UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

9742

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

France

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

Bind as follows:
I - IV
-I- — - CCLXII -
-1- — -402-
70 pl. m. to be bound in order at end of vol.

126830
18/3/13

ANNÉE 1910

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCX

DC
2
F82
1910

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE
DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE, DES MEMBRES NON RÉSIDANTS, DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président :

M. Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, VIIIe.

Vice-Président :

M. Saglio, membre de l'Institut, directeur honoraire du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue de Sèvres, 85, VIe.

Secrétaire :

M. Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Secrétaire adjoint :

M. Prou (Maurice), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue des Martyrs, 51, IXe.

Membres :

MM.

Babelon, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, sénateur, professeur au Collège de France, rue Leverrier, 5, VIe.

Blanchet (Adrien), bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, avenue Bosquet, 40, VIIe.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, VIe.

Capitan (Le docteur L.), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'École d'anthropologie, rue des Ursulines, 5, Ve.

Durrieu (Paul), membre de l'Institut, conservateur honoraire au Musée du Louvre, avenue de Malakoff, 74, XVIe.

Grandjean (Charles), inspecteur général des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, VIe.

Guiffrey, membre de l'Institut, administrateur honoraire de la Manufacture nationale des Gobelins, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, Xe.

Homolle (J.-Th.), membre de l'Institut, directeur des Musées nationaux, Cour du Louvre, Ier.

Jullian (Camille), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, VIe.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre de la Société nationale des antiquaires de France, directeur de la Société française d'archéologie, rue de Phalsbourg, 13, XVIIe.

Longnon (Auguste), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 52, VIIe.

Maspero (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Michon (Étienne), conservateur adjoint au Musée du Louvre, rue Barbet-de-Jouy, 26, VIIe.

MM.

Perrot (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École normale supérieure, quai Conti, 25, VIe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Traktir, 4, XVIe.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue Montaigne, 29, VIIIe.

Thédenat (L'abbé Henry), membre de l'Institut, rue Campagne-Première, 7, XIVe.

COMMISSION DE PUBLICATION
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

M. Perrot (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École normale supérieure, quai Conti, 25, VIe.

Président :

M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, VIIIe.

Secrétaire :

M. Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, VIe.

Membres :

MM.

Babelon, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Ballu (Albert), architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, rue Blanche, 80, IXe.

MM.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, sénateur, professeur au Collège de France, rue Leverrier, 5, VIe.

Berthaut (Le général), directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140, VIIe.

Boeswilwald (Paul), inspecteur général des Monuments historiques, boulevard Saint-Michel, 6, VIe.

Diehl, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, square du Roule, 4, VIIIe.

Gauckler, correspondant de l'Institut, rue d'Assas, 90, VIe.

Grandjean (Charles), contrôleur des Monuments historiques, boulevard Saint-Germain, 119, VIe.

Gsell (Stéphane), correspondant de l'Institut, inspecteur des Antiquités de l'Algérie, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Houdas (Octave), inspecteur général des Médersas, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Versailles, 11, XVIe.

Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Maspero (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Merlin (A.), directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Monceaux (Paul), professeur au Collège de France, rue de Tournon, 12, VIe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Traktir, 4, XVIe.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, boulevard de Courcelles, 69 *bis*, VIIIe.

Toutain (Jules), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études, rue du Four, 25, VIe.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

. . . . . .

Vice-Président :

M. Lasteyrie (Robert de), membre de l'Institut, professeur à l'École nationale des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

Secrétaire :

M. Babelon, membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque nationale, professeur au Collège de France, rue de Verneuil, 30, VIIe.

Membres :

MM.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10, VIe.

Guimet, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49, VIIIe.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Washington, 16, VIIIe.

Maspero, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.

Perrot (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École normale supérieure, quai Conti, 25, VIe.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Traktir, 4, XVIe.

M.

TRUTAT (E.), docteur ès sciences, ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, rue du Lycée, à Foix.

COMMISSION

DE PUBLICATION DES INVENTAIRES.

Président :

M. HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité, rue Washington, 16, VIIIe.

Membres :

MM.

BABELON, membre de l'Institut, membre du Comité, rue de Verneuil, 30, VIIe.

GUIFFREY, membre de l'Institut, membre du Comité, boulevard Bonne-Nouvelle, 34, X^e^.

LASTEYRIE (Robert DE), membre de l'Institut, membre du Comité, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, VIIe.

OMONT (Henry), membre de l'Institut, membre du Comité, rue Raynouard, 17, XVIe.

PROU (Maurice), membre de l'Institut, membre du Comité, rue des Martyrs, 51, IXe.

SAGLIO, membre de l'Institut, vice-président de la Section d'archéologie du Comité, rue de Sèvres, 85, VIe.

SERVOIS (Gustave), membre du Comité, boulevard Malesherbes, 101, VIIIe.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

MM.

Ardaillon (Édouard), recteur de l'Académie de Besançon.

Babeau (Albert), membre de l'Institut, à Troyes.

Basset (René), correspondant de l'Institut, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

Baye (Joseph de), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.

Boissonnade, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, rue de l'Ouest, 20, à Poitiers.

Boyé (Pierre), membre de l'Académie de Stanislas, à Nancy.

Bruchet (Max), archiviste du département du Nord.

Brun-Durand (Justin), à Crest (Drôme).

Brutails, correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Gironde.

Bureau (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

Cartailhac, correspondant de l'Institut, rue de la Chaîne, 5, à Toulouse.

Carton (Le docteur), médecin-major du 4e régiment de tirailleurs algériens, villa Stella, à Khéreddine (Tunisie).

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Charléty, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Châtellier (Paul du), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).

Chauvet, archéologue, à Ruffec (Charente).

MM.

Chevalier (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).

Claudon, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Clément-Simon, ancien magistrat, au château de Bach, près Tulle.

Clerc (Michel), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, conservateur du Musée Borély, à Marseille.

Collignon (Le docteur), médecin-major au 25e régiment d'infanterie, à Cherbourg (Manche).

Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise.

Déchelette (Joseph), conservateur du Musée archéologique de Roanne (Loire).

Delattre (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.

Demaison, archiviste de la ville de Reims (Marne).

Dezeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, rue Vital-Carles, 11, à Bordeaux.

Dumas (F.), doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.

Durand (Georges), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Somme.

Duval (Louis), archiviste du département de l'Orne.

Espérandieu (Le commandant Émile), du 31e régiment d'infanterie, détaché à l'État-Major de l'armée (Section historique), correspondant de l'Institut, rue des Tricots, à Clamart (Seine).

Fayolle (De), conservateur du Musée scientifique et archéologique de Périgueux, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne).

Flahault (Charles), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier.

Foureau (Fernand), gouverneur des Comores.

Fournier (Paul), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Grenoble.

MM.

Gauckler, correspondant de l'Institut, rue d'Assas, 90, VIe.

Gautier (Émile), chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Gosselet, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des sciences de l'Université de Lille.

Gsell, correspondant de l'Institut, inspecteur des antiquités de l'Algérie, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Guyot, directeur de l'École nationale des eaux et forêts de Nancy, président de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain.

Hautreux, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.

Hérelle, professeur honoraire au lycée de Bayonne, rue Vieille-Boucherie, 23, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims (Marne).

Joly (Charles), conservateur du Musée de Guelma (Constantine).

Kilian, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Grenoble.

Künstler (J.), professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Bordeaux.

Le Clert (Louis), conservateur du Musée archéologique de Troyes.

Leroux (Alfred), archiviste du département de la Haute-Vienne.

Loisne (Menche de), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, au château de Beaulieu, par Saint-Venant (Pas-de-Calais).

Lumière (Auguste), rue Saint-Victor-Monplaisir, 21, à Lyon.

Lumière (Louis), rue Saint-Victor-Monplaisir, 21, à Lyon.

Maître (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.

MM.

Marçais (William), directeur de la Médersa, à Alger.

Marchand, directeur de l'Observatoire du Pic du Midi (Hautes-Pyrénées).

Merlin (A.), directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Mireur (F.), archiviste du département du Var.

Morgan (De), délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse.

Œhlert, correspondant de l'Institut, conservateur du Musée d'histoire naturelle de Laval.

Papier (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, conservateur du Musée de Bone (Constantine).

Pasquier (Félix), archiviste du département de la Haute-Garonne.

Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Petit (Ernest), ancien président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Vausse, près Châtel-Gérard (Yonne).

Pilloy (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (Aisne).

Poupé (Edmond), professeur au collège de Draguignan.

Prudhomme, archiviste du département de l'Isère, secrétaire perpétuel de l'Académie delphinale.

Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne.

Roman (Joseph), correspondant de l'Institut, membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).

Rostand (Eugène), membre de l'Institut, à Marseille.

Rouchon, archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Roule, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

MM.

Rouvier (Le docteur), professeur à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger.

Sabatier (Armand), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier.

Sabatier (Paul), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Salefranque (Léon), directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre du département des Landes.

Sauvage (Le docteur), conservateur du Musée et secrétaire perpétuel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez, *la Diana*, à Saint-Étienne.

Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

Trutat (E.), ancien conservateur du Musée d'histoire naturelle de Toulouse, rue du Lycée, à Foix.

Vernier, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Villey-Desmeserets, membre de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU MINISTÈRE.

MM.

Alric, consul de France, à Salonique (Turquie d'Europe).

André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.

Arbaumont (Jules d'), président de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Aubépin, archiviste départemental honoraire, à Aurillac.

Aubert (L'abbé), curé de Balleroy (Calvados).

Autorde, archiviste du département de la Creuse.

Barckhausen, correspondant de l'Institut, professeur honoraire à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.

Bardey (Alfred), à la Lambertière, par Saint-Geoire (Isère).

Barry (Georges), inspecteur des fouilles de Timgad (Constantine).

Beauchet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

Beauvois (Eugène), à Corberon (Côte-d'Or).

Ben Attar (César), avocat, à Tunis.

Bernard (Fernand), archéologue, à Saïgon (Indo-Chine).

Bertholon (Le docteur), à Tunis.

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Bizot, conservateur du Musée de Vienne (Isère).

Bled (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Bordier (Le commandant), contrôleur civil en retraite, à Hammamet (Tunisie).

Boucher (L'abbé H.), ancien recteur de l'établissement de Zi-Ka-Wei, près Chang-Haï (Chine).

MM.

Boulard (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris, VIIIe.

Brocard (Le lieutenant-colonel H.), du génie territorial, rue des Ducs, 75, à Bar-le-Duc.

Brouilhet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon.

Brune (L'abbé), curé de Mont-sous-Vaudrey (Jura).

Bry (Georges), doyen de la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille, à Aix.

Cardaillac (De), juge au tribunal de première instance de la Seine.

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Charrier, membre de la Société archéologique du département de Constantine, rue Lavigerie, à Saint-Eugène (Alger).

Chavanon, archiviste départemental honoraire, rue du Bac, 94, à Paris, VIIe.

Chénon, membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Chevreux, inspecteur général des bibliothèques et archives, quai de Béthune, 20, à Paris, IVe.

Clerval (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.

Closmadeuc (Le docteur de), président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

Colin (Le docteur Gabriel), professeur au lycée d'Alger.

Combarieu, ancien archiviste départemental, à Cahors.

Courant (Maurice), maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Deglatigny, vice-consul de Russie, à Rouen.

MM.

Degrand, consul de France en retraite, à Philippopoli (Bulgarie).

Deloume, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Toulouse.

Denis (Charles), capitaine au 51e régiment d'infanterie, à Beauvais.

Desdevises du Dézert, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand.

Desplanque, conservateur de la Bibliothèque de Lille.

Dissard, conservateur des Musées de la ville de Lyon.

Domergue, à Saint-Geniez-sur-Lot (Aveyron).

Dortel (Alcide-Étienne), avocat, conseiller général de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.

Dumoulin (Maurice), professeur de l'enseignement secondaire, en congé, aux Mureaux (Seine-et-Oise).

Durangel, conducteur des ponts et chaussées, à Mahdia (Tunisie).

Fabre, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Toulouse.

Farges (Le commandant), ancien chef de service aux affaires indigènes, à Amplepuy (Rhône).

Favier, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Nancy.

Finot (Louis), directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Etudes, rue Poussin, 11, à Paris, XVIe.

Flamare (Henri de), archiviste du département de la Nièvre.

Fleury (Paul de), ancien archiviste départemental, à l'Isle-Jourdain (Vienne).

Foucher (Le chef de bataillon), commandant supérieur du cercle de Médenine (Tunisie).

Fouquet (Le docteur), archéologue, au Caire.

Fréminville (Joseph de), archiviste du département de la Loire.

MM.

Garnier (Le chanoine), curé de Heuilley-le-Grand, par Heuilley-Cotton (Haute-Marne).

Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.

Gide, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Girault (Arthur), professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers.

Godard (Ch.), professeur au lycée du Puy.

Gombeaud (Le capitaine), du 4e régiment de tirailleurs algériens, à Sousse (Tunisie).

Gonnard, ingénieur des arts et manufactures, à Lyon.

Grand (Roger), ancien archiviste départemental, à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

Guénot, secrétaire général de la Société de géographie de Toulouse.

Guesnon, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris, VIIe.

Guigue (Georges), archiviste du département du Rhône.

Habasque, président honoraire de la Cour d'appel, rue Émile-Fourcand, 21, à Bordeaux.

Hubert (Eugène), archiviste du département de l'Indre.

Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne.

Julien, contrôleur civil suppléant, en disponibilité, aux Mées (Basses-Alpes).

Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

Laugardière (De), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Leblanc, ancien conservateur du Musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

MM.

Le Boeuf (Le capitaine), adjoint au chef du Service des affaires indigènes à la Résidence générale de France, à Tunis.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur honoraire du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée céramique de Rouen.

Ledieu (Alcius), conservateur honoraire de la Bibliothèque et des Musées d'Abbeville, rue Saint-Gilles, 152, à Abbeville (Somme).

Lemire (Charles), résident de France honoraire, rue de Condé, 15, à Amiens.

L'Espinasse-Langeac (De), rue Fabert, 50, à Paris, VIIe.

Letteron (L'abbé), professeur au lycée de Bastia (Corse).

Libois, archiviste du département du Jura.

Liégeois, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Nancy.

Lisle du Dreneuc (Pitre de), conservateur-directeur du Musée archéologique de Nantes.

Luret, adjoint au délégué des porteurs de titres de la Dette marocaine, à Tanger.

Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Malavialle, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Méloizes (Des), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Mély (De), membre résidant de la Société nationale des antiquaires de France, au château du Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).

Monlezun, colonel en retraite, rue de Vaugirard, 102, à Paris, VIe.

Montégut (De), ancien magistrat, à La Rochefoucauld (Charente).

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

MM.

Novak (Dominique), archéologue, à Sfax.

Ogereau (François), censeur du lycée Charlemagne, à Paris.

Ottavi, consul de France, à Zanzibar.

Pagart d'Hermansart, secrétaire de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Paty de Clam (Du), administrateur adjoint chargé du Cercle de Béréby (Côte d'Ivoire).

Paul, professeur au lycée d'Alais (Gard).

Pawlowski (Auguste), membre de la Société de géographie, d'agriculture, lettres, sciences et arts de Rochefort, rue Liet, 6, Billancourt (Seine).

Petit (Auguste), archiviste du département de la Corrèze.

Pinatel (Philippe), ancien conservateur du Musée de Cannes, boulevard du Jardin-Zoologique, 32, à Marseille.

Privat (Le général), commandant la 32e division d'infanterie, à Perpignan.

Raffray, consul général de France en retraite, Piazza Madama, 6, à Rome.

Rebillet, lieutenant-colonel en retraite, à Mateur (Tunisie).

Requin (L'abbé), correspondant de l'Institut, à Avignon.

Revon (Michel), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Reymond (Marcel), à Grenoble.

Ricouart, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.

Rocher, consul général de France en retraite, rue Pasteur, 1, à Montpellier.

Roserot (Alphonse), ancien archiviste départemental, rue du Rendez-Vous, 6, à Paris, XIIe.

MM.

Sabatier (Camille), inspecteur général des services administratifs au Ministère de l'intérieur, en retraite, port Saint-Sauveur, 12, à Toulouse.

Saleilles, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Schirmer, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Paris.

Schmidt (Charles), archiviste aux Archives nationales, rue de l'Estrapade, 7, à Paris, v^e^.

Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société archéologique de Béziers (Hérault).

Soulice, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Pau.

Teulet, archiviste du département des Landes.

Tholin, archiviste départemental honoraire, villa Kerlia, à Concarneau (Finistère).

Thomas (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

Trihidez (Le chanoine), ancien aumônier du lycée, à Reims (Marne).

Vallée (Georges), député du Pas-de-Calais.

Vaschalde (Henry), à Vals-les-Bains (Ardèche).

Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Vignat (Gaston), ancien président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

Vilbert, secrétaire général des Phares de l'Empire ottoman, à Constantinople (Turquie d'Europe).

Villeneuve (L'abbé Léonce de), archéologue, au palais de Monaco.

Vissière, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, rue du Ranelagh, 44, à Paris, xvie.

CORRESPONDANTS DU MINISTÈRE.

MM.

Arnaud d'Agnel (L'abbé G.), archéologue, rue Montaux, 10, à Marseille.

Audollent, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont.

Auerbach (Bertrand), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Bardey (Pierre), négociant à Aden (Arabie).

Bardy, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).

Barrière-Flavy, membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Puydaniel (Haute-Garonne).

Barthès (Le docteur), inspecteur départemental de l'Assistance publique dans les Pyrénées-Orientales, villa Bonnet, route de Prades, à Perpignan.

Beaupré, archéologue, rue de Serre, 18, à Nancy.

Beauvais (Joseph), consul de France, à Hoï-How [Haï-Nan] (Chine).

Benoît, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Benzacar, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Bordeaux.

Berland, archiviste du département de la Marne.

Bernard, lieutenant au 4e régiment de chasseurs d'Afrique, à Tunis.

Bertaux, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Bertrand (Louis), conservateur du Musée de Philippeville (Constantine).

MM.

Besnier, archiviste du département du Calvados.

Beylié (De), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.

Blanchard, conservateur du Musée archéologique de Soissons.

Blossier, professeur au lycée de Vendôme (Loir-et-Cher).

Bobeau, à Cormery (Indre-et-Loire).

Bondurand (Bligny-), archiviste du département du Gard.

Bonnat, archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Bonnefoy, conseiller général du Puy-de-Dôme, cours Sablon, 39, à Clermont-Ferrand.

Bonnet, archéologue, rue du Faubourg-Saint-Jaumes, 11, à Montpellier.

Bonno (L'abbé), desservant de Chelles (Seine-et-Marne).

Boulanger (C.), conservateur honoraire du Musée de Péronne (Somme).

Breuil (L'abbé), professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Broche, archiviste du département de l'Aisne.

Brunhes, directeur de l'Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme.

Cabanès, secrétaire général de la Société d'horticulture du Gard, à Nîmes.

Caména d'Almeida (P.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Carrière (Gabriel), président de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes.

Chaillan (L'abbé), curé de Septèmes (Bouches-du-Rhône).

Chanel, professeur au lycée Lalande, à Bourg.

Chauvigné, président de la Société de géographie de Tours.

Cheylud (Émile), pharmacien, à la Roche-Chalais (Dordogne).

MM.

Collard (G.), archéologue, rue de Metz, 46, à Auch.

Coquelle (Pierre), membre de la Société des études historiques de Paris, à Meulan.

Courmontagne, archéologue, à Berrouaghia (Alger).

Courteault, chargé de cours à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Coutil (Léon), ancien président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).

Cozette (Paul), membre du Comité historique et archéologique de Noyon (Oise).

Dangibeaud (Charles), conservateur du Musée de peinture et du Cabinet d'antiquités de Saintes (Charente-Inférieure).

Dannreuther (Henri), pasteur de l'Église réformée, à Bar-le-Duc.

Debruge (A.), commis principal des Postes et Télégraphes, à Constantine.

Denisart (Raoul), vice-président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, cloître Notre-Dame, à Chartres.

Déprez, archiviste du département du Pas-de-Calais.

Deslandes (Le chanoine), à Bayeux.

Destandau, pasteur de l'Église réformée, à Mouriès (Bouches-du-Rhône).

Donau (Le capitaine), commandant militaire du Sud Tunisien, à Médenine (Tunisie).

Doublet (G.), professeur au lycée de Nice.

Doutté (Edmond), chargé de cours à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Drappier (Louis), secrétaire de la Direction des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Drioux, avocat général près la Cour d'Orléans.

MM.

Drouault (Roger), receveur de l'enregistrement à Nontron (Dordogne).

Dubarat (L'abbé), curé de Saint-Martin, à Pau.

Dujarric-Descombes (A.), vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Duprat, professeur au lycée de Rochefort (Charente-Inférieure).

Durville (Le chanoine), rue Saint-Clément, 76, à Nantes.

Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.

Eck (Théophile), conservateur du Musée de Saint-Quentin (Aisne).

Eckel, archiviste du département de la Haute-Saône.

Fabre (L.-A.), inspecteur des Eaux et Forêts, rue Berbisey, 17, à Dijon.

Fage (René), avocat, à Verneuil-sur-Vienne (Haute-Vienne).

Féaux, conservateur adjoint du Musée de Périgueux.

Ferrand (Gabriel), consul de France, à Stuttgart (Allemagne).

Flamand, chargé de cours à l'École supérieure des sciences d'Alger.

Flament, archiviste du département de l'Allier.

Fleury (Gabriel), membre de la Société historique et archéologique du Maine, à Mamers (Sarthe).

Floquet (Gaston), doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Nancy.

Fournier (Joseph), archiviste adjoint du département des Bouches-du-Rhône.

Gachon, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Montpellier.

Gassies (Georges), professeur au collège de Meaux (Seine-et-Marne).

MM.

Gauthier (Gaston), conservateur adjoint de la Bibliothèque municipale, rue Gambetta, 2, à Nevers.

Gazier (Georges), conservateur de la Bibliothèque municipale, à Besançon.

Gérin-Ricard (Henry de), président de la Société de statistique de Marseille.

Germain (Léon), secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, à Nancy.

Gillot (Le docteur), président de la Société des sciences naturelles d'Autun (Saône-et-Loire).

Giraud (J.-B.), conservateur des Musées de la ville de Lyon.

Gouvet (E.), conservateur du Musée archéologique de Sousse (Tunisie).

Grandmaison (Louis Loizeau de), ancien archiviste du département d'Indre-et-Loire, rue Émile-Zola, 13, à Tours.

Gross (Le docteur Frédéric), doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Nancy.

Guénin (Le commandant), commandant supérieur du cercle de Tébessa (Constantine).

Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.

Haillant, secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, à Épinal.

Hannezo (Le chef de bataillon), du 1er régiment de tirailleurs algériens, à Blida (Alger).

Heckel, professeur à la Faculté des sciences de l'Université d'Aix-Marseille.

Hénault, bibliothécaire de la ville de Valenciennes (Nord).

Hilaire (Jean), chef de bataillon au 2e régiment de tirailleurs malgaches, à Tamatave (Madagascar).

MM.

Hinglais, conservateur du Musée de Constantine.

Houlbert, directeur de la Station entomologique près la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Huguenot (Le R. P.), de la Société des missionnaires d'Afrique, à Ouargla (Alger).

Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.

Jacotin, archiviste du département de la Haute-Loire.

Jacquetton, administrateur de la commune mixte de Michelet (Alger).

Joly (Alexandre), professeur à la chaire publique d'arabe de Constantine.

Jovy (Ernest), professeur au collège de Vitry-le-François (Marne).

Kleinclausz, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Labande, conservateur des archives et de la bibliothèque du palais de Monaco, rue du Tribunal, 10, à Monaco.

Labat (Gustave), ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

La Grasserie (Raoul de), juge au tribunal civil de Nantes.

Lahondès (De), président de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Laigue (De), ministre plénipotentiaire de France en retraite, palazzo Savorgnan, calle del Carro, San Marco, à Venise (Italie).

La Rogerie (Bourde de), archiviste du département du Finistère.

Lauby (Ant.), préparateur à la Faculté des sciences de l'Université de Clermont.

Laurent (P.), archiviste du département des Ardennes.

Lebeuf, directeur de l'Observatoire astronomique, météorologique et chronométrique de Besançon.

Lechevalier (A.), instituteur public, à Cuverville-en-Caux (Seine-Inférieure).

MM.

Leclerc (René), délégué général du Comité du Maroc, à Tanger.

Legras (Jules), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon.

Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.

Lesort (André), archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Letainturier (Gabriel), publiciste, sous-préfet de Saint-Omer (Pas-de-Calais).

Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.

Lorimy, conservateur du Musée archéologique de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

Lorin (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Loth, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

Macon, archiviste du château de Chantilly (Oise).

Mairet (Le docteur Albert), doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier.

Maître (Claudius-E.), professeur à l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoï.

Mallard, archéologue, à Saint-Amand-Montrond (Cher)

Mansuy (Abel), lecteur de français à l'Université de Varsovie, rue Koszykowa, n° 15-7, à Varsovie, Pologne (Russie).

Martonne (Emmanuel de), chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon.

Masson (P.), professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, place Leverrier, 2, à Marseille.

Maury (Lucien), maître de conférences à l'Université d'Upsal (Suède).

Mazauric, conservateur du Musée archéologique de Nîmes.

Mercier (Gustave), secrétaire de la Société archéologique du département de Constantine.

MM.

Merlet (René), ancien archiviste du département d'Eure-et-Loir.

Métais (L'abbé), curé de Lèves (Eure-et-Loir).

Mingaud (Galien), conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nîmes.

Monchicourt, contrôleur civil, à Kairouan (Tunisie).

Morin (Louis), employé à la Bibliothèque municipale, rive droite du Canal, 74, à Troyes.

Morisse, interprète de 1re classe de la légation de France, à Péking.

Mourlot (Félix), inspecteur d'Académie, à Beauvais.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de La Rochelle.

Nicolaï (Alexandre), avocat à la cour d'appel, rue Beaubadat, à Bordeaux.

Ordioni (Le capitaine), au 4e régiment de tirailleurs algériens, à Bizerte.

Pallary (Paul), instituteur public, à Eckmühl, près Oran.

Pâris (Pierre), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux.

Parisot, chargé de cours à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Parisot (Le docteur Pierre), professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Nancy.

Patry, archiviste aux Archives nationales.

Pelliot (Paul), professeur à l'École française d'Extrême-Orient, à Hanoï.

Perdrizet, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy.

Pérouse, archiviste du département de la Savoie.

Peyrony, instituteur public, aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne).

Pézières (Angély), instituteur public, à Ferrières-de-Claret (Hérault).

MM.

Philippe (André), archiviste du département des Vosges.

Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).

Poinssot (Louis), inspecteur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Poirot (Jean), lecteur de français à l'Université d'Helsingfors, Finlande (Russie).

Pontbriand (Le lieutenant de), chef du bureau des affaires indigènes, à Zarzis (Tunisie).

Porée (Charles), archiviste du département de l'Yonne.

Porée (Le chanoine), desservant de Bournainville (Eure).

Portal (Charles), archiviste du département du Tarn.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Poulaine (L'abbé), desservant de Voutenay (Yonne).

Poux (Joseph), archiviste du département de l'Aude.

Pradère (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.

Prentout, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Caen.

Puton, procureur de la République, à Remiremont (Vosges).

Quignon (G.-Hector), professeur au lycée de Beauvais.

Rachou (Henri), conservateur du Musée archéologique de Toulouse.

Régnier (Louis), archéologue, rue du Meilet, 9, à Évreux.

Renault (Henri-Eugène), officier d'administration du génie, à Tunis.

Renault (Jules), architecte à la Direction des travaux publics, à Tunis.

Richemond (Meschinet de), archiviste honoraire du département de la Charente-Inférieure, rue Verdière, 23, à La Rochelle.

MM.

Robert, administrateur de la commune mixte des Maâdid, à Bordj-Bou-Arréridj (Constantine).

Roger (Robert), professeur au lycée de Foix.

Rouquette, médecin-major, boulevard Victor-Hugo, 5, à Nice.

Sabarthès (L'abbé A.), desservant de Leucate (Aude).

Saché (Marc), archiviste du département de Maine-et-Loire.

Sainson (Camille), vice-consul de France en disponibilité, rue Kléber, 12, à Châteauroux.

Saint-Léger (De), professeur adjoint à la Faculté des lettres de l'Université de Lille.

Saint-Saud (De), au château de la Valouze, par la Roche-Chalais (Dordogne).

Saint-Venant (De), inspecteur des eaux et forêts, à Nevers.

Sarran d'Allard (Louis de), membre de la Société des lettres, sciences et arts «la Haute-Auvergne», avenue de la République, 33, à Aurillac.

Sée (Henri), professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Rennes.

Soyer (Jacques), archiviste du département du Loiret.

Thiers (Paul), conservateur du Musée archéologique, à Narbonne (Aude).

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).

Tribalet (Le capitaine), détaché au Service des affaires indigènes, à Tunis (Tunisie).

Triger (Robert), président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans.

Trouillard (Guy), archiviste du département de Loir-et-Cher.

Urseau, chanoine titulaire de la cathédrale d'Angers.

Valran (Gaston), professeur au lycée d'Aix.

MM.

Véran (Auguste), architecte des monuments historiques, à Arles (Bouches-du-Rhône).

Vesly (De), directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure et du Musée céramique de Rouen, rue des Arsins, 1, à Rouen.

Vidal (Auguste), chef de bureau à la préfecture du Tarn.

Vigié, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montpellier.

Ville-d'Avray (Le lieutenant-colonel de), conservateur des Musées de Cannes.

Villepelet (Ferdinand), archiviste honoraire du département de la Dordogne, boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

XXXI

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

17 JANVIER 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

MM. Cagnat et Saglio s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Jules Beaupré, correspondant du Comité, à Nancy, envoie une note sur ses fouilles dans l'enceinte de Gugney-sous-Vaudémont (Meurthe-et-Moselle). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

La Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes demande une subvention. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Victor Commont, directeur de l'École annexe à l'École nor-

male d'instituteurs d'Amiens, demande une subvention en vue de poursuivre ses recherches d'archéologie préhistorique dans la vallée de la Somme. — Renvoi à M. Jullian.

M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, à Rouen, envoie la photographie de la mosaïque romaine trouvée à Lillebonne et conservée au Musée de Rouen. — Renvoi à M. Babelon.

M. Destandau, correspondant du Comité, à Mouriès (Bouches-du-Rhône), envoie une note sur une tête de marbre blanc trouvée dans la Crau. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

Est déposé sur le bureau un ouvrage de M. Émile Chanel, *La villa gallo-romaine de Pérignat*, offert au Comité par l'auteur.

Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

L'ordre du jour appelle la désignation de la Sous-Commission chargée d'examiner les mémoires présentés au Congrès des Sociétés savantes.

Cette Sous-Commission comprendra, outre les membres du bureau, MM. Babelon, Cagnat, Capitan et Lefèvre-Pontalis.

M. le Président rappelle que c'est à la Section d'archéologie que revient, cette année, l'honneur de présider le Congrès des Sociétés savantes, et qu'elle doit par conséquent désigner un de ses membres pour prononcer le discours d'usage. Après avoir consulté chacun de ses collègues, il prie M. Babelon de vouloir bien accepter cette mission. M. Babelon accepte, et M. le Président le remercie au nom de la Section.

M. Babelon lit un rapport sur la demande de subvention formée par la Société archéologique et historique du Châtillonnais pour la continuation des fouilles de Vertault (Côte-d'Or) :

«Depuis plus d'un demi-siècle, la Société archéologique et historique de Châtillon-sur-Seine poursuit, à chaque automne, l'œuvre importante qu'elle a entreprise d'explorer méthodiquement

et par parties successives, suivant les ressources dont elle dispose, l'emplacement de la ville antique de *Vertillum*, auprès du village moderne de Vertault. La Société a consenti des sacrifices importants pour ces fouilles; elle a fait œuvre d'initiative, de persévérance, et ses membres se sont, chaque année, largement cotisés pour subvenir aux frais de ces recherches. Elle est depuis longtemps l'une des Sociétés scientifiques les plus agissantes que nous possédions en France.»

Le rapporteur rappelle l'intérêt que présente le *Bulletin* de cette Société pour l'archéologie et l'histoire de la région, et l'importance du musée formé à l'aide des antiquités trouvées à *Vertillum*, et qui s'accroît sans cesse.

M. Babelon ajoute qu'il a visité les ruines de *Vertillum* et qu'il a été frappé non seulement de l'importance des fouilles à entreprendre, mais du soin particulier avec lequel elles sont conduites par M. Lorimy, président de la Société archéologique, et par ses zélés collaborateurs. Ceux-ci ont d'autant plus de mérite à poursuivre leurs recherches qu'aucune ligne de chemin de fer ne met en relation Châtillon et Vertault. On peut penser avec M. Tenting, député de l'arrondissement de Châtillon, que *Vertillum* «serait la rivale d'*Alesia* et la dépasserait peut-être en découvertes et en célébrité si une ligne ferrée y passait».

Le rapporteur prie instamment la Section de bien vouloir voter pour la Société du Châtillonnais la subvention la plus large possible. — Adopté.

M. Adrien Blanchet présente un rapport sur une communication de M. Jules Beaupré relative à deux tumulus dont il signale l'existence dans les bois de Bouxurulles et de Savigny (arrondissement de Mirecourt, Vosges). «Malheureusement ces tumulus ont été fouillés avant les recherches de M. Beaupré. Il en résulte qu'on ne saurait attacher beaucoup d'importance à la découverte signalée, malgré le soin avec lequel notre correspondant a conduit son exploration.» Le rapporteur propose de déposer la note de M. Beaupré aux archives du Comité, et de remercier notre correspondant pour le soin qu'il prend de rendre compte au Comité des recherches d'archéologie préhistorique qu'il poursuit avec tant de zèle et de compétence dans le département de Meurthe-et-Moselle. — Adopté.

M. Adrien Blanchet lit un autre rapport sur une lettre de M. Henry Corot, relative à des tumulus des environs d'Alise :

«M. Henry Corot, archéologue à Savoisy (Côte-d'Or), signale à M. le Ministre de l'Instruction publique l'existence de nombreux tumulus sur le territoire des communes environnant Alise-Sainte-Reine. Il estime qu'on devrait procéder à l'exploration de ces sépultures, dont certaines peuvent être contemporaines du siège, et il offre de communiquer un croquis de tumulus de la région.

«Le Comité pourrait profiter de l'offre de M. Corot et lui demander un projet d'exploration plus détaillée, ainsi que la désignation exacte des emplacements les plus importants, selon lui, au point de vue des recherches à entreprendre.» — Adopté.

M. Jules Guiffrey lit un rapport sur la communication faite par M. le comte de Loisne, membre non résidant, de deux inventaires du trésor de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras :

«Les deux inventaires copiés par M. le comte de Loisne, membre non résidant du Comité, dans les archives du Pas-de-Calais et annotés par lui, se complètent en quelque sorte l'un l'autre. Le premier contient la liste des joyaux, reliquaires, table d'autel et autres pièces d'orfèvrerie enlevés par les Allemands lors de l'occupation de la ville en 1493. La pièce la plus précieuse, le retable de Saint-Vaast, pesant 1,400 marcs d'argent doré et orné de figures finement ciselées, avait été exécutée en 1252.

«L'autre inventaire, portant le millésime de 1544, fait connaître la composition du trésor tel qu'il avait été reconstitué par les religieux dans un espace de cinquante années. Ainsi, le beau retable d'argent doré, emporté par les envahisseurs, se trouvait remplacé par un autre ornement de même matière, sur lequel étaient représentés, en émail, plusieurs sujets, l'Annonciation, la Nativité, la Fuite en Egypte, l'Adoration des Rois, avec bordure de perles et de pierres précieuses.

«Les descriptions du second inventaire offrent naturellement plus de détails que celles du premier, puisqu'elles sont écrites en présence des objets eux-mêmes et que l'autre rappelle un trésor en grande partie disparu. Toutes les mentions se rapportent à des pièces d'orfèvrerie; il n'est question ni des tapisseries ni des manuscrits, dont l'énumération eût offert un grand intérêt. Ces docu-

ments sont assez courts, une vingtaine de pages, que l'impression réduira de moitié. M. de Loisne a placé en tête de sa copie une introduction brève, mais suffisante, où l'auteur signale les objets plus particulièrement dignes d'attention.

«J'ai l'honneur de proposer l'insertion au *Bulletin* de cette communication.» — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte d'un rapport de M. l'abbé E. Chartraire, vice-président de la Société archéologique de Sens, sur la démolition de deux portions de l'enceinte romaine de Sens en 1908 :

«En septembre 1908, la Société archéologique de Sens apprenait qu'une partie de la muraille romaine, longue de 7 m. 50 (boulevard du Tapis-Vert, 18), attenante à celle qui avait été explorée sans succès en 1904, était l'objet d'une demande d'acquisition. En même temps elle était informée qu'une autre portion de l'enceinte antique, située boulevard du Mail, 18, allait être rasée au niveau du sol pour la construction d'un immeuble. Pénétrée de ses devoirs, résolue à continuer l'œuvre de sauvetage à laquelle elle se consacre avec une ardeur si louable depuis de longues années, et surtout soucieuse d'augmenter le précieux ensemble de documents épigraphiques ou figurés qu'elle a déjà recueillis, documents qui forment la base la plus solide de l'histoire de Sens à l'époque romaine, la Société archéologique résolut d'intervenir, malgré les difficultés qui semblaient devoir entraver son action, notamment au boulevard du Mail. Grâce au concours de la Ville, grâce à l'appui du Comité d'archéologie, elle put atteindre assez promptement le but qu'elle se proposait.

«Au boulevard du Mail, la plupart des pierres retrouvées sont évidemment des claveaux ayant appartenu à des arcades d'un développement considérable. On sait que l'amphithéâtre romain s'élevait dans le faubourg voisin de cette partie de l'enceinte. Il est donc presque certain que les matériaux découverts sur ce point avaient été empruntés, en grande partie, à cet édifice. C'est là une constatation intéressante. Dans cette première fouille, on a recueilli pour le Musée plusieurs fragments d'architecture : tambours de colonnes cannelées, encadrements de porte, morceaux de corniche, petites consoles, etc.

«Les résultats ont été, sinon plus importants, au moins plus brillants au boulevard du Tapis-Vert. On y a exhumé toute une série de morceaux sculptés provenant d'un même monument, portique ou porte monumentale, qui se distinguent par une riche ornementation végétale. Ce sont de gros blocs rectangulaires, ornés de feuilles d'acanthe, de rinceaux de feuillage entremêlés de bandelettes, le tout d'un large dessin et d'une exécution correcte. M. l'abbé Chartraire, dans le rapport documenté qu'il a rédigé pour le Comité avec le soin dont il est coutumier, décrit ces précieux morceaux; il nous en adresse en outre d'excellentes photographies. On y remarquera un beau fragment d'inscription composé de six lettres. Il est assez difficile d'en tirer parti pour le moment, mais à coup sûr ce fragment appartient à un texte intéressant dont il serait possible de retrouver d'autres morceaux. La hauteur des lettres est de 0 m. 18; le P conjugué avec le R atteint 0 m. 31; de telles dimensions suffisent pour indiquer l'importance de l'inscription et le caractère public du monument sur lequel elle était gravée:

VLAR

«Il est permis de croire que d'autres fragments du texte ont été employés dans le rempart voisin et d'espérer qu'on pourra les recueillir dans un temps plus ou moins éloigné.

«Le rapport de M. l'abbé Chartraire nous montre que la Société archéologique de Sens a fait le meilleur emploi des fonds qui lui ont été votés par le Comité dans la séance du 16 novembre 1908[1]. J'en propose l'insertion au *Bulletin* avec les photographies qui l'accompagnent; il y formera la suite naturelle du rapport présenté en 1903 par le même savant sur les précédentes découvertes effectuées dans les remparts romains de Sens[2].» — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis rend compte d'une note de M. le commandant Hannezo, correspondant du Comité, à Mâcon, relative à l'inscription d'une dalle funéraire d'un membre de la famille de Salvert, trouvée près de Riom (Puy-de-Dôme).

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1908, p. CXLII-CXLIII.

[2] Abbé Chartraire, *Rapport sur la démolition d'une partie de l'enceinte romaine de Sens (Yonne) en 1903*, dans le *Bulletin archéologique du Comité*, 1903, p. 222-234, pl. XVIII à XX.

L'estampage communiqué par M. Hannezo est trop imparfait pour permettre le déchiffrement de l'inscription, laquelle ne paraît pas présenter un intérêt particulier.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société archéologique de Tarn-et-Garonne afin de poursuivre les fouilles commencées sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Montauban :

«La Société archéologique de Tarn-et-Garonne sollicite, par une lettre de son président, M. le chanoine Pottier, correspondant du Comité, une subvention pour continuer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale de Montauban, qui était l'église abbatiale de Montauriol, détruite au XVIe siècle par les protestants. Les premières tranchées ouvertes sur le terrain ont fait découvrir des bases de piliers, des statues mutilées, des fragments de retables flamboyants, des briques moulurées, une pierre tombale. J'estime qu'il serait intéressant de reconstituer le plan des églises successives bâties en ce lieu et de rechercher les débris de sculpture enfouis sous les remblais, et je propose d'allouer une subvention à la Société de Tarn-et-Garonne.» — Adopté.

M. Salomon Reinach présente un rapport sur une demande de subvention formée par M. Gabillaud, instituteur, à Moulins (Deux-Sèvres), en vue de poursuivre des fouilles à La Barbinière.

M. Gabillaud ayant adressé au Comité un rapport sur les premières découvertes qu'il a faites à l'aide de la subvention qui lui a été précédemment allouée, il y a lieu de lui accorder une seconde subvention. — Adopté.

M. Salomon Reinach présente un second rapport sur une note de M. Joseph Déchelette, membre non résidant du Comité, relative à une épée de bronze trouvée à Beynost et publiée dans le *Bulletin archéologique* de l'année 1908, et conclut à l'impression de cette note dans le même *Bulletin* [1]. — Adopté.

M. Jullian lit un rapport sur une demande de subvention présentée par M. Radet, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux,

[1] Voir plus loin, p. 3, le texte *in extenso* de cette communication.

en vue de poursuivre les fouilles que ladite Faculté a entreprises dans l'ancien cimetière de Saint-Seurin :

« Par lettre en date du 4 novembre 1909, M. Georges Radet, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, sollicite de M. le Ministre de l'Instruction publique une subvention pour aider la Faculté dans les fouilles qu'elle a entreprises au cimetière de Saint-Seurin de Bordeaux.

« Ce cimetière est déjà mentionné par Grégoire de Tours, et c'était, dès le ve siècle, la principale nécropole de Bordeaux. Elle s'était formée autour d'un dépôt mortuaire de l'époque païenne, mais la présence de la tombe du plus célèbre des évêques bordelais, saint Seurin, les miracles que cette tombe provoqua, en firent un lieu d'ensevelissement et de pèlerinage particulièrement cher aux chrétiens. De Bordeaux le renom du cimetière se répandit dans tout le Sud-Ouest de la Gaule et bien au delà; et les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle qui traversaient Bordeaux propagèrent ce renom dans la chrétienté tout entière. Une inscription, qui se lisait autrefois dans l'église Saint-Seurin, rapportait que les deux nécropoles les plus fameuses du monde chrétien étaient les Alyscamps d'Arles et le cimetière bordelais, et on ajoutait que ce dernier avait été consacré par Jésus-Christ en personne, assisté des sept évêques. D'autres traditions, dont la Chanson de Roland se fait l'écho, y font enterrer les preux les plus célèbres parmi ceux qui succombèrent à Roncevaux, et les pèlerins du XIIe siècle s'arrêtaient à Bordeaux pour admirer les tombes de Turpin et d'Olivier.

« Tout cela, évidemment, est de la légende, mais cette légende nous prouve que du ve au XIIe siècle le cimetière de Saint-Seurin ne cessa pas de recevoir des tombes et des plus illustres. De fait, on avait déjà conservé, à ciel ouvert, cinq ou six de ces tombes des temps mérovingiens, et M. Le Blant les a publiées, comme appartenant à un type fort rare de sculpture funéraire.

« C'est ce cimetière, dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par une promenade, que la Faculté des lettres s'est proposé de remettre au jour.

« J'ai assisté en octobre à la mise en œuvre des premiers travaux. Notre crainte était qu'il fallût descendre trop bas pour atteindre le sol primitif, et ensuite que le cimetière eût été déjà fouillé ou profané. En fait, nous avons trouvé le sol antique à moins de cinq

mètres et nous avons trouvé le cimetière encore en place, sans tombe déplacée ni ouverte. Et cela nous promet des fouilles faites à coup sûr, avec toutes les constatations scientifiques que permet un terrain intact.

« Grâce à quelques subventions recueillies de différents côtés, un premier déblaiement a eu lieu ; il a fourni une quarantaine de sarcophages, que la date des médailles et le style des objets permettent de placer surtout au IVe siècle ; il a livré quantité d'amphores funéraires ; on a trouvé l'épitaphe sur marbre d'un soldat romain. À l'heure actuelle, on aborde un édifice énigmatique auquel sont adossés de nouveaux sarcophages. Et d'après une dernière lettre on vient de procéder à un nouveau déblaiement, sur 150 mètres carrés de terrain.

« Les fouilles sont dirigées par une Commission composée de trois professeurs, MM. Radet, Paris et Courteault. Ce dernier s'est chargé de rédiger, jour par jour, le journal des fouilles. La Commission archéologique se fait assister, pour l'étude des squelettes, par les membres de la Société d'anatomie, qui ont fait déjà des remarques nouvelles sur des fractures ou des blessures constatées sur les squelettes. Des photographies sont régulièrement prises. Tout cela du reste sera publié par les soins de la Faculté des lettres.

« C'est la première fois, je crois, qu'une Université se met à la tête d'une entreprise scientifique de ce genre. Les concours ne lui ont pas manqué, et la Municipalité de Bordeaux a prêté généreusement le sien. Mais des fouilles de cette sorte, sur un terrain de ville, coûtent cher. Vous estimerez sans doute que le Ministère de l'Instruction publique doit intervenir à son tour pour les encourager, et je vous proposerai d'émettre un vœu favorable à la demande qui nous est adressée. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat lit le rapport suivant sur une communication de M. Isidore Valérian, archéologue à Salon (Bouches-du-Rhône), relative aux fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'antique *Pisavis* :

« M. Valérian a envoyé trois photographies relatives aux fouilles de *Pisavis*, avec quelques indications.

« L'une représente les fouilles d'une maison où l'on a trouvé des

poteries rouges avec sceaux de potiers, quelques monnaies dont plusieurs de Marseille au type du taureau, divers instruments de fer.

« Sur la seconde photographie on voit l'emplacement d'un édifice où l'on a constaté l'existence de plusieurs mosaïques qui ne sont pas encore mises au jour.

« Enfin le sujet de la troisième photographie est une source non encore explorée.

« Il y a lieu de remercier M. Valérian de son zèle pour l'archéologie et de déposer ces photographies aux archives en attendant que la continuation des fouilles donne des résultats plus complets. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat lit un autre rapport sur le compte rendu qu'a envoyé M. le colonel de Ville-d'Avray, correspondant du Comité à Cannes, des dernières fouilles faites à Léauvert et à Fréjus :

« M. le colonel H. de Ville-d'Avray a épuisé la couche archéologique de la petite falaise de Léauvert à Juan-les-Pins. Il y a trouvé un fragment de miroir d'argent et un fragment de meule qu'il décrit minutieusement.

« À Fréjus il a découvert des fragments de poteries rouges, dont trois portent des noms de potiers, aujourd'hui mutilés.

« Enfin, à La Napoule, M. le colonel de Ville-d'Avray a exploré les restes d'un édifice qui n'appartient pas à l'époque romaine. Ses substructions seules et des chambres taillées dans le roc remonteraient aux Romains.

« Une vue de ces ruines, des plans, des dessins et des photographies représentant jusqu'aux plus petits fragments des poteries accompagnent ces trois notes rédigées avec beaucoup de soin et que je propose de déposer aux archives. » — Adopté.

M. Blanchet fait connaître son opinion sur la demande de subvention présentée par la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, qui lui a été renvoyée au commencement de la séance.

Le Comité, considérant que cette Société n'a fourni aucun argument nouveau à l'appui de sa demande, estime qu'il y a lieu de maintenir la décision prise dans une séance antérieure de ne pas accueillir favorablement cette demande.

À propos de la photographie de la mosaïque romaine de Lillebonne, communiquée à la Section par M. de Vesly, M. le Président et M. Babelon, rapporteur, présentent diverses observations.

M. le Président rappelle par quelles vicissitudes a passé cette mosaïque avant de prendre place au Musée de Rouen. Envoyée en Russie aussitôt après sa découverte, elle revint à Paris, et c'est à l'Hôtel des ventes que le conservateur du Musée de Rouen en fit l'acquisition. Au cours de ses pérégrinations la mosaïque a subi de nombreuses restaurations. Aussi les dessins exécutés immédiatement après la découverte en donnent-ils une reproduction plus exacte que la photographie que vient de faire faire M. de Vesly. Mais la comparaison de l'état actuel, donné par la photographie, avec l'état ancien, fourni par les dessins, est intéressante, et on doit féliciter M. de Vesly du soin qu'il a pris et de faire exécuter cette nouvelle image et d'en communiquer au Comité un exemplaire qui sera déposé aux archives.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

21 FÉVRIER 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Après l'adoption du procès-verbal, M. le Président s'exprime en ces termes :

« À l'occasion de son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, je suis bien heureux d'adresser à M. Maurice Prou les plus vives félicitations du Comité. Notre joie sera partagée par tous nos correspondants, qui ont eu si souvent à se louer du dévouement et de la bienveillance de notre cher Secrétaire. Je saisis cette circonstance pour le remercier des soins qu'il apporte à la publication du *Bulletin* et de la régularité avec laquelle il le fait paraître. »

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts informe M. le Directeur de l'Enseignement supérieur que, pour répondre au vœu formulé par la Section d'archéologie, dans la séance du 15 juin 1908, il a fait classer parmi les monuments historiques l'église, la salle capitulaire et le cellier de l'ancienne abbaye de Fontfroide (Aude).

M. le colonel de Ville-d'Avray, correspondant du Comité, envoie deux notes, l'une sur des sépultures antiques découvertes à Vallauris (Alpes-Maritimes), l'autre sur des objets préhistoriques découverts près de Cannes. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, envoie un rapport sur les fouilles de Castel-Roussillon. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Combes, à Cahors, adresse au Comité un relevé des fouilles faites aux abords de l'Arc de Diane, à Cahors. — Renvoi à M. Jullian.

M. René Sauvage, archiviste-paléographe, à Caen, envoie la photographie d'un sarcophage trouvé en décembre dernier sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Troarn (Calvados). — Renvoi à M. Prou.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Antiquités gallo-romaines recueillies dans le Boulonnais, par le Dr H.-E. Sauvage ;

Les vases céramiques gallo-romains du Musée de Boulogne-sur-Mer, par le même;

Liste des potiers gallo-romains dont les marques ont été recueillies près de Boulogne-sur-Mer, par le même;

Les collections Émilien Dumas au Musée de Nîmes, par M. Félix Mazauric;

Acquisitions des musées archéologiques en 1908, par le même;

Notes sur des inscriptions celtiques, par le même;

Les gisements paléolithiques de Saint-Acheul, par M. Commont;

Fouilles à Belloy-sur-Somme, par le même;

Un dernier mot sur les silex de Fournival (Oise), par M. L. Plessier;

L'oppidum Bratuspantium des Bellovaques, par le Dr V. Leblond;

La cathédrale de Reims. Études sur quelques statues du grand portail, par Mme Godbillon-Sartor.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Philippe Berger lit un rapport sur une statuette de femme trouvée dans le Haurân et au sujet de laquelle M. Colombet, de

Beyrouth, a adressé au Comité une note accompagnée de photographies :

« Cette statuette, en pierre volcanique, est haute de 0 m. 95. Elle est conservée ou plutôt cachée à Beyrouth. Elle est lourde, d'une facture très grossière, et ne présente ni dans la pose ni dans les formes aucun caractère d'antiquité. Les cheveux étalés, qui couvrent le dos, ne rappellent en rien une coiffure antique. La pose du bras droit est très mauvaise. La statue est appuyée contre un bloc sur lequel se lit une légende grecque. Au point de vue purement paléographique, je ferai remarquer la forme de l'A, dont la barre transversale est placée beaucoup trop bas, et la forme de l'E, qui m'inspirent des doutes[1].

« Le pied gauche repose sur le rebord d'un socle carré percé d'un trou. On dirait qu'on a voulu représenter la Vérité sortant d'un puits. J'ai peur que cette vérité ne soit un faux. »

La note de M. Colombet sera déposée aux archives du Comité.

La Commission de l'Afrique du Nord ayant renvoyé à la Section d'archéologie une monnaie mérovingienne trouvée à Milly (Saône-et-Loire, canton de Mâcon), et que lui avait communiquée M. le commandant Hannezo, M. Prou présente quelques observations sur cette pièce :

« Il s'agit d'un tiers de sol d'or blanc, du VIIe siècle, pesant 1 gr. 15. En voici la description :

[1] M. Haussoullier, à qui j'ai communiqué la photographie de la statuette, m'écrit à ce sujet : « La statue est en effet détestable et semble surtout un faux détestable. Pour l'inscription, qui n'offre pas plus de garanties, on a voulu, je crois, copier quelque signature d'artiste. À la ligne 3, à gauche, je lis :

Λ Ε Γ
Ι Ε Σ
Ν

qui pourrait se restituer :

ἐπ[ο]-
ί(η)σ[ε]
ν

« Mais les lettres ayant été grattées, la lecture est incertaine. Il y aurait un nom propre au nominatif (le nom du prétendu sculpteur), suivi du nom de son père, qui pourrait commencer par Ἀρισ, puis un ethnique et le verbe ἐποίησε. »

«Légende rognée. Buste, au diadème perlé, de profil à droite.

«℞ Légende rognée, dont on ne voit plus qu'une ꝏ. Croix au pied pommetté, les extrémités de la traverse et le sommet légèrement fourchus; le champ entouré d'une couronne.

«Il nous a été impossible de restituer les légendes, et nous ne connaissons pas de monnaie mérovingienne du même coin que celle-ci. Mais le buste trapézoïdal, le diadème perlé avec un nœud formé de trois rubans terminés par une perle, les cheveux en dents de peigne, sont des caractères qu'on retrouve sur les monnaies de la région bourguignonne, nous entendons par là le territoire compris entre Lyon, Genève, Lausanne, Besançon, Langres et Nevers. Il nous paraît que les tiers de sol avec lesquels la monnaie de M. le commandant Hannezo a le plus de rapports sont ceux qui sont sortis d'un groupe d'ateliers situés au Nord d'Izernore et à l'Est de Mâcon, dans la partie septentrionale de la cité de Lyon et la partie méridionale de la cité de Besançon; on comparera le buste de la pièce de M. le commandant Hannezo avec celui de quelques pièces des ateliers de *Gredaca* (Graye-et-Charnay, Jura), de *Linco* (Lains, Jura), d'*Argentao* (Arinthod [?] Jura), nos 118, 122, 127 et 1261 du Cabinet de France. De telle sorte que c'est dans le voisinage même du lieu de la trouvaille qu'il convient de chercher l'atelier où a été frappé le triens soumis à notre examen.

«Le Comité voudra remercier M. le commandant Hannezo de lui avoir communiqué cette monnaie qui, plus tard, pourra prendre de l'intérêt si l'on en découvre quelque autre qui permette d'en restituer la légende, sans compter qu'on pourrait peut-être dès maintenant en faire le déchiffrement si, après avoir dressé la liste des *villae* et *vici* de la région ci-dessus indiquée, l'on cherchait quel est le nom applicable à ce qui reste des lettres de la légende.» — Adopté.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

14 MARS 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gabillaud, instituteur, à Moulins (Deux-Sèvres), adresse au Comité un rapport sur les fouilles qu'il poursuit à La Barbinière. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Émile Chanel, correspondant du Comité, à Bourg (Ain), envoie une note sur une cachette de l'âge du bronze à Treffort (Ain). — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Henry Corot répond à une demande de renseignements qui lui avait été adressée au nom de la Section sur un projet de fouilles dans des tumulus des environs d'Alise-Sainte-Reine.

M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, à Rouen, envoie deux notices, l'une sur des cercueils de pierre découverts à Rouen, l'autre sur une estampille de potier. — Renvoi à M. Babelon.

M. le Ministre des Affaires étrangères écrit une lettre au sujet d'une inscription trouvée au Minnesota entre 1737 et 1740 et entrée dans la collection du comte de Maurepas, secrétaire d'État.

M. le colonel de Ville-d'Avray, correspondant du Comité, à Cannes, envoie une notice sur des découvertes d'antiquités ro-

maines à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Joseph Perrin, président de la Société archéologique de Sens, écrit une lettre dans laquelle il rend compte de la découverte d'une mosaïque romaine à Sens (Yonne), et demande une aide pécuniaire pour subvenir aux dépenses qu'ont déjà entraînées et qu'entraîneront les fouilles, l'acquisition de la mosaïque et son transport dans le Musée. — Renvoi à M. Prou.

M. Véran, architecte des Monuments historiques, à Arles, communique le texte de trois inscriptions romaines découvertes dans le bâtiment donné à la ville d'Arles par M. Frédéric Mistral. — Renvoi à M. Cagnat.

MM. Babelon et Lefèvre-Pontalis sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. le Dr Capitan lit un rapport sur une note de M. le colonel de Ville-d'Avray relative à quelques objets des époques préhistorique et romaine trouvés aux environs de Cannes : quelques instruments de pierre, à la station néolithique de Cabre, près d'Agay (Var); une monnaie, petit bronze, de Constantin, à la station de Ferrières, également près d'Agay; un fragment de meule dormante gallo-romaine au quartier de Léauvert, près de Juan-les-Pins; enfin, dans la mer, sous les tours d'Antibes, une pièce d'or romaine à lettres inversées (?). Le Comité remercie M. le colonel de Ville-d'Avray du soin qu'il prend de porter à la connaissance de la Section d'archéologie toutes les découvertes d'antiquités faites à Cannes et dans les environs. Sa note sera déposée dans les archives du Comité.

M. Jullian lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Commont, directeur de l'école annexe à l'École normale d'Amiens, en vue de poursuivre ses recherches archéologiques dans les stations préhistoriques de la vallée de la Somme :

« Les fouilles entreprises par M. Commont sont devenues célèbres dans les milieux préhistoriques. Toute la science du quaternaire supérieur (chelléen, acheuléen, moustérien) est actuellement

tributaire des découvertes de notre compatriote. Les grandes publications de M. Obermaier, professeur à l'Université de Vienne, sur l'évolution de l'industrie lithique dans la période archaïque du silex, ont été faites uniquement à l'aide des renseignements empruntés à M. Commont. Ce dernier a mis surtout en lumière l'étroite connexion entre les trois premiers âges du paléolithique, les filiations ou les évolutions qui ont déterminé le passage de l'un à l'autre. Il a découvert quantité de formes nouvelles, notamment celle des silex à grandes lames qui vont faire l'objet d'une publication prochaine. Ses fouilles ont été conduites à la fois avec un grand soin d'archéologue et une vraie science de géologue. Par deux fois elles ont été visitées, au cours de la dernière année scolaire, par des commissions desquelles ont fait partie des professeurs du Muséum ou du Collège de France, et tous ont rendu hommage aux mérites de M. Commont. D'Angleterre et d'Allemagne même on se rend aujourd'hui à Montières et à Saint-Acheul pour étudier les gisements sur place. M. Commont, comme M. Peyrony aux Eyzies, est un des pionniers de la plus ancienne histoire de notre pays. Vous voudrez bien l'encourager, une fois de plus, de vos subventions.» — Adopté.

M. Jullian lit un autre rapport sur les fouilles de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot aux abords de l'Arc de Diane, à Cahors :

«À la date du 5 mai 1909, M. le Ministre accordait, sur avis favorable du Comité, une subvention à la Société d'études du Lot, pour entreprendre des fouilles autour du célèbre Arc de Diane. Avec un zèle dont il faut la louer hautement, donnant un exemple qui est très rarement suivi, la Société nous envoie un rapport détaillé sur ces fouilles.

«Ces fouilles ont fait découvrir, dans le sens perpendiculaire à l'Arc, une muraille de 1 m. 50 d'épaisseur, en petit appareil semblable en tous points à celui de l'Arc. Elle est séparée de l'Arc et de ses annexes les plus rapprochées, par une croûte épaisse de béton rougeâtre fait de chaux et de débris de briques. D'une étude minutieuse et du plan qui l'accompagne il semble résulter que ce seraient là des parois et des sols de salles se rattachant aux vastes constructions de thermes (car l'expression d'Arc de Diane est fort impropre).

« Par malheur, la Société n'a pu poursuivre ses fouilles, à la suite de difficultés d'ordre juridique. »

La Société se propose de restaurer l'Arc de Diane, qui menace ruine. C'est un projet dont la réalisation exige une entente préalable avec le Service des Monuments historiques.

M. l'abbé Thédenat rend compte d'une note par laquelle M. le colonel de Ville-d'Avray, correspondant du Comité, fait connaître la découverte, dans la propriété de M. Pierre Boutin, située près de la chapelle Saint-Antoine, commune de Vallauris, de six ou sept sépultures. Les squelettes, orientés tête à l'Ouest, pieds à l'Est, reposaient entre des pierres plates à 1 mètre environ de profondeur. La mauvaise conservation des ossements, leur dispersion par les ouvriers, et le fait que tout a été comblé en même temps que découvert, ont rendu impossible une étude sérieuse de ces débris.

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur une note de M. Destandau, relative à une tête de marbre antique trouvée dans la Crau :

« M. Destandau, correspondant du Comité, ayant appris que, dans la propriété de M. Antonin Zitta, dite « le Mas d'Archimbaud », dans la Crau, au quartier de Saint-Martin-de-Crau, des ouvriers avaient mis au jour une tête de marbre, obtint du propriétaire que cette tête lui fût communiquée et enfin cédée. Il nous en envoie une description minutieuse.

« Cette tête est de marbre blanc. Le front est large et légèrement bombé; les yeux pleins et bien faits; la bouche grande, un peu enfoncée et souriante; le menton proéminent, gros et fort; le cou, très bien proportionné, indique une légère inclinaison vers la droite. La chevelure, un peu frisée et divisée en deux parts, couvre, de chaque côté, la partie supérieure de l'oreille et forme, sur la nuque, un nœud que dissimule un voile posé sur la partie postérieure de la tête et descendant sur les épaules. Le nez a malheureusement été complètement brisé par la pioche d'un ouvrier, ce qui a défiguré le visage. La hauteur de cette tête est de 0 m. 41.

« M. Destandau date avec raison cette œuvre du milieu du IIe siècle de notre ère. Il estime que, si la statue était complète, elle aurait environ 2 m. 20 de haut et qu'on pourrait l'attribuer à quelque di-

vinité. Mais cette tête n'est pas d'un caractère idéal et semble plutôt provenir d'un buste-portrait représentant les traits d'une personne appartenant sans doute à quelque famille propriétaire d'une villa de la région. On connaît un certain nombre de bustes analogues.

« M. le pasteur Destandau a donné une nouvelle preuve de son zèle éclairé pour l'archéologie en recueillant cette tête, en nous la décrivant si exactement et enfin en la déposant, pour assurer sa conservation, au château de Servanes, près de Mouriès, appartenant à M. Revoil, ambassadeur. »

M. Prou lit le rapport suivant sur une note de M. l'abbé Parat, relative au cimetière de Vaudonjon et complémentaire de la notice qu'il avait adressée au Comité à ce sujet[1] :

« Dans le rapport que j'eus l'honneur de vous présenter à la séance du 13 décembre dernier, je regrettais que M. l'abbé Parat ne nous eût pas envoyé un plan du cimetière et n'eût pas dressé un inventaire du mobilier funéraire, sépulture par sépulture. M. l'abbé Parat adresse aujourd'hui au Comité un plan et un journal des fouilles qui nous prouvent que, si les fouilles eussent été dès l'origine dirigées par le savant abbé, nous n'eussions pas eu à exprimer ce regret.

« En second lieu nous avions, à la suite de notre Président, déclaré fausse une inscription qu'on prétend avoir été trouvée dans une sépulture de Vaudonjon. M. l'abbé Parat nous répond que la pierre a été trouvée, le 11 février 1906, dans la fosse à laquelle l'ouvrier avait assigné le n° 97 sur son calepin. Il déclare cependant qu'il n'a pas vu exhumer la pierre, mais qu'il est venu le lendemain quand l'ouvrier l'avait déjà envoyée à M. Terrade, à Saint-Florentin; il ajoute que ledit ouvrier lui montra sur son calepin la transcription assez exacte du texte que portait cette pierre posée comme pierre de parement au bout des pieds du squelette. M. l'abbé Parat n'a pas vu sortir la pierre de la sépulture; il n'a pas pu constater l'état de la fosse. Nous maintenons notre opinion, c'est-à-dire que nous continuerons à croire que notre Président a eu raison de déclarer que cette inscription n'est pas antique.

[1] *Bulletin archéologique*, 1909, p. CL à CLIII.

« En outre, M. l'abbé Parat ayant affirmé que le lieu dit « le « Champ des Églises » marquait l'emplacement d'une ancienne villa appelée *Virginiacum* dans les chartes du IXe au XIIe siècle, nous lui avions demandé de nous indiquer les documents auxquels il faisait allusion. M. l'abbé Parat nous donne satisfaction. Il nous renvoie à la septième charte du Cartulaire de Vézelay conservé à la Bibliothèque Laurentienne (Plut. XIV, cod. XXI) portant donation aux moines de Vézelay de divers manses sis « in pago Avalensi, in vicaria Virinia- « censi, in ipsa villa Viriniaco »[1]; puis à une autre donation aux moines de Vézelay, celle-ci faite par un certain Agenolfus, d'un manse sis « in fine Varginiacensi, in loco qui Longa Fames vocatur, « et ab uno latere terminatur via publica, ab altero autem Cora « fluvio »[2]. Ce dernier acte est daté du mois de juin, la troisième année du roi Charles. Deux siècles plus tard, un privilège de Pascal II, de novembre 1103, met au nombre des possessions de Vézelay « in episcopatu Eduensi, ecclesiam Sancti Petri juxta fluvium « Chore sitam, Varginiacum villam cum omnibus appendiciis suis « et ecclesiam Sancti Sulpitii »[3]. Enfin, dans un accord intervenu en 1137 entre l'abbé et les habitants de Vézelay, il est question de l'eau et de la pêcherie de *Virginiacum*[4].

« La villa mentionnée dans le plus ancien document, la donation d'Horulfus, et appelée *Viriniacus*, chef-lieu de l'une des vigueries de l'Avalois ou pays d'Avallon, doit être distinguée de la villa *Varginiacus*, dont il est question dans le second document, qui paraît encore désignée par le même vocable en 1103, puis en 1137 sous la forme *Virginiacum*. En d'autres termes, *Viriniacus*, d'une part, *Varginiacus*, *Virginiacum*, d'autre part, sont deux localités distinctes. La seconde, homonyme d'un autre village du département de l'Yonne, Vergigny, au canton de Saint-Florentin, était située sur la Cure, d'après le texte de la donation d'Agenolfus, et d'après l'accord de 1137. Resterait à établir qu'elle occupait l'emplacement du Champ

(1) Publiée dans Bandini, *Catalogus codicum latinorum bibliothecae Mediceae Laurentianae*, t. I (1774), col. 133; indiquée par Pissier, *Notice historique sur Saint-Père-sous-Vézelay*, dans *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne*, 57e vol. (1903), p. 43.

(2) Bandini, *ibid.*, col. 134.

(3) Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. II, p. 40. Cf. même auteur, *Dictionnaire topographique du département de l'Yonne*, v° *Varginiacum*.

(4) Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, t. I, p. 317.

des Églises, entre Asquins et Blannay. La tradition, qui est le seul argument que produise M. l'abbé Parat, ne saurait être un fondement assez solide pour cette identification. »

M. Prou fait un rapport oral sur la demande de subvention présentée par la Société archéologique de Sens dans la séance du jour.

Le rapporteur a assisté à la découverte de la mosaïque romaine pour la conservation de laquelle la Société sénonaise demande une subvention à M. le Ministre de l'Instruction publique. L'un des membres de la Société, M. Octave de Traynel, ayant eu connaissance de la découverte d'un débris de mosaïque dans une propriété privée, sise à Sens, rue du Général-Dubois, n° 35, obtint de la propriétaire l'autorisation de pratiquer des fouilles.

Il mit immédiatement au jour de grands fragments faisant partie de l'encadrement d'une très grande et très belle mosaïque, puis, deux jours après, il retrouva le motif central consistant en un médaillon polychrome (blanc, noir, rouge, bleu, vert) composé de cubes très fins et représentant un sujet qui comprend quatre chevaux, dont l'un, au moins, est monté. Les écoinçons entre le médaillon circulaire et le cadre carré sont occupés par quatre têtes, dont trois couronnées de feuillages, et la quatrième voilée, sans doute les Saisons. Le dessin du sujet principal et celui des têtes sont excellents.

M. Octave de Traynel a cédé à la Société archéologique ses droits sur la mosaïque. Les dépenses faites par la Société pour les fouilles puis pour l'acquisition de la mosaïque s'élèvent déjà à une somme importante. En outre, il convient de profiter des bonnes dispositions de la propriétaire pour pratiquer des fouilles autour du pavement afin de rechercher les substructions de l'édifice auquel il appartenait, même d'entreprendre de nouvelles fouilles dans le jardin voisin sous le sol duquel s'étend certainement une partie de la mosaïque; puis il reste à enlever la mosaïque pour la transporter dans le Musée et assurer la conservation de ce morceau remarquable de l'art antique. Car, si plusieurs mosaïques ont été trouvées à Sens, elles ont été détruites, sauf une qui a été recouverte, et aucune ne peut soutenir la comparaison avec celle qu'on doit à la perspicacité et au zèle de M. de Traynel. Mais toutes ces dépenses dépassent les ressources de la Société archéologique de Sens.

Celle-ci a fait des efforts considérables comme elle en a déjà fait

à plusieurs reprises dans des circonstances semblables. Il convient donc que le Comité et M. le Ministre de l'Instruction publique lui donnent cette fois encore un témoignage effectif de leur estime. C'est pourquoi le rapporteur conclut qu'il y a lieu d'accorder à la Société de Sens la subvention qu'elle sollicite. — Adopté.

M. Héron de Villefosse lit un rapport sur un casse-tête de bronze trouvé à Fontenoy (Yonne) :

« M. l'abbé Poulaine envoie au Comité une note, accompagnée d'une photographie, relative à un casse-tête de bronze, trouvé au mois de juillet 1909, par M. Paul Raimbeau, cultivateur à Fontenoy (Yonne), en labourant un champ situé près du hameau de Solmé, à environ 200 mètres de la colonne commémorative de la sanglante bataille de *Fontanetum* livrée en 841 entre les fils de Louis le Débonnaire. M. l'abbé Poulaine décrit ainsi l'objet découvert qui, sans aucun doute, appartient à une arme et devait s'ajuster à l'extrémité d'un manche de bois :

« La douille octogonale mesure 0 m. 34 de long sur 0 m. 026 « de diamètre; elle est ornée d'un bourrelet circulaire, au-dessus « et au-dessous duquel on remarque un petit trou rond pour le pas- « sage des goupilles destinées à fixer l'instrument à la hampe. La « partie supérieure, arrondie intérieurement en forme d'anneau, « mesure en hauteur 0 m. 62; à l'extérieur, elle est hérissée de trois « rangées de pointes saillantes à quatre faces, longues de 0 m. 02 « et prenant naissance chacune sur une base quadrilatérale. Le dia- « mètre de cette partie de l'arme, entre les extrémités de deux « pointes, est de 0 m. 065. L'objet, qui porte une légère échancrure « à la base de la douille, pèse 300 grammes; sa forme est circu- « laire, aplatie en haut et en bas. »

« Cette arme, d'une belle patine verte, proviendrait incontestablement, d'après M. l'abbé Poulaine, de la bataille de 841 et remonterait par conséquent au IXe siècle.

« La destination de l'objet n'est pas douteuse; c'est l'extrémité d'une arme. Sans contester la date que lui assigne notre correspondant, je tiens à rappeler simplement que des objets de bronze analogues ont été découverts dans le Nord, quelquefois mêlés à des objets purement romains. L'un d'eux, conservé au Musée de Salzbourg, a été reproduit par M. Saglio dans le *Dictionnaire des antiquités*

grecques et romaines[1]; il offre une ressemblance absolument frappante avec l'objet trouvé à Fontenoy. Comme parmi ces extrémités de massues en bronze ou en fer, hérissées de pointes, il s'en trouve de dimensions différentes et de formes variées, il y aurait certainement un classement chronologique à établir entre elles, classement rendu assez difficile la plupart du temps par l'ignorance des circonstances dans lesquelles elles ont été découvertes. Aussi nous devons remercier M. l'abbé Poulaine des renseignements précis qu'il nous transmet. Récemment, j'ai moi-même signalé au Comité des armes analogues, mais d'une forme différente, trouvées dans une maison de Lambèse et qui remontent incontestablement à l'époque romaine[2]. »

M. Héron de Villefosse rend compte des recherches exécutées à Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales), à l'aide d'une subvention ministérielle, par M. Fr.-P. Thiers, conservateur du Musée archéologique de Narbonne et correspondant du Comité :

« Castel-Roussillon occupe l'emplacement de la ville de *Ruscino* que traversait à l'époque romaine la voie Domitia par laquelle s'opérait la communication entre l'Espagne et l'Italie à travers la Narbonnaise. Cette ville était beaucoup plus ancienne que la voie Domitia, qui paraît d'ailleurs avoir remplacé une piste commerciale suivie dès la plus haute antiquité. Jusqu'ici l'exploration de *Ruscino* avait été négligée. Deux inscriptions romaines, découvertes récemment, ont ramené l'attention sur cette localité aujourd'hui bien déchue de son antique importance[3].

« M. Thiers depuis longtemps avait été préoccupé de l'intérêt de ce point. À diverses reprises il avait eu l'occasion d'explorer le plateau de Castel-Roussillon; il a suffi qu'il en exprimât le désir pour que le Comité d'archéologie lui votât une subvention destinée à l'aider dans ses recherches, dont les résultats ont été particulièrement intéressants pour la période antérieure à l'arrivée des Romains. Il est regrettable, toutefois, que les circonstances ne lui aient pas permis de joindre à ce rapport un plan de ses fouilles.

(1) Fig. 1581, au mot *clava*.

(2) *Bulletin archéologique du Comité*, 1906, p. 254, n. 1.

(3) Cf. *Revue épigraphique*, n° 1672, et *Bulletin archéologique du Comité*, 1909, p. LV et 121-125.

«L'emplacement des ruines est remarquable par une abondance extraordinaire de fragments de poteries qui permettent d'établir que les Grecs venaient commercer et apporter leurs produits à *Ruscino*. Plusieurs débris de vases peints à figures rouges remontent sans le moindre doute au IVe siècle; tous sans exception appartiennent à des ustensiles usuels; quelques-uns portent des traces de réparations. On y trouve aussi un grand nombre de poteries noires dont les unes semblent être d'origine ibérique et les autres paraissent avoir été fabriquées en Campanie à une époque de décadence. Parmi les objets recueillis on remarque plusieurs de ces fusaïoles (?) en terre cuite sur la destination desquelles on n'est pas encore fixé : ce qui est remarquable, c'est la dimension extraordinaire des fusaïoles rencontrées à *Ruscino*, lesquelles ne mesurent pas moins de 0 m. 20 de diamètre. Il convient de signaler également la découverte d'un grand dolium portant une estampille circulaire, en caractères celtibériens, trois fois répétée : il serait nécessaire d'en donner une bonne image d'après le moulage envoyé par M. Thiers, moulage qui, selon son désir, devra être déposé au Musée de Saint-Germain. Aucune monnaie gauloise n'a été rencontrée. À côté de monnaies de Tarragone, d'Ampurias et de Saragosse à légendes ibériques ou latines, notre correspondant a trouvé trois exemplaires d'un petit bronze coulé portant au droit un dauphin, et au revers un caducée, accosté d'une lettre qui paraît être un E. Ce bronze, dont l'identification n'a pu être réalisée et qui semble inconnu, mériterait d'être dessiné. Les documents de l'époque romaine consistent en fragments de vases à reliefs et en marques de potiers.

«Les fouilles de M. Thiers ont pour l'histoire de la Gaule méridionale un intérêt de premier ordre. Au moment où les découvertes de M. Rouzaud, à Montlaurès, venaient de nous révéler l'existence d'un établissement préromain aux environs de Narbonne, celles de M. Thiers, en nous apportant des renseignements de même nature, confirment pleinement ce que nous savions déjà de *Ruscino*. Mais le champ des explorations est beaucoup plus étendu à Castel-Roussillon qu'à Montlaurès. Il serait donc nécessaire que notre zélé correspondant n'en restât pas là de ses constatations et qu'il n'abandonnât pas un terrain aussi digne d'attention. Le Comité, je n'en doute pas, est disposé à faire tout ce qui dépendra de lui pour favoriser de telles recherches.»

Le rapporteur propose l'insertion du rapport de M. Thiers dans le *Bulletin archéologique*. — Adopté.

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« Dans le courant de l'année 1909, M. le comte de Seyssel a fait exécuter des fouilles à quelques kilomètres du château de Musin, près de Belley (Ain), dans un champ où il avait constaté la présence de constructions romaines. Il a bien voulu me transmettre quelques renseignements sur ces fouilles. Il a retrouvé là les substructions et l'hypocauste d'une petite maison. Deux pièces sont décorées de peintures murales : l'une d'elles, entièrement enduite de stuc bleu de ciel, servait de piscine; le béton du fond mesure 0 m. 50 d'épaisseur. L'eau arrivait dans cette piscine par un canal placé à l'un des angles et s'écoulait à un autre angle par un gros tuyau de plomb de 0 m. 12 de diamètre. Ce tuyau porte, imprimée quatre fois, la marque du plombier :

MARVLVSAVF

« Les lettres sont grandes, bien formées; cette marque se rencontre, je crois, pour la première fois.

« On connaît un certain nombre de marques analogues sur lesquelles apparaît en abrégé, à la suite du nom du plombier, le nom de la ville dans laquelle il exerçait son industrie. Les tuyaux ainsi timbrés ont été généralement retrouvés soit dans la ville même où le plombier était établi, soit dans les environs [1].

« En voici quelques exemples :

« *T. Val(erius) Patroclus Arel(ate) f(ecit)*, trouvé à Arles [2];

« *C. Jul(ius) Matur(us) V(iennae) f(ecit)*, trouvé à Vienne [3];

« *L. Tertinius Paulus Lug(udini) fac(it)*, trouvé à Lyon [4].

(1) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 5701, nos 1 à 68.

(2) *Ibid.*, 5701, n° 7. D'autres plombiers d'Arles apparaissent sous les nos 1, 2, 4, 9.

(3) *Ibid.*, n° 28; cf. pour les plombiers de Vienne les nos 21 à 23, 25, 36, 37, 39 à 42, 45 à 47, 49 à 54, 56, 62.

(4) *Ibid.*, t. XIII, 10029, n° 13; cf. pour les plombiers de Lyon les nos 4, 6, 8, 11, 12, 14.

« Un tuyau trouvé à Arles et deux autres découverts à Décines-Charpieu (Isère) portent des marques de plombiers lyonnais [1].

« En 1838 on recueillit à Morestel (Isère) plusieurs tuyaux portant la marque suivante :

C·SACID·SILVIN·AVG·F

« Évidemment, sous l'abréviation qui accompagne les trois noms du plombier, se cache le nom de la ville où celui-ci fabriquait ses tuyaux. Cette ville ne peut être que *Aug(ustum)*, station de la voie de Vienne à Genève (aujourd'hui Aoste, dans l'Isère); elle est située à peu de distance de Morestel. Par conséquent, il faut transcrire :

C. Sacid(ius) Silvin(us) Aug(usti) f(ecit).

« Les marques de Morestel doivent nous servir à expliquer celle qui vient d'être découverte par le comte de Seyssel. Il paraît très probable que la nouvelle marque nous fait connaître le nom d'un plombier d'Aoste (Isère) et qu'elle doit être lue :

Marullus Au(gusti) f(ecit).

« On remarquera la façon de rapprocher les deux L en les plaçant dos à dos, afin de gagner de la place; pour le même motif le G, qui régulièrement aurait dû compléter l'abréviation du nom de la ville, a été supprimé.

« Dans la même fouille, on a recueilli un poids de terre cuite, en forme de poire, portant à la partie supérieure l'estampille :

MRTVS *Martius*

à rapprocher d'une marque relevée à Aoste sur un poids de terre cuite en forme de pyramide et connue par une note manuscrite de Chavernod [2]. Le surnom *Martius* se retrouve à Amblagnieu (Isère) [3] et à Frèterive (Savoie) [4], c'est-à-dire dans des localités voisines d'Aoste (Isère). »

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 5701, nos 26, 55, 6.

[2] *Ibid.*, t. XII, 5688, n° 4; cf. Marteaux et Le Roux, *Catalogue du Musée d'Annecy*, p. 111, n° 135.

[3] *Ibid.*, t. XII, 2378.

[4] *Ibid.*, t. XII, 2334, 2336.

M. Héron de Villefosse ajoute en terminant :

« J'ai reçu de M. Alfred de Surville l'estampage d'une inscription romaine récemment découverte à Château-Barnier, près de Caissargues (Gard), commune de Nîmes :

D M
CN · LVCRETIO
eVCTEMON
PRIMVLA LICINILLA
D · S · P

D(iis) m(anibus). Cn. Lucretio [E]uctemoni Primula Licinilla d(e) s(uo) p(osuit).

« L'intérêt de ce petit texte réside dans le rare cognomen *Euctemon*, transcription latine du nom grec Εὐκτήμων. »

M. Jullian présente à la Section des photographies des cercueils de pierre trouvés dans les fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux, pour lesquelles M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé une subvention à l'Université de Bordeaux.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

La 48e réunion des Délégués des Sociétés savantes de la France s'est ouverte à Paris, le mardi 29 mars 1910, à 2 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, assisté de M. Verwaest, secrétaire du Comité.

Étaient présents : MM. Léopold Delisle, E. Levasseur, le général Sebert, Omont, Vidal de la Blache, Cordier, Prou, Gazier, Blanchet, Capitan, de Saint-Germain, Baguenault de Puchesse, Harmand, Des Cilleuls, Toutain, Héligon, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Espérandieu, Coquelle, le Dr Épery, G. Blondel, Daguin, l'abbé Parat, Magne, Chauvigné, Pawlowski, Henri Ferrand, Lasnier, Jacotin, Cazalis de Fondouce, Depoin, Braye, l'abbé Anthiaume, Camille Ballu, Bellon, Bossebœuf, Bourdeix, Pierre Boyé, Celier, Chambroux, Cornuel, Coüard, Mlle Darle, l'abbé David, Étienne Deville, Dode, Léopold Doinet, Joseph Durieux, Durocher, Mlle Éclan, Feuillâtre, Estanave, Feuvrier, M. et Mme Fuchs, Gouillon, Grosdidier de Matons, Étienne Héron de Villefosse, Martial Imbert, Louis Laurent, Llaguet, Lorin, capitaine Louvet, Léon Lyon-Caen, Mlle Masson, Oberkampff de Dabrun, Payet, le Dr Pellegrin, Piédagnel, Plan-

couard, Quarré-Prévost, de La Roche, Ulysse Rouchon, de Sarran d'Allard, Vallois, Vernier, De Vesly, Veuclin, Vauvillé, Vovard, etc.

M. Héron de Villefosse souhaite la bienvenue aux délégués des Sociétés savantes. Au nom du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, il déclare le Congrès ouvert et donne lecture de l'arrêté constituant le bureau des sections.

Le bureau de la Section d'archéologie est ainsi constitué :

Président de la Section : M. Héron de Villefosse;

Secrétaire : M. de Lasteyrie;

Secrétaire adjoint : M. Prou;

Présidents des séances : MM. Héron de Villefosse, Adrien Blanchet, Étienne Michon, Ernest Babelon, le Dr Capitan.

La séance est levée à 2 heures et demie, et les délégués se rendent dans leurs sections respectives.

SÉANCE DU MARDI 29 MARS 1910.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Est désigné comme assesseur M. Cazalis de Fondouce, vice-président de la Société archéologique de Montpellier, correspondant honoraire du Comité.

M. le Dr Épery, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, lit une étude de M. Henry Corot, archéologue, à Savoisy (Côte-d'Or), sur les poteries trouvées sur le Mont Auxois, au lieu dit «la Croix-Saint-Charles», dans les fouilles particulières de MM. le commandant Espérandieu et le Dr Épery, et durant la campagne de 1909.

Parmi les débris recueillis, quelques-uns seulement pourraient être attribués à l'époque néolithique. La poterie de l'âge du bronze est représentée par deux fragments de vases dont l'ornementation est faite d'une série de chevrons imprimés dans la pâte molle à l'aide d'une matrice. Quelques vestiges des époques de Hallstatt et de la Tène ont été recueillis à proximité de foyers préromains, dans l'enceinte d'un temple octogonal. La série la plus intéressante est celle des vases guillochés et incisés de l'époque gallo-romaine. M. Corot conclut à l'utilité de ne rien laisser perdre des débris de poterie, en apparence les plus insignifiants, trouvés au cours des fouilles.

M. le Dr Épery présente ensuite, de la part du même savant, les dessins à l'aquarelle de curieuses peintures murales découvertes dans les ruines d'un temple d'Hygie au même lieu. Elles forment deux couches superposées qui correspondent vraisemblablement à deux époques différentes, mais relativement peu éloignées l'une de l'autre.

M. le commandant Espérandieu, corespondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques, expose les résultats des fouilles que M. le Dr Épery, ancien maire d'Alise, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, et lui-même font exécuter, dans des terrains leur appartenant, au lieu dit «la Croix-Saint-Charles», sur le Mont Auxois.

On a mis au jour quatre temples, dont le plus considérable est octogonal et mesure 7 m. 80 de côté. Un temple rectangulaire possède une piscine.

On a recueilli, au cours des fouilles, cent dix-huit monnaies romaines d'Auguste à Valens, et trente et une monnaies gauloises, surtout des Éduens, des Arvernes, des Séquanes et des Lingons.

Parmi les sculptures découvertes, les plus importantes sont : la tête diadémée et couronnée d'épis et la main gauche tenant un serpent de la divinité, Hygie ou Cérès, de grandeur à peu près naturelle, qui était adorée dans le sanctuaire avec piscine; puis un bas-relief qui représente un enfant emmailloté. On a trouvé également des ex-voto de pierre figurant des têtes, des mains, des pieds et des seins, un petit buste de bronze, des débris d'inscriptions, dont un paraît provenir d'une borne milliaire; le manche d'une patère portant une dédicace à Apollon, des fibules, des épingles et des aiguilles d'os, des fragments de poteries, surtout de l'époque gallo-romaine, etc.

Mais la découverte la plus intéressante est celle de 109 ex-voto de bronze consistant en de minces feuilles de métal, découpées au ciseau ou travaillées au repoussé, qui représentent des yeux, des seins et d'autres organes. Ces ex-voto rappellent de tous points ceux que l'on a découverts, en 1836, aux sources de la Seine. Une constatation curieuse est relative au mode de captage des eaux. Des tuyaux de bois, placés bout à bout, étaient réunis au moyen d'anneaux de fer, d'une forme particulière, dont quelques-uns ont été retrouvés en place.

En se fondant sur les indications que lui fournissent les monnaies, M. Espérandieu est d'avis que les sanctuaires de la Croix-Saint-Charles, au Mont Auxois, datent de l'époque de Trajan ou de celle d'Hadrien. Leur destruction se placerait vers la fin du IVe siècle. Mais d'autres sanctuaires plus anciens avaient existé sur les mêmes emplacements.

M. le Président félicite M. le commandant Espérandieu et M. le Dr Épery des fouilles qu'ils poursuivent avec tant de zèle, de désintéressement et de succès sur l'emplacement d'*Alesia*. Il les remercie d'avoir communiqué au Congrès des Sociétés savantes les résultats si importants de leurs recherches.

M. J. Toutain, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, fait une communication sur les puits trouvés et fouillés sur le Mont Auxois en 1909 par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. Après avoir résumé brièvement les indications fournies par le journal des fouilles, M. Toutain montre que ces puits ont tous été découverts à une assez grande profondeur au-dessous du sol actuel, et quelques-uns au-dessous de constructions antiques. Il en résulte que tous les objets recueillis dans ces puits sont d'origine antique; ces objets sont de nature très variée; ils sont constitués par des fragments d'architecture, de sculpture, de poterie, par des restes très nombreux de l'industrie métallurgique qui fut en honneur en Gaule et spécialement à *Alesia*.

La présence de ces objets dans les puits, ainsi que la situation précise de ces puits, permettent d'affirmer qu'à l'époque où ils ont été ainsi remplis ils n'étaient plus utilisés en tant que puits proprement dits. Il est tout à fait légitime d'y voir des puisards ou puits perdus, destinés à recueillir les résidus de la vie courante. L'étude de ces résidus, si détériorés qu'ils soient, ne peut qu'être intéressante pour l'histoire de la cité gallo-romaine d'*Alesia*.

M. Adrien Blanchet fait remarquer que les puits du Mont Auxois ne se distinguent pas des puits analogues trouvés sur le sol de la Gaule; par exemple, un puits de Saint-Honoré-les-Bains, qui contenait des débris de vases de bronze, publiés dans la *Revue archéologique*, et aussi des statuettes de terre cuite, des meules de pierre, etc. Un mobilier du même genre a été signalé dans les puits du Bernard, en Vendée.

M. Prou appelle l'attention sur les puits très nombreux de Néris, qui sont remplis de débris d'objets de bronze et de terre cuite.

MM. René Fage, correspondant du Comité, et Martial Imbert, de la Société archéologique de Rochechouart, ajoutent encore quelques observations. Ce dernier, tout en reconnaissant que les puits ont été utilisés pour se débarrasser des débris d'objets hors d'usage, maintient qu'il a existé des puits funéraires qui, d'ailleurs,

ne renferment que des restes humains et quelques objets inhumés avec le mort.

M. le Président prie M. Toutain de transmettre à la Société de Semur et spécialement à M. Pernet, qui dirige les fouilles que cette Société poursuit depuis plusieurs années sur le Mont Auxois, les félicitations du Congrès pour ses intéressantes découvertes.

M. Charles Normand, président de la Société «Les Amis des monuments», entretient le Congrès des fouilles qu'il fait actuellement à ses frais dans la cour du May, au Palais, à Paris. Il s'agissait de vérifier si le mur découvert par Duc et Dommey, en 1845, le long du boulevard du Palais, et constitué, sous le sol, par des pierres romaines dont quelques-unes portaient des bas-reliefs et des inscriptions, était bien de construction romaine dans toute son étendue. M. Charles Normand l'avait affirmé, il y a deux ans, à l'occasion de la découverte du tronçon, long d'une vingtaine de mètres, découvert par lui à l'angle du boulevard du Palais et du quai des Orfèvres. L'opinion de M. Normand avait été contestée. L'exploration d'un autre tronçon de la muraille que vient d'entreprendre M. Normand prouve qu'il avait raison; car il en a extrait toute une suite de pierres sculptées remontant à l'époque romaine.

La plupart sont des pierres énormes, avec des profils architectoniques et trous de scellement. L'une d'elles est une stèle funéraire représentant quatre personnages, dont l'un tient une tenaille. Au moment même où parle M. Normand, on est en train d'extraire un fragment d'architrave de grande dimension.

M. le Président adresse à M. Charles Normand les remerciements de tous les amis de l'histoire de Paris pour l'esprit de décision dont il vient de faire preuve. Il espère que la Ville de Paris continuera les fouilles dans la cour du May et ne tardera pas à explorer complètement la partie du mur romain dont M. Charles Normand vient de démontrer l'existence d'une façon irréfutable.

M. Henri Ferrand, président de l'Académie delphinale, lit un mémoire dans lequel il recherche l'origine du nom de Queyras qui désigne une région des Hautes-Alpes. Cette appellation se rattache au nom du peuple gaulois des *Quariates*.

M. Ferrand rappelle les controverses qui s'étaient élevées sur la véritable forme de ce mot, *Quadiates* ou *Quariates*, controverses qui

furent tranchées par la saine interprétation de l'inscription des Escoyères.

L'auteur est allé l'étudier et la photographier sur place, au petit hameau des Escoyères-en-Queyras, à plus de 1,600 mètres d'altitude. Il retrace le sort curieux de cette inscription dont on ne retrouve plus que deux fragments formant les linteaux des deux portes de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine. Le rapprochement de ces fragments montre que l'inscription ornait un monument élevé en l'honneur de sa famille par un certain *Bussulus*, préfet des peuples de cette vallée.

Ce monument, à raison des dimensions de ses fragments intransportables en ces rochers, devait être très voisin des Escoyères.

L'auteur termine son travail en montrant que la connaissance de la topographie locale peut être d'un grand secours pour la complète intelligence des vestiges de l'antiquité.

M. Fr. Perot, de la Société des sciences médicales de Gannat, à Moulins, communique un fragment de verre bleu trouvé à Vichy et portant une double estampille, en grec et en latin, offrant le nom du fabricant, *Artas* de Sidon.

M. le Président fait observer que cette estampille est connue par plus de quarante exemplaires et qu'elle est une preuve des relations commerciales entre la Syrie et la Gaule dans l'antiquité.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

SEANCE DU MERCREDI 30 MARS 1910.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. ADRIEN BLANCHET.

Sont désignés comme assesseurs M. Paul Bordeaux, de la Société française de numismatique, et M. Vauvillé, de la Société archéologique de Soissons.

M. J. Béranger, de la Société française de numismatique, lit, comme suite à une communication faite au Congrès des Sociétés savantes de 1908, une étude sur le monnayage mécanique dit «au moulin» établi dans les ateliers de Troyes, Tours, Compiègne, Châlons et Lyon.

Etienne Bergeron, maître particulier, établit les engins mécaniques à l'atelier de Troyes en 1551 et conserva sa maîtrise jusqu'en 1554, époque à laquelle il fut nommé maître particulier de la Monnaie des étuves à Paris. Les pièces sorties des presses de cet atelier sont des henris, demi-henris, testons et demi-testons.

En 1588, quand Paris tomba au pouvoir de la Ligue, Henri III créa une Cour des monnaies à Tours et remplaça l'atelier de Paris par trois ateliers qui furent pourvus d'engins mécaniques : le premier à Tours, sous la direction de Philippe Danfrie, tailleur général des Monnaies, qui ne paraît avoir monnayé que des jetons, médailles ou pièces de plaisir, remplaçant ainsi la Monnaie des étuves de Paris, qui avait la spécialité de ce monnayage; le second à Compiègne, créé par ordonnance du 23 mars 1589, et successivement installé dans l'hôtel de la Forge, puis dans le château, enfin dans l'hôtel de l'hôpital Saint-Jean-le-Petit; il monnaya de 1589 à 1595, pour Henri II, des doubles écus, des écus d'or et des quarts d'écu, et, pour Henri IV, des doubles écus, des écus, des quarts d'écu, des pièces de six blancs, des demi-francs, des quarts de franc et des douzains; le troisième atelier, établi à Châlons-sur-Marne, n'est révélé que par l'arrêt de la Cour des mon-

naies du 26 mai 1595, ordonnant à Alexandre Ollivier, maître particulier de la Monnaie des étuves à Paris, de prendre et apporter en sa monnaie les presses, engins et outils se trouvant dans cet atelier.

C'est cet arrêt du 26 mai 1595 qui supprima les trois ateliers de Tours, Compiègne et Châlons, alors que Paris était rentré au pouvoir du Roi.

Le dernier atelier dont l'auteur s'occupe, celui de Lyon, est mentionné dans un arrêt du Conseil du Roi, du 7 mars 1606, qui autorise François Pascal, marchand, demeurant à Lyon, à faire fabriquer «au moulin», des doubles et deniers de cuivre fin ou rosette, jusqu'à la somme de 50,000 livres. En 1643, Jehan Warin apparaît dans cet atelier comme conducteur des engins et commence le monnayage de la grande refonte des monnaies d'or et d'argent ordonnée à l'avènement de Louis XIV.

M. le Président fait remarquer que l'assertion que les lettres A et W sont une marque de l'atelier de Compiègne ne résulte pas des documents; c'est là une hypothèse de dom Grenier.

M. le Secrétaire lit une étude de M. Léon Coutil, correspondant du Comité, sur le mobilier funéraire mérovingien et carolingien de la Normandie. Pour ce qui concerne la Seine-Inférieure, il lui a suffi de se reporter aux publications de l'abbé Cochet et au Musée d'antiquités de Rouen. La céramique, les armes et les parures ressemblent à celles des départements voisins, la Somme, le Pas-de-Calais et même l'Aisne. Les cimetières voisins de la côte, ceux d'Envermeu et de Criel, qu'il a décrits récemment, étaient exceptionnellement riches en parures d'or et d'argent ornées de verroteries, en plaques estampées, en garnitures de seaux, en umbos, balances, colliers, larges plaques de fer damasquinées (Criel).

Pour l'Eure, M. Coutil a décrit, le premier, dans son *Archéologie gauloise, gallo-romaine et franque du département de l'Eure*, les cimetières de Paix, Harquency, Hacqueville, Cahaignes, Neaufles, Saint-Pierre-du-Vauvray, Muids et Bueil : ces cimetières sont plus pauvres comme parures que ceux de la Seine-Inférieure; on n'y a trouvé ni *umbo* ni seaux.

Pour le Calvados, les cimetières de Bayeux, Conteville, Benouville, Manneville, Évrecy, Quilly, ont livré des sarcophages et des

sépultures dans le sol, avec de très larges plaques de bronze ornées sur les trois angles d'énormes cabochons ou clous, et dans l'intervalle et sur le pourtour, de sept plus petits clous à tête ronde, le centre de la plaque orné de nattes gravées, mêlées à de grossières têtes humaines. Le cimetière de Druval a fourni de pareilles plaques. Nous retrouvons cette forme à Fleuré (Orne).

Il faut signaler, dans cette région comprise entre Caen et Bayeux, la remarquable fibule trouvée dans une sépulture franque du village de Valmeray, commune de Moult, désignée parfois sous le nom de trésor d'Airan, du nom d'une commune voisine; cette fibule, ansée, a une tête ornée de deux appendices latéraux; elle est munie, à l'autre extrémité, d'un anneau auquel est fixée une chaîne d'argent; elle est ornée de deux émeraudes en table et de vingt-trois grenats arrondis. On ne connaît d'analogues que les fibules du trésor de Szilagy-Somlyo (Transylvanie), décrites par le baron de Baye. Cette sépulture renfermait, en outre, une agrafe d'argent avec plaque d'or carrée, une bague d'or avec pierre gravée, une chaînette d'or, une autre formée de petits tubes et une série de plaquettes rectangulaires ou triangulaires estampées et qui devaient être fixées sur une étoffe ou sur du cuir.

Les sépultures découvertes à Fleuré (Orne) ont fourni aussi de très grandes boucles d'un type qui, jusqu'ici, n'a été signalé que dans les départements du Calvados, de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe et des Deux-Sèvres.

M. le Président rend compte d'un mémoire de M. Fr. Pérot, de la Société des sciences médicales de Gannat, qui, pour répondre à la sixième question du programme, a dressé le catalogue des monnaies gauloises recueillies dans le département de l'Allier. M. Pérot a pu réunir dans son travail 1,129 monnaies.

M. l'abbé Parat lit un mémoire sur le cimetière barbare de Vaudonjon, commune de Montillot (Yonne), que M. Albert Terrade, d'abord, puis lui-même, ont exploré. Ce cimetière, dit de Vaudonjon, est sis au lieu-dit les Cercueils, sur le territoire de la commune d'Asquins. La surface est de trois ares environ. Les fosses sont disposées par rangs assez réguliers dans une couche de terrain calcaire feuilleté assez tendre. On a épuisé les champs de sépultures et on y a trouvé 551 fosses dont la profondeur varie entre 40 centimètres

et 1 m. 50. À part huit sarcophages, les sépultures sont creusées dans le sol sans trace de cercueil de bois; seulement, des plaquettes de calcaire ont été placées sur les côtés en guise de caisse; on a même trouvé la tête et le corps recouverts d'une dalle.

Le mobilier recueilli comprend 14 épées, 24 lances ou framées dont 2 avec crochets à la base, 1 angon, 36 scramasaxes, 7 haches ou francisques, 15 pointes de flèches, 8 umbos de bouclier; comme outils : 81 couteaux, 26 alènes, 4 briquets et 21 silex, 4 ciseaux ou forces, 4 fermoirs, 1 crochet double, 4 pinces à épiler, une clef, 3 balances à fléaux, 2 passe-lacets, 1 cure-oreille, 1 spatule, 1 ciseau, des débris de chaînes; comme objets d'équipement : 29 boucles de fer, 56 boucles de bronze, 50 bouclettes, 36 boucles à plaque et quelquefois à contre-plaque, de forme circulaire ou rectangulaire, avec ou sans boutons de bronze et parfois damasquinées; 48 plaques de bronze de diverses formes; 88 goupilles, 34 appliques, 9 ferrets de courroie, 23 fibules, dont les unes de forme ronde et garnies de plaques de grenat ou verre rouge serties en rayons sur argent, les autres en forme d'S, en forme de perroquet ou encore ansées et digitées; 2 crochets de fibule; comme objets de parure : 14 épingles, 6 boucles d'oreilles, 1 bracelet de bronze, 6 bracelets en perles de verre, 27 bagues, 26 colliers. Les objets les plus communs sont les vases; cependant, pour 551 sépultures, il n'y a que 221 vases, et quelquefois il s'en est trouvé deux dans la même fosse; 13 sont de verre et 208 de poterie; ils étaient placés aux pieds.

D'après M. l'abbé Parat, les individus enterrés à Vaudonjon seraient des Francs, et les inhumations se seraient poursuivies depuis la fin du ve siècle jusqu'à la fin du viiie siècle.

M. Prou, après avoir insisté sur l'importance des fouilles de MM. Terrade et Parat, fait des réserves sur la conclusion de M. l'abbé Parat relative à la race des individus inhumés dans le cimetière de Vaudonjon.

M. Pilloy et M. Feuvrier présentent quelques observations.

M. F. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, donne lecture d'un mémoire de M. Robert Roger, correspondant du Comité à Foix, sur les reliures d'un collectaire et d'un épistolaire et sur les tableaux d'un canon d'autel, conservés dans la cathédrale de Pamiers.

Les reliures, d'argent ou de cuivre repoussé, ciselé et doré, ont leurs plats décorés de scènes du Nouveau Testament dans une bordure d'entrelacs mêlés de fleurons : la Vierge portant l'enfant Jésus et saint Jean dans l'île de Pathmos, écrivant sa vision, le baptême de Jésus et le Christ en Croix entre la Vierge et Marie-Madeleine. Les tableaux du Canon, également d'argent doré, présentent la même bordure d'encadrement, et, sur le panneau central, le Christ en croix entre les saintes femmes.

Des inscriptions font connaître que ces pièces d'orfèvrerie furent offertes par l'évêque de Verthamon en 1706 et 1715, mais il est regrettable qu'aucune marque ou poinçon ne permette de retrouver le nom de l'artiste qui les exécuta.

L'auteur rappelle les nombreuses donations du généreux prélat aux édifices religieux de sa cité épiscopale et cite plusieurs œuvres d'art qui sont heureusement parvenues jusqu'à nous.

M. Gaston Gauthier, correspondant du Comité, à Nevers, lit une notice sur un caveau découvert au mois de février dernier dans la cathédrale de Nevers, lors de la réfection du dallage. Ce caveau est situé à gauche du chœur, près de l'entrée de la sépulture des évêques. Plusieurs comtes et comtesses de Nevers y furent enterrés. Ce caveau mesure 3 m. 20 sur 2 m. 10; on y accède par un escalier large de 1 mètre. On y a recueilli cinq crânes et de nombreux ossements.

En outre, on a retrouvé le long du mur, au-dessous d'une console, l'inscription funéraire d'Hélène d'Albret, fille de Jean d'Albret, comte de Dreux, laquelle mourut au château de Donzy (l'inscription porte Donry), le 26 octobre 1519. Au fond du même caveau, une autre console armoriée est ornée des armes de Françoise d'Albret, troisième femme de Jean de Bourgogne, comte de Nevers; l'inscription qu'elle surmontait a été enlevée, et un fragment, retrouvé dans la tour de Saint-Cyr, est conservé au Musée de la Porte-du-Croux. M. Gauthier soumet à l'assemblée des estampages des deux inscriptions.

À la voûte du caveau on a relevé des inscriptions tracées à la pointe : les noms de Jean d'Albret et de Jean de Clèves, tracés à la pointe dans le mortier frais, puis trois autres noms paraissant être ceux d'ouvriers.

Les crânes et ossements qui gisaient sur le sol au milieu de

débris de toute sorte sont les restes de sept princes et princesses inhumés au XVIe siècle, comme le constate le manuscrit français 8226 de la Bibliothèque nationale (collection Gaignières), qui donne les épitaphes et un petit croquis de la disposition des cercueils dans le caveau.

Parmi les débris enfouis, on a retrouvé des fragments du beau retable de la chapelle Saint-Jean à la cathédrale de Nevers.

M. Eugène Chambroux, de Chelles, présente des armes et des objets trouvés au cours de dragages dans la Marne. Ce sont des haches de pierre et de bronze, des épées à fourreau de bronze, des lames, harpons, scramasaxes et haches de fer, et aussi une lampe et un trépied de bronze, un étrier, une chaîne, etc.; par conséquent, des objets des dates les plus diverses.

M. Adrien Blanchet, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, étudie divers types de représentations antiques de la Gaule.

Il rappelle d'abord le buste de femme portant une couronne murale, accompagné du nom *Gallia*, sur un des médaillons de la mosaïque de Biredjik, près de Zeugma, sur l'Euphrate. Contrairement à l'opinion émise récemment en France, il n'admet pas le caractère national de cette représentation, qui ne se distingue guère de celle des autres médaillons de la même mosaïque, représentant les provinces de la Bretagne, de l'Espagne, de la Rhétie, etc. En réalité, les figures de provinces de la mosaïque de Biredjik sont des créations d'un artiste de second ordre, qui ne connaissait pas les caractéristiques des diverses nations de l'Empire romain.

Malgré l'exiguïté des figures qu'elle fournit, la numismatique apporte des éléments plus précis. On doit admettre que, dans le premier siècle de notre ère, la Gaule est caractérisée par un carnyx (trompette nationale), un *torques* et deux javelots qui sont certainement les deux *gaesa* dont parle Virgile dans sa description du bouclier d'Énée. Si, vers la fin de l'Empire, la tradition était assez affaiblie pour que les figures de la *Notitia Dignitatum* (certainement d'origine antique dans les manuscrits du XVe siècle, seuls conservés) nous donnent des représentations assez vagues des provinces romaines, cependant, dans le monde des lettres et des artistes au moins, on conservait le souvenir de l'aspect prêté à la Gaule et

autres provinces dans les statues plus anciennes, analogues sans doute à celles qu'on porta aux obsèques de Pertinax.

Claudien, dans le panégyrique de Stilicon, fait parler la Gaule et la décrit comme une femme farouche à la chevelure blonde, au cou paré d'un *torques*, et tenant deux *gaesa*. Peut-être faut-il voir dans ce passage un souvenir de Virgile, dont Claudien fut certainement le plus habile successeur dans la basse latinité? De toutes manières, le poète de la cour d'Honorius devait être certain que son portrait de la Gaule serait reconnu et apprécié.

C'est donc bien ainsi que nos artistes doivent représenter aujourd'hui la Gaule ancienne, sans arrêter leur attention sur des figures trop vagues.

Et pour une époque plus voisine de nous, ils pourront encore s'inspirer de la miniature d'un évangéliaire du commencement du XIe siècle, où la Gaule est représentée casquée et tenant une palme.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU MERCREDI 30 MARS 1910.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE MICHON.

Sont désignés comme assesseurs M. Louis Demaison, membre de l'Académie de Reims, membre non résidant du Comité, et M. Léon de Vesly, directeur du Musée départemental de la Seine-Inférieure, correspondant du Comité.

M. Léon Coutil entretient la Section de la découverte d'une tête et d'un buste de marbre faite à Rouen, au bas de la côte de Neuchâtel, le 6 avril 1908.

M. Coutil présente à l'assemblée la tête même et une photographie du buste.

La tête est une tête imberbe, de beau style, aux cheveux finement bouclés sur le front et retenus par une bandelette; le revers de la tête présente une section plane et un tenon de fer. Cette tête a été acquise par M. Coutil.

Quant au buste, il représente un éphèbe plus grand que nature; il est drapé. Il a été acquis par M. Léon de Vesly pour le Musée d'antiquités de Rouen; il l'a fait restaurer; il orne aujourd'hui la salle des antiquités romaines.

Ces deux têtes se trouvaient près d'un mur fort épais, mais on ne recueillit en cet endroit aucun autre débris d'antiquités romaines.

M. de Vesly fait remarquer, d'abord, que ces marbres n'ont pas été trouvés *in situ;* puis, qu'on avait trouvé une troisième tête, dont les ouvriers se sont servis pour jouer à la boule. Il ajoute que le buste n'est pas antique; c'est une œuvre de la Renaissance.

M. le Président ajoute quelques observations et appuie l'opinion de M. de Vesly.

M. René Cagnat, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, commente une inscription romaine découverte l'an dernier, par le docteur Carton, sur l'emplacement de *Bulla Regia*, en Tunisie, et relative à un personnage dont le nom n'est pas donné, mais que M. Cagnat démontre n'être autre que *M. Rossius Vitulus*, connu par une inscription de Béja, et qui a joué un rôle important dans l'administration de l'Afrique à l'époque romaine.

M. l'abbé Chaillan, de l'Académie d'Aix, correspondant du Comité, fait connaître les sculptures préromanes de La Gayole, en Provence.

Cette étude des décorations primitives de la vieille église, où se trouve l'un des plus célèbres témoins du christianisme naissant en Gaule, offre un intérêt tout particulier. Déjà Albanès, Le Blant, M. Camille Jullian avaient parlé du célèbre sarcophage, et M. l'abbé Chaillan, de l'autel mérovingien de La Gayole; mais il restait encore d'autres monuments curieux à signaler et à décrire. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Chaillan en sa communication.

Les chapiteaux, les colonnes, le monogramme dont il donne la description doivent être comparés avec les monuments de Montmajour, d'Arles, de Vaison, de Venasque, de Mâcon.

Après avoir dit en quel agencement disparate et maladroit sont assemblées les rares pièces qu'il nous apporte, l'auteur a montré la photographie d'un bas-relief trouvé dans des fouilles faites au pied même du célèbre tombeau chrétien, attribué au IIe siècle. Ce fragment de bas-relief sur marbre blanc représente un homme drapé, debout, et la main droite à la hauteur de la poitrine. Il ne semble pas qu'il puisse appartenir à la face antérieure manquante du susdit tombeau destiné à un riche hellénisant de La Gayole. Le style, la main qui l'a sculpté, les attitudes, le mouvement du personnage, indiquent un travail soigné. Ce sera peut-être un élément de plus pour résoudre quelques-uns des problèmes de l'archéologie chrétienne.

M. le Président félicite chaudement M. l'abbé Chaillan de l'étude qu'il a consacrée à l'église de La Gayole. La Gayole, par son fameux sarcophage, le plus ancien sarcophage chrétien de la Gaule, est un nom cher à tous ceux qui s'intéressent aux antiquités chrétiennes de notre pays. Il est vivement à souhaiter que les recherches

entreprises par M. l'abbé Chaillan aboutissent à de nouvelles découvertes.

M. P. Coquelle, correspondant du Comité, à Meulan, donne communication d'un inventaire des objets mobiliers classés du département de Seine-et-Oise, qu'il a rédigé pour servir de texte explicatif aux planches d'un album que publiera prochainement la Commission des antiquités de ce département. Les objets ont été classés par époque, de telle sorte qu'on peut parcourir l'histoire de la sculpture dans les limites du département de Seine-et-Oise, du XIIe au XIXe siècle.

Un seul monument pourrait appartenir à l'époque romaine, une pierre rectangulaire conservée à l'hôtel de ville de Maule, divisée en vingt-quatre compartiments communiquant entre eux et portant aux deux extrémités des orifices d'écoulement en forme de bélier. Mais beaucoup d'archéologues estiment que ce monument ne remonte pas au delà du moyen âge.

Au XIIe siècle appartient le retable de l'église de Carrières-Saint-Denis.

Le XIIIe siècle a fourni vingt-sept statues de la Vierge, de marbre, d'albâtre ou de pierre, dont plusieurs témoignent d'un sentiment artistique très élevé. Quatre statues de princesses de la maison de France sont à Mantes, et une douzaine d'images de saints complètent la série avec trois statues funéraires dont une du plus haut intérêt. Le réalisme du XVe siècle a de magnifiques témoins à Marcoussis, Vétheuil, Courcelles-sur-Viosne et Saint-Mesme; Jehan de Cambrai et Martin Claustre les sculptèrent. La transition entre la statuaire gothique et celle qui résulta des enseignements de l'Italie a laissé de nombreux ouvrages à Vétheuil, Limay, Guiry et Trappes; trois retables, dont un de pierre, et une curieuse peinture sur bois, à Gonesse, leur font suite.

Le retour aux traditions antiques inspira neuf statues, deux «mises au tombeau», le beau retable de Taverny et le baptistère monumental de Magny-en-Vexin. Les amateurs de sculptures sur bois du XVIe siècle trouveront en Seine-et-Oise cinq séries de stalles de chœur aux miséricordes animées, des clôtures de chœur, jubés, six portes d'églises, etc. Notons aussi cinq magnifiques verrières.

Le XVIIe siècle est remarquable par des œuvres de J.-B. Sarrazin, Laurent Mognier, P. Puget et neuf statues funéraires de Coysevox,

Guillaume Anguier, Michel Bourdin. Dans les deux derniers siècles, les objets artistiques classés diminuent considérablement en nombre, mais non en qualité; ils sont de Blaise, Claude de Joux, Gravier, Falguières et Eug. Delacroix.

M. Adrien Blanchet appelle l'attention de M. Coquelle sur la date assignée à quelques-unes des statues de la Vierge qu'il a décrites.

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Paul Courteault, professeur à l'Université de Bordeaux, sur les fouilles du cimetière de Saint-Seurin à Bordeaux, entreprises par la Faculté des lettres de cette Université, et pour lesquelles M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé une subvention. Après avoir rappelé que l'existence d'un très ancien cimetière autour de la basilique de Saint-Seurin est attestée par la légende, par l'histoire et par l'archéologie, M. Courteault décrit les sarcophages et les substructions qui ont été découverts; il rappelle aussi la trouvaille de l'épitaphe d'un soldat romain du IVe siècle nommé Flavinus, du *numerus* des *Mattiaci seniores*, publiée dans la *Revue des études anciennes*.

M. le Président remercie M. Courteault et félicite la Faculté des lettres de Bordeaux de son initiative. Il est heureux de voir les Universités apporter de plus en plus leur concours aux Sociétés savantes pour l'étude des antiquités locales.

M. Raimond Coulon, de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure, présente au Congrès des modèles de dodécaèdres de bronze analogues aux dodécaèdres antiques auxquels M. de Saint-Venant a consacré une étude remarquable. Il examine les diverses hypothèses émises à propos de l'usage auquel ces objets étaient destinés. Il est d'avis que l'exécution de ces dodécaèdres n'avait d'autre objet que de prouver l'habileté des fondeurs et qu'ils constituaient des pièces de maîtrise.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 1910.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

M. le Secrétaire donne lecture, au nom de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, correspondant du Comité, d'une notice archéologique sur le prieuré de Ganagobie (Basses-Alpes).

Le prieuré de Ganagobie, fondé au xe siècle sur le plateau de ce nom, au-dessus de la Durance, entre les communes de Peyrins et des Mées, était une des nombreuses dépendances de l'abbaye de Cluny. Après une longue période de prospérité, Ganagobie tombe en décadence à partir de la fin du xve siècle, par suite de la mauvaise gestion de ses prieurs commendataires. Les monuments en ruine sont restaurés vers 1550. Sécularisé en 1788, l'ancien monastère est vendu, comme bien national, en 1791. Après la Révolution, le prieuré passe par beaucoup de mains. M. Gibbal en est aujourd'hui le propriétaire. Des réparations considérables ont été faites naguère par les Bénédictins de Marseille.

Les édifices encore debout, dont M. Arnaud d'Agnel donne la description détaillée, comprennent surtout une église et un cloître d'époque romane (xiie siècle). L'église, d'une seule nef (17 m. 75), est voûtée en berceau brisé. Elle est pourvue d'un transept et se termine par une abside flanquée de deux absidioles. Le fond de la nef est occupé par une tribune construite au xvie siècle.

Les parties les plus intéressantes de l'église sont le portail et les mosaïques du chœur. Le linteau du portail est orné d'un bas-relief représentant les apôtres sous une arcature. Sur le tympan, le Christ en majesté, cantonné des figures symboliques des évangélistes. L'archivolte est à cinq voussures, dont trois, à simples moulures, reposent sur des colonnes à fût lisse et à fût cannelé en spirale, et dont les deux autres sont à intrados découpé en lobes convexes,

alternativement gros et petits, séparés par des lobes concaves. M. Arnaud d'Agnel montre comment ces dernières voussures ont été plaquées entre les autres, au XVIe siècle, pour renforcer l'archivolte qui menaçait ruine par suite d'un tassement de la façade. Cette démonstration est un des points les plus originaux de la notice de M. Arnaud d'Agnel.

De belles mosaïques datées de 1122-1124 forment le pavement du transept et des trois absides. Faites de fragments de brique rouge, de marbre blanc et de pierre noire trouvée sur place, ces mosaïques représentent, au milieu de feuillages stylisés ou d'encadrements géométriques, des chevaliers armés de flèches ou de lances pourchassant des animaux fantastiques. L'influence byzantine est manifeste.

Le cloître est en forme de carré parfait, comme celui de Saint-Sauveur d'Aix, qu'il rappelle d'ailleurs par son ordonnance générale : huit arcades s'ouvrant chacune sur le préau par quatre arceaux soutenus par des groupes de colonnettes jumelles. Les galeries ont des voûtes en demi-berceau renforcées aux angles par des arcs diagonaux. A l'un des angles du cloître et à l'intérieur, une niche à pans coupés renferme une colonne à chapiteau corinthien sur le fût de laquelle un saint, debout, se détache en relief assez plat, compromis entre la colonne ordinaire et la cariatide. Plusieurs consoles sont décorées, les unes d'ornements végétaux, les autres de têtes d'animaux, loup et taureau.

M. Arnaud d'Agnel révèle l'existence de constructions antérieures au XIIe siècle, de caractère carolingien. Il donne à ce sujet d'intéressantes reproductions photographiques.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Émile Bonnet, correspondant du Ministère, sur les sarcophages chrétiens de l'église Saint-Félix de Gérone. Les six sarcophages chrétiens encastrés dans les murs du sanctuaire de l'église Saint-Félix sont très beaux et bien conservés. Ils appartiennent tous à la même époque, qui paraît être la fin du IVe siècle ou le Ve siècle. Deux sont décorés de strigiles, les autres ne portent que des groupes de personnages sans aucune ornementation. M. Émile Bonnet décrit soigneusement toutes les scènes sculptées sur ces sarcophages. En outre il a joint à son étude de belles photographies; jusqu'ici ces monuments n'avaient fait l'objet que de médiocres reproductions.

L'intérêt de l'étude de M. Bonnet consiste essentiellement dans la comparaison que l'auteur a établie entre les sarcophages de Gérone et ceux de la Gaule, spécialement ceux du Sud-Est.

Il démontre que les bas-reliefs des sarcophages de Gérone doivent être attribués à l'école provençale.

M. de Gérin-Ricard, président de la Société archéologique de Provence, fait une communication sur des statues de pierre sculptées sur les coussinets des arcs de l'ancienne église de Saint-Pierre-de-la-Manarre, à Hyères. Ces intéressantes sculptures, de style géométrique, représentent des moines, les uns assis et chantant, les autres debout tenant un livre. L'église actuelle offre les caractères d'un édifice du XIIe siècle, mais les statues pourraient avoir été empruntées à une église antérieure.

M. E. Laurain, archiviste du département de la Mayenne, correspondant du Comité, lit un mémoire sur les pierres tombales de l'église Saint-Gervais de Pontpoint (Oise). En 1886, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, auteur d'une notice sur cette église, n'en comptait pas moins de quinze; sept remontaient au XIVe siècle; l'une d'elles n'existe plus; une autre, celle de Jean Mauguin, maire de Pontpoint, mort le 7 février 1334, et de Perronnelle, sa femme, dont les effigies sont encadrées dans une belle inscription en lettres onciales, est presque effacée; on doit souhaiter qu'on assure la conservation des cinq autres. À cet effet, il suffirait de dresser ces belles pierres tombales le long du mur de l'église.

M. le Président fait remarquer que M. Laurain se propose de former un recueil des inscriptions du département de l'Oise. Il insiste sur l'intérêt d'une pareille publication et sur la nécessité de préserver les pierres tombales de la destruction. Il rappelle que le Comité inscrit chaque année au programme du Congrès une question relative à ces monuments, intéressants à la fois pour l'histoire et l'archéologie, et il félicite M. Laurain du zèle qu'il apporte à rechercher, à recueillir et à dessiner avec talent les dalles tumulaires de la région de Senlis.

M. l'abbé Corbierre présente quelques observations.

M. Doublet, professeur au lycée de Nice, donne lecture d'un

mémoire de M. le Dr Rouquette, médecin-major au 55e d'infanterie à Aix, correspondant du Ministère, sur les petits bronzes antiques du Musée de Nice. Statuettes votives à caractère religieux ou de types professionnels (athlètes, guerriers, suppliants, etc.), statuettes décoratives, tel est le détail de cette collection achetée en 1879 par la ville de Nice aux héritiers de Guilloteau, qui avait réuni ces trente et un bronzes «de la période étrusque, trouvés au Mont Chauve, près de Nice», comme le dit du moins l'inventaire dressé alors par M. le Dr Baréty. M. le Dr Rouquette indique que, si quelques pièces sont d'origine étrusque, comme facture, d'autres paraissent plutôt être romaines ou gréco-romaines, d'autres d'origine sarde ou cypriote. D'ailleurs, au Mont Chauve, on n'a jamais fait de trouvailles étrusques. Il se peut que quelques-uns de ces objets aient été mis au jour dans le déblaiement des arènes de Cimiez; la plupart doivent avoir une provenance italienne par voie d'achat sur place. À signaler, notamment, un Bacchus, une Junon, deux Hercule, un Lare, un Hermaphrodite, et six figurines constituées uniquement par une mince lame de bronze découpé, analogues à celles de la collection Guardabassi de Pérouse.

M. Michon fait remarquer que ces statuettes, très variées, doivent être nécessairement de provenances et d'origines diverses.

En outre, M. le Président appelle l'attention des archéologues sur la question d'authenticité. Il est possible que quelques-unes soient de fabrication moderne, mais ce sont là des problèmes que l'examen seul des originaux peut permettre de résoudre.

M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, directeur du Musée départemental de la Seine-Inférieure, rend compte des explorations qu'il poursuit depuis cinq années sur le plateau de Boos, situé à l'Est de Rouen. Il donne le résultat des fouilles faites à Normare et à Franqueville.

Les substructions de la villa de Normare sont situées sur le sommet d'une colline mamelonnée regardant la Seine. Le plan est un vaste quadrilatère de 34 mètres de longueur sur 17 mètres de largeur, divisé sur la largeur par deux murailles parallèles ou grand couloir. La partie vers le Sud comporte des appartements limités par des murs de refend; la partie vers le Nord n'offre aucune

division. Cette disposition avait déjà été observée à Maulévrier (Seine-Inférieure), et l'abbé Cochet avait cru y reconnaître une *agraria*. Aussi M. de Vesly n'hésite-t-il pas à dénommer de même la villa de Normare. D'ailleurs les découvertes paraissent justifier l'hypothèse.

Des fouilles avaient déjà été opérées à Normare, il y a quatre-vingts ans, par le marquis de Belbeuf, mais les objets sortis des tranchées n'ont pas été retrouvés et les habitants se contentent d'appeler « Capharnaüm » le champ dans lequel ont été faites les recherches.

M. de Vesly a encore pu recueillir des haches néolithiques, une monnaie de Crispine et plusieurs petits bronzes de frappe barbare. On a trouvé deux objets de bronze : une anse de bassin, et un ornement de ceinturon qui peut appartenir à la période carlovingienne.

La céramique est représentée par un grand vase de terre noire, lequel était engagé dans l'aire d'un angle des appartements; un petit réservoir formé de tuiles a été reconnu et on a recueilli des fragments de poterie rouge ainsi que d'amphores. Un de ces grands vases, mesurant environ 1 m. 20 de hauteur, a pu être reconstitué et a été transporté au Musée de Rouen.

La villa gallo-romaine de Franqueville s'élevait sur la rive droite du vallon de Brunval, où coulèrent des sources; le petit ruisseau du Becquet reste le seul témoin de la rivière qui jadis descendait de Brunval pour se jeter dans la Seine.

Les substructions ont présenté un rectangle de 40 mètres de longueur sur 17 de largeur; elles sont situées au triage de la mare de l'Essart, où elles étaient signalées par les laboureurs qui les frappaient du fer de leur charrue et par MM. l'abbé Bonneau et Vaussier, qui récoltaient, en cet endroit, de nombreux débris de poterie dite de Samos.

Les fouilles ont révélé deux petits hypocaustes, placés au Nord, et un caveau qui a permis de constater que la villa primitive, ayant été en partie détruite, avait été reconstruite et réparée.

Parmi les objets sortis des fouilles, il faut citer : une belle clef de bronze et deux autres clefs de fer, des ferrures et des gonds de portes, et une grande quantité de clous de toutes dimensions.

Treize monnaies de bronze ont été recueillies, dont quatre seule-

ment ont pu être lues avec certitude. Ce sont de grands bronzes de Néron, de Trajan et d'Hadrien.

La céramique a donné des fragments d'un vase à déversoir et des débris des ateliers de la Graufesenque et de Lezoux. De la Graufesenque provient un morceau décoré d'une figure de Vénus armée, et aux fabriques arvernes se rapportent des débris parmi lesquels ceux d'un vase à métopes où se voit un satyre ithyphallique jouant de la double flûte.

La plupart des débris retrouvés sont sortis de la fabrique du potier Cinnamus, dont les produits paraissent avoir été importés en abondance chez les Calètes et les Véliocasses.

M. Léon de Vesly décrit ensuite le cimetière franc du Fontenil, commune de Saint-Martin-Osmonville (Seine-Inférieure), que des terrassiers ont découvert; en creusant la tranchée pour le chemin de fer de Saint-Saëns, ils trouvèrent plusieurs cercueils de pierre. Ils s'empressèrent de les briser et de disperser les objets qu'ils contenaient. M. Bouctot, député, averti de ces actes de vandalisme, y mit bon ordre. Une partie des objets trouvés fut recueillie par le service vicinal et est entrée au Musée de Rouen. Les autres objets sont conservés par M. Bouctot, qui a demandé à M. de Vesly de continuer l'exploration de la nécropole et de dresser l'inventaire des découvertes.

Elles sont des plus intéressantes, puisqu'elles ont livré des armes (lances, francisques et scramasaxes), des vases de poterie noire à profil en carène avec dessins à la molette, des objets de toilette (boucles de ceinture en poterie et en bronze, épingles styliformes, rouelle) et des morceaux de cuir, taillés en croissant, qui ont permis de reconstituer un petit sac en forme d'aumônière et de déterminer son mode d'attache, ainsi que la boucle terminant le cordon. Malheureusement les monnaies contenues dans cette bourse ont disparu, mais elles ont laissé leur empreinte sur le cuir.

Une petite balance de bronze a pu être sauvée, ainsi que des perles de verre, cylindriques ou sphériques, ornées de dessins émaillés, d'une rare élégance, imités de motifs décoratifs rappelant l'art gréco-byzantin.

Un cercueil de pierre a été également sauvé du désastre; il est plus large à la tête qu'aux pieds; le couvercle est en forme de toit.

M. Léon de Vesly communique ensuite une notice et l'image d'un superbe sarcophage de pierre trouvé récemment à Rouen, sur la place Saint-Gervais. L'ornementation en est particulièrement riche. Il présente à l'extrémité le monogramme du Christ, et sur le couvercle une série de rosaces.

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. Lorimy, président de la Société archéologique du Châtillonnais, sur les fouilles pratiquées par cette Société depuis de longues années sur l'emplacement de l'antique *Vertillum*. Après avoir rappelé les principales découvertes effectuées depuis 1846, avoir dégagé les caractères généraux des constructions, indiqué le plan de la ville, il donne le compte rendu détaillé de la dernière campagne de fouilles en 1909, au cours de laquelle on a déblayé une grande habitation, composée de vingt-cinq pièces.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE DU JEUDI 31 MARS 1910.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr CAPITAN.

M. Jules Beaupré, correspondant du Ministère à Nancy, qui, en décembre 1908, a présenté au Comité des travaux historiques un rapport sur les fouilles entreprises dans l'enceinte de Gugney-sous-Vaudémont (Meurthe-et-Moselle), rend compte aujourd'hui des principaux résultats que lui ont donnés de nouvelles fouilles faites en 1909 dans ce gisement, qui est bien de l'âge du bronze, comme il l'avait supposé. La principale découverte fut celle d'une sépulture des débuts de cette époque. Deux corps reposaient dans un petit caisson de pierres brutes long de 1 m. 50, large de 0 m. 80, adossé au *vallum*. Les morts avaient la tête au Nord et les pieds au Sud; les genoux et les avant-bras avaient été ramenés sous le menton; l'un était étendu sur le côté droit; l'autre sur le côté gauche.

Le mobilier consistait en deux vases, placés en dehors et contre la dalle de fermeture au Nord; l'un est muni d'un col et d'oreillettes de suspension; il est de terre fait à la main, suivant un type commun à l'époque néolithique et à l'âge du bronze.

L'autre est de pierre polie, relativement dure, d'un travail admirable, pièce encore unique, dans la Gaule septentrionale tout au moins, et les pays du Nord, croyons-nous. Il est savonneux au toucher comme la serpentine. En l'absence de détermination exacte, l'auteur n'a pu l'identifier avec des produits du même genre trouvés dans la Péninsule Ibérique, la Provence, les îles de l'Archipel et l'Égypte: on ne saurait dire encore s'il s'agit d'un objet fabriqué dans le pays ou, ce qui est plus probable, importé d'ailleurs.

M. le Dr Capitan et M. Gentil ont fait l'examen en lumière polarisée et sur une coupe mince d'un petit fragment de ce vase à

eux remis par M. Beaupré. Déjà à l'examen macroscopique on pouvait reconnaître une roche gris verdâtre assez tendre ayant à la loupe l'aspect typique de la serpentine. L'examen microscopique a permis de constater tous les caractères de la serpentine mélangée de magnétite. C'est un beau type de serpentine. D'où peut provenir cette roche? Il y a des gisements abondants de serpentine dans les Vosges, la Forêt Noire, les Alpes, l'Italie du Nord et aussi dans le Massif central de la France et dans les Pyrénées.

Il est donc impossible de déterminer le gisement d'où provient la matière de ce vase. En tout cas, tel qu'il est, ce vase paraît être une trouvaille complètement nouvelle. Les vases de pierre se rencontrent parfois dans des milieux néolithiques, ils descendent même jusque dans des milieux mérovingiens. Mais ces vases sont toujours de roche talqueuse, stéatite, au moins d'après les renseignements actuels, demandant certainement revision.

Il existait en Italie de véritables fabriques de ces vases, dont on retrouve encore de nombreux débris. Mais on n'a que très exceptionnellement signalé des vases de serpentine. Celui qu'a découvert M. Beaupré présente donc le plus vif intérêt.

M. le Dr Guebhard présente quelques observations.

M. l'abbé Parat rappelle qu'il a trouvé dans la grotte de Nermont (Yonne), mais dans les terres remaniées, un gobelet de serpentine présentant à l'intérieur, comme le vase de Gugney, des traces de tour. Mais la grotte de Nermont a été occupée depuis l'époque néolithique jusqu'à l'époque mérovingienne.

M. l'abbé Parat, correspondant du Comité à Avallon, lit un mémoire sur les cartes archéologiques de l'Avallonnais.

L'auteur explique comment il entend exécuter ces cartes, où on trouvera tous les renseignements archéologiques qu'il aura pu recueillir, depuis les époques les plus anciennes de l'âge de pierre jusqu'aux principaux monuments du moyen âge.

Aujourd'hui, et comme spécimen, il présente la première de ces cartes archéologiques, celle du canton de Saint-Moré, près d'Arcy-sur-Cure. Cette carte, au 10,000e, reproduit la cartographie du cadastre avec adjonction de l'orographie, et, à l'aide de sept

couleurs et de signes conventionnels, les diverses indications archéologiques. La carte est accompagnée d'un commentaire.

M. Martial Imbert appelle l'attention de M. l'abbé Parat sur l'avantage de se servir des signes conventionnels adoptés par les Congrès internationaux d'archéologie préhistorique.

M. le Dr Guebhard présente une autre observation sur l'emploi des signes conventionnels : il importe de mettre au milieu du signe, naturellement à trop grande échelle, un point qui indique la place exacte du monument et permette d'en faire le repérage.

M. le Président rend compte d'un travail de M. Reynier, de la Société préhistorique de France, intitulé : *Nouvelles observations sur les éolithes aux environs de Lizy-sur-Ourcq* (*Seine-et-Marne*). L'auteur étudie d'abord la composition géologique des plateaux sur lesquels il les rencontre, puis il montre, en s'appuyant exclusivement sur des pièces très bien caractérisées, que dès les époques les plus anciennes les premiers hommes ont employé tout d'abord des débris ou fragments de pierre qu'ils façonnaient par quelques coups généralement destinés à faciliter et améliorer la préhension, tandis que pour piquer, racler ou percuter, ils employaient les cassures ou surfaces naturelles de la pierre.

M. le Président rend compte ensuite d'un mémoire de M. Peyrony, correspondant du Comité aux Eyzies-de-Tayac (Dordogne), sur l'aurignacien et le solutréen, leur place dans la classification paléolithique, et répondant par suite à la question posée par le Comité : « Communiquer les documents nouveaux touchant à l'étude des niveaux archéologiques qui se trouvent entre le moustérien et le magdalénien. »

Ces observations portent sur l'étude détaillée, faite par M. Peyrony, de douze gisements du département de la Dordogne et leur comparaison avec un assez grand nombre de gisements similaires du reste de la France. Dans sept des gisements qu'il a étudiés il n'existe que des couches aurignaciennes directement superposées au moustérien. Dans cinq autres on constate toujours la superposition du solutréen à l'aurignacien. La plus belle coupe de ce genre est celle du Ruth, près de Maustier, où sur deux couches d'aurignacien, il

y a trois niveaux solutréens typiques couronnés par une couche magdalénienne. De ces observations et d'une série d'autres que signale M. Peyrony, il résulte que, sans conteste, l'aurignacien est toujours entre le moustérien et le solutréen.

M. Martial Imbert proteste contre la tendance de certains savants à multiplier les distinctions entre les couches archéologiques, et surtout à considérer l'évolution comme s'étant faite partout concurremment et de la même façon.

M. Pilloy et M. le Président présentent quelques observations. Il importe, les grandes divisions une fois établies, d'étudier pour chacune d'elles les caractères propres à chaque région.

M. l'abbé Parat lit un second mémoire sur les grottes du bassin de l'Yonne : catalogue analytique, résumé des observations et chronologie. L'auteur décrit 110 grottes. Pour chacune d'elles il indique le site, la constitution géologique, les dimensions, la faune, le mobilier, la bibliographie et les collections entre lesquelles les pièces principales ont été réparties. Presque toutes les séries ont été recueillies par lui et figurent dans son musée de grottes au séminaire de Joigny. Une carte à grande échelle indique exactement la place des divers gisements.

MM. Pilloy, Ramon, le Dr Guebhard et M. le Président appellent l'attention du Congrès sur la précision que M. l'abbé Parat apporte dans ses recherches, dans ses observations et dans le classement de ses collections. M. le Président lui adresse, au nom des archéologues, des remerciements et des félicitations.

M. le Dr Pinchon, médecin-major au 2e régiment de spahis à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), a envoyé un mémoire étendu, illustré de très jolis dessins à la plume et de bonnes photographies des stations préhistoriques et tumulus de la région de Bossuet et de Télagh (province d'Oran). Le mémoire du Dr Pinchon comprend : 1° le résultat des recherches dans plusieurs stations préhistoriques de surface; 2° le compte rendu des explorations de plusieurs tumulus.

1° Les stations préhistoriques de surface que l'auteur a étudiées

sont néolithiques avec les caractères ordinaires des gisements similaires d'Algérie : petites dimensions des pièces, abondance des grattoirs, des perçoirs, des lames à dos abattus et des lames à encoches, des burins (?), et de très rares pointes de flèches assez grossières à un pédoncule. Parfois on rencontre dans les gisements de très abondants petits silex du type tardenoisien : petites lames en forme de tranchets (trapézoïdes), petites pièces en croissant des formes classiques. Dans une de ces stations, l'auteur a trouvé pas mal de petites pièces de cuivre, petites lames losangiques (pointes de flèches et non perçoirs), aiguilles grossières, appliques, etc. Il s'agit probablement d'une station *œnéolithique*, puisque l'auteur a recueilli de petits jets de fonte. C'est là un fait très curieux.

2° Enfin, les tumulus, amas de pierres, souvent avec chambre centrale en grosses pierres, ne lui ont fourni que quelques squelettes en très mauvais état avec rares silex ou objets rares aussi de cuivre ou de fer.

M. le Président rend compte d'un mémoire de M. Charles Nobis consacré à l'étude des monuments préhistoriques de Saint-Bômer-les-Forges, à 7 kilomètres de Domfront (Orne). L'auteur décrit avec photographies et coupes à l'appui une série de monuments mégalithiques, et en premier lieu le dolmen du Creux, reste d'une ancienne allée couverte en blocs de granit. Tout à côté, sont les restes d'une sorte de tombe mégalithique ou chambre très voisine de l'allée couverte. Ces deux monuments étaient recouverts d'un tumulus de terre et de pierrailles concassées. À une très faible distance des deux, M. Nobis signale un volumineux bloc présentant une rainure profonde paraissant avoir été creusée ou au moins aménagée de main d'homme.

L'autre monument, connu sous le nom de Chaire du Diable, formé d'un bloc supporté par deux autres, paraît naturel, mais on a trouvé, au-dessous, un foyer avec plusieurs silex taillés et des fragments d'une curieuse poterie d'aspect très grossier, mais extrêmement cuite et résistante presque comme du grès, semblable à des débris de poteries trouvés non loin de là dans un tumulus avec des objets attribués au premier âge du fer.

M. le docteur Guebhard, ayant examiné les poteries de la même région de l'Orne, a pu constater que la terre employée pour la con-

fection des vases au moyen âge était la même que celle dont se servaient les hommes de l'époque néolithique.

M. Edmond Feineux, de Sens, a étudié au point de vue préhistorique le plateau limité par la Vanne, l'Yonne et l'Armançon. Il signale les riches gisements autour du hameau de la Fourchotte, commune de Brion, qu'explore depuis de longues années M. Courtois. Ils ont fourni des pièces acheuléennes, moustériennes et surtout néolithiques avec haches taillées et très peu de polies. L'auteur décrit surtout minutieusement de petits disques (le plus souvent éclats naturels enlevés sur les silex par des actions atmosphériques), dont les bords sont ou écaillés ou parfois nettement retouchés : il les dénomme très judicieusement nummulitiformes.

Du même gisement proviennent des éclats irréguliers de silex présentant deux sortes de pointes rappelant la forme d'un sabot de chèvre. Il y a toute une série de ces éclats, et quelques-uns sont bien retouchés sur les pointes; c'était donc une forme ou voulue ou utilisée, ayant pu servir de racloir ou grattoir pour arrondir ou calibrer une pièce de bois ou d'os. En tout cas, c'est là une forme qui jusqu'ici n'avait pas encore été signalée.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE DU 2 AVRIL 1910.

Le samedi 2 avril a eu lieu, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. E. Pottier, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représentant M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale qui clôt chaque année le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

Avaient pris place sur l'estrade, aux côtés de M. Pottier, M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, conseiller d'État; MM. Levasseur, Cordier, Grandidier, Omont, Élie Berger, membres de l'Institut; Paul Boyer, Toutain, Capitan, Ledé, Angot, Blanchet, Harmand, Raynaud, de la Roncière, de Saint-Germain, Foucher, Héligon, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Niewenglowski, inspecteur général de l'instruction publique; Fringnet, Combarieu, Gallouëdec, Fontené, Leune, inspecteurs d'Académie; MM. les proviseurs Daux, Chacornac, Marie-Cardine; MM. les censeurs Fittmann, Claverie, Barbier, Peytraud, etc.

On remarquait dans l'hémicycle, MM. Pasquier, Mouillot, Degomont, Magne, Espérandieu, Worms, Lagarde, Thiéry, Mourral, Coüard, Henri Ferrand, Pawlowski, Coquelle, etc.

La musique de la Garde républicaine prêtait son concours à la cérémonie.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. Pottier donne la parole à M. Babelon, qui lit le discours suivant :

« Messieurs,

« Appelé pour la seconde fois, par la bienveillance de M. le Ministre de l'Instruction publique, à prendre la parole dans cette assemblée générale, au nom de la Section d'archéologie du Comité, j'ai pensé que l'occasion s'offrait à moi de traiter en quelques instants d'une question qui me paraît digne d'être proposée à vos réflexions, en

même temps qu'elle est d'un intérêt pratique, et, à des points de vue divers, d'une immédiate actualité. Je veux parler de la vulgarisation de l'archéologie par l'intermédiaire de ces Sociétés savantes dont vous êtes, Messieurs, les représentants autorisés, les membres les plus actifs.

«Un tel sujet peut, dès l'abord, vous étonner, puisque, par définition et comme l'indique votre titre, les recherches savantes sont le but essentiel et, jusqu'ici, à peu près exclusif, de vos associations et de vos travaux. Permettez-moi de vous exposer comment et sous quelle forme je comprendrais ce rôle vulgarisateur des Sociétés savantes, cette direction nouvelle dans laquelle je les voudrais voir s'engager, et de vous dire dans quel sens il me semble que pourrait se développer leur programme et se rajeunir leur action.

«Jadis, vous ne l'ignorez point, les hommes lettrés, amateurs et curieux qui composaient les Académies provinciales dont vos Sociétés sont les héritières ne se réunissaient guère que pour s'occuper, en dilettantes, de belles-lettres, de beaux-arts, d'antiquités, un peu d'histoire et de philosophie, parfois tout bonnement pour jouer au bel esprit. Les choses changèrent dans le premier tiers du XIXe siècle, sous l'impulsion de l'exemple donné par cette héroïque phalange de savants associés à l'expédition de Bonaparte en Égypte, dont l'œuvre géante s'impose aujourd'hui encore à l'admiration universelle. Bientôt, tandis que l'Orient et la Grèce étaient explorés avec ardeur par des savants français, nos Sociétés provinciales régénérées s'attaquaient résolument au sol national, s'imposant la tâche d'étudier les monuments de notre histoire, de les protéger contre les injures des siècles ou des hommes, de pratiquer des fouilles partout où le relief du sol indiquait des ruines, de fonder des musées pour sauver du naufrage tous les débris que le temps, en s'enfuyant comme un fleuve impétueux, dépose sur ses bords dévastés.

«Mais, si l'archéologie est ainsi une science moderne par son origine, son domaine se développe chaque jour, et s'offre toujours plus vaste à nos investigations. D'une part, de nouvelles générations entrent dans l'histoire à mesure que l'humanité poursuit sa marche vers l'insondable avenir; d'autre part, le plus lointain passé, que notre curiosité cherche à atteindre, recule sans cesse comme un muet fantôme, en vain pourchassé par les sondages archéologiques. Mycènes, Suse et la Crète viennent, après l'Égypte et la Chaldée, de s'incrire aux premiers chapitres des annales du monde occidental,

étalant à nos regards étonnés les vestiges de civilisations naguère insoupçonnées; et voilà qu'en France même, les cavernes préhistoriques nous livrent des gravures, des dessins, des sculptures dont l'art confond notre imagination, bouleverse nos idées sur la notion du progrès artistique, et que des squelettes étranges paraissent faire remonter l'existence de l'homme à des époques géologiques que, seules, des théories préconçues avaient la hardiesse de calculer. Les origines de l'humanité s'obstinent à demeurer aussi mystérieuses que son avenir, de sorte que nous, les chercheurs inlassables, nous nous trouvons comme suspendus, sans appui, dans un moment de la durée. Tel est en deux mots, Messieurs, le cadre sans cesse agrandi du mouvement scientifique dont vos Sociétés continuent d'être les agents essentiels.

« Mais si l'ensemble de l'œuvre archéologique des Sociétés savantes a été, depuis un siècle, incomparable, grandiose par ses résultats et en progrès continu, est-ce bien à des recherches et à des publications érudites que doit, désormais, se limiter leur fécond travail? Le moment n'est-il pas venu pour elles, après ce grand et noble effort scientifique, après cette admirable poussée de l'érudition et de la critique, d'élargir encore leur programme, comme elles l'ont fait au siècle dernier, et de l'élargir, cette fois, dans le sens de la vulgarisation, j'irai jusqu'à dire de la vulgarisation populaire? Le monde évolue sans cesse; les temps nouveaux n'attendent-ils pas de vous autre chose encore que des dissertations savantes, des musées soigneusement classés, des fouilles méthodiquement conduites? L'état social contemporain, qui n'est déjà plus tout à fait le même que celui du temps où la plupart de vos Sociétés furent fondées, n'a-t-il pas des besoins nouveaux de connaissances, que vous êtes à même de satisfaire? En un mot, ne pourriez-vous faire participer, non seulement le grand public, mais les classes populaires elles-mêmes, à vos découvertes, et leur communiquer par là quelque chose du sentiment de respect que votre science vous inspire pour les vieux monuments, les ruines, les souvenirs d'autrefois, pour ces témoins matériels et artistiques des anciens âges, qui sont comme la parure et les joyaux de notre histoire?

« Je vous entends me dire : Cette vulgarisation des connaissances archéologiques, comment la concevez-vous? Comment comprenez-vous l'intervention des Sociétés savantes dans cette œuvre de propagande populaire?

« Avant de vous répondre sur ce point, Messieurs, faites-moi crédit de quelques instants, afin que j'essaye, au préalable, de vous démontrer que cette œuvre est utile, nécessaire, urgente, et qu'elle répond à un besoin social.

« Et en effet, Messieurs, qui de vous n'a été frappé maintes et maintes fois de l'ignorance absolue des classes populaires, même des hommes instruits, en ce qui concerne le passé de leur village, de leur région, des vieux monuments à l'ombre desquels s'écoule leur monotone et routinière existence? Quiconque parcourt les campagnes de notre beau pays est, tout de suite, dès qu'il veut s'enquérir de l'histoire locale, étonné de l'indifférence des populations sous ce rapport. Allez dans un bourg quelconque; demandez au plus éclairé des habitants dans quel siècle a été bâtie l'église, il l'ignore; ce qu'est cette vieille tour délabrée qui couronne la colline, ces fossés, ces restes de grands murs qu'on appelle le château, il l'ignore. Tout au plus, vous débitera-t-il quelque absurde légende sur les cages de fer, les oubliettes, les prisonniers rongés par les rats, les évasions fantastiques.

« Cette croix historiée, entourée parfois de vieux arbres, qui orne pittoresquement l'entrée du village, que rappelle-t-elle? Quand a-t-elle été plantée là? pour commémorer quel événement? il l'ignore. C'est ainsi qu'il y a peu d'années, gisait abandonnée et méconnue, dans les champs de Crécy, la modeste croix élevée sur le lieu même où tomba héroïquement le roi de Bohême, Jean l'Aveugle, dans les rangs de la chevalerie française. Il a fallu, Messieurs, vous vous en souvenez, toute votre érudition et l'intervention de membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour que ce monument fût identifié, relevé et restauré d'une manière digne de cette page mémorable de notre histoire, qui nous apparaît aujourd'hui comme le prélude de cette amitié slave, cimentée dans le sang, qui a traversé les siècles jusqu'à nous.

« N'interrogez pas ce docteur de chef-lieu de canton sur ces noms, parfois si pittoresques et si expressifs, que vous déchiffrez à l'angle des vieilles ruelles de sa petite ville, ou bien sur ces lieux-dits dont les noms sont évocateurs de drames historiques ou légendaires; il ne les connaît que pour les trouver ridicules et il n'aspire qu'à les remplacer par quelque nom qui soit plus en rapport avec sa pauvre et vaniteuse mentalité. Ce vieux pont aux arches de pierre élevées et inébranlables, n'est-ce pas un pont romain? Le villageois le plus

instruit ne peut que vous répondre : on l'appelle ainsi. Ce chemin dénommé *la voie romaine*, qui se perd à travers champs et n'est plus frayé que par tronçons pour la rentrée des récoltes, où allait-il, d'où venait-il? Il ne se l'est jamais demandé. Il ignore tout de l'histoire de son village; personne n'a jamais cherché à l'en instruire et à provoquer de ce côté sa curiosité. Il n'est point un déraciné matériellement, un immigré, loin de là! mais on a fait de lui un déraciné intellectuel et il ne sait rien du sol où ses racines familiales sont ancrées. On le laisse végéter dans l'ignorance traditionnelle de son passé; seulement, comme il lit son journal, imprimé dans le chef-lieu voisin, il se croit informé de tout ce qui est hors de sa portée; il peut parler de tout, sauf de ce qui devrait par-dessus tout l'intéresser, puisqu'il s'agit de sa tradition, de ses aïeux, de sa maison, de sa petite patrie.

«N'avez-vous pas observé, dans les villes de garnison, tous ces jeunes soldats qui, les dimanches de pluie, s'en vont par groupes promener leur désœuvrement à travers les salles du musée? Que regardent-ils? que comprennent-ils à ce qu'ils voient? Il suffit de prêter l'oreille pour entendre, devant un monument quelconque, statue ou tableau, les réflexions les plus pitoyables; heureux encore quand ils se trouvent livrés par l'Administration à la merci d'un guide patenté qui débite, en l'estropiant, le boniment dont, à chaque répétition, il escompte le petit profit qu'il en doit retirer. Ceux d'entre les auditeurs qui croient posséder quelque savoir sont bien près deconsidérer le musée comme un amas d'inutiles antiquailles; seule, l'histoire naturelle conserve sa popularité, parce qu'on y voit des bêtes exotiques empaillées. Aussi, parfois, des officiers dévoués ont-ils, depuis quelque temps, pris le parti, vraiment méritoire, d'accompagner leurs soldats pour leur donner, dans le musée même, quelques notions d'art et d'histoire.

«Il y a quelques années, me trouvant dans un grand bourg de Bretagne, à l'entrée duquel se dresse un imposant calvaire, je demandai au maire, qui m'accompagnait, ce qu'était ce monument, et quel souvenir il rappelait. Il me répondit qu'il l'ignorait, qu'il ne s'en était jamais inquiété et que cela, d'ailleurs, lui était indifférent. Comment ce premier magistrat de la ville, dans son superbe dédain, pourrait-il avoir le souci d'empêcher quelque acte de vandalisme contre ce monument dont l'art est loin d'être absent? Comment lui naîtrait l'idée qu'il y a intérêt à veiller à sa conservation?

«Or, vous le savez, Messieurs, c'est l'ignorance bien plus que le fanatisme qui se livre à ces actes de vandalisme dont l'histoire de tous les âges n'est que trop remplie. Cette vérité n'est pas d'hier : déjà le roi Théodoric le Grand, qui se posait en héritier des traditions romaines, proclame dans un rescrit solennel que le *respect public*, bien mieux que la surveillance et la force, doit être la sauvegarde des monuments et de la beauté de Rome. N'est-ce pas l'ignorance et l'absence de toute notion artistique qui ont favorisé les spoliations trop fréquentes des brocanteurs abusant de la naïveté des curés, des maires, des anciens conseils de fabrique qui, souvent, ont vendu de véritables objets d'art pour les remplacer par quelques banales statues en carton-pierre? Sans doute, les guerres étrangères, religieuses ou civiles, ont accumulé les ruines, mais la méconnaissance ou l'indifférence en matière artistique et archéologique ont aussi causé la disparition de bien des monuments dignes d'être conservés. Entre ce qui s'est accompli en France sous ce rapport et ce qui est advenu en Italie, par exemple, le contraste est frappant. L'Italie a traversé maintes révolutions depuis le xve siècle : guerres de villes à villes et parfois, dans une même ville, guerres atroces des factions. Et cependant, rien n'a été détruit de ces époques troublées, à tel point que non seulement nous en admirons les œuvres d'art, mais les archives mêmes surabondent où sont conservés les documents avec lesquels nous reconstituons curieusement l'histoire des artistes et de leurs œuvres.

«L'Italie a hérité directement du respect que lui a légué l'antiquité tout entière pour les monuments et les vieux souvenirs. Il est plaisant et presque touchant de constater, rien qu'en consultant un médaillon de pièces romaines, combien naïvement les Romains étaient attachés à leurs traditions, quelque apocryphes qu'elles fussent.

«On visitait sur le Palatin la cabane d'Énée et la chaumière de Romulus. Sans doute, Cicéron, qui respectait ces reliques, n'y croyait guère, non plus que Caligula, qui pourtant les fit restaurer. Dans les écoles publiques, c'étaient les hauts faits des ancêtres mythiques des Romains et ceux des héros d'Homère qu'on enseignait aux enfants, et, parmi les lectures favorites de la jeunesse des écoles, Plutarque signale, avec les fables d'Esope, les petits bas-reliefs de marbre accompagnés de légendes explicatives et comparables à nos images d'Epinal, qui interprétaient les épisodes principaux de

l'épopée homérique à laquelle la nation romaine prétendait rattacher ses origines.

« Quand on lit Pausanias, qui parcourait la Grèce au IIe siècle de notre ère, on est frappé du superstitieux respect dont les Grecs de tous les âges avaient environné les statues qui ornaient leurs sanctuaires ou leurs places publiques, les ex-voto déposés par les générations successives dans les temples qui étaient les véritables musées de l'antiquité. La curiosité que certains de ces objets excitaient par leur vétusté, leur singularité, leur origine exotique, ne faisait que les rendre plus vénérables. Dans chaque ville grecque, aux coins des rues et dans les campagnes, aux carrefours des chemins, on rencontrait de vieux *xoana*, d'antiques idoles, objets d'un culte superstitieux et auxquelles, assurément, nul passant, même un ennemi, ne songeait à jeter des pierres. C'étaient les témoins sacrés de la vieille histoire et des luttes soutenues par les ancêtres *pro aris et focis*. Tout le monde se racontait ces traditions, embellies d'âge en âge, devenues légendaires; et qu'importait, je vous le demande, l'exactitude objective du récit, la réalité des prouesses des héros d'Homère, par exemple, puisque ces traditions entretenaient le culte de la patrie, de la solidarité de la race hellénique, son sentiment de la beauté et son idéal moral, de la même façon que les pieux récits de la *Légende dorée* sont venus adoucir les mœurs des rudes populations du moyen âge? Il n'y avait pas un Grec qui ne connût par cœur au moins quelques vers d'Homère, et rappelez-vous l'aventure des prisonniers grecs dispersés comme esclaves dans la Sicile, après les désastres des Athéniens vers la fin du Ve siècle avant notre ère : l'histoire raconte que ces soldats ne réussissaient à obtenir quelque répit à la dureté de leurs maîtres qu'en leur récitant les vers des tragédies d'Euripide.

« Nous n'en sommes point là, certes, comme je le disais tout à l'heure; mais ce que je viens d'indiquer rend compte de la persistance à travers les siècles de l'unité morale de la race hellénique et nous montre dans quel sens nous devons diriger nos efforts si nous voulons rétablir, à notre tour, l'unité morale de la France.

« C'est pourquoi, Messieurs, après la période des recherches savantes et des publications scientifiques, qui, Dieu merci, est loin d'être close, mais qui a été presque exclusive jusqu'ici, j'estime que le moment est venu pour vos Sociétés d'entrer résolument dans le mouvement vulgarisateur qui s'accentue de plus en plus dans toutes

les branches de connaissances. Il s'agit pour les Sociétés savantes de contribuer, à côté du Gouvernement et comme ses auxiliaires bénévoles, à sauvegarder, comme le disait naguère excellemment un écrivain contemporain, « la physionomie physique et morale de la « terre française ». Au moment où une foule de monuments de toute sorte, depuis les édifices du culte catholique jusqu'au mobilier des églises, se trouvent confiés à la garde des pouvoirs publics; au moment où la Commission des monuments historiques en poursuit avec plus d'ardeur que jamais l'inventaire et le classement, vous devez prendre à cœur de devenir les collaborateurs de cette grande mesure préservatrice, non seulement en veillant à la garde des monuments, mais surtout en faisant pénétrer dans les mœurs populaires *le respect archéologique* qui sauvegarde et protège mieux que toutes les mesures administratives. Vous ferez œuvre saine et patriotique en instruisant les populations de nos bourgs et de nos villes mêmes, des souvenirs qui s'attachent à ces cathédrales, à ces humbles églises ou chapelles, à ces restes de remparts, à ces objets de musée, même à ces arbres trois ou quatre fois séculaires; vous éveillerez ainsi dans leurs âmes le sentiment de la réelle beauté, et vous relèverez la notion de la tradition ancestrale, fondement de toute société civilisée, mais nécessaire surtout dans une démocratie comme la nôtre, pour que l'entretien de tous ces vestiges des siècles ne paraisse pas bientôt, prenez-y garde, un luxueux embarras, une charge publique trop onéreuse.

« Dans la pratique, cette action que je réclame des Sociétés savantes peut s'exercer de bien des manières. Je me permets de vous en indiquer quelques-unes en m'appuyant simplement sur les intéressantes tentatives qui ont été faites en différents endroits et que je voudrais voir se généraliser et persister avec régularité et méthode.

« Les Sociétés savantes peuvent intervenir dans cette réaction contre l'ignorance, qui, avouons-le, est presque universelle : par des *publications populaires illustrées;* par des *conférences avec projections*, organisées dans les villes, bourgs et villages; par des *promenades archéologiques* et des visites de musées, de ruines, de sites et de monuments remarquables. Et dans cette triple direction imprimée à leur rayonnement au dehors, vos Sociétés n'ont qu'à utiliser, en les adaptant à la vulgarisation, tous ces travaux d'érudition et de recherches scientifiques dont je parlais tout à l'heure, qui ont alimenté leur vie intérieure depuis un siècle. Elles ont surtout à leur

disposition, pour agir efficacement, un merveilleux interprète qui ne fonctionnait guère encore, il y a cinquante ans, mais qui est devenu depuis, grâce à ses perfectionnements successifs, un auxiliaire indispensable des études d'art et d'archéologie : c'est la photographie.

«Je ne vous apprendrai rien, certes, en vous disant que la photographie et les nombreux procédés qui en dérivent ont régénéré, depuis un quart de siècle, les études d'archéologie et d'histoire des beaux-arts. Grâce à la photographie, une véritable révolution s'est opérée et se déroule actuellement sous nos yeux dans cet ordre de recherches dont le principe fondamental est l'observation et la comparaison; or, la photographie permet de multiplier presque à l'infini les éléments comparables. Voilà pourquoi elle joue, parmi nous, présentement, un rôle aussi important que, jadis, l'invention de l'imprimerie et de la gravure, qui, elles aussi, furent des procédés mécaniques imaginés pour vulgariser et propager les œuvres de l'art et de la pensée humaine.

«Désormais, plus de livres à images distribuées plus ou moins parcimonieusement et interprétées par le crayon ou le burin d'artistes dont je suis bien loin de mettre en doute la sincérité et le talent, mais qui ne pouvaient pas nous donner l'absolue sécurité dans la reproduction que nous procure la délicate et aveugle machine; plus de livre d'archéologie ou d'histoire de l'art sans qu'il soit abondamment illustré de photographies qui permettent de contrôler l'auteur du texte tout de suite et à chaque phrase, nous érigent en juges indépendants et nous délivrent, presque sans effort, de la tyrannie de ses assertions et de ses théories.

«La facilité avec laquelle on fait aujourd'hui de la photographie, — tous les archéologues sont ou doivent être photographes, — la rapidité avec laquelle on opère et on reproduit, le bon marché de toutes ces opérations font que l'on peut vulgariser et répandre partout les chefs-d'œuvre de l'art, tous les monuments, tous les objets conservés dans les musées. La carte postale illustrée dont on a plaisanté, au début, est devenue un élément précieux d'information pour les archéologues, et j'en connais, parmi les plus distingués, qui ont d'immenses séries de cartes postales bien classées.

«Tout ceci, Messieurs, pour vous démontrer qu'aujourd'hui il serait facile d'écrire pour chaque canton de notre beau pays, voire pour chaque village, un petit livre de vulgarisation, abondamment

illustré par la photographie, qui serait mis entre les mains des plus grands élèves des écoles primaires, à titre de livre de prix ou de livre de lecture courante. J'ai rêvé que ce livre du jeune Français lui raconterait l'histoire de sa petite patrie; qu'il y contemplerait en images commentées les monuments dignes d'intérêt et de souvenir, le beffroi, l'église, la maison communale, le vieux château, le vieux marché, les vieilles maisons, les vieilles tombes, la forêt, les rochers mêmes et les sites pittoresques; qu'il y trouverait l'explication des noms des rues, des chemins et des lieux-dits caractéristiques, de ces fontaines auxquelles sont attachées d'étranges superstitions qui remontent parfois jusqu'à l'époque gauloise; qu'il s'y instruirait de l'histoire locale et de ces légendes dont l'origine plonge dans un lointain mystérieux et qui sont comme les pages à demi effacées d'une chronique modeste où circule l'âme du vieux temps; et qu'ainsi, tout en s'habituant à comprendre, il s'attacherait d'instinct à ces témoins des événements heureux ou malheureux de son village, à tout ce qui rappelle la vie de ses ancêtres, leurs luttes pour de meilleures conditions d'existence ou pour la conquête de libertés politiques, les réjouissances exceptionnelles, le deuil des invasions, en un mot les incidents de toute sorte qui ont imprimé une trace profonde dans la vie du pays. Car, on l'oublie trop, dans chaque village de notre vieille France, il y a quelque vestige digne de respect, quelque lieu-dit curieux; il y est né quelque citoyen dont le nom mérite d'être honoré : « Ici, suivant « le mot de Cicéron, les souvenirs se pressent en foule et chaque « pas que l'on fait évoque quelque événement mémorable (*quacumque « ingredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus*). »

« C'est aux Sociétés savantes de nos départements qu'il appartient de rédiger ces monographies populaires, puisque la plupart des éléments en sont consignés dans leurs mémoires et leurs bulletins. Ce livre sera celui que tout Français lira avec le plus d'intérêt et de profit, dont il connaîtra par cœur toutes les pages et dont les images demeureront à jamais fixées dans son imagination, quels que soient ses occupations, sa carrière ou son métier. Si loin que l'emporte parfois sa destinée, il s'y attachera, parce qu'il y sera parlé de lui et de sa tradition, des choses au milieu desquelles il aura passé sa jeunesse, des maisons et des édifices dont il connaît toutes les pierres, de ce cortège de souvenirs dont son enfance aura été bercée.

« Pour répandre ces petits livres, vous ferez appel discrètement à l'intérêt bien entendu des localités, en leur montrant que monuments, sites et souvenirs peuvent être source de richesse, car ils attirent les étrangers et retiennent les voyageurs. Bien des gens ne s'arrêtent à Vérone que pour Roméo et Juliette, et que va-t-on chercher dans les plaines de Waterloo, sinon l'évocation d'un des plus tragiques événements de l'histoire? Dans cette propagande vous aurez donc aisément comme collaborateurs locaux, les hôteliers, les municipalités et les notables habitants; vous devrez avoir surtout l'instituteur primaire.

« Suis-je donc un utopiste? Me bercé-je d'illusions, et ce que je demande là est-il irréalisable? Non, Messieurs! je suis convaincu que l'instituteur du village, en particulier, si vous consentez à l'intéresser à votre œuvre, deviendra avec empressement votre auxiliaire dévoué. Mais il lui faut, au préalable, je ne l'ignore point, un apprentissage, une sorte d'initiation. Peut-être lui a-t-on déjà mis en mains, à l'école normale, quelqu'un de ces manuels d'archéologie dont plusieurs sont rédigés par des maîtres de la science et qui répondent si excellemment à ce besoin universel de vulgarisation dont je parlais en commençant.

« Peut-être aussi a-t-il assisté déjà à des conférences avec projections photographiques qui ont déroulé à ses yeux, comme des leçons de choses, les principaux chapitres de l'histoire générale de l'art.

« C'est aux Sociétés savantes à développer de ce côté son instruction en l'initiant à l'archéologie de la région où il doit être appelé à enseigner; en conviant les élèves de l'école normale primaire à des conférences sur les monuments et les souvenirs locaux, à des visites dans les musées, à des promenades dirigées par vous aux sites remarquables, aux ruines ou aux emplacements historiques; en éveillant en un mot dans l'âme de ces futurs éducateurs des enfants l'intelligence des beautés artistiques du moyen âge français et en leur inculquant le culte de notre tradition nationale.

« Une fois installés dans les postes où les appellent leurs fonctions, les instituteurs commenteront à l'école le petit livre que vous aurez rédigé; ils entretiendront avec vous des relations suivies. Chacune de vos Sociétés devra posséder un matériel de projections avec clichés, qu'elle prêtera aux municipalités et aux instituteurs. Ceux-ci feront eux-mêmes des conférences où ils montreront à la classe des

jeunes gens qui correspond à l'enseignement primaire supérieur, et même à l'élite de leurs parents, les monuments de la région, les leur expliqueront, leur en feront comprendre l'intérêt et le rôle dans l'histoire.

« Un grand nombre de Sociétés de Paris et des départements ont déjà, je le sais, pris l'initiative de conférences avec projections, et de promenades artistiques et archéologiques. Il importe de les développer et de les généraliser en ne les enfermant pas dans le cercle étroit de vos adhérents. Conviez-y spécialement les instituteurs pour qu'ils deviennent d'utiles auxiliaires de l'archéologie, commencez par en faire des curieux et des touristes.

« Se promener à travers les ruines et les monuments d'un autre âge, c'est parcourir agréablement des chapitres d'histoire, c'est évoquer dans leur cadre et animer des personnages qui ont joué un rôle dans ce milieu que reconstitue l'imagination ; c'est admirer les œuvres d'art; c'est être déjà sur le chemin du respect et de la protection. Organiser des visites dans les musées, surtout visites d'instituteurs et de jeunes gens, dirigées par vous, c'est insuffler la vie dans ces galeries muettes, c'est transformer chaque vitrine en une leçon d'art et d'histoire.

« Dans la ville et le bourg, vous prendrez à tâche d'auréoler de souvenirs ou du prestige de l'art ces vieilles maisons où naquirent des hommes qui furent l'honneur de leur pays, ou bien d'où s'est envolée leur dernière pensée.

« Ici, c'est un vieux donjon abandonné, reste d'un monument remarquable de l'architecture féodale, qui fut le refuge des populations attaquées par les Normands ou les Sarrasins; là, c'est le beffroi, dont les cloches sonnèrent si souvent aux jours d'alarme publique ou pour les réunions des citoyens appelés à délibérer de leurs affaires communes; et sur les pierres d'assises de ces vieux édifices, vous montrerez aux ouvriers jusqu'aux marques de tâcherons qui indiquent que ces murs furent bâtis par la main de leurs pères et qu'ainsi ils conservent quelque chose d'eux-mêmes et ont droit à leur respect.

« Dans la campagne, vous expliquerez le rôle de ces promontoires fortifiés d'où l'on surveillait l'approche de l'ennemi, ces camps de César, ces tours de Ganelon, ces poteries, ces vieilles armes, ces inscriptions, ces hypocaustes si nombreux, ces tuiles légionnaires, cet oppidum, cette voie romaine, ce chemin du Roi, ces ruines de

murs et ces ossuaires oubliés où dorment parfois des héros, car ces plaines que cultivent nos paysans ont été — il faut le leur rappeler — arrosées du sang de leurs pères combattant pour défendre leurs foyers, leur indépendance, leur liberté.

« Ces plaines, dit Virgile, en des vers émouvants, sont engraissées « du sang de nos légions... Un jour viendra où le laboureur, sou- « levant la terre avec sa charrue, trouvera des javelines rongées par « la rouille, heurtera avec ses herses pesantes des casques vides « et admirera dans leurs tombeaux fouillés les ossements géants de « nos pères » :

Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.

« En ravivant ainsi sur place tous les souvenirs locaux, non seulement vous ferez, Messieurs, œuvre utile, mais je vais jusqu'à prétendre que vous remplirez une véritable mission sociale. Voilà pourquoi il ne me déplairait point, je l'avoue, d'entendre dire que dans les réunions amicales des instituteurs de nos cantons ruraux, on s'est, grâce à vous, entretenu d'histoire locale, de monuments d'art, d'archéologie, de tumulus, de fouilles entreprises ou à entreprendre; qu'on y a organisé des conférences, et cela à l'aide des guides illustrés que vous auriez rédigés; ou même d'apprendre que ces conférences et ces promenades du jeudi ou du dimanche se sont faites sous votre direction personnelle et qu'aux instituteurs se sont joints un certain nombre de leurs élèves, de leurs parents, des ouvriers, des paysans désireux d'ouvrir leur esprit à la vie intellectuelle.

« Car, ne vous y trompez pas, Messieurs : tout ce monde est avide de s'instruire et il importe de ne pas laisser leur esprit s'égarer dans une fausse direction. Chaque fois que vous avez été amenés par les circonstances à vous renseigner archéologiquement auprès de ces villageois avisés et intelligents qui parcourent et observent la campagne, garde champêtre, arpenteur, garde forestier, agent voyer, n'est-il pas vrai que vous avez eu à vous louer des indications qu'ils vous ont fournies? N'en avez-vous pas observé la justesse et la précision; n'avez-vous pas trouvé en eux les meilleurs, les plus sûrs, les plus consciencieux des auxiliaires pour vos travaux de fouilles, vos relevés de plans, la direction de vos chantiers, le classement de tous les débris découverts? Vous avez constaté avec quel intérêt cet homme suit vos explications et combien il est

désireux de connaître et avide des éclaircissements qu'il attend de votre compétence scientifique.

«Il en sera de même, à plus forte raison, des instituteurs, et déjà un certain nombre d'entre eux ont spontanément compris qu'ils pouvaient rendre des services archéologiques dans les localités qu'ils habitent. Plusieurs sont devenus les correspondants de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques. Incités par l'occasion, ils se sont livrés d'eux-mêmes à des recherches locales : ils nous ont envoyé d'excellents rapports, et le Comité a été heureux d'accueillir leurs communications et de les aider de ses encouragements et de ses conseils.

«Il est aisé, à présent, Messieurs, de mesurer les effets de ce relèvement de l'éducation nationale par l'action vulgarisatrice des Sociétés savantes.

«Faire pénétrer des notions d'art ancien et d'archéologie locale dans les écoles normales d'instituteurs et par ceux-ci dans les classes supérieures de l'enseignement primaire, c'est d'abord faire l'éducation du goût populaire, c'est habituer l'ensemble du public français à comprendre le passé et les œuvres qu'il nous a transmises; or, n'oublions pas que la France, pendant de longs siècles, grâce au goût inné de notre race, a créé et fixé les styles dans l'art comme elle dicte encore aujourd'hui les modes. Un peu d'éducation archéologique inculquée à la partie éclairée de nos populations des villes et des campagnes lui donnerait l'idée d'appliquer quelque recherche d'art dans les choses de la vie courante, sentiment qui fait la distinction de l'individu et l'agrément de la demeure familiale. L'ouvrier d'art mettra plus d'ingéniosité dans l'imitation des formes anciennes et plus d'originalité dans ses créations, car il aura une expérience plus développée et vivra en contact permanent avec ses modèles et sa tradition artistique.

«Les critiques sont d'accord aujourd'hui pour déplorer «la dé«chéance des industries d'art» à l'époque contemporaine. La seule façon de remédier à cette déchéance, c'est, en étudiant les objets anciens, de renouer cette tradition artistique de chaque genre, sans laquelle la fabrication industrielle dégénère et se perd dans la banalité vulgaire et anonyme.

«Comment se fait-il qu'à l'époque moderne, tandis que la plupart des artistes, architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, orfèvres, médailleurs, sont d'origine plébéienne, il y ait une distance si sin-

gulière entre leurs œuvres et les productions spontanées de l'industrie populaire? D'où vient ce divorce absolu entre l'artiste sorti des entrailles du peuple, élevé souvent à l'école communale, ayant lutté longtemps parfois pour gagner sa vie, et les artisans, ses anciens camarades d'école et de première éducation, dont les travaux n'ont avec ceux de l'artiste aucun rapport d'inspiration ou de style? N'est-ce pas que cet artiste, outre la flamme intérieure qui brûlait en lui, a rencontré sur son chemin des maîtres qui l'ont dirigé, et qu'il s'est engagé dans une tradition d'art, en se mettant en contact avec les œuvres d'autres artistes plus anciens qu'il a su admirer et comprendre pour s'élever lui-même, jusqu'à les surpasser parfois; tandis que la foule de ses camarades a été abandonnée dans sa grossièreté native, ou servilement emprisonnée dans une formule industrielle et banale que l'ouvrier reproduit aveuglément comme une machine.

«Nulle impression d'art n'a été communiquée à l'imagination, nulle direction n'a été donnée au goût de ce laborieux artisan, dont l'initiative spontanée, n'étant appuyée sur aucune tradition, ne saurait évoluer et progresser suivant sa loi naturelle.

«Et cela est si vrai que ce divorce dont on se plaint à juste titre n'existait pas dans l'antiquité. Chez les Grecs, dont je signalais tout à l'heure l'unité morale et traditionnelle, il n'y avait nulle séparation, comme chez nous, entre l'art populaire et l'art noble; tous les deux se tenaient par la main et l'un dérivait de l'autre. Les figurines de Tanagra le prouvent bien, en attestant que les humbles modeleurs et le peuple grec dont elles sont l'expression la plus vivante avaient le sentiment et le culte de la beauté aussi développé que les sculpteurs du Parthénon ou d'Olympie ou les graveurs des plus belles médailles d'Élis ou de Clazomène, de Tarente ou de Syracuse.

«Le divorce n'existe point dans l'art chinois et dans l'art japonais, parce que ces peuples traditionnalistes se développent artistiquement dans l'ordre de leurs conceptions naturelles et héréditaires. Ce divorce n'existait pas non plus, pour la même raison, au moyen âge, car tandis que des artistes, au génie incomparable, concevaient le plan de nos cathédrales et en dirigeaient la construction, c'étaient des artisans populaires qui sculptaient ces milliers de figures, statues de saints, d'anges et de démons, d'animaux réels ou fantastiques, images satiriques, malicieuses, grotesques, logées à profusion

dans tous les coins, dans lesquelles s'épanouit la vieille gaieté française et que le peuple comprenait. Reportez-vous aux miniatures et aux vieilles estampes : vous prendrez plaisir à y remarquer les images de gracieuses échoppes populaires, telles qu'on en rencontre encore parfois dans le pays flamand, avec un mobilier de style et d'élégants pignons, délicieusement habillés de verdure. Quel contraste avec la nudité géométrique de nos cabarets, leurs meubles d'une repoussante vulgarité, leur décoration de papier peint et de chromolithographies luisantes ! Dans cinq cents ans d'ici, n'en doutez pas, les amateurs ne se disputeront point le mobilier populaire de notre temps, comme le font ceux d'aujourd'hui qui ont dévalisé à prix d'or les chaumières de Bretagne ou de Lorraine, de la Normandie ou du Berry.

« Que vous dirai-je de la maison moderne du paysan, de l'ouvrier ou même du bourgeois? de ces chalets cacophones et polychromes qui couvrent la côte ou le bord de la rivière et forment un si déplorable contraste avec ces vieilles maisons de plus en plus rares qui conservent encore à quelques-unes de nos provinces leur couleur locale?

« Voilà à quelle déformation du goût général nous a conduits cette conception qui a répudié de parti pris ou par ignorance l'expérience accumulée des siècles antérieurs et a rompu avec des traditions d'art qui n'étaient rien d'autre que la floraison spontanée et naturelle de notre génie national.

« La place que vous aurez conquise à l'archéologie dans l'éducation publique aura encore pour effet, Messieurs, de mettre un frein à ces actes de vandalisme qui, trop souvent, ont mutilé l'aspect de nos villes et porté atteinte à la poésie de nos campagnes. Que diraient nos contemporains s'ils pensaient que dans deux ou trois siècles on jettera par terre, pour faire passer quelque tramway, le monument commémoratif du mémorable vol de Blériot ou celui des victimes du ballon *République?* Est-ce que les monuments anciens n'ont pas une origine analogue, et ne sont-ils pas au même titre un patrimoine national qui appartient à toutes les classes de la société, aux hommes de toutes les opinions et de tous les partis? On raconte qu'en 1793, tandis que la populace qui avait envahi la basilique de Saint-Denis jetait au vent les cendres des rois, un vieux soldat qui avait pris une part ardente à la manifestation s'arrêta soudain devant le tombeau de Henri IV, dont il ne voulut pas permettre qu'on insultât les restes.

«Cet homme, ressaisi par le sentiment de l'honneur national, pensa, sans doute, qu'il n'était pas nécessaire, pour répudier l'ancien régime, de renoncer au patrimoine de gloire accumulé par nos pères. Il a compris, d'instinct, que la solidarité des siècles constitue la force d'une nation et qu'un peuple qui renierait son passé agirait, pour employer une comparaison de Taine, «comme un homme «qui, monté au sommet d'une immense échelle, couperait sous «ses pieds l'échelle qui le soutient».

«Dans notre vieille France dont nous sommes les tenanciers héréditaires, il ne nous sied pas de nous donner des airs d'hôtes de passage qui n'ont rien de commun avec ceux qui les ont précédés. La maison est celle de nos aïeux; efforçons-nous d'y retenir leurs ombres qui errent au milieu des souvenirs qu'ils nous ont laissés, et, en remontant les âges, de restituer aux choses leur âme fugitive, mais délicieuse.

«Il en est des peuples comme des individus; je ne sais si les déracinés sont à plaindre; dans tous les cas ils ne sauraient être proposés comme modèles. De tous les lieux que l'homme du peuple est souvent forcé d'habiter, il n'en est aucun qui lui soit aussi cher que le coin de terre où il a passé son enfance. C'est là qu'il retourne toujours avec émotion, même après une longue absence; c'est là que, comme Jeanne d'Arc, il entend ses voix, la voix des ancêtres. Vienne un tremblement de terre, une inondation qui emporte sa maison : il la reconstruit au même endroit, sachant bien pourtant qu'un jour ou l'autre le même cataclysme risquera de la dévaster à nouveau. Arracher cet homme à son passé, à sa tradition, serait, de la part des éducateurs de la jeunesse, un crime contre la patrie, un attentat contre nature. «La nation comme l'individu, a dit Renan, «est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dé«vouement. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime; les «ancêtres nous ont faits ce que nous sommes.» Sans doute, Renan, quand il écrivait ces choses, songeait aux pages sublimes où Cicéron parle de sa maison de campagne et des souvenirs qu'y ont laissés ces ancêtres : «C'est ici ma vraie patrie et celle de mon «frère Quintus : c'est ici que nous sommes nés, d'une très ancienne «famille; ici sont nos autels, nos parents, les monuments de nos «aïeux... Je ne sais quel charme s'y trouve qui touche mon cœur «et mes sens...» Et Atticus lui répond : «Je ne sais pourquoi, mais «nous sommes émus à la vue des lieux où se voient les traces de

« ceux que nous avons aimés ou que nous admirons. Tenez, pour « moi, Athènes, ma chère Athènes me plaît moins par la magnifi- « cence de ses monuments et ses antiques chefs-d'œuvre que par le « souvenir de ses grands hommes; le lieu que chacun d'eux habitait, « la place où il s'asseyait, celle où il aimait à discourir, je contemple « tout avec intérêt, tout, jusqu'à leurs tombeaux. »

« Vous le savez, Messieurs, ce sentiment est universel, et voilà pourquoi la connaissance des monuments de notre histoire ne saurait rester un luxe de dilettantes et d'érudits : elle doit devenir l'un des éléments de l'éducation de toutes les classes et, en particulier, des classes populaires. Dans ses luttes pour préparer l'avenir, le présent n'a rien à gagner à faire la guerre au passé, surtout quand ce passé est la France, qui porte au front une auréole de gloire que lui a faite le peuple tout entier, et à laquelle celle d'aucune autre nation ne pourrait être comparée. Non, certes! les hommes qui ont créé notre tradition et nous ont transmis le nom de Français n'étaient pas des barbares. Ils n'étaient pas des barbares, ceux qui ont inventé l'art gothique et jeté dans l'espace les flèches de nos cathédrales, ceux qui ont peint les exquises miniatures de nos manuscrits, ceux qui ont formé notre langue et constitué notre littérature! Ils furent de leur temps, comme nous devons être du nôtre. Ils eurent leurs vertus et leurs défauts, parce qu'ils faisaient partie de l'humanité. Surtout, ils furent nos pères; jugeons leurs œuvres et leurs actes, mais respectons-les et conservons, comme un bien précieux et fécond en inspirations nouvelles et en progrès, leur patrimoine artistique et archéologique.

« Messieurs, un peintre illustre de notre temps, voulant immortaliser, dans un tableau devenu célèbre, la défense de la place de Huningue, en 1815, par une poignée de héros contre une armée d'assiégeants, a représenté les glorieux vaincus forcés de se rendre, sortant de la place avec les honneurs de la guerre; vous vous en souvenez : la petite troupe, général et tambour en tête, défile au milieu des rangs pressés de l'armée ennemie, qui présente les armes et reste saisie d'émotion, presque de stupeur, à la pensée de l'héroïsme qu'ont déployé ces braves qui sont tous blessés. Eh bien, Messieurs, en contemplant à travers les siècles de notre histoire les monuments de toute sorte que nous ont laissés les générations d'où nous sortons et qui ont fait la France grande dans le monde, dans les arts et dans les lettres, si nous n'avons plus les mêmes aspira-

tions, les mêmes idées, le même idéal, sachons du moins reconnaître que ces générations ont accompli de grandes choses, et ces vaincus du passé par l'esprit moderne, saluons-les au passage : c'est à vous, Messieurs, qu'incombe le devoir d'inviter la France nouvelle à leur présenter les armes ! »

M. E. Pottier prend ensuite la parole en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

« Délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a bien voulu me confier le grand et périlleux honneur de le remplacer, je suis chargé par lui de vous exprimer son profond regret de ne pas venir, comme les années précédentes, présider votre séance de clôture. Les devoirs politiques de sa charge, se combinant avec la fin de la législature, le privent d'apporter lui-même les félicitations et les encouragements du Gouvernement de la République à l'œuvre scientifique que vous poursuivez avec tant de succès. Il vous a déjà dit, et il vous aurait répété encore, combien ses sympathies d'homme et de ministre sont acquises à ces réunions qui font si bien sentir l'unité nationale et intellectuelle du pays et qui rapprochent, dans une sorte de fête de l'esprit, tant de savants venus de toutes les parties de la France.

« Personne, croyez-le bien, ne regrette plus que moi l'absence de l'orateur et de l'homme d'État que vous attendiez, car il m'eût été beaucoup plus agréable de l'entendre que de le suppléer. Mais personne, je pense, ne m'en voudra d'avoir accepté la haute mission que j'ai à remplir et que votre indulgence me rendra plus facile.

« Votre bienveillance m'est d'autant plus nécessaire que je dois commencer par la pénible énumération des pertes subies par votre Comité durant l'année écoulée. Pourtant je ne m'en excuserai pas. Devant des hommes qui travaillent pour leur pays dans tous les ordres de sciences, on peut parler des morts sans précaution oratoire, comme on parle à des soldats de ceux qui sont tombés au champ d'honneur. Nous souvenant de la forte pensée d'Auguste Comte, que dans la formation de la société les morts comptent beaucoup plus que les vivants, nous saluerons d'abord comme de glorieux aînés ceux qui ne sont plus là, mais dont la pensée et l'action se prolongent et servent encore au bien de tous.

«M. Georges Picot nous a été enlevé d'une façon presque foudroyante le 16 août dernier. Peu d'hommes ont été plus universellement regrettés et pleurés. Il avait passé sa vie à faire le bien et à travailler pour les autres. Membre de l'Académie des Sciences morales, dont il est devenu le Secrétaire perpétuel en 1896, il s'était attaché avec prédilection aux œuvres d'histoire et de philanthropie. Ce n'était pas un homme confiné dans les livres et dans la contemplation philosophique des choses du monde. Il a toujours aimé la vie agissante et même militante. Tout jeune, il avait sauvé plusieurs personnes au péril de sa vie pendant les inondations de la Loire en 1866; plus tard, en 1871, il portait de Versailles à Paris les dépêches du Gouvernement aux bataillons de la garde nationale restés fidèles, risquant vingt fois d'être fusillé. Petit-neveu du grand jurisconsulte Pothier, il avait débuté comme magistrat. Il fit aussi de la politique et fut nommé, par M. Dufaure, directeur des affaires criminelles et des grâces. Mais ses occupations professionnelles ne pouvaient le détourner de sa grande passion : l'histoire. A trente-deux ans, il avait remporté le premier prix Bordin; à trente-quatre ans le grand prix Gobert avec son *Histoire des États Généraux*. C'est encore elle qui, à quarante ans, lui ouvrit les portes de l'Institut. Mais, à partir de ce moment, ce sont les œuvres sociales qui l'attirent. La misère des autres lui causait une sorte de souffrance insupportable. Il devient président de la Société d'économie, fondateur du Musée social, vice-président de l'Office central des œuvres de bienfaisance. Il se multiplie et se dépense sans compter. Ceux qui l'ont connu savent quelle noblesse était peinte sur ses traits d'une beauté fine et fière. Il portait son âme dans ses yeux, et quand on avait vu le vieillard de haute stature et de belle prestance, quand on l'avait entendu parler, on ne l'oubliait plus.

C'est encore un philanthrope éminent et une âme vaillante qui disparaît avec M. Emile Cheysson. Elève de l'École polytechnique, il semblait destiné à une existence toute pratique d'ingénieur, et sa carrière est, en effet, jalonnée de nominations dans le corps des Ponts et Chaussées, où il marqua sa place par d'importants travaux. Mais à côté de l'homme de science il y avait le professeur, qui fut pour vous, de bonne heure, une recrue précieuse. Chargé d'un cours à l'École libre des sciences politiques, puis à l'École des mines, Cheysson, comme Picot, mais par une voie différente, se trouve en

face des problèmes sociaux et il les aborde avec la même décision. Disciple de l'économiste Le Play, il observe la vie des ouvriers, leurs misères, leur situation morale, et il se donne pour but de leur venir en aide. Il comprit tout de suite que le don de soi-même, la générosité, ne suffisent pas. Il faut la méthode, l'ordre, l'étude des faits, et c'est là que ses qualités scientifiques le servirent puissamment. En rappelant les titres de quelques-unes de ses œuvres, la *Guerre au taudis*, le *Repos du dimanche*, la *Lutte contre la tuberculose*, la *Mutualité*, la *Protection des enfants*, etc., on caractérise suffisamment le programme qu'il s'était tracé. Son principal effort s'est porté sur le développement d'une alliance d'hygiène sociale, sorte de fédération qui dans sa pensée devait grouper et fortifier les organisations trop éparses qui s'efforcent de combattre en France les fléaux de la misère et de l'alcoolisme. C'est un soldat d'avant-garde que nous perdons avec ce grand homme de bien. Si l'avenir devient plus clément aux opprimés, Émile Cheysson aura été un des meilleurs ouvriers de la cité future.

M. Bouquet de la Grye, président de la Section de géographie, était membre de l'Académie des Sciences. Il y a deux ans, en 1908, il présidait votre Congrès. Sorti de l'École polytechnique comme ingénieur hydrographe, il consacra sa vie entière aux travaux maritimes. A vingt-sept ans, il avait fait naufrage avec le bateau qui l'amenait dans la Nouvelle-Calédonie pour y dresser une carte côtière, et, malgré cette catastrophe, dans des conditions périlleuses où il fit preuve d'une rare énergie, le jeune ingénieur réussit à mener à bien la mission dont on l'avait chargé. Revenu en France, il acquit une renommée universelle dans les études délicates qu'il entreprit sur le régime hydrographique de nos côtes, et toutes les Commissions nautiques avaient soin de recourir à ses avis. Astronome, il fut chargé, à deux reprises, d'observer le passage de Vénus, et c'est lui qui publia les résultats photographiques rapportés par les diverses Missions françaises en 1882, travail des plus complexes qui lui coûta plusieurs années d'un labeur immense. Son activité, d'ailleurs, ne connaissait pas d'obstacles. À peine libéré de ce lourd fardeau, il repartait pour observer des longitudes entre le Sénégal, les Canaries et Lisbonne; chemin faisant, il gravissait le Pic de Ténériffe pour y prendre des mesures sur l'intensité de la pesanteur. De 1886 à 1891, il dirigea le Service hydrographique et le réorganisa complètement.

« Depuis plus de quinze ans, il soutenait, avec une ténacité inlassable, le projet de Paris port de mer, qui, s'il eût été réalisé, aurait peut-être épargné à la capitale le fléau qui vient de la dévaster.

« M. d'Arbois de Jubainville, notre confrère de l'Académie des Inscriptions, était membre honoraire du Comité. Il fut vraiment un chef d'école; il a ouvert des voies nouvelles à l'archéologie nationale. Pendant que d'autres abordaient le problème de nos origines en faisant appel aux monuments de la préhistoire, aux outils de silex et aux armes de bronze, aux dessins sur os et aux gravures sur les parois de cavernes, d'Arbois s'engageait dans de tout autres chemins et prenait pour base de ses raisonnements l'ethnographie, la philologie et la paléographie. Sorti de l'Ecole des chartes en 1851, muni d'une forte éducation d'archiviste et d'historien, qui lui avait permis d'écrire une excellente *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, il remonte résolument le cours des temps pour expliquer la formation de la nationalité française et, arrivé à la préhistoire, il s'y installe pour en faire son domaine. Son livre classique sur les *Premiers habitants de l'Europe* est de 1877. Ce volume fut suivi d'une série de mémoires et de travaux sur les antiquités celtiques. En moins de dix ans, l'auteur avait accompli la tâche incroyable d'apprendre le breton, le gallois, l'irlandais et toutes les langues germaniques voisines du groupe celte. Nommé titulaire de la chaire de celtique au Collège de France en 1882, il étendit son enseignement, forma des élèves qui répandirent partout sa doctrine, prit la direction de la revue fondée par M. Gaidoz et devint le maître incontesté des études celtiques en France. Son œuvre de professeur et d'érudit est considérable; sa puissance de travail et sa conscience imposent le respect. Il est mort à quatre-vingt-deux ans, laissant derrière lui l'exemple d'une vie admirable et d'un caractère fortement trempé, qu'aucune complaisance mondaine ne pouvait entraîner.

« M. Sigismond Lacroix était vice-président de la Commission chargée de publier les documents relatifs à la vie économique de la Révolution française; ancien conseiller municipal et ancien député de Paris, il avait consacré à l'histoire tous les loisirs que lui laissait la politique, et il y apportait une suite dans les idées, une sorte de rigueur obstinée où se révélaient de rares qualités de précision et de ténacité. Il était un des membres les plus assidus de la Société de l'histoire de la Révolution; il s'était fait l'historio-

graphe de la commune de Paris, à laquelle il consacra une publication colossale, qui ne compte pas moins de quatorze volumes parus et que sa mort laisse malheureusement inachevée.

« Citons encore, parmi les noms auxquels nous devons rendre un hommage mérité : M. Pascaud, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Chambéry, correspondant du Ministère, membre de la Société de législation comparée et auteur de nombreuses études, dont plusieurs ont été publiées dans votre *Bulletin des sciences économiques et sociales;* M. Prarond, correspondant honoraire du Ministère, président de la Société d'émulation d'Abbeville, qui a écrit d'importantes notices sur l'histoire locale de son pays; M. Rupin, membre non résidant du Comité, président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, un des bienfaiteurs du Musée de Brives, naturaliste et historien, menant de front des recherches sur la flore départementale et des mémoires sur les monuments préhistoriques, sur les cloîtres et l'abbaye de Moissac, sur l'émaillerie limousine; M. Papier, membre non résidant du Comité, un vétéran de l'archéologie africaine, à qui nous devons la fondation de l'Académie d'Hippone et la création d'un Musée à Bone; M. Colcanap, capitaine d'infanterie à Madagascar, correspondant du Ministère, connu par ses travaux géologiques.

« Tels sont, Mesdames et Messieurs, les deuils de l'année écoulée. La liste en est assez longue; on y lit des noms glorieux qui rendent cette énumération plus attristante encore. Mais vos Sociétés contiennent en elles des réserves toujours croissantes d'hommes prêts à combler les vides et à faire face aux besoins de la science. Ces réserves, loin de s'appauvrir, augmentent chaque jour, en raison de la diffusion des études que vous représentez.

« C'est ce que vient de vous dire mon ami et mon confrère M. Babelon, dans son éloquent et généreux discours, où, dénombrant l'armée de travailleurs que vous pouvez maintenant mettre en ligne, il vous convie à tirer un nouveau parti de cette organisation puissante et à entreprendre résolument une diffusion plus large et plus profonde des connaissances scientifiques dans le pays tout entier. Après avoir réuni par des liens solides tous ceux qui, en France, s'occupent de science ou d'histoire, le moment lui semble venu de faire profiter les masses populaires de cette éducation. Et le premier à toucher, à instruire et à rallier, au milieu des indifférents ou des ignorants, n'est-ce pas l'instituteur, le maître d'école,

qui, à son tour, fera comprendre à ses élèves la beauté du patrimoine légué par nos ancêtres? Ainsi se compléterait l'œuvre admirable de votre Association, occupée d'abord à grouper tous ceux qui, par instinct ou par éducation, aiment la science, appelée ensuite à instruire ceux qui ne savent rien, ou tout au moins à leur donner une idée de la dignité et du mérite de la science. A des sentiments si élevés, à un programme de si noble allure, qui de nous, Messieurs, refuserait son approbation?

«Pour ma part, non seulement je ne considère pas comme une utopie un pareil projet, mais je veux répondre à notre confrère que son vœu a déjà été en partie exaucé. Je connais plusieurs régions de France — et pourquoi ne les nommerais-je pas, puisque l'entreprise mérite d'être signalée et fait grand honneur à ces initiateurs? — je connais à Perpignan une Association des anciens élèves du Collège, où l'on s'occupe de mettre les enfants en contact direct avec l'histoire et avec la géographie de leur pays, où l'on a proposé un concours et un prix pour le manuel le plus propre à expliquer aux écoliers les souvenirs et les richesses de leur province, de leur canton, de leur ville. Dans l'Académie de Dijon, une Commission spéciale a confié la publication d'une histoire locale de la Bourgogne à un Bourguignon, M. Kleinclausz, dont le livre a paru en 1909. Sur l'initiative d'un conseiller à la Cour de Rennes, le Congrès de l'Union régionaliste de Bretagne, tenu le 15 février dernier, a exprimé un vœu tendant à l'adoption des mêmes programmes. Ce sont donc plus que des souhaits ou des espérances, ce sont des faits. On veut que, rayonnant du centre à la périphérie, allant du simple au composé, l'enfant connaisse d'abord et apprenne à aimer les sites qui l'entourent, les industries qui font vivre les habitants de l'endroit où il est né, les faits historiques dont la localité a été le théâtre, les ruines et les œuvres d'art qui y subsistent; et qu'ensuite, étendant son âme et son esprit, il embrasse toute la province, puis la France, puis les pays voisins, et qu'enfin, montant d'échelon en échelon, il gravisse les hauteurs d'où l'on domine l'humanité entière, ainsi préparé par cette éducation progressive à comprendre la solidarité intime et la fraternité de tous ceux qui, divisés en peuples et en races innombrables, n'en sont pas moins des hommes, semblables à ceux de son village.

«Comme vous l'a dit M. Babelon, le jour où chaque commune aurait son histoire locale, enseignée sur les lieux par des maîtres

qu'auraient guidés et instruits les Sociétés savantes régionales, ce jour-là un grand progrès serait réalisé dans les mœurs, et nous n'aurions plus la honte d'avoir à défendre les monuments de la France contre les Français, non pas contre les attaques d'enfants et d'illettrés, mais d'officiers municipaux ou d'agents du pouvoir administratif! Voilà pourquoi nous devons applaudir à tous les efforts dirigés dans ce sens, car le mal qui se fait, né de l'ignorance, est immense et parfois irréparable.

« M. Babelon vous a dépeint spirituellement les désappointements du touriste qui, admirant quelque ruine dans un village de France, s'avise d'interroger les habitants sur ce passé de leur histoire locale. Mais que dire aussi de la façon dont la plupart de nos concitoyens apprécient, non pas les ruines elles-mêmes, mais ceux qui s'occupent des ruines? Car permettez-moi, mon cher confrère, de vous le rappeler. Vous songez généreusement à défendre les antiquités; mais songeons aussi à défendre les antiquaires. Là encore l'éducation du public est à faire. Là encore l'action des Sociétés savantes, en se rapprochant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, pourrait obtenir les résultats les plus souhaitables.

« Demandez à ce maire dont vous nous parliez, non plus quel événement commémore le calvaire placé à l'entrée de son bourg, mais ce qu'il pense des Messieurs de la ville qui viennent regarder ce monument et étudier longuement les sculptures dont il est chargé? Il vous répondrait sans doute que ce sont des riches qui s'amusent et qu'il faut avoir beaucoup de temps à perdre pour s'occuper de vieilles pierres. Comment saurait-il qu'un pays est fait de la communauté des souvenirs, des traditions, des intérêts et des souffrances, bien plus encore que de l'unité des races qui le composent? Comment saurait-il que reconstituer le passé de la France, c'est en comprendre le présent et en préparer l'avenir? Qui le lui a dit? Qui le lui a jamais appris?

« Le but à atteindre est donc double et vous ferez, comme on dit, d'une pierre deux coups, si vous réussissez à pénétrer l'enseignement populaire et à lui inculquer des idées plus saines sur le rôle de la science. Non seulement vous protégerez l'histoire, mais vous protégerez l'historien. Vous le remettrez à son rang dans le travail national et vous ferez comprendre son œuvre à ceux qui aujourd'hui l'ignorent ou la méprisent.

« Cette œuvre de patience, de conscience et de désintéressement,

vous la connaissez, Messieurs, parce que vous la faites de vos mains. Vous savez que quand des centaines de travailleurs isolés auront élucidé certains faits mal connus, réuni des documents sur une période ancienne, tracé des cartes, dressé des catalogues, exploré des archives et fouillé des régions entières, un jour viendra où un historien comme Camille Jullian pourra écrire l'*Histoire de la Gaule*, grâce à tous les travaux échafaudés avant lui; où un savant comme M. Déchelette pourra condenser dans son *Manuel d'archéologie préhistorique et gallo-romaine* les milliers de petits faits que des générations d'hommes auront observés et contrôlés; un jour viendra où de ces fils innombrables et ténus que chaque aiguille aura silencieusement entrecroisés, on verra tout à coup surgir, sur la trame de l'histoire, une grande figure qui sera celle de la France. Vous savez tout cela, Messieurs; mais vous devez reconnaître aussi qu'il faudra beaucoup de temps et beaucoup de labeur avant que les âmes frustes le sachent comme vous.

« Voilà pourquoi la tâche à laquelle nous convie notre confrère est une tâche de longue haleine. Elle implique un progrès considérable dans l'éducation populaire. La vision encore bien lointaine des résultats à obtenir n'est pas faite pour décourager notre effort, mais au contraire pour le stimuler. Que chacun de nous songe, en effet, — et ce sera le dernier argument que je veux ajouter à la thèse si juste de M. Babelon, — que tenter cette œuvre de saine éducation, ce n'est pas seulement défendre la science, c'est défendre la patrie elle-même. Dans un temps où, sous prétexte de philosophie et de progrès, quelques isolés s'attachent à remettre en question l'idée nationale, n'est-ce pas à vous, Messieurs, savants et historiens de France, qu'il appartient d'enseigner hautement à tout le monde ce que c'est que la patrie? Croyez-vous que de telles hérésies, qui sont la négation même de l'histoire, pourraient se faire jour si trop de gens ne restaient pas ignorants des plus simples notions de notre évolution sociale? Et de même qu'en créant la patrie, l'humanité en marche n'a pas supprimé la famille, de même qu'elle a au contraire fortifié ces deux principes l'un par l'autre, en les superposant, de même à qui de vous fera-t-on croire qu'agrandir son cœur, rêver la fraternité entre tous les hommes, c'est diminuer ou anéantir l'amour de son pays? N'est-ce pas au contraire sur la fédération des patries conscientes et agissantes que peut se fonder un jour la paix du monde?

« Les sophismes de ce genre ne sont donc pas pour vous effrayer; toute votre vie, toute votre œuvre est là pour y répondre. Mais c'est déjà trop qu'ils puissent troubler d'autres consciences. Et si vous devez rassurer les esprits alarmés, en éclairant les masses, en leur enseignant ces idées fondamentales, vous n'aurez pas seulement agi en bons serviteurs de la science, mais en bons serviteurs du pays. »

M. Verwaest donne ensuite lecture d'un arrêté ministériel, en date du 2 avril, nommant des officiers de l'Instruction publique et des officiers d'Académie.

Sont nommés[1] :

Officiers de l'Instruction publique.

MM. Béchade (Léonard-Justin), membre de la Société de paléologie de Bordeaux;

Benet (Frédéric-Gustave), capitaine au 2e régiment étranger, à Tiaret (Algérie);

Bouché (Ferdinand-Louis), photograveur, à Paris;

Jaquetton (Alfred), correspondant du Ministère, à Michelet (Algérie);

Michaux (Lucien), ingénieur adjoint des travaux publics de la Régence, à Tunis;

Perrin (Louis), capitaine au 1er régiment de zouaves, à Alger;

Prévost (Joseph-Abel-Gustave-Rodolphe), chef de bataillon, hors cadres, au Service géographique de l'armée, à Neuilly (Seine);

Prinet (Léon-Jacques-Maxime), archiviste-paléographe à Versailles;

Renault (Jules), architecte à la Direction générale des travaux publics de la Régence, correspondant du Ministère à Tunis;

Rivals (Marie-Paul-Gabriel), archiviste de la Société La Montagne-Sainte-Geneviève et ses abords à Paris;

Rouquette (Paul-Joseph), médecin-major, chef du service médical du 55e régiment d'infanterie, correspondant du Ministère à Aix (Bouches-du-Rhône).

[1] Nous ne donnons ici que les nominations intéressant la Section d'archéologie et la Section d'histoire et de philologie.

Officiers d'Académie.

MM. Binet (Honoré-Jules-Francis-Marie), lieutenant au 41e régiment d'infanterie à Rennes;

Buisson (Georges-Maximilien-Louis), graveur de 1re classe au Service géographique de l'armée, à Paris;

Calvy (Alfred-Victor), officier d'administration du génie, détaché au Service géographique de l'armée, à Paris;

Coggia, conservateur du Musée de Tébessa (Algérie);

Crussard (Eugène-François-Auguste), médecin-major au 7e groupe d'artillerie d'Afrique, à Bizerte;

L'abbé Dantu (Gustave-Marie-Joseph), docteur ès lettres, à Paris;

Devès (Marcel-Amédée), lieutenant d'infanterie au Service géographique de l'armée, à Paris;

Deville (Étienne-Joseph), bibliothécaire à la Bibliothèque Doucet, à Paris;

Duval, instituteur public, à Étreux (Aisne);

Ferzelle (Louis-Joseph), capitaine d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée, à Paris;

Fortier, contrôleur civil suppléant, vice-président de la Société d'archéologie et des beaux-arts de Sfax (Tunisie);

Cadrat, conducteur des ponts et chaussées, directeur de fouilles archéologiques à El-Djem (Tunisie);

Gauvain (Jean-Joseph-Victor), lieutenant au 24e régiment d'infanterie coloniale, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne);

Jouinot (Émile), capitaine d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée, à Paris;

Labrosse (Henri-Étienne), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris;

Lafont de Sentenac (Raymond), trésorier de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, à Foix (Ariège);

Malahar (Guillaume-Féréol-Pierre), capitaine au 4e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie);

Malroux (Pierre-Célestin), sergent à la compagnie saharienne du Tidikelt, à In-Salah (Sud algérien);

Meyer (Georges-Édouard), capitaine d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée, à Paris;

Molas (Théodore), instituteur public, à Peg (Landes);

Morin (Emmanuel-André-Marie-Charles), lieutenant d'infanterie, détaché au Service géographique de l'armée, à Paris;

Munkel (Albert), conservateur du Musée de Cherchell (Algérie);

Petit (Marie-Joseph-Maurice), lieutenant au 71e régiment d'infanterie, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord);

Rattier (Jules-Eugène), graveur principal au Service géographique de l'armée, à Châtillon (Seine);

Ruban (Georges-Arthur), dessinateur au Service géographique de l'armée, à Paris;

Sajous (Pierre-Jean-Marie-Louis), lieutenant au Service des affaires indigènes, chef de poste à Dehibat (Tunisie);

Sigonney (Louis-Joseph-Victor), lieutenant à la compagnie saharienne du Tidikelt, à In-Salah (Sud algérien);

L'abbé de Smet, archéologue, curé de Mahdia (Tunisie);

Terrade (Abel-Auguste), conducteur de travaux publics, à Ercheu (Somme);

Thierry (Louis-François), membre de la Société La Montagne-Sainte-Geneviève et ses abords, à Paris;

Turpin (Émile-Victor), dessinateur au Service géographique de l'armée;

Vuillemenot (Victor), architecte voyer, à Bordj-bou-Arréridj (Algérie).

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

Maurice Prou,

Membre du Comité.

11 AVRIL 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. de Cazenove, à Marseille, envoie un mémoire intitulé « Vieilles lunes du Gévaudan, du Rouergue et du Velay ». — Renvoi à M. Guiffrey.

La Société des Archives historiques du Maine demande une subvention pour la publication d'un répertoire archéologique. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Féaux, correspondant du Comité, à Périgueux, envoie un compte rendu des fouilles exécutées dans la station préhistorique de Laugerie-Haute (Dordogne). — Renvoi à M. le docteur Capitan.

M. Aug. Audollent, correspondant du Comité, professeur à la Faculté des lettres et conservateur du Musée de Clermont-Ferrand, envoie un mémoire sur les tombes à incinération du Musée de Clermont. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Notes inédites sur l'église d'Asfeld, par M. Jadart, membre non résidant du Comité;

Le génie du castellum d'Olbia, par M. de Gérin-Ricard, correspondant du Comité;

Le sarcophage des Carmes Déchaux. Les anciens inventaires de la cathédrale de Clermont. La Bible historiée de Clermont, par M. Louis Bréhier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon rend compte d'une note de M. Léon de Vesly sur un sarcophage découvert à Rouen. Ce sarcophage a fait l'objet d'une communication de M. Léon de Vesly au dernier Congrès des Sociétés savantes.

M. Babelon ajoute que le même correspondant a signalé la découverte de fragments de poteries romaines faite par M. Lecellier, ancien vétérinaire à Yvetot, dans la vase déposée au fond d'un puits du coteau de Blengres; parmi ces fragments, on doit noter le fond d'une coupe de terre rouge avec la marque SIIXTI · M, marque connue, insérée dans le *Corpus*, mais qu'on rencontre pour la première fois dans la région de Rouen.

M. le Secrétaire lit un rapport de M. Salomon Reinach, concluant à l'impression dans le *Bulletin archéologique* d'une note de M. Émile Chanel, correspondant du Comité, relative à une cachette de l'âge du bronze à Treffort (Ain). — Adopté.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Henry Corot en vue de faire des fouilles dans des tumulus des environs d'Alise-Sainte-Reine :

«La nouvelle communication de M. Henry Corot contient des renseignements suffisamment précis sur les groupes de *tumuli* situés dans la région voisine d'Alise-Sainte-Reine. Parmi les points signalés comme les plus intéressants, il faut mentionner les *tumuli* de la commune de Bussy, où les travaux seraient relativement peu importants, à cause de l'enlèvement des pierres déjà fait antérieurement. On pourrait recommander aussi de fouiller quelques tertres du groupe Morville, Fresnes, etc.»

Le rapporteur propose d'accorder une subvention à M. Corot, à

condition que ce savant réserve au *Bulletin archéologique* le compte rendu détaillé de ses recherches et qu'il dépose au moins les objets les plus importants au Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye. — Adopté.

M. Cagnat fait le rapport suivant :

« M. Véran, architecte des Monuments historiques à Arles, a envoyé au Comité le texte de trois inscriptions récemment découvertes. La note est ainsi conçue :

Les bâtiments de l'ancien collège d'Arles ont été cédés par la ville à M. Frédéric Mistral pour y installer le Muséon Arlaten. Ces bâtiments, rangés autour d'une cour commune, comprennent : au Nord, l'ancien palais des comtes de Laval-Castellane; au Midi, les bâtiments construits au XVIIIe siècle par les pères Jésuites, qui, à cette époque, avaient la direction du collège.

Dans la partie de la cour dépendant du palais de Laval on avait autrefois remarqué, au fond d'une cave, les restes d'un mur antique de forme circulaire que l'on avait supposé avoir appartenu à un temple rond. Ces restes ont été récemment classés comme Monument historique.

A l'occasion de la désaffectation récente de cet établissement, il a été possible de faire procéder, aux frais de l'État, à l'abaissement d'une partie de la cour jusqu'à 4 mètres de profondeur et au dégagement d'une importante partie de l'édifice antique, qui se présente aujourd'hui sous la forme d'un hémicycle, avec portique central adossé à un bâtiment rectangulaire.

Nous avons pu supposer, sous toutes réserves de recherches ultérieures, que cet ensemble de ruines avait appartenu à une basilique judiciaire du IIIe ou IVe siècle annexée au Forum ainsi que cela se faisait généralement.

Les fouilles ont mis à découvert, entre les murs de l'édifice, sur une hauteur de 5 à 6 mètres, de nombreux et riches fragments de sculpture antique et quelques inscriptions dont j'ai l'honneur d'adresser le texte et des estampages au Comité :

1. Une inscription hâtivement gravée au ciseau sur les moulures d'un fragment de socle de marbre blanc et qui est ainsi libellée :

ATLEADIS IVDICIVM..
ES M? IVDICIVM

Cette inscription, qui est incomplète, n'est pas précisément cursive, mais en lettres capitales mal faites et rapidement tracées. Le sens en est incertain; il paraît néanmoins en résulter la critique d'un jugement. Elle est

intéressante à ce point de vue et comme tendant à accréditer la destination de basilique judiciaire que nous avions attribuée hypothétiquement à l'édifice.

2. Une belle inscription gravée sur une stèle de marbre rouge qui a été utilisée à la construction d'un mur de rempart qui borne l'édifice au Midi et qui est entièrement établi avec des matériaux enlevés aux édifices romains dont la ruine a dû être consommée à cette époque.

Cette inscription, encadrée par une triple cannelure, est ainsi libellée :

M · AVR · PRISCO
PP · V · E · FRVMENTA
RIO · CANALICVLA
RIO · OSTIARIOPRAE
FF · PRAETT · E · EM · M · V · V ·
PRIMISCRINIO · CAS
TRORVM · PRAETT ·
M · IVL · EVTYCHES · EQ · R
OB · MERITA · ERGASE · EIVS
AMICO · INCOMPARABILI
L · D · D · D ·

Le texte de cette inscription, qui paraît, par la forme des caractères, les qualificatifs employés, le redoublement des dernières lettres des mots abrégés, appartenir au IIIe siècle, nous revèle des professions et des charges inconnues encore dans l'épigraphie arlésienne. Quant au nom de Marcus Aurelius Priscus, nous le retrouvons deux fois :

1° Dans une inscription découverte autrefois dans le même palais de Laval et qui nous indique qu'Aurelius Priscus a élevé ce monument à la mémoire de son ami Pompeius Maternus[1];

2° Sur un sarcophage des Champs-Élysées, élevé par Marcus Aurelius Priscus à la mémoire de son père[2].

Quant au nom Eutyches, il se rencontre dans plusieurs inscriptions de la région, notamment dans celle qui est à l'hôtel de ville de Saint-Remy[3].

3. Dans le *Corpus* de Berlin[4] figure l'inscription suivante, lue au

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 862.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 677.
(3) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 1005.
(4) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 657.

XVIIIe siècle sur un fragment de stèle de marbre blanc engagé dans les maçonneries de la cave du même palais de Laval :

GENIO
T IVLIVS
AVGVSTVS

Nous avons pu retrouver et dégager ce fragment et reconnaître que l'inscription doit être lue ainsi :

GENIO . . . .
T IVLIV*s* . . . . . .
V . S . *l* . *m* .

La stèle est incomplète ainsi que l'indique une cassure à droite, et il doit manquer une partie de l'inscription. À la 3e ligne, il faut restituer les deux lettres L · M.

Les caractères, qui ont huit centimètres de hauteur, sont très finement gravés et appartiennent à une bonne époque.

« Telle est la note de M. Véran. La seconde de ces inscriptions a un véritable intérêt; je l'ai déjà communiquée à l'Académie des Inscriptions en en indiquant l'importance. Le titulaire, M. Aurelius Priscus, centurion primipile et *vir egregius*, avait été auparavant attaché au préfet du prétoire comme *primiscrinius* du camp prétorien et comme maître des cérémonies; la fonction de *canalicularius*, qui lui est aussi attribuée et qu'il géra peut-être comme centurion des frumentaires, s'est déjà rencontrée deux fois dans des textes de Rome sans qu'on puisse en donner une explication certaine; elle semble se rapporter à l'administration du camp appelé *castra peregrina*, où étaient casernés tous ces soldats provinciaux appelés à Rome pour le service et la garde de l'empereur. Le texte est assurément du IIIe siècle. »

M. le docteur Capitan lit le rapport suivant sur une lettre adressée par M. le Ministre des Affaires étrangères à M. le Ministre de l'Instruction publique :

« M. le Ministre des Affaires étrangères a envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique une lettre adressée au Gouverneur de l'État de Minnesota (États-Unis), l'honorable A. O. Eberhart, par

la Société historique du Minnesota, lui demandant de s'adresser au Gouvernement français afin de tâcher de savoir ce que serait devenue une pierre d'un pied de longueur sur 5 à 6 pouces de largeur, trouvée entre 1737 et 1740 dans les prairies entre le Winnipeg et le Missouri. Cette pierre, affectant la forme d'une sorte de pilier, portait des caractères supposés alors être «d'origine tartare». Elle fut envoyée en France au comte de Maurepas, secrétaire d'État. La Société historique du Minnesota pense que cette pierre aurait pu porter des inscriptions runiques et qu'il y aurait grand intérêt à pouvoir la comparer à la pierre portant une inscription runique récemment découverte dans le Minnesota. Il pourrait de ce fait y avoir une preuve nouvelle en faveur de l'opinion suivant laquelle les Scandinaves ont parcouru le Sud-Ouest de la baie d'Hudson bien avant la découverte de l'Amérique par Colomb.

«Il s'agit là, en effet, d'une question fort curieuse à laquelle s'intéressent plusieurs savants suédois. Je m'en occupe précisément en ce moment avec M. Vignaud, président de la Société des Américanistes de Paris et ancien premier secrétaire de l'ambassade des États-Unis à Paris. Dès que nous aurons quelques renseignements un peu précis, j'aurai l'honneur d'en aviser le Comité.»

M. Salomon Reinach envoie un rapport sur le compte rendu que M. Gabillaud, instituteur à Moulins (Deux-Sèvres), a adressé au Comité, des recherches archéologiques qu'il a faites à La Barbinière, à l'aide d'une subvention ministérielle :

«M. Gabillaud adresse un rapport sur la suite de ses recherches à La Barbinière (commune de Moulins), commencées au mois d'octobre 1909. Il a terminé le déblaiement d'un balnéaire dont il a dressé le plan et dont il a soigneusement photographié les restes. Les objets recueillis comprennent de la poterie à reliefs avec estampilles (MA..., MR.., DISVCCVS FE...), des vases communs, des verreries, un collier ou bracelet à mailles d'or, un anneau de bronze, des objets de fer, de plomb, etc.; les monnaies vont d'Auguste et Agrippa jusqu'à Tetricus père. Il faut attendre que ces fouilles, qui paraissent conduites avec beaucoup de zèle et de compétence, soient achevées, pour publier les plans et dresser l'inventaire complet des trouvailles; pour l'instant il suffira de publier le plan et deux vues des fouilles de l'hypocauste, pour

donner une idée de l'intérêt du travail exécuté par M. Gabillaud à La Barbinière. » — Adopté.

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur la découverte d'antiquités romaines à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), signalées par M. le colonel de Ville-d'Avray :

« M. le colonel de Ville-d'Avray, dont le zèle est infatigable, nous fait part de la découverte d'antiquités romaines faite en 1890-1891, à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), dans la propriété Bernard. Photographiés en 1909 par M. Varaldi, de la Société archéologique de Provence, à qui M. Asquier les avait signalés, ces débris sont restés inédits. C'est le pied gauche, nu, et la main droite d'une statue en bronze d'un très bon travail, si l'on en juge par ces restes. D'après les dimensions du pied, long de 0 m. 36 et large de 0 m. 13, la statue devait mesurer plus de 2 mètres, près de 3.

« Au même endroit, M. le colonel de Ville-d'Avray a recueilli une meule de porphyre et des poteries, puis un casque et une épée de bronze dans une sépulture peu distante.

« Il pense que des fouilles pratiquées dans la région où se dressait cette belle statue colossale de bronze seraient intéressantes. Je le crois comme lui, et je propose de lui accorder une subvention à cet effet. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Il y a quelques jours, en traversant le bourg de Mirebeau (Côte-d'Or), en compagnie de M. Ferdinand Rey, j'ai eu l'occasion de voir une inscription romaine, encastrée dans le mur d'une maison isolée, en dehors et au N.-E. du village, à l'endroit précis où la route de Bèze tourne brusquement à droite et se sépare de celle qui continue dans la direction de Tanay. C'est un texte funéraire déjà connu[1], mais ma copie présente de petites variantes. M. Mowat a fait remarquer que la pierre était réglée avec soin[2]; j'ajoute

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 5618.

[2] *Bulletin épigraphique*, IV, p. 68; *Bulletin des Antiquaires de France*, 1884, p. 133; cf. Lejay, *Inscriptions de la Côte-d'Or*, n° 215.

qu'elle paraît intacte en haut et à droite; au commencement de chaque ligne, à gauche, il manque peu de chose, pas plus d'une ou deux lettres :

d . I . S M
r I P.A R A T A E M A
.IFIE T SANVACAE
.RINAE · FIL

«Il résulte de ma copie que la formule ordinaire *Diis manibus* était inscrite au début du texte et que l'épitaphe ne se rapporte pas à une famille. Tout au plus mentionnerait-elle deux défuntes, *Reparata* et *Sanuaca?* Il me semble toutefois préférable de l'expliquer comme étant l'épitaphe d'une seule femme, Reparata, dont la filiation serait indiquée par les noms du père et de la mère :

[D]i(i)s M(anibus) [R]eparatae, Ma[g]ifi?
et Sanuacae [Ma]rinae fil(iae).

«La maison (autrefois maison Belot) a été récemment blanchie à la chaux, de sorte que la pierre en question a subi le même sort. Peut-être faut-il attribuer à cette circonstance le fait que la première lettre de la seconde ligne paraît être actuellement un I tandis que les premiers éditeurs y avaient reconnu un E? Le nouveau propriétaire a fait disparaître le fragment pyramidal inscrit[1] trouvé à Mirebeau et les briques légionnaires de même provenance que M. Belot avait réunies dans son jardin.»

M. Babelon lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 5617.

9 MAI 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Mme Laudy adresse au Comité une note sur la découverte d'un monument gothique à Urvillers près d'Essigny-le-Grand (Aisne). — Renvoi à M. Lefèvre-Pontalis.

M. Radet, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, envoie un rapport sur les fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux. — Renvoi à M. Jullian.

M. l'abbé Tachy, curé de Pouilly, adresse au Comité deux notes, l'une sur trois sépultures antiques découvertes aux sources de la Meuse, à Pouilly (Haute-Marne), l'autre sur un projet de fouilles entre Pouilly et Parnot. — Renvoi à M. Babelon.

M. Roger Drouault, correspondant du Comité, à Nontron, envoie une note sur une statuette de la Vierge à Saint-Pardoux-la-Rivière (Dordogne). — Renvoi à M. Guiffrey.

M. le commandant Espérandieu, membre non résidant du Comité, envoie un rapport sur les dernières fouilles qu'il a faites au lieu dit «La Croix-Saint-Charles», à Alise. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Destandau, correspondant du Comité, à Mouriès, envoie une note sur des objets de l'époque préhistorique recueillis dans la vallée des Baux (Bouches-du-Rhône). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Charles Helson, à Prades, demande une subvention en vue de poursuivre des fouilles et recherches d'archéologie préhistorique à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

M. Isidore Valérian fait hommage à la Section d'archéologie d'une brochure intitulée *L'antique cité de Pisavis*, dont il est l'auteur.

Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés à M. Valérian.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur une demande de subvention formée par la Société des archives historiques du Maine, en vue de publier un Répertoire des monuments jusqu'à l'époque carolingienne inclusivement, conservés dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne. Le rapporteur conclut à l'octroi de la subvention. — Adopté.

M. le Dr Capitan lit un rapport sur les dernières fouilles exécutées par M. de Fayolle, membre non résidant, et M. Féaux, correspondant du Comité, dans la station préhistorique de Laugerie-Haute (Dordogne) :

« MM. de Fayolle et Féaux, conservateur et conservateur adjoint du Musée du Périgord, à Périgueux, ont adressé au Comité un rapport détaillé, appuyé sur des plans, coupes et photographies, relatant les résultats de la deuxième campagne de fouilles qu'ils ont entreprise à Laugerie-Haute, près des Eyzies de Tayac (Dordogne), au moyen d'une subvention qui leur avait été accordée en 1909 par le Comité des travaux historiques et scientifiques.

« On sait que ces fouilles, pratiquées entre et sous d'énormes blocs de rochers éboulés et gisant au pied de la falaise crétacée, présentent les plus grandes difficultés. C'est ainsi que dans la campagne qu'ils racontent, les auteurs ont dû creuser entre la falaise et

un de ces énormes blocs de rocher un véritable puits de 3 m. 50 de profondeur duquel partait une galerie souterraine s'enfonçant sous un des gros blocs éboulés.

« En un autre point ils ont dû descendre à 4 m. 50 de profondeur et enlever une quantité considérable de déblais. Sans entrer dans le détail technique de ces travaux, on peut ainsi établir les principaux résultats scientifiques obtenus dans ces fouilles par MM. de Fayolle et Féaux :

« 1° Ils ont établi que les couches les plus inférieures du solutréen reposent sur une terre argileuse gris rougeâtre renfermant dans sa partie supérieure quelques pointes à une face plane (début du solutréen). Ils ont trouvé deux molaires d'éléphants. En ce point la couche est à 1 mètre au-dessus du niveau des plus hautes crues de la Vézère. Jusqu'à 2 m. 25 plus bas, la couche est stérile. Ils n'ont pu atteindre le roc.

« 2° Au-dessus de cette couche, un dépôt de terre noire de 0 m. 50 d'épaisseur renferme en abondance des débris de pointes en feuilles de laurier. M. de Fayolle en a trouvé une entière en quartz hyalin. Ce niveau correspond au solutréen moyen.

« 3° Plus haut encore, trois couches renferment quelques pointes à cran représentant le solutréen supérieur.

« 4° Enfin une dernière couche leur a fourni, avec divers silex, dont deux fragments de pointes à cran, divers objets en bois de renne (fragments de sagaies, un lissoir, un poinçon).

« De nombreux silex taillés (grattoirs, burins, lames, etc.) se rencontraient dans toutes ces couches avec la faune ordinaire : cheval, cerf, renne, saïga (celui-ci surtout en haut).

« Tous les objets recueillis sont destinés au Musée du Périgord à Périgueux.

« MM. de Fayolle et Féaux demandent au Comité une nouvelle subvention pour continuer ces fouilles, et particulièrement pour étudier les couches superposées au niveau solutréen supérieur afin de savoir si de nouvelles populations ont succédé en ce lieu aux tribus solutréennes.

« Étant donné le soin avec lequel les auteurs ont rendu compte de leurs fouilles, l'intérêt qu'elles présentent, le dépôt des objets dans un musée public, j'ai l'honneur de proposer au Comité d'accorder à MM. de Fayolle et Féaux une nouvelle subvention pour leur permettre de continuer leurs fouilles. » — Adopté.

M. Jules Guiffrey lit un rapport sur un mémoire de M. A. de Cazenove, à Marseille, intitulé « Vieilles lunes du Gévaudan, du Rouergue et du Velay » :

« Ce terme de lunes, suivant M. de Cazenove, désignerait, dans les provinces centrales de la France, certains ornements de métal, fer ou cuivre, en forme de disques, employés à la décoration du harnachement des bêtes de somme. Ces disques étaient enrichis de sujets, en général assez grossiers, soit découpés, soit repoussés, représentant des armoiries, des personnages, des emblèmes, parfois des inscriptions. La mode de ces disques ou lunes remonte à une époque très ancienne, c'est incontestable. Elle s'est continuée jusqu'à nos jours dans les pays où la civilisation n'a pas encore fait disparaître toutes les vieilles coutumes. On voit encore des animaux de trait, en Espagne, en Sicile, en Syrie et en Asie Mineure, surchargés d'accessoires ajoutés à des harnais rudimentaires.

« D'après M. de Cazenove, l'usage de ces disques métalliques aurait été apporté d'Espagne en France. Comme de pareils objets étaient de valeur infime, on ne gardait pas ceux qu'un long usage avait détériorés ou déformés. Il n'y a pas bien longtemps qu'on a commencé à réunir et à classer ces ornements passés de mode.

« M. de Cazenove propose une classification de ces plaques. Il les a réparties en un certain nombre de groupes : plaques avec devises, les unes qu'il appelle gouvernementales, les autres personnelles; plaques avec dessins; plaques religieuses offrant la représentation de saints tels que saint Eloi, saint Jean-Baptiste, etc.; plaques à sujets cynégétiques; plaques armoriées.

« Bien que les échantillons de ces « vieilles lunes » signalés par M. de Cazenove soient d'une époque assez moderne, comme ils témoignent de la conservation d'un usage très ancien, comme aussi de pareils ustensiles ne paraissent guère avoir jusqu'ici sollicité l'attention des érudits et des collectionneurs, il semble qu'il y aurait intérêt à signaler aux curieux ces disques ouvragés, ne fût-ce que pour les inviter à recueillir et à étudier ceux qui présentent des caractères particuliers. On souhaitera donc que le mémoire de M. de Cazenove soit publié. Il ne pourrait cependant être inséré dans le *Bulletin archéologique* qu'après avoir été allégé d'un certain nombre de considérations générales. Aussi est-il probable que l'auteur préférera l'imprimer intégralement dans une revue locale. En

tout cas, le Comité doit remercier M. de Cazenove de lui avoir fait part de ces intéressantes recherches. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse fait un rapport sur un mémoire de M. Auguste Audollent intitulé « Les tombes à incinération du Musée de Clermont-Ferrand » :

« M. Auguste Audollent, professeur à la Faculté des lettres et conservateur du Musée archéologique de Clermont-Ferrand, correspondant du Comité, répondant à un vœu exprimé par M. Alexandre Nicolaï dans sa note sur la sépulture de Vignols [1], envoie le catalogue détaillé de 21 tombes à incinération trouvées en Auvergne. L'an dernier, M. Maurice Hénault signalait au Comité une tombe analogue découverte à Bavay (Nord). À cette occasion j'avais indiqué combien il serait utile de posséder des renseignements sérieux et précis sur les tombes de cette catégorie découvertes dans les différentes régions de la Gaule [2]. Je remercie M. Audollent d'avoir bien voulu prendre en considération ce double appel; j'espère que son exemple sera suivi par d'autres correspondants et que nous recevrons d'eux des renseignements aussi exacts sur les tombes à incinération signalées dans la contrée à laquelle ils s'intéressent. Ces tombes arvernes se distinguent par la forme extérieure du récipient et par la nature de la pierre employée à sa confection : le plus souvent la caisse et le couvercle sont en domite ou en grès arkosique; la caisse funéraire est presque toujours carrée; le couvercle a l'apparence d'une pyramide, soit complète, soit tronquée, sur laquelle le nom du défunt est parfois gravé; les spécimens sur plan circulaire sont moins nombreux. Ces tombes constituent donc un groupe intéressant à connaître et auquel certains détails donnent un caractère particulier. Je demande l'insertion au *Bulletin* de la communication de M. Audollent. » — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

[1] *Bulletin archéologique*, 1907, p. 10.
[2] *Ibid.*, 1909, p. 154 à 160.

M. Camille Jullian signale au Comité la découverte dans le mur romain de Périgueux de sept inscriptions romaines dont une, très remarquable, mentionne la dédicace d'un amphithéâtre construit aux frais d'un particulier, Aulus Pompeius.

Il rend compte, ensuite, des derniers résultats des fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux. On a trouvé dans un sarcophage une ampoule de verre contenant du vin desséché.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

13 JUIN 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. SAGLIO.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président présente les excuses de M. Héron de Villefosse, délégué par M. le Ministre de l'Instruction publique pour le représenter au Congrès de la Société française d'archéologie qui s'est ouvert aujourd'hui même à Saumur.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Dr V. Leblond envoie une note sur deux tombes gallo-romaines, avec poteries sigillées, découvertes à Beauvais en mai 1910. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. le commandant Espérandieu adresse au Comité une lettre, en date du 12 juin 1910, par laquelle il lui fait part des derniers résultats des fouilles qu'il poursuit sur le Mont Auxois, au lieu dit «La Croix-Saint-Charles».

M. Cagnat propose l'insertion de cette lettre au procès-verbal de la séance. Cette proposition est adoptée.

Voici la lettre de M. le commandant Espérandieu :

La Section d'archéologie du Comité des travaux historiques, qui m'a fait l'honneur de me témoigner, à diverses reprises, une sympathie dont je lui suis profondément reconnaissant, apprendra sans doute avec plaisir les résultats heureux des récentes fouilles de la Croix-Saint-Charles, au Mont Auxois.

Reprises depuis une semaine, après une interruption de près de sept mois motivée par la mauvaise saison, ces fouilles viennent de nous donner deux inscriptions qui semblent prouver que le temple octogonal mis au jour l'année dernière est celui du dieu gaulois *Moritasgus*, connu par une dédicace trouvée au XVIIe siècle et disparue, à ce que l'on croit, depuis 1813[1].

Déjà les ruines de ce temple nous avaient fourni un éclat de pierre, de forme arrondie, où se lisent les lettres ... RITA ... Le sens de ces lettres, qui nous échappait, devient plus clair; nous sommes presque sûrement en présence d'un fragment de dédicace, qu'il faut restituer de cette manière :

aug. sac.
deo apollini
*mo*RITA*sgo*

Le déblaiement d'une longue construction voisine du temple ne nous laisse, en effet, que peu de doute à cet égard. Sur une cuisse colossale de pierre, décorée d'un dauphin de chaque côté et de feuillage par derrière, est un petit texte dont voici la copie :

AVG SAC
DEO APOLLINi
MORITASGO
CATIANVS
OXTAI

L'inscription, profondément gravée en caractères du premier siècle, de 0 m. 023 à 0 m. 028 de hauteur, ne présente aucune difficulté d'interprétation. Le dédicant, qui porte un surnom romain, *Catianus*, était le fils d'un Gaulois du nom d'*Oxtaius*. Il n'y a rien à dire de la première de ces deux appellations, dont on possède des centaines d'exemples; mais la seconde, qui est celtique, nous intéresse davantage, parce qu'elle est, jusqu'à ce jour, demeurée assez peu commune. Cette appellation, dont le thème réapparaîtrait peut-être, selon M. Holder, dans les noms de villes *Octodurus* et *Octogesa*, ne figure que sur deux monuments provenant de Mandeure et de Luxeuil[2].

Le second texte, récemment découvert à la Croix-Saint-Charles, se lit, en caractères de 0 m. 025, également de très bonne forme, sur une base

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 2873.
[2] Holder, *Altcelt. Sprachschatz*, t. I, col. 896.

demi-cylindrique servant de support à l'image d'un tronc humain. Il est ainsi conçu :

AVG SAC *deo* APOLLIN*i*
MORITA*sgo* ▨AVIVS·ALI
D*i*OFANES▨ER·LIB·P

Quelques lettres sont effacées, et toute la base est en bien mauvais état, mais la dédicace au dieu *Moritasgus* est certaine. Autant que l'on en peut juger, elle a été faite par deux personnes, dont l'une s'appelait *Diofanes*. Ici encore nous sommes en présence d'une appellation très rare, et seulement connue en Gaule, sous la forme *Diophanes*, par une marque de potier trouvée à Vienne[1].

Le texte découvert au XVIIe siècle, auquel je faisais allusion au début de ma lettre, nous apprend qu'un personnage appelé Tiberius Claudius Professus Niger, parvenu à tous les honneurs chez les Éduens et les Lingons, a fait élever, par testament, en son nom et en ceux de sa femme et de ses deux filles, un portique au dieu Moritasgus. Il se pourrait que la construction dont nous venons de commencer le déblaiement, et que nous connaissons sur une longueur de 42 mètres en ligne droite, fût ce portique dû à la libéralité d'un puissant magistrat.

Quant à Moritasgus, identifié avec Apollon, et invoqué, aux temps romains, comme dieu guérisseur, cette phrase des *Commentaires* pourrait s'y rapporter : « *Senones... Cavarinum, quem Caesar apud eos regem constituerat, cujus frater Moritasgus adventu in Galliam Caesaris, cujusque majores regnum obtinuerant, interficere publico consilio conati*[2]. »

César qui, dans un autre passage, paraît avoir confondu la fonction religieuse de *gutuater* avec le nom d'un chef carnute, a pu prendre un dieu pour le frère d'un roi. Cependant il se peut aussi que le prince et le dieu aient porté le même nom.

Si nous devons en juger par les débris qui proviennent de ses ruines, la construction que nous déblayons était fort luxueuse. Ses murs avaient une épaisseur de 0 m. 80. Les fouilles nous ont fourni du marbre de placage en grande quantité, des fragments de mosaïques, des enduits peints, une tête de griffon, une grossière tête de femme détachée sans doute d'un ex-voto, deux yeux de bronze et diverses monnaies aux effigies de Néron, Trajan, Hadrien, Antonin le Pieux, Sévère Alexandre, Tetricus, Postume, Julien, Constantin I, etc. Il faut y ajouter le matériel habituel : grains de colliers, aiguilles et épingles d'or, ferrures et clefs de portes, etc., de toute fouille sur le Mont Auxois.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5686, 1176.
(2) *De Bello gallico*, V, 54.

En résumé, les espérances que font naître nos découvertes, dont je viens d'exposer en peu de mots, et d'une manière toute provisoire, les résultats, sont des plus grandes.

MM. Ph. Berger, Durrieu et Jullian sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels une demande de souscription a été adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Babelon lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Tachy, curé de Pouilly (Haute-Marne), relative à des sépultures antiques trouvées à Pouilly et à Serqueux :

« Les sources de la Meuse, à proximité du petit village de Meuse, canton de Montigny-le-Roi (Haute-Marne), se composent de plusieurs petits ruisseaux qui se rejoignent vers le village de Meuse, après avoir parcouru quelques kilomètres; les principaux de ces cours d'eau sont les ruisseaux d'Avrecourt, de Malroy et de Pouilly, qui descendent chacun d'une fontaine abondante. Les antiquaires locaux discutent la question de savoir laquelle de ces trois fontaines était considérée par les anciens, c'est-à-dire les Gaulois et les Romains, comme étant la véritable source de la Meuse. Il y a un intérêt archéologique sérieux à élucider cette question, car il est vraisemblable qu'à la source de la Meuse il y avait un sanctuaire qui fut vénéré pendant de longues générations et dont on peut, sans doute, retrouver les substructions; dans la source même, il est probable qu'on jetait des monnaies et des ex-voto de toute espèce. Dans cette conviction, ayant eu l'occasion de me trouver en rapport épistolaire avec un homme intelligent et s'intéressant aux recherches archéologiques, M. l'abbé Tachy, curé de Pouilly, je l'engageai à opérer quelques sondages autour de la fontaine de son village, et je lui fis attribuer à cet effet une modique subvention par la Société française des fouilles archéologiques. Ceci se passait il y a quatre ans. M. Tachy a pratiqué ces sondages et a découvert effectivement une canalisation antique importante et soignée, en belles pierres taillées, quelques débris de construction qu'il n'a pu identifier, quelques monnaies de bronze du Haut-Empire romain. Il est donc certain que la source de Pouilly, qui se trouve à quelques mètres seulement de la voie romaine venant de Langres pour aller à Metz, a été mise en état et fréquentée à l'époque romaine.

Mais était-ce la source que l'on considérait comme la véritable source de la Meuse, je ne saurais encore le dire malgré les affirmations un peu enthousiastes de M. l'abbé Tachy.

« Je l'engageai à continuer ses recherches, mais les exigences des propriétaires des terrains sur lesquels il était amené à les poursuivre l'ont obligé à les suspendre, au moins pour quelque temps.

« Il se dédommage aujourd'hui de ce contretemps en nous envoyant un rapport dans lequel il décrit une sépulture de soldat romain découverte en 1880 par un habitant du pays, à un demi-kilomètre environ de la fontaine de Pouilly. Il a découvert lui-même d'autres sépultures antiques, gauloises ou gallo-romaines, dans la cave même du presbytère et sous les fondations de l'église, qui est entourée du cimetière moderne. Ce qui frappa particulièrement M. Tachy, c'est que, dans ces sépultures, les cadavres avaient été déposés dans une fosse profonde, à même le sol, sur une aire solide et enveloppés dans une gaine de mortier fait d'un ciment très dur qui remplaçait le sarcophage.

« M. Tachy signale aussi, à quelque distance de là, des tuiles romaines et des vestiges qui lui paraissent être ceux d'une villa gallo-romaine.

« Enfin, dans le village voisin qui porte le nom de Serqueux, M. l'abbé Tachy signale la découverte de plusieurs cercueils de pierre qui lui paraissent de l'époque mérovingienne. »

Le Comité se joint au rapporteur pour féliciter M. l'abbé Tachy du zèle et du soin qu'il a mis dans ses recherches archéologiques.

M. le Dr Capitan lit un rapport sur une demande de subvention formée par M. Charles Helson, à Prades, en vue de poursuivre des fouilles dans une grotte sise à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales), où l'on aurait constaté l'existence de restes d'ossements et d'industrie préhistorique.

Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder à M. Helson la subvention qu'il sollicite; mais il recevra avec plaisir communication des observations ultérieures que M. Helson pourra faire dans la grotte qu'il signale.

M. le Dr Capitan lit un autre rapport sur des découvertes d'anti-

quités préhistoriques dans la vallée des Baux, signalées par M. Destandau :

« M. Destandau, correspondant du Comité à Mouriès (Bouches-du-Rhône), envoie quelques notes accompagnant une grande planche de dessins se rapportant à la découverte qui a été faite au mois de mars 1909, dans le terroir d'Aureille (quartier Rocas de l'Eure), en creusant le canal de la vallée des Baux (Bouches-du-Rhône). Il s'agit, d'après ces figures et les notes y annexées, d'un ossuaire néolithique situé à 2 mètres de profondeur, large de 1 m. 75 et long de 5 mètres, formé à une extrémité d'un gros bloc de 1 m. 50 environ de hauteur sur 1 m. 75 de largeur; partant de chaque côté de ce bloc, une rangée de dalles debout de 0 m. 50 de hauteur forment les parois latérales de cette sorte de grand coffre. Dans l'intérieur étaient accumulés un grand nombre d'ossements humains parmi lesquels on a recueilli dix longues lames de silex dont deux semblent (d'après les figures) avoir été soigneusement retouchées (type classique des sépultures néolithiques). Avec ces silex on a recueilli une aiguille de bronze (ou de cuivre) pointue à ses deux extrémités, un anneau de pierre, une pointe de flèche en silex et une perle ovale de cornaline. Toutes ces pièces, sauf la perle, sont conservées au château de Servanes, propriété de M. Revoil, ambassadeur à Madrid.

« M. Destandau a adressé au Comité les fragments, fort incomplets, de trois crânes dont l'un est celui d'une femme, du beau type néolithique dolichocéphale à front haut, voûte de structure harmonieuse et région occipitale assez saillante.

« Quelques fragments de petits vases envoyés par M. Destandau et recueillis en un coin de l'ossuaire montrent une pâte noire extrêmement friable semée de petits grains calcaires caractéristiques de la poterie de cette époque. »

Le Comité, tout en regrettant qu'une aussi intéressante sépulture ait été ainsi perdue pour la science, remercie M. Destandau d'avoir bien voulu la lui signaler en lui soumettant quelques fragments sauvés de la destruction.

M. le Dr Capitan fait un troisième rapport sur une communication de M. Terrade :

« M. Terrade, conducteur de travaux publics à Ercheu (Somme),

nous envoie un exemplaire de la carte de l'État-Major des environs de ce petit village (entre Nesle et Noyon), sur lequel il a marqué les stations préhistoriques qu'il a découvertes.

«Il y a lieu de féliciter M. Terrade du zèle qu'il apporte dans ces recherches avec la collaboration de son aide M. Edmond Pernel. Le Comité accueillera certainement avec intérêt le résultat détaillé de ses recherches qu'il se propose de lui adresser.»

M. Guiffrey lit le rapport suivant sur une notice de M. Roger Drouault, relative à une statue de la Vierge conservée chez un habitant de Saint-Pardoux-la-Rivière (Dordogne) :

«M. Drouault, correspondant du Comité, à Nontron (Dordogne), envoie la photographie, accompagnée d'un commentaire explicatif, d'une statue de la Vierge de pierre coloriée, provenant du couvent des Dominicaines de Saint-Pardoux-la-Rivière, qu'il appelle «la «Vierge au sein», dénomination qui nous paraît devoir être remplacée par celle de Vierge à l'enfant. Cette figure, de 0 m. 64 de hauteur, date de la fin du XVe siècle. Elle ne se recommande donc ni par son ancienneté ni par son caractère artistique; notre correspondant reconnaît lui-même qu'«elle ne peut être citée comme «une œuvre d'art remarquable», «qu'elle présente de nombreuses «imperfections». En somme, cette figure est fort médiocre; elle a subi des mutilations, et le geste de l'enfant Jésus qui saisit le sein de sa mère est assez fréquent dès le XIVe siècle pour ne pas constituer une originalité. M. Mâle a trouvé le premier exemple de cette disposition dans le fameux bréviaire de Belleville, auquel est attribuée la date de 1345[1]. Il nous a dit en avoir retrouvé, depuis sa publication, un autre spécimen remontant au début du XIVe siècle.

«On pourrait insérer dans le *Bulletin archéologique* la note de M. Drouault, sous la réserve de quelques modifications et suppressions.» — Adopté.

M. Jullian lit un rapport sur une lettre de M. Radet, relative aux fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux :

«Le document qui nous est adressé par M. le Ministre de l'In-

[1] Émile Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, p. 148.

struction publique est une lettre de M. le Doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux à M. le Recteur de l'Académie de la même ville, lettre au sujet des fouilles de Saint-Seurin. Cette lettre est datée du 14 avril. Depuis cette date, de nouvelles et importantes découvertes ont été faites dans la nécropole. Celles qui sont antérieures à cette date sont très brièvement rapportées dans la lettre en question, qui est du reste extrêmement succincte. Vous trouverez beaucoup plus de détails, avec planches, relevés, plans et statistiques, dans la communication faite par M. Courteault au Congrès des Sociétés savantes de Pâques 1910. Il nous suffira donc de prendre note de ce document, de remercier les autorités universitaires qui l'ont rédigé et transmis, et de le déposer dans nos archives. » — Adopté.

M. Salomon Reinach envoie un rapport sur une demande de subvention formée par M. le commandant Espérandieu, en vue de continuer les fouilles qu'il a entreprises sur le Mont Auxois :

« Les recherches que M. le commandant Espérandieu poursuit sur le Mont Auxois, à la Croix-Saint-Charles, ont déjà donné des résultats du plus grand intérêt; les objets recueillis, entre autres des bronzes votifs très curieux, ont été remis au Musée national de Saint-Germain-en-Laye. Il est inutile d'insister sur les garanties scientifiques de tout ordre qui nous sont offertes par une entreprise à laquelle préside un archéologue de haute valeur, à qui l'exploration du vaste plateau d'*Alesia* doit déjà tant. Tout développement serait ici superflu. Je me contente de demander que le Comité encourage, par une subvention aussi large que possible, des travaux dont il y a lieu d'attendre les plus heureux résultats. » — Adopté.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

11 JUILLET 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. A. Blanchet, le Dr Capitan, C. Jullian s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le colonel de Ville-d'Avray adresse au Comité une lettre relative au plan des fouilles qu'il se propose d'entreprendre prochainement. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Lanzi envoie une note qu'il a lue devant la Société des lettres, sciences et arts de Nice, sur des objets de bronze trouvés dans les environs de Clans (Alpes-Maritimes).

Cette note étant imprimée, il n'y a pas lieu de la soumettre à l'examen d'un rapporteur. Le Comité remercie M. Lanzi de sa communication.

Pareillement, le Comité adresse ses remerciements à M. le Doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux pour lui avoir transmis un rapport imprimé sur les fouilles du cimetière de Saint-Seurin.

M. Léon de Vesly, conservateur du Musée départemental de la Seine-Inférieure, correspondant du Comité, envoie les moulages de la croix chrismée sculptée sur un sarcophage récemment découvert à Rouen et dont il a été question dans une précédente séance.

Une discussion s'engage entre les membres de la Section au sujet de la date de ce sarcophage.

Le Comité adresse à M. de Vesly des remerciements particuliers pour l'envoi de ce moulage si intéressant. Il s'en remet à M. le Secrétaire du soin d'assurer une bonne reproduction de ce monument.

Le moulage envoyé par M. de Vesly sera déposé au Musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.

M. Mazauric, correspondant du Comité, à Nîmes, envoie une note sur une sépulture gauloise découverte à Cavaillon (Vaucluse) et contenant des vases polychromes. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Colard, à Auch, adresse au Comité une note sur la découverte d'antiquités sur le territoire de la commune de Cézan (Gers). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Les stèles énigmatiques d'Orgon et de Trets, par M. Henry de Gérin-Ricard;

Stèle grecque d'Égypte découverte à Marseille, par le même;

Le Guet de Genève au xve siècle et l'armement de ses gardes, par M. Ch. Buttin;

Étude historique et archéologique sur les éperons, par M. Louis Le Clert;

Catalogue de sigillographie du Musée de Troyes, par le même;

Note sur une importante découverte d'inscription celtique, par M. Mazauric;

Trouvailles de Condren (*Aisne*), par M. L. Plessier.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale, et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Héron de Villefosse offre au Comité, de la part de M. Ch. Durand, adjoint au maire de Périgueux, un travail intitulé *Fouilles de Vésone. Compte rendu de 1908*, 31 pages et XV planches; Périgueux, 1910 :

« La ville de Périgueux poursuit avec succès depuis plusieurs années la recherche des antiquités romaines qui intéressent son histoire. En 1908, sous la haute direction de M. Rapine, architecte en chef des Monuments historiques, elle a fait exécuter des fouilles aux abords de la Tour de Vésone, dans deux tours de l'enceinte romaine au château Barrière et dans la partie du mur romain située à la jonction de la rue Bourdeilles et de la rue de la Cité. Comme les années précédentes, ces explorations ont été fructueuses et M. Ch. Durand, adjoint au maire, en a fait connaître immédiatement les résultats. Ce nouveau fascicule, aussi important que les précédents, rédigé avec la même précision, est accompagné de quinze planches, qui non seulement nous font connaître les monuments découverts, mais encore nous fournissent des plans très détaillés des endroits fouillés. Le Comité exprimera une fois de plus ses remerciements à M. Ch. Durand pour son dévouement et son activité, qui lui méritent la reconnaissance de tous les amis de nos antiquités nationales.

« La plus importante des inscriptions découvertes est reproduite en phototypie sur la planche X et se rapporte à la construction d'un amphithéâtre. Elle se lit sur deux blocs de pierre qui se juxtaposent exactement et qui présentent chacun quatre lignes. L'aspect des lettres permet de faire remonter l'inscription à la belle époque de l'empire romain : toutefois il est évident que le texte est incomplet; le commencement et la fin des lignes manquent. La première pensée qui vient à l'esprit est donc de rechercher si, parmi les fragments précédemment extraits des murs romains de Périgueux, il ne s'en trouverait pas un ayant appartenu à la même inscription.

« Gruter a publié jadis un fragment trouvé « in horto Barbarini contiguo ruinis amphitheatri quod vocant Caracottas »[1], qui semble, à première vue, remplir les conditions requises[2]. Il se

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 962. Le bout de la rue Bourdeilles, d'où proviennent les deux nouveaux fragments, est voisin de l'emplacement de l'amphithéâtre.

[2] J'ai déjà appelé l'attention sur ce fragment dans le *Bulletin de la Société*

compose aussi de quatre lignes et paraît s'accorder, au moins pour les trois dernières lignes, avec le texte de la nouvelle inscription. Malheureusement, ce fragment est perdu, de sorte que nous ne pouvons pas contrôler la copie de la première ligne. Il est très possible que les lettres de cette première ligne aient été inexactement ou incomplètement reproduites dans la copie de Gruter par suite de circonstances actuellement impossibles à préciser. Quoi qu'il en soit, si, laissant de côté la copie de cette première ligne, on place le fragment de Gruter à gauche des fragments publiés par M. Ch. Durand, on obtient un rapprochement qui ne manque pas d'intérêt :

. . . . . COR·A·POMP·DVMNO *Motus.*
. . . *t*RIB·MIL·LEG·*iv. scythic*AE·PRAEF·FABR·AMPHI*Theatrum*
cum ORNAMENT*is omnibu*S·D·S·P·D·A·POMP·A·POMP·TER*tulli f.*
. . . . S·PERFICIEN*dum curavit* IDEMQ· DEDICAVIT

« Il est bien entendu que le numéro et le surnom de la légion restent inconnus et que c'est uniquement à titre d'exemple que j'introduis ici un chiffre et un surnom. Le *cognomen* qui figurait au début de la quatrième ligne est impossible à déterminer. »

M. le Dr Capitan envoie le rapport suivant sur une communication du Dr Collignon, membre non résidant du Comité, à Cherbourg, donnant d'intéressants détails sur une découverte faite par M. G. Rouxel, officier des services administratifs de la Marine à Cherbourg :

« Cet observateur exécute des recherches depuis quelques années dans la baie de Nacqueville, à 8 kilomètres de Cherbourg. Là existe, sous les galets et les sables, une vaste forêt sous-marine submergée. Souvent, à marée basse, après une tempête ayant profondément remué les sables, la couche argilo-tourbeuse renfermant les troncs et les branches d'arbres est mise à nu. On peut donc, malheureusement pendant un temps très court, y pratiquer des fouilles.

des Antiquaires de France, 1898, p. 148. J'ai fait remarquer qu'on avait eu tort de le classer parmi les monuments funéraires et qu'il provenait sûrement d'une dédicace rappelant des travaux ou des embellissements faits dans la ville aux frais d'un particulier. Je n'ai pas changé d'avis.

«M. Rouxel a recueilli dans ces dépôts des ossements, des débris de poteries, des fragments de bracelets de lignite, des galets ayant servi de percuteurs.

«Tout récemment il a trouvé dans cette couche, près de la batterie basse de Nacqueville, un globule d'or du poids de 7 gr. 397, portant sur une de ses faces une petite étoile.

«Il s'agit d'une de ces pièces gauloises bien connues, autrefois attribuées aux *Boïi*[1], et dont M. Blanchet a signalé depuis quelque temps des trouvailles dans l'Est de la Gaule.

«Ces pièces n'auraient encore été rencontrées ni à l'Ouest ni au Nord de la Gaule.

«La trouvaille de ce statère gaulois remontant à un ou deux siècles à peine avant l'ère chrétienne peut-elle permettre de dater ce dépôt tourbeux et la forêt sous-marine qu'il englobe? M. Collignon le pense et il considère que la forêt en question devait exister et être en pleine végétation à l'époque gauloise correspondant à la date indiquée par la pièce de monnaie.

«A cela on pourrait objecter que le plus ordinairement les forêts submergées du littoral de la Manche semblent remonter à l'époque néolithique (par exemple la forêt sous-marine en face de Wimereux, Pas-de-Calais). Il faudrait donc, pour admettre que la forêt près de Cherbourg fût bien d'époque gauloise, que la céramique et les autres objets recueillis en pleine couche donnassent les mêmes indications archéologiques que cette monnaie isolée, qui a pu être perdue à une époque indéterminée et ne pas dater du moment même où existait la forêt.

«En tout cas, il s'agit là de faits fort intéressants. Je propose au Comité de remercier le Dr Collignon et M. Rouxel de leurs communications et de déposer leurs notes dans les archives du Comité.» — Adopté.

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur la découverte de deux tombes romaines à Beauvais, en mai 1910, signalée par M. le Dr Leblond :

«En 1858, quand on construisit à Beauvais une prison sur le territoire de l'ancienne abbaye de Saint-Lucien-lès-Beauvais, tra-

[1] Voir *Catalogue des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, par H. de La Tour, p. 170.

versé par la voie romaine de Beauvais à Dieppe, dite aujourd'hui la rue Verte, on découvrit plusieurs sarcophages, dont celui d'un enfant[1]. Le Dr V. Leblond nous informe que, le 10 mai, on a mis au jour, dans la même région et au fond d'une tranchée profonde de 1 mètre environ, deux sépultures. Les corps, celui d'un adulte et celui d'un enfant, avaient été déposés dans des cercueils dont un dépôt noirâtre et des clous oxydés à tête arrondie dénotaient l'existence antérieure. Le mobilier funéraire se composait uniquement d'une monnaie, moyen bronze, de Marc Aurèle, datée de la dix-huitième puissance tribunitienne[2] (année 164), et de poteries communes sur lesquelles M. Leblond a relevé trois estampilles non encore signalées à Beauvais : *Reguli m(anu)*; *Calendio* [on serait tenté de lire cette marque *Calendi o(fficina)*]; mais le nom *Calendio*[3], *Calendionis* existe dans un bon nombre de textes épigraphiques; enfin *Disetus*[4], fréquent comme marque de potier. »

La note de M. le Dr Leblond sera déposée aux archives du Comité, et des remerciements seront adressés à l'auteur pour le soin qu'il prend de porter à la connaissance du Comité toutes les découvertes d'antiquités qui se font à Beauvais.

M. Durrieu lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique; et pareil rapport est lu par M. le Secrétaire au nom de M. Jullian.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

membre du Comité.

(1) Mathon, dans *Revue archéologique*, t. XV (1858).
(2) Cohen, 2e édit., t. III, p. 83, Marc Aurèle, n° 842.
(3) Cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, au mot *Calendio*.
(4) Cf. *ibidem*, au mot *Disetus*.

14 NOVEMBRE 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Adrien Blanchet s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

L'administration du Musée de Mont-de-Marsan demande une subvention pour faire des fouilles dans une grotte à Rivière (Landes). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

La Société archéologique et biographique de Montbard (Côte-d'Or) demande une subvention afin de faire des fouilles sur l'emplacement d'une *villa* romaine dans la forêt de Grand-Jailly. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Jules Beaupré, correspondant du Comité, à Nancy, envoie une note sur les fouilles qu'il a pratiquées en 1909 dans l'*oppidum* de Sainte-Geneviève (Meurthe-et-Moselle). — Renvoi à M. le Dr Capitan.

Le même correspondant adresse au Comité une autre note sur une fibule. — Renvoi à M. Prou.

M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, envoie une note sur des sépultures mérovingiennes découvertes à Melun. — Renvoi à M. Prou.

M. Chanel, correspondant du Comité, à Bourg, envoie une note sur un trésor de monnaies trouvé à Izernore (Ain). — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. Léon de Vesly, correspondant du Comité, à Rouen, envoie une note sur un bas-relief provenant des ruines du théâtre romain de Lillebonne. — Renvoi à M. Babelon.

M. Auguste Véran, architecte des Monuments historiques, correspondant du Comité, envoie un rapport sur des substructions antiques découvertes à Arles. — Renvoi à M. Cagnat.

La Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron adresse une demande de subvention en vue de faire des fouilles à Rodez. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

La Société ariégeoise des sciences, lettres et arts demande une subvention afin de couvrir les frais de la publication d'un mémoire de M. Robert Roger sur les églises romanes du pays de Foix. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. le Dr Simon, président de la Société archéologique de Semur, adresse au Comité le rapport annuel sur les fouilles du Mont-Auxois. — Renvoi à M. Jullian.

M. J. Perrin, président de la Société archéologique de Sens, demande pour cette Société une subvention qui lui permette d'assurer la conservation des fragments, récemment découverts, d'une mosaïque romaine dont le médaillon central a été trouvé par M. de Traynel, en mars 1910, dans le jardin de la maison n° 35 de la rue du Général-Dubois [1].

M. Héron de Villefosse a déterminé le sujet de cette mosaïque, la chute de Phaéthon, et en a fait l'objet d'une communication à l'Académie des Inscriptions.

La Société archéologique de Sens, ayant cru nécessaire de compléter la trouvaille, a entrepris des fouilles complémentaires dans le jardin de la maison voisine, c'est-à-dire au n° 33. Elle a eu la

[1] Voir le procès-verbal de la séance de la Section d'archéologie du 14 mars 1910, dans *Bulletin archéologique*, 1910, p. LIV.

satisfaction de mettre au jour un morceau de la bordure et des fragments de compartiments présentant des dessins nouveaux, ainsi que l'un des médaillons qui cantonnaient le sujet central. Ce médaillon polychrome, formé de divers ornements et d'une riche torsade, est le seul qui subsiste en son entier et permet de reconstituer le plan d'ensemble de ce précieux pavement.

M. Héron de Villefosse fait un rapport oral sur cette nouvelle découverte. Il insiste sur la nouveauté du sujet de la mosaïque, sur la perfection de la technique, la beauté de la composition, l'éclat et l'heureuse harmonie des couleurs.

La Section émet un avis favorable à la demande de subvention formée par la Société archéologique de Sens.

M. Héron de Villefosse annonce qu'il a reçu de M. Fernand Blanchard, conservateur du Musée de Soissons, une lettre l'informant que l'exploration du cimetière des Longues-Raies se continue lentement. On y a rencontré, dans une sépulture, un petit bol à couverte rouge, portant extérieurement le graffite

IN · ER ·

dont il est bien difficile de déterminer le sens. Est-ce un débris de nom propre? Généralement les inscriptions tracées à la pointe à l'extérieur des vases de terre cuite nous offrent le nom du possesseur.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Pour l'Art contre les Vandales, par M. Butet-Hamel;

Ephemeris campanographica, par M. Joseph Berthelé, membre non résidant du Comité;

Album des objets mobiliers artistiques classés de Seine-et-Oise, par M. Pierre Coquelle, correspondant du Comité;

La station préhistorique de Canneville (Oise), par M. A. Debruge, correspondant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements adressés aux auteurs.

M. le Secrétaire donne lecture d'un rapport de M. A. Blanchet sur une communication de M. Félix Mazauric, correspondant du Comité, relative à une sépulture celtique trouvée à Cavaillon :

« M. Mazauric, conservateur des Musées archéologiques de Nîmes, a continué ses recherches sur la nécropole celtique des environs de Cavaillon. La note qu'il envoie est relative à une auge funéraire qui contenait des vases ornés d'une décoration florale peinte. Le mobilier ayant été brisé par les ouvriers qui découvrirent la sépulture, il convient de faire quelques réserves sur la disposition respective des éléments de ce mobilier. La note de M. Mazauric est d'ailleurs intéressante et mérite d'être publiée avec des figures dans le *Bulletin archéologique.* » — Adopté.

M. Héron de Villefosse rend compte d'un envoi de M. Collard, correspondant à Auch (Gers). M. Collard adresse au Comité le dessin d'une pierre en tuf jaunâtre, d'un mètre de longueur environ sur 0 m. 60 de largeur, qui, sur une de ses faces, porte, gravées en creux, des rayures parallèles se coupant à angle droit avec d'autres lignes placées en sens inverse. Cette pierre a été découverte le 2 juillet dernier, au lieu dit « Le Cala », commune de Cézan, dans le voisinage de la route de Cézan à Ayguetinte (Gers). C'est en nettoyant une très ancienne source que cette pierre fut remarquée parmi d'autres grosses pierres. A la place même qu'elle occupait on trouva, quelques instants après, une pièce d'argent qui, d'après le dessin envoyé par M. Collard, paraît appartenir au monnayage des Volques Tectosages [1].

Le rapporteur propose d'adresser des remerciements à M. Collard et de déposer son dessin aux archives. — Adopté.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis fait un rapport sur une demande de subvention formée par Mme Landy-Quentin en vue de faire des fouilles à Urvillers, près de Saint-Quentin, dans un caveau funéraire découvert au milieu d'une cour, à 40 mètres de l'église, sur l'emplacement de l'ancien cimetière. Ce caveau en pierres de taille, voûté en berceau brisé, renferme une niche latérale. La Section

[1] Cf. le n° 2957 du *Catalogue* de Muret; pl. VII de l'*Atlas des monnaies gauloises* de H. de La Tour.

d'archéologie, après avoir entendu le rapporteur, émet l'avis que l'intérêt des fouilles n'est pas assez évident pour justifier la demande adressée au Comité.

M. Héron de Villefosse fait part de la note suivante :

« M. Auguste Véran, architecte des Monuments historiques et correspondant du Ministère, à Arles, a envoyé au Comité diverses inscriptions dont M. Cagnat a rendu compte dans la séance du 11 avril.

« La première, dont je possède deux photographies et plusieurs estampages, est particulièrement difficile à lire. La partie gauche du socle est cassée, de sorte que la ligne supérieure est incomplète, et le premier mot de cette ligne est mutilé : il suffit de jeter les yeux sur la photographie pour le constater. La seconde ligne paraît complète :

. . . OTHADIS IVDICIVM
SPESINII VDICI> M

« A la ligne inférieure, les deux V sont inclinés, le second est même tout à fait couché; à la même ligne, le D est retourné.

« Ainsi chaque ligne renferme le mot *judicium* précédé d'un nom d'homme au génitif. La fin du nom propre inscrit à la première ligne se lit : . . . *othadis* ou . . . *athadis;* le nom propre de la seconde ligne est *Spesinus*.

« Je n'ai rien à ajouter aux commentaires que M. Cagnat a présentés à l'Académie pour faire ressortir l'intérêt du second texte.

« Quant au troisième, il a, selon moi, une importance particulière, parce qu'il nous permet d'émettre une hypothèse vraisemblable sur la destination de l'édifice déblayé par M. Véran. Je ne crois pas que ce soit une basilique; c'est un temple. La partie déblayée, avec son mur circulaire percé d'une porte d'entrée rectangulaire, ornée intérieurement de douze niches (six à droite et six à gauche) destinées à recevoir des statues, offre la plus grande analogie avec l'entrée du grand temple de Zaghouan, en Tunisie. Mais quelle était la divinité honorée dans ce temple? Les inscriptions vont nous l'apprendre :

« Le n° 3, gravé sur un cippe de pierre froide, et non sur une stèle de marbre blanc, était engagé jadis dans la cave du palais de

Laval-Castellane. La corniche a été buchée; il est évident que cette mutilation a été faite intentionnellement pour employer le cippe dans la construction. Dans un manuscrit de Peiresc[1], on trouve deux relevés des inscriptions conservées à Arles «in aedibus nobilissimae familiae Valensis», dus à Pierre d'Augières, et deux fois cette inscription est ainsi annoncée «in cavea ejusdem domus reperta». Or la cave du palais de Laval, c'est l'édifice même dont M. Véran vient de déblayer les ruines. Si ce cippe y a été employé dans le mur, il est évident qu'il avait été rencontré dans la ruine même. Je complète la première ligne d'une façon qui me paraît sûre :

GENIO *coloniae*
T·IVLIVs.....
V ✿ S ✿ *l* . *m*

«Ce qui justifie ce complément, c'est qu'on a trouvé récemment dans les mêmes fouilles le fragment d'une dalle en marbre blanc, bordée sur la tranche d'une moulure, et dont la surface porte gravés circulairement deux mots que j'ai moi-même copiés sur place. Ce fragment paraît appartenir à une table de marbre :

GEN·CO*l*.

«Ainsi l'édifice déblayé est un temple; c'est celui du Génie de la colonie d'Arles.

«J'ajoute que le Musée d'Arles possède un fragment dont on ignore la provenance précise, mais qui, incontestablement, a été découvert à Arles. Le *Corpus* n'en a pas complété la première ligne[2]. Je pense qu'il provient du même endroit et qu'il convient d'en restituer ainsi le début :

*genio col*O N · A*relatensium*

«Les deux lignes qui suivent renferment des indications qui paraissent se rapporter à la carrière du dédicant.

«Ainsi nous possédons trois inscriptions consacrées au Génie de

[1] Bibl. Nat., ms. latin 6012, f° 53 et f° 66.
[2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 676.

la colonie d'Arles, dont deux proviennent de ce point d'une manière certaine; la troisième en vient aussi très probablement.

« J'ai eu l'occasion, le mois dernier, de m'arrêter quelques heures à Arles; j'ai visité ces fouilles et je me propose de développer plus complètement mon hypothèse. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,

M. Prou,

Membre du Comité.

12 DÉCEMBRE 1910.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Salomon Reinach écrit pour appeler l'attention de l'Administration sur les envois d'objets soumis à l'examen du Comité. Il demande que ces objets ne soient transmis aux rapporteurs que sur la demande de ceux-ci.

La Société archéologique de Nantes demande une subvention pour faire des fouilles dans un cimetière de l'époque mérovingienne à Nantes. — Renvoi à M. Prou.

La Société des antiquaires du Centre demande une subvention qui lui permette de poursuivre les fouilles qu'elle a entreprises à Saint-Ambroix (Cher). — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Cournet, notaire à Gondrin (Gers), demande une subvention en vue de faire des fouilles. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Gabillaud, instituteur à Moulins (Deux-Sèvres), envoie au Comité une note sur les fouilles qu'il poursuit dans un balnéaire romain au lieu dit La Barbinière, et au sujet desquelles il a déjà fait plusieurs communications. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Ch. Porée, correspondant du Comité, à Auxerre, envoie un mémoire sur les cloches et fondeurs de cloches dans le territoire

correspondant au département de l'Yonne. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Chanel, correspondant du Comité, à Bourg (Ain), envoie des notes sur les inscriptions romaines d'Izernore. — Renvoi à M. Adrien Blanchet.

M. le Dr Simon écrit pour demander, au nom de la Société des sciences de Semur, dont il est président, une subvention en vue d'assurer la continuation des fouilles du Mont Auxois. — Renvoi à M. Jullian.

MM. de Lasteyrie et Salomon Reinach sont chargés de rapports sur des ouvrages pour lesquels une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Les grottes du bassin de l'Yonne, par M. l'abbé A. Parat;

Papers of the British school at Rome, vol. V;

L'église Saint-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre et les châteaux de Douville et de Logenpré, par M. Louis Régnier, correspondant du Comité;

Dons faits par Charles VII, Louis XI et Charles VIII pour la reconstruction des églises de Notre-Dame de Pontoise, Notre-Dame de Montfort et Notre-Dame de Cléry, par le même.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements adressés aux auteurs.

M. Babelon lit un rapport sur un bas-relief romain découvert et signalé par M. de Vesly dans les ruines du théâtre romain de Lillebonne et conclut à l'impression, dans le *Bulletin archéologique*, de la note de notre correspondant, à laquelle on joindra une planche faite à l'aide de l'épreuve tirée d'un cliché photographique de M. Moinet envoyée par M. de Vesly. — Adopté.

M. Adrien Blanchet lit un rapport sur une communication de

M. Émile Chanel, relative à un trésor de monnaies du moyen âge découvert à Izernore (Ain) :

« M. É. Chanel, correspondant du Comité, rend compte à la Section de la découverte faite, le 26 septembre 1910, au cours des fouilles qu'il a fait faire à Izernore (Ain), après avoir été chargé d'une mission par M. le Ministre de l'Instruction publique. On a pu recueillir, sur un point de l'ancien cimetière entourant l'église, 121 monnaies d'argent provenant probablement d'une bourse. Ces pièces sont des deniers, généralement bien conservés, des évêchés de Genève et de Lausanne, qui doivent avoir été frappés, en majeure partie, dans le XIIe siècle. Il ne paraît pas, d'après la description soignée de M. Chanel, qu'il y ait des variétés inédites importantes. La trouvaille est cependant intéressante à cause du caractère homogène qu'elle présente, et il est assez remarquable, au point de vue économique, qu'aucun denier contemporain des archevêchés de Lyon et de Vienne n'ait été mêlé aux monnaies de Genève et de Lausanne, dans le dépôt d'Izernore. Le Comité remercie M. Chanel, qui promet d'ailleurs un rapport consacré spécialement aux découvertes archéologiques faites dans l'enceinte du temple d'Izernore. » — Adopté.

M. Jullian lit un rapport sur les fouilles exécutées sur le Mont Auxois par la Société des sciences de Semur au cours de l'année 1909 :

« M. le Dr Simon, président de la Société des sciences de Semur, nous adresse un rapport détaillé sur les fouilles faites à *Alesia* dans le courant de l'année 1909. A ce rapport sont annexés des photographies, un plan et des estampages d'inscriptions. Je signale tout particulièrement le plan d'ensemble aux membres du Comité. Ils verront comment peu à peu prend corps la ville d'*Alesia*, comme elle nous apparaît sous sa physionomie propre de ville de temples et de pèlerinage, avec ses sanctuaires, ses portiques, ses boutiques, et cette impression s'affirme encore si aux relevés envoyés par M. le Dr Simon on ajoute ceux des fouilles faites directement par M. le commandant Espérandieu, et qui ont amené la découverte de deux temples de sources, l'un octogonal, l'autre hexagonal; et je crois pouvoir affirmer qu'on en trouvera bien d'autres. La moisson épigraphique des fouilles de la Société est assez pauvre, ce qui résulte de l'endroit où elle a creusé. Je signale cependant une inscrip-

tion mentionnant une date, celle du 18 d'avant les calendes d'octobre, ce qui peut rappeler l'anniversaire de la défaite de Vercingétorix (mais c'est peut-être une simple coïncidence). Beaucoup plus d'objets sculptés ou autres : une tête enguirlandée, des creusets de terre réfractaire, des chaudrons de bronze doré (vous vous rappelez l'intéressante communication de M. Matignon sur ces dorures et le travail de M. Besnier sur ces mêmes objets), d'autres objets de métal étamé, d'or, un fragment de plat à bord godronné, etc. Dans le cours des fouilles, on a dû se trouver en présence de huttes gauloises creusées dans le roc : cette explication a été contestée, et on a parlé de caves gallo-romaines. Je ne me prononce pas : il faudrait voir les choses, et les comparer aux mardelles ou aux refuges souterrains qui sont à la fois huttes ou caves. Je signale encore des renseignements techniques sur la construction des toitures des maisons, sur les annexes du théâtre, etc. Je regrette un peu, pour ces fouilles de 1909, l'emploi de tranchées isolées et distantes. J'aimerais mieux un déblayage complet d'une étendue déterminée. M. Holleaux nous a bien montré, au cours de ses dernières campagnes de Délos, l'utilité scientifique des déblayages définitifs, qui seuls permettent de se rendre compte de la nature et de l'étendue d'un édifice. Le déblayage en matière de fouilles mérite seul d'être considéré comme un travail scientifique et définitif. Il faudra en arriver là pour ce qu'on appelle, à *Alesia*, le quartier dit des huttes gauloises.»

M. Héron de Villefosse présente les observations suivantes :

«Un intéressant compte rendu des fouilles exécutées par la Société de Semur sur le Mont Auxois en 1909 a été publié par M. Jules Toutain[1], membre de la Commission de l'Afrique du Nord. On y trouve le texte de deux fragments d'inscriptions recueillis dans la région voisine du théâtre d'Alise, au point actuellement désigné sous le nom de «Forum». L'un de ces débris porte une date incomplète; l'autre présente quelques caractères appartenant à deux lignes différentes. Malheureusement M. Toutain n'indique ni la hauteur des lettres, ni la nature du marbre, ni son épaisseur, renseignements indispensables à connaître pour tenter, comme il le

[1] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, mars 1910, p. 139-151.

demande, un rapprochement avec les autres débris analogues conservés au Musée municipal d'Alise.

« Le débris en question est ainsi conçu :

ENT
AVIT

« M. Toutain propose de voir dans la première ligne les restes de l'expression *a fundam*ENT*is*, ce qui paraît très vraisemblable.

« Il existe au Musée d'Alise deux autres débris de marbre dont les lettres, mesurant exactement o m. 42[1], sont gravées entre deux traits de réglage. Si le débris nouvellement découvert porte des caractères de la même forme et de la même hauteur, si le marbre est de la même nature, constatations faciles à faire à Alise, on obtient en le rapprochant des deux anciens débris l'arrangement suivant, qui nous donne la fin de deux lignes :

. . . . . *a*F V N *dam*E N T *is*
. . . FLAM · AV*g* . *dedic*AVIT

« Un tel rapprochement, s'il est juste, présente une certaine importance[2]. Il nous autoriserait à penser que les anciens débris, conservés au Musée d'Alise et dont on ignore la provenance exacte, ont été découverts au même point que le nouveau débris et que le texte se rapporte à un édifice dont les ruines existent encore. Dès lors une fouille soigneusement conduite s'imposerait avec l'espérance de recueillir encore d'autres morceaux. »

M. de Lasteyrie présente un rapport sur la demande de subvention formée par la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, en vue de publier un important et remarquable mémoire de M. Robert Roger sur *Les églises romanes du pays de Foix et du Couserans*, lu au Congrès de la Sorbonne en 1899, mais trop considérable pour être inséré dans le *Bulletin archéologique*.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 2877, *b* et *c*; fac-similé dans *Pro Alesia*, I, 46.

(2) Il faudrait renoncer au complément [*omnibus honoribus*] *fun*[*cto*] proposé par le *Corpus*.

La Société ariégeoise ayant déjà fait paraître un premier fascicule illustré d'une soixantaine de vignettes et de planches hors texte, on peut se rendre compte de la valeur de l'ouvrage. Le rapporteur conclut à l'octroi d'une subvention. — Adopté.

M. Prou présente un rapport sur une note de M. l'abbé Poulaine, correspondant du Comité, à Voutenay (Yonne), relative à la découverte de quelques sépultures de l'époque mérovingienne, faite à Melun en 1881 :

«Notre correspondant a rédigé cette note d'après les renseignements que lui a fournis M. Lestradet, lequel lui a également communiqué les objets recueillis dans ces sépultures. Les plus remarquables sont deux boucles de ceinturon, toutes deux de bronze : l'une à plaque rectangulaire ornée de verroteries cloisonnées, l'autre à plaque triangulaire avec un dessin gravé au trait consistant en bandes tressées, du type représenté par la figure 52 de l'ouvrage de M. Barrière-Flavy[1]; dans les traits gravés sur le talon de l'ardillon, M. l'abbé Poulaine a cru voir «deux colonnes réunies par un cintre»; en réalité, c'est une tête d'homme vue de face, comme sur la boucle à laquelle nous venons de nous référer.

«Ces deux boucles méritent d'être reproduites dans le *Bulletin archéologique* avec la description qu'en a donnée notre correspondant. Nous devons remercier en outre M. l'abbé Poulaine de nous avoir fait connaître des trouvailles qui ne paraissent avoir été signalées dans aucune revue locale.» — Adopté.

M. Prou rend compte d'une note de M. Jules Beaupré, correspondant du Comité, sur une fibule de l'époque mérovingienne trouvée aux environs de Vittel en 1910. C'est une belle fibule ronde composée d'une plaque de bronze recouverte d'une feuille d'or, avec *umbo* central, décorée de petits cercles de filigrane et de cabochons en forme de croissants. M. Jules Beaupré la rapproche, avec raison, des deux fibules trouvées à Baslieux (Meurthe-et-Moselle), acquises par le Musée de Saint-Germain, publiées et étudiées, en 1899, par M. Hubert dans la *Revue archéologique*. La description si exacte que notre correspondant a donnée de la fibule de Vittel mé-

[1] Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, t. I, p. 150, fig. 52.

rite d'être insérée dans le *Bulletin archéologique*, avec une image. — Adopté.

M. le Dr Capitan lit un rapport sur une demande de subvention formée par le Comité de perfectionnement du Musée de Mont-de-Marsan afin de permettre à M. Dubalen, conservateur-fondateur du Musée de la ville, de pratiquer des fouilles dans la grotte de Rivière (Landes). Cette grotte, très voisine des grottes classiques de Brassempouy et de Sordes, renferme, d'après les sondages déjà exécutés, des dépôts archéologiques magdaléniens et solutréens qui paraissent riches et importants.

M. Darricau, ancien maire de Rivière, propriétaire de la grotte, y a gracieusement autorisé les fouilles qui seraient faites par M. Dubalen à la condition que les objets fussent attribués au Musée de Mont-de-Marsan. Telle est d'ailleurs bien l'intention de M. Dubalen. Le Comité de perfectionnement du Musée donne pour ces fouilles tous les fonds dont il peut disposer, mais qui ne sauraient suffire à assurer complètement l'exécution de fouilles sérieuses en ce point, de façon à éviter du même coup l'envahissement des chantiers et les fouilles intempestives de gens quelconques.

M. Capitan propose d'adresser au propriétaire une lettre de remerciement pour sa gracieuse autorisation, et de demander à M. le Ministre de vouloir bien accorder à M. Dubalen, représentant le Musée et la Commission, une somme telle qu'il puisse exécuter complètement les fouilles dans la grotte de Rivière. — Adopté.

M. Salomon Reinach demande qu'il soit spécifié que toute pièce de sculpture ou gravure sur os, ivoire, corne ou pierre particulièrement intéressante trouvée dans ces fouilles sera envoyée au Musée de Saint-Germain pour y être moulée. L'original serait renvoyé ensuite au Musée de Mont-de-Marsan. — Adopté.

Le Dr Capitan lit ensuite un rapport sur un mémoire de M. Jules Beaupré, correspondant du Comité, à Nancy, intitulé *L'oppidum de Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy). Fouilles de 1909* :

« L'auteur décrit d'abord longuement ce petit plateau oolithique qui mesure seulement en moyenne 650 mètres de longueur sur 300 de large. Il en décrit les nombreux avatars jusqu'à l'époque actuelle où il est devenu propriété du Génie militaire. Tout le plateau est

entouré, à quelque distance de la crête, d'un mur de pierres sèches, épais de 2 m. 50 environ et élevé sur une couche de chaux vive de 1 mètre environ d'épaisseur.

« A la surface du plateau, M. Beaupré a découvert et fouillé vingt-neuf emplacements de cases carrées, creusées dans le sol calcaire et mesurant en moyenne 4 mètres sur 2 mètres avec une profondeur de 1 m. 50. Il y a recueilli exclusivement des objets de fer (surtout) et de bronze, de La Tène, les pièces de La Tène III étant les plus nombreuses. Ce sont des armes, des outils, des mors de chevaux, des monnaies, des poteries et de très nombreuses meules. Dans une sorte de petit puits il a pu recueillir 46 monnaies gauloises (surtout des *Leuci* et des *Mediomatrici*) et 24 rouelles complètes.

« Il conclut de ses observations que l'*oppidum* de Sainte-Geneviève a été occupé dès l'époque néolithique, comme l'indiquent quelques pièces de cette époque, et jusqu'à la période de La Tène III, et pas plus tard.

« Ce mémoire intéressant, rempli de faits bien observés, mériterait d'être publié dans le *Bulletin archéologique* avec quelques-unes des figures envoyées par l'auteur. » — Adopté.

M. Héron de Villefosse fait un rapport sur une demande de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

En 1901, des fouilles exécutées dans un jardin situé rue de l'Abattoir, à Rodez, en vue de la construction d'une citerne, amenèrent la découverte d'un pied de statue, en bronze, de grandeur naturelle, évidemment d'origine romaine. Depuis on a recueilli, à diverses reprises, dans le même jardin, et toujours par hasard, des fragments de marbre sculpté et des poteries de la même époque. Profitant de la bonne volonté du propriétaire actuel, la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron a l'intention d'y faire des recherches sérieuses si le Comité peut lui venir en aide. Le rapporteur propose d'accueillir cette demande. — Adopté.

M. Héron de Villefosse présente un autre rapport sur la demande de subvention introduite par la Société des antiquaires du Centre et à la séance même de ce jour.

Le rapporteur rappelle qu'une subvention fut accordée, à la fin de l'année dernière, par M. le Ministre de l'Instruction publique, à

la Société des antiquaires du Centre, à l'effet d'entreprendre des fouilles sur le territoire de Saint-Ambroix-sur-Arnon, canton de Charost (Cher), localité qui paraît occuper l'emplacement de l'ancienne station d'*Ernodurum*[1].

« Grâce à cette subvention, ajoute M. Héron de Villefosse, la Société des antiquaires du Centre a pu louer le terrain contigu à celui où MM. Bertrand, père et fils, avaient fait leurs premières découvertes[2]. Les négociations ont été laborieuses, et diverses circonstances ont retardé la mise en train des fouilles. Commencées le 9 novembre dernier, malgré le mauvais temps, sous la direction du colonel Thil, elles ont duré une quinzaine de jours; les crues de l'Arnon les ont interrompues. Le terrain a été attaqué en prolongement des tranchées faites par MM. Bertrand : on a immédiatement constaté que les murailles se poursuivaient et que leur ensemble formait une construction rectangulaire dont l'ensemble s'étend sur 22 mètres de longueur environ; une petite annexe, étroite et longue, existe au Nord-Est. En suivant les fondations on a découvert et reconnu provisoirement, mais on n'a pas pu extraire encore, car les inondations empêchent d'atteindre la profondeur voulue pour terminer le travail, une quarantaine de morceaux antiques dignes d'intérêt.

« Ce sont d'abord de nouvelles stèles funéraires ornées de sculptures, les unes complètes, les autres brisées. On peut signaler : une stèle se présentant la face en l'air; elle est ornée d'un homme qui tient un glaive ou un couteau; une stèle à deux personnages, en mauvais état, dont une face latérale semble porter un troisième personnage; trois grandes stèles, couchées la face contre terre, que l'eau empêche d'examiner; l'une a plus de 2 mètres de hauteur et paraît être d'une exécution soignée; une autre, un peu moins haute, présente sur le flanc gauche la figure d'un forgeron avec son enclume; une *ascia* est sculptée sur un des pilastres de la niche. Une stèle, de 0 m. 60 de hauteur, est surmontée d'un fronton triangulaire sur lequel on lit :

ERMEROTI

[1] Voir le *Bulletin archéologique*, 1909, p. CXXXIX-CXLI.

[2] Sur ces découvertes, cf. Ad. Blanchet, dans *le Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1909, p. 319-326.

variante de *Hermeroti;* le défunt portait donc le nom grec Hermeros. Une petite stèle, de o m. 30 de hauteur, est ornée d'un autel surmonté d'une pomme de pin; le fond est décoré de stries. Sur quelques stèles on remarque des excavations; enfin un certain nombre de débris appartenant à des bases, à des couronnements ou à des parties médianes de stèle ont été rencontrés.

« Deux sculptures décoratives, d'un travail plus soigné et d'un autre style que les stèles funéraires, attirent l'attention; malheureusement le haut et le bas de ces morceaux manquent. L'une représente un homme nu et un personnage drapé entre lesquels se trouve un petit sanglier posé sur un socle; sur l'autre on voit deux hommes nus. Elles sont terminées, l'une à droite, l'autre à gauche, par des pilastres avec ornements gravés en creux. On peut signaler encore plusieurs corps de statues mutilées, un fragment de pilastre avec corniche sculptée, un fragment de meule romaine, etc.

« Ces premiers résultats assurent déjà au Musée de Bourges d'importants accroissements, mais en même temps ils imposent à la Société des antiquaires du Centre de nouveaux devoirs et l'obligation de poursuivre des fouilles fort coûteuses. Aussi cette Société sollicite-t-elle une nouvelle subvention. Votre rapporteur est d'avis que le Comité doit accueillir cette nouvelle demande avec la plus grande bienveillance.

« C'est à M. Pierre de Goy, membre de la Commission des fouilles, que je dois les renseignements qui précèdent. Il a bien voulu me tenir au courant par lettre de ces importantes découvertes. Il m'a fait part en même temps d'une trouvaille intéressante faite par MM. Bertrand dans le terrain voisin. Il s'agit d'une inscription votive dont le texte est parfaitement clair :

I · O · M
M · CATIVS · QVIR
INA · DIOCHARVS
V · S · L · M

Copie de M. Pierre de Goy et photographie communiquée par M. Deshoulières.

« Comme Hermeros, le dédicant porte un nom grec, *Diochares*, sous sa forme romaine Diocharus, nom rappelant celui de Jupiter (Διὸς) auquel l'inscription est consacrée. La mention de la tribu

Quirina est particulièrement importante et donne au texte son principal intérêt. Il faut, je pense, en conclure que les *Bituriges Cubi* étaient inscrits dans la tribu *Quirina*.

« M. Deshoulières m'a encore communiqué la photographie d'une stèle anépigraphe de très basse époque, trouvée également par MM. Bertrand dans leur terrain. Sous un fronton triangulaire, supporté par deux colonnes torses, est représentée de face une femme drapée, tenant un gobelet dans la main droite. »

Le Comité estime avec le rapporteur qu'il y a lieu d'accorder à la Société des antiquaires du Centre la subvention qu'elle sollicite.

M. Héron de Villefosse fait ensuite la communication suivante :

« J'ai reçu de M. Fr.-P. Thiers, conservateur du Musée de Narbonne, dont le Comité a suivi avec le plus vif intérêt les recherches à Castel-Roussillon, l'estampage d'une inscription qui présente une véritable importance, mais qui, malheureusement, comme tous les textes qu'il a rencontrés lors de ses dernières fouilles sur l'emplacement de *Ruscino*, est en miettes. Le groupe reconstitué pour être estampé se compose de vingt fragments, rapprochés les uns des autres et recollés avec une patience des plus méritoires par M. Thiers et par M. le Dr Donnezan, de Perpignan. Les morceaux ainsi réunis appartiennent à l'inscription honorifique d'un personnage de l'ordre équestre dont le nom nous échappe, mais qui vivait au Ier siècle de notre ère.

« Aux lignes 2, 3 et 4, les lettres des mots PRO*c*, CAESA*ris* et GERM*a*NI*ci* n'existent plus qu'à l'état de débris, mais il ne peut y avoir aucun doute sur la valeur de chaque lettre malgré sa mutilation. Les caractères sont d'une belle forme et très bien gravés; ils ont 0 m. 055 de hauteur :

. . . . . .

*duumvir*O · · BIS . . .

PRO*c* · *ti* · CLAVD*i*

CAESA*ris* · *a*VGVST*i*

GERM*a*NI*ci* · PRAE*f*

5 . . . . . A . . .

« Dans le mot *Claudi* le D est plus petit que les autres lettres; à la ligne suivante au contraire, dans *Augusti*, le T dépasse les lettres voisines. A la dernière ligne, dont les caractères semblent avoir eu une dimension moindre que ceux des lignes précédentes, on distingue sur l'estampage les traces de deux ou trois lettres, mais un A est seul reconnaissable. Le personnage honoré a été procurateur de l'empereur Claude, dont le nom n'est pas précédé du mot *divus* : il en résulte que l'inscription a été gravée du vivant de Claude (41 à 54).

« Lorsque M. Thiers aura eu le temps d'étudier à loisir tous les débris épigraphiques retrouvés dans ses investigations, nous posséderons une intéressante série d'inscriptions; l'importance de Castel-Roussillon à l'époque romaine sera plus solidement établie. Le Comité le remercie de son envoi et le félicite de ses découvertes. »

M. Michon, rappelant le travail qu'il a publié en 1909 dans le *Bulletin archéologique* sur les *Miroirs de verre doublé de plomb*, appelle l'attention du Comité sur un savant article de M. le professeur Eduard Nowotny, *Gläserne Konvexspiegel*, paru tout récemment dans les *Jahreshefte des oesterreichischen archaeologischen Institutes* de Vienne.

Il est intéressant de constater que M. Nowotny, qui n'a pas connu l'étude de M. Michon, aboutit pour l'essentiel à des conclusions analogues.

M. de Lasteyrie présente un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée à M. le Ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire adjoint de la Section d'archéologie,
M. Prou,
Membre du Comité.

18 JANVIER 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bel, directeur de la Medersa de Tlemcen, envoie une note sur une inscription de habous récemment entrée au Musée. — Renvoi à M. Houdas.

M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, écrit ce qui suit :

« Je viens de faire entrer au Musée les objets suivants :

« 1° Une statue de femme, marbre blanc, grandeur naturelle. Il manque la tête, le bras gauche et les pieds. Le manteau ne laissait à découvert qu'une partie des mains; le bras gauche pendait le long du corps. La main droite, ramenée à la hauteur des seins, retient le bord du manteau. La pose est gracieuse et semble indiquer une jeune femme. Trouvée dans des fouilles faites au faubourg de l'Espérance, rue Montplaisant;

« 2° Des lampes de terre cuite : une punique, deux chrétiennes, une romaine ornementée et une autre en forme de chaussure;

« 3° Une balle de fronde, un bracelet en bronze; quelques petits vases de terre cuite, et enfin une série de poids en marbre, au nombre de huit. »

M. Bosco, de Constantine, écrit une lettre pour demander si la

Commission accepterait de publier des inscriptions hébraïques locales. — Renvoi à M. Houdas.

M. le commandant Hannezo, correspondant du Ministère, à Mâcon, a adressé à la Commission plusieurs documents :

« 1° Une *tabella defixionum*, trouvée à Sousse (Tunisie). — Renvoi à M. Audollent;

« 2° Une pierre gravée gnostique, également trouvée à Sousse. — Renvoi à M. Babelon;

« 3° Cinq disques de verre arabes, trouvés l'un à *Segermes* lors des fouilles exécutées par moi en 1903-1904 dans les ruines d'Henchir-el-Harrat, les quatre autres trouvés à Sousse au cours de fouilles. — Renvoi à M. Houdas;

« 4° Une monnaie mérovingienne trouvée à Milly (Saône-et-Loire).

« La *tabella defixionum*, ajoute M. Hannezo, a été trouvée telle que je l'envoie et non roulée comme la plupart de celles déjà recueillies à Sousse et dont une a été offerte au Musée du Louvre, par M. le capitaine Choppard et par moi, en juillet 1892. »

M. le Gouverneur général de l'Algérie a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique un rapport de M. Pallary, instituteur à Oran, sur une mission archéologique qui lui avait été confiée. — Renvoi à M. Ballu.

M. Parrès, conservateur du Musée d'Aumale, adresse la copie et l'estampage d'une inscription tombale recueillie à la ferme Savès, dans un mur :

D M S
Q· IVLI·
SERAVS
V·A·III·M·9
D·XXIIII

M. Merlin communique le texte de deux notes que M. l'adjudant Icard, du 4e régiment de tirailleurs algériens, a fait parvenir à

la Direction des Antiquités, sur des fouilles exécutées par lui, en 1908, à *Hammam-Lif :*

1° La première note concerne la découverte, dans cette localité, d'une basilique chrétienne et d'une nécropole :

« Après la mise au jour du sarcophage chrétien portant des représentations figurées de Jonas et Daniel [1], au lieu dit « le Coup-de-sabre », j'ai continué l'exploration du terrain. Dès le début, j'ai reconnu l'existence d'une basilique dont les murs avaient encore une hauteur de cinq mètres dans l'abside. Le reste de l'édifice était dans un tel état de dévastation que, seuls, les tombeaux avaient été respectés intérieurement.

« Cette basilique comprenait trois nefs ; celle du centre a 5 m. 80 de large, les latérales 5 m. 50. L'entrée, qui n'a pas été complètement dégagée, était à l'Est.

« Au fond de l'église, à gauche, une porte avec escalier communiquait avec un baptistère précédé d'un vestibule de 4 mètres sur 2 m. 50. Cette porte a été construite ou restaurée avec les débris d'un grand sarcophage monolithe dont l'épitaphe a été détruite.

« Le baptistère est une des parties de l'édifice les mieux conservées. A l'origine, les murs étaient recouverts de mosaïques, dont quelques fragments ont été trouvés en place ou gisant sur le sol, qui devait être, lui aussi, pavé de la même manière.

« Le sol du vestibule et du baptistère était rempli de tombeaux, simples auges construites avec des pierres provenant de Korbous.

« La nef centrale, y compris l'abside, a 13 m. 50 de longueur, les deux nefs latérales 9 mètres. On remarque encore l'emplacement des piliers, dont quelques-uns ont conservé leur base de colonne.

« Cette basilique, qui porte de nombreuses traces d'incendie, a dû subir de fréquents remaniements à de basses époques. On retrouve, dans les murs et dans les tombeaux, des marbres, souvent ouvragés, provenant de la ville voisine ou de la nécropole. Tout le sol des trois nefs et de l'abside est rempli de sépultures dont la plupart portent des traces de mosaïques. Ailleurs, des couvercles de sarcophages de marbre blanc, dérobés à la nécropole chrétienne, recouvrent des tombes construites avec des matériaux très ordinaires.

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. 286-289.

« Des lampes de la plus basse époque byzantine, en terre grossière et blanche, ont été trouvées au fond de la nef de droite avec quarante lampes rondes, trou central très évasé, de l'époque dite « Vandale ». À l'entrée de la nef, de nombreux carreaux de terre cuite gisaient sur le sol, ayant servi de parement intérieur. Les sujets qui les décorent sont d'un travail très grossier. On y voit des animaux symboliques, le cerf, le lion et des rosaces diverses [1]. Tous ces carreaux étaient brisés.

« Il semble donc que cette basilique a été construite au début du VIe siècle sur l'emplacement d'une nécropole chrétienne qui avait succédé à un cimetière païen. L'exclamation FIDELIS IN PACE, découverte près du baptistère sur une tombe en mosaïque [2], atteste une très basse époque. Dans l'église même, j'ai découvert des tombes à incinération de la première nécropole païenne, des vases, des lacrymatoires et des lampes des IIe et IIIe siècles.

« Je signale en passant une curieuse découverte qui consiste dans une série de douze amphores puniques accompagnées de vases d'origine grecque, recouverts d'un vernis fin et brillant. Les amphores étaient debout, la bouche en bas, alignées par deux; elles formaient comme une espèce de mur.

« Les tombeaux, dans la nécropole qui couvre tout le flanc de la montagne, sont absolument semblables à ceux si souvent découverts dans les nécropoles d'Hadrumète. Ils se composent d'un simple cylindre en maçonnerie élevé sur plusieurs gradins. J'ai trouvé, encore en place sur une tombe, une inscription que voici :

DMS
CELIAE
THYCAE
H S

« J'ai découvert en outre, près du tombeau d'un jeune enfant, une *tabella devotionis* [3], des monnaies, dont une de la gens *Postumia* était d'argent. Les tombes à incinération contenaient des lampes,

(1) Cf. *Catalogue du Musée Alaoui, supplément*, p. 279, n°s 75 à 77.

(2) Cette mosaïque est actuellement au Musée du Bardo. (Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCX–CCXI.)

(3) Séance de la Commission de l'Afrique du Nord, du 9 février 1909, dans *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. CLXI.

des lacrymatoires, des vases, le mobilier ordinaire des tombes païennes.

« Pendant mon séjour à Hammam-Lif, la basilique seule a été dégagée complètement, mais les nombreux sondages faits dans la nécropole païenne et chrétienne ont permis de constater la parfaite conservation des tombeaux, surtout au bas de la montagne, où ils sont ensablés. »

2° La seconde note de M. Icard se rapporte à de nouvelles fouilles dans l'antique synagogue juive d'Hammam-Lif[1].

« Quelques années après l'occupation française, M. le capitaine Prudhomme découvrit à Hammam-Lif les ruines d'une synagogue juive datant du ve siècle de notre ère.

« Quelques chambres seulement furent dégagées. Pavées en mosaïques, on y voyait trois inscriptions qui mentionnaient[2] les objets du culte et le nom du chef de la synagogue : *Rusticus* (*arcosinagogus*), dont le fils *Astrius* avait pavé de mosaïque une partie du portique du monument. Le troisième texte trouvé sur ce point commençait par ces mots : *Sancta sinagoga*, et se terminait par la représentation du chandelier à sept branches.

« Une seule lampe ornée du chandelier mosaïque avait été découverte dans les fouilles.

« J'ai voulu me rendre compte si dans ces ruines il y avait encore quelque chose d'intéressant à trouver. J'ai fait dégager de nouveau les chambres qui étaient pavées de mosaïques, et treize autres chambres de cet édifice, qui devait être assez vaste.

« Situées dans un terrain très bas, toujours couvert d'eau en hiver, ces ruines ont beaucoup souffert depuis leur découverte; il ne reste que la base des murs.

« La variété des marbres, employés surtout comme revêtement et comme dallage, indique combien devait être riche cette importante construction.

« Seul un fragment d'inscription chrétienne a été mis au jour avec quelques bases de colonnes.

« Renan, qui a étudié les inscriptions et la mosaïque[3], a fait

(1) Cagnat et Gauckler, *Les monuments antiques de la Tunisie, les Temples païens*, p. 152 et suiv.

(2) *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n°s 12457 et 12458.

(3) *Revue archéologique*, 1884, t. I, p. 273, pl. VII et XI.

remarquer le curieux mélange de symbolique chrétienne et de symbolique juive qui caractérise le monument : le chandelier à sept branches dans les cartouches de part et d'autre de la dédicace, les deux paons affrontés au-dessous. Il est non moins intéressant de noter le curieux mélange de lampes et d'objets des deux cultes découverts.

« J'ai recueilli au cours de ces nouvelles fouilles :

« *a.* Des lampes juives :

« 1° Série de six lampes juives, de terre blanche très fine, anse non perforée. Chandelier à sept branches en relief. Double trou d'aération;

« 2° Une lampe juive de terre jaune, anse non perforée. Chandelier à sept branches en relief. Double trou d'aération;

« 3° Deux lampes juives de terre rouge, anse non perforée. Chandelier à cinq branches seulement. Double trou d'aération;

« 4° Deux lampes juives de terre grise, anse non perforée. Chandelier à cinq branches;

« 5° Quatre lampes juives sans sujet, de terre blanche très fine. Absolument semblables à celles avec sujet. Un seul trou d'aération ;

« 6° Deux lampes juives de terre blanche, anse non perforée. Triangle en relief monté sur une sorte de croissant renversé. L'intérieur du triangle est orné de petits points en relief. Double trou d'aération.

« Les travailleurs ont, en outre, cassé une dizaine de lampes juives portant en relief, soit le chandelier à sept branches, soit à cinq branches.

« *b.* Des lampes chrétiennes grandes ou petites au nombre de treize;

« *c.* Deux marques chrétiennes sur fragments de vase;

d. Deux clés et un pilon de mortier, une trentaine de monnaies du Bas-Empire. »

M. Merlin annonce, en outre, diverses découvertes archéologiques récentes :

« 1° À Hammam-Lif, au Nord du lieu dit « le Coup-de-Sabre », dans la propriété d'un indigène nommé Amor-ben-Rehaïeb, on a mis au jour, dans le courant de décembre dernier, un grand dolium de terre cuite, mesurant environ 1 mètre de diamètre et 1 m. 50 de haut. Non loin de là, on a trouvé deux lampes de bronze : l'une avait encore son garde-main en forme de feuille; l'autre (longueur, 0 m. 15) avait perdu cet appendice : celle-ci a été offerte au Musée du Bardo par M. Dumas, receveur des postes à Hammam-Lif.

« 2° On a découvert, voici quelque temps, à Sidi-Ahmed, près de Bizerte, dans la propriété Borsula, un buste d'homme en marbre blanc, de grandeur naturelle (haut., 0 m. 73); le personnage est représenté avec une grande partie de la poitrine et les épaules, mais sans les bras; il regarde légèrement vers la gauche et est vêtu d'une tunique et d'une chlamyde qui était agrafée sur l'épaule droite par une fibule ronde, aujourd'hui disparue. Les mèches des cheveux, abondants et longs surtout par devant, recouvrent complètement le front; la barbe, assez fournie, est séparée en trois touffes distinctes, une sur chaque joue et l'autre au menton. Un éclat du marbre a enlevé une partie du nez, de la joue gauche, de la moustache et de la bouche. Ce buste est entre les mains de M. Breton, propriétaire à la Manouba; le Musée Alaoui en possède un moulage.

« 3° A Carthage, la Direction des Antiquités a fait, au cours de l'année qui vient de finir, quelques recherches dans un terrain de la région de Bordj-Djedid qui appartient à M. Chaffard et qui est situé entre le terrain habous d'Ard-el-Kheraïb à l'Est et la ligne du tramway électrique à l'Ouest. Ces sondages ont permis de constater que la nécropole punique précédemment explorée[1] se prolonge vers le Nord-Ouest. Vingt-quatre tombeaux ont été ouverts qui offrent les mêmes caractères que ceux antérieurement

[1] Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard-el-Kheraïb à Carthage* (Notes et documents publiés par la Direction des Antiquités de Tunisie, fasc. III).

dégagés à Ard-el-Kheraïb et qui doivent dater comme eux du IVe siècle avant J.-C.

« Les chambres funéraires, où l'on rencontre en général un, deux ou, au plus, trois défunts, sont presque toutes latérales au puits d'accès, à une profondeur qui varie de 4 à 10 mètres; peu de fosses simples; aucun coffret de pierre ayant servi à contenir des ossements après crémation du corps.

« Parmi les poteries, ce sont les urnes à deux oreillons, arrondies en bas et terminées par une longue queue cylindrique, qui dominent de beaucoup, comme à Ard-el-Kheraïb et à Sainte-Monique; des amphores à base conique apparaissent ici et là. Les lampes puniques sont en majorité de la seconde époque, mais on remarque encore d'assez nombreuses écuelles aux bords très légèrement relevés, survivance des nécropoles primitives; les lampes de forme grecque n'existent que dans une seule sépulture.

« Les bijoux comprennent très peu d'objets d'or; quelques anneaux et bagues d'argent; des épingles et des bagues de bronze. À signaler aussi une paire de cymbales, des rasoirs, des œnochoés et très fréquemment des monnaies de bronze.

« Le mobilier funéraire est complété par des amulettes de terre vernissée représentant des divinités du panthéon égypto-punique suivant les types ordinaires dans les hypogées carthaginois; des scarabées de jaspe vert avec des sujets gravés; des perles de cornaline; de petits masques en faïence vernissée. Parmi les pendeloques d'ivoire, il en est d'assez grande taille : un dauphin (long., 0 m. 04), un animal ressemblant à une fouine (long., 0 m. 032); un homme nu, les deux bras pendant le long du corps, les deux jambes serrées l'une contre l'autre, qui n'a pas de trou ayant pu permettre de le suspendre, mesure 0 m. 05 de haut.

« Dans la couche supérieure, les fouilles ont déblayé des vestiges assez ruinés d'habitations de l'époque romaine, avec plusieurs citernes et un égout de 0 m. 40 sur 0 m. 40, couvert en grandes dalles, qui, par son emplacement, a l'air d'avoir été celui coulant sous la rue n° 4[1]. On a également retiré de la terre deux inscriptions. L'une est une épitaphe tracée en lettres de 0 m. 03 sur une plaque de marbre blanc haute de 0 m. 17, large de 0 m. 25, épaisse de 0 m. 03 :

[1] Cf. Gauckler, *Compte rendu de la marche du Service en 1903*, p. 11-12.

FAVSTINA FEC·
CI
FELI MARITO
SVO MVSICA
RIO VIX·ANXX

«Le lapicide a ajouté, entre les lignes 1 et 2, CI qu'il avait omis par mégarde. A la ligne 4, du second X on ne voit que l'amorce; il subsiste ensuite à droite un peu de place qui peut avoir été remplie par d'autres chiffres du nombre des années.

«L'autre texte épigraphique est un fragment de plaque de marbre blanc épaisse de 0 m. 03, avec les débris d'une liste, analogue à d'autres déjà exhumées dans la même région[1] et qui doit, comme celles-ci, concerner des soldats de la 1re cohorte urbaine (lettres, 0 m. 01) :

I L I I V S I
L CAECILIVS PI
M ANTONIVS IV
NONIV S IV
IV S M
NIVS

«À la première ligne, bas de lettres en partie effacées; à la sixième ligne, à gauche, avant I, partie supérieure de deux hastes, restes soit d'un N soit de IL.

«4° À Carthage, en perçant un boulevard qui doit suivre à l'Est la ligne du tramway électrique, M. Bourjade, entrepreneur, a découvert un certain nombre d'antiquités intéressantes qui ont été par ses soins déposées au Musée du Bardo :

«I. À 200 mètres à l'Ouest du palais de Dermech, une mosaïque ayant environ 5 mètres sur 5 m. 50 : à chaque angle, on voit un cratère d'où s'élance un grand cône de verdure, formé principalement de branches de laurier, avec une grosse courge à sa base;

[1] Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1904, p. 695 et suiv.; Merlin, *Bull. des Antiquaires de France*, 1906, p. 376; *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CCIX à CCXI; Delattre, *ibid.*, p. 438; Héron de Villefosse, *ibid.*, 1909, p. CLXXXIV, procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, mai.

dans un cas les feuilles de laurier sont entremêlées de fruits, et en bas s'étale un panier de fleurs remplaçant la courge. De chaque côté s'échappent du cratère de larges rinceaux de feuillage qui renferment dans leurs amples sinuosités des fleurs, des gousses, des vrilles et des animaux divers, surtout des oiseaux : paons, canards, poule d'eau, perdrix, faisan, pintade, grue; on remarque un hérisson. Au centre, là où aboutissent les quatre motifs coniques, qui s'étendent jusqu'au milieu du pavement et qui coupent deux à deux l'ensemble du tableau en diagonale, une rosace cernée d'une torsade. La mosaïque est entourée d'une large bordure constituée d'une ligne de cercles que flanquent de part et d'autre deux rangées d'écailles disposées en quinconces.

«II. À 70 mètres au Sud de cette première mosaïque, on en a exhumé, le 9 août, une seconde assez incomplète (1 m. 90 × 2 mètres), où sont figurés des poissons nageant, des coquillages avec des bouquets de fleurs de lotus.

«Ces deux pavements sont émaillés d'assez nombreux cubes de verre.

«III. Deux morceaux de stèles puniques anépigraphes, se rattachant aux ex-voto à Tanit, proviennent des mêmes travaux :

«L'un, trouvé le 14 septembre à 100 mètres au Sud de la seconde mosaïque, avait été remployé dans une maçonnerie postérieure. Il mesure environ 0 m. 28 de haut, 0 m. 155 de large. Brisée aujourd'hui à la partie supérieure, la stèle se terminait en pointe quand elle était complète. On y voit de haut en bas :

«*a*. Une ligne d'oves et de perles, au-dessus de laquelle apparaissent les traces d'un objet indistinct;

«*b*. Un bateau, à la proue fortement relevée, la poupe ornée d'un œil, sans aucun agrès[1];

«*c*. Un caducée flanqué à droite et à gauche de l'image triangulaire dite de Tanit.

«L'autre fragment, fort minime, a été exhumé le 5 octobre

[1] Rapprocher ce motif très rare sur des monuments de ce genre des figures analogues qu'on relève sur une stèle votive du Bou-Kournein (Gauckler, *Nouv. Arch. des Missions*, XV, p. 382, n° 184; cf. n° 185) et sur une stèle funéraire du Djebel-Djelloud (*ibid.*, p. 518, n° 511).

à 80 mètres au Nord d'une ligne qui relierait la gare de Douar-ech-Chott et les ports antiques; il est aussi cassé en haut et en bas (haut., 0 m. 12; larg., 0 m. 095). Il porte au-dessous d'une ligne ondulée la figure triangulaire accostée de deux caducées.

«IV. Entre les stations de Douar-ech-Chott et de Dermech, on a recueilli un morceau de linteau de porte (long., 1 m. 05; haut., 0 m. 36; épaiss., 0 m. 50), décoré à un de ses angles d'un phallus en relief.

«V. Enfin, à 200 mètres au Nord de la chapelle Saint-Louis, dans la percée d'un boulevard perpendiculaire au tramway qui emprunte la dépression entre Byrsa et la colline de Junon, à 3 mètres de profondeur, on a ramassé un petit bijou de bronze, oblong, ayant sans doute fait partie d'une fibule (long., 0 m. 045), avec de menues pastilles de verre ovales, rondes ou en forme de trapèzes, enchâssées les unes à côté des autres dans le métal.

«5° M. Gauckler a décrit, voici quelques années[1], une mosaïque trouvée à la Chebba et représentant «un Silène ventripotent, monté sur un âne rétif, lequel refuse d'avancer malgré les efforts de Pan et d'un Faune». Ce pavement, que M. D. Novak a offert au Musée de Sfax, vient d'y être transporté et remonté.

«6° Le Musée du Bardo a reçu tout dernièrement de M. Picoron fils un lot important d'antiquités, principalement de poteries et de lampes, déterrées à Sidi-el-Hani. Plusieurs de ces objets méritent d'être cités ici :

«*a*. Un gobelet de verre clair, mince, légèrement irisé (haut., 0 m. 075; diam. à la base, 0 m. 05). Le pied, rond, est en forme de bourrelet surmonté d'un filet; la panse, évasée à la partie inférieure et rentrante plus haut, offre quatre concavités symétriques; l'embouchure est courte et ornée d'un filet;

«*b*. Deux figurines de terre cuite représentant des grotesques : l'un, qui est entier (haut., 0 m. 13), est un vieillard émacié et ridé, complètement nu, infirme, le dos voûté et se tenant à demi accroupi. Il a le crâne pointu et chauve, de la barbe au menton,

[1] *Compte rendu de la marche du Service en 1902*, p. 20.

des oreilles très saillantes; il n'a pas et n'a jamais eu de bras ni de pénis. L'autre est un jeune homme dont nous ne possédons que les pieds et le haut du torse avec la tête. Un peu plus grand que le précédent (haut., o m. 16), il devait avoir les mêmes caractéristiques sauf quelques variantes : absence de barbe au menton, des rides moins accentuées. »

M. Cagnat rend compte des différents rapports envoyés à la Commission par M. le général Berthaud et contenant le résultat des explorations archéologiques faites en Algérie et en Tunisie en 1909.

Ces explorations ont porté, en Algérie, sur les feuilles de Marengo, Tiaret et Djelfa. Les constatations n'ajoutent rien à ce que M. Gsell a déjà inséré dans son *Atlas archéologique de l'Algérie*.

À Tiaret, M. le lieutenant Nayel a relevé deux inscriptions chrétiennes, l'une déjà connue[1], l'autre qui porterait :

ADDFVMF
SLDVS FT·
ANPL

Cette copie aurait besoin d'être contrôlée.

Le même officier a rapporté un estampage de l'inscription de Trumelet, antérieurement copiée par M. le lieutenant Galand[2]. Elle porte :

DE DONIS DEI HVIC FVNDVS Ab *in*
COLIS CONSTRVCTVM SATVRI*us*
DEC·PERFECIT CVM MAXIM *Maxi*
MINI FILI FELICITER

Les officiers des brigades de Tunisie ont exploré les environs de la frontière tripolitaine. Ils ont relevé la trace de quelques fermes fortifiées entourées parfois de fossés.

M. Cagnat communique, de la part de M. Reinach, qui les

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. cci.
(2) *Ibid.*, 1900, p. cxxxiii.

tient de M. Guinnebert, quelques fragments d'inscriptions, relevées en Tunisie par un étudiant de la Faculté des lettres de Paris, M. Ch. Saumagne :

«Le plus important, déjà publié incomplètement par M. le commandant Espérandieu (*C. I. L.*, t. VIII, n° 11757), porte :

*io*VI ☙ O ☙ M ☙ IVN*oni reginae*
*m*INERVAE ☙ A*ug. sacrum*

«Le fragment donné au *C. I. L.*, n° 11363, avec la lecture IROCI, devrait se lire, suivant M. Saumagne, TROCL.»

M. Héron de Villefosse communique, au nom du R. P. Delattre, huit inscriptions ou fragments d'inscriptions de l'époque chrétienne, trouvés sur divers points de Carthage :

«1. Petite tablette de beau marbre blanc :

PERPETVA (grappe de raisin)
IN PACE (grenade sur sa tige)

«Cette épitaphe d'une chrétienne qui portait le nom de l'illustre martyre de Carthage a été trouvée dans la région de Sainte-Monique.

«2. Morceau de grosse dalle de marbre blanc, lettres de 0 m. 07 :

AGNE[illegible]

«3. Portion de dalle de marbre blanc, lettres de 0 m. 055 :

*c*ANDIDA[illegible]
[illegible]

«4. Plaque de marbre blanc, lettres de 0 m. 07 :

DONA*t*[illegible]*fi*
DELI*s in pace*

«5. Sur la colline de Sainte-Monique, non loin de la chapelle lettres de 0 m. 035 :

HONORATA
VIRGO IN PA
CE

«6. Tablette de marbre gris, lettres de 0 m. 022 :

MARCEL

«7. Sur un morceau de marbre de couleur, lettres de 0 m. 025 :

PRIM
VIXit

«8. Épitaphe gravée dans un cercle, lettres de 0 m. 04 :

☧
RESTI
TVTIANVs
FIDELIS INPa
ce

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,
Membre du Comité.

22 FÉVRIER 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Merlin fait hommage à la Commission d'une brochure intitulée :

Les recherches sous-marines de Mahédia en 1909.

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. Audollent a envoyé un rapport touchant deux inscriptions sur lamelles de plomb découvertes en Tunisie, qui avaient été renvoyées à son examen. Ce rapport sera imprimé dans le *Bulletin*.

M. Merlin fait part à la Commission d'un certain nombre de découvertes survenues récemment en Tunisie :

«I. À Bou-Arkoub, — station du chemin de fer entre Tunis et Sousse, — dans une ville romaine située sur la rive gauche de l'Oued-Arkoub, à 1 kilomètre de la gare, on a dégagé un fragment de mosaïque, complet uniquement à droite et encore sans la bordure, qui mesure 0 m. 85 de haut sur 1 m. 45 de long.

«On y voit une table portant les récompenses destinées aux vainqueurs des jeux : au milieu, deux bourses contenant des prix en argent, flanquées de chaque côté d'une palme et d'une cou-

ronne; sur la couronne de droite se détache, dans un cartouche, la lettre B; la couronne de gauche est endommagée. Sous la table, dont les pieds manquent en partie à droite et dont l'extrémité gauche est cassée, on distingue quelques restes insignifiants d'une inscription; le haut de deux caractères seulement est conservé : la moitié supérieure d'une lettre verticale est celle d'un B, P ou R.

« De semblables représentations ne sont pas rares[1]. Nous ne citerons, pour la rapprocher de la nôtre, qu'une mosaïque, exhumée dans les thermes de Thina et aujourd'hui au Musée de Sfax, où, au-dessus de deux registres offrant des combats d'athlètes, apparaît dans un troisième panneau une table chargée de deux couronnes, avec une palme auprès.

« Les objets sont figurés en cubes de marbre; le fond blanc est en cubes de calcaire.

« Grâce à l'obligeance de M. de Fontanes, sur la propriété de qui elle a été trouvée, la mosaïque est entrée au Musée du Bardo.

« II. À Ras-el-Djebel, entre Porto-Farina et Bizerte, près de la mosquée, on a mis au jour, pendant le mois de septembre dernier, un pavement en mosaïque comptant 3 m. 30 de haut sur 3^{m} 05 de large. Au milieu d'une série de compartiments réguliers et semblables, les uns vides alternant avec d'autres décorés de croix ou de carrés, un cercle, délimité par une torsade et accosté de quatre fleurons, contient le mot NICADI[2], s'enlevant en lettres rouges hautes de 0 m. 11 sur le fond blanc. Le motif central est au Musée du Bardo.

« III. À Henchir-Rouzou, près de Bir-Tlelsa, sur la route de Ksour-es-Saf à El-Djem, M. l'abbé de Smet, curé de Mahdia, a relevé l'inscription suivante, dont il a bien voulu me faire parvenir un estampage :

« Base cubique brisée en bas; lettres : ligne 1, 0 m. 085; ligne 2, 0 m. 07; ligne 3, 0 m. 065 :

[1] Cf. Saglio, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, I, p. 1083.

[2] Sur ce génitif, cf. Merlin et L. Poinssot, *Les inscriptions d'Uchi Majus*, p. 88 et suiv.

VITELLIAE L F PROCVLAE VXORI
CN LAETI AVIAE SEX·PONTILI
VINDICIS·AEDI
IIII VIR

«IV. Lors des travaux de construction de la voie ferrée d'Aïn-Moularès, M. Rouberol a recueilli, à 7 kilomètres au Nord-Est du Bordj de Maajen, deux inscriptions que voici :

«1° La première est gravée sur une stèle, ayant 0 m. 62 de haut sur 0 m. 45 de large, qui était sans doute dédiée à Saturne (lettres 0 m. 02) :

disque
bœuf
mouton autel mouton
allumé

L·POMPONIVS
SECVNDVS
V · S · L · A

«Le texte est dans un cartouche à queues d'aronde.

«2° La seconde est sur une pierre rectangulaire, ayant 0 m. 55 de haut sur 0 m. 35 de large; lettres 0 m. 035 :

IVL EQVITIA
IVLIANA·HF
VIXIT ANNIS
LXXXIIII

Jul(ia) Equitia Juliana h(onesta) f(emina). . .

«V. M. Jules Renault a offert au Musée du Bardo une ampoule à eulogie représentant d'un côté saint Ménas nimbé, les deux bras étendus, entre deux chameaux qui se prosternent; de l'autre, autour d'un cercle coupé de deux barres qui s'entre-croisent (faut-il y voir un chrisme?), une ligne de points, une ligne ondée et une autre ligne de points. Les anses sont cassées.

« Cette ampoule, découverte à Carthage en 1903, doit être rapprochée de deux lampes chrétiennes à l'image du même saint, qui ont été exhumées dans les ruines de cette ville [1]. Elle vient s'ajouter aux monuments en l'honneur de saint Ménas déjà connus en Afrique [2] et notamment à Bône, où trois ampoules analogues à la nôtre ont été signalées [3].

« VI. À El-Djem, des circonstances favorables ont permis, au cours de l'année 1909, le déblaiement d'une notable surface de l'amphithéâtre. La construction de la voie ferrée Sousse-Sfax demandant l'établissement d'une plate-forme assez élevée aux environs immédiats d'El-Djem, M. Michaux, directeur du Service des chemins de fer à la Direction générale des travaux publics, a bien voulu prescrire que 12,000 mètres cubes de terre nécessaires à ces remblais fussent pris dans le monument. Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages considérables que cette mesure a eus pour le dégagement et la mise en valeur de la ruine.

« Les travaux ont été dirigés sur place, avec un zèle auquel je tiens à rendre hommage, par M. Gadrat, conducteur des Ponts et Chaussées, et c'est au rapport rédigé par lui que j'emprunte les quelques détails qui vont suivre [4] et qui sont très intéressants pour préciser le plan de l'édifice tel que nous pouvions le connaître jusqu'ici [5].

« L'arène, qui était recouverte d'une couche de décombres et de détritus atteignant jusqu'à 5 mètres de hauteur par endroits, a été entièrement débarrassée; son grand axe compte 64 m. 50, son

[1] L'une est au British Museum (Michon, *Mém. des Antiquaires de France*, LVIII, p. 299); l'autre au Musée Lavigerie, à Carthage (Delattre, *Cat. du Musée Lavigerie*, p. 38, n° 3; pl. IX, n° 3).

[2] Monceaux, *Bull. des Antiquaires de France*, 1902, p. 177-178; *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, III, p. 533; *Mém. présentés par divers savants à l'Acad. des Inscr.*, XII, 1, p. 201, 239, 273; cf. Jaubert, *Rec. de Constantine*, 1908, XLII, p. 63 et suiv.

[3] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1894, p. 56; Gsell, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. CLVI; cf. *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 22646, 19 (p. 2274).

[4] Un exemplaire de ce rapport, illustré de nombreux plans, profils et dessins, est conservé dans les archives de la Direction des Antiquités, à Tunis.

[5] Voir la bibliographie dans Babelon, Cagnat, S. Reinach, *Atlas arch. de la Tunisie*, notice accompagnant la feuille d'El-Djem; cf. Saladin, *Arch. des Missions*, 3e série, XIII, p. 25.

petit 39. Son sol, formé simplement de terre, se trouve à 3 m. 50 environ en contre-bas des premiers gradins. Elle était partiellement obstruée par des murs de fort mauvaise qualité, où des gradins de marbre avaient été remployés et qui ont dû appartenir à des habitations de très basse époque, peut-être même relativement récentes, bâties sans ordre avec des matériaux de fortune, au milieu et sous la protection de l'amphithéâtre.

«Le dessous de l'arène avait été aménagé dans l'antiquité [1]. Deux galeries voûtées en berceau, ayant environ 3 mètres à 3 m. 50 de large, se coupent à angle droit en son centre; l'une suit le grand axe; l'autre le petit. La première est bordée de chaque côté de huit chambres qui sont réparties en deux séries de quatre, séparées par le second corridor. Ces couloirs souterrains étaient éclairés et aérés par des ouvertures pratiquées au sommet des voûtes et fermées chacune par une dalle qui présente quatre trous allongés formant croix; deux de ces dalles sont encore en place aujourd'hui. On pénétrait dans ce sous-sol par quatre escaliers, qui donnent sur le troisième ambulacre elliptique, — à compter de l'intérieur, — et qui descendent chacun dans l'angle déterminé par la rencontre de cette galerie avec l'avenue qui mène aux deux entrées principales de l'arène. Les seize chambres, groupées quatre par quatre, mesurent 5 m. 40 sur 3 m. 20; elles communiquent entre elles et aussi probablement avec le couloir qu'elles longent; quatre parmi elles, — dans chaque groupe la seconde en venant de l'extérieur suivant le grand axe, — ont des voûtes d'arête.

«Le mur du *podium*, dont seule la dernière assise supérieure était apparente avant le début des travaux, a été remis au jour sur tout son pourtour dans toute sa hauteur (3 m. 50); il était jadis revêtu d'un placage de marbre qu'on retrouve en quelques points; il a 1 mètre de large. Chacune de ses deux moitiés, qui sont divisées entre elles par les deux grandes entrées de l'arène, est percée de six portes symétriques : deux vers le centre, deux vers chaque extrémité. Ces douze portes font communiquer l'arène avec le premier des quatre ambulacres elliptiques concentriques ménagés

[1] Cette partie de l'amphithéâtre, particulièrement difficile à explorer, n'a pas été vidée. On connaissait déjà l'existence de ces sous-sols, dont la tradition locale a fait un immense souterrain se prolongeant jusqu'à la mer, mais on n'en avait jamais relevé le plan (cf. Guérin, *Voyage*, I, p. 92-94; Hannezo, *Bull. arch. du Comité*, 1895, p. 373).

dans les substructions qui soutenaient les gradins des spectateurs. Le premier de ces ambulacres, destiné à assurer le service des représentations[1], n'a aucune issue sur le second, qui lui est immédiatement contigu et qui, lui, était accessible au public, puisque c'est là qu'aboutissent les passages rayonnants venant du dehors et que c'est de là que s'élèvent les escaliers qui débouchaient dans le premier *moenianum*, au niveau des bancs inférieurs. Ces escaliers, au nombre de douze, actuellement détruits, étaient supportés par des voûtes rampantes, lancées de la base du mur contre le premier et le second ambulacre, au faîte du mur du *podium;* sur les deux assises supérieures de ce dernier mur une retraite était faite pour recevoir alternativement les voûtes montant d'en bas, sur lesquelles étaient assis les escaliers, et les voûtes partant en haut, sur lesquelles reposaient les gradins de la *cavea*. Sur ce second ambulacre, dans chacun des angles qu'il forme par son intersection avec le passage conduisant vers l'Est, à l'entrée principale de l'arène, s'ouvre une petite chambre pavée d'une mosaïque comprenant un panneau polychrome en arêtes de poisson encadré d'une tresse à trois brins.

«Indépendamment de l'arène et d'une partie des galeries elliptiques réservées à la circulation soit du personnel, soit des spectateurs, on a dégagé huit des passages rayonnants par lesquels le public pénétrait de l'extérieur dans le monument. Les arcades, sur la façade, en ont été murées intentionnellement, à une date que nous ne pouvons fixer, sans doute à une des époques où l'amphithéâtre, transformé en citadelle, servit de refuge lors des soulèvements ou des révoltes, au temps de la Cahena (fin du VIIe siècle), par exemple.

«Les travaux ont fourni fort peu d'objets : quelques fragments de statues, assez insignifiants; huit chapiteaux corinthiens, dont six seulement épannelés; une vingtaine de fûts de colonnes plus ou moins complets; de nombreuses corniches en marbre, de décoration variée; des morceaux de placage ayant peut-être appartenu au mur du *podium* et offrant des vestiges de chapiteaux; des monnaies en bronze tout oxydées; un poids en bronze, constitué de deux troncs de cône qui sont accolés par leur grande base, pesant à peu près 55 grammes; des lampes chrétiennes; des débris de car-

[1] Thierry, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiq. gr. et rom.*, I, p. 244.

reaux chrétiens en terre cuite, représentant des animaux : un lion, un cerf, une panthère[1]. . . ; enfin trois inscriptions mutilées : une dédicace impériale brisée de partout; un texte chrétien, l'épitaphe peut-être d'un prêtre, dont il ne subsiste que la partie gauche; un tronçon de marbre avec quelques lettres[2].

«VII. M. le lieutenant Bernard, du 4e Chasseurs d'Afrique, a relevé dans l'aqueduc qui coupe la route de Tunis au Bardo un certain nombre de pierres qui proviennent de monuments antiques et portent des représentations figurées ou des inscriptions :

«1° Sur la 38e pile à droite de la route, en lettres très grossières de 0 m. 11 (fragment de linteau d'un mausolée) :

✠ IAD ☨ DƎ

«2° Sur la 67e pile, en lettres fort mal gravées de 0 m. 18 :

SCENICOS

sans doute : [*ludos*] *scenicos*.

«Ailleurs des chrismes, des rosaces, un poisson et un vase d'où s'échappent deux branches symétriques.»

M. Babelon lit le rapport suivant :

«La pierre gravée communiquée par M. Hannezo est intéressante sans toutefois appeler un long commentaire. C'est une intaille sur calcédoine translucide, sertie dans un cercle d'or. Elle rentre, par le sujet qui s'y trouve gravé, dans la catégorie des gemmes gnostiques, aussi répandues dans les derniers siècles de l'Empire romain que difficiles à interpréter, du moins pour la plupart. Sur la face principale on voit un Jupiter debout, entièrement nu, le corps de face, la tête de profil; de la main droite il s'appuie sur une haste et un bout de draperie descend de son épaule; sur sa main gauche avancée il tient le foudre; à ses pieds, l'inscription

(1) Ce fragment fait sans doute partie d'un carreau montrant deux panthères affrontées (cf. La Blanchère et Gauckler, *Cat. Musée-Alaoui*, p. 212, n° 36).

(2) Une vue de l'intérieur de l'amphithéâtre, après les récents travaux de déblaiement, figure dans Cagnat, *Carthage, Timgad et Tébessa*, p. 31.

IAω, qui le désigne et l'identifie avec la principale divinité des Gnostiques; entre ses jambes, les lettres inintelligibles :

Є
O
Є
ЄC

«Sur l'autre face de la gemme, on lit trois lignes de caractères grecs de basse époque :

Σ I ϡ ω A
AϡωNIAIς
OIO

«Dans l'état actuel de nos connaissances on ne peut rien tirer de ces inscriptions, comme de la plupart de celles qui figurent sur les gemmes gnostiques. Il faut se borner à en prendre acte pour la préparation d'un *Corpus* général de cette catégorie de monuments, œuvre qui devrait bien tenter quelque érudit et remplacerait si utilement le vieux recueil de J. Matter.»

M. Ballu dépose, pour être inséré au *Bulletin*, un rapport sur les fouilles du Service des monuments historiques d'Algérie en 1909.

M. Houdas rend compte d'une communication de M. Bel, directeur de la Medersa de Tlemcen, relative à une inscription arabe nouvellement découverte. Cette inscription permet de rectifier une erreur commise par certains historiens au sujet de l'époque du règne du bey Hassan, à Mascara. Il conclut à la publication de la note de M. Bel au *Bulletin*. — Adopté.

D'autres documents avaient été encore soumis à son examen : de nouvelles photographies d'une inscription coufique de Mahdia et d'une inscription arabe de Sousse.

«Grâce à la première, il a été possible de constater que l'inscription arabe trouvée à Mahdia, et dont il a été question dans la séance du mois de décembre dernier, contient deux fragments d'époques différentes. Mais la lecture reste toujours hypothétique.

Cependant, en l'état actuel, il serait permis de supposer que la partie primitive, écrite en caractères coufiques linéaires, se terminait par ces mots : «âgé de 92 ans.» Plus tard on aurait ajouté, en caractères cursifs magrébins : «Dieu fasse miséricorde à quiconque a franchi l'âge de 90 ans.» Toutefois, pour arriver à trouver ce sens, il faudrait admettre une grossière faute d'orthographe : جواز pour جاوز.

«Quant à l'inscription arabe de Sousse, les nouvelles photographies n'ont fait que reproduire la seconde face du monument qui contenait la fin de la sourate CXII du Coran. Le reste de l'inscription a disparu par suite de la fracture du bloc de marbre.»

M. Monceaux lit un rapport sur un ouvrage manuscrit qui a été adressé au Ministère :

«Le R. P. Mesnage avait envoyé l'an dernier au Ministère le manuscrit d'un ouvrage intitulé : *Afrique chrétienne, d'après les manuscrits de Mgr Toulotte et les découvertes archéologiques les plus récentes.* Mgr Toulotte s'était aperçu que sa *Géographie de l'Afrique chrétienne*, adaptation de la première partie de l'*Africa christiana* de Morcelli, ne répondait guère aux exigences de la critique moderne : en vue d'une seconde édition et d'une refonte de l'ouvrage, il avait réuni beaucoup de notes. Il est mort avant d'avoir pu réaliser son dessein. Ces notes ont été remises au P. Mesnage, qui les a revues et complétées par ses propres recherches ; il en a tiré, en réalité, un ouvrage nouveau. Cet ouvrage, qui doit être accompagné de cartes, comprend quatre parties, d'importance très inégale : 1° Tunisie et Tripolitaine; 2° département de Constantine; 3° départements d'Alger et d'Oran; 4° Maroc. — Pour chacune de ces parties, l'auteur passe en revue, dans l'ordre alphabétique, avec textes et références à l'appui, toutes les localités modernes où l'on a trouvé quelques traces de christianisme; il y joint une autre liste alphabétique des évêchés connus et non identifiés jusqu'ici.

«L'an dernier, tout en rendant justice au long et consciencieux travail de l'auteur, la Commission avait été d'avis que l'ouvrage ne pouvait être publié avant d'être sérieusement revisé et complété. Elle avait dressé tout un programme : compléter la bibliographie, contrôler et compléter les références, renvoyer systématiquement au *Corpus* et aux *Atlas archéologiques* de Tunisie et d'Algérie; indi-

quer toujours, quand c'est possible, le nom antique correspondant à la localité moderne et justifier l'identification proposée; donner enfin, pour chaque évêché, et avec références, la liste des évêques connus.

« L'auteur a tenu le plus grand compte de tous ces *desiderata*. Avec un empressement très méritoire, il s'est remis à l'œuvre; pendant bien des mois il n'a ménagé ni sa peine ni son temps pour améliorer et compléter son travail. L'ouvrage nous revient transformé, grossi, corrigé, mis au point. Sans être parfait (un livre de ce genre l'est-il jamais?), il est de nature à rendre beaucoup de services, surtout aux volontaires de l'archéologie, dont la collaboration nous est si précieuse en Algérie et en Tunisie, et qui trop souvent manquent d'instruments de travail.

« Pour que le livre réponde tout à fait à son objet, il est nécessaire d'y joindre des tables très complètes et très exactes. L'auteur se proposait de dresser trois tables de concordance avec l'*Africa christiana* de Morcelli : 1° évêchés; 2° évêques dont le siège est connu; 3° évêques connus, dont le siège est inconnu. A ces tables de concordance, qui ne paraissent pas indispensables, mieux vaudrait substituer deux *Index alphabétiques* donnant, avec renvois aux pages du livre : 1° la liste de *toutes les localités antiques*, évêchés ou non; 2° la liste de *tous les chrétiens d'Afrique*, évêques, clercs ou laïques, mentionnés dans les différentes notices. Ces deux tables, qui seraient fort appréciées du lecteur, doubleraient l'utilité du travail.

« Sous cette réserve, j'ai l'honneur de proposer à la Commission d'émettre un avis favorable à la publication de l'ouvrage du R. P. Mesnage. » — Adopté.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

15 MARS 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Merlin a envoyé l'estampage d'une inscription punique découverte à Pont-du-Fahs par M. Romain. — Renvoi à M. Berger.

M. Merlin a fait parvenir en outre la communication suivante :

«En 1909, la Direction des Antiquités de Tunisie a continué à Sbeitla les réparations et les fouilles qui avaient été exécutées en 1906, 1907 et 1908[1]. Les travaux, que je résumerai ci-après, ont porté principalement sur trois points de la ville antique :

«I. Déblaiement d'une partie de l'enceinte des temples. — Grâce aux crédits du Gouvernement tunisien, en même temps que l'on achevait la consolidation des grands temples dans leurs parties les plus essentielles, on poursuivait le déblaiement de l'enceinte des sanctuaires. Maintenant toute la moitié Sud-Ouest de la place qui les précède est totalement dégagée. Comme nous l'avons indiqué l'an dernier, l'esplanade dallée, qui sans doute constituait le forum de la cité, est bordée sur trois côtés — le quatrième étant occupé par les temples capitolins — par un portique large de 17 m. 50

[1] Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CLXXX-CLXXXI, CCXXXII à CCXXXVII; 1908, p. CLXXIV à CLXXX, CCIX-CCX; 1909, p. CLXIII-CLXXI.

et surélevé d'une marche. Bon nombre des bases et des fûts de colonnes ayant appartenu à ce portique, qui avaient été remployés à basse époque dans des constructions éparses à l'intérieur de l'enceinte, ont été retrouvés et rendus à leur destination primitive. Les bases ont o m. 30 de hauteur et, à leur surface supérieure, un diamètre de o m. 67; les fûts, qui sont lisses, ne sont pas complets, sauf deux, qui mesurent 4 m. 65 de haut. Un seul chapiteau a été recueilli : il est corinthien et a o m. 51 de diamètre en bas, o m. 65 de hauteur. La travée du portique qui longe le mur gauche du péribole des temples compte quinze colonnes, y compris celle de l'angle Sud. Cette travée se subdivise en deux parties distinctes : un promenoir, dont la largeur est celle de la salle couverte en voûte d'arête qui le limite à une de ses extrémités et qui est immédiatement contiguë au sanctuaire de gauche; puis, donnant sur cette galerie, une série de constructions juxtaposées les unes aux autres, sans communication entre elles, fermées au fond par la paroi de l'enceinte et s'ouvrant presque toutes sur le promenoir dans toute leur largeur par une vaste baie, divisée en trois par deux colonnes. La profondeur de ces pièces, qui semblent avoir été des boutiques, est la même que la largeur de la basilique qui a été installée dans l'angle Ouest de l'enceinte.

«Le petit arc de triomphe, qui date du règne d'Antonin, a été l'objet de quelques nouvelles réparations; ses arcades latérales ont été débarrassées des blocs de pierre, entassés sans ordre, avec lesquels on les avait obstruées au moment de l'invasion arabe; les vestiges des murs que les Byzantins sans doute avaient adossés en hâte à sa façade postérieure pour fortifier l'entrée du réduit de leur défense ont été démolis; dans ces murs avaient été utilisés notamment de nombreux tronçons des colonnes du portique [1].

«II. Découverte d'une nouvelle basilique chrétienne. — En 1907 [2], on avait fouillé un édifice de forme sensiblement carrée, situé à droite de la rue qui conduit à l'arc de triomphe dont nous venons de parler. Ce monument, qui projette hors du sol ses quatre pi-

[1] Il faut donc renoncer à l'hypothèse, à laquelle M. Saladin (*Arch. des Missions*, XIII [3e série], p. 83) s'était un instant arrêté, que ces colonnes avaient pu soutenir le toit de la galerie qui reliait les deux portiques latéraux longeant les murs de l'enceinte.

[2] *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CCXXXV.

liers d'angle en grand appareil, seuls demeurés debout de ses murs qui, bâtis en blocage, ont moins bien résisté, est un baptistère chrétien. Au milieu se creuse une piscine hexagonale à deux étages; des escaliers de deux marches chacun, placés symétriquement sur deux des côtés de l'hexagone, permettent de descendre sur une première plate-forme d'où quatre marches, disposées en forme de croix, donnent accès dans une toute petite cuve circulaire. Ces fonts baptismaux sont contenus dans un édicule dont l'entrée est au Nord-Ouest et dont chaque coin abritait une colonne. Le couloir qui règne entre les parois de la chapelle baptismale proprement dite et celles du monument qui la renfermait est pavé de belles dalles en marbre rouge, assemblées avec grand soin et bien conservées par endroits. Au Sud-Est, un escalier de deux degrés communiquait avec une série de constructions très ruinées et d'aspect fort confus. Au Sud-Ouest, le baptistère était ouvert dans toute sa largeur, que deux colonnes, dont les bases seules sont sauvegardées, partagent en trois baies distinctes; les piliers en grand appareil, auxquels nous avons fait allusion plus haut, sont décorés sur la face qui regarde cette ouverture de pilastres en saillie. Sur quoi donnait ainsi le baptistère?

« Pour résoudre ce problème, M. Louis Drappier, de la Direction des Antiquités, a fait exécuter, à l'automne dernier, des sondages dans le terrain qui s'étend entre cet édifice et la rue menant au Capitole; il a reconnu en cet endroit la présence d'une basilique chrétienne dont le baptistère n'était qu'une dépendance et dont l'abside avait été exhumée précédemment : c'est celle-ci qu'en 1907[1], alors que les recherches n'étaient encore qu'amorcées sur ce point, nous avions prise pour un petit monument circulaire contenant quatre sarcophages en pierre, fermés de dalles et alignés les uns à côté des autres. La basilique devait avoir une entrée sur la voie du Capitole et nous possédons le bandeau supérieur de cette porte; c'est un linteau, couché encore aujourd'hui le long de la rue, qui porte une inscription relevée depuis longtemps : *Hic domus oratio-[nis]*[2]. Les murs de l'église sont complètement ruinés, et il ne subsiste que très peu de vestiges de sa disposition intérieure. Elle a 33 m. 50 de long (du Sud-Est au Nord-Ouest) et 27 m. 50 de large

(1) *Bull. arch. du Comité*, 1907, p. CCXXXVI.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11414.

(du Sud-Ouest au Nord-Est); autant que nous pouvons en juger et sous réserves, elle était à cinq nefs séparées les unes des autres par des colonnes dont quelques bases seules sont en place. Contre les murs des bas côtés extrêmes, une ligne de colonnes faisait pendant à celles qui partageaient les diverses nefs, comme nous l'avons déjà noté à Sbeitla dans la basilique de l'évêque *Bellator* [1]. C'est du bas côté Nord-Est qu'on parvenait directement, en montant un degré, dans le baptistère; il n'y avait aucune symétrie entre les colonnes de la basilique et celles qui décoraient la façade du baptistère; devant celui-ci, dans le sol de la nef latérale à laquelle il est accolé, une dalle recouvrant un tombeau porte les traces d'une inscription très effacée; on y distingue entre autres : . . .*s v*[*ixit in*] *pace ann*(*is*). . .

«En avant de l'abside de la basilique, épars au milieu des déblais, ont été déterrés six morceaux, se rejoignant entre eux, d'une plaque tumulaire haute de 0 m. 68, large de 0 m. 42, épaisse de 0 m. 055, sur laquelle est gravé, en lettres de 0 m. 065 à 0 m. 04, le texte suivant, au-dessous d'une croix latine ansée, entourée de l'*orarium* :

PRESBITER
SERBVS B̄
M̄ BIXIT IN PA
CE ANN LVIII
DPST V ID
OCTOBs

«Les deux caractères B̄ M̄, à la fin de la ligne 2 et au début de la ligne 3, ont été ajoutés après coup. Comment doit-on les interpréter? *B*(*onae*) *m*(*emoriae*) est trop banal pour avoir été ainsi l'objet d'une addition; peut-être faut-il comprendre *b*(*eatae*) *m*(*emoriae*), rappelant le martyre subi par le personnage. — À la ligne 6, après le B un petit S.

«En avant de l'abside également, un peu à droite, on a mis au jour un tombeau d'enfant.

[1] *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CLXXVII.

«III. À 400 mètres environ au Nord-Ouest des grands temples, et à 150 mètres au Sud du milieu de l'amphithéâtre, on voyait les vestiges d'un édifice qui paraissait avoir été assez important et dont quelques pans de murs en blocage se dressaient encore à une assez grande hauteur. Nous en avons entrepris le déblaiement. Je ne dirai rien aujourd'hui de son plan; pour le décrire, il y a lieu d'attendre que les fouilles soient plus avancées et qu'on se rende mieux compte de l'agencement réciproque des diverses pièces de cet ensemble, qui a l'air d'avoir été une riche et vaste maison particulière. Je me contenterai d'indiquer certaines découvertes qui y ont été opérées.

«Dans la partie actuellement dégagée, on remarque surtout une salle assez spacieuse, finissant en abside et flanquée de chaque côté d'un étroit couloir qui se termine de même. La mosaïque qui revêtait le sol de cette chambre est presque totalement détruite : sur les rares fragments qui en ont survécu, on note un poisson et une proue de bateau, un personnage drapé; la bordure, très large, se compose entre autres d'une guirlande de feuillage, de flots avec, dans leurs sinuosités, des fleurs alternativement droites et renversées, d'une tresse à cinq brins. L'abside de la salle principale, qui a 6 m. 20 d'ouverture et 5 mètres de profondeur, est surélevée d'une marche et aussi ornée de mosaïque; la majeure partie de ce pavement est géométrique : un damier dont les diverses cases sont déterminées par une ligne de cubes blancs entre deux lignes de cubes oranges et deux de cubes noirs; au centre de chaque carré, une croix en cubes de ces dernières couleurs. Mais à l'entrée de l'abside, on rencontre une bande ayant environ 0 m. 80 de haut, qu'une guirlande de feuillage rectiligne sépare du reste de la mosaïque et qui offre des sujets figurés. Elle comprenait originairement six compartiments juxtaposés, maintenant mutilés, mais dont nous pouvons assez facilement restituer le dessin général : dans les quatre tableaux du milieu, les quatre Saisons, symbolisées chacune par un personnage debout; à chaque extrémité, un médaillon circulaire. En allant de gauche à droite, voici ce qu'on trouve successivement : 1° le premier médaillon a disparu; il n'y a plus qu'un fragment tout à fait insignifiant de la circonférence qui l'entourait; 2° du premier panneau, où était représenté le Printemps, il ne subsiste qu'à peine la moitié droite; encore est-elle incomplète en bas : on distingue partiellement sur un fond blanc un personnage légèrement

vêtu; un pan de son manteau, rejeté sur le bras gauche, est bordé d'une frange; sa main gauche levée porte une corbeille; en bas, les restes d'un autre attribut trop endommagé pour qu'on puisse en préciser la nature; 3° l'Été décorait le second panneau : c'est un homme nu, avec un manteau de couleur sombre qui lui flottait dans le dos jusqu'à hauteur des genoux; la tête, toute la partie supérieure du torse et les pieds manquent; dans le bras gauche, une gerbe d'épis; à la main droite levée, un bâton, vestige d'un attribut dont le sommet a péri; de chaque côté du personnage dans le champ, une amphore à pied, à panse ovoïde et à long col flanqué de deux anses; en haut, à droite, ESTAS en lettres noires de 0 m. 07, les trois premières étant brisées en bas; 4° suit l'Automne, dont toute la partie inférieure n'existe plus : un homme à la poitrine découverte, avec en sautoir un manteau agrafé sur l'épaule gauche; de la main droite, dont le petit doigt est étendu, il soulève un serpent par la queue; à sa gauche, au niveau du cou, un attribut indistinct, presque entièrement absent, qui était tenu sans doute par la main levée; dans l'angle supérieur à gauche, sur deux lignes, AVTVM || NVS; 5° de l'Hiver, qui occupait le quatrième tableau, il n'y a plus qu'un pied gauche chaussé et une corbeille posée à terre; 6° enfin, le médaillon de droite renferme un buste d'homme, vu presque de face, habillé d'une tunique rouge; l'épaule gauche, qui était couverte d'un manteau noir, est endommagée; il a de grands yeux aux prunelles levées et une barbe courte; sur le fond en cubes gris, se détache en lettres blanches de 0 m. 08, à gauche de la tête, AVT || OR et, à droite, XENO || FONTA*s*, l'A, à la seconde ligne, étant cassé. Une tresse à deux brins fait le tour de toute la mosaïque, le long des murs de l'abside qui étaient enduits de stuc. Les quatre Saisons et le buste ont été transportés au Musée du Bardo.

« Le mur demi-circulaire qui limitait l'abside est encore assez bien conservé par endroits; de chaque côté de l'entrée, une niche devait jadis abriter une statue; puis, immédiatement après, des fenêtres s'ouvraient sur l'extérieur; de l'une d'elles, celle de gauche, nous avons retrouvé en place le parement inférieur et un des montants; le linteau supérieur gît à terre non loin de là; tous trois sont forés à intervalles réguliers de trous qui montrent que la baie, qui avait 1 m. 30 d'embrasure, était grillée.

« L'absidiole de droite montre, sur 0 m. 80 de hauteur, une mo-

saïque murale : au-dessous d'un bandeau composé de flots serpentant entre des fleurs tour à tour droites et renversées, une ligne de pampres enroulés enferment chacun dans leur sinuosité une grappe de raisin.

« Une autre pièce, située au Sud des précédentes et séparée d'elles, mérite également une brève mention. Elle se termine à chaque bout par une abside ayant 5 m. 25 d'ouverture et 3 m. 75 de profondeur, décorée d'un sol en mosaïque plus ou moins complet; l'un de ces pavements, cerné d'un liséré double, représente des écailles en quinconces, dont chacune est rehaussée d'une croix; l'autre, bordé de triangles et de flots, est fait d'une série de carrés qui sont inscrits dans des cercles tangents les uns aux autres et qui sont remplis d'ornements géométriques tous différents : damiers, étoiles, couronne, chevrons, losanges, lignes brisées..... Trois portes sont percées dans chaque paroi latérale. Les deux absides de cette salle, ainsi que toutes celles dont il a été question antérieurement, donnent sur la pièce qu'elles prolongent par une grande baie coupée en trois par deux colonnes, sur lesquelles venaient reposer des consoles dont plusieurs ont été mises au jour; ces consoles, dont la queue était primitivement engagée dans le mur de l'abside, sont le plus souvent décorées, soit sur leurs deux longs côtés, soit sur leur face antérieure, d'un grand vase d'où s'échappent à droite et à gauche des ceps de vigne avec feuilles, grappes et vrilles.

« Nous nous proposons de continuer cette année les fouilles de cet intéressant ensemble. »

M. Houdas n'ayant pas achevé l'étude des disques de verre arabes communiqués par M. Hannezo, correspondant du Ministère, il en sera question de nouveau dans la prochaine séance.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

12 AVRIL 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Merlin a envoyé la dépêche suivante :

« N'ayant pas pu envoyer un rapport pour la Commission d'Afrique d'aujourd'hui, je tiens cependant à lui annoncer des découvertes intéressantes : épitaphes chrétiennes et mosaïques à Tabarka, plusieurs statues de marbre à El-Djem. Les fouilles de Dougga et celles de Carthage donnent des résultats satisfaisants; celles de Mahdia reprendront le mois prochain. »

M. L. Poinssot, chargé par M. Merlin de poursuivre les fouilles de Dougga, en Tunisie, a fait parvenir trois estampages d'inscriptions puniques récemment découvertes à Dougga :

« Les trois stèles ont été trouvées au Sud et en contre-bas du temple de Saturne dont il serait possible qu'elles proviennent, l'une dans les déblais de l'église, les deux autres à mi-distance entre le théâtre et l'église, fort près de la route, au milieu de sarcophages de basse époque et à quelques mètres du soubassement d'un mausolée. La première, assez endommagée, est décorée à sa partie supérieure d'une figure entourée d'une sorte d'auréole. Les deux autres, qui ont été transportées au Musée du Bardo, sont intactes; pointues à leur sommet, elles ont 1 mètre de haut et 0 m. 235 de large; les

cartouches contenant les inscriptions ont 0 m. 0225 × 0 m. 19.»
— Renvoi à M. Berger.

M. Gsell écrit ce qui suit :

«M. Joly m'a envoyé une photographie d'un pavement en mosaïque qu'il vient de découvrir sous la caserne de Guelma. La partie qui a été dégagée comprend des motifs ornementaux et deux inscriptions indiquant des donateurs, comme diverses inscriptions chrétiennes sur mosaïque découvertes en d'autres lieux de l'Afrique du Nord, notamment à Djemîla[1] :

▒EVER	▒▒▒ANIVS CON
SVBDI	SERVA ET IN
CVM S	FANTES EORVM
MISSV	OB DESIDERI
PLEVIT	VM ANIMI SV
O TESEL	I TESELLAVERVNT

«Il est vraisemblable que cette mosaïque décorait une église ou une chapelle. On peut restituer ainsi l'inscription de gauche :

[*S*]*ever*[*ianus*], *subdi*[*aconus*], *cum su*[*is pro*]*missu*[*m com*]*plevit*
[*et de su*]*o te*(*s*)*sel*[*lavit*].

«À Tigzirt, j'ai vu, dans une rue du village, devant la maison d'un colon, le bas d'un sarcophage sculpté, en marbre, long de 1 m. 90. Il ne reste que les pieds des personnages, mais cela suffit pour reconnaître le sujet représenté, d'ailleurs banal. Sur le devant, il y avait neuf femmes, les neuf Muses. La troisième à partir de la gauche porte des cothurnes, la quatrième a les pieds posés sur un escabeau, la cinquième et la septième s'appuyaient probablement à des cippes, la neuvième paraît avoir tenu une massue. Au milieu d'elles (entre la seconde et la troisième) était figuré un

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, nos 8344 et suiv. Cf. *ibid.*, nos 2335, 8629, 20642; Monceaux, *Revue archéologique*, 1906, II, p. 134 et suiv.; Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 156.

homme, flanqué, à sa gauche, d'un coffre cylindrique à manuscrits. Sur le côté droit du sarcophage, on voit aussi les pieds d'un homme, avec un coffre analogue à sa droite. Sur le côté gauche apparaissent également les pieds d'un homme, avec un coffre à sa droite et une massue à sa gauche. Le travail de ces sculptures semble avoir été médiocre. — On connaît déjà deux sarcophages africains représentant les Muses, l'un de Porto-Farina [1], l'autre de Tébessa [2].

« J'ai aussi copié à Tigzirt quelques inscriptions latines :

« 1. Caisson, conservé au temple. Sur le devant :

D M S
GALIA DONA
TAE PVELA
E SIMPLICI
VIXIT ꝏ
ꝏ A IIII

D(is) m(anibus) s(acrum). Gal(l)ia(e) Donatae, puel(l)ae simplici; vixit a(nnis) IIII.

« 2. Caisson, au Sud-Est de la basilique. Sur le devant :

D M S
IVLIA FLAVI
OSA VALERIO
BARIBBALI MA
RITO DVLCISSIMO
CVPVLAM FECIT
VIXIT AN XLV A P
CCLX ET VNO

D(is) m(anibus) s(acrum). Iulia Flaviosa Valerio Baribbali marito dulcissimo cupulam fecit. Vixit an(nis) XLV. A(nno) p(rovinciae) CCLX et uno (= 300 après J.-C.).

[1] Gauckler, *Bull. des Antiquaires de France*, 1898, p. 290 et suiv.; *Catalogue du Musée Alaoui*, supplément, pl. XLVI, fig. 2.

[2] Gsell, *Musée de Tébessa*, p. 24 et suiv.; pl. VIII, fig. 2; pl. X, fig. 8 et 9.

« 3. Caisson, à l'Hôtel des Ruines romaines. Sur le devant :

D M
N·ONESIMVS
N·TICENI·MA
TRI SVAE VIXT
N LX

D(is) m(anibus) N(...) Onesimus N(...) Ticeni (= Tycheni? [1]*) matri suae. Vix(i)t an(nis) LX.*

« 4. Table (long., 1 m. 04; larg., 0 m. 71; épaiss., 0 m. 13) dans une rue du village. Les angles supérieurs sont arrondis. Au milieu, cercle en relief (image d'un plat). Au-dessous de ce cercle, près de la tranche, l'inscription (haut. des lettres, 0 m. 06) :

MEMORIA CAECILIANI

« 5. Table (long., 0 m. 68; larg., 0 m. 63; épaiss., 0 m. 16), dans les ruines des thermes. Le sommet de la pierre est arrondi. Hauteur des lettres, 0 m. 04 – 0 m. 06.

M M̄ R
COV̄L D̄S̄ VI
XIT AN̄N̄S
LIIII ACCEP
sic T ⊔ S E S T
I N P A C E

M(e)m(o)r(ia) Co(d)v(u)l(t)d(eu)s vixit ann(i)s LIIII; acceptus est in pace.

« Je ne crois pas que cette formule se retrouve sur d'autres inscriptions chrétiennes d'Afrique.

« Dans l'inscription de Tigzirt publiée *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 569, n° 34, il faut lire, à la ligne 4 : EQ·FIL ♡, *eq(uitis) fil(iae)*.

[1] Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 20715 (inscription de Tigzirt) : *Anniae Niceni.*

« A Tipasa, j'ai copié un fragment d'une inscription impériale, qui m'avait été signalé par le docteur Raynaud. La pierre (haut., 1 m. 04; larg., 0 m. 75), trouvée sur la colline centrale (*collis Templensis*), est aujourd'hui conservée dans le jardin Trémaux. Elle est entourée de moulures en haut, à droite et en bas. Le reste de l'inscription devait s'étendre sur plusieurs autres pierres, placées à gauche de celle-ci. Hauteur des lettres, 0 m. 09 (lignes 1 et 6); 0 m. 07 (lignes 2-5) :

DRIANI

CAESARI

HADRIANI

NACIS AVG

AVG

LIS

« À la ligne 5, le second G a été martelé dans le mot AVG[G], qui désignait Caracalla et Géta.

« De Tipasa provient aussi une plaque de marbre, trouvée dans le cimetière de l'Ouest et actuellement à la villa Trémaux. Hauteur des lettres, 0 m. 03-0 m. 015 :

D M S ·

CALLISTE VIXIT

ANNIS XVI·MES·III HOR

VI ET·S NVPTVRA IDIBVS Oct

MORITVR IIII·IDVS OCT PV

AIS·MATER PIA·KAR·FIL·FEcit

M. Ballu annonce que, conformément au désir de la Commission, il a fait pratiquer des sondages dans le sol du fort byzantin de Timgad, à trois endroits différents. Les sondages consistaient en trois tranchées (du Nord au Sud) partant d'un mur d'enceinte et rejoignant le mur opposé.

Ils n'ont absolument rien donné. Il n'a été trouvé aucun objet,

quoique l'on ait atteint une profondeur au-dessous de celle des fondations des murs d'enceinte.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

10 MAI 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Renault fait hommage à la Commission d'une brochure intitulée : *Troisième cahier d'archéologie tunisienne;*

MM. Merlin et Poinssot font hommage d'une étude intitulée : *Bronzes trouvés en mer près de Mahdia* (Tunisie);

M. Ém. Vassel fait hommage d'une note sur une *Stèle punique de Carthage;*

M. le Dr Carton fait l'hommage d'un article sur *Thugga.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale et des remerciements sont adressés à leurs auteurs.

M. S. Gsell a envoyé :

1° Les estampages de deux inscriptions de Tigzirt, dont il transmet en même temps la lecture :

A. Sur un caisson funéraire :

D M
SAC·
MARIAE PRI
ME AVGVSTA
LIS FIL V A XXX
VETTIV GRACI
IS MARITV FE

B. Sur un caisson funéraire :

D M S
AVGVST
ALIS · FE
PATRI · ET
MATRI

Les deux estampages sont dus à M. Bresset, de qui M. S. Gsell les tient.

2° La photographie d'une stèle à inscription néo-punique, découverte à Aïn-Nechma, près de Guelma, et transmise par M. Joly, de Guelma. — Renvoi à M. Philippe Berger.

M. A. Debruge, correspondant du Ministère, à Constantine, a adressé une note sur des découvertes préhistoriques dans la région de Tébessa. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Merlin fait part à la Commission d'un certain nombre de découvertes survenues récemment en Tunisie :

« 1. M. Mandine, colon à Aïn-el-Asker, a bien voulu offrir au Musée Alaoui l'inscription suivante, exhumée sur sa propriété, au kilomètre 32 de la route de Tunis à Pont-du-Fahs. Elle est gravée sur un dé parallélipipédique qui mesure 0 m. 87 de hauteur, 0 m. 59 de largeur, 0 m. 51 d'épaisseur. Lettres, 0 m. 09 à 0 m. 04 :

DIVO · HADRIANO · PATRI ·
IMP · CAES · T · AELI · HADR · ANTONINI ·
AVG · PII · PONTIF · MAX · TRIB ·
POTEST · VIIII · COS · IIII · P · P ·
GERMANVS · PASSI · GERMANI · F ·
SVTVNVRC · OB · HONOREM · FLAM · PERP ·
QVINTAE · F · SVAE · EX · HS IIII · MIL · LEGITIM
STATVAM DIVI · HADRIANI · ET · L · AELI · CAES ·
ADIECTIS · ASE · HS ∞ DXXV · N D · D · S · P · F · ET ·
OB DEDICATIONEM · VISCERATIONEM · ET ·
GYMNASIVM · VT POPVLO · DEDIT

« Le texte, qui commémore l'érection d'une statue du divin Hadrien et de son fils adoptif, L. Aelius César, mort le 1er janvier 138, remonte à l'année 146 après J.-C. La mention la plus curieuse qu'il renferme est celle de la ligne 6 : *Sutunurc*, représentant l'ethnique *Sutunurc(ensis)*. Le nom de cette ville est déjà connu par plusieurs inscriptions : M. le lieutenant Petitjean a découvert dans cette même région des bases honorifiques où il figure [1]; chez M. Houde, dont le domaine confine au Sud-Est à celui de M. Mandine, on a relevé sur le piédestal d'une statue de Lucius Verus, qui date de la même année exactement que la nôtre et qui porte une dédicace rédigée de la même manière, l'ethnique *Sutunurcensis* comme sur notre socle [2]; enfin dans la ruine même qui se trouve chez M. Mandine et où celui-ci a recueilli la pierre que je publie aujourd'hui, M. le capitaine Toussaint a copié en 1893 une dédicace faite en 195 en l'honneur de Septime Sévère par la *civitas Sutunurcensis* [3].

« 2. M. Hégly, ingénieur des Ponts et Chaussées à la Direction générale des Travaux publics de la Régence, a rapporté d'une tournée en Tripolitaine le texte d'une inscription qu'il a eu l'obligeance de me communiquer et qui décorait la façade d'un petit mausolée, aujourd'hui détruit, à 800 mètres environ au Sud du grand mausolée d'Aïn-Toga, à 70 kilomètres au Sud-Est de Tripoli. — Hauteur, 0 m. 40; largeur, 0 m. 60. Dans un cartouche à queues d'aronde, on lit :

C· CLAVDIVS
C F COL PAVLVS
VETERANVS COM
MODIS HONORATVS
SIBI FECIT

« Pour l'expression *veteranus commodis honoratus*, voir Suétone, *Au-*

[1] Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, 15 juin.

[2] Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 325; Gauckler, *ibid.*, p. 368, n° 19; Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas archéologique de la Tunisie*, feuille d'Oudna, n° 81. — Il convient de lire à la première ligne de l'inscription que j'ai revue en 1904 et en 1907 : M·AELIO et non L·AELIO.

[3] Cagnat, *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 203, n° 1; Babelon, Cagnat et S. Reinach, *loc. cit.*, n° 75.

guste, 49 : *commodis missionum*; *Caligula*, 44 : *commoda emeritae militiae*. . . ; *Néron*, 32 : *stipendia militum*, *commoda veteranorum*. Voir aussi De Ruggiero, *Diz. epigr.*, II, p. 547.

« 3. En démolissant, à La Goulette, la gare du chemin de fer qui a été transférée sur la ligne du tramway électrique, M. Bourjade, entrepreneur de travaux publics, a trouvé une petite stèle de pierre gris verdâtre, qui avait été employée parmi les matériaux de construction. M. Jules Renault, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, m'en a fait parvenir un estampage et une photographie.

« Hauteur, 0 m. 61; largeur, 0 m. 30; épaisseur, 0 m. 08; lettres, 0 m. 04.

ANASTASI
VS

« Au-dessous du texte, le Bon Pasteur en deux images qui s'enchevêtrent, une horizontale, l'autre verticale. Il semble qu'on ait eu primitivement l'intention d'utiliser la pierre dans le sens de la longueur, puis qu'on ait changé d'idée, après avoir gravé la première effigie, et qu'on lui en ait superposé une seconde perpendiculaire à la première. Le Bon Pasteur qui est horizontal a la tête droite, l'autre regarde vers notre gauche (hauteur des figures, 0 m. 145).

« 4. On sait [1] qu'on a découvert ces temps derniers, à El-Djem, des statuettes de divinités féminines qui paraissent représenter Caelestis-Tanit. La plus belle de ces figurines a été décrite et reproduite par M. L. Poinssot dans le *Supplément* du *Catalogue du Musée Alaoui* [2], mais nous n'en possédions jusqu'ici qu'un moulage. M. Jules Renault, s'étant rendu acquéreur de l'original, qui était dans le commerce à Tunis, a eu la libéralité d'en faire don au Musée du Bardo, et je suis heureux de pouvoir lui témoigner ici ma gratitude.

[1] Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. CCXXXIV, procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, 14 décembre.

[2] Page 168, n° 303; pl. XCIII, 2.

« 5. À El-Djem, à l'Ouest de l'amphithéâtre et à peu de distance au Sud-Est des deux marabouts qui avoisinent la route des Souassi, M. Béziat, instituteur et représentant de la Direction des Antiquités dans cette localité, a fait une intéressante découverte que j'ai brièvement signalée dans mon télégramme du mois dernier.

« Au milieu des ruines d'une habitation particulière antique, il a déterré, à 1 m. 75-2 mètres de profondeur, les vestiges d'un grand nombre de statues en marbre brisées, dont les tronçons étaient pour la plupart empilés confusément les uns sur les autres. Autant qu'on en peut juger, il y a là des morceaux importants d'une dizaine d'effigies, dont cependant aucune n'est complète : ce sont des hommes habillés de la toge, suivant le type ordinaire aux statues municipales, ou des femmes drapées. Les têtes et les bras manquent presque toujours, quelquefois aussi les membres inférieurs. D'une statue de l'empereur Hadrien font partie un pied droit, un torse nu avec une draperie rejetée sur l'épaule et retombant dans le dos, une tête — la seule qui ait été retrouvée — (haut., 0 m. 35), barbue, avec une couronne de laurier ornée par devant d'un gros cabochon.

« De la maison où ces statues ont été exhumées il n'a été possible, à cause des plantations qui existent en ce lieu, de dégager qu'une pièce carrée (environ 6 mètres de côté). Les murs étaient revêtus de stuc et ornés de peintures, actuellement détruites à leur partie supérieure, montrant des oiseaux aquatiques dans un marécage. Cette pièce doit avoir subi des remaniements, car le sol n'en est point partout uniforme; au milieu, dans toute la longueur, mais sur une largeur d'à peu près 2 mètres seulement, règne une mosaïque noire et blanche, offrant des rectangles parallèles ou perpendiculaires les uns aux autres; dans le reste de la chambre, il n'y a que de la terre, sauf en un point où une bande de mosaïque, avec une guirlande entre deux lignes de flots, paraît avoir originairement appartenu à un seuil.

« Etant donné l'état de mutilation dans lequel nous sont parvenues ces statues, étant donné aussi que les débris en ont été ramassés à un niveau bien plus élevé que celui du pavement, il me semble fort probable qu'elles n'étaient point destinées à décorer cette demeure, mais qu'elles ont été jetées en cet endroit à une époque tardive. Leur accumulation pêle-mêle est de nature à confirmer, je crois, cette manière de voir. Primitivement ces effigies d'empereur,

de personnages illustres, de bienfaiteurs de la cité devaient se dresser dans un monument public ou sur une des places de la ville. Au cours d'un pillage, elles ont été mises en pièces et certains de leurs morceaux ont été amoncelés les uns sur les autres là où M. Béziat les a rencontrés. Au moment où ces faits se sont produits, la maison particulière où on les a ainsi entassés devait être déjà démolie et partiellement recouverte de décombres.

« 6. À El-Djem encore, en dégageant l'an dernier pendant les travaux de restauration effectués à l'amphithéâtre, le couloir extérieur du monument du côté de la place du village, on a trouvé dans les déblais une tête de femme en marbre blanc (haut., 0 m. 50), aux bandeaux de cheveux ondulés couvrant le haut des oreilles. Elle était faite pour s'emboîter dans le corps d'une statue; la partie postérieure, qui était rapportée, manque.

« 7. Enfin, j'ai fait entrer au Musée Alaoui quatre vases en terre rouge fine provenant également d'El-Djem. L'un est une petite œnochoé (haut., 0 m. 16) à bouche tréflée, à anse composée de plusieurs cordons accolés, à panse rehaussée de filets. Les trois autres ont sensiblement la même forme : ils ont une panse tronconique, large près de la base, étroite à l'ouverture, décorée de reliefs d'applique et munie d'une seule anse; ils rentrent dans une série dont nos collections possèdent déjà quelques spécimens découverts à Hadrumète, Bulla Regia et Hadjeb-el-Aïoun [1] :

« 1° Hauteur, 0 m. 16. Entre trois palmes verticales en relief sont appliqués d'une part : une guirlande, puis au-dessous un lion rugissant qui marche à gauche et plus bas un lion rugissant qui bondit à gauche; de l'autre : une guirlande, avec au-dessous un animal ressemblant à un ours, dont la moitié postérieure manque, et plus bas un lion rugissant qui bondit à gauche. L'anse est ornée de rinceaux.

« 2° Hauteur, 0 m. 15. Autour de l'embouchure, des grappes de raisin. Entre trois palmes verticales en relief comme sur le précédent vase, sont appliqués d'une part : une guirlande, puis au-des-

[1] Cf. La Blanchère et Gauckler, *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 236, nos 206-211; Hautecœur, dans le *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément*, p. 316, nos 722-726; Déchelette, *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine*, II, p. 174 et suiv.

sous une femme nue debout, tenant dans les mains un objet indistinct; le haut et le bas de la femme sont cassés (Vénus tenant un miroir?); plus bas un canthare; de l'autre, une guirlande, puis au-dessous un ours marchant à gauche et plus bas un lion bondissant à gauche. L'anse est striée.

« 3° Hauteur, o m. 11. Autour de l'embouchure, des coquilles. Entre trois colonnettes à chapiteaux ornés de doubles volutes[1], d'une part : une guirlande, puis au-dessous un pugiliste à droite, dont la tête manque; d'autre part : une guirlande avec, plus bas, un homme monté sur un âne agenouillé des deux pieds de devant. L'anse est décorée de rinceaux.

« 8. À Henchir-el-Haouria, non loin de la station de Pavillier, sur la voie ferrée de Sousse à Sbeitla, on a mis au jour une inscription qui est conservée au bordj de la Compagnie de Sidi-Mansour de Cherahil. Hauteur, o m. 50; largeur, o m. 55; épaisseur, o m. 20; lettres, o m. 06-o m. 065 :

DEORVM PRO
VIDENTIA SAL
B VIS MOLPHI
ONIIS ꝑ

« À gauche, le texte est flanqué d'une grande queue d'aronde qui contient la lettre B (haut., o m. 10); bien que ce B soit seul, il nous paraît qu'il faut y voir un abrégé de la formule *b*(*onis*) *b*(*ene*).

« À la ligne 3, après MO, un P, un I ou plutôt un L. Les *Molphionii* sont les propriétaires du domaine où cette pierre a été exhumée. On sait qu'on a trouvé, voici quelques années, à Henchir-el-Haouria, les restes d'une maison décorée de mosaïques, dont la principale, au Musée de Sousse, représente le jugement entre Athena et Poseidon au sujet de l'Attique[2]. Il se pourrait que les *Molphionii*

[1] Cf. Hautecœur, dans le *Catalogue du Musée Alaoui; Supplément*, p. 316, n° 723.

[2] Cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1906, p. CCXVIII à CCXX; *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1907, p. 795 et suiv.; Dubiez, *Bull. Soc. archéol. de Sousse*, 1906, p. 20 et 21; Schulten, *Archäolog. Anzeiger*, 1908, p. 209 à 212.

N.

aient été les possesseurs de cette habitation et des terrains qui l'entouraient. Le nom *Molphionius* paraît nouveau [1]. »

M. Merlin adresse en outre trois calques qui lui ont été remis par M. J. Renault, architecte à la Direction générale des Travaux publics, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

« M. Renault a accompagné cet envoi des indications suivantes :

« Au cours des fouilles que j'exécute en ce moment à Carthage, « dans le vallon de la Briqueterie au lieu dit « Dar Suniat », j'ai dé« couvert, en vidant les immenses bassins que je suis en train de « déblayer, différentes inscriptions que je m'empresse de vous faire « parvenir en attendant le rapport que j'adresserai à M. le Directeur « général des Travaux publics, qui a bien voulu m'accorder une « subvention pour ces fouilles.

« Dans le bassin le plus en aval, où l'on descend par un escalier « circulaire, j'ai pu, après décapage des dépôts calcaires qui s'étaient « formés sur les enduits, mettre au jour différents graffites.

« L'un est en caractères grecs et comprend de nombreuses liga« tures : il me semble y reconnaître les noms de Phulbios et « d'Euphrosine.

« Il y a également des textes latins, que j'adresserai prochaine« ment, dont les uns, écrits au charbon, sont très effacés, et dont « les autres, tracés au pinceau, sont plus lisibles. L'un de ceux-ci « me paraît contenir une triple ligature : j'y ai lu le mot FELICI « dans lequel les trois premières lettres seraient réunies en une « seule.

« Dans les bassins du côté amont, il a été retrouvé un fragment « d'inscription punique gravée avec le plus grand soin sur une table « circulaire de grès couleur lie de vin : la table, moulurée sur sa « tranche, est épaisse de 0 m. 042.

« M. Vassel, auquel j'ai communiqué ce texte, en donne la tra« duction suivante : « qui est la peine des charbons ardents » ou « de « la peine des charbons ardents ».

« J'envoie également une estampille que j'ai recueillie sur le mi-

[1] Pour la formule *salvis Molphioniis*, cf. *salvis Eustochis cc. vv.*, *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16292.

« lieu du col d'une grande jarre. » — Renvoi à MM. Philippe Berger et Diehl.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,
R. Cagnat,
Membre du Comité.

14 JUIN 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. PERROT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, écrit à M. le Ministre qu'il vient de faire entrer au Musée un certain nombre de monnaies, dont une en or de l'empereur Basiliscus et de son César Marcus, quelques vases ou lampes et des silex taillés provenant de Constantine.

M. Gsell signale par lettre à la Commission « un travail étendu que M. Lacave-Laplagne a consacré aux ruines romaines de la commune mixte d'Ammi-Moussa, dont il est l'administrateur. Ce mémoire, qui a été adressé à M. le Gouverneur général de l'Algérie et déposé aux archives du Musée des antiquités algériennes, donne un grand nombre d'indications utiles. Il est accompagné de plusieurs plans et de soixante-huit bonnes photographies qu'on consultera avec profit, en particulier celles qui reproduisent les divers aspects des châteaux de Kaoua (*Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 22, Ammi-Moussa, n° 63) et de Ksar-Kbaba (n° 69), du grand mausolée de Ksar-el-Ghaba (n° 71), du château de Sedadja (n° 72), des mausolées de l'Oued-el-Ardjem (n° 74), du château de Ksar-Djerane (n° 83), ruine intéressante et qui paraît mériter d'être fouillée. »

M. Gsell a envoyé en outre une note sur diverses inscriptions d'Algérie :

« M. Charras m'a fait parvenir un estampage et une photogra-

phie d'une inscription d'Aïn-Mouss, lieu situé à 4 kilomètres Est-Nord-Est de Sétif[1].

« La pierre a été trouvée à la source même d'Aïn-Mouss, dans les ruines d'une construction en pierres de taille, longue de 3 m. 40, large de 1 m. 80, qui servait de bassin pour le captage des eaux[2]. Elle mesure 1 m. 40 de long sur 0 m. 44 de hauteur. L'inscription est dans un cartouche à queues d'aronde :

FO ▨ ET
EV NYMPHIS S ▨ NCTS EV
HIP SIMIS·OPERE·QVADRATO HIP
PI A·SOLO·▨ESTITVIT PI
EVTYCHES ACT CVM·SVIS

Evhippi. — Fo[ntibus] et Nymphis s[a]nctissimis opere quadrato a solo [r]estituit Eutyches act(or) cum suis. — Evhippi.

« Le mot *Evhippi*, qui est un *signum*[3] gravé dans les deux queues d'aronde, se rapporte sans doute au propriétaire dont Eutyches était l'intendant[4]. La restitution *Fontibus* est justifiée par une inscription de Rome où on lit : *Fontibus et Nymphis sanctissimis*[5]. Je ne connais cependant aucune dédicace africaine aux *Fontes*[6]. Quant aux dédicaces aux Nymphes, elles sont rares[7]; ces divinités importées ne prirent pas racine dans le pays, où le dieu

(1) Cf. Jacquot, *Recueil de Constantine*, XLI (1907), p. 44.

(2) Pour des captages antiques de sources dans la même région, voir Poulle, *Recueil de Constantine*, XVIII (1876-1877), p. 568 et suiv.

(3) Cf., pour l'Afrique, Merlin et Poinssot, *Les inscriptions d'Uchi Maius*, p. 88-90, et, d'une manière générale, Diehl, *Rheinisches Museum*, LXII (1907), p. 390 et suiv.

(4) Cf., pour la disposition de ce nom à gauche et à droite de la dédicace, l'inscription du Sud de la Tunisie publiée au *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. 266.

(5) *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n° 166. Voir aussi *Corp. inscr. lat.*, t. VII, n° 171, où les *Nymphae* sont associées aux *Fontes*.

(6) L'inscription *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, 4291, s'adresse au *Genius Fontis*, en même temps qu'à Jupiter. L'*aedes fontis* (et non *Fontis*) qui s'élevait à Aïn-Drinn, au-dessus de Lambèse, et qui fut restaurée sous le Bas-Empire (*ibid.*, n° 2656), était consacrée à Neptune (*ibid.*, n° 2653).

(7) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 4322, 2662 (cf. 2658), 17722, 17723 (= *Mélanges de l'École de Rome*, XIII [1893], p. 508).

adoré aux sources était le plus souvent Neptune[1] (par exemple à la source de Bir-en-Nsa, voisine d'Aïn-Mouss[2]).

«J'ai reçu aussi de M. Charras un estampage et une photographie d'une borne milliaire, découverte au milieu du village de Bouhira (à l'Ouest-Nord-Ouest de Sétif) :

IMP · CAES · DVI · MAGN · ANO
N · AVG · BRITT · GERM · PART M
FLO DVI · SEVER ARAB · ADIAB
PART · MX · NEP DVI COMMOD · ET DV
M · ANONN GERM SARM PRO
NEP · DVI ANONN PI ET DV HA
DRN ABNEP · DV · TRAINI E DV
NERVÆ · ADNEP
COL
NERV AVG MRT VE SITF
VIIII

Imp(eratori) Caes(ari), Divi Magni Anto[ni]ni Aug(usti) Britt(anici) Germ(anici) Part(hici) m[ax(imi)] filio, Divi Severi Arab(ici) Adiab(enici) Part(hici) max(imi) nep(oti), Divi Commodi et Div(i) M(arci) Antonini Germ(anici) Sarm(atici) pronep(oti), Divi Antonini Pii et Divi Hadriani abnep(oti), Divi Traiani et Divi Nervae adnep(oti), ..., col(onia) Nerv(iana) Aug(usta) Mart(ialis) Vet(eranorum) Sitif(ensium). — VIIII.

«L'empereur dont les noms et titres ont été martelés était soit Élagabale, soit Sévère Alexandre.

«Cette borne a dû appartenir à une route qui reliait Sétif à Bougie (*Saldae*), en passant par le Guergour (*Ad Sava municipium*), et qui est indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin[3]. On connaît déjà plusieurs bornes de cette voie romaine. L'une d'elles, qui porte le chiffre de milles IIII, a été trouvée à six kilomètres au Nord-Ouest

(1) Cf. Toutain, *Cultes païens dans l'Empire romain*, I, p. 382.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10936 (cf. *Rec. de Constantine*, XIX [1878], p. 419).

(3) Voir *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 7, n° 12 (p. 5, col. I, route 5); Poulle, *Rec. de Constantine*, XVIII (1876-1877), p. 621-622; Jacquot, *ibid.*, XLI (1907), p. 125 et suiv.

de Sétif[1]. Une autre, d'El-Anasser, porte le chiffre VI[2]. Une troisième, découverte à environ quatre kilomètres au Nord d'Aïn-Arnat[3], appartenait peut-être au septième mille. Un milliaire avec le chiffre VI a été exhumé à Bouhira, parmi des fûts de colonnes[4]; il avait été sans doute transporté d'El-Anasser pour être employé dans une construction de basse époque, peut-être une église. Quatre bornes se terminent par le chiffre VIIII : la nôtre; une seconde, qui est indiquée comme ayant été trouvée à Bouhira[5]; deux autres, découvertes, dit-on, à environ 1,500 mètres de Bouhira, vers l'Ouest[6].

« Bouhira étant situé à 12 kilomètres à vol d'oiseau de Sétif, le neuvième mille devait tomber un peu au delà de ce lieu, mais à une distance inférieure à 1,500 mètres. Cette réserve faite, on peut admettre que les deux dernières bornes mentionnées étaient à leur place primitive; les deux autres auraient été apportées à Bouhira, comme la borne du sixième mille, pour servir de matériaux de construction. »

Une autre inscription, dont M. Gsell a envoyé la copie, avait été pareillement communiquée à la Commission, avec un estampage, par M. Parrès, conservateur du Musée d'Aumale :

D M S
HIC ET EGO SVM · POSITVS
sic PVLLAENILVS · ASTVNTIVS ·
PVLLAENI · LVCIANI · FILI
VS · VIXIT · ANNIS · VII Ð · III ·
HORAS · VII · PVLLAENIVS ·
LVCIANVS · FILIO · KARISSIMO
F D P · CC · X ·

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 22409 (= *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXXXII).

(2) *Ibid.*, n° 10363.

(3) Indication de M. Charras. Cette borne, qui est du règne de Caracalla, a été transportée au jardin d'Orléans, à Sétif.

(4) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10364; cf. *Rec. de Constantine*, XVI (1873-1874), p. 370.

(5) *Ibid.*, n° 10367.

(6) *Ibid.*, n°s 10365 et 10366 (cf. peut-être aussi n° 10368).

L'année 210 de la province de Maurétanie correspond à l'année 249 de Jésus-Christ.

M. Merlin a fait parvenir :

1. L'estampage d'un fragment d'inscription punique, brisée sur toutes ses faces, sauf une (haut. max., 0 m. 095; larg. max., 0 m. 11), qui a été offert au Musée du Bardo par M. Collet, conducteur des Ponts et Chaussées à Mahdia, et qui provient de Henchir-Bou-Chebib, à 11 kilomètres à l'Ouest de Ksour-Es-Saf et à 20 kilomètres au Sud-Ouest de Mahdia. — Renvoi à M. Berger.

2. Un rapport de MM. Piganiol et Laurent-Vibert, membres de l'École française de Rome en 1909, sur des recherches effectuées dans les ruines de Haïdra en 1908 et 1909. Conformément aux précédents, ce rapport sera renvoyé à M. le Directeur de l'École française de Rome pour être inséré dans les *Mélanges* qu'elle publie. Il suffira de rendre hommage ici à l'érudition et à la conscience scrupuleuse des auteurs, qui ont enrichi la série épigraphique de Haïdra d'un nombre assez considérable de textes nouveaux.

3. Une note sur quelques découvertes intéressantes récemment survenues en Tunisie :

« 1° M. Briquez, contrôleur civil de Gafsa, a bien voulu m'adresser l'estampage d'une inscription relevée par ses soins à Henchir-el-Araïs, à 16 kilomètres au Sud de Bir-el-Hafeï, à mi-chemin environ entre Sbeitla et Gafsa (carte au 100,000e, feuille de Sidi-Ali-ben-Aoun). Le texte, entouré d'une moulure, est gravé, en lettres de 0 m. 06, sur une base haute de 1 m. 40 et large de 0 m. 88 :

IVNONI · CREPEREIAE ·
P · F · PLARILIAE · SACRVM ·
L · FLABIVS *pi*ETAS · IVLIANVS ·
CAELIVS · SATVRNINVS ·
FVSCIANVS · VXORI · RA
RISSIMAE · ET · PVDICISSIMAE ·

« L'inscription figure déjà au *Corpus*[1], mais avec une lecture insuffisante et sans indication précise pour la provenance.

« 2° M. Gouvet, conservateur du Musée de Sousse, a fait entrer récemment dans le Musée de cette ville deux stèles funéraires trouvées à Sidi-Bou-Ali. Toutes deux ont à leur partie supérieure, dans un édicule indiqué par deux colonnes, un buste plus ou moins sommairement sculpté.

« Sur l'une de ces stèles (haut., 0 m. 96; larg., 0 m. 49; lettres, 0 m. 08), incomplète en bas, on lit :

TERTIA · AMMI
CARIS · BOTO
NONIS F · VI
xit annis.....

« L'autre (haut., 0 m. 80; larg., 0 m. 49; lettres, 0 m. 04) offre à sa base un éclat ayant endommagé le texte, qui est ainsi conçu :

P VEIVS P · F ARN
CELER · HIC · SITVS
EST · VIXIT · AN
NI*s* XXII

« L'inscription est contenue dans un cartouche.

« 3° M. Carougeau a fait don au Musée de Sousse de plusieurs carreaux chrétiens de terre cuite découverts par lui dans les ruines d'une des basiliques de l'ancienne *Thelepte*[2].

« Ces carreaux, au nombre de six, sont analogues à ceux qu'on a déjà maintes fois signalés et qui ont servi à la décoration des sanctuaires chrétiens aux ve et vi^e siècles. Ils sont pourtant un peu plus petits (0 m. 20 de côté seulement au lieu de 0 m. 27) et sont rehaussés de motifs en relief dont quelques-uns sont inédits.

(1) T. VIII, n° 11293.

(2) Lavoignat et de Pouydraguin, *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 187 (en haut).

« Deux sont ornés d'une tête masculine, à la barbe pointue, vue de face, entourée d'une sorte d'auréole circulaire qui est chargée de globules. Traces de couleur rouge et noire.

« Deux autres représentent une tête féminine, également vue de face, entourée également d'une sorte de nimbe qui est chargé de globules. Traces de couleur rouge et noire.

« Le cinquième de ces carreaux porte une rosace à six branches.

« Le sixième montre un cerf, peint en rouge, passant à gauche, la tête retournée; dans le fond, un décor en couleur.

« 4° Parmi tout un lot de lampes, venant d'El-Djem et d'Henchir-Meskhal, près de Lemta, entré récemment au Musée du Bardo, une, originaire d'El-Djem, mérite d'attirer l'attention. C'est une lampe sans queue, avec une sorte de rinceau qui fait saillie sur chaque côté; au revers, une plante de pied. Sur le disque supérieur, qui n'a pas de sujet, une légende est inscrite circulairement, en lettres rétrogrades en relief :

FELIX · E · TV · QVIPORT · LVMN ·

Felix e(sto) tu qui port(as) lum(e)n!

« 5° J'ai vu tout dernièrement chez M. Collet, conducteur des ponts et chaussées, à Mahdia, une statuette de terre cuite, trouvée à El-Djem, figurant une femme, la tête enveloppée dans son manteau, qui a dans le dos, tracés à la pointe avant cuisson, les mots :

Q · OTACIL
SATVRNI

« M. Collet a bien voulu me remettre pour le Musée du Bardo une autre statuette, de même provenance, qui porte par derrière un double graffite gravé, comme le précédent, dans l'argile encore fraîche. L'un de ces graffites est horizontal, c'est celui du haut :

P · LICINI
SATVRNINI

« L'autre, placé au-dessous du trou d'évent, a été tracé la sta-

tuette étant couchée la tête à gauche; il se présente par suite verticalement quand la figurine est debout; bien que la troisième lettre puisse être douteuse, je lirais :

GIBERIS

«La statuette représente une femme, vêtue d'une tunique et d'un manteau, le pied droit retiré en arrière. La tête est rapportée et n'appartient peut-être pas au même objet que le corps.

«6° M. le commandant Donau a envoyé au Musée du Bardo la dédicace du fortin de Si-Aïoun, dans le Sud tunisien, exhumée par lui en 1908[1].

«Grâce à la bienveillante entremise de M. Roy, secrétaire général du Gouvernement tunisien, Si Ahmed Sakkat, caïd du Kef, a bien voulu se dessaisir en faveur de nos collections épigraphiques d'une inscription métrique découverte entre Le Kef et Maktar et publiée l'an dernier par M. Héron de Villefosse[2]. Le texte a été trouvé au Sers, à Koudiet-es-Souda, qui fait partie du Djebel Bou-Rbiâ et qui est à une quinzaine de kilomètres des ruines de Zanfour d'une part et de la station du Sers d'autre part.

«7° M. V. Chavanne, antiquaire à Tunis, m'a communiqué quelques intailles qui étaient entre ses mains :

«*a*. Agate à trois couches, blanche, veinée noire et bleue. Vénus, les jambes drapées, tenant d'une main le bout de la draperie, de l'autre ses cheveux. Dans le champ, d'un côté L‖M, de l'autre I. Haut., 0 m. 12; larg. 0 m. 10. Trouvée en Tunisie.

«*b*. Agate à trois couches, jaune de divers tons. Buste de jeune homme, aux cheveux frisés, à la barbe naissante. À l'exergue, EVLT◊‖XI◊V, gravé sur la pierre en sens direct. Ronde, diam. 0 m. 019. Trouvée dans la région de Kairouan.

«*c*. Jaspe vert, avec des veines brunes. D'un côté, dragon à tête de coq, à double queue, tenant d'une main un fouet, de l'autre un bouclier; dans le champ, I‖A‖ω et trois étoiles. Au revers, dans un cartouche à queues d'aronde flanqué d'étoiles, quatre signes

(1) Donau, *Bull. archéol. du Comité*, 1909, p. 42; Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 98 et suiv.

(2) *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1909, p. 467 à 469.

disposés sur deux lignes et sensiblement pareils deux à deux en diagonale : N X. Haut., 0 m. 015; larg., 0 m. 013.

«*d.* Agate à trois couches, orange, blanche, orange. Dieu barbu, le calathos sur la tête, avec trois rayons de part et d'autre du calathos. Drapé, il tient d'une main un bâton autour duquel s'enroule le serpent; l'autre main est tendue; à ses pieds, un quadrupède, de face, assez indistinct. C'est sans doute Sérapis avec Cerbère.

«8° Enfin, une inscription funéraire a été trouvée à l'Oued-Cheraïa, non loin de Sbeitla. Elle est gravée en lettres de 0 m. 065-0 m. 07 sur un cippe.

«Sur la plinthe supérieure :

HAVE TITE

«Sur le cippe lui-même :

D ⊕ M ⊕ S ⊕
T · STATI
LIVS · SA
TRIANVS ·
VIX ⊕ ANN ⊕
XXX IIII
M ⊕ VIIII
D ⊕ XXVII
H · S · E ·

«Sur le côté droit du cippe, à hauteur de la ligne D ⊕ M ⊕ S ⊕, on lit de nouveau :

HAVE TITE

«(D'après un estampage de M. Alquier, surveillant de la Direction des antiquités.)»

M. Merlin a envoyé en outre, quelques instants avant la réunion de la Commission, la dépêche suivante :

«Je tiens à annoncer immédiatement à la Commission une importante découverte faite hier par M. J. Renault, correspondant du

Ministère, à Carthage, dans le vallon de la Briqueterie, en dégageant des citernes antiques, celle de neuf statuettes complètes très bien conservées : une Minerve marchant, tenant une lance et un bouclier (0 m. 33 de haut), une Isis (0 m. 36), deux Mercure, un Sérapis, une Vénus Astarté, toutes de bronze; un Esculape de marbre; un Mercure d'ivoire; deux manches de bronze avec bustes de Minerve et de Caelestis; deux fibules de bronze doré. »

M. Berger lit un rapport sur deux inscriptions puniques :

« 1° M. Merlin a envoyé au Comité, à la date du 7 mars, l'estampage d'une inscription punique que M. Romain, propriétaire à Pont-du-Fahs, a trouvée dans les ruines de Thuburbo Majus et qu'il a bien voulu offrir au Musée du Bardo. La pierre mesure 0 m. 15 de largeur, 0 m. 10 de hauteur et 0 m. 035 d'épaisseur.

« L'inscription est mutilée par en haut; voici ce qui en reste :

[illegible]

[illegible]

. . . . . .

« ce qu'a voué Azrubaal, fils de Bodastoret, fils d'Him[ilcon].

« La dédicace a disparu; mais le tour de l'inscription, son caractère paléographique, l'aspect des noms propres, l'étendue même de la partie manquante, que l'on peut déterminer en s'appuyant sur la largeur des lignes, permettent de supposer que nous sommes en présence d'une stèle à Tanit et à Baal-Hammon. Le fait est intéressant et mérite d'être signalé à cause de la rareté des inscriptions à Tanit en dehors de Carthage.

« 2° M. Gsell nous a communiqué la photographie d'une stèle découverte à Aïn-Nechma, près de Guelma.

« Elle est occupée par un bas-relief très grossier, au-dessous duquel se lit une inscription néo-punique d'une ligne.

« Le bas-relief représente une femme nue, qui lève les deux bras en l'air. Des deux côtés de la tête, deux gâteaux. Au-dessus, peut-être le disque et le croissant. Le bas-relief est accosté de tiges hachurées qu'on pourrait prendre pour des palmes.

« L'inscription porte les mots :

תברכת בת ארש = 𐤕𐤁𐤓𐤊𐤕 𐤁𐤕 𐤀𐤓𐤔

« *Tebarcat, fille d'Aris.* »

M. Diehl entretient la Commission d'un calque de graffite grec communiqué par M. Renault. Avant de se prononcer sur sa lecture et son explication, il conviendrait d'en attendre un estampage.

M. Houdas, après examen de petits disques de verre portant des inscriptions arabes, appartenant à M. le commandant Hannezo, s'exprime ainsi :

« Sur les cinq disques de verre envoyés par M. Hannezo, il en est un qui porte l'empreinte de deux flèches et qui a dû servir pour les opérations divinatoires ou être employé comme amulette. Les inscriptions tracées sur les quatre autres disques ne sont pas lisibles. Cependant l'un d'eux semble porter le mot مكيلة, qui se rencontre fréquemment dans ces sortes de documents; ce serait l'estampille d'un flacon dont le nom du contenu n'est pas lisible sur le disque. »

M. Salomon Reinach fait un rapport sur une communication de M. Debruge, correspondant du Ministère :

« M. Debruge, correspondant du Ministère, à Constantine, signale des stations préhistoriques dites *escargotières*, dans le voisinage de Tébessa, qui semblent présenter des analogies avec les *Kjoekkenmœddings*. On y trouve des amas considérables de cendres, d'escargots, de silex taillés, d'os polis, mêlés à des fragments de coquilles d'œufs d'autruche; il n'y a ni poterie ni silex polis. À El-Oubira, sur la frontière tunisienne, M. Debruge a également exploré une station préhistorique; à 45 kilomètres au Sud-Ouest de Tébessa, le long de la rivière se dirigeant vers l'Ouenza, il a recueilli

des outils de type chelléen. Un rapport détaillé sera publié par la Société archéologique de Constantine, qui a chargé M. Debruge de procéder à ces recherches dans l'Est algérien. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

19 JUILLET 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. PERROT.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ont été offertes à la Commission les deux brochures suivantes :

Quelques notes d'archéologie chrétienne, par le R. P. Delattre;
Le sanctuaire de Baal et de Tanit près de Siagu, par M. Alf. Merlin.

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque nationale, et des remerciements sont adressés aux auteurs.

M. Bosco a envoyé la copie et l'estampage de quelques inscriptions romaines découvertes à Constantine dans les démolitions effectuées en vue de la construction d'un pont sur le Rhumel.

1° Copiée par M. Bosco et M. L. Moreau :

NIA MA
XIMA
VA LXX
HSE

2° Copiée par M. Bosco :

FABIA M LI
TIMOSA
V A XXXV
H S E

3° Copiée par M. Bosco; dessinée par M. H. Castelli; estampages peu lisibles :

[illegible]L S MARC[illegible]

*sit*TIANVS VAC[illegible]IVL*iu*S

V A V ET ROGATA VA[illegible]

ET FABRICIVS V A[illegible]

VICTO

RIAE

VA III

ET RO

GATAE

V A VII

[illegible]IMVS A[illegible]

4° Copiée par M. Bosco; dessinée par M. H. Castelli; estampages peu lisibles :

CAVT

A VIII ET

ANAE VI Eros funèbre

V A VIII

E N

LETAC

RPVAV

personnage presque détruit VIII

ET FELICIVS

V A XIII

*f*RATRIBVS DIGNISSIM*is*

5° Fragment de dédicace :

VR

R EXC

6° Sur la route du Bardo :

VA

A X

H S

M. Merlin lit un rapport de M. Poinssot, inspecteur des Antiquités de la Tunisie, sur les fouilles faites à Dougga en 1910 :

«La campagne a duré du 1er mars au 9 juillet. Comme les années précédentes[1], des fouilles ont pu être exécutées, d'une part à l'Ouest du Capitole, d'autre part au Sud de la ville. En même temps s'achevait la reconstitution du mausolée libyco-punique.

«I. A l'Ouest du Capitole, on a continué le déblaiement des deux plates-formes, couvertes d'une mosaïque à gros cubes blancs, qui s'étendent au Nord et au Sud de l'emplacement limité par les murs byzantins. Sans doute étaient-elles occupées par des portiques. On serait assez tenté d'y placer le portique auquel appartenait la grande frise architravée contemporaine d'Antonin le Pieux[2], dont on a trouvé alentour tant de parties. Des fragments de cette frise, récemment découverts, désigneraient le portique sous le nom de *porticus fori*, si le rapprochement qu'on a fait des deux blocs auxquels ils appartiennent est justifié :

PORTIC VS FORI

«De la plate-forme qui borde au Nord le forum se détache un soubassement mouluré assez analogue à ceux qui ont été précédemment signalés au pied même du Capitole.

«II. Divers travaux de consolidation ont été exécutés au Capitole. Le mur Est de la *cella* a reçu plusieurs assises nouvelles, et on a repris toute la maçonnerie du mur du fond. Une longue barre de fer et divers crampons ont permis d'assurer la conservation du

(1) Cf. L. Poinssot, dans le *Bull. arch. du Comité*, 1908, p. CCXXV à CCXXIX; 1909, p. CCXI à CCXIV.

(2) L. Poinssot, *Nouv. inscr. de Dougga*, n° 26 (*Nouvelles Archives des Missions*, t. XVIII, p. 104-106).

beau linteau de la porte, qui menaçait de s'écrouler; on a même pu remettre en place la corniche qui surmontait ce linteau. A l'Est du Capitole, on a commencé le redressement du dallage où est gravée la rose des vents.

« III. Le dégagement de l'arc de Septime Sévère a été continué. De nombreux membres d'architecture, en général d'une conservation remarquable, ont été retrouvés. Plusieurs fragments des deux grandes dédicaces gravées sur les deux faces de l'attique permettent de compléter les lectures qui en ont été données. C'est ainsi que les dernières lignes de la dédicace à Septime Sévère et à Julia Domna paraissent devoir être lues, malgré ce que la disposition des noms présente d'anormal :

IMP *caes. l. se*PTIM*i s*EVERI PII PERTINACIS AVG ARAB

*adiab. part*H·MAX *pont. max* CONI*ugi iuliae aug.*

*conditoribus m*VNICIPII SEPTIMII AVRE*li li*BERI THVG*gensis*

*respu*BLICA *fe*CIT D*d* PP

« La dédicace à Caracalla et à Géta se lira :

*imp c*A*es. m.* AVRE*lio an*TONINO AVG PI*o felici trib. po*T VIII COS II *et l. sep*TIMIO SEVERO *getae n*OBILISSI*mo caes imp. caes. l.* SEPTIMII SEVERI PII P*ertinaci*S AVG AR*abici adiabenici* PART · MAX · PO*nt ma*X FILIO[1] *divi m. antonini nepoti divi antonini pii p*RONEPO*ti divi hadri*ANI ABNEPOT*i divi traiani pa*RTHiCI ET DIV*i uervae a*DNE*poti*.....*t*HVG (?)

..... PQTV .....

« A l'Ouest de l'arc, on avait précédemment trouvé au pied du pilier Nord une dédicace à Caracalla, gravée sur une frise archi-

[1] L'O de *filio* ne paraît pas avoir été, comme on serait tenté de le croire, regravé après un martelage.

travée. Du même côté de l'arc, mais au pied du pilier Sud, on a recueilli une partie de la dédicace à Géta qui faisait pendant à celle de Caracalla :

SEVERO GETAE CAES AVG N

« IV. La rue qui passe sous l'arc de Septime Sévère a été en grande partie dégagée. Elle vient croiser un peu au Nord-Est des Thermes, où la mosaïque des Cyclopes a été découverte, la rue qui longe au Nord la villa du trifolium. On a déblayé entièrement et consolidé les constructions situées à l'angle des deux rues. Ce sont en particulier de vastes sous-sols partiellement éclairés par des soupiraux s'ouvrant sur la rue, au niveau du dallage de la voie. Au-dessus de ces sous-sols, des pièces assez ruinées, dans l'une desquelles était une mosaïque présentant la disposition suivante :

cheval avec palmes	oiseau	cheval avec palmes
BOCC		RI
DERISOR	amour	AMOR
cheval avec palmes	arbustes	cheval avec palmes

« A l'Ouest de ces constructions, un escalier conduit à un couloir souterrain. Entre les voûtes de ce couloir et les murs qui limitent le péristyle de la villa du trifolium, plusieurs pièces ont été dégagées. Dans l'une d'elles, contiguë à celle où l'an passé fut découverte la mosaïque des Néréides, on a trouvé une mosaïque représentant une gazelle ayant un collier au cou; au-dessus d'elle est le nom :

BODALA

« Entre les deux sous-sols dont nous avons parlé plus haut et le bassin par lequel se terminent à l'Est les Thermes des Cyclopes, on a mis au jour des latrines en fort bel état de conservation.

« V. La restauration du mausolée est terminée. Selon les prévisions, elle n'a pas demandé moins de trois campagnes. La hauteur

(21 mètres) du monument, la dimension des blocs dont il se compose, la difficulté qu'il y eut à retrouver les divers éléments architecturaux, expliquent la durée du travail. Le troisième étage, qui a été reconstitué cette année, présente des proportions assez singulières. Comparé aux deux autres, il est sensiblement trop étroit pour sa hauteur; les pilastres si minces et si longs qui le décorent aux angles rendent encore ce défaut plus sensible. L'étage se termine par une gorge analogue à celle qui décore le second étage. Au-dessus commence la pyramide, flanquée aux quatre angles de quatre femmes ailées assez mutilées. Au sommet de la pyramide a été placé un lion assis ramassé au pied du mausolée.

«Nous avons eu cette année, comme les précédentes, la bonne fortune de retrouver, et quelquefois même à une grande distance, de nombreux éléments du mausolée, fragments des victoires et colonnes ioniques entre autres.

«Si l'ensemble du monument ne donne point la satisfaction pleine et entière que l'on éprouve devant les édifices grecs auxquels il s'apparente, il ne constitue pas moins, depuis sa reconstruction, un des édifices les plus imposants de l'Afrique du Nord. Dans cette construction de style gréco-punique, on retrouve l'origine des hauts mausolées africains d'époque romaine de Mactar et de Kasserine.

«Il faut ajouter qu'il n'était pas, même à Dougga, seul de son espèce; on remarque en effet dans d'autres parties de la ville de nombreux éléments ayant fait partie de constructions analogues, chapiteaux à fleurs de lotus, gorges égyptisantes, etc.

«VI. Comme précédemment, on a continué au point de vue archéologique l'étude de la région voisine de Dougga. Une nouvelle section de la *Fossa regia* a pu être déterminée, au Sud-Ouest de celle que nous avions découverte en 1907[1]. Elle nous conduit assez près du Djebel-el-Akouat pour nous permettre d'affirmer que la limite de l'*Africa Vetus* et de l'*Africa Nova* passait par la crête de cette montagne, après avoir quitté le Djebel-ech-Cheïd.

«Dans les environs immédiats de Dougga, un certain nombre de textes ont été découverts. Parmi eux, on citera le fragment sui-

[1] Cf. *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1907, p. 466-481.

vant, trouvé à Henchir-Zellal (ferme Eymard), un peu à l'Est de la borne kilométrique 107 de la route de Tunis au Kef :

divo . . *c* OMMODO ☙ FRATR*i*
imp. caes. l. *s*EPTIMI ☙ SEVERI ☙ PIÏ ☙ PER*tinacis*
augusti *a*RABICI☙ADIABENICI☙PAR*thici max*
SACRATI DECVRIONE*s?*
*conse*RVATORES PAGI THVGG
MAGISTRO Q MORA*sio*
CASSIANO ☙ (blanc)
EX☙POLLICITATIONE☙SVA☙FECERVNT☙D☙D☙

M. Merlin donne, en outre, quelques explications sur les fouilles qu'il a dirigées à Mahdia et qui se continuent encore, et fait circuler les photographies des bronzes découverts en dernier lieu.

M. Héron de Villefosse communique, au nom du R. P. Delattre, quelques inscriptions latines récemment trouvées à Carthage :

«1. Belle console de marbre, longue de 0 m. 38, haute de 0 m. 21, décorée d'une large palmette surmontée d'un coussinet. Sur la face du tailloir qui couronne cette console, on a gravé une inscription dont une cassure a fait disparaître environ cinq lettres :

Q VI EXPO

«Hauteur des lettres, 0 m. 02. L'épaisseur du tailloir est de 0 m. 04, et sa largeur totale devait être de 0 m. 30.

«2. Sur une portion de dalle de *saoûan*, épaisse de 0 m. 05, large de 0 m. 35, haute de 0 m. 20, à face polie, inscription brisée à droite et en bas :

M · DVRMIV*s*
PHILOMV*sus*
M · DVRMIV*s*
PTOLEM*aeus*

«Hauteur des lettres : o m. o4 à la première ligne, o m. o3 à la deuxième et à la quatrième, o m. o35 à la troisième. Celles de la dernière ligne ne se reconnaissent que par leur moitié supérieure.

«3. Sur une tablette de marbre blanc, large de o m. 265 et haute de o m. 20, épaisse de o m. 02 :

D ☙ M ☙ S ☙
L ☙ MESSIVS ☙
GALLVS ☙ VET ☙
P ☙ VIX ☙ A ☙ LV ☙
H ☙ S ☙ E ☙

«Hauteur des lettres, o m. o25.

«4. Sur une tablette, large de o m. 29 et haute de o m. 235, épaisse de o m. o12 :

D M ▾ S
Q-DOMITIVS-SECV
NDVS- VIX·AN·LV
M E M - M I A - R O
MANA- VIX AN·XLII
H - S ▾ E

«Hauteur des lettres, o m. o25.

«5. Sur une tablette brisée à droite, haute de o m. 16, épaisse de o m. o18 :

D · *m* *s*
DOMITI▨
NVS·P·VIX *an*
NIS·XVI·D·▨
H · S · E

«Hauteur des lettres, o m. o15. A la fin de la seconde ligne, amorce d'un A.

«6. Sur une belle tablette, large de 0 m. 49 et haute de 0 m. 30, épaisse de 0 m. 015 :

L ✦ SEMPRÕNIVS ✦
REDEMPTVS ✦ PIVS ✦
VIXIT ✦ ANNIS ✦ XX
H ✦ S ✦ E

«Inscription bien gravée. Hauteur des lettres, 0 m. 04 à la première ligne et 0 m. 03 à la dernière.

«7. Sur une tablette, large de 0 m. 25, haute de 0 m. 22, épaisse de 0 m. 009 :

DIS ✦ MAN ✦ SACR ✦
*l. semp*RONIVS ✦ HERACLA✦
pius vix. ANN ✦ LXXX
H ✦ S ✦ E ✦

«Hauteur des lettres : 0 m. 025 à la première ligne et 0 m. 02 à la dernière.

«8. Sur une tablette, large de 0 m. 28, haute de 0 m. 26, épaisse de 0 m. 025 :

DIS · MANIB · SACR
L · SEMPRONIVS AMPFIVS
PIVS VIX · ANN XXXVII
H S E
SEX · ET · FAVSTVS · AMICI · FECERVNT

«Lettres peintes en rouge, hautes de 0 m. 03 aux premières lignes et de 0 m. 02 à la dernière.

«9. Fragment de tablette, large de 0 m. 13, haut de 0 m. 12, épais de 0 m. 013 :

D ✦ *m s*
INSTA
TORI

«Hauteur des lettres, 0 m. 03.

« Au revers :

▨▨▨▨NIS ♡

▨*vix a*NN·XLIX♡

« Hauteur des lettres, 0 m. 045. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

membre du Comité.

15 NOVEMBRE 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ont été offertes à la Commission les brochures suivantes :

M. Debruge, *Catalogue des objets préhistoriques du Musée de Constantine, Fouilles de la grotte du Mouflon* (*Constantine*);

R. P. Delattre, *Inscriptions chrétiennes de Carthage* (*1906-1907*);

A. Robert, *La Kaalâ des Beni-Hammad;*

A. Merlin, *Découverte d'une cuirasse italiote près de Ksour-es-Saf.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements adressés aux auteurs.

M. Bosco a envoyé la copie et les estampages de plusieurs inscriptions romaines découvertes à Constantine et aux environs. — Renvoi à M. Toutain.

M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, a adressé la description et la photographie de deux pierres découvertes, l'année dernière, en faisant les fondations de l'École indigène d'El-Kantara. L'une est un fragment de stèle où l'on voit un personnage dans un édicule, tenant en mains une colombe; à ses pieds est un bélier; l'autre, une *mensa* funéraire avec représentation de vases et de plats.

M. Gsell a fait parvenir un rapport de M. Latapie, gendarme, à Clairfontaine (département de Constantine), sur des outils chelléens et acheuléens découverts en ce lieu. — Renvoi à M. Reinach.

M. Merlin a envoyé :

1° Une note de M. l'adjudant Icard sur quelques stations de silex qu'il a rencontrées au Maroc. — Renvoi à M. Reinach.

2° Le texte d'une inscription latine dont il doit la connaissance à l'obligeance de M. Des Portes de la Fosse, délégué à la Résidence générale de Tunis :

« Elle a été découverte dans le jardin qui entoure la maison d'habitation de M. le vicomte de Ronseray, à Henchir-Techga, à 6 kilomètres au Sud de Mateur [1].

« Le texte est gravé sur un piédestal parallélépipédique, sans moulure saillante, mesurant 1 m. 30 de haut et 0 m. 50 de large. Les lettres ont 0 m. 055-0 m. 06 :

SABINIAE T*ran*
QVILLINAE AVG
CONIVGI · D N
IMP CAES M AN
TONI GORDIANI
PII FELICIS AVG
MVNICIPIVM
AELIVM THIZI
KA DEVOTVM
*n*VMINI MA
iestatiq EO*rum*
D D

[1] Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas arch. de la Tunisie*, feuille de Mateur, n° 79 (Aïn-Tachegga); cf. Barry, *Bull. arch. du Comité*, 1886, p. 485-486; *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 1392; Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1898, p. CLI; *Bull. de la Société des Antiquaires de France*, 1898, p. 334 et suiv.

« A l'avant-dernière ligne, on aperçoit quelques traces de lettres à gauche, mais on ne peut les identifier avec certitude.

« L'intérêt de cette dédicace vient de ce qu'elle nous fournit la dénomination antique de la ville dont les ruines, très arasées aujourd'hui, s'étendent sur le sommet du plateau voisin de l'endroit où la pierre a été exhumée, remployée la tête en bas dans un mur postérieur ainsi que d'autres bases analogues, non encore dégagées, mais qui doivent, elles aussi, porter des inscriptions. Ces vestiges, parmi lesquels se remarquent des traces de fortification, des restes de maisons particulières avec mosaïques géométriques, l'ellipse d'un amphithéâtre, sont ceux du *municipium Aelium Thizika* [1].

« Le nom de *Thizika*, qui s'est perpétué dans l'appellation moderne de Techga, est déjà chez Ptolémée et chez Pline. Ptolémée (IV, 3, 8) cite *Θίσικα* parmi les villes situées entre *Thabraca* et le *Bagradas*, dans la région d'*Hippo Diarrhytus* et d'Utique; Pline [2] mentionne l'*oppidum Thisicense*, en même temps que l'*oppidum Materense* dont il est tout proche, parmi les *oppida libera* de l'Afrique. *Thisica* apparaît aussi dans les documents ecclésiastiques; notamment saint Augustin parle [3] d'un Novellus, évêque de *Tyzica* (*Tyzicensis*) au début du IVe siècle, ajoutant que « le nom de [cette] ville n'est pas connu de toute l'Afrique et peut-être pas seulement de toute la province proconsulaire [4] ». Un évêque de *Thisica* prend part aux réunions épiscopales de 411 (*Tyzicensis?* [5]) et de 525 (*Tizzicensis*); au milieu du VIIe siècle, Vitalis de Thisica (*Tizzicensis*) figure au nombre des signataires de la lettre que les évêques de la Proconsulaire envoient à Paul de Constantinople.

« Au temps de Gordien, la ville était municipe, comme nous l'apprend notre dédicace; elle l'était devenue sous Hadrien ou sous Antonin, d'où son surnom d'*Aelium*.

(1) Guérin (*Voyage archéol.*, II, p. 28, cf. p. 29; cf. Toulotte, *Géogr. de l'Afrique chrétienne*, I, p. 384) avait proposé d'identifier avec *Thisica* la [*T*]*hisita* que l'ethnique [*T*]*hisitanus* avait révélée à Bou Chateur (*Corp. inscr. latin.*, t. VIII, nos 1211-1212; cf. Cagnat, *Bull. arch. du Comité*, 1903, p. CCXII; Babelon, Cagnat et S. Reinach, *Atlas arch. de la Tunisie*, feuille de Bizerte, n° 32). Cette synonymie avait été rejetée par Tissot (*Géogr. compar.*, II, p. 94) et par Wilmanns (*Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 153).

(2) V, 30 (édition C. Mayhoff, 1906, chez Teubner).

(3) *Ad Donat. post collationem*, XXII, 38.

(4) Cf. Toulotte, *Géogr. Afrique chrétienne*, I, p. 274.

(5) Le texte porte *Tijucensis*.

« 3° L'énumération de quelques découvertes archéologiques intéressantes récemment survenues en Tunisie :

« I. M. Bourjade, entrepreneur, a bien voulu me remettre pour le Musée du Bardo un morceau d'inscription trouvé par lui à Carthage, dans la région des ports, à 350 mètres à l'Ouest de la Koubba de Lalla-Salah. La plaque de marbre sur laquelle le texte est gravé n'est complète qu'en haut (haut., 0 m. 185; larg., 0 m. 21; épaiss., 0 m. 045); les lettres mesurent à la première ligne 0 m. 045, aux lignes suivantes 0 m. 017 :

M · AVRELIVS · M

FALCONE ET CLARO ·

.....V S SATVRNI

.....S SATVRN

l. septimio severo AVG II ·

« C'est, comme certains autres débris analogues exhumés à Carthage, un fragment de liste militaire [1]. Il porte deux dates consulaires; à la ligne 2 : *Falcone et Claro* [*cos.*], année 193; à la ligne 5 : [*L. Septimio Severo*] *Aug. II.* [avec Albinus], année 194. Il faut notamment rapprocher de celui-ci deux autres textes analogues, dont les dates sont voisines des nôtres : l'un, où se lisent les noms des consuls de 199 et de 200, est un peu postérieur [2]; le second, remontant, semble-t-il, à 185, est un peu antérieur [3]. Tous trois se rattachent sans doute au même ensemble.

« II. A Carthage, au Nord du Koudiat-Zateur, en procédant à des travaux pour l'alimentation hydraulique de Sidi-Bou-Saïd, on a recueilli, près de l'établissement des Salésiens, une inscription

[1] Cf. Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. CLXXVI, procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, janvier; ajouter à la bibliographie donnée en cet endroit : Delattre, *La nécropole des rabs...*, *Troisième année des fouilles*, p. 41.

[2] *Corp. inscr. latin.*, t. VIII, n° 12549.

[3] Gauckler, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1904, p. 699.

gravée en lettres de 0 m. 06 sur une dalle calcaire ayant 0 m. 32 de hauteur, 0 m. 53 de longueur, 0 m. 04 d'épaisseur :

CONSTANTIVS
IN PACE

«Un ossuaire, en forme de pyramide tronquée renversée (haut., 0 m. 20; long. en haut, 0 m. 37, en bas, 0 m. 30; larg. en haut, 0 m. 29, en bas, 0 m. 24), accompagnait cette inscription. Un autre ossuaire, semblable au premier et recouvert comme lui d'un couvercle, a été déterré dans les mêmes travaux près du passage à niveau du tramway électrique voisin de Sidi-Bou-Saïd.

«On a aussi découvert dans ces mêmes parages un torse en marbre de Satyre, avec une petite queue au bas du dos (haut., 0 m. 41); la tête, les bras, dont le droit était levé et le gauche baissé, sont brisés; les jambes sont incomplètes elles aussi, la droite au-dessous du genou, la gauche à mi-cuisse, mais les parties manquantes étaient faites d'un autre morceau de marbre et rapportées.

«La Compagnie des eaux de Tunis a fait déposer tous ces objets au Musée du Bardo.

«III. Divers objets trouvés à El-Djem sont également entrés au Musée Alaoui. Les deux premiers ont été offerts par M. Collet, conducteur des Ponts et Chaussées, à Mahdia :

«1° Un fragment de statuette en terre cuite, dont la tête et le bas du corps font défaut (haut., environ 0 m. 05), porte dans le dos, tracé à la pointe avant cuisson, un graffite néo-punique, que M. Philippe Berger croit pouvoir lire :

בנעתרת (= *Benathoret*)

«2° Une plaquette en terre cuite (haut., 0 m. 07; larg., 0 m. 05; épaiss., 0 m. 02) présente, gravée dans l'argile lorsqu'elle était encore fraîche, l'inscription suivante (lettres, 0 m. 003) :

Q·MAGNIVS
NVMIdA·CELIV
L·FELIX qVINTV

« L'V et l'S qui terminent la première ligne sont endommagés en haut, de même que l'V à la fin de la seconde ligne. A droite, il n'y a place, ni à la deuxième ni à la troisième ligne, pour une autre lettre.

« Au-dessous de l'inscription sont percés deux trous ronds destinés à recevoir les clous qui devaient servir à fixer la plaquette. Celle-ci est en effet un ex-voto, qu'il faut comparer à un autre découvert au même endroit [1] et qui se rattache à ce sanctuaire de Tanit et de Baal situé à El-Djem, au lieu dit « El-Maden », qui a déjà fourni tant de pièces intéressantes [2].

« 3° Provient encore d'El-Djem un plat creux à large bord (diam., 0 m. 21; prof., 0 m. 006-0 m. 065; larg. du bord, 0 m. 033), en terre rouge fine vernissée, qui n'est pas complet. Au fond, dans le milieu, de petits traits incisés disposés en circonférence; peut-être y avait-il un sujet central aujourd'hui disparu, mais c'est peu probable. Autour de ces ornements, cinq reliefs d'applique analogues à ceux de certains vases de la même région [3]: un lion bondissant à droite; une grande feuille; une couronne au-dessus d'un cartouche à queues d'aronde portant les lettres PERE [4]; une femme nue, avec une légère draperie flottant sur le bras gauche, peut-être Vénus; un Faune jouant de la flûte de Pan et dansant.

« 4° Dans la maison antique où M. Béziat, instituteur, à El-Djem, a trouvé les statues que j'ai signalées à la Commission de l'Afrique du Nord en mai dernier [5], une brique de grandes dimensions porte la marque suivante :

FLAMMAE
ANNIÆ ARES

(1) Merlin, *Bull. arch. du Comité*, 1909, p. CCXXXVII.

(2) *Ibid.*, p. CCXXXIII et suiv.; 1910, p. CCVIII, n° 4, procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, mai.

(3) *Ibid.*, 1910, p. CCX, n° 7, procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, mai.

(4) Peut-être à rapprocher de la marque *M. Perenni* (*Corp. inscr. latin.*, t. VIII, p. 2262, n° 22645, 277), qui, à Rome, apparait parfois sous la forme MPERE (*Corp. inscr. latin.*, t. XV, n° 5419, *e*).

(5) *Bull. arch. du Comité*, 1910, p. CCIX, n° 5, procès-verbal de la Commission de l'Afrique du Nord, mai.

«Ce cachet, long de 0 m. 12, haut de 0 m. 033, est connu déjà par d'autres exemplaires exhumés à Rome[1]; il se rapporte à C. Annius Flamma, esclave d'Annia Arescusa[2], et date du 1er siècle de notre ère.

«IV. A Korbous, on a mis au jour cet été, en faisant des fondations de villas, deux statues d'empereurs en marbre; j'en dois la description et des photographies à M. Jules Renault, correspondant du Ministère, à Tunis.

«La première a été découverte, le 25 août, à 2 mètres de profondeur, à 100 mètres environ à l'Ouest de l'Hôtel des Thermes; elle est privée de sa tête, des bras et des jambes; le torse tel qu'il subsiste mesure 1 m. 27 de haut; il est revêtu d'une cuirasse à lambrequins sur laquelle est jeté le *paludamentum;* le bras droit était étendu de côté dans la direction de l'épaule, et la main s'appuyait peut-être sur une longue lance; le bras gauche était tendu en avant : c'est l'attitude de nombreuses statues impériales.

«La cuirasse est ornée d'une tête de Méduse et, plus bas, de deux griffons affrontés levant chacun une patte de devant contre le candélabre qui les sépare; ces animaux sont soutenus par des rinceaux qui s'épanouissent symétriquement d'une feuille d'acanthe; les écussons des lambrequins sont décorés d'animaux.

«Il semble qu'en bas, à droite, on voie une partie d'un motif qui aurait pu représenter un enfant monté sur un dauphin, comme dans la célèbre statue d'Auguste de *Prima Porta.*

«Quelques jours après, le 9 septembre, un second torse, analogue au premier, mais un peu plus petit, sortait de terre à 85 mètres à l'Ouest de l'Hôtel des Thermes. Les jambes sont brisées, la gauche vers le milieu du mollet (haut. de la statue aujourd'hui, 1 m. 28), la droite au-dessus du genou; la tête, qui était rapportée, et les bras, qui étaient assujettis chacun au moyen d'un tenon en bronze, manquent; la main gauche, qui était fixée à l'avant-bras à l'aide, elle aussi, d'un tenon en bronze, a été recueillie plus tard.

«La cuirasse à lambrequins, que porte cette statue et sur laquelle est jeté le *paludamentum,* a sensiblement même décoration

(1) *Corp. inscr. latin.*, t. XV, n° 1141.
(2) *Ibid.*, n° 797. Cf. Pauly-Wissowa, *Realencyclopädie*, I, c. 2310, n° 106.

que la précédente : tête de Méduse, griffons affrontés de part et d'autre d'un candélabre; la feuille d'acanthe est remplacée par une palmette renversée; la rangée supérieure des écussons des lambrequins offre au milieu une tête de lion vue de face, puis de chaque côté, symétriquement deux à deux, des cornes d'abondance, un aigle aux ailes éployées, un casque.

« L'attitude devait, dans l'ensemble, répondre à celle de la première statue.

« D'après des renseignements donnés par des indigènes de Korbous, une troisième effigie d'empereur aurait été trouvée, il y a un certain temps, à peu près au même endroit, et elle aurait été achetée par un collectionneur de la région du Mornag. Ce collectionneur, à la date indiquée, ne me paraît pas pouvoir être autre que M. le commandant Marchant, et c'est, je crois, cette statue qui, à la mort de son possesseur, a été remise au Musée du Bardo par M. Djilani Marchant [1].

« V. Derrière le Djebel Bou-Kourneïn, près de Sidi-Bou-Mehl, on a découvert, dans un groupe de ruines qui est situé sur les propriétés de MM. Loré et Guido, une tête de jeune adolescent en marbre (haut., o m. 28), dont la face est assez endommagée, le nez et une partie du bas de la figure ayant disparu. Des cheveux frisés encadrent le visage, de chaque côté duquel ils tombent en boucles abondantes. M. Dumas, receveur des Postes et Télégraphes à Hammam-Lif, a eu l'obligeance de faire parvenir cette tête au Musée du Bardo.

« VI. A Tabarka, M. le lieutenant Haack, du 3e Bataillon d'Afrique, a recueilli une tête d'homme en marbre (haut., o m. 33), assez fruste, à barbe frisée; la pupille est indiquée par un petit trou pratiqué contre le bord de la paupière supérieure; le nez est cassé. Cette sculpture a été envoyée par M. Haack au Musée Alaoui. »

M. Berger rend compte d'une communication de M. Bosco, de Constantine. Ce zélé correspondant avait envoyé des copies d'un certain nombre d'inscriptions hébraïques provenant de l'ancien cimetière israélite de cette ville. Elles datent toutes d'une époque récente et, par cela même, sortent du domaine attribué à notre

[1] L. Poinssot, dans *Catalogue du Musée Alaoui, Supplément*, p. 67, n° 1119.

Commission. Il ne convient pas moins de remercier M. Bosco de sa communication, que nous devons nous contenter de signaler ici brièvement.

M. Cagnat propose d'imprimer au *Bulletin* l'inventaire des scarabées égyptiens du Musée Alaoui, dressé par M. Moret, conservateur adjoint du Musée Guimet. — Adopté.

M. Héron de Villefosse présente, de la part du P. Delattre, les copies de dix fragments d'inscriptions trouvés à Carthage et de quatre inscriptions relevées sur d'autres points de la Tunisie :

« 1. Fragment de tablette de marbre gris, à revers brut, épais de 0 m. 035, haut de 0 m. 165, large de 0 m. 10 :

V
ATA
LEG · X
VIXIT · A*nnis*
ALTVEIE · RV · IIM

« Hauteur des lettres, 0 m. 035, sauf à la dernière ligne où elles ont moins d'un centimètre de hauteur. Aussi la lecture de cette ligne n'est pas certaine. Il y a peut-être VETER.

« 2. Petit fragment de marbre, à revers lisse, épais de 0 m. 03, haut de 0 m. 08, large de 0 m. 12 :

S
ALEXA*nder miles*
COH · XIIi *urb*

« Hauteur des lettres, 0 m. 03. Le soldat *Alexander* de cette inscription devait appartenir à la XIIIe cohorte urbaine. Ce n'est pas la première fois que je recueille à Carthage des épitaphes de soldats de cette cohorte qui, de l'avis de Mommsen, aurait été changée par l'empereur Vespasien et envoyée à Lyon [1].

[1] Cf. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 263.

« L'épitaphe du soldat Alexandre a été gravée au revers d'une inscription en très beaux caractères dont il subsiste une amorce.

« 3. Portion de dalle de marbre, à revers lisse, épaisse de 0 m. 035, haute de 0 m. 32, large de 0 m. 42 :

O
SENTIBVS·
RVMC

« Hauteur des lettres, 0 m. 145. A droite et à gauche de O, amorces d'autres lettres. Celles de la troisième ligne ne se reconnaissent que par leur moitié supérieure.

« 4. Portion de dalle de marbre conservant des traces de frise, revers brut, épaisse de 0 m. 05, haute de 0 m. 21, large de 0 m. 33 :

OI
SALVOPO

« Hauteur des lettres, 0 m. 10. A la première ligne, avant O, amorce d'un C ou d'un L qui se prolonge vers la seconde ligne; après O, I est l'amorce d'un P ou d'un R.

« 5. Portion de grande dalle de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de 0 m. 045, haute de 0 m. 39, large de 0 m. 19 :

ON
INARVMX
espace d'une ligne en blanc
EX·AFRIC

« Hauteur des lettres, 0 m. 08. Avant la première, amorce d'une lettre qui est peut-être un D, mais le trait est fin. A la seconde ligne, X est brisé et ne se reconnaît que par la moitié inférieure.

« Cette inscription honorifique, par la forme des caractères, paraît appartenir à peu près à l'époque d'Hadrien.

«6. Fragment de dalle de marbre blanc, revers lisse, épais m. 035; haut de 0 m. 11, large de 0 m. 16 :

VSTA IIII

IVLIANVS

«Hauteur des lettres, environ 0 m. 65. A la première ligne, après A, amorces de lettres.

«7. Éclat de la partie inférieure d'une grande dalle de marbre. Le fragment, épais de 0 m. 035, haut de 0 m. 085, mesure 0 m. 18 de largeur :

L·LVCI

C·IVLIVS

VIR·RVFINVS

«Hauteur des lettres, 0 m. 015 aux deux premières lignes, et 0 m. 02 à la dernière. C'est un fragment de liste, comme il en a été trouvé un grand nombre à Carthage.

«8. Fragment de marbre, revers lisse, épais de 0 m. 02, haut de 0 m. 065, large de 0 m. 08 :

ATIVS·SA

CIVS·GA

VS ·M

«Hauteur des lettres, 0 m. 01.

«9. Sur un petit fragment de moulure, marbre blanc : éclat épais de 0 m. 015, haut de 0 m. 06, large de 0 m. 07.

BPOTOI

« Lettres très fines, hautes de 0 m. 01. La dernière n'est pas complète et n'est peut-être qu'un jambage de M ou N. Peut-être : βροτοι. Cet éclat de marbre, qui ne pèse pas 100 grammes, doit provenir d'un monument funéraire.

« 10. Fragment de plaque de *Saouân*, revers lisse, épais de 0 m. 03, haut de 0 m. 11, large de 0 m. 08 :

IXESIV
ICORPO
ARCACO
VII · P · N
· III M FV
· S · C

« Hauteur des lettres, 0 m. 015. A la première ligne, la première lettre est peut-être un E; la cinquième, brisée au sommet, est peut-être un T. A la deuxième ligne, C est peut-être un G. A la quatrième ligne, après N, amorce qui appartient peut-être à un X.

« Cette inscription a été trouvée à Gamart. Elle est peut-être chrétienne.

« 11. Inscription apportée d'El-Djem par des Arabes. Belle dalle de marbre, épaisse de 0 m. 03, haute de 0 m. 18, large de 0 m. 15, brisée à gauche. La face était encadrée d'une moulure :

dis man. SACRVM
NI · FLAMINIS
*vi*XIT · ANN · LXXXXIII
ET · NEPOTIBVS

« Hauteur des lettres, 0 m. 025.

« 12. Stèle votive, trouvée par M. Adam, colon, à Sainte-Marguerite (Haut-Mornag), et communiquée par M. l'abbé Maillet-Guy :

SATVRNO
AVG·SAC·
C·OCTAUIU
SUCCESSUS
U·L·A·S·

« Hauteur des lettres, 0 m. 15. Les A ne sont pas barrés et les V sont arrondis.

« L'inscription est gravée sur une stèle en grès assez friable, commun dans la région. La partie inférieure de la pierre, destinée à être cachée dans le sol, n'a pas été dégrossie. La partie qui émergeait du sol, haute de 0 m. 54, est large de 0 m. 25 au sommet et 0 m. 20 en bas.

« 13. Inscription communiquée par M. l'abbé Ravoux, curé de Sainte-Marie-du-Zit. Elle est gravée sur une dalle, épaisse de 0 m. 05 à la partie supérieure et de 0 m. 025 à la partie inférieure, haute de 0 m. 27 et large de 0 m. 69 :

VICTORIA
IN PACE

« Hauteur des lettres, 0 m. 095.

« 14. Une autre inscription de même provenance est gravée sur une dalle de 0 m. 24 sur 0 m. 35. Copie envoyée par M. l'abbé Ravoux :

IIIX INNOCENT
S IN PACE

« Hauteur des lettres, 0 m. 07. Il faut assurément lire INNOCENTIVS. »

M. Héron de Villefosse communique ensuite une note sur une statue féminine trouvée à Cyrène et récemment acquise par le Musée du Louvre. Cette note sera insérée au *Bulletin*.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

13 DÉCEMBRE 1910.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle que, depuis la dernière séance, un des membres de la Commission, M. Diehl, a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; il lui offre les félicitations affectueuses de ses confrères.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Eusèbe Vassel fait hommage à la Commission de deux brochures : *Quelques traits de mœurs des indigènes tunisiens* et *Les deux inscriptions puniques de Tanesmat.*

Ces brochures seront déposées à la Bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. Robert, correspondant du Ministère, à Bordj-bou-Arréridj, a envoyé à M. le Secrétaire la copie d'une inscription chrétienne de Kherbet-Zembia. — Renvoi à M. Monceaux.

M. Merlin fait parvenir, de la part de M. Jules Renault, architecte à la Direction générale des Travaux publics, correspondant du Ministère, à Tunis, les calques des inscriptions arabes qui ornent le tympan surmontant la porte d'entrée d'un édifice sis à Tunis, 20, Souk El-Attarine. « Cet édifice, qui a été d'abord une caserne, a été ensuite transformé en prison et est aujourd'hui affecté à divers services publics.

« L'inscription du milieu est en plomb incrusté dans du marbre blanc; les deux inscriptions latérales sont en marbre blanc incrusté dans des plaques de plomb. » Renvoi à M. Houdas.

M. Merlin écrit, en outre :

« Les fouilles sous-marines de Mahdia nous ont fourni, au cours de la campagne de 1910, un certain nombre de statuettes de bronze dont j'ai présenté les photographies à la Commission de l'Afrique du Nord dans sa séance du mois de juillet dernier [1]; en outre, elles nous ont procuré de nombreux fragments de figurines et de meubles, également de bronze, dont plusieurs sont venus compléter de la façon la plus heureuse des objets précédemment découverts. Ce sont quelques-uns des principaux résultats obtenus jusqu'ici par le nettoyage, le classement et la recomposition de ces débris que je voudrais signaler ici :

« 1° La grande statue d'Éros, extraite en 1907, n'avait pas son bras gauche [2]. Quand les scaphandriers commencèrent les travaux à hauteur de la troisième rangée des colonnes en partant du Nord, sur le flanc Est du navire naufragé, ils ne tardèrent pas à constater, sous la première et la seconde colonne [3] et sous la couche de bois en décomposition située plus bas que les fûts de marbre et représentant le pont du bateau, la présence d'un objet de bronze, allongé, qui leur parut être le membre manquant à l'Éros. Pour arriver à dégager cet objet, à la trouvaille duquel nous attachions une importance toute particulière, il fallut déplacer une des colonnes; cette opération, assez malaisée en raison du poids à remuer, put être réalisée grâce au baliseur *Eugène-Resal* mis fort obligeamment à notre disposition par la Direction générale des Travaux publics de la Régence. Le 20 juillet, le deuxième fût, à compter de l'Est, solidement amarré, était arraché de la boue où il était partiellement enterré et transporté au fond de l'eau, à une centaine de mètres au Sud-Est du lieu des fouilles. Le lendemain,

[1] *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1910, séance du 30 septembre.

[2] Merlin et L. Poinssot, *Monuments Piot*, t. XVII, p. 31.

[3] Ces deux fûts sont de taille inégale; l'un, le premier, n'a que la moitié environ de la longueur du second.

21 juillet, après avoir retiré beaucoup de bois, on mettait au jour la pièce de bronze, qui était bien, en effet, comme les pêcheurs l'avaient présumé, le bras gauche qui faisait défaut à notre statue. Il était admirablement conservé, sans dépôts calcaires à la surface; et, sans avoir eu besoin d'être décapé, il a été remis en place facilement, le raccord étant obtenu d'une manière aussi exacte que possible.

« Le mouvement répond bien à celui que nous avions conjecturé, M. L. Poinssot et moi [1]; le bras, ramené en arrière et légèrement écarté du corps, est ployé au coude; la main, qui est au niveau de la hanche, tenait vraisemblablement dans ses doigts fermés un arc; il ne subsiste que peu de chose de cet attribut, seulement le tronçon compris à l'intérieur du poing, mais on discerne nettement les vestiges de deux tiges arrondies distinctes, l'une plus mince que l'autre, qui ne paraissent pouvoir être que les restes de l'arc et de sa corde. De la main gauche, le dieu soulevait donc son arc. Nous aurons l'occasion de reparler quelque jour avec plus de détails de cette intéressante œuvre d'art; aussi je me contente aujourd'hui de ces renseignements succincts à son égard.

« 2° Deux corniches de bronze, remontées en 1907, sont décorées de demi-bustes en relief, ici Dionysos, là Ariane [2]. Celle qui est ornée du buste d'Ariane, moins bien sauvegardée que l'autre, était fortement endommagée sur le côté; l'épaule droite de la déesse était même totalement absente. Nous avons sorti de la vase cette épaule le 27 mai : la tunique est agrafée sur le bras droit comme sur le bras gauche; entre les boutons, les bords de l'étoffe, minutieusement plissée, s'ouvrent en une série de crevés.

« 3° Les recherches de 1907 et de 1909 nous avaient livré deux personnages prenant part à une course aux flambeaux. L'un, un Éros androgyne [3], n'avait plus notamment ni main gauche ni bras droit. Le 12 juin, on a sorti la main gauche; quatre jours après, le 16, le bras droit. Ces deux morceaux s'adaptent exactement aux

[1] *Monuments Piot*, t. XVII, p. 35.

[2] Merlin et L. Poinssot, *Monuments Piot*, t. XVII, p. 50 et suiv., fig. 3.

[3] *Ibid.*, p. 54-55, fig. 5; Curtius, *Archäol. Anzeiger*, 1910, c. 262, fig. 2; c. 263-264.

moignons qui adhéraient au torse et nous permettent de reconstituer l'attitude du coureur. De la main gauche, il tient, comme nous l'avions supposé d'après la seconde effigie, le flambeau des lampadédromies, à manche arrondi en bas, avec une large bobèche destinée à protéger les doigts contre les gouttes brûlantes de la poix; le bras droit se tend en avant; la main ouverte cherche à toucher le but.

« L'autre statuette, Hermaphrodite lampadophore[1], avait les membres assez mutilés au moment où elle avait été extraite de la mer; en particulier, du bras droit on ne voyait plus que l'attache, et la jambe droite était cassée au milieu de la cuisse. Déjà, en 1909, on avait réussi à raccorder le pied droit[2]. Cette année, c'est l'avant-bras droit qui nous a été rendu; l'attitude est sensiblement la même que chez l'Éros androgyne; le bras droit est seulement un peu plus abaissé.

« Il ne manque plus à chacune des deux figurines que la jambe gauche, qui est brisée au-dessous du genou, et la partie supérieure de la tête, qui était mobile. Or un débris de pied gauche découvert en 1910, très abîmé et ne comprenant que le talon et la naissance de la cheville, appartient à l'une ou à l'autre. Quant aux calottes crâniennes formant couvercle, on en a bien recueilli une, mais, vu ses dimensions et la manière dont les cheveux sont répartis, elle ne paraît convenir ni à l'Éros androgyne ni à l'Hermaphrodite.

« 4° Parmi les objets mobiliers, le plus curieux de ceux qu'on a pu remettre en état est un foyer de bronze, destiné au chauffage des appartements. Il a été recomposé de fragments épars trouvés en 1907, en 1909 et en 1910.

« C'est un brasier rectangulaire, mesurant 0 m. 74 de long, 0 m. 585 de large, 0 m. 22 de haut; bien que de ci de là ses faces latérales offrent des lacunes plus ou moins considérables, il est suffisamment complet pour que sa disposition, dans l'ensemble et même dans les détails, se laisse préciser sans peine.

« Les quatre côtés sont faits de plaques rectilignes n'ayant qu'une petite retraite à la partie supérieure[3] et une légère saillie mou-

(1) *L. cit.*, p. 52 et suiv., fig. 4.
(2) *Ibid.*, p. 52, n. 1.
(3) Hauteur, 0 m. 025; largeur, 0 m. 012.

lurée à la base des pieds [1]; à chacune de leurs extrémités, elles se prolongent sur 0 m. 105 de 0 m. 07 en bas, de façon à former par leur rencontre deux à deux les pieds sur lesquels repose le meuble. Sur les grands côtés, des roulettes [2] étaient fixées derrière les pieds à l'aide d'une grosse goupille autour de laquelle elles tournaient; ainsi le foyer pouvait être facilement déplacé, mais dans le sens longitudinal seulement [3].

« A l'extérieur, au milieu de chaque face, était soudée une applique; ces quatre appliques s'étaient détachées et ont été ramassées isolément, avec d'autres; mais l'empreinte de leurs contours était si nette sur le bronze qu'on a pu identifier d'une façon sûre celles qui ornaient le réchaud et retrouver sans aucun doute l'endroit qui leur convenait à chacune : sur les petites parois, une tête de lion (hauteur, 0 m. 10; largeur, 0 m. 085), vue de face, le mufle encadré par la crinière, un anneau devant servir à déplacer l'objet passé dans la gueule ouverte et retenu par les crocs de l'animal; sur les grandes parois, un masque de jeune Satyre rieur (hauteur, 0 m. 095; largeur, 0 m. 105) [4], dont la bouche et les narines sont largement distendues, les yeux dilatés, les pommettes et le menton saillants; deux petites cornes lui émergent du front; une guirlande de lierre avec des corymbes encadre le visage, cachant les oreilles et la majeure partie des cheveux dont seules quelques touffes relevées se glissent entre les feuilles; des mèches folles descendent sur le front et s'avancent sur les joues [5]. Il serait tentant de compléter la décoration des grandes parois en distribuant de part et d'autre de chaque masque de Satyre les masques de Bacchantes que nous possédons et qui, par leurs proportions, produiraient bon effet à cette place [6]; mais

[1] Hauteur, 0 m. 01.

[2] Une d'entre elles manque aujourd'hui; c'est une des roulettes de ce foyer qui est signalée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1908, p. 253, n. 2.

[3] Cf. par exemple à Karlsruhe, Schumacher, *Archäol. Anzeiger*, 1890, p. 6.

[4] L'un des masques de Satyre, de même que l'une des têtes de lion, est assez rongé; les deux autres appliques sont bien conservées.

[5] Un de ces masques provient des fouilles de 1907 (cf. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1908, p. 252, n° 6); l'autre a été mis au jour en 1910.

[6] Nous en avons trois (haut. environ 0 m. 05; larg., 0 m. 065), un découvert en 1909, deux en 1910; on pourrait penser qu'il en existait un quatrième qui n'aurait pas encore été extrait de la vase.

comme on ne distingue pas de traces certaines de ceux-ci sur les faces du foyer, nous avons cru préférable de nous abstenir de cette reconstitution hypothétique.

« A l'intérieur, les bords des plaques se replient à angle droit pour supporter des anneaux proéminents situés horizontalement : deux dans la longueur, divisant à peu près la barre en trois sections égales; un seul dans la largeur, au milieu. Les deux rangées de ces anneaux qui existent une en haut, l'autre en bas, ne se correspondent pas rigoureusement. On n'a pas retrouvé de débris des grilles sur lesquelles le feu brûlait.

« Ce foyer rappelle les exemplaires analogues [1] qui ont été exhumés à Pompéi [2] et à Vienne [3] entre autres; un foyer de Pompéi notamment est rehaussé comme le nôtre de masques de lions sur les petits côtés et de masques humains sur les grands [4].

« Les opérations de triage et d'étude des fragments découverts se poursuivent au Musée du Bardo; souhaitons qu'elles nous assurent encore les moyens de reconstituer ou de compléter d'autres objets intéressants. »

A propos de cette communication, et sur la proposition de M. Toutain, la Commission, constatant le succès constant de ces fouilles sous-marines de Mahdia, émet le vœu que M. Merlin les poursuive encore cette année, en leur donnant toute l'extension possible.

M. Ph. Berger fait un rapport sur une inscription punique trouvée à Henchir-bou-Chebib par M. Collet et donnée par lui au Musée du Bardo :

« Cette inscription, mutilée de tous côtés et écrite en caractères néo-puniques, est importante à cause de l'endroit où elle a été trouvée et des espérances qu'elle permet de concevoir pour d'autres découvertes.

(1) Cf. Gachon, art. *focus*, dans Daremberg et Saglio, *Dict. des antiquités grecques et rom.*, t. II, p. 1196.

(2) Roux et Barré, *Herculanum et Pompéi*, t. VII, 3e série, pl. 67 *bis* et p. 116-117; pl. 86 et p. 177; Overbeck-Mau, *Pompeji*, 4e éd., p. 440, fig. 235.

(3) *Catalogue des Musées de Lyon*, p. 229-230, n° 70; *Gazette archéologique*, 1876, p. 52, pl. XVII.

(4) *Museo Borbonico*, t. VI, pl. XLV, nos 2 et 3; Guzman, *Pompei*, p. 317.

« L'état de la pierre ne permet pas jusqu'à nouvel ordre d'en tirer un sens.

« Elle se compose dans l'état actuel de trois lignes mutilées.

« J'y lis :

N.....

mbaal.....

sofet.....

« Il serait intéressant d'y trouver la mention d'un suffète. L'état de la pierre ne permet pas de décider s'il s'agit de l'indice de dignité ou du nom propre *Safat*, qui s'écrit de même. »

M. Cagnat rend compte d'un rapport adressé à M. le Ministre de la Guerre par M. le général Pistor, commandant la Division d'occupation de Tunisie. Au cours de l'été, en faisant des plantations dans un jardin situé au Sud du Lazaret de Carthage, sur le domaine militaire, on rencontra un mur considérable. M. le général Pistor fit continuer les fouilles et dresser le plan des parties de murs déblayées. Ce seraient, d'après lui, les restes d'un quai des ports de Carthage. La note de M. le général Pistor sera insérée au *Bulletin archéologique*.

M. Héron de Villefosse présente à la Commission, de la part du R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, huit inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage :

« 1. Fragment de plaque de marbre gris, revers lisse, épais de 0 m. 023, haut de 0 m. 16, large de 0 m. 07 :

VB D

IN P*ace*

« Hauteur des lettres, 0 m. 04. Ce débris doit provenir de l'épitaphe d'un sous-diacre.

« 2. Sur une dalle de pierre, haute de 0 m. 30, épaisse de 0 m. 03 à 0 m. 04, brisée à droite, longue en haut de 0 m. 36 et de 0 m. 45 en bas :

+BENENATA FIDE*lis in pace vixit annos*

MENSE VNV DIES X *dp* *septem*

BRES INDICT QVA*rta* *inno*

CENS IN PACE VIXIT ANNO*s*

BENENATA FIDELIX IN PACE D*p*

FELICIA INOCES IN PACE BIS

« Hauteur des lettres variant entre 0 m. 035 et 0 m. 025 selon les lignes. A la cinquième ligne, le lapicide a gravé un X au lieu d'un S dans FIDELIS.

« 3. Au revers, la même plaque porte une autre inscription. Elle est brisée à gauche:

+ *innoce*NS IN PACE VIX

it annos *menses* III DIES XI DP VI

+ BENENATA FIDEL

is in pace vixit VI DP XVII KAL IVLIAS IND

KALIVLIASIND

vixit an NOS II DIES VI DP XIII

XI

« Hauteur des lettres variant de la première ligne à la dernière entre 0 m. 045 et 0 m. 025.

« Ces épitaphes appartiennent au type le moins ancien des inscriptions chrétiennes de Carthage, soit au VIe ou VIIe siècle.

« 4. Dalle de marbre, longue de 0 m. 23, haute de 0 m. 10, épaisse

de o m. o4, à revers lisse, brisée. Elle était percée d'un trou de o m. o6 de diamètre :

ƒELIX·IN

«Hauteur des lettres, o m. o5.

«5. Sur une plaque de marbre blanc, épaisse de o m. o3, à revers lisse, haute de o m. 3o, brisée à droite et à gauche :

NBITA FIDELIS *in pace*
+MAX*im*

«Hauteur des lettres : à la première ligne, o m. o6; à la seconde, o m. o35.

«6. Fragment de tablette de marbre jaune, épaisse de o m. 22; trouvé près de la briqueterie (Sidi-Bou-Saïd) :

NTIA

«Hauteur des lettres, o m. o6. Amorces d'une seconde ligne. Sur un second fragment appartenant à la même épitaphe on ne voit plus que les deux lettres NN, restes sans doute du mot ANNIS ou ANNOS.

7. «Un fragment de même provenance, marbre épais de o m. o18, est l'angle inférieur de droite d'une épitaphe et porte l'arrière d'un navire avec les deux avirons faisant l'office de gouvernail.

«8. Fragment d'épitaphe. Portion d'une plaque épaisse de o m. o35, haute de o m. 21, large de o m. 13 :

ενθαδε κειται
ΑΡΑΦ
ΩΝΕΝ
ΗΕΝ

«Hauteur des lettres : 0 m. 035 à la première ligne, et 0 m. 025 à la dernière. Avant le premier Є, amorce du Δ. A la troisième ligne, ω a été à moitié enlevé par la cassure.»

M. Héron de Villefosse communique ensuite des copies d'inscriptions relevées à Djebba (Tunisie) par le R. P. Heurtebise et qui lui ont été envoyées par le P. Delattre :

«1. Près du marabout de Sidi-Ali-ben-Yabia :

QM EMMI
VS IANVA
RIVS · PIVS
VIX ANNIS

«Le bas est brisé.

«2. Au même endroit :

D M S
M*emm*IA PRI
VATA VIXIT
ANNISXXXV
H S E

«3. Au même endroit. Monument à fronton; trois trous à la partie supérieure : un au sommet, un à chaque angle :

D M S
QELAVIVS
EELIX PIVS
VIXIT AN
NIS LXXXV
H·S E

«Les F sont barrés en bas comme les E.

«4. En dehors du village actuel et plus près de la falaise du Gorra :

D M S
Q. FADIVS
SOLVTOR
IVVENIS VE
RECVNDVS
·V·A·XXXI
H·S·E

«Les V sont arrondis.

«5. Au même endroit. Épitaphe double .

DMS	DMS
STATIL	L POMPE
IASECVN	IVS IANV
DAVIXIT	ARIVS VI
ANNIS	XIT ANIS (*sic*)
XLX . HSE	LV HSE

«6. Au même endroit. Épitaphe composée de deux morceaux, trouvés à 100 mètres l'un de l'autre :

D M S
P S M V S T V S
VIXSIT ANNIS
LXXXVII
H S E

M. Salomon Reinach rend compte de deux notes.

L'une, émanant de M. l'adjudant Icard, a trait à certaines stations préhistoriques du Maroc; il en propose l'insertion dans le *Bulletin*. — Adopté.

L'autre, relative à des outils chelléens et acheuléens, trouvés à Clairfontaine (Algérie), a pour auteur M. Latapie. Elle est ainsi conçue :

« Au mois de septembre dernier, au cours d'une promenade sur les bords de l'Oued-Mellègue, qui se trouve à environ 800 mètres à l'Ouest de Clairfontaine, je fus frappé par la présence de nombreux silex, parsemés sur une couche de gravier; la rivière est assez éloignée de cet endroit.

« Après examen de quelques-uns de ces silex, portant des retouches intentionnelles et le conchoïde de percussion, j'en conclus que je me trouvais sur l'emplacement d'une station préhistorique, le silex étant excessivement rare dans la région. Le même jour, je découvris un fort galet avec taille chelléenne.

« Quelques jours après, je revins au même endroit et je fus fixé en recueillant, encore engagées dans un banc de gravier, deux belles amandes acheuléennes. Quelques coups de poing chelléens complétèrent la série; ces instruments, quoique grossiers et roulés, sont très intéressants; l'un d'eux mesure 0 m. 17 de long, un autre 0 m. 16.

« Les alluvions quaternaires de Clairfontaine se distinguent par une ligne rougeâtre de gravier courant parallèlement du Sud au Nord du village. Au début elles forment quatre ou cinq mamelons, dont un assez volumineux; ensuite elles disparaissent pour ressortir à 50 mètres à l'Ouest du village; on ne les retrouve plus qu'au Nord, à 2 et 3 mètres de profondeur dans les ravins qui bordent l'oued. On peut ainsi les suivre sur un parcours d'un kilomètre.

« Au mois d'octobre, continuant mes recherches, j'ai pu trouver d'autres gisements chelléens. Les alluvions quaternaires découvertes en septembre se prolongent sur deux kilomètres au Nord de Clairfontaine (côté gauche de l'Oued-Mellègue); elles forment, comme les premières, de petits mamelons.

« L'outillage consiste en de belles amandes acheuléennes de silex d'eau douce rubané, d'une teinte rouge brique du plus bel effet. Quelques objets, assez rares, sont de calcaire blond, simples galets de rivière dont seule la pointe a été taillée. Parmi cet outillage, bon nombre de silex ont été tellement roulés que toute trace de taille a disparu.

« Je signale également quelques disques de facture chelléenne

ou acheuléenne et une quantité de petits silex de surface, tels que pointes, lames, racloirs, etc. »

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

L'ÉPÉE DE BRONZE
DE BEYNOST (AIN),

PAR M. JOSEPH DÉCHELETTE,
Membre non résidant du Comité.

Un des derniers fascicules du *Bulletin archéologique*[1] contient une intéressante note sur une épée de bronze trouvée à Beynost, dans le département de l'Ain. L'auteur de cette communication, M. Émile Chanel, ayant donné de cette arme une description précise, accompagnée d'une figure, il est facile d'en déterminer la provenance et la date.

C'est un type caractéristique de la seconde moitié de l'âge du bronze hongrois, reproduit notamment dans l'ouvrage de M. Julius Naue, *Die vorrömischen Schwerter aus Kupfer, Bronze und Eisen*, pl. XXII et suiv.

Ce glaive, commun en Hongrie, s'est répandu de là dans les provinces allemandes, mais il faisait jusqu'ici complètement défaut dans l'Europe occidentale et c'est la première fois qu'on le signale en France. Au rapport de M. Chanel, sa provenance n'est pas, il est vrai, absolument certaine. Cependant la découverte d'un exemplaire isolé sur notre territoire ne saurait paraître invraisemblable. Elle serait même d'autant plus explicable qu'une autre épée du même type, nous pourrions même dire exactement semblable, sauf quelques différences dans le pommeau, a été trouvée à La Plaine, près de Martigny (Suisse)[2]. Or Martigny est le débouché, sur la vallée du Rhône, de la voie du Grand Saint-Bernard, qui fut fréquentée par les caravanes de trafiquants dès les temps préhistoriques[3]. D'autre part, Beynost est situé près du même fleuve,

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1908, p. 308-312.
[2] Heierli, *Urgeschichte der Schweiz*, p. 237, fig. 220.
[3] Heierli, *loc. cit.*

entre Genève et Lyon, c'est-à-dire sur une des plus grandes voies fluviales de la Gaule, prolongement de la route terrestre du Grand Saint-Bernard.

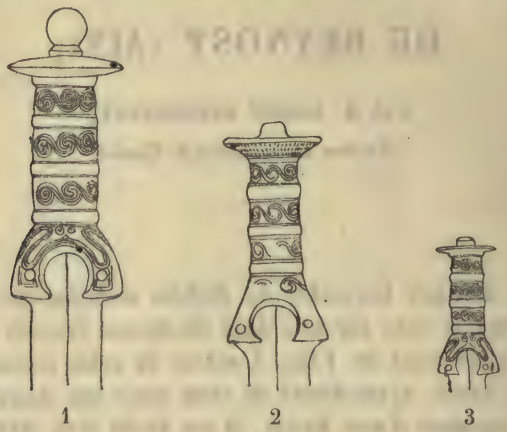

1. Épée de Beynost (Ain),
2. Épée de type hongrois, trouvée en Haute Bavière, d'après Naue.
3. Épée de Martigny (Suisse), d'après Heierli.

Si la découverte signalée par M. Chanel se trouve confirmée, on devra donc attribuer l'importation de cette épée au courant commercial reliant nos provinces au Sud-Est de l'Europe par les vallées du Danube et de ses affluents, l'Inn et la Save.

L'étude comparative des types de l'âge du bronze I en France permet de reconnaître que la connaissance du cuivre et du bronze a pénétré par ces routes terrestres dans nos provinces orientales, tandis qu'à la même époque, mais par une voie maritime suivant le littoral de la Méditerranée et traversant Gibraltar, se propageaient également jusqu'en Armorique et dans les Iles Britanniques les premières créations de l'industrie métallurgique. On trouvera ces conclusions développées dans le tome II de notre *Manuel d'archéologie préhistorique* actuellement sous presse.

Joseph Déchelette.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES

EN 1909 À LA BARBINIÈRE,

COMMUNE DE MOULINS

(DEUX-SÈVRES),

PAR M. GABILLAUD,

Instituteur public à Moulins.

Grâce à mes ressources personnelles et à la subvention que m'a accordée M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition du Comité des travaux historiques, j'ai pu entreprendre, à La Barbinière de Moulins (Deux-Sèvres), des fouilles intéressantes [1].

Ainsi que je l'ai mentionné dans mon *Inventaire archéologique* [2], il y a 25 ans, je suivais pour la première fois, sur les bords de l'Ouin, un petit sentier qui conduit du village de La Rivière aux fermes du Puyliame et de La Barbinière, lorsque je fis, à l'extrémité du lieu dit le Pâtis de la Vallée [3], la découverte d'un tertre gazonné renfermant des substructions gallo-romaines, où je crus reconnaître, quelques années plus tard, les restes d'un balnéaire [4].

Les fermiers qui se sont succédé à La Barbinière ont, peu à peu, fait disparaître ces précieux vestiges, dans l'espoir de trouver un trésor, et aussi dans le dessein d'augmenter la superficie de leurs cultures.

(1) Elles ont duré, sous ma surveillance minutieuse et constante, du 23 août au 1er octobre 1909. Mes premiers sondages datent du 24 mars 1908.

(2) Gabillaud, *Inventaire archéologique*, p. 19 et suiv.

(3) N° 235, section B, du plan cadastral.

(4) Une dalle de calcaire lithographique et plusieurs moulures de pierre blanche proviennent de cet édifice.

Aujourd'hui, la partie défrichée du Pâtis de la Vallée est réunie au champ du Bouchaud [1]. On y voit encore à la surface, ainsi que dans le champ du Gué [2], de nombreux fragments de poteries, de briques et de tuiles à rebords.

Le champ du Gué, séparé en deux parties par une haie vive, ne formait autrefois qu'une seule pièce de terre de plus de quatre hectares, touchant, à l'Est, à l'ancien chemin de Châtillon à Cholet, lequel devait être, à l'époque romaine, sinon une voie principale, tout au moins une voie secondaire se rattachant à la grande artère de Nantes à Poitiers.

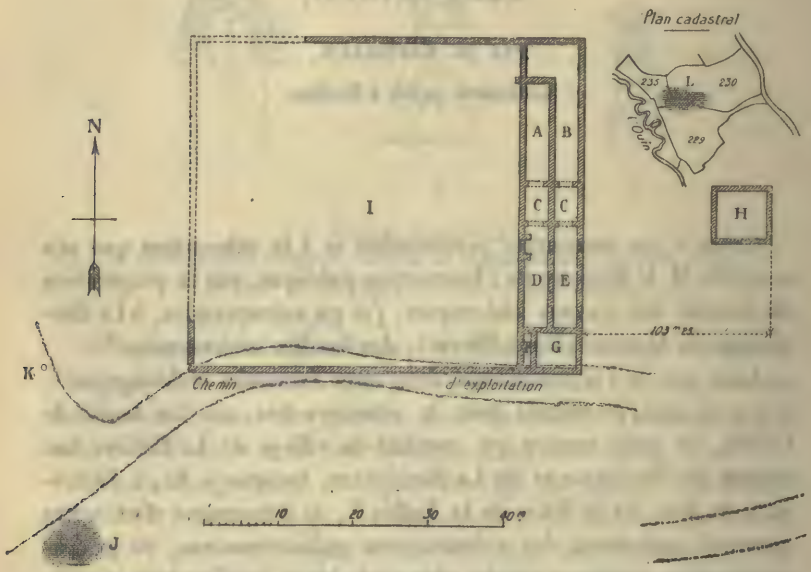

Fig. 1. — Plan des substructions découvertes à La Barbinière.

J'ai toujours été attiré par les débris gallo-romains que l'on rencontre sur le tènement de La Barbinière, et mes élèves et moi, nous avons très souvent terminé nos promenades scolaires par l'exploration superficielle du champ du Gué, situé à un kilomètre et demi du bourg de Moulins.

(1) N° 229, section B, du plan cadastral.
(2) N° 230 de la même section du plan cadastral.

Le nivellement régulier du champ ne laissait point supposer que celui-ci recélait des constructions romaines. Les fermiers eux-mêmes ne s'en étaient jamais doutés, bien que les murs ne fussent recouverts, en certains endroits, que d'une mince couche de terre de 0 m. 15 à 0 m. 20 d'épaisseur. Aussi ne purent-ils s'empêcher de manifester leur étonnement lorsque je mis au jour les belles substructions que l'on vient visiter de toutes parts et dont je vais essayer de faire l'analyse.

Le principal corps des bâtiments déblayés a 44 m. 25 de façade; il comprend deux longs promenoirs, ACD et BCE, divisés par une sorte de vestibule, CC; le promenoir BCE retourne, au Nord, à angle droit; c'est dans cette partie que j'ai recueilli, à côté d'une épaisse couche de charbon, de cendres et de briques brûlées, le plus d'objets antiques et les plus importants.

Au Sud, on remarque une chambre presque carrée, G, et un étroit cabinet, F, dont je ne puis soupçonner la destination.

Derrière le logis s'étend un grand préau, I, de 1,840 mètres carrés, entouré d'un mur qu'il est facile de suivre dans le petit chemin d'exploitation; ce mur, en prolongement, aboutit à une ancienne fontaine, K, aujourd'hui comblée.

À 103 m. 25 à l'Est, et parallèlement à la façade, j'ai exhumé les soubassements d'une petite construction, H.

Quant au balnéaire, J, il sera peut-être difficile d'en retrouver les traces, par suite des démolitions successives que les anciens administrateurs de la ferme n'ont pas su ou voulu empêcher [1].

La symétrie et la pureté de lignes des substructions de La Barbinière dénotent un remarquable savoir-faire architectural.

Murs. — Les murs mesurent 0 m. 68 d'épaisseur (sauf ceux des piliers des appartements CC, qui n'ont que 0 m. 60). Ils sont tous en petit appareil et formés de pierres de granit de 0 m. 12 à 0 m. 15 de largeur, placées par assises de 0 m. 10 à 0 m. 13 de hauteur, avec, sur la face principale, joints cimentés et poussés au fer [2]. Ces pierres de taille appareillées constituent le revêtement

[1] La Barbinière est une propriété de l'hospice de Châtillon-sur-Sèvre.

[2] On peut voir à Poitiers, au Musée des Antiquaires de l'Ouest, deux petits fers ronds qui ont servi à semblable travail.

des murs; l'intérieur est rempli par un blocage excessivement solide de moellons irréguliers noyés dans un bain de mortier.

Au-dessous du petit appareil, les murs construits avec des pierres de toutes dimensions ont un aspect beaucoup plus grossier.

Enduits. — L'enduit des murs, qu'on retrouve encore à la base, en certains endroits, se composait de trois couches, la dernière en mortier de chaux très fin et très dur, blanc ou teinté de rose.

La plupart des enduits portent des traces de peintures murales jaunes, rose pâle, rouge brique foncé; c'est cette dernière couleur qui domine. La teinte est quelquefois uniforme. On distingue souvent, sur les plaques détachées des murs, des filets noirs ou blancs, des guirlandes vertes et roses qui séparaient des panneaux ou formaient bordure.

Tuiles. — Les tuiles plates, à rebords, ont o m. 44 sur o m. 38; les tuiles demi-cylindriques, o m. 38 de longueur; ces dernières ressemblent à celles que l'on fait aujourd'hui, mais sont plus épaisses.

Les fragments de lits de chaux que l'on trouve dans les décombres présentent tous, en relief, une triple languette, à l'opposé de la partie convexe obtenue par le moulage des tuiles creuses. La languette intermédiaire, de o m. 15 d'épaisseur, indique quel était, sur la toiture, l'espacement des tuiles plates.

Pavages (1). — L'aire des pièces d'habitation est le plus souvent recouverte d'un béton grossier. Sur l'emplacement du balnéaire, on rencontre de gros fragments de béton rougeâtre, à base de chaux et de briques concassées, d'énormes briques carrées ou rectangulaires provenant sans doute des piliers d'hypocaustes, et des dalles de calcaire lithographique avec ou sans moulures : ces dalles devaient revêtir le fond et les parois latérales des baignoires ou bassins.

Colonnes. — Près de la pièce C, côté Est, j'ai découvert une colonne renversée dont j'ai pu enlever vingt-quatre briques entières.

(1) Le sol et les pavages portent partout des traces d'incendie.

Ces briques à colonnes ont o m. o8 d'épaisseur et une surface égale au tiers d'un cercle de o m. 18 de rayon.

Âge des constructions. — Les monnaies trouvées à La Barbinière datent, en quelque sorte, les constructions et démontrent que celles-ci furent habitées à deux époques, avant et après l'insurrection des Bagaudes, et définitivement détruites au moment de l'invasion des Barbares.

Sont de la première époque, les monnaies de Salonine, femme de Gallien (260-268 ap. J.-C.), de Postume (258-267), de Tétricus père (268-273), de Tétricus fils (269-273), de Claude le Gothique (268-270), et de la deuxième époque, une monnaie de Constantin le Grand (306-337).

OBJETS RECUEILLIS AU COURS DES FOUILLES.

1° *Objets de bronze*[1].

1. Fragment de bandelette sans ornement.

2. Fragment de bandelette avec losanges au pointillé et cercles intérieurs.

3. Pince à épiler.

4. Oreille de cassolette ornée d'un mascaron avec rivets de fer (fig. 2).

Fig. 2. — Oreille de cassolette, de bronze, trouvée à La Barbinière.

5. Fragment arqué de fibule.

6, 7, 8. Boutons.

[1] Mes dernières fouilles ont donné : 1° à l'extrémité Nord du couloir B, un anneau de bronze 2° à l'intérieur de la construction H, trois nouvelles médailles

9. Bouton de porte ou de tiroir.

10. Fibule (?) en forme de croissant, ou poignée de coffret.

11. Fibule simple, entière, à ressort en tire-bouchon.

12. Monnaie de Postume (grand bronze). IMP. C. POSTVMVS P. F. AVG. Buste lauré et drapé, à droite. ℞. VICTORIA AVG. La Victoire debout, à gauche, tenant une couronne et une palme.

13. Monnaie de Salonine (petit bronze). SALONINA AVG. Buste de Salonine, sur un croissant. ℞. IVNO AVG. Junon assise, à gauche, tenant une fleur et un enfant. À l'exergue, M. S.

14. Monnaie de Tétricus fils (petit bronze). C. PIVESV TETRICVS CAES. Buste radié, à droite. ℞. SPES PVBLICA. L'Espérance allant à gauche.

15. Monnaie de Tétricus père (demi-denier). Buste radié. ℞. Fruste.

16. Mince feuille de bronze.

2° *Objets de fer.*

1. Truelle (?).

2. Ciseau de charpentier.

3. Lame de poignard (?).

4. Lame de rasoir ou de couteau.

5. Lame de couteau.

6. Tige de fer pointue.

7. Patte de fer avec tête percée de deux trous.

8. Lame de fer avec crochets de suspension.

9. Anneau de chaîne, maille ouverte.

fort bien conservées, aux effigies de Postume, Claude II, dit le Gothique, et Constantin le Grand :

1. — C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F. AVG. Buste radié de Postume, à droite. ℞. HERC. PACIFERO. Hercule debout, à gauche, tenant un rameau et la massue. — Moyen bronze.

2. — IMP. CLAVDIVS P. F. AVG. Buste radié de Claude, à droite. ℞. FELIC. TEMPO. La Félicité debout, à gauche, tenant de la droite un caducée, la gauche sur un sceptre. — Petit bronze.

3. — CONSTANTINVS P. F. AVG. Buste lauré de Constantin le Grand, à droite. ℞. SOLI INVICTO COMITI. Le Soleil marchant à gauche. — Petit bronze.

10. Patte de fer avec tête percée d'un trou.

11. Tige contournée en forme de crosse.

12. Lien ou anneau de fer non fermé.

13, 14. Crampons ou clefs.

15 à 22. Clous à tête en forme de T.

23 à 31. Clous à tête plate.

3° *Débris de poterie fine et de verrerie.*

1, 2, 3. Fragments de pieds de vases à cannelures concentriques.

4. Fragment de vase historié (médaillon).

5, 7. Fragments de vase historié (guirlande d'oves).

6. Fragments de vase historié (pieds d'un cheval et d'un cavalier).

8. Plateau à bord concave et guilloché. Épaulement sous la bordure.

9, 10. Fragments de pieds de vases en terre samienne.

11. Fond de tasse, terre samienne.

12. Fond de tasse avec inscription à la pointe commençant par D.

13. Fragment de vase avec guirlande de perles et rinceaux.

14. Fragment de vase avec guirlande de feuilles d'eau sur la bordure.

15. Bord de vase, terre samienne.

16. Fragment de vase de terre rouge, orné d'un damier à fougères.

17, 18, 19. Fragments de vase de terre rouge, orné de bandes de bâtonnets verticaux.

20. Vase de terre samienne à bord évasé.

21. Fragment de bol de terre samienne.

22, 23. Fragments de vases, de terre samienne.

24. Bord de soucoupe, de terre samienne.

25, 26. Bords de plateau avec lignes concentriques et bourrelets.

27. Bord d'un vase à pâte jaunâtre, recouverte d'un vernis rouge.

28. Bord d'un vase à pâte rouge, recouverte d'un vernis rouge.

29, 30, 31. Fragments d'urne de terre blanche bronzée or; panse ornée de feuillages.

32. Fragment de vase à panse réticulée, de terre gris de fer.

33, 34. Fragments de vase de terre noir ébène avec cannelures, cordons concentriques et lignes de bâtonnets dans une cannelure.

35. Pied de verre bleuâtre.

36. Pied de verre verdâtre.

37. Bord retourné d'une petite urne de verre.

38. Bord d'un verre blanc, à libations (?).

39. Morceau de verre portant un émail bleu en forme de pois.

40. Coulant de verre à raies noires et blanches.

41. Goulot de flacon de verre.

42. Goulot étroit de vase à parfum.

43. Débris d'un beau vase de terre samienne bordé d'une guirlande d'oves, d'une ligne de perles et de médaillons. Dans les demi-médaillons, lièvres au gîte, se regardant.

44. Débris d'urnes à panse proéminente, de terre fine noir ébène. Sur trois fragments, lettres majuscules écrites à la pointe : ▨IAN▨, ▨AN, ▨ N▨. — Probablement le nom abrégé du possesseur : MARIANVS ou IVLIANVS (?).

45. Fragments d'assiette ou patère de terre fine, vernis noir.

46. Fragments d'assiette de vase trépied de terre fine, vernis noir.

4° *Fragments de poterie grossière.*

1 à 6. Bords de vases.

7 à 13. Goulots de cruches et de cruchons.

14. Bondon de terre cuite.

15 à 22. Anses rondes et cannelées.

23 à 28. Fonds de vases.

29. Pot entier ayant contenu de l'ocre rouge (fig. 3).

30. Pot entier en forme d'urne, engobe noir (fig. 4).

31. Poids de terre cuite en forme de pyramide tronquée, avec trou de suspension.

32. Briques à colonnes (fig. 5).

33. Briques carrées et rectangulaires.

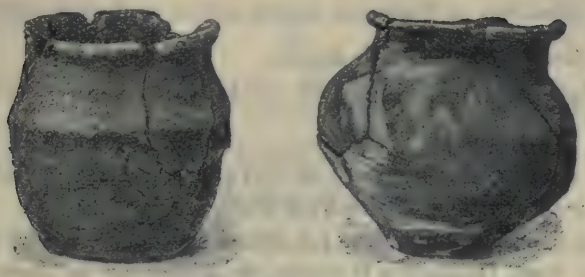

Fig. 3 et 4. — Vases de terre trouvés à La Barbinière.

Fig. 5. — Colonne de briques trouvée à La Barbinière.

34. Tuiles plates à rebords.

35. Tuiles rouges demi-cylindriques.

5° *Objets divers.*

1. Dalles de calcaire lithographique (0 m. 205 sur 0 m. 235).

2. Meule à bras, de granit (*catillus*).

3. Meule à bras, de granit (*meta*).

4. Meule à bras, de granit (*meta*) renfermant dans la pâte de gros cristaux d'orthose.

5. Fragments de meule inférieure creuse, de grès rouge.

6. Fragment de meule inférieure creuse, de granit.

7. Molette de quartz.

8. Molette de granit.

9. Hache de silex, de l'époque néolithique.

10. Hache de diorite, de l'époque néolithique.

11. Nombreux os d'animaux trouvés surtout au Nord du couloir B.

12. Écailles d'huîtres et de moules.

13. Petit pain d'ocre rouge.

Par cet exposé sommaire, on voit que ma campagne de fouilles 1909 a été fructueuse; elle n'est d'ailleurs pas terminée.

Mon vieux journalier, que j'ai dressé spécialement à ce genre de travail, finit, lorsqu'il a le temps, de déchausser les murs à l'intérieur et à l'extérieur des promenoirs [1].

Aussitôt que le champ du Bouchaud sera débarrassé de la récolte pendante, j'y ferai des sondages.

Enfin, dans le champ du Gué, des substructions peuvent encore exister entre l'édifice principal et la construction H.

C'est sur ce point que je concentrerai mes prochaines recherches.

N. Gabillaud.

[1] J'ai indemnisé le fermier de La Barbinière pour conserver pendant un an cette partie des fouilles et permettre aux archéologues de la visiter et de l'étudier à loisir.

AUTELS CHRÉTIENS

DE

CASSIS, DE BUOUX ET DE CAVAILLON,

PAR M. L'ABBÉ CHAILLAN,

Membre de l'Académie d'Aix, correspondant du Comité.

I. L'autel de Cassis.

Cassis, dans l'arrondissement de Marseille, le *Carsicis portus* de l'Itinéraire d'Antonin, est une commune sur le territoire de laquelle on a signalé des enceintes liguriennes, recueilli des antiquités romaines, et où l'on voit les ruines d'un château bâti pour protéger le port. La Maison des Baux fit jadis flotter son étendard sur le château et grava sur le fronton de pierre de la porte principale, exactement comme à Bailles, vers l'encoignure du Cengle, l'étoile aux seize rayons.

Un acte de 1490, conservé chez le notaire Baucet, de Cassis, mentionne l'église paroissiale du château, placée sous le vocable de saint Michel[1].

Dans un plan du château de Cassis dressé en 1531, je relève l'indication de la pierre ornée de sculptures chrétiennes qui fait l'objet de cette note.

Les mœurs nouvelles de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe amènent à Cassis un déplacement d'habitations et aussi une construction d'église paroissiale.

Quant à la vieille église du château, elle fut fréquentée et subsista jusqu'à la Révolution. En 1793, elle fut démolie pour faire place à une batterie.

[1] «Exposerunt quod in castro de Cassitis est ecclesia parochialis parva et minima respectu numerum (*sic*) personarum stansium (*sic*) in ipso castro in qua comodo habitare non possunt diebus dominicis et festivis ubi congregantur ad divina officia audienda.»

Serait-ce alors, ou antérieurement, ou même plus tard, qu'on enleva et descendit le vénérable autel reproduit par l'épreuve photographique ci-jointe (pl. I, fig. 3)[1]? Je ne puis préciser la date. Ce qui est certain, c'est que le plan manuscrit d'Eydoux, du 9 mai 1806, nous en montre un dessin incomplet avec ces mots indicatifs : «La pierre estoit au dit château, et ce trouve maintenant dans le meur de la maison curiale tout près l'escalier en entrent.»

Tout dernièrement je suis allé la voir à ce même endroit. Si sa conservation est parfaite, son emplacement n'est pas du tout heureux. Outre que l'éclairage du corridor est insuffisant, deux faces seulement sont en relief. Les deux autres faces restent profondément encastrées dans l'épaisseur de la muraille.

Ont-elles quelques décorations, une inscription, ou témoigneraient-elles d'une destination antérieure différente, comme les autels d'Apt, en Vaucluse, d'Espagnac, en Lozère, et d'autres formés d'un cippe antique?

N'ayant pu dégager le monument ainsi que nous l'avons fait pour la table d'autel de Buoux[2], je ne saurais donner une réponse formelle.

La partie latérale qui se trouve sur le passage même du corridor conduisant aux salons du curé n'a aucune ornementation. Elle mesure 38 centimètres d'épaisseur.

Reste la face principale de devant. Hauteur, 65 centimètres; largeur, 45 centimètres.

Elle est ornée du monogramme du Christ comportant six branches, comme celui du cimetière de Rognes, décrit en 1903, au Congrès de Bordeaux.

La barre verticale se termine en haut par le rhô grec, ρ.

L'α et l'ω sont appendus au milieu des deux branches supérieures.

Sur la roue tout unie et très régulièrement tracée qui entoure ledit monogramme s'élèvent deux croix, séparées par une petite colonne.

Chacune des branches desdites croix mesure 18 centimètres. Pareille est la hauteur de la colonnette intermédiaire se profilant en forme de chandelier.

[1] L'autel de Cassis a été décrit et reproduit dans Rohault de Fleury, *La Messe*, t. I, p. 152, pl. XXXVII, mais la photographie que nous donnons rend, mieux que la gravure, l'aspect de ce monument.

[2] Cf. plus loin, p. 18.

Chacune des deux croix se termine à son sommet par le rhô grec ρ, ou le R latin, tandis que l'α et l'ω pendent des branches transversales.

Cette triple répétition de ρ, de l'α et de l'ω, se rencontre, je crois, rarement sur la même face des autels antiques de notre contrée.

L'autel monolithe de la crypte de Sainte-Marthe de Tarascon a des croix qui, sans être accostées de lettres symboliques, sont analogues à celles du monolithe de Cassis.

A Favaric (Bouches-du-Rhône) j'ai relevé un cippe du même genre, et le monument de Saulieu avec croix gemmées accostées d'α et d'ω montre aussi un grand air de parenté avec le nôtre.

Mais je crois devoir surtout rapprocher ici l'autel à croix de Bagnols (Gard). Sans la colombe qui le surmonte, la disposition serait entièrement semblable.

L'autel monolithe de Cassis peut, semble-t-il, être classé parmi les monuments mérovingiens du VIe ou du VIIe siècle.

II. L'autel de Buoux.

Buoux est un village du département de Vaucluse situé à 11 kilomètres d'Apt, dans une gorge du Lubéron. Les moines de Saint-Victor de Marseille y avaient construit une église sous le vocable de saint Symphorien et qui devint un prieuré.

L'autel dont je vais donner la description était dans un petit sanctuaire situé sous la base ou Pas du fort de Buoux, et dont les fondations plongeaient dans le torrent de l'Aiguebrun, entre Cantadux et l'église Saint-Symphorien. Les auteurs disputent sur le nom de ce sanctuaire.

S'appelait-il, au moyen âge, Notre-Dame *de Briolis*[1], Saint-Faustin[2] ou Saint-Germain[3]? Peu importe. Ce qui est incontestable, c'est que le lieu de Saint-Germain, ou Moulin-Clos, ainsi qu'on le désigne présentement, constitue une des curiosités les plus merveilleuses de la Provence.

De tout temps il y a eu là même, et aux environs immédiats,

(1) *Rotulus decimæ per diœcesim Aptensem, XIVe siècle,* dans Boze, *Histoire de l'église d'Apt*, p. 113.

(2) Boze, *ibid.*, p. 437.

(3) Gay (Abbé), *Histoire du village, du château et du fort de Buoux*, p. 9, 68, etc.

un centre important de population, une succession de générations humaines qui toutes ont laissé des traces de leur existence depuis l'époque néolithique avec les ateliers immenses des Claparèdes.

La terre renferme des monceaux de débris de céramiques variées; dans les rochers sont creusées des centaines de tombes avec rigoles au pourtour; contre la falaise s'étalent des restes d'habitations humaines creusées avec des outils résistants.

En 1843, Mme Guyon, propriétaire de Saint-Germain, fit faire des fouilles dans son église en ruines. On y trouva des statues, quelques inscriptions, trois autels, etc.

Un de ces autels fut donné et transporté le 6 octobre 1844 dans l'église paroissiale actuelle de Buoux, distante de 2 kilomètres. Le curé d'alors le scella dans le mur, vers la porte de l'église, et le fit servir de bénitier, usage maladroit, installation de peu de goût. On ne pouvait voir du monument que les sculptures représentant des raisins et des rinceaux de vignes, c'est-à-dire la partie la moins intéressante.

Un jour de septembre 1908, le docte abbé Bonnet m'invita à venir examiner ce marbre antique. Le curé de Buoux, M. Jean, accepta ma proposition de faire dégager la table d'autel et de la tirer au milieu de l'église. L'opération se fit avec des difficultés de tous genres. Enfin nous avions la satisfaction d'admirer les quatre côtés de l'autel. Les voici habilement reproduits par les clichés de l'aimable et compétent M. Deydier (pl. I, fig. 1 et 2).

Cette table d'autel mesure 1 m. 10 de long, 0 m. 69 de large et 0 m. 14 d'épaisseur. La face supérieure est creusée en cuvette.

La tranche de l'un des bouts est ornée en son milieu d'une croix pattée ressemblant à celles d'un chapiteau de la crypte de Saint-Laurent à Grenoble, et de l'ambon de Ravenne. Quatre brebis se dirigent et se tournent vers ladite croix, deux à droite et deux à gauche. Les deux de gauche sont debout et baissent un peu la tête; les deux de droite s'agenouillent profondément.

Sur la tranche opposée se déroulent des feuillages d'acanthes ou plutôt des palmettes légères et déliées serpentant autour d'une couronne ou rosace placée dans le milieu.

Sur la tranche de l'un des deux côtés longs de l'autel, l'artiste a sculpté des rinceaux de pampres et des raisins formant une bordure élégante, et, sur l'autre face, six colombes encadrées chacune dans un panneau.

L'agencement des colombes est original. Elles sont toutes six sur leurs pattes, mais alternativement les unes tournent la tête en arrière et semblent chercher à becqueter, les autres baissent le cou presque jusqu'à terre en une courbe élégante.

Les colombes de l'autel d'Auriol, publié par Bargès, et récemment transporté au Musée d'Aix-en-Provence, présentent quelques analogies avec les nôtres, mais la ressemblance est plus grande entre l'autel de Buoux et l'autel du Musée Borély, à Marseille. Les deux marbres consistent en une table quadrangulaire légèrement creusée dans le milieu. A Marseille ainsi qu'à Buoux, nous voyons des rinceaux de vignes, plusieurs raisins, des colombes, des brebis décorant chacune des faces. Cependant le marbre de Marseille offre, au lieu d'une croix, la figure du monogramme du Christ inscrit dans une couronne à lemnisques flottants, et l'image mystique de l'agneau debout sur une montagne d'où s'échappent, en outre, les quatre fleuves du Paradis.

Edmond Le Blant attribue au temps des premiers empereurs chrétiens l'autel du Musée Borély, qui provient de l'abbaye de Saint-Victor.

L'autel de Buoux est sans doute moins ancien et ne paraît pas remonter plus haut que l'époque mérovingienne.

III. L'autel de Cavaillon.

A Cavaillon (Vaucluse), dans le jardin du presbytère attenant au cloître de la cathédrale, sous un arceau extérieur dudit cloître, était emmurée, depuis très longtemps sans doute, une large pierre couverte d'emblèmes artistement sculptés.

M. Chandron, curé de la paroisse, fit retirer la pierre et la fit déposer dans une allée de son jardin. C'est là que j'ai pu l'examiner avec tout le soin et la curiosité dignes d'un pareil morceau d'antiquité chrétienne, lui souhaitant une place encore meilleure. Sur mon désir, M. le chanoine Chandron a bien voulu me faire plusieurs clichés de cette table sacrée sur laquelle s'est opéré jadis le sacrifice eucharistique (pl. II)[1].

[1] Les détails de l'autel de Cavaillon ont été dessinés par Rohault de Fleury, *La Messe*, t. I, pl. LVI, mais cet auteur ne donne pas l'image de l'ensemble.

Elle mesure 93 centimètres sur 78 centimètres de largeur; l'épaisseur est de 13 centimètres.

Comme la plupart des autels d'une haute époque, la table est munie d'un petit rebord intérieur pour retenir les saintes espèces et présente sur le plat et au milieu une cavité destinée à recevoir les reliques.

Chacune des quatre faces est ornée de sculptures.

Sur l'une d'elles, une croix pattée, aux branches de laquelle pendent l'α et l'ω, est accostée de deux colombes affrontées de part et d'autre. Mais tandis qu'à droite les deux colombes sont dans une position normale, à gauche, l'un des oiseaux est sur ses pattes et l'autre renversé sur le dos. Voilà bien, je pense, une nouvelle preuve des fantaisies mérovingiennes posant, comme à Jouarre notamment, certains motifs d'ornements de haut en bas, sous prétexte d'un plus riche agencement.

En outre, à gauche, entre la croix et les colombes, se trouve un objet qu'on pourrait prendre d'abord pour un poisson.

Mais après examen, je crois — fait rare et curieux — discerner une petite colombe sortant à peine de l'œuf et dont les pattes ne sont pas encore détachées. Son bec, sa tête et surtout le plumage ressemblant à celui des autres grosses colombes du bas-relief ne paraissent pas laisser de doute.

A la face opposée on voit, au centre, une arcature composée de cinq arcades, flanquée, à droite et à gauche, d'un vase en forme de calice et d'une rosace, ces deux figures séparées l'une de l'autre à droite par un autre calice (?) posé sur un piédestal en forme de toit à double rampant et, à gauche, par une croix à double traverse également posée sur un piédestal de même forme. Le savant père de La Croix nous a signalé la ressemblance des rosaces placées à l'extrémité de cet ensemble décoratif avec les rosaces qui décorent l'un des chambranles de la porte de l'hypogée mérovingien de Poitiers.

Sur les deux faces latérales de l'autel ondule un rinceau de vigne sans feuilles et d'où pendent des grappes de raisins. Le développement de ce rinceau est exactement semblable à celui des quatre rinceaux de lierre qui décorent certaines pierres de l'hypogée de Poitiers. Mais à Cavaillon les grappes de raisins remplacent les feuilles de lierre de Poitiers.

J'ajoute que la facture des raisins de l'autel de Cavaillon est ana-

logue à celle des grappes sculptées sur les marbres de Soissons, de la Monzie, de Pézenas, d'Arles et de Saint-Quinin à Vaison, etc.

Ainsi, tandis que beaucoup d'autels antiques ont seulement quelques-uns des signes familiers aux chrétiens des premiers âges, l'autel de Cavaillon, imitant en cela celui de Marseille, a presque tous les symboles réunis.

Nous laissons aux archéologues qui s'occupent de la période mérovingienne le soin de fixer la date de ce curieux autel; elle ne s'éloignera sans doute pas beaucoup de l'époque où vécut saint Véran, qui édifia une église à Cavaillon, sa ville épiscopale.

Abbé M. Chaillan,
Correspondant du Comité.

L'ÉCOLE

DE

SCULPTURE ROMANE SAINTONGEAISE,

PAR M. CH. DANGIBEAUD,

Correspondant du Comité, à Saintes.

L'étude d'un monument, — d'une église spécialement, — comporte deux divisions principales : *la forme* (plan, élévation, mode de construction) et *la parure* ou décoration. Je me propose de traiter ici de la décoration seulement des églises du XIIe siècle de la Saintonge, en condensant des notes prises sur place. C'est un sujet sur lequel on a déjà disserté sans avoir, à mon avis, une connaissance suffisamment approfondie de l'ensemble de nos édifices.

Un jeune architecte archéologue qui entreprendrait une longue exploration dans la Charente-Inférieure en vue de vérifier, à l'aide de relevés soignés, si réellement, comme on l'affirme généralement, la Saintonge est tributaire du Poitou pour l'architecture de ses églises, ferait, je crois, œuvre utile et neuve[1]. On répète depuis tant d'années que la Saintonge n'a pas d'école personnelle, on la rattache à celle du Poitou avec tant de persistance, malgré certaines tentatives contraires[2], qu'il conviendrait de constater une bonne fois si les points de ressemblance signalés sont aussi réels, aussi nombreux qu'on le prétend, et si, au contraire, des différences tranchées ne séparent pas les deux provinces.

On s'est, à mon sens, beaucoup trop contenté jusqu'ici d'impres-

[1] M. Nodet avait commencé ce travail, il ne l'a pas continué. Le *Bulletin monumental*, t. LVI (1890), a publié un mémoire qui fut refondu en 1894 et réédité dans le volume du compte rendu du *Congrès archéologique* tenu à Saintes.

[2] Notamment la Commission des monuments français, qui, en 1875, avait admis une école saintongeaise. M. Lefèvre-Pontalis a reproché à M. Choisy d'avoir distingué à tort l'école du Poitou de celle de Saintonge (*Bull. monumental*, t. LXX, p. 459).

sions recueillies en passant d'une région dans une autre, on a beaucoup plus jugé par *souvenir des yeux*[1], que sur des documents techniques abondants et par une comparaison raisonnée des documents. Que nos architectes aient manqué d'une originalité qui mette leurs ouvrages dans une catégorie bien distincte, c'est évident. Ils ont néanmoins leur personnalité. Quiconque connaît bien les églises de Saintonge et celles du Poitou ne sera jamais tenté de faire des monuments religieux de notre province un dérivé de ceux de la province voisine. Ils ont peut-être une origine commune. M. Anthyme Saint-Paul a très heureusement défini les liens qui peuvent rattacher l'une à l'autre les deux provinces[2]. Ces traits d'union, assez ténus d'ailleurs, existent, mais ne mettent pas l'une sous la dépendance de l'autre. Des analogies semblables rapprochent certaines églises du Périgord[3] des nôtres et d'ailleurs.

En Poitou, on trouve quantité d'églises à une nef et deux bas côtés vastes, très éclairés, même dans des communes très petites. En Saintonge, c'est la rare exception[4] (Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Pierre de Saintes, Notre-Dame de Saintes, Sainte-Gemme, Varaise[5]). Les nefs uniques sont l'immense majorité; on y voit parfois une particularité qui, je crois, est inconnue en Poitou; l'étranglement du vaisseau sous le clocher, en avant du chœur (Écurat, Geay), petite ressemblance avec les églises du Bordelais. Les voûtes qui ont servi si longtemps de point de comparaison entre les différentes écoles et ont tant contribué à les établir, sont un criterium défectueux pour nous, parce que nos églises ont rare-

[1] Par exemple, M. Anthyme Saint-Paul qui a érigé en règle générale une exception. Le type saintongeais, d'après lui, serait d'avoir trois grandes arcades au rez-de-chaussée et au premier étage (*Histoire monumentale*, *Annuaire* de 1877, *Encyclopédie* Planat). C'est absolument le contraire.

[2] *Bulletin monumental*, t. XLVII (1881), p. 33. «Vers la fin du XIe siècle, dit-il, une école singulièrement fertile se formait dans le Poitou... Cette charmante école poitevine va des Sables-d'Olonne joindre la Loire à Fontevrault pour remonter le Cher, côtoyer les écoles auvergnates et périgourdine en laissant se développer, sur les bords de la Charente, une petite école (l'école de Saintonge), qui est comme une sœur cadette attachée à ses flancs».

[3] Voyez l'église de Saint-Privat.

[4] Il est entendu qu'au cours de cette étude je prends les églises telles qu'elles devaient être primitivement, et non telles qu'elles sont aujourd'hui avec des adjonctions qui en font des monstres (Bougneau, Grézac).

[5] Je n'ajoute pas Aunay, parce que cette belle église participe autant du style poitevin que du saintongeais.

ment été achevées et voûtées au XIIe siècle. La plupart ne l'ont pas été ou l'ont été plus tard. La voûte en berceau brisé, sur doubleau, de Saint-Eutrope, n'est pas une invention propre au Poitou, en tout cas n'est qu'une exception. Les coupoles de Saint-Pierre de Saintes, de Sablonceaux, ne viennent pas du Poitou[1]. Le déambulatoire n'existe jamais, sauf à Saint-Eutrope et à Saint-Pierre de Saintes, jadis selon toute probabilité : aucun de nos chœurs saintongeais n'est comparable aux chœurs de Chauvigny, de Saint-Savin, de Saint-Jouin ou d'Airvault[2]. D'ailleurs il y a une forte tendance aujourd'hui à faire entrer d'autres éléments que la voûte dans la classification des écoles. La décoration, si méprisée jadis, commence à être mise en ligne de compte. On verra, par le développement des observations que je présente, combien on a raison.

Les partisans de l'école poitevine couperaient court à tout débat s'ils indiquaient le prototype qui servit de modèle aux Saintongeais. Où est-il? où était-il? Ils devraient au moins classer les églises des deux provinces par ordre chronologique. Alors on serait fixé. On verrait si nos plus beaux monuments se sont inspirés de ceux du Poitou déjà existants[3], ou si, — comme je le crois, — ils

[1] Saint-Romain de Benet, d'après les relevés de M. Lasne, ingénieur, n'aurait jamais eu ses coupoles terminées, les murs latéraux étant trop faibles et incapables de résister à leur poussée.

[2] Je ne connais qu'une abside d'église poitevine ayant un caractère nettement saintongeais comme forme et comme décoration : c'est celle de Saint-Maurice, près de Gençay. Encore faut-il faire abstraction des absidioles, qui sont rares chez nous.

[3] Saint-Hilaire de Poitiers (1049), remanié en 1080 et «rhabillé» au XIIe siècle. Montierneuf de Poitiers (1069), nef inachevée en 1086, chevet consacré en 1096. Nieul-sur-l'Autise, fondé avant 1130. Airvault, consacré en 1100.

Abbaye de Saintes, fondée en 1047, mais personne ne pense à dater la façade d'avant le premier tiers du XIIe siècle. Je reviendrai sur ce point. Sainte-Gemme existe en 1127, inachevée sans doute. Saint-Eutrope de Saintes, consacré en 1096, est inachevé. Haimps, donné à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, est probablement l'église actuelle. L'abbaye de Vaux est fondée en 1075; elle doit être terminée — ou arrêtée — en 1147. J'essaierai de fixer d'autres dates plus loin.

Nous savons, par quelques rares chartes, qu'à la fin du XIe siècle, des particuliers firent plusieurs donations d'églises et des donations d'argent pour en construire d'autres. *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, pour Saint-Hilaire de Melle, Saint-Pardoult, Breuil-Morin, *Cartulaire de Vendôme* pour Saint-Nicolas d'Oleron. Il est très difficile d'établir la part des ordres monastiques. Je la crois restreinte. S'il est vrai que de la fin de ce XIe siècle date en grande partie l'établissement de la fortune du clergé régulier, il est non moins vrai que les

ne sont pas nés d'une même formule, venue d'ailleurs, appliquée par les gens du pays, suivant leurs tempéraments propres, les ressources d'argent et de matériaux et les besoins de chacun. Malheureusement, pas plus en Poitou qu'en Saintonge on ne possède de documents permettant de déterminer exactement les dates des édifices romans actuels. Dès lors, la discussion peut s'éterniser sans résultat. Voilà déjà longtemps que les archéologues écrivent et parlent sur ce problème sans l'épuiser ni se mettre d'accord[1]. Tout ce qu'on peut dire, c'est que dès la fin du XIe siècle et durant tout le XIIe, — mais surtout pendant la seconde moitié, — on construisit beaucoup d'églises en Saintonge.

Établirait-on l'antériorité de l'école du Poitou sur celle de Saintonge et une suzeraineté plus ou moins complète de la première sur l'autre au *point de vue de la forme*, qu'on se verrait obligé de

donations avaient un caractère précaire qui devait rendre les bénéficiaires hésitants. Il arrivait souvent que le donateur ou ses fils reprenaient de vive force l'objet de la donation, sauf à le rendre plus tard. Les suzerains ne se gênaient pas pour demander et exiger de gros subsides sous prétexte du voyage de Jérusalem. Les moines avaient donc de bonnes raisons de se tenir sur la réserve. Il existe des exemples de non-exécution de la condition de bâtir parce que les revenus étaient insuffisants. Le donateur rachète sa donation et la porte ailleurs en l'augmentant. C'est le cas de Saint-Pardoult (*Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, t. XXX des *Archives historiques de la Saintonge*, p. 84). L'intervention laïque me paraît, au contraire, beaucoup plus féconde. Les statues de seigneurs appliquées aux façades en sont un indice. Les familles riches du pays ont dû payer le plus grand nombre des églises paroissiales. Les abbayes consacraient leurs ressources à leurs propres couvents ou églises. L'abbaye Notre-Dame de Saintes fait cependant exception : Corme-Royal et Pont-Labbé sont certainement son œuvre. On peut constater le petit nombre de belles églises en parcourant les listes des dépendances des ordres monastiques. Ainsi, sur les 46 bénéfices dépendant de Saint-Jean-d'Angély, on ne trouve pas plus de quatre églises ayant une valeur artistique : Pérignac, Talmont, Corme-Écluse, Saint-Pierre de Marestay. L'arrondissement de Saint-Jean est très pauvre en monuments religieux. Varaise n'a jamais été achevé. Saint-Hilaire de Melle appartenait bien à Saint-Jean, mais je doute que cette belle église soit l'œuvre de l'abbaye angérienne. L'abbaye de Saintes n'a produit que Corme-Royal et Pont-Labbé. Saint-Eutrope, de Saintes, ne peut offrir que Médis, Rétaud, Nieul-les-Saintes. Au compte de la Chaise-Dieu on voit Sainte-Gemme, Saint-Eutrope, Meursac, Geay; c'est le monastère qui a le plus produit en Saintonge. A Charroux on doit Marignac, Chadenac, Macqueville; à la collégiale de Soubise on doit Échillais.

[1] « Bien que la question des écoles romanes ait fait l'objet de nombreuses discussions, elle est loin d'être épuisée. » Lefèvre-Pontalis, dans *Bulletin monumental*, 1906, p. 458.

convenir qu'au *point de vue de la décoration*, la Saintonge ressemble très peu au Poitou. M. Berthelé a déjà écrit que la Saintonge ne se distingue du Poitou que par l'ornementation [1]. Viollet-le-Duc avait dit auparavant que les deux écoles ne diffèrent entre elles que par la *qualité* de l'exécution [2]. « Quant au style, il est le même dans les deux provinces. » Cette affirmation me paraît inexacte. Lorsqu'un Saintongeais et un Poitevin traitent un même motif décoratif, ils y apportent chacun un tempérament très différent.

Le Poitevin a un goût marqué (comme beaucoup d'autres Romans d'ailleurs) pour la mosaïque de pierre. Il a trouvé ce goût dans l'héritage des Carolingiens, qui continuèrent une tradition romaine. Il n'est pas nécessaire, en effet, de recourir à l'art auvergnat pour découvrir le modèle de ces combinaisons. Les décorateurs du XIIe siècle avaient encore sous les yeux des *opus spicatum* des IIIe et IVe siècles. Ils les ont imités. J'en ai vu un exemple à l'amphithéâtre de Saintes [3]. C'est, en somme, un mode d'ornementation qui n'est pas très coûteux lorsqu'on se borne à l'assemblage de losanges, ou de pierres en carré long, et qui produit de l'effet. Son plus grand défaut, c'est de se désagréger facilement. Le Saintongeais a pratiqué d'une façon simple ce système ornemental; il y a apporté beaucoup moins de fantaisie, — disons moins de science, — que son voisin poitevin et que les Auvergnats. Il a conservé davantage la forme ancienne, par économie, défaut d'imagination ou respect de la tradition. Il s'est contenté du bâton rompu et du losange, tandis que le Poitevin, à Nieul-sur-l'Autise, à Villesalem, par exemple, a cherché des tailles plus coûteuses et plus savantes. La variété des absides de Rioux et de Rétaud est absolument insolite chez nous; les façades d'Écoyeux, d'Aunay, de Saint-Denis d'Oleron, de Pont-Labbé, Vandré, Saint-Fort, présentent beaucoup plus de simplicité [4].

(1) *Bulletin de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 1884, p. 507, note.

(2) *Dictionnaire d'architecture*, v° *Sculpture*, p. 197. M. Nodet, au contraire, fait venir de Poitou toute notre école de sculpture (*Congrès de Saintes*, 1894, p. 293).

(3) Des pilastres décorés de pierres taillées en écailles à pédoncule furent découverts par M. Lisch. On mit beaucoup de ces pierres en un tas, puis on négligea de les emporter. Elles disparurent. En 1907, j'en ai recueilli deux spécimens; pendant les derniers travaux, je les ai mis en lieu sûr, au Musée.

(4) Le clocher de Saint-Eutrope, de Saintes, était, au rapport de Masse, orné de la sorte.

Le portail saintongeais est généralement plus profond que le portail poitevin, et plus orné. Les fausses baies abritent rarement un bas-relief (Pont-Labbé, Corme-Royal); c'est le contraire en Poitou. Ces dernières, dans l'école poitevine, sont très souvent divisées par deux arcs inscrits dans le grand et par une colonnette, ce que les Saintongeais n'ont jamais fait au rez-de-chaussée, mais très exceptionnellement au premier étage (Montils, Chadenac).

En Poitou, on voit fréquemment, sur les archivoltes des fenêtres et des portails, des claveaux taillés en prismes que la Saintonge ignore complètement[1]. On y trouve d'autres ornements inusités chez nous : par exemple une petite palmette plate taillée en fer de lance, une sorte de coupe (Lusignan), et les belles feuilles recoquillées de Notre-Dame de La Coudre (archivolte de droite) et de Saint-Hilaire de Melle, de Celles, qui sont répétées ou à peu près à Blasimon-en-Bordelais. Des voussures entières, à Parthenay-le-Vieux, sont couvertes de corps de femmes nus jusqu'à la ceinture, de têtes de chats dont la Saintonge ne saurait fournir aucun exemple[2].

Jamais un Saintongeais n'a mis sous les yeux de ses contemporains des scènes aussi horribles que celles qui ont tenté le ciseau d'un Poitevin[3] à Chauvigny et à Civaux (enfer, animaux dévorant une femme et des enfants). A Vaux près Couhé, à Nouaillé, on peut signaler des scènes d'ivresse que nos artistes n'ont jamais représentées[4]. Le Poitevin aime à placer une inscription explicative à

(1) Cependant à Corme-Écluse, une corniche est ornée d'un ruban plissé en forme de prisme. On le retrouve en Bordelais. Ce serait, d'après M. Enlart (*Manuel*, t. I, p. 351), un emprunt à l'art byzantin.

Une gravure de l'*Encyclopédie* de Planat, t. V, pl. IX, montre à l'intérieur de Walsokin Church, Norfolk (XIIe siècle), ce même ornement. « Chez nous, ajoute l'auteur de l'article, l'église de Bury, également du XIIe siècle, offre une disposition semblable. » Notons que Bury appartenait à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

(2) A Matha cependant on voit quelques têtes de chats. A La Jarne-en-Aunis, aussi. C'est exceptionnel.

(3) Associé à un Auvergnat, car quelques chapiteaux des chœurs de Chauvigny et de Saint-Savin ont un air auvergnat indéniable.

(4) Il est en effet assez curieux que nous n'ayons pas de scènes d'ivrognerie sur nos églises : un homme qui boit à un tonnelet n'est pas nécessairement un ivrogne, tandis qu'à Vaux la scène est nettement caractérisée par un homme ivre que soutient sa femme et une autre personne. A Nouaillé, la scène est moins distincte pour mes yeux. Elle est très peu éclairée et très haut juchée. Je ne crois pas me tromper cependant.

côté du sujet (Chauvigny, Melle, Parthenay, Argenton, Poitiers, même Aunay); nous ne pouvons citer chez nous, dans cet ordre d'idée, que Fenioux (pl. III) et Meursac[1]. Enfin, il a fait un usage fréquent des fresques. Je n'en connais aucun exemple chez nous.

Est-ce à dire qu'entre la Saintonge et le Poitou la différence de décoration soit telle que nulle part on ne puisse noter quelques points de ressemblance? Ce serait aller trop loin.

Je ne suivrai cependant pas M. Michel, qui établit un échange entre les deux pays et voit une façade saintongeaise à Notre-Dame-la-Grande de Poitiers à cause de l'arcature du premier étage, et du poitevin sur la façade de Notre-Dame de Saintes, en raison des grandes arcades au-dessus du rez-de-chaussée[2]. L'arcature visée n'est pas particulière à la Saintonge; elle est de partout, elle fait partie de l'art roman[3]. S'il est vrai que la Saintonge l'a beaucoup employée sur ses façades, cela tient à ce que ce mode de décoration coûte relativement peu et meuble bien une façade, en présentant le double avantage de produire un grand effet et d'alléger la maçonnerie. Quand le constructeur avait le moyen de payer un surcroît de dépenses, il logeait une statuette entre chaque colonnette (Pérignac) [pl. IV]. C'est très rare.

Si la façade de l'abbaye est poitevine, il en faut citer d'autres (Matha)[4] (pl. V). Mais, pour mon compte, je n'y vois rien de

(1) A Fenioux, ce sont les noms du Zodiaque et des mois; à Meursac, ce sont des noms inscrits sur la tablette de quelques modillons : COLVB, au-dessus de deux colombes; DABO, au-dessus d'une tête d'homme grimaçant; BRAVS, au-dessus d'une tête d'homme à moustaches relevées en crocs.

(2) *Hist. de l'Art*, t. I, p. 649. Il n'est pas sans intérêt de noter que ces trois grandes arcades auraient été refaites à la Renaissance, d'après Mgr Laferrière et M. Musset (*Art en Saintonge* et *Guide*). J'ai des doutes sur l'exactitude de cette affirmation. L'ornement en S de l'arc du milieu est pareil à celui d'une fenêtre de Chadenac, et le décor des autres dans le même esprit que celui de Saint-Herie de Matha, dont l'authenticité est irrécusable.

(3) M. Nodet n'est pas de cet avis (*Congrès de Saintes*, 1894, p. 293); il fait venir d'Angoumois les arcatures de nos façades d'église.

En Saintonge, l'arc est presque toujours plein cintre, tandis qu'ailleurs il est souvent surélevé. Échillais offre peut-être le seul exemple d'arcs surélevés.

Voir dans Lenoir, *Architecture monastique*, IIe et IIIe parties, p. 57-58, l'origine qu'il attribue à l'arcature de Notre-Dame de Poitiers.

(4) Ces trois grandes arcades ont peut-être été commandées simplement par le désir de loger un cavalier. Saintes, Surgères, Matha, en avaient un.

poitevin; c'est même notre plus riche saintongeais, mais non le meilleur au point de vue technique.

Les points de ressemblance me frappent davantage à Civray, et m'apparaissent plus nombreux. Les Vertus terrassant les Vices sont de même nombre qu'à Fenioux et dans des attitudes pareilles; les anges dans des rinceaux de l'arcade de gauche sont les mêmes que ceux de Pont-Labbé; le démon qui mord une colonne est fréquent chez nous; l'ornement qui décore la première voussure de la fausse porte de droite (pl. VI) est la reproduction fidèle de celui qui décore la première voussure de la porte latérale de Fenioux; les marguerites de l'archivolte de gauche ne diffèrent en rien de celles de Saintonge; un chapiteau me rappelle étonnamment un chapiteau de Fenioux; une statuette de femme remplaçant une colonnette dans une fenêtre a sa sœur à Jarnac-Champagne [1].

Au Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, un chapiteau provenant de Saint-Hilaire reproduit, à peu de chose près, un combat entre chevaliers, en présence de deux femmes, qui se trouve traité de la même façon, avec l'intervention d'un cinquième personnage jouant le rôle de pacificateur, à l'abbaye de Saintes (pl. VII).

A Airvault, à Villesalem, les têtes plates du portail ont leurs similaires sur une belle archivolte de la fenêtre de l'abside de Marestay (pl. VI). A Argenton-le-Château, la composition des voussures du portail est la même (avec une voussure en plus) qu'à Aunay et à Fenioux. J'aurai occasion d'en reparler.

A moins de supposer que les sculpteurs de Civray, d'Airvault, de Fenioux, etc., travaillèrent d'après un carnet de dessins commun ou répétèrent des motifs appris dans un atelier commun, il faut admettre que les uns ou les autres ont copié leur camarade, ou ont travaillé en plusieurs endroits [2]. Cette dernière hypothèse serait

[1] L'Angoumois en offre d'autres exemples. Je m'abstiens volontairement de tout rapprochement entre la sculpture saintongeaise et celle de l'Angoumois, parce que deux archéologues de la Charente préparent un travail d'ensemble très soigné sur cette dernière.

[2] Ainsi, chez nous, il paraît indubitable que le même ouvrier a sculpté un chapiteau du chœur de Colombier et un chapiteau de l'abside de Marignac. On y retrouve exactement la même tête à longues mèches de barbe. A Pont-Labbé et à Talmont on rencontre le même saint Georges, etc.

A Massac, le démon, à longue tête d'animal, ne diffère en rien de celui de Migron. Les chapiteaux d'Haimps, de Migron et de Massac doivent avoir le même auteur.

peut-être la meilleure, si on pouvait vérifier la facture de ces différents morceaux de sculpture et s'assurer qu'ici et là on retrouve le même coup de ciseau. L'épiderme de la pierre est aujourd'hui trop endommagé pour que l'on mène à bien une pareille enquête. En Saintonge, j'ai constaté plusieurs fois des répétitions semblables.

Je ne tiens pas compte, dans ces divers rapprochements entre Poitou et Saintonge, des sujets qui eurent une vogue universelle : animaux fantastiques, Samson, le cavalier foulant au pied de son cheval un enfant, zodiaques, les vierges sages et les vierges folles, les animaux des bestiaires, les têtes de carnassiers dévorant une tête humaine. Une tête d'animal répandue en Poitou, en Saintonge, en Bordelais, en Angoumois, c'est celle du renard ou du loup tenant dans sa gueule un objet rond ou un petit bâton (os?).

Ces sujets n'appartiennent pas plus à notre région qu'à une autre; ils ont été traités d'une façon plus ou moins personnelle, suivant le plus ou moins de talent de l'artiste. Ils diffèrent par le style seulement.

Quelles sont donc les caractéristiques de l'art roman décoratif en Saintonge[1]?

Une façade saintongeaise se compose d'un rez-de-chaussée percé d'un portail unique ou accompagné de deux fausses portes. Au-dessus, soit une fenêtre seule (Bignai, Fenioux, Migron, Saint-Symphorien de Broue) ou entre deux arcades aveugles (Aunay, Champagne, Meursac), soit une arcature unique (Marignac, Rioux, Nieul-les-Saintes, Lorignac, Chepnier, Saint-Cézaire, Le Seurre, Sainte-Colombe [très haute et sous un encadrement], Chadenac, Biron, Bois, Avy, Corme-Écluse, Echillais [pl. VIII], Échebrune [très haute], Fontaine, Jazennes, Le Douhet, Médis, etc.) ou double (Péri-

[1] Je parlerai peu de l'Aunis, parce que ses églises sont ou d'un type particulier (Thairé) ou peu décorées. Ces dernières ont, au demeurant, une grande affinité avec celles du Poitou.

Cf., sur les églises romanes de Saintonge, Musset, *Fenioux*, *Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, t. X et XIV; *Bulletin monumental*, 1906; Nodet, *Bulletin monumental*, 1890, et *Congrès* tenu à Saintes, en 1894; Mgr Laferrière, *L'Art en Saintonge;* Ch. Dangibeaud, dans le *Bulletin monumental*, 1907; R. de Lasteyrie, dans la *Gazette archéologique*, 1886; tirage à part, *Étude archéologique sur l'église Saint-Pierre d'Aulnay;* puis *Bulletin monumental*, 1905, p. 454.

gnac, Jonzac, Cognac, Gensac-La-Pallue). Cette arcature, composée d'un nombre plus ou moins grand de petits arcs en plein cintre (surélevé exceptionnellement à Échillais) et de colonnettes, repose sur une corniche soutenue par des modillons, séparés par un espace nu ou décoré. L'ensemble atteint une élévation bien moindre qu'en Poitou et en Angoumois.

L'archivolte du portail central se divise en trois ou quatre voussures reçues par autant de colonnettes, dont les chapiteaux, de pur ornement, présentent exceptionnellement un intérêt appréciable. Les baies aveugles sont souvent coupées par un bandeau ou frise qui réunit les chapiteaux des colonnes opposées (pl. V, VI, XIII). Le tympan que ce bandeau détermine est rarement meublé (Pont-Labbé, Corme-Royal).

Nos chœurs sont éclairés par trois, cinq ou sept fenêtres (Geay), dans l'embrasure desquelles se placent des colonnettes, dont les chapiteaux intérieurs ou extérieurs sont assez souvent intéressants. Les absides sont divisées en autant de compartiments par des colonnes montant jusqu'à l'entablement, et les modillons qui servent de support à cet entablement présentent presque toujours une grande variété de décorations. Certaines absides ont, en outre, un rang de petites arcades tout autour (Saint-Sauvant, Marignac, Champdolent, Colombier), ou une arcature (Vaux, Rétaud, Rioux, Geay, Ecoyeux).

Le clocher n'offre presque jamais d'intérêt au point de vue décoratif, sauf à l'abbaye de Saintes. On y voit, en effet, de très curieux chapiteaux, bien conservés, à très petite échelle, ce qui prouve, soit dit en passant, que les ouvriers n'avaient pas le sens décoratif très développé, ne s'apercevant pas qu'à trente ou quarante mètres de hauteur des ouvrages si menus sont hors de portée de l'œil et par conséquent perdus. En revanche, ils plaçaient jusque sous les yeux, dans les nefs, toujours relativement basses sous voûtes, des chapiteaux à grands personnages (Colombier, Corme-Royal, Saint-Eutrope de Saintes, Vaux).

Quand la porte principale manque (Varaize, Macqueville, Talmont-sur-Gironde, Champagne) pour une cause quelconque [1], une porte est ouverte sur un côté et devient toujours très importante

[1] A Talmont, l'église étant placée sur le bord de la Gironde, il fallait éviter le vent d'Ouest; à Varaize, on n'a peut-être pas eu le temps ou l'argent nécessaires, l'église est restée inachevée; à Champagne, la façade est refaite.

(Varaize, Macqueville [pl. X], Talmont); elle existe quelquefois en même temps que l'entrée sur la façade (Migron, Fenioux, Aunay).

Les quatre piliers qui soutiennent le clocher en avant du chœur sont toujours les plus travaillés. C'est là que l'on rencontre en général les plus beaux chapiteaux.

Du reste, une règle à peu près fixe a dirigé la distribution de la décoration de nos églises saintongeaises romanes : à un intérieur orné avec quelque abondance correspond un extérieur pauvre (Saint-Eutrope de Saintes, Colombier, Marignac); à un extérieur riche correspond un intérieur pauvre (Rioux, Rétaud, Chadenac). Cette règle souffre peu d'exceptions (Aunay, peut-être Marestay). Il semble que l'entrepreneur n'eût à sa disposition qu'une somme limitée, prévue, qu'il ne devait pas dépasser, à consacrer à la décoration sculptée; on optait entre l'intérieur ou l'extérieur[1]. Notons toutefois que la richesse intérieure est relative, tandis que la richesse extérieure est souvent abondante (Chadenac, Fenioux, Pont-Labbé). Peut-être avait-on recours à la peinture à l'intérieur; quelques chapiteaux unis paraissent disposés pour recevoir un décor peint[2].

La façade, les modillons, les chapiteaux de chœur, ceux du carré du transept, sous le clocher, sont donc les surfaces préférées sur lesquelles se manifeste le talent de l'ornemaniste saintongeais.

Je néglige la partie purement ornementale, qu'il est impossible de décrire (fig. 1) et qui, d'ailleurs, ne présente pas une grande originalité[3]. La plupart des motifs employés se retrouvent en d'autres

[1] M. A. Saint-Paul explique autrement cette différence. Il pense que « sous les voûtes obscures des églises poitevines, la décoration sculptée eût été un luxe inutile; aussi les architectes l'ont-ils sagement réservée pour le dehors, mais là ils ne lui ont presque pas imposé de limite... » Les chœurs de Chauvigny, de Saint-Savin sont cependant des plus ornés qu'il soit et parfaitement obscurs. Nos églises ne sont pas ce qu'on peut appeler obscures. La crypte de Saint-Eutrope est très ornée.

[2] M. Balley, architecte à Saintes, a remis au Musée un petit chapiteau très mutilé, provenant de la démolition d'un mur de Chavagnes, où il avait dû être employé après la démolition de Saint-Eutrope. Il porte des traces très visibles de peinture.

[3] La plus grande originalité que l'on puisse signaler, c'est de meubler l'angle du carré, sous une coupole, d'une petite colonne terminée en crosse à tête d'animal (Corme-Écluse). Ce n'est pas beau. Les colonnes en X de Jarnac-Champagne, les colonnes terminées par un lanternon de Jonzac ne sont guère mieux.

Les planches qui accompagnent cette étude contiennent assez de chapiteaux, de frises et de modillons pour donner une idée exacte de la partie ornementale.

contrées. Les colonnes couvertes de petits carrés, d'hélices, d'écailles, de zigzags sont connues (Meursac, Saint-Denis-d'Oleron, Aunay, Pont-Labbé, Corme-Royal, Rioux, etc.); les corniches, les tailloirs, les entablements, les voussures décorés d'un damier, de billettes, d'entrelacs[1], de dents de scie, de besants[2], de chevrons continus, de rinceaux simples ou combinés avec des animaux, des personnages, n'offrent rien de nouveau (Fontaine, Le Douhet, Châteauneuf, Corme-Royal, Chadenac, Pont-Labbé, Sainte-Gemme [pl. XIV], etc). Tout cela n'est que du métier; il est plus intéressant d'étudier les sources d'inspiration de l'ouvrier.

Fig. 1. — Eglise de Colombier (Charente-Inférieure). Chapiteau.

On distingue deux tendances bien marquées. Tandis que liberté entière lui est accordée de mettre sur les modillons et les carrés qui les séparent, sur les chapiteaux extérieurs, les ornements de pur décor, les sujets qui lui conviennent, le choix des motifs destinés aux archivoltes des baies de la façade, aux chapiteaux du chœur et du carré, lui est certainement imposé. C'est une règle générale du

[1] Les plus beaux entrelacs simulant des rubans ou des ouvrages de vannerie se voient à Corme-Écluse et à Saint-Georges-des-Coteaux. Un motif d'entrelacs de la façade de Rétaud est fort curieux parce qu'il imite un entrelacs byzantin de Pompose (cf. Érard, *L'Art byzantin*, t. III, pl. XI, n° 2).

[2] Il n'est pas sûr que partout le sculpteur ait eu l'intention de placer de vrais besants. A Saint-Eutrope de Saintes, des disques lisses ne sont pas autre chose qu'une préparation à l'exécution de petites rosaces.

reste. Le thème des scènes religieuses ou morales n'est pas abandonné à son caprice.

Je ne puis entrer ici dans un long détail des idées mystiques ou morales exprimées sur les voussures et les chapiteaux. Le petit répertoire qui suit ce mémoire fera connaître tous les sujets. Il me suffira de dire que l'Ancien et le Nouveau Testament ne fournissent pas une ample contribution. On trouve quelques Samson, quelques Daniel, un Adam et Ève à Barret (Charente), un sacrifice d'Abraham à Cognac, trois fois le tombeau de la Résurrection, une adoration du Veau d'or, une institution de la Pâque, une Assomption. La parabole des Vierges folles et des Vierges sages, la lutte des Vertus et des Vices, le pèsement des âmes, le Christ entouré des Apôtres, les vieillards de l'Apocalyse, toute une série de saints et de martyrs, se comptent au contraire, par plusieurs exemplaires. Une seule fois j'ai rencontré le saint patron d'une église (Vaux, martyre de saint Étienne, fig. 2). A côté de ces scènes bibliques figurent les animaux symboliques, puis des représentations de vices et de passions humaines.

Fig. 2. — Église de Vaux (Charente-Inférieure). Martyre de saint Étienne.

Je crois reconnaître la Discorde dans le combat entre deux chevaliers qu'un personnage s'efforce d'apaiser (abbaye de Saintes); l'Usure, dans cette femme échevelée, une sorte de grande bourse pendue à son cou, entraînée par deux démons (Migron); la Richesse ou la Fortune, dans cette femme assise (Rioux), impassible, richement vêtue, vers laquelle s'avance un manant et que contemple un homme à bonnet pointu appuyé sur une cognée; la Médisance, dans la tête d'une femme qui tire la langue; la Luxure, dans un groupe plus expressif que la fameuse femme aux serpents; le châtiment de l'adultère[1], dans le groupe composé d'un animal tenant une femme ou un enfant entre ses pattes ou dans sa gueule; la Colère, dans cette tête hideuse qui avale une colonne (fig. 3); la Vraie Religion

[1] Voir, pour le développement de cette idée, mon article dans la *Revue de Saintonge*, t. XXXIX (1909).

opposée à l'Idolâtrie, sur un chapiteau du Douhet dont je reparlerai. Le démon, comme il convient, n'est pas oublié. Les têtes les plus expressives se voient à Bords.

J'ai déjà dit que les bas-reliefs sont rares dans l'œuvre du sculpteur saintongeais. Les tympans des fausses baies sont nus généralement. On ne trouve de sculptures en relief que sur les façades de Chadenac, de Matha (pl. V), Nieul-les-Saintes (pl. XI), La Clisse et Saint-Sulpice d'Arnoult. Un rang de statues domine le portail de Fenioux, et un autre meuble la double arcature de Pérignac (pl. IV). Cette pénurie n'est pas sans produire un peu d'étonnement, quand on se souvient que la Saintonge a eu un artiste véritable, de réel mérite, qui a laissé un ouvrage de bon style et de grande dimension, à Foussais[1] (pl. XII). Cet Audebert n'aurait-il exécuté que ce seul bas-relief? Ce n'est guère croyable. Aussi est-il permis de penser que l'on retrouverait ailleurs trace de son passage si on pouvait déterminer sa manière de travailler. Il est possible que cette Crucifixion soit son chef-d'œuvre, — d'autant qu'il l'a signé, — mais je ne puis admettre qu'il n'ait jamais produit autre chose. Découvrira-t-on jamais des travaux de lui? Souhaitons-le.

Fig. 3.
Église de Biron (Charente-Infér^re^).
Tête représentant peut-être la Colère.

Comme la plupart de ses camarades, le sculpteur saintongeais n'idéalise rien, ne cherche ni la beauté plastique ni la beauté idéale. Il n'a aucune notion des proportions du corps humain[2], il possède un certain don d'expression du mouvement, du geste, mais son imagination ne s'élève pas au-dessus du terre-à-terre de la vie quotidienne. Il traite toutes les scènes religieuses ou profanes avec le même esprit observateur des réalités qu'il côtoie jour-

[1] Un rapprochement est à faire entre ce bas-relief et celui de l'abbaye de Santo-Domingo de Silos, publié par M. Bertaux dans la *Gazette des Beaux-Arts* de juillet 1906. L'un et l'autre procèdent d'une même formule, mais notre Saintongeais l'a simplifiée.

[2] Excepté Audebert et l'auteur des statues de Pérignac.

Voir dans *Revue archéologique*, t. XIV (1909), l'article de M. I. Laran sur les *proportions dans la statuaire française* au XIIe siècle, notamment p. 233, où l'auteur explique comment, en présence de surfaces trop limitées, l'ouvrier a sacrifié le corps au profit du visage qu'il voulait rendre expressif quand même.

nellement[1]. C'est en quoi l'étude de la sculpture romane est si instructive et si attachante. Les archivoltes, les modillons, les chapiteaux sont comme des feuilles d'albums où s'étalent les costumes et les mœurs du XIIe siècle : un apôtre est un moine (Le Douhet); un saint, un évêque ou un abbé (Chadenac, Corme-Royal [pl. XIII]); une sainte ou les Vierges sages, des nonnes (Corme-Royal). Les saintes femmes au tombeau (Chadenac) sont vêtues en saintongeaises. Les portails d'Aunay, de Fontaine, de Saintes, présentent des chevaliers armés qui fournissent des éléments précieux de datation; les Vertus de Fenioux (pl. III), d'excellents modèles des modes du temps, bien que le sculpteur saintongeais ait l'habitude de

Fig. 4. — Chapiteau de l'église de La Jarrie-Audouin (Charente-Inférieure).

Fig. 5. — Chapiteau de l'église de Biron (Charente-Inférieure).

trop coller les vêtements sur le corps de ses personnages. Les statues appliquées aux façades de Chadenac et de Matha (pl. V) sont évidemment des portraits.

A côté de ces sculptures que je qualifierais d'officielles, combien de fantaisies curieuses, combien de documents inattendus sur les modillons! L'ouvrier n'obéit plus qu'à son inspiration, à son goût, il donne la mesure de son talent et de son esthétique. Plus de contrainte! Il a toute liberté d'agir à sa guise et il en use. Il reste à la fois poncif et original, c'est-à-dire qu'à côté d'ornements appris à l'atelier (rosaces, entrelacs, feuilles d'acanthe, fig. 4 et 5) il copie

[1] Il ne lui en coûte pas d'associer des motifs absolument disparates. Il commence une voussure par un rinceau délicatement fouillé, par exemple, à Chadenac, et il le continue par un autre lourd et ne s'accordant pas avec le précédent. Cette négligence est très fréquente.

la nature ou plutôt il l'interprète souvent à la manière d'un enfant. Voici à Saint-Fort-sur-Gironde un pêcheur portant sur son dos un gros poisson; des acrobates à Surgères, à Champdolent, à La Jarne, à Meursac; à Migron, à Marignac, à Avy, des instrumentistes (fig. 6); à Saint-Léger, un forgeron, un évêque, une tête de femme sous une cape; à Marestay, une Saintongeaise tenant un enfant sur ses genoux; puis des objets usuels (tonnelet de terre, tasse à boire, notre *moque*), une curieuse gourde plate, si je ne me trompe pas (Champagne); un jeu, le jeu de la Merlure (Tesson), encore connu à la campagne; les têtes de tous les animaux domestiques ou sauvages, des animaux imaginaires (harpies, sagittaires, sirènes).

La flore l'inspire peu. Le temps n'est pas arrivé où l'ornemaniste saura tirer d'un végétal un décor charmant. Je ne puis citer qu'une tentative heureuse dans cet ordre d'idées, ce qui prouve que si le goût de l'époque s'était orienté de ce côté-là, l'artiste n'était pas incapable de renouveler l'art décoratif un siècle plus tôt. L'entou-

Fig. 6. — Église d'Avy (Charente-Inférieure).
Instrumentistes.

rage de la fenêtre de l'abside d'Annepont est très neuf, très exceptionnel dans notre art roman, mais n'est pas spécial à la Saintonge. Autrement, c'est la feuille d'acanthe ressassée partout, ou une fleur en coupe, ressemblant à une tulipe, qui est répétée à Chalais, à Échebrune et à Biron[1]. La vigne, la pomme de pin ne fournissent rien d'agréable. Une fleur plate, conventionnelle, ayant huit pétales à nervure perlée ou non, appelée marguerite, bien qu'elle ne ressemble guère à cette fleur, se trouve en grand nombre sur quantité de voussures (pl. XIV). Il est difficile de déterminer les fleurs que l'ornemaniste a eu l'intention de reproduire.

[1] Cette fleur est disposée dans un double rinceau. A Chermignac, le même rinceau existe mais la fleur est remplacée par une coquille.

M. Musset[1] a vu des chardons, des roses, des violettes, à Rétaud, Échebrune, Marignac, que, pour ma part, je n'ai pas su retrouver.

Le sculpteur saintongeais se fait rarement caricaturiste ou même humoriste. Ce n'est pas lui qui aurait mis une petite tête de démon sur une tête de femme, comme on en voit une à Chauvigny (abside). Mais à Avy, il exprime probablement ou sa propre aversion pour la musique ou une satire, quand il mêle aux musiciens un vieillard qui étrangle une oie (fig. 6). La grande archivolte de l'église de Nieul-les-Saintes (pl. XI), chargée de personnages en costumes grotesques, dansant, jouant d'instruments[2] quelquefois méconnaissables, me paraît représenter un carnaval et non une caricature. L'homme à jambe de bois, en si vaillante posture à Saintes, fait allusion, je crois, à quelque héros de conte populaire et ne ridiculise aucun individu précis[3].

Quelle signification devons-nous donner aux quelques indécences que nous relevons sur plusieurs modillons et sur un chapiteau? Il est vraisemblable que les populations n'y trouvaient pas autant de «mal» que nous.

Dans les luxures affichées, bien en vue, au portail des églises (même à l'abbaye des Dames de Saintes!), il faut supposer certainement la volonté d'inspirer l'horreur, mais quand le sculpteur enlace un homme et une femme, et les place haut, peut-être n'a-t-il eu qu'une intention malicieuse. En revanche, à Sablonceau, quand il exhibe un homme au sexe fortement accusé, quand, à Vaux, il met sur le côté d'un chapiteau du chœur «l'œuvre de chair», il est franchement indécent, avec cette circonstance atténuante qu'à Sablonceau il cache son homme loin des regards trop curieux, sur un côté de l'abside, où nous devons aller le chercher volontairement ou archéologiquement. A Vaux, l'acte se commet *coram populo*, sans que nous parvenions à saisir la raison d'un manque de pudeur si manifeste. En tout cas, cette «figure libre» n'est certes pas plus révoltante que certain modillon de la nef de Sainte-Radegonde de

(1) *Bulletin monumental*, 1906, p. 281.

(2) Je ne vois pas de caricature dans un petit bonhomme accroupi jouant de la harpe. La mauvaise exécution de ce motif assez répandu contribue puissamment à lui donner un air satirique qui n'était probablement pas dans l'intention de son auteur. On peut trouver néanmoins une idée de moquerie dans l'homme au ventre pointu de Rétaud et dans certains masques.

(3) Voir plus loin le répertoire.

Poitiers et que d'autres modillons et chapiteaux du Bordelais[1]. Cette indécence nous étonne d'autant plus que chaque fois qu'un imagier roman a représenté Adam et Ève, il s'est efforcé de trouver un geste, ou de faire venir en avant un rameau, qui lui permît de cacher leur sexe.

La source réaliste n'est pas la seule à laquelle nos artistes saintongeais ont puisé pour orner les surfaces susceptibles de décoration; ils n'ont pas demandé seulement au monde qui les entourait les modèles de leurs saints et de leurs saintes, les objets qu'ils se proposaient de reproduire; ils ont, eux aussi, copié les bêtes à tête unique et à double corps des étoffes et des tapis d'Orient, les oiseaux grimpés sur le dos des animaux féroces[2]. Un des plus beaux chapiteaux du genre est certainement à Saint-Eutrope de Saintes.

D'autres influences se font sentir. Certains chapiteaux à feuilles imitant la feuille d'acanthe semblent inspirés de chapiteaux romains du IIIe siècle. Les strigiles de Marignac sont copiés d'après quelque tombeau gallo-romain. Un ornement en S (Aunay, Brie-sous-Matha, Champagne, Échillais, Écoyeux, Matha, Pont-Labbé) descend directement d'un ornement pareil bien connu répandu sur les statuettes de Vénus ou les niches sous lesquelles elles sont placées[3]. J'ai déjà signalé le décor en mosaïque de pierre. Une tête feuillagée de Rétaud — souvent mise en clé de voûte aux XIIIe et XIVe siècles — meuble un intervalle entre deux modillons. N'est-ce pas une réminiscence de têtes analogues employées par les Gallo-Romains?

Une influence plus sûre nous est venue du Midi.

C'est le moment de poser la question de savoir si Viollet-le-Duc (après Léo Drouyn[4], je crois) a eu raison de prolonger l'école

(1) Saint-Palais, aux confins de la Saintonge et du Bordelais, n'a rien de saintongeais. En côté, on voit neuf modillons tous plus indécents les uns que les autres. Cf., sur cette question d'indécence, Léo Drouyn, dans les *Variétés girondines*.

(2) Migeon, *Manuel d'art musulman*, t. II, p. 461.

(3) Sur cette question, voir Flouest dans la *Revue archéologique*, 1886, t. I, p. 13; *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1883, p. 111. *Contra*, Déchelette, *Congrès archéologique du Puy*, 1904, p. 217 et 237.

(4) Léo Drouyn a traité cette question en 1847, mais en se référant aux dessins de Michon et d'A. de Caumont, dans le *Congrès archéologique* tenu à Angoulême, p. 300.

saintongeaise jusqu'en plein Bordelais [1], car, par une singulière contradiction, cette Saintonge, à laquelle on refuse une école d'architecture, aurait exercé au loin (jusqu'en Normandie) une influence indéniable dans la décoration des façades. Je me demande si, au contraire, en ce qui concerne le Bordelais, ce n'est pas à ce dernier que nous sommes redevables de quelques types d'ornements. Remarquons d'abord que plusieurs de nos églises (Geay, Écurat, Saint-Georges-des-Coteaux) sont étranglées sous le clocher, à la travée en avant du chœur, comme en Bordelais. D'après M. Brutails, cet étranglement serait un des traits caractéristiques des églises de la Gironde [2]. Mais en nous tenant seulement au décor, il est impossible de ne pas être frappé de la ressemblance qui existe entre les vieillards du portail de Verteuil et ceux d'Avy. Ce sont les mêmes. À Corme-Écluse, la frise, composée de personnages enchevêtrés dans des rinceaux compliqués, de très petite échelle, semble fortement apparentée avec une voussure de ce même Verteuil; en tout cas, elle tranche d'une façon indiscutable sur toutes celles que nous possédons du même genre. S'il est vrai que Blasimon, la plus étrangère à l'art roman bordelais des façades girondines par le choix des sujets et des ornements qui la couvrent, se rapproche du saintongeais, ce portail garde un caractère méridional nettement accusé, dans les longues Vertus à vêtements collés et à jambes croisées. En réalité, il est d'inspiration poitevine; l'ornement recoquillé du bord de l'archivolte est copié sur celui de Celles, de Parthenay, de Saint-Hilaire de Melle; les marguerites, le combat des Vertus contre les Vices sont familiers au Poitou; mais par le style, ces dernières appartiennent sans conteste au Midi [3]. Quant à Sainte-Croix de Bordeaux, où les archéologues sont unanimes à reconnaître une influence saintongeaise, je n'ai jamais pu me ranger à cette opinion [4]. Cette façade est d'ordonnance poitevine ou angoumoisine, mais ne décèle aucune empreinte sain-

(1) *Dictionnaire d'architecture, de sculpture*, p. 196. Voir encore ce qu'il dit des influences en Saintonge, p. 187, 190.

(2) *Bull. arch.*, 1903, p. XLVII. *Revue historique de Bordeaux*, 1908.

(3) Le Poitou a produit lui aussi des figurines très longues (Parthenay, Argenton), mais pas aussi élancées et menues que celles du Midi et que celles de Blasimon.

(4) Dans ce même sens cf. G. Fleury, *Études sur les portails imagés du XIIe siècle.*

tongeaise dans sa sculpture, ni comme esprit, ni comme exécution.

Langoiran, qui, grâce à ses attaches très étroites avec l'abbaye de Vaux[1], devrait être franchement saintongeais, ne l'est pas du tout. Il n'est pas facile d'expliquer pourquoi Blasimon porte, au contraire, une marque poitevine si accentuée. Un prieur de Cadillac devint bien prieur de l'abbaye Saint-Jean-d'Angély, puis abbé, de 1091 à 1104, une transaction survenue à la suite d'un différend entre les abbés angevins et les abbés de Blasimon conféra bien certains avantages à Saint-Jean, mais je ne pense pas que là réside la véritable cause. Le portail de Blasimon est certainement postérieur à cette époque; il date de l'extrême fin du XIIe siècle. Les relations commerciales, religieuses, de tout temps journalières entre notre province et l'Aquitaine, les nombreux pèlerins allant à Saint-Jacques-de-Compostelle ou en revenant, passant par Saintes, les continuelles allées et venues du comte de Poitou dans le Midi, les expéditions militaires, suffisent à faire présumer qu'un échange d'ouvriers a pu s'établir entre la Saintonge et les pays girondins. Ajoutons que la Saintonge fut une des contrées où la haute société parlait le plus pur languedocien.

La question est donc de savoir si l'échange a été plus profitable au Bordelais qu'à la Saintonge.

Nous avons, au clocher de l'abbaye de Saintes, à Fenioux, à Annepont, un ornement en forme de fleurs de lis entrelacées deux à deux. Mais, tandis que chez nous il se présente à l'état sporadique en quelque sorte, c'est-à-dire très rarement, je le trouve très employé sur le bord de la Garonne. A Loupiac, il forme une très belle frise, une archivolte à Cérons, à La Sauve, et s'étale sur un chapiteau de Saint-Jean-de-Balesme[2], appartenant nettement à l'école toulousaine. Il n'est pas présumable que le toulousain, que le bordelais, auteurs des chapiteaux et de la frise, soient venus en Saintonge chercher un motif rarement utilisé[3]. Sans attacher à un détail plus d'importance que de

[1] Grasilier, *Cartulaire de Vaux*, p. 56. Le prieur de Saint-Germain de Langoiran était tenu de venir deux fois par an au chapitre général à Vaux, et de payer vingt sous de pension et cent œufs.

[2] *Congrès archéologique*, 1901, p. 315. *Revue de l'Agenais*, 1907, p. 133.

[3] On le trouve même à Avallon, en Bourgogne, mais plus simple (*Congrès archéologique*, 1907, pl. III). Ce n'est pas le seul détail d'ornement méridional commun avec la Saintonge.

raison, il est bon de noter cependant que le vêtement très collant et à plis horizontaux dont nos personnages saintongeais sont habillés présente une certaine analogie avec ceux du Languedoc. Mais voici qui mérite plus d'attention. Au Douhet, sur un chapiteau qui me paraît figurer la Vraie Religion et l'Idolâtrie[1], le Christ est représenté avec la position des jambes dite «en danseur», si familière aux personnages de l'école de Toulouse. Je crois que, sur une fenêtre de Corme-Royal, sur une voussure de Chadenac, un saint a la même attitude; à Saint-Symphorien-de-Broue, ce n'est pas douteux. D'ailleurs, M. Anthyme Saint-Paul a déjà reconnu des traces de l'école de Languedoc en Poitou[2]. M. Michel en a constaté des traces dans tout l'Ouest. Je ne fais donc qu'apporter une preuve de l'extension de cette école en Saintonge, et montrer par quelques exemples que notre sculpture romane a peut-être autant reçu, sinon plus, de l'Aquitaine, qu'elle n'a donné à cette région[3]. J'ajoute que ce que je connais des chapiteaux bordelais n'a aucun rapport avec les nôtres et que les Bordelais ont traité des sujets que nos Saintongeais n'ont jamais abordés[4].

A Saint-James, près de Taillebourg, notons des fragments d'ornementation à nervure perlée qui rappellent les ornements angevins.

Cette étude manquerait certainement de sa conclusion naturelle, si je ne cherchais pas à en tirer les enseignements qu'elle comporte. Je me bornerai à demander aux divers personnages sculptés

(1) Voir au répertoire.

(2) Planat, *Encyclopédie d'architecture*, v° *École poitevine;* A. Michel, *op. cit.*, p. 647.

Je ne me hasarderai pas à rechercher qui, du clergé ou des laïques, a été l'auteur de cette influence. Mais je note une différence sensible entre l'*esprit* de l'ornementation des églises autour de Saint-Jean-d'Angély et celui des églises des environs de Saintes et de Pons.

(3) M. Brutails affirme qu'en Bordelais les façades du type de l'Angoumois et de la Saintonge sont «nombreuses» (*Revue hist. de Bordeaux*, t. I, p. 15). Est-ce bien sûr, en ce qui concerne la Saintonge? Sainte-Colombe et Saint-Pallais, qu'il cite, n'ont de commun avec la Saintonge que leur nef unique, étranglée, et par conséquent bordelaise. Leur décoration n'est rien moins que saintongeaise. C'est, du reste, une question à étudier de près.

(4) Adoration des Mages, le Baptême du Christ, la Fuite en Égypte, la Vocation de saint Pierre. Voir, au surplus, Léo Drouyn, dans les *Actes de l'Académie des B.-L. de Bordeaux*, 1880, ses *Variétés girondines*.

les éléments de datation des édifices sur lesquels ils se trouvent. Les dates que l'on assigne à nos églises sont généralement déduites moins des monuments eux-mêmes que des documents écrits, chartes de fondation, de dédicace, ou d'un événement particulier[1]. Mais on sait qu'il s'est écoulé souvent un grand nombre d'années entre la dédicace et l'achèvement de la construction, entre la consécration du chœur et la construction de la façade.

Il faut distinguer, je crois, deux périodes en Saintonge. La première, d'une étendue malaisée à déterminer, comprend les églises de la fin du XIe siècle (très difficiles à retrouver), les églises à coupoles, peu décorées, du reste, la crypte de Saint-Eutrope de Saintes, probablement les chapiteaux[2] de la nef actuelle de Saint-Eutrope (l'ancien chœur), Sainte-Gemme (pl. XIV) et notamment les églises caractérisées par des colonnes courtes et trapues : les plus remarquables sont à Fenioux. Cette période s'arrête vers 1130. L'abbaye de Vaux appartient probablement aux trente premières années du XIIe siècle, mais nous n'en possédons que l'abside. La seconde, qui compte une soixantaine d'années, comprend nos plus belles églises. C'est la grande époque du roman saintongeais, l'époque d'Aliénor d'Aquitaine.

Aucun édifice local n'a donné lieu à autant de divergence d'opinions que la façade de Notre-Dame, autrement l'abbaye de Saintes. Viollet-le-Duc a daté le clocher de la fin du XIe siècle[3]. Il en a ainsi jugé par la forme sans doute. Mais s'il avait connu les sculptures qui ornent les chapiteaux des colonnettes, il l'aurait probablement rajeuni. Mgr Laferrière n'a pas craint d'affirmer — sans toutefois donner de raison — que clocher et façade étaient de la fin du XIIe siècle. M. Musset a pris la date de 1119 à 1134[4],

(1) Par exemple, le donjon de Pons, qui aurait été construit après 1179, — au plus tard vers 1190, — après la prise de Pons par Richard d'Angleterre. Cf. Mgr Laferrière, *Art en Saintonge.*

(2) Moins ceux de gauche. Je les crois plus anciens que la fin du XIe siècle. Rien ne leur ressemble dans le pays ; ils paraissent venir d'un monument beaucoup plus antique. Les chapiteaux du transept (Daniel, Pèsement des âmes), ceux de la nef de droite sont bien du XIIe.

(3) *Dictionnaire d'architecture*, v° *Clocher*, p. 304.

(4) *Guide du Congrès* de 1894, p. 12. C'est l'opinion courante. La naïveté — disons la maladresse — du sculpteur (car il n'y en a qu'un) a beaucoup contribué à vieillir ce portail. Mais si on considère la richesse de la composition, on se persuadera que cette décoration n'appartient pas à un art à son début.

M. Michel, celle de 1134 à 1144 [1]; l'abbé Grasilier, avant lui, choisit le second tiers du XIIe siècle [2]; il a placé la construction du monument sous l'abbatiat d'Agnès de Barbezieux (1134-1174), parente d'Aliénor d'Aquitaine, qui se montra très libérale envers le monastère. Il me semble difficile de mettre une date approximative sur l'abside, mais si Viollet-le-Duc a trop vieilli le clocher, Mgr Laferrière a trop rajeuni la façade et le clocher. L'abbé Grasilier a deviné la vérité.

Il faut faire abstraction de la lourdeur et de la naïveté de la technique de l'imagier [3]. Ceci est essentiel, sous peine de faire fausse route.

Un chapiteau donne une date au delà de laquelle on ne peut remonter. C'est le chapiteau de droite de la baie de droite de la façade. Il est entièrement occupé par une femme vêtue selon la mode du temps, d'une robe ou bliaud à manches collantes jusqu'au poignet, se prolongeant par un long pan d'étoffe, qui tomberait jusqu'aux pieds s'il n'était disposé, en vue d'une symétrie décorative, sur la robe. Cette mode prévalut aux environs de 1150. Viollet-le-Duc la fait partir de 1130 et la prolonge jusqu'au règne de Philippe-Auguste (1180-1223) [4]. Demay donne des exemples de 1140 à 1180 et 1190 [5]. Il est impossible de rajeunir autant.

Le chapiteau de la Discorde nous conduit à la même époque. On remarque que les chevaliers qui se livrent un si rude assaut n'ont pas de nasal à leur casque et qu'ils sont vêtus d'une longue robe. Leur bouclier est de taille moyenne, bordé et orné d'un umbo fleuronné; la selle est haute de pommeau et de palette. Le casque sans nasal est celui de Geoffroy Plantagenet sur sa plaque funéraire, qui n'est pas postérieure à 1160. La selle a la forme de celle de Philippe d'Alsace en 1164 [6].

(1) A. Michel, *Histoire de l'Art*, p. 649.

(2) *Cartulaires saintongeais*, t. II, p. XII et XIII.

(3) Cette lourdeur est, en effet, mauvaise conseillère. Elle n'empêche pas M. Michel de dater le portail de l'abbaye du deuxième tiers du XIIe siècle, mais elle le pousse à mettre Chalais au début du siècle (*Hist. de l'Art*, I, p. 653). Or Chalais, avec son arc polylobé et sa voussure en fleur à forme de tulipe, est frère d'Échebrune, qui n'est certainement pas des premières années du XIIe siècle.

(4) *Dictionnaire du mobilier*, t. IV, p. 239.

(5) Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 92 et 93.

(6) Demay, *ibid.*, p. 172.

Ces indices ne sont pas isolés; nous les retrouvons avec quelques autres qui servent à les contrôler.

A Chadenac, un millésime est inscrit sur la croix dominant le pignon, MCL. Il est faux, cela va sans dire, il remonte à 1627, lors d'une restauration de l'église, mais il vient d'une tradition qui n'est pas trop erronée. M. Henri Nodet a fait une première remarque intéressante : «Ici, dit-il, comme au donjon[1] et à l'Hôpital-Neuf de Pons on a employé les *mêmes profils*....; nous pensons que ces divers monuments sont sortis de la même main et qu'en ce qui concerne l'église de Chadenac, on doit lui assigner une date se rapprochant du *dernier quart* du XIIe siècle; c'est avec l'attribution de 1150..... un bien faible écart[2].»

Il est possible de réduire l'écart et de ramener la date un peu en arrière. Plusieurs saints de la troisième archivolte ont la tête couverte d'une coiffure à côtes. Viollet-le-Duc assure qu'elle était en usage aux environs de 1140[3], et M. de Lasteyrie affirme que son emploi n'est pas postérieur au troisième quart du XIIe siècle[4]. Nous sommes donc limités à 1175. De plus, les pieds de ces saints ne sont pas chaussés. Or l'habitude de mettre des sandales aux pieds des saints a disparu dans la seconde moitié du XIIe siècle. C'est encore à M. de Lasteyrie que j'emprunte cette assertion[5]. Une des Vertus enfonce dans la tête du démon une épée à large lame, diminuant insensiblement vers la pointe et à quillons droits. On la retrouve sur les sceaux de 1159-1168[6]. Par conséquent, en datant Chadenac de 1140 à 1170, nous devons être dans la vérité. On ne saurait remonter au delà de cette limite, parce que Chadenac fait partie d'une demi-douzaine d'églises bâties et décorées presque au même moment.

La façade de Rétaud appartient sûrement à cette série; nous y constatons des modillons à têtes coiffées du même bonnet à côtes[7].

(1) Cf. *Bulletin monumental*, 1890, p. 368.

(2) *Compte rendu du Congrès archéologique* de Saintes, de 1894, p. 280.

(3) *Dictionnaire du mobilier*, t. III, p. 123.

(4) *Études sur la sculpture française au moyen âge*, p. 58.

(5) *Études sur la sculpture française au moyen âge*, p. 57.

(6) Demay, *Le costume*, p. 149. C'est aussi l'épée d'une Vertu de Notre-Dame de La Coudre qui serait de 1150-1160, d'après M. de Lasteyrie (*Études*, p. 22). A Pont-Labbé on voit une autre épée semblable.

(7) On peut dire d'une façon générale que la coiffure en mèches fortement ondulées ou disposées en rouleaux a été très à la mode en Saintonge.

Par voie de conséquence, Rioux, sœur jumelle de Rétaud, ne doit plus être rapporté à la fin du XIIe siècle comme l'a fait M. Musset[1]. Il est vraisemblable que pour ces deux églises il n'y a pas lieu d'établir une différence d'âge entre l'abside et la façade. Le constructeur paraissant avoir disposé de sommes d'argent considérables, l'œuvre a dû marcher rapidement. Rioux et Rétaud seraient donc un exemple rare d'une construction homogène, un type de sculpture romane pur de tout mélange pendant le troisième quart du XIIe siècle. Comme Talmont possède un chœur de même disposition intérieure et de même ornementation que celui de Rioux, on est amené à lui attribuer la même date. Arces, Pont-Labbé ont des détails qui se répètent à Talmont. C'est un indice qu'ils ont été travaillés, au moins en partie, par les mêmes ouvriers.

La détermination de la date de Chadenac aura une portée plus générale, et par conséquent plus importante, si nous remarquons quel esprit domine et a dicté la décoration.

On peut poser en principe que certaines idées se répandent partout à un moment donné sous une influence qu'il n'est pas toujours facile de préciser, et qu'elles n'ont cours que pendant un laps de temps restreint. Elles prennent rapidement une grande extension. Les Saintongeais ont subi une de ces crises de l'esprit humain. Ils ont partagé, avec le Bas Poitou, un goût très vif pour l'idée mystique des Vierges folles et des Vierges sages, des Vertus victorieuses des Vices, pour l'Agneau pascal adoré par les anges. Ils leur ont donné une place prépondérante dans la décoration de cinq ou six de leurs portails d'églises. Aunay, Parthenay et Argenton-le-Château ont suivi ou donné l'exemple. Ce thème, au succès duquel la vogue d'un poème de Prudence n'est sans doute pas étrangère, n'a reçu nulle part une interprétation aussi considérable. La plus magnifique est bien connue. Je veux parler d'Aunay, de Fenioux (pl. III) et surtout d'Argenton (Deux-Sèvres), le plus élégant portail de la série. Les mêmes imagiers n'ont évidemment pas exécuté toutes ces belles voussures chargées de personnages et d'inscriptions, absolument contemporaines à dix ans près, et se ressemblant comme si elles étaient les copies les unes des autres, ce qui n'est pas. Mais le même thème se répète partout avec la variante[2]

[1] *Bulletin monumental*, 1906, et *Guide du Congrès*, 1894, p. 18.

[2] Angers : 1° Samson (?), lions dévorant un animal; 2° Saints, Agneau pascal adoré et encensé par les anges; 3° Vertus et Vices.

juste nécessaire pour que chaque portail garde son caractère particulier, et un même architecte a dû concourir au tracé des archivoltes d'Aunay et d'Argenton parce qu'il a donné aux Vertus et aux saints le même support sortant du bord de la voussure. Les ouvriers ont apporté au travail leur tempérament et leur science personnels. Ainsi, à Argenton et à Notre-Dame de La Coudre, les personnages sont trop longs et richement habillés; à Aunay, à Chadenac, à Pont-Labbé, ils sont plus courts, plus solennels et vêtus plus modestement; à Fenioux ils sont plus maniérés.

A Fontaine, les Vertus sont de lourds hommes d'armes équipés avec une exactitude toute militaire [1] [pl. XV]. C'est même grâce à cet armement que l'on parvient à limiter le champ d'investigation. Il convient de noter cependant que ce costume militaire est relatif, en ce sens que les chevaliers ne portent jamais le haubert, et par conséquent, le couvre-nuque, ni aucune armure de corps. Ils revêtent une robe ou bliau (pl. VII); les heaumes n'ont jamais de nasal et sont munis par derrière d'une sorte de fanons pendants. A Fontaine, toutefois, les Vertus portent une espèce de capuchon qui enveloppe

Notre-Dame de La Coudre à Parthenay : 1° Vieillards, 2° Vertus victorieuses des Vices; 3° Agneau pascal porté et adoré par des anges; 4° Christ dans une gloire porté par deux saints.

Fontaine : 1° Agneau pascal entouré par deux anges, deux saints; 2° rinceau avec personnages et animaux; 3° Vertus et Vices.

Pont-Labbé : 1° Vierges folles, Vierges sages; 2° Saints et saintes; 3° Vertus et Vices; 4° Agneau pascal adoré par les anges.

Chadenac : 1° Saints; 2° Animaux fantastiques; 3° Vierges folles, Vierges sages; 4° Animaux et personnages; 5° Saints; 6° Vertus et Vices; 7° Christ dans une gloire, adoré par quatre personnages.

Saint-Symphorien : 1° Vieillards au portail; 2° Vertus sur la fenêtre.

Varaise : 1° Anges (?); 2° le Christ accompagné de trente-six personnages; 3° Vertus et Vices; 4° Agneau pascal adoré.

Aunay : 1° Zodiaque; 2° Vierges folles, Vierges sages; 3° Vertus et Vices; 4° Agneau pascal adoré.

Fenioux : 1° Zodiaque; 2° Vierges folles, Vierges sages; 3° Agneau pascal adoré; 4° Vertus et Vices; 5° ornements.

Argenton : 1° Zodiaque; 2° Apôtres; 3° Vierges folles, Vierges sages; 4° Vertus et Vices; 5° Agneau pascal adoré.

Sur ces trois derniers portails plusieurs sujets sont expliqués par des inscriptions.

Blasimon : 1° Agneau pascal; 2° Quatre Vertus (2 femmes, 2 chevaliers); 3° Animaux, chasse.

[1] Sous leur casque conique ils portent un camail, ce qui ne s'observe pas ailleurs. L'écu est moins grand que ceux d'Aunay et de Fenioux et surtout d'Argenton.

la tête sous le casque conique. Les boucliers sont généralement de taille moyenne, ils ne dépassent guère la ceinture, ils sont bordés, et deux (à Saintes et à Fontaine) ont un umbo fleuronné. Les uns sont complètement ronds en haut (Fontaine, un à Pérignac), les autres coupés droit, avec angles arrondis (Fenioux, Aunay, Pérignac, Parthenay). Les plus allongés, les plus effilés et les plus ronds du haut se voient à Argenton.

Ce type de costume chevaleresque reproduit assez exactement celui de Geoffroy Plantagenet sur la grande plaque émaillée du Mans, sauf pour l'écu qui protège le prince de pied en cap. Mais c'est un détail indifférent, parce que Demay[1] montre, à des années très proches les unes des autres, des exemples d'écus arrondis et droits, grands et moyens. A Pérignac, d'ailleurs, nous trouvons confirmation de l'existence simultanée des deux modèles : l'imagier a donné un grand bouclier à une de ses statues et un moyen à la statue suivante. Il y a donc de bonnes raisons de croire que Fenioux, Aunay, Fontaine, Pérignac, Argenton appartiennent au troisième quart du XIIe siècle. C'est la date que M. de Lasteyrie assigne à la façade d'Aunay[2].

Je présenterai cependant une observation au sujet du portail latéral de cette dernière église. Il me semble postérieur d'une quinzaine d'années à la façade principale. Une des voussures est entièrement couverte par quatre Vertus complètement abritées derrière de hauts boucliers. Leurs têtes seules paraissent. Aucune n'a la même coiffure que la précédente. La première a un casque conique pointu, d'une forme qui n'est pas celle de la troisième. La seconde a un casque à timbre bombé, la quatrième est tête nue. Pas un casque n'est muni de nasal. Le heaume bombé est intéressant parce qu'il dénote les dernières années du XIIe siècle. Cette date est confirmée par l'épée que brandit cette Vertu : très longue, de la même largeur des quillons à la pointe. C'est le modèle indiqué par Demay comme usité en 1195-1198[3].

Si, comme je le crois, Pérignac remonte bien à 1175 environ, Saint-Fort-sur-Gironde (pl. XVI), Saint-Gilles de Pons, Lorignac et Avy recevront le même millésime. Sur ces cinq façades, en effet, on remarque le même décor : assemblage de claveaux ronds à Saint-

(1) Demay, *Le costume d'après les sceaux*, p. 112, 113, 140 et 141.
(2) *Étude archéologique sur l'église Saint-Pierre d'Aulnay*, p. 10.
(3) Demay, *loc. cit.*, fig. 91 et 147.

Fort, claveaux arrondis à Saint-Gilles, têtes de chevaux à Pérignac et à Saint-Fort. Quant à Avy [1] et Lorignac, ce sont des imitations grossières de Saint-Gilles et de Saint-Fort, par conséquent légèrement postérieures aux originaux.

En résumé, si notre école ornemaniste saintongeaise, placée entre deux provinces de tempéraments très dissemblables, n'a pu se soustraire entièrement à leur influence, elle a su conserver sa personnalité, éviter la rudesse et l'exubérante minutie du Bordelais [2], en restant inférieure au Poitou et à l'Angoumois pour l'invention, l'exécution et la richesse sous certains rapports. Elle recherche l'abondance tout en fuyant la prodigalité du même détail, elle aime les sujets mystiques et moralisateurs à l'exclusion des grandes scènes religieuses, et se confine dans un réalisme généralement avouable. Elle manque évidemment de caractère; elle est lourde et molle, deux défauts qu'elle tient peut-être autant d'une éducation insuffisante que du tempérament local.

Née avec le XIIe siècle, elle atteint son maximum d'intensité vers le troisième quart du siècle et finit avec lui. Cette période est la seule féconde en monuments en Saintonge, mais elle ne comprend que des églises, dont la plupart, il est vrai, font encore aujourd'hui notre étonnement et notre admiration.

La richesse considérable du pays — renfermée dans un cercle assez étroit qu'elle a peu franchi [3] — s'est dépensée largement et rapidement au seul profit de l'art religieux. L'architecture civile est nulle. En effet, les donjons de Pons, de Broue, de Lileau sont des forteresses sans le moindre ornement. Les siècles suivants, les XIIIe et XIVe siècles, sont frappés de stérilité par les guerres.

Ch. Dangibeaud,
Correspondant du Comité.

[1] M. Nodet (*loc. cit.*) a daté cette façade du milieu du XIIe siècle, M. Musset la dit «franchement du XIe siècle» (*Bulletin monumental*, 1906, p. 278).

[2] Par exemple, le portail de Sainte-Croix de Bordeaux.

[3] L'arrondissement de Saintes, plus particulièrement la rive gauche de la Charente. Fenioux et Le Douhet sont comme isolés sur la rive droite.

RÉPERTOIRE

DE SCULPTURES ROMANES SAINTONGEAISES.

Acrobates : *La Jarne* (façade), *Champdolent* (abside), *Saint Léger* (modillon sur le côté), *Surgères* (façade, abside), *Tesson.*

A *Meursac,* une inscription, ARODIL, est placée au-dessus de deux acteurs. A Saint-Hilaire de Melle, au-dessus de la porte latérale Sud, on voit une scène analogue aux nôtres : un homme les pieds en l'air entre deux joueurs de violon.

Adoration du veau d'or : *Musée de Saintes.* — Ce chapiteau provient de l'église Saint-Eutrope démolie. On y voit trois hommes, portant des présents, s'avancer vers un veau ailé qui a déjà un coffret entre les pattes. (Pl. XVII.)

Agneau pascal adoré ou encensé par des anges : *Fenioux* (façade), *Fontaine* (façade), *Macqueville* (porte latérale), *Pont-Labbé* (porte principale), *Talmont-sur-Gironde, Varaize* (portes).

—— dans une gloire tenue par deux anges : *Aunay* (gloire ronde, portail), *Fenioux* (gloire ovale), *Le Douhet* (gloire ronde).

—— accompagné des attributs des quatre évangélistes : *Saintes* (abbaye : façade).

Anges encadrés dans des cercles ornés : *Corme-Royal* (façade), *Pont-Labbé* (dessous de voussure du portail).

A Angoulême, sur le côté de la façade de la cathédrale, à Civray, on voit des bustes analogues.

Assomption : *Chenac* (sur un chapiteau à l'intérieur). — Le geste de la Vierge est remarquable : elle se cache le visage avec ses deux mains; elle est dans une gloire en amande soutenue par des anges prosternés à ses pieds tandis que deux autres l'encensent (fig. 11). Voir pour le même geste le monument de Mavilly, le chapiteau de Saint-Martin d'Ainay dans Michel, *Histoire de l'Art,* t. I, p. 637.

Avarice : *Migron* (nef). — Femme portant une besace ou grosse bourse sur le dos, saisie par les cheveux par un démon et poussée par un autre. A Biron et au Douhet il y a peut-être une scène analogue.

Cavalier foulant aux pieds de son cheval un personnage (enfant?) : *Chadenac* (façade). — Une femme intervient comme pour sauver le personnage écrasé.

Au temple de Blanzac, cette scène est reproduite en peinture. M. Biais l'a publiée d'après un dessin de Sadoux. Cf. un curieux passage de la *Chronique de Saint-Omer* dans le *Bulletin hist. de la Société des Antiq. de la Morinie*, t. XI, p. 213. On sait qu'à *Saintes* (abbaye et Saint-Eutrope), à *Aunay* existaient des cavaliers sur les façades, et qu'il y en a encore des restes (restaurés ou non) à *Matha* et à *Surgères*.

Christ (Le) avec les douze apôtres : *Le Douhet* (portail); ces derniers tiennent des livres, des banderoles ou des attributs. A *Pérignac*, ils sont rangés sous une arcature. A Fenioux, le Christ est accompagné de six apôtres ou saints; M. Musset y a vu des saintes, *L'église de Fenioux*, p. 13.

—— bénissant, accompagné de saints ou de vieillards (36) : *Varaize* (portail latéral).

—— donnant un livre (une règle) à deux moines portant un bâton en forme de béquille ou de tau (disciples de saint Antoine) : *Corme-Royal* (portail),

—— instituant la Pâque : *Saintes* (abbaye). — La voussure sur laquelle est représentée cette scène (cf. Laferrière, *L'Art en Saintonge*) est un exemple, entre plusieurs, de celles qui contiennent des sujets différents, parfois même étrangers les uns aux autres. Celle-ci commence et se termine par des figurines assises, à allure sauvage, et des animaux. Mgr Laferrière a vu parmi ces figurines Adam et Ève (*ibid.*, p. 14). Je ne partage pas cette opinion. Elles n'ont peut-être d'autre rôle que de compléter l'ornementation. Mais si on veut leur prêter un sens, j'y verrais la personnification de païens, en opposition avec la scène principale.

Christ (Le) dans une gloire soutenue par deux anges : *Fontaine* (portail), *Chadenac* (portail).

—— en croix, la Vierge enlaçant de ses bras l'arbre de la croix : *Le Douhet* (modillon de la façade).

Ce modillon est-il ancien? il est très rongé. J'ai des doutes sur son authenticité, mais je n'ai pu découvrir si la façade a été l'objet d'une restauration ancienne.

—— dans une gloire, cantonnée des symboles des évangélistes et accompagnée des douze apôtres : *Brives* (cuve baptismale).

—— aux limbes : *Brives* (cuve baptismale).

Colère, Discorde ou Guerre civile (?) : *Saintes* (abbaye, chapiteau de la façade). — Combat entre deux chevaliers, à cheval, séparés par un personnage qui étend les bras. Derrière chaque combattant une femme paraissant éplorée.

Pareille scène, avec le pacificateur en moins, existe sur un chapiteau déposé au Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers. (Cf. des duels semblables à Saint-Michel de Pavie dans *Encyclopédie* de Planat, v° *Lombarde*, pl. LXXV-LXXVI.)

A ranger, peut-être, sous la rubrique « Colère », le curieux chapiteau de *Biron* où l'on voit une femme poursuivant un homme armé d'une hache.

Combat d'un homme à jambe de bois contre un homme ayant ses deux jambes, tous deux armés d'un marteau : *Saintes* (abbaye : façade au rez-de-chaussée).

—— contre un homme rampant à quatre pattes : *Colombier* (chœur) [pl. XVII].

Mgr Laferrière a vu, dans les deux combattants de Saintes, deux sculpteurs (*Art en Saintonge*, p. 14). J'ai interprété ces deux chapiteaux autrement (cf. *Revue de Saintonge*, t. XXIII). Je crois toujours à quelque héros de conte populaire. La représentation des hommes à jambe de bois a été très en faveur aux XIIe et XIIIe siècles. J'ai retrouvé ce même estropié, armé d'un marteau, à Saint-Hilaire de Melle, sur un chapiteau de colonnette, dans une fenêtre au Nord, à côté du clocher. A Poitiers, au Musée des Antiquaires de l'Ouest, deux hommes à jambe de bois sont en lutte. Villard de Honnecourt a dessiné ce sujet sur son album.

A Nouaillé (Vienne), sous la coupole, une lutte un peu plus compliquée est sculptée. La belle lettre initiale de la Vie de saint Amand, de la Bibliothèque de Valenciennes (ms. du XIIe siècle), ne contient pas moins de trois de ces estropiés. Des manuscrits de Douai reproduisent des batailles entre gens munis d'un pilon comme les précédents.

On voudrait que ces scènes ne fussent que des caricatures (L. Mæterlinck, *Le Genre satirique...*, p. 33). Si l'intention d'exciter le rire n'est pas niable, le sculpteur a eu certainement le désir d'exprimer autre chose. A Loupiac (Gironde), sur un chapiteau, un homme à jambe de bois reçoit une aumône d'un saint. La célèbre mosaïque du chœur de Lescar n'est pas une simple scène burlesque.

Combat entre deux hommes armés d'un bouclier rond et d'un bâton : *Jarnac-Champagne* (chœur). — Sur ce duel au bâton voir : Thiollier, *L'Art roman à Charlieu*, qui donne deux scènes analogues; Léon Gautier, *Les Épopées françaises*, t. I, p. 362, jongleurs simulant un duel, parfois armés de boucliers ronds et d'épées de bois ou bien luttant.

A Cunault, on trouve un combat semblable.

—— Lutte à main plate : *Chadenac* (chœur), *Jarnac-Champagne*, *Haimps*, *Sonnac*.

L'exécution du chapiteau de Chadenac est unique et absolument remarquable par son originalité. On a bien l'impression d'un jeu plutôt que d'une bataille. Voir sur la façade de Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, une lutte à main plate, à droite. (Cf. Michel, *Histoire de l'Art*, t. I, p. 622.)

A *La Jarne*, une femme assiste à la lutte.

Crucifixion : *Foussais*. — Bien que ce bas-relief soit placé en Poitou, il est naturel de le ranger parmi les sculptures saintongeaises, puisqu'il est signé par un Saintongeais. (Cf. plus haut, p. 35, et pl. XII, et plus loin, p. 59, **Saint Pierre**.)

Daniel dans la fosse aux lions, tenant un livre et assis : *Matha-Marestay* (carré du transept).

—— sans livre : *Saintes* (Saint-Eutrope; les lions lèchent les pieds du prophète), *La Clisse*, *Thaims*, *Varaize* (chœur), *Biron*

(façade : les lions sont debout, mais dans beaucoup de cas la position verticale des animaux provient du défaut d'espace).

Enfant domptant un lion dressé sur ses pattes de derrière : *Retaud* (abside).

—— lutinant une grosse tête de monstre : *Tesson* (nef).

—— à moitié engagé dans la gueule d'un animal : *Germignac* (abside), *Massac* (modillon).

J'ai expliqué comment ces derniers groupes peuvent signifier l'épreuve des enfants adultérins. (*Revue de Saintonge*, t. XXIX.)

Enfer : *Arces*, *Haimps*, *Surgères*, *Massac*.

A Arces, la scène est très compliquée : un démon, à cheval sur un animal à corps de lézard et à tête d'oiseau, tire par les cheveux un être humain, nu, paraissant en proie à une effroyable terreur, mordu au menton par un crocodile. Derrière ce groupe, un démon enlacé par un serpent, puis un animal fantastique.

A Massac, le démon entraînant un damné a le même aspect que ceux de Migron (voir **Avarice**).

Évêque bénissant : *Saint-Léger de Pons* (modillon). — Il est coiffé d'une mitre cornue.

Femme en coiffe plate, tenant un enfant sur ses genoux : *Matha-Marestay* (modillon de l'abside). — C'est un curieux et rare spécimen du costume des femmes du peuple du XIIe siècle.

—— dépeçant un porc : *Musée de La Rochelle*. — Ce curieux chapiteau provient de Notre-Dame de Rochefort.

—— en riche toilette : *Saintes* (abbaye : façade). — Une femme portant une robe faite de la même façon existe à Castelvieil (Gironde).

—— tenant une fleur : *Saint-Romain de Benet* (nef).

—— assise de face, dans une pose raide et impassible, en riche toilette, deux grandes nattes ramenées par devant. A sa droite, un homme, fort et vigoureux, coiffé d'un bonnet pointu, appuyé sur une hache, la contemple; à sa gauche, un homme court-vêtu (comme les paysans dans les manuscrits enluminés), dans une attitude lourde et craintive, les jambes un peu ployées,

avance vers elle (*Rioux*). Ce chapiteau de petite dimension est un des plus soignés et des plus curieux de notre iconographie saintongeaise, quoique un peu détérioré. Quel sens lui attribuer? J'ai pensé à une représentation de la *Fortune* ou de la *Richesse* vers laquelle convergent toutes les convoitises humaines, même — et surtout — celles des humbles.

Hommes. — Je ne puis penser à décrire tous les chapiteaux, tous les modillons où un homme est représenté aux prises avec des animaux (fig. 7 et 8) ou accomplissant une action quelconque : traînant un

Fig. 7. — Église de Nieul (Charente-Inférieure). Chapiteau représentant un homme assis sur un serpent.

Fig. 8. — Église de Vaux (Charente-Inférieure). Chapiteau représentant un homme tenant en laisse un chien qui dévore un autre homme.

animal à *Talmont*, lançant une pierre à *Saint-Porchaire* (portail), bandant un arc à *La Jarne*, etc. Je ne m'arrêterai qu'au beau chapiteau de l'abbaye de Saintes (clocher) représentant un homme renversé, se tenant des deux pieds et d'une main sur le dos d'un animal féroce et lui tirant la langue avec l'autre main. On voit assez souvent un homme ayant chacune de ses mains engagées dans la gueule d'un monstre (*Corme-Écluse*, façade) ou tirant la langue de deux léopards (*Biron*, *Berneuil*, *Colombier*, *Sireuil*, etc.), sujet qui apparaît déjà dans l'école lombarde (Planat, *Encyclopédie*, t. V, p. 420, une sirène tire la langue de deux lions).

Homme accroupi, vu de dos, et dont le sexe est fortement marqué. *Sablonceaux* (côté Sud).

Chez nous, c'est un sujet extrêmement rare; on ne peut en dire autant du Bordelais.

Idolâtrie et Vraie religion : *Le Douhet.* — Le Christ nimbe, les jambes croisées, un ange dans les nuages au-dessus de lui; un gros serpent souffle dans l'oreille d'un enfant qu'une femme entraîne vers une statue tenant un sceptre, posée sur un socle (pl. VII). Ce chapiteau, sans analogue en Saintonge, a pour pendant une femme influencée par un gros serpent tenant par la main un petit personnage (enfant?), lequel a une main engagée dans la bouche d'une tête monstrueuse isolée, et caresse un fauve (fig. 9). A Saint-Martin-de-Sescas (Gironde), un chapiteau ne manque pas d'analogie avec ce dernier : au centre, une tête monstrueuse, comme ci-dessus, dans la bouche de laquelle passe un serpent qu'un oiseau, placé dessous, picore; un personnage nu a une main engagée dans la bouche de la tête et enlace de son autre bras un grand personnage qui pourrait être une femme si on s'en tient à son vêtement, mais qui pourrait être un ecclésiastique si on admet que le bâton recourbé sur lequel s'appuie ce personnage est une crosse. La mauvaise exécution de la sculpture augmente très sensiblement la difficulté de l'interprétation de cette scène. Sur le côté : un personnage (femme très probablement) dont le bras droit est tenu par un personnage plus petit, ayant une corbeille ou un paquet sur la tête et un oiseau sous le bras gauche.

Fig. 9. — Église du Douhet. Chapiteau.

Par le style, les chapiteaux du Douhet se rapprochent beaucoup de celui de Saint-Martin de Sescas.

La tête isolée doit figurer l'enfer.

Instrumentistes. — Ils sont nombreux : *Marignac*, *Saint-Saturnin de Séchaud*, *Champdolent* (joueur de rote), *Archingeay*, *Massac*, *Saint-Léger*, *Nieul-les-Saintes* (grotesques). On rencontre en Saintonge, comme en Poitou et en Bordelais, sur les modillons, un petit joueur de harpe très mal exécuté d'ailleurs. A *Nieul*, à *Migron*, on voit des instruments de forme inusitée.

D'après les *Acta Sanctorum* (30 avril, t. III, p. 750), les mu-

siciens ambulants entraient dans les églises pour gagner leur vie en jouant et en chantant. Le livre des capitulaires apocryphes, composé vers la fin du IXe siècle, contient déjà des défenses d'introduire dans les églises les danses et les chants, *turpia ac luxuriosa et illa lusa diabolica.* On sait d'autre part que la fête des fous ou fête de l'âne a été très difficile à faire disparaître. (Cf. *Mémoires de l'Institut*, t. XXXII, 2, p. 174; abbé Villetard, *Office de Pierre de Corbeil;* Pertz, *Monum. germ. hist. Leg.*, t. II, 2e partie, p. 83; *Notices et Extraits*, t. XXXII, 2, p. 300.)

A Aulnay, un âne joue de la harpe.

Jeu de la merlure : *Tesson* (abside). — Carré divisé par deux diagonales, puis par deux lignes se coupant à angle droit, au point d'intersection des deux diagonales, et partant du milieu de chaque côté. Sur la ligne inférieure et sur la ligne supérieure, chaque joueur (deux) dispose trois jetons; chacun s'efforce d'amener ses jetons en ligne sur une des diagonales ou lignes médianes avant son adversaire. Les enfants s'amusent encore à ce jeu, que l'on voit très fréquemment gravé sur des pierres de mur ou des bancs.

Luxure (La) : *Saintes* (abbaye : façade), *Barret* (portail), *Biron* (façade). A *Champagne*, ce vice est représenté suivant une formule plus idéaliste : une femme, vêtue, est assise en proie aux serpents. On l'interprète aussi comme l'Humanité en proie aux vices.

Martyres : *Thaims*, *Saintes* (voussure du portail de l'abbaye), *Vaux*, *Pont-l'Abbé* (martyre de saint Étienne, fig. 2), *Échillais.*

OEuvre de chair : *Vaux* (intérieur). — C'est le seul exemple de ce sujet mis en évidence à l'intérieur d'une église, en Saintonge. On voit *des hommes et des femmes enlacés* sur des modillons à *Corme-Écluse*, *Marignac*, *Montils*, *Pérignac*, *Lorignac*, *Chermignac*, *Fontaine.* Le chapiteau de Vaux serait l'œuvre d'un ouvrier bordelais que je n'en serais nullement surpris, car on trouve cette scène fréquemment, sous une forme ultra-réaliste, en Bordelais (*Puch*, *Loupiac*, etc.).

Paradis : *Massac* (intérieur). Personnage barbu tenant dans son

giron un petit personnage; ange à côté agenouillé. Cette scène est la contre-partie d'une représentation de l'Enfer.

Pêcheur portant un gros poisson sur ses épaules : *Saint-Fort-sur-Gironde.* — Il est sculpté sur un modillon. Je l'ai retrouvé plusieurs fois sur les églises des bords de la Garonne (*Loupiac, Cérons*). A *Saint-Macaire*, l'énorme poisson s'étale sur deux chapiteaux accolés; le pêcheur, tout petit, est placé entre eux deux.

M. Fage en a signalé un à l'église de La Graulière (Corrèze) [*Bulletin monumental*, 1909, 1-2, p. 94, fig.].

Il est peu probable que l'histoire de Tobie ait inspiré ce motif.

Péché. — L'humanité, en proie au péché ou au démon, est personnifiée par un homme tenant des serpents (*Arces, Nieul, La Clisse*) ou ayant les jambes empêtrées dans des serpents[1] dont la tête se relève jusqu'à son oreille (*Matha-Marestay*), ou un serpent enroulé autour du cou (*Rioux*). A Barret (Charente), un chapiteau du portail représente la *Tentation*. Ève a derrière elle un démon, et de ce démon sort un serpent qui s'enroule autour de l'arbre et mord la poitrine de la première femme.

On voit aussi parfois un personnage dont les bras sont terminés par une tête d'animal dirigée vers le crâne. (*Haimps*, *Massac.*)

Pèsement des âmes : *Colombier* (chœur). — L'ange saint Michel tient une balance dont un démon cherche à faire pencher le plateau de son côté avec un bâton. L'enfer est figuré derrière lui par une tête d'animal.

—— *Saintes* (Saint-Eutrope). — Le démon appuie avec un bâton sur le plateau de la balance; derrière l'ange, une âme gardée par un ange; derrière le démon, un damné. Scène presque identique à *Arces*.

—— *Saintes* (abbaye : clocher). — Le démon est figuré par un quadrupède à tête grimaçante, une patte posée sur un des plateaux. Derrière lui, un damné (*moulage* au Musée de Saintes) (fig. 10).

[1] Cf. dans Planat, *Encyclopédie*, t. V, v° *Lombarde*, un chapiteau de Saint-Michel de Pavie présentant le même sujet.

Sacrifice d'Abraham : *Cognac* (façade), *Gensac-la-Pallue*.

Saint Georges : *Talmont-sur-Gironde* (transept). — Un chevalier, armé de toutes pièces, combat un dragon en présence d'une femme. C'est la scène conforme à la légende.

Même scène à *Pont-Labbé* (bandeau à gauche), à *Civray* (clé de la voussure de la porte aveugle de droite, pl. VI); peinte au temple de *Blanzac* (Charente).

Fig. 10. — Abbaye Notre-Dame de Saintes.
Le pèsement des âmes.

Saint Michel terrassant le démon : *Haimps*, *Matha-Marestay* (façade; c'est la suite d'un chapiteau de l'ancien transept).

Saint Pierre crucifié (bas-relief dans un tympan) : *Aunay*, *Pont-Labbé*.

Saints : *Aunay* (porte latérale : 24 figurines), *Biron*, *Chadenac* (portail : 8 figurines), *Chermignac*, *Corme-Royal*, *Le Douhet*, *Pont-Labbé*.

Au Douhet, on reconnaît saint Pierre et saint Paul, saint Jean l'Évangéliste, les douze apôtres; à Pont-Labbé, saint Laurent. Quelques-uns sont représentés en évêques, les pieds posés sur des têtes de démons.

Saintes : *Biron*, *Corme-Royal*, *Pérignac*, *Pont-Labbé*.

La plupart portent le costume des religieuses du temps. On reconnaît une sainte Catherine à Pont-Labbé.

Saintes femmes au tombeau : *Chadenac* (façade). — Trois femmes agenouillées devant le tombeau placé sous un porche d'église ou

un monument en forme d'église. Un ange et une église sur les côtés du chapiteau.

—— Les mêmes. Un ange soulève le couvercle du tombeau : *Saintes* (abbaye : clocher), *Chalais* (façade).

Samson : *Marignac* (abside), *Chenac* (nef, fig. 11), *Saintes* (abbaye : façade), *La Jarne*, *Grézac*.

A *Saint-Romain-de-Benet*, un chevalier combat un lion. Ce n'est pas nécessairement Samson, car on attribue à Godefroy de Bouillon et même à Pépin un exploit semblable. Au château de Coucy, le sire de Coucy terrasse un lion.

Fig. 11. — Église de Chenac (Charente-Inférieure).

Cette figure est très répandue. Les prédicateurs du moyen âge lui donnaient le sens du Christ immolé par le peuple Juif, disaient qu'il fallait souhaiter devenir la proie de ce lion de peur de devenir la proie du serpent. (Cf. *Studia Cæsariana*, dans *Revue Bénédictine*, 1906, p. 207, qui cite les homélies de saint Césaire, transcrites au commencement du XIIe siècle.) Pour saint Augustin, Samson tuant le lion qui l'empêche d'arriver à la fille infidèle, c'est l'image de la Synagogue irritée du salut offert à d'autres. (Cf. Cahier, *Vitraux de Bourges*.)

Vertus et Vices figurés par des chevaliers ou des femmes armées, foulant aux pieds un démon : *Aunay*, portail de la façade, où elles sont au nombre de six; puis, une seconde fois, au nombre de quatre, abritées derrière de très hauts boucliers, sur la voussure de la fenêtre du transept. (Cf. dans Alcuin, *De Virtutibus et Vitiis*, cap. XXXIV, où il établit un combat entre *Superbia* et *Humilitas*, *Ira* et *Patientia*, *etc.*)

M. Michel (*Histoire de l'Art*, t. I, p. 602) attribue l'adoption de ce sujet à la vogue du poème de Prudence, la *Psychomachie*.

Corme-Royal (fenêtre de façade) : elles sont quatre, deux combattant, tête nue, armées d'épées, deux casquées, armées de lances.

Fenioux (portail) : elles sont six.

Fontaine (portail) : elles sont six, dont quatre armées en chevaliers avec de grands boucliers.

Pont-Labbé (portail) : elles sont six.

Saint-Symphorien-de-Broue (fenêtre de façade) : elles sont quatre.

Varaize (porte latérale) : elles sont quatre.

A *Chadenac*, quatre femmes représentent peut-être la même idée sous une forme différente : une se défend contre un animal qui lui mord le ventre; une chevauche un dragon; une frappe un animal sous ses pieds; une est mordue à la tête par un animal.

Cette voussure me paraît fortement apparentée avec une du portail de Castelvieil (Gironde) comme idée.

Vieillards de l'Apocalypse : *Avy* (six jouent d'un instrument, les autres tiennent leur barbe divisée en deux pointes).

Aunay : ils sont au nombre de trente et un.

Saintes (abbaye : cinquante-quatre figurines toutes couronnées, tenant une coupe et une cithare, sauf deux [14 et 30] qui ont une harpe).

Saint-Symphorien-de-Broue (deux musiciens, vingt-huit personnages dans la position d'orantes).

Varaize (trente-six).

D'après la vision de saint Jean, ils ne devraient être que vingt-quatre.

Vierges folles, Vierges sages : par trois : *Chadenac* (portail); elles sont posées sur un socle arrondi formant saillie.

—— par quatre : *Corme-Royal* (fenêtre); le socle est triangulaire. — *Fenioux* (portail); le socle est arrondi.

—— par cinq : *Aunay* (portail de la façade); le socle est un petit piédestal qui sort du bord de la voussure. — *Pont-Labbé :* elles sont posées comme à Chadenac et à Fenioux.

—— par six : *Pérignac* (fenêtre de la façade).

Parabole de l'évangile selon saint Mathieu, chap. XXV, 1-13.

D'après M. Mâle (*L'Art religieux au XIIIe siècle*, p. 19, 259), les *cinq* vierges folles représentent la concupiscence des cinq sens et les cinq vierges sages les cinq formes de la contemplation intérieure.

On voit que l'ornemaniste roman ne s'est pas gêné pour modifier le texte.

Vol (Le) : *Biron* (carré sur le clocher). — Homme assis tendant les bras vers un autre qui fuit en emportant un sac ou une bourse.

Zodiaque : *Aunay, Fenioux.*

Ch. Dangibeaud,
Correspondant du Comité.

L'ORIGINE

DU

TYPE DES SCEAUX À L'ÉCU TIMBRÉ,

PAR M. MAX PRINET,

Archiviste-paléographe.

Les pièces de l'équipement du chevalier et celles du harnachement de sa monture étaient ornées à profusion de ces marques distinctives qu'on appelait, au XIIe siècle, « connaissances » et qu'on a nommées ensuite « armoiries ». L'écu, le heaume, la bannière, la cotte d'armes, la housse du cheval, la selle, le chanfrein en ont été décorés.

Les sceaux du type équestre nous montrent réunis ces divers éléments armoriaux. Il en est trois qu'on a détachés de la représentation équestre et qu'on a employés isolément pour constituer la décoration du champ des sceaux; ce sont : l'écu [1], le heaume [2] et la bannière [3]. Ainsi ont été créés trois types sigillaires armoriaux.

Mais on ne s'est pas contenté d'orner les sceaux soit du bouclier isolé, soit du heaume isolé, soit de la bannière isolée; on a aussi groupé sur leur champ ces trois pièces ou deux d'entre elles.

[1] L'écu apparaît isolé sur les sceaux depuis le dernier quart du XIIe siècle : contre-sceaux de Conon, comte de Soissons, 1178-1180 (Demay, *Inventaire des sceaux de Flandre*, n° 300); de Pierre de Courtenay, comte de Nevers, 1184 (Douët d'Arcq, *Invent. de la Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, n° 863); de Guy de Senlis, 1186 (*ibid.*, n° 272).

[2] Il se trouve des sceaux décorés du heaume seul depuis le début du XIIIe siècle : sceaux de Conrad de Meinersheim, 1209; des rois de Suède et de Danemark, 1210-1270; d'un Truchsess de Heidegg, 1230; de Thierry de Bercha, 1231 (Prince de Hohenlohe-Waldenburg, *Sphragistische Aphorismen*, pl. XIII, n°s 133, 134; pl. XX, n° 223; P. Ganz, *Geschichte der heraldischen Kunst in der Schweiz*, p. 152; G. A. Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 107).

[3] Sceaux d'Amaury, comte de Montfort, connétable de France, 1234; d'Archambaud, sire de Bourbon, 1247; de Jean, comte de Montfort, 1248 (Douët d'Arcq, *Inv. de la Collect. de sceaux des Archives de l'Empire*, n°s 446, 712, 713); de Hartmann, comte de Grüningen, 1257 (Hohenlohe-Waldenburg, *Sphragistische Aphorismen*, p. 16, n° 49).

On a, d'abord, hésité sur la façon de les réunir. Le sceau d'Albert, comte d'Orlamünde et de Holstein, de l'an 1224, présente une bizarre pyramide, sorte de faisceau d'armes, où se voient l'écu, le heaume, la bannière et même l'épée, qui n'intervient ici que pour servir d'appui au bouclier renversé, et assurer avec lui l'équilibre du heaume, fiché sur la pointe de l'écu [1].

La bannière a été d'un usage restreint dans la décoration des sceaux armoriaux. On lui a préféré l'écu, avec lequel elle faisait généralement double emploi, car elle en répétait, le plus souvent, l'ornementation.

Les deux éléments héraldiques que l'on a réunis le plus fréquemment sont le casque et le bouclier. Dans bien des cas, on a placé le heaume à côté de l'écu [2]; d'autres fois, on l'a appliqué sur sa surface [3]. Mais le mode de combinaison qui a prévalu consiste à placer le heaume au-dessus de l'écu [4]. C'est ce qui constitue, dans sa forme définitive, le type sigillaire armorial à l'écu timbré («timbre» est un des noms héraldiques du casque).

Je me propose de rechercher l'origine de ce type.

Il se divise en deux variétés principales : l'une comporte un écu droit, l'autre un écu penché.

Si l'on compare un sceau armorial portant l'écu droit timbré, à

[1] Hohenlohe-Waldenburg, *op. cit.*, p. 74.

[2] Sceaux de Gérard III, le Grand, comte de Holstein, 1304-1310 (*Siegel des Mittelalters aus den Archiven der Stadt Lübeck. Siegel der Holstein-Lauenburger Grafen*, pl. VIII, n° 37); du comte Albert de Werdenberg-Heiligenberg, 1315-1317 (Hohenlohe-Waldenburg, *op. cit.*, pl. XIV, n°s 154, 155); d'Ulrich et Jean de Ribaupierre, 1343 (*ibid.*, p. 115); de Jean, sire de «Castelneuf», 1365 (Demay, *Invent. des sceaux de la collection Clairambault*, n° 1910).

[3] Sceaux de Henri, comte de Fürstenberg, 1303 (Hohenlohe-Waldenburg, *op. cit.*, pl. XIV, n° 149); de Henri, comte de Woldenberg, 1303 (Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 195); de Hartwig de Krummendyk, 1336 (*Siegel des Mittelalters... der Stadt Lübeck. Siegel adeliger Geschlechter. Holstein und Lauenburg*, pl. V, n° 67); de Jean Scharpenberg, 1350 (*ibid.*, pl. XII, n° 174).

[4] Sceaux de Sohier de Gand, 1238 (Collection des Archives nationales, n° 10391; ce sceau a été reproduit inexactement dans l'*Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, d'André du Chesne [Pr., p. 517], où le graveur a remplacé le heaume par un profil humain); de Hartmann le Vieux, comte de Kyburg, 1239-1246 (Ganz, *Geschichte der heraldischen Kunst in der Schweiz*, pl. VIII, n° 10 et p. 96, fig. 61; Seyler, *Geschichte der Heraldik*, p. 192 et pl. IV, n° 2); de Lancelot de Saint-Mard, maréchal de France, 1270 (Collect. des Archives nationales, n° 217).

certains sceaux équestres de la même époque, on constate une analogie frappante entre la décoration de l'un et celle des autres.

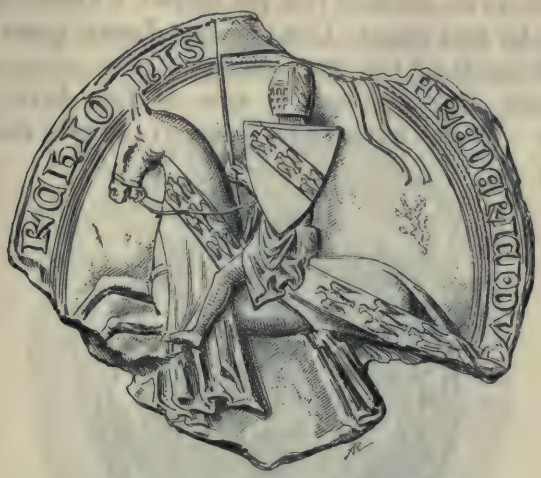

Fig. 1. — Sceau de Ferry III, duc de Lorraine (1273).
Réduit d'un cinquième.

Voici un sceau équestre de Ferry III, duc de Lorraine (fig. 1), qui est appendu à une charte de 1273 [1], et un sceau armorial

Fig. 2. — Sceau de Lancelot de Saint-Mard (1270).
Réduit d'un cinquième.

français à l'écu timbré (fig. 2), celui dont se servait le maréchal Lancelot de Saint-Mard, en 1270 [2].

(1) Collection des Archives nationales, n° 781.
(2) Même collection, n° 217.

La position de l'écu et du heaume, c'est-à-dire la situation qu'ils occupent par rapport au spectateur, et leur disposition, c'est-à-dire la situation qu'ils occupent l'un par rapport à l'autre, sont identiques sur les deux sceaux. L'un reproduit l'autre, quant au type, dans les éléments qui leur sont communs.

Il semble donc bien que le type de l'un dérive du type de l'autre : le plus récent (type armorial), du plus ancien (type équestre).

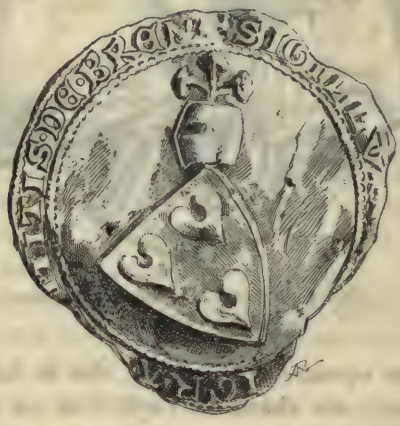

Fig. 3. — Sceau d'Otton, comte de Brehna (1288).
Réduit d'un cinquième.

Mais on pourrait objecter que la simple logique aurait suffi pour amener des graveurs de sceaux à placer le heaume au-dessus de l'écu. Il était naturel qu'une arme destinée à protéger la tête fût mise au-dessus d'une arme destinée à protéger le buste.

Cette objection perd sa force lorsqu'il s'agit des sceaux armoriaux qui portent un écu timbré incliné. Le bon sens n'explique point pourquoi, dans ce type, l'écu est penché.

Si l'on rapproche un sceau équestre où le cavalier tient son écu incliné, d'un sceau armorial à l'écu incliné, on ne peut s'empêcher de remarquer leur parfaite coïncidence.

Les deux sceaux que voici, qui ont été employés l'un et l'autre par le comte Otton de Brehna [1] (fig. 3 et 4), rendent la comparaison facile.

[1] Otto Posse, *Die Siegel der Wettiner*, pl. X, fig. 6 et 7.

Dans l'un et dans l'autre, on constate la même position de l'écu, la même position du heaume, la même disposition de ces deux éléments [1].

Si des traits essentiels on passe aux détails, on reconnaît, de même, l'analogie du type équestre et du type armorial.

Fig. 4. — Sceau d'Otton, comte de Brehna (1285).
Réduit d'un cinquième.

L'inclinaison de l'écu varie dans les sceaux équestres depuis la position horizontale jusqu'au voisinage de la verticale. Les mêmes variantes se rencontrent dans l'inclinaison des écus, sur les sceaux armoriaux [2].

[1] Le heaume et l'écu, séparés du cavalier qui les réunissait dans son équipement, formaient un groupe d'apparence instable. Pour remédier à ce défaut, les tailleurs de sceaux ont eu recours à divers expédients : ils ont inséré l'angle senestre de l'écu dans l'intérieur du heaume; ils ont fait maintenir le heaume au-dessus de l'écu par des personnages ou des animaux (ce sont les supports héraldiques); ou bien ils ont attaché l'écu et le heaume à l'aide de courroies.

[2] On peut se rendre compte de la variété des angles formés par l'axe du heaume et celui de l'écu, aussi bien dans les sceaux équestres que dans les sceaux armoriaux, en comparant les sceaux du type équestre de Boleslas, duc de Silésie, 1179 (Seyler, *op. cit.*, p. 106, fig. 53); de Conrad, landgrave de Thuringe, 1233 (O. Posse, *Die Siegel der Wettiner*, pl. XIII, n° 3): de Thierry, margrave

Le heaume des cavaliers est tantôt posé de face, tantôt de trois quarts, tantôt de profil, par rapport au spectateur. Il en est exactement de même du heaume qui surmonte l'écu dans les sceaux du type armorial[1].

Suivant le mouvement du bras gauche du cavalier, dans les sceaux équestres, le heaume semble placé exactement sur l'angle

de Landsberg, 1261 (*ibid.*, pl. V, n° 4); de Frédéric d'Etendorf, 1263 (Seyler, *op. cit.*, p. 113, fig. 75); de Henri, comte de Fürstenberg, 1283 (*ibid.*, p. 207, fig. 280); d'Otton, comte de Fürstenberg, 1349 (*ibid.*, p. 269, fig. 349); de Frédéric, fils du margrave de Misnie, 1349 (Posse, *op. cit.*, pl. XVII, n° 1), avec les sceaux armoriaux des burgraves Frédéric et Jean de Nuremberg, 1290, 1298 (Seyler, *op. cit.*, p. 169, fig. 56; p. 266, fig. 343); de Frédéric, duc d'Autriche, 1305 (K. von Sava, *Die Siegel der oesterreichischen Regenten*, p. 105); de Tarquard de Bülow, 1337 (*Siegel... der Stadt Lübeck. S. adelig. Geschlechter. Holstein und Lauenburg*, pl. V, fig. 59); de Henri de Holstein, 1342 (*ibid.*, *S. der Holstein-Lauenburger Grafen*, pl. IX, fig. 53); de Jean de Crummesse, 1380 (*ibid.*, *S. adeliger Geschlechter. Holstein und Lauenburg*, pl. XII, n° 180); de Henri de Lützelstein, 1381 (Collect. des Archives nationales, n° 338); de Georges, landgrave de Thuringe, 1401 (Posse, *op. cit.*, pl. XXI, n° 7); de Guillaume, landgrave de Thuringe, 1408 (*ibid.*, pl. XXI, n° 5); de Richard de Bretagne, 1427 (Collect. des Archives nationales, n° 706).

[1] Heaume de face dans les sceaux équestres de Frédéric, comte de Toggenburg, 1266 (voir plus loin, fig. 6); de Thierry, margrave de Landsberg, 1261 (O. Posse, *Die Siegel der Wettiner*, pl. V, n° 4); d'Albert, landgrave de Thuringe, 1288 (*ibid.*, pl. IV, n° 6); de Burchard de Hohenberg, 1343 (Seyler, *op. cit.*, p. 123, fig. 103); dans les sceaux armoriaux à l'écu timbré de Hartmann de Kyburg, 1239-1246 (Ganz, *Geschichte der heraldischen Kunst in der Schweiz*, pl. VIII, n° 10 et p. 96, fig. 61); de Frédéric de Toggenburg, 1271 (voir plus loin, fig. 7); de Siegfried Ier, prince d'Anhalt, 1273 (Posse, *op. cit.*, pl. XXXIII, n° 2); de Frédéric, comte de Zollern, 1296 (Seyler, *op. cit.*, p. 116, fig. 78); de Geoffroy, seigneur de Marmande, 1338 (Sceaux de la collection Clairambault, n° 5754).

Heaume de trois quarts dans les sceaux équestres de Thierry, comte de Brehna, 1242 (Posse, *op. cit.*, pl. X, n° 1); de Rodolphe Ier, margrave de Bade, 1253 (Fr. von Weech, *Siegel von Urkunden aus dem grossherz. Badischen general Landesarchiv zu Karlsruhe*, pl. III, n° 6); d'Otton, comte de Fürstenberg, 1349 (Seyler, *op. cit.*, p. 269, fig. 346); dans les sceaux armoriaux à l'écu timbré de Henri de Holstein, 1342 (*Siegel... der Stadt Lübeck. Sieg. Holstein-Lauenburger Grafen*, pl. IX, n° 53); de Léopold, duc d'Autriche, 1377 (Seyler, *op. cit.*, p. 204, fig. 272); d'Albert, duc de Saxe, 1379 (Posse, *op. cit.*, pl. XXXI, n° 5); d'Albert, comte de Holstein, 1402 (*Siegel... der Stadt Lübeck. S. Holstein-Lauenburger Grafen*, pl. X, n° 62).

Heaume de profil dans la plupart des sceaux équestres et dans la plupart des sceaux armoriaux à l'écu timbré. Voir plus haut les figures 1, 2, 3 et 4.

senestre de l'écu[1], ou sur le flanc de cet écu[2], ou encore sur le chef[3]. Toutes ces dispositions se retrouvent sur les sceaux armoriaux.

La concordance de tant de particularités ne permet guère de croire à un effet du hasard.

D'ailleurs, il existe un type spécial de sceaux qui constitue un intermédiaire logique entre les deux types équestre et armorial. Il n'apparaît qu'en un petit nombre de cas, et les exemples que j'en ai rencontrés datent tous du commencement du XIVe siècle.

Fig. 5. — Contre-sceau de Philippe de France, comte de Poitiers (1316).

Les sceaux de ce type portent l'image d'un homme de guerre combattant avec l'épée ou armé de la lance, dans l'attitude du cavalier, mais vu à mi-corps seulement : il n'y a pas trace de cheval. Tels sont les sceaux et contre-sceaux d'Enguerrand de Marigny (1310)[4], de Philippe de France, comte de Poitiers (1316, fig. 5)[5],

(1) Fig. 3, 4, 5, 6, 7.

(2) Sceau équestre d'Egen, comte de Fürstenberg, 1303 (Seyler, *op. cit.*, p. 207, fig. 279). Sceaux armoriaux de Hartmann de Kyburg, 1239 (Ganz, *op. cit.*, pl. VIII, n° 10); de la ville de Neu-Kalden, 1283 (*Siegel... der Stadt Lübeck. Städtesiegel*, pl. XII, n° 28).

(3) Sceaux équestres de Henri, margrave de Misnie, 1231 (Posse, *op. cit.*, pl. III, n° 6); de Thierry, margrave de Landsberg, 1268 (*ibid.*, pl. V, n° 5); de Guillaume, sire d'Eltz, 1268 (Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. I, pl. XI, fig. 2); de Frédéric, margrave de Misnie, 1329 (Posse, *op. cit.*, pl. XVI, n° 8). Sceaux armoriaux de Frédéric, comte d'Œttingen, 1393 (Seyler, *op. cit.*, p. 316, fig. 430); de Jacques de Luxembourg, 1499 (Collection des Archives nationales, n° 10430).

(4) Du chef de l'écu, vers l'angle dextre, semble sortir une main qui tient un pennon (Collection des Archives nationales, n° 248).

(5) Le comte de Poitiers brandit une épée que, par suite d'une faute de dessin que les graveurs de sceaux ont fréquemment commise, il semble tenir de la main gauche (Collect. des Arch. nat., n° 1080). Douët d'Arcq, dans son *Inventaire* (t. I, p. 438), attribue, à tort, ce sceau à Philippe de Valois.

de Robert de Châtillon-en-Bazois (1324) [1], de Jean Sausset de Boussoit [2] et de Hugues de Vivonne (1327) [3].

C'est le type équestre, réduit à la partie supérieure du corps du cavalier, ou, considéré d'un autre point de vue, c'est le type armorial à l'écu timbré, avec addition d'un bras armé.

Toutes ces constatations me semblent indiquer que le type sigillaire armorial à l'écu timbré est issu du type sigillaire équestre.

Cette origine est, en même temps, semble-t-il, celle des armoiries timbrées en général. La combinaison de l'écu et du heaume, une fois fixée par les graveurs de sceaux, a été reproduite telle quelle sur les monnaies et dans les sculptures et peintures de toutes sortes.

On peut discerner, dans l'usage courant de l'art héraldique, quatre sortes d'écus timbrés : 1° écu droit timbré d'un heaume de profil; 2° écu droit timbré d'un heaume de face; 3° écu penché et heaume de profil; 4° écu penché et heaume de face.

1. Nous avons vu le type sigillaire équestre à l'écu droit et au casque de profil (fig. 1), devenir le type sigillaire armorial à l'écu droit et au casque de profil (fig. 2). Cette disposition s'est conservée jusqu'à nos jours dans l'art héraldique. C'est encore ainsi que l'on présente fréquemment les écus et les heaumes dans les armoiries modernes.

2. Le type sigillaire équestre a souvent porté, surtout en Allemagne, un cavalier tournant la tête vers le spectateur, présentant ainsi son heaume de face. La même position du casque se rencontre dans les sceaux armoriaux, et aussi hors de l'art sigillaire. C'est encore une de celles qu'occupe le casque au-dessus des armoiries modernes. Les héraldistes ont eu, il y a trois siècles environ, l'idée ingénieuse, mais dépourvue de raisons historiques, de faire des heaumes différemment tournés les insignes des différents degrés de la hiérarchie féodale.

[1] Du milieu du chef paraît sortir un bras tenant une lance à pennon (Collection des sceaux de Bourgogne, aux Archives nationales, numéro provisoire 586).

[2] Collection des sceaux de Flandre, aux Archives nationales, n° 642. Le bras tient une épée.

[3] Dessin au lavis, exécuté pour Gaignières (Bibliothèque nationale, Clairambault, 1116, fol. 67). Le bras tient une épée.

3. Le type sigillaire équestre qui comporte un écu penché et un heaume de face a transmis ces deux éléments au type sigillaire armorial et au type héraldique général, comme on peut le constater par les trois figures suivantes qui donnent les armes des comtes de

Fig. 6 et 7. — Sceaux de Frédéric, comte de Toggenburg (1273, 1287).

Fig. 8. — Armoiries de la maison de Toggenburg (Armorial de Zurich, XIVe siècle).

Toggenburg d'après un sceau équestre, un sceau armorial[1] et une peinture héraldique[2] (fig. 6, 7 et 8).

[1] F. Gull, *Die Grafen von Toggenburg*, dans les *Archives héraldiques suisses* 1890, p. 11, 12; Ganz, *op. cit.*, pl. V, n° 4.

[2] *Die Wappenrolle von Zürich. Ein heraldisches Denkmal des 14. Iahrhunderts, herausgegeben von der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1860, grand in-4°.

4. Les deux sceaux d'Otton de Brehna que j'ai présentés plus haut (fig. 3 et 4), montrent l'écu penché timbré d'un heaume de profil, dans les deux types sigillaires, équestre et armorial. Le passage de ce dernier type dans la pratique générale du blason est attesté par une foule de figures peintes et sculptées dont voici un exemple tiré de l'Armorial de Zurich[1] (fig. 9).

Comme pour la comparaison des sceaux équestres et des sceaux armoriaux, on pourrait ici apporter une grande variété d'exemples où les menues particularités du modèle sigillaire se retrouveraient dans les copies peintes, sculptées, gravées ou tissées[2]. Mais je ne

Fig. 9. — Armoiries de la maison de Scharfenberg.
(Armorial de Zurich, XIVe siècle).

crois point nécessaire d'entrer dans de semblables détails pour faire comprendre les raisons qui me persuadent de l'origine sigillaire des armoiries timbrées.

[1] *Die Wappenrolle von Zürich. Ein heraldisches Denkmal des 14. Iahrhunderts, herausgegeben von der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1860, grand in-4°.

[2] On peut comparer, à ce sujet, les figures de l'Armorial de Zurich avec celles du chansonnier de Manesse (*Die Miniaturen der Manesse'schen Liederhandschrift*, publiées par F. X. Krauss, Strasbourg, 1887, in-fol.), de l'Armorial du héraut Gelre (*Wapenboeck ou Armorial de 1334 à 1372, contenant les noms et armes des princes chrétiens, ecclésiastiques et séculiers, suivis de leurs feudataires, ... publié pour la première fois par M. Victor Bouton*, Paris, 1881 et suiv., in-4°), de l'Armorial de Guillaume Revel (Bibliothèque nationale, Français 22297), et de l'Armorial de Grünenberg (*Des Conrad Grünenberg, Ritters und Bürgers zu Costenz, Wappenbuch, ... herausgegeben von Dr. R. Graf Stillfried Alcantara und Ad. M. Hildebrandt*, Berlin, 1875, grand in-fol.).

Je dois ajouter que la combinaison du heaume et de l'écu me paraît avoir pris naissance plutôt dans les pays germaniques qu'en France. L'Allemagne a attaché au cimier, qui donne au casque sa valeur de signe de reconnaissance, plus d'importance que les autres pays. Les sceaux décorés de heaumes isolés sont plus anciens et plus fréquents chez les peuples germaniques et scandinaves qu'ailleurs. Les sceaux à l'écu timbré ont été employés, d'une façon habituelle, plus tôt en Allemagne que chez nous.

Fig. 10. — Sceau de Jean de Brienne (1288). — Réduit d'un cinquième.

D'autre part, la réduction du type équestre français aux deux éléments du heaume et de l'écu n'aurait pas produit le résultat que nous constatons dans les sceaux à l'écu timbré de tous les pays. En France, le cavalier va généralement vers la droite du spectateur; en Allemagne et dans les pays soumis à l'influence germanique, il se dirige d'ordinaire vers la gauche[1]. Or c'est presque toujours vers la gauche qu'est tourné le casque dans les armoiries timbrées, à moins qu'il ne soit posé de face, comme il l'est, aussi, dans un grand nombre de sceaux équestres allemands.

[1] Dans le Midi de la France, le cavalier est souvent représenté, sur les sceaux, dirigé vers la gauche, comme en Allemagne. Mais il n'est pas vraisemblable que l'origine de la combinaison du heaume avec l'écu doive être cherchée dans une région où le heaume (c'est-à-dire le cimier) avait aussi peu d'importance que dans la partie méridionale de notre pays.

Sur les sceaux du type armorial, l'écu, quand il est penché, s'incline — sauf de très rares exceptions — vers la gauche. C'est l'inclinaison qu'il a dans les sceaux équestres allemands. Au contraire, dans le type équestre français, le cavalier qui présente le flanc droit au spectateur et qui porte son écu au bras gauche est obligé de ramener ce bras sur sa poitrine pour montrer les armoiries qui décorent l'écu et qui doivent le faire reconnaître. Il en résulte que cet écu n'a pas, par rapport au casque, la même situation que dans les sceaux germaniques équestres, dans les sceaux armoriaux à l'écu timbré, et dans toutes les images héraldiques qui en dérivent.

Fig. 11. — Sceau de Pierre, comte d'Alençon (1271).
Réduit d'un cinquième.

La comparaison de deux sceaux français contemporains (fig. 10 et 11) avec le sceau équestre d'Otton de Brehna (fig. 4) rendra plus claires ces observations [1].

Max Prinet,
Archiviste-paléographe.

[1] Collection des Archives nationales, nos 275 et 886.

LES SCEAUX
DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN,

PAR M. PRENTOUT,

Professeur à l'Université de Caen.

Les archives de l'Université n'offrent rien, à ma connaissance, qui puisse nous renseigner sur la date exacte où fut créé le sceau de l'Université; ni dans le Matrologe, ni dans les registres de conclusions, il n'y a d'acte relatif à un règlement d'armoiries de l'Université. Le seul renseignement, très vague, que contienne le Matrologe est celui-ci : énumérant les joyaux de l'Université, Pierre de Lesnauderie, le rédacteur du Matrologe, nomme le grand sceau «magnum sigillum argenteum» et le petit sceau, tous deux conservés dans les archives communes, «in archa communi», avec les privilèges pontificaux et royaux. «Chaque Faculté a aussi son sceau d'argent dans les archives. La Faculté des Arts en a deux : un grand conservé dans ses archives et un petit que le doyen garde par devers soi.»

Heureusement, les archives du Calvados, le Musée des Antiquaires, enfin les Archives nationales possèdent un certain nombre d'exemplaires du sceau.

Le sceau que l'on apposait parfois au XVIIIe siècle sur les diplômes délivrés par le chancelier et dont le *Caen illustré* de E. de Beaurepaire [1] contient la reproduction, n'est pas le sceau de l'Université. C'est le contre-sceau, et ce sont les armoiries de l'Université qui y sont figurées : «d'azur au bras mouvant d'une nuée placée en chef, le tout au naturel, la main tenant un livre d'argent droit et fermé, accosté à dextre d'une fleur de lys d'or et à senestre d'un léopard de même». L'écu est surélevé par deux masses d'argent.

[1] Caen, 1894, in-4°.

Le véritable sceau était très différent et, au point de vue historique, beaucoup plus intéressant.

Voici les descriptions qu'en donnent deux sigillographes, M. Demay et M. Canel.

Demay, dans son *Inventaire des sceaux de la Normandie*, décrit ainsi un sceau de 1784 qui se trouve dans la collection de M. de Farcy à Bayeux[1] :

Sceau rond de 70 millimètres. — Dans une niche gothique, la Vierge assise, couronnée, tenant l'enfant Jésus. De chaque côté, l'écu de France porté par un ange et soutenu en pointe par un lion. Au bas, sous une voûte portant un écu à deux lions passant l'un sur l'autre six personnages agenouillés.

Légende : SIGILLVM MAGNVM VNIV̄SITATIS CADOMĒN = *Sigillum magnum Universitatis Cadomensis.*

Contre-sceau. — Écu portant un livre tenu par une main mouvant du chef, sous un chef chargé de fleur de lys et d'un lion passant, soutenu par un ange.

Légende : SECRV̄ PHILOSOPHIAE = *Secretum philosophiae.*

Voici maintenant ce que dit Canel dans son *Armorial des villes et corporations de la Normandie :*

Les sceaux de l'Université n'avaient aucun rapport avec ses armoiries. Le grand sceau, de forme orbiculaire, se divisait en quatre compartiments. Dans le principal, formant une niche à ornements gothiques, la Vierge assise soutient l'enfant Jésus; plus bas, dans le second, des écoliers en prière; dans les deux autres, sur les côtés, deux écussons : l'un de France, l'autre écartelé de France et de Dauphiné. Chaque écusson est supporté en arrière par un personnage nu, en dessus par un lion. Les armes d'Angleterre brochent sur le tout, entre la Vierge et les écoliers[2].

Les deux descriptions se complètent et se rectifient l'une par l'autre.

[1] Demay, *Inventaire des sceaux de la Normandie*, n° 2571.

[2] Canel, *Armorial des villes et corporations de la Normandie* (Caen, 1863, in-8°), p. 345.

Elles nécessitent cependant quelques observations. Les personnages aux pieds de la Vierge, dans le sceau de la collection de M. de Farcy qu'a décrit Demay, sont non pas au nombre de six, mais seulement de cinq, comme on peut le voir sur le moulage conservé aux Archives nationales, à Paris : deux à gauche, trois à droite; et d'ailleurs sur les sceaux que j'ai vus, notamment sur ceux des Antiquaires de Normandie, beaucoup plus nets que ceux des Archives, il y en a cinq[1]. Ils symbolisent évidemment les cinq Facultés. L'Université de Caen a toujours tiré vanité d'être *complète de cinq Facultés*, chose rare. On se figure souvent, à tort, que le *studium generale* du moyen âge était un ensemble complet d'enseignements : rien n'est moins exact. La plupart des Universités, et surtout les plus anciennes, avaient au contraire des spécialités : Bologne, le droit; Paris, la théologie; Montpellier, la médecine. Rien n'était plus rare qu'une Université complète, comme Caen, créée à une époque tardive, 1432, et qui ne comprit d'ailleurs au début qu'un *studium generale* pour les deux enseignements du Droit : Droit civil et Droit canon. En 1437-1438 on y ajouta les trois autres Facultés : Théologie, Médecine et Arts. En regardant attentivement on peut même distinguer les cinq personnages; l'*artien* est surtout visible : un petit personnage à genoux tenant un cierge; on sait que la Faculté des Arts, qui comprenait les collèges, était la plus nombreuse, *populosa*, et

[1] Dans l'*Atlas* qui accompagne les tomes VII et VIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, Léchaudé d'Anisy a fait reproduire (pl. XXI, n° 4) le sceau de l'Université de Caen. Cette reproduction aurait été faite d'après deux sceaux appendus à deux chartes du fonds de l'abbaye de Saint-Étienne, analysées sous les n°s 161 et 391 (*Mémoires*, t. VII). Il y a erreur en ce qui concerne la charte n° 161, qui est une charte de Philippe le Hardi de 1275, antérieure de cent cinquante ans à la fondation de l'Université. Mais la charte n° 391 est un diplôme de docteur de la Faculté des Arts, du 15 juillet 1643, pour Jean Blouet de Than, religieux de l'abbaye de Saint-Étienne. Le dessin qui a eu pour modèle ce sceau de 1643 est de tous points conforme et aux sceaux vus par nous au Musée des Antiquaires et au moulage que M. Prou a bien voulu nous communiquer. Mais, chose singulière, dans le compartiment inférieur, il y a sept personnages. Sans doute ce sceau, comme celui de la collection de Farcy, était en mauvais état; — il n'existe plus aujourd'hui; — le dessinateur, comme M. Demay, ignorant les détails de l'organisation intérieure de l'Université de Caen, n'a pas compris ce que représentaient les personnages; M. Demay en avait vu six, il en a vu sept; il a cependant bien remarqué que l'un des personnages était plus petit que les autres.

la plus jeune des Facultés : elle préparait aux quatre autres. Je crois bien distinguer, à droite, le théologien, la main sous l'aumusse.

Les armes d'Angleterre qui brochent sur le tout entre la Vierge et les étudiants n'ont pas besoin d'explication; elles rappellent les origines anglaises de l'Université, fondée par Henri VI. Les armes de France font souvenir que l'Université a été confirmée en 1452, non sans peine, après la reconquête de la Normandie par Charles VII. Mais pourquoi l'un des deux écussons est-il écartelé de France et de Dauphiné? Que viennent faire ici les armes du Dauphin? Le seul dauphin qui postérieurement à la fondation de l'Université ait joué un rôle en Normandie est le premier dauphin français qui sous François Ier fut gouverneur de la province. Si l'on songe à l'intérêt que ce roi porta à l'Université de Caen et qu'il lui témoigna lors de sa venue en cette ville en 1532, on peut supposer que c'est vers cette époque, qui fut pour l'Université le point de départ d'une ère de prospérité, que le sceau a été refait. Je dis refait, car le sceau a toute l'apparence d'un sceau du xve siècle. La niche qui abrite la Vierge est une niche gothique.

Quant à la présence de la Vierge, nul ne s'en étonnera si on se rappelle qu'elle figure déjà dans le sceau de l'Université de Paris, où elle rappelle les origines mêmes de l'Université, issue de la corporation des maîtres de l'église cathédrale de Paris. Mon regretté maître, Luchaire, ne s'indignait-il pas contre ceux qui ne veulent point que nos Universités recherchent leurs origines? « Ils ne comprendront pas, disait-il il y a dix ans, que nous voulions nous rattacher à une société de clercs, née à l'ombre d'une cathédrale et qui faisait graver sur son sceau la figure de la Vierge. »

Maintenant pourquoi la Vierge reparaît-elle dans le sceau de l'Université de Caen?

C'est que le sceau de Caen a été visiblement copié, *mutatis mutandis*, sur le sceau de l'Université de Paris, comme d'ailleurs, dans ses grandes lignes, toute l'organisation de Caen a été copiée sur celle de Paris. Caen, pour les gouvernants anglais, dut remplacer Paris : en 1432, quand on crée un *studium generale* pour les droits, c'est que Paris n'a pas de Faculté de Droit civil, Orléans n'a pu être conquis, et il n'y a pas, dans toute la partie du domaine royal occupée par les Anglais, de Faculté de Droit civil. Com-

ment donc assurer le recrutement des officiers, des fonctionnaires anglais ?

En 1437, quand on crée la Théologie, la Médecine et les Arts, Paris vient d'être reconquis par Richemont en avril 1436. Il faut une Université et une Université complète pour remplacer Paris.

On copie l'organisation, les statuts de Paris pour Caen, mais en leur enlevant bien entendu tout caractère démocratique. Rien d'étonnant que l'on ait pris à Paris son sceau.

Maintenant rappelons qu'au XVIIIe siècle le sceau était réservé aux actes authentiques et notamment aux diplômes, tandis que les armes étaient reproduites sur tous les imprimés; c'est ce qui explique que le contre-sceau ait été beaucoup plus connu que le sceau et confondu avec lui par quelques érudits.

Disons maintenant un mot des sceaux des Facultés.

Demay[1] donne la description du sceau de la Faculté de Médecine d'après un diplôme de docteur, du 24 décembre 1755, de la collection de Farcy :

Sceau rond de 40 millimètres. — Un professeur assis dans une chaière, enseignant. Entre lui et ses élèves un lutrin. Légende fruste. Contre-sceau : Écu portant un soleil.

Légende : MEDICINA MEVM EST.

Nous pouvons compléter cette description, grâce à deux sceaux appendus à deux diplômes, l'un de bachelier, l'autre de docteur en Médecine remis à Antoine Fleury en 1732; ils sont parfaitement conformes à cette description. Le professeur *lit*, il commente devant trois étudiants un livre placé sur le lutrin. La légende est lisible :

SIGILLŪ FACULTATIS MEDICINAE VNIVERSITATIS CADOMENSIS.

Le contre-sceau et sa légende sont très nets[2].

[1] Demay, *ouvr. cité*, n° 2572.

[2] Ces deux diplômes se trouvent dans le fonds Le Paulmier, *Archives du Calvados*, série F.

Canel décrit ainsi le sceau de la Faculté des Arts :

Forme ovale. Légende : « Sigillum... Facultatis artium de Cadomen. » Dans un encadrement semblable à celui de la Vierge du grand sceau ci-dessus, une femme couronnée, tenant un livre de la main droite et appuyant la gauche sur une roue ; à ses pieds, les armes de la Normandie. — Sur le contre-sceau, avec le même écusson, on remarque deux professeurs enseignant deux élèves.

Deux sceaux appendus à des diplômes de maître ès Arts, l'un pour Antoine Fleury, à la date de 1731, l'autre pour Gilles Cuiret, à la date de 1787 [1], permettent encore aujourd'hui, en dépit de leur mauvais état, de se rendre compte de l'exactitude de cette description, que l'on comprendra mieux en se reportant à la planche XXII de l'*Atlas* déjà cité, où se trouve dessinée la reproduction du sceau de la Faculté des Arts tout à fait conforme à la description de Canel. Il y a lieu de remarquer qu'au contre-sceau le geste et la position des deux professeurs enseignants n'est pas identique. L'un, celui du dessus, qui est nu-tête, a devant lui un livre placé sur un lutrin ; il commente ce texte : c'est le professeur de la Faculté des Arts, le professeur de philosophie qui *lit;* l'autre, beaucoup plus petit, la tête couverte du bonnet rond, indique au contraire de la main à l'élève qui tient le livre ce qu'il doit lire : c'est un régent de collège.

Ainsi le sceau symbolise bien la Faculté des Arts, qui était l'union d'un enseignement de Faculté, l'enseignement philosophique, avec l'enseignement des humanités donné dans les collèges.

Enfin les Archives départementales et le Musée des Antiquaires contiennent plusieurs exemplaires du sceau du Collège des Droits. Celui-ci représente le docteur enseignant dans sa chaire ; le moulage du sceau qui se trouve aux Archives nationales et que M. Prou a bien voulu me communiquer, contient assez nettement la légende :

S : COLLEGII : DOCTORV̄. VTRIVSQ̄.
JVRIS : VNIVERSITATIS CAD.

S. collegii doctorum utriusque juris Universitatis Cadomensis [2].

[1] *Archives du Calvados*, série F, fonds Le Paulmier.
[2] *Archives nationales*, Douët d'Arcq, n° 8013.

Cette légende s'explique quand on sait que la Faculté de Droit civil et la Faculté de Droit canon réunies sous la présidence du prieur des Droits formaient le Collège des Droits.

Ainsi, sceaux de l'Université et sceaux des Facultés ont ce singulier intérêt de commenter l'organisation intérieure de l'Université de Caen [1].

H. Prentout.

[1] Qu'il me soit permis de remercier ici M. Monez, recteur de l'Académie de Caen, qui m'a suggéré l'idée de ce travail et m'a fourni d'utiles renseignements, M. Besnier, archiviste départemental, qui m'a signalé les sceaux du fonds Le Paulmier, et M. Sauvage, archiviste paléographe.

LES
FOUILLES À THINA (TUNISIE)
EXÉCUTÉES EN 1908-1909,

PAR M. E. FORTIER,
Contrôleur civil suppléant,

ET M. E. MALAHAR,
Capitaine au 4e régiment de tirailleurs algériens.

A quelques kilomètres de Sfax, entre la route qui mène actuellement à Gabès et la mer, se trouvent les ruines de l'ancienne ville de *Thenae*, dont l'origine ne saurait être précisée. On sait cependant que, vers le XIe siècle avant l'ère chrétienne, *Thenae* fut une florissante colonie liby-phénicienne.

Comme tributaire de Carthage, elle prit part aux événements dont l'Afrique du Nord fut le théâtre durant un siècle et demi, et suivit la rivale de Rome dans sa lamentable chute. Quand le territoire carthaginois est réduit en province romaine, elle limite l'*Africa Vetus* ou *propria*, au Sud; elle est ensuite comprise dans le gouvernement de la Byzacène.

A partir du IVe siècle, son histoire est liée aux progrès et aux reculs du catholicisme africain; elle devient le siège d'un évêché.

Thenae est pillée et détruite par les Vandales, renaît de ses cendres et retrouve sous les Byzantins un dernier reflet de sa prospérité.

Dans la seconde moitié du VIIe siècle se produisit la première invasion arabe, qui eut son épilogue pour cette région dans l'amphithéâtre d'El-Djem (an 91 de l'hégire = 708 de l'ère chrétienne); la ville est de nouveau incendiée.

Depuis cette époque, l'histoire ne nous dit pas qu'elle se soit relevée de ses cendres.

Quelques pans de murs, les vestiges d'une enceinte, d'un am-

phithéâtre, de thermes qui émergent du sol, les débris de fine poterie, de joli marbre blanc, de chapiteaux, de mosaïques, épars, nous disent que *Thenae* fut une cité importante.

La nécropole s'étend au Nord-Nord-Ouest de la ville, sur un espace de plusieurs kilomètres. Cinquante mètres environ la séparent du mur d'enceinte de la ville. (Pl. XVIII.)

Nos fouilles ont été faites d'un commun accord entre l'Autorité militaire et la Municipalité de Sfax, sous les auspices de la Direction des Antiquités de la Tunisie. Commencées le 16 novembre 1908, elles ont été entreprises dans la nécropole en un point *a* situé à 190 mètres du mur d'enceinte de la ville (pl. XIX), 1,000 mètres de la mer, et 1,200 mètres de la route de Sfax à Gabès. Les travailleurs ont mis au jour dix-huit tombeaux et six chambres funéraires. Les tombes, de type identique, en forme de caisson (demi-cylindre en maçonnerie de moellons avec enduit de stuc, posé sur un ou plusieurs degrés), de dimensions et orientation variables, quelques-unes effondrées, étaient recouvertes d'une épaisseur de terre de 1 mètre à 1 m. 50.

Ces tombes ne possédaient aucune cavité intérieure; le corps était placé beaucoup plus bas dans une gangue de chaux mélangée de plâtre.

Les chambres funéraires, de forme carrée, dont trois voûtées, de longueur, largeur et hauteur variables, avec revêtement en une sorte de plâtre ou d'enduit, étaient également écroulées, plus ou moins remplies et recouvertes de terre. On pénètre dans ces chambres par une ouverture rectangulaire ou cintrée, généralement bouchée par une dalle de calcaire blanc, une plaque de marbre grossier, ou des terres rapportées. Des niches cintrées dans lesquelles étaient déposées la plupart des urnes cinéraires sont pratiquées dans leurs parois.

Les autres urnes que nous avons trouvées étaient en pleine terre, ou sur un banc de pierre qui faisait le tour de deux de ces chambres.

Les types des monuments funéraires découverts jusqu'à ce jour dans la nécropole de Thina et l'agencement des sépultures ayant été déjà décrits et étudiés en détail par certains de nos devanciers, nous croyons cette répétition inutile.

Les chambres funéraires ont été indubitablement réoccupées et pillées. Nous en avons remarqué une dont la voûte avait été percée

pour ménager un passage à l'explorateur [1]. Les nombreuses couches successives de sable et de terre rencontrées au cours de nos déblais semblent indiquer que la violation remonte aux temps les plus reculés.

Les quelques objets trouvés dans les colombaires ou épars au milieu des débris de toutes sortes ont certainement échappé aux chercheurs intéressés, ou ont été abandonnés en raison de leur peu de valeur.

Voici la liste des divers objets trouvés du 16 novembre au 31 décembre 1908 :

Quatre lampes d'argile rouge, poterie assez fine et légère, oreillons perforés, pied rond, percées : trois d'un trou, et une de deux trous; disques avec cercles concentriques, pas de marque; — trois petits vases de terre rouge à usage religieux: deux à petite panse, à col court, et un en amphore; — quatre urnes à ossements calcinés, large panse, col droit, à deux anses; une petite urne renflée, à une seule anse; ces cinq urnes sont de terre grossière, sans marque ni dessin; — deux plats à libation, de terre rouge; — un morceau de joli marbre blanc sur lequel figure une ébauche architecturale (corniche, frise, architrave et chapiteau); un morceau de marbre (fragment d'inscription funéraire); un fragment de chapiteau en marbre (ordre ionique grec). — Objets divers : morceaux de soufre, d'encens, fragments de miroir ronds en bronze, des clous, trois monnaies frustes, une longue épingle en os terminée par une pomme de pin, morceaux de verre à reflets irisés; — dix lampes ordinaires; anneau percé, un trou d'aération; sujets variés en relief; huit de ces lampes portent la marque : CIVNDRAC; — un brûle-parfums de marbre, avec socle; — six unguentaria, ou lacrymatoires, d'argile jaune, sans marque ni dessin, de forme et hauteur identiques (0 m. 06 à 0 m. 08); — un plat de terre rougeâtre, de 0 m. 20 de diamètre, de forme commune; — des fragments de miroirs ronds et carrés, de cuivre; un fragment de pierre funéraire où on lit :

d M *s*
CASSIVS FAVs
TVS·VIXIT AN
XX

[1] Voir *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 140, et 1908, p. 22.

— quatorze lampes d'argile rouge, grossières, oreillons pleins; treize avec deux trous d'aération; une avec un seul trou, sans marque; — des fragments de miroir de bronze; — des débris de vases de verre aux reflets irisés, dont un morceau porte la marque : C N; — une lamelle de plomb roulée, qui paraît avoir porté des caractères microscopiques; — cent urnes à ossements calcinés, large panse, col droit, à une ou deux anses.

Les fouilles ci-dessus, faites sur une surface de 540 mètres carrés, terminées le 31 décembre 1908, ont achevé un trapèze dont la plus grande partie avait été précédemment dégagée en 1907, par M. Blondont, capitaine au 4e régiment de tirailleurs algériens. Le travail de M. Blondont avait été interrompu, et cet officier n'avait pu fournir aucun rapport sur ces fouilles, en raison du départ de son bataillon pour le Maroc le 1er mars 1908.

Le 6 janvier 1909, nos fouilles sont reprises dans la partie Sud-Sud-Est de la nécropole, et vers le mur d'enceinte de la ville.

Le 12, nous mettons à découvert sur la face extérieure le commencement A d'un mur, y compris sa substruction. Nous en suivons la direction BCDEFG pour arriver à son extrémité G le 6 février (pl. XIX).

Ce mur a un développement de 153 mètres, une hauteur de 1 m. 20, une épaisseur de 0 m. 50, et une forme géométrique régulière.

Il délimitait vraisemblablement une *area* servant d'*ustrinum*, c'est-à-dire un espace indépendant de la nécropole, découvert et public, sur lequel on élevait des bûchers pour y brûler des corps, dont les cendres et ossements calcinés étaient ensuite transportés dans les sépultures.

Trois larges dalles de calcaire, roussies et détériorées par l'usage, rapportées par les déblais, semblent provenir de l'emplacement sur lequel on allumait les bûchers.

Ne constatant autour de cet espace aucun indice de tombe ni autre vestige, le 6 février, nos recherches se portent sur le point *a* de la nécropole B, où nous avons remarqué des affleurements de maçonnerie.

Du 6 au 28 février, un enclos de 250 mètres carrés ayant reçu les restes d'individus appartenant à des familles différentes, est mis à découvert (pl. XX).

Une chambre funéraire effondrée, déjà fouillée, et trente-cinq tombes analogues aux précédentes, quelques-unes avec cippe assez finement mouluré, sont dégagées.

Quatre d'entre elles attirent particulièrement notre attention par leurs allégories, dont les dessins, presque tous intacts et gracieux, ont de fort jolis coloris.

De la première de ces tombes nous avons détaché l'inscription suivante :

D·M·S
M·AVRELIVS
GEMELLVS
VIXIT·AN
NIS·
XXIII

Un cippe quadrangulaire en maçonnerie recouverte de stuc précède la partie demi-cylindrique. Sur le côté droit de ce cippe, un homme est représenté assis devant une table sur laquelle se trouvent des objets qui paraissent être des vases; de la main gauche il tient un de ces vases, de la droite il verse le contenu d'un autre dans un récipient placé près de lui.

Sur la face postérieure du caisson, un jeune homme est représenté assis sur un rocher, un bâton dans les mains, devant un autel rustique, en forme de colonnette.

Dans la seconde tombe reposait une femme du nom de Cornelia Matrona.

La face verticale antérieure du demi-cylindre porte l'inscription funéraire suivante (lettres de 0 m. 3) :

D·M·S
CORNELIA
MATRONA
VIX·ANN·LXXX

De part et d'autre de l'épitaphe s'incline un Amour. Dans une main élevée à la hauteur de la tête, il tient une pomme; dans l'autre, abaissée, son arc brisé.

Sur le caisson courent des rameaux de vigne avec leurs feuilles

et plusieurs grappes de raisin. Des pampres émergent de deux vases de fleurs.

La troisième sépulture recouvre sans doute les restes d'un porteur d'eau. Seuls les mots VIXIT ANNIS, tracés au vermillon sur le cippe, apparaissent encore.

La partie demi-cylindrique était décorée d'une fresque figurant plusieurs sujets :

1° Une voiture à deux roues, dans le genre araba, attelée de deux mules, et portant un haquet, auquel est adapté un long tuyau, permettant de déverser l'eau dans des jarres;

2° Un négrillon portant une cruche sur ses épaules;

3° Un indigène qui puise de l'eau dans un récipient placé sur un escabeau et muni d'un robinet à la partie inférieure.

Enfin, sur un quatrième caisson de médiocre importance, une fresque bien conservée représente une paonne et une colombe.

Ces deux dernières fresques ont été détachées des caissons. Il n'a pas été possible d'enlever les autres ci-dessus décrites.

Les objets trouvés dans cet enclos sont les suivants (déblaiement autour des tombes) :

Six lampes de terre ordinaire; — cinq petits plats de terre rouge fine, de 0 m. 15, 0 m. 17 et 0 m. 28 de diamètre; — un petit vase de poterie avec anse de 0 m. 14 de hauteur et de 0 m. 11 de diamètre; — treize inscriptions funéraires, dont onze gravées sur marbre et deux gravées sur pierre :

1° Lettres de 0 m. 025 :

D M S
L I C I N I
VS VICTO
R I N V S
V AN XXII

2° Lettres de 0 m. 04 :

D·M·S
M·CERVIVS·
SATVRNINVS
VIX·AN·XXXV

3° Lettres de o m. o4 :

D·M·S
M·IVLIVS
SATVRNI
NVS·VIXIT
ANN·XXXIIII
MEN·IIII ☿

4° Lettres de o m. o4 :

D M S
BIXSIT AN
NIS BRA
DVA XXX

5° Lettres de o m. o45 :

VI·XI·A·NI·S II
D M S
BER·RIO
PRIMO M
RITO CESE
LLIA PAVLINA
FECIT

6° Lettres de o m. o5 :

DIS
MANIBVS·L·AN
TONIVS·CAN
DIDVS·EXORA
TIANVS·VIXIT
ANNIS·XXXXII

6° Lettres de o m. o25 :

D·M·S
IVLIA FAVTI (*sic*)
NA VIXIT AN
NO VNO·M·XI
D·XXV

6° Lettres de o m. o35 :

D·M·S
CN·PONTIVS PAVLI
NVS MVNATIANVS VIX
IT·ANN·XXXVII MENSI
BVS XI DIEBVS XV

7° Lettres de o m. o3 :

D·M·S
Q·IVLIVS·ADIVTOR
H·S·E·VIXIT·ANN·XXII
M · VIII · D · XVIII ·

8° Lettres de o m. o3 :

D·M·S
GENTIA · GRATILLA
VIX · ANN · XXXII

9° Lettres de o m. o32 :

D·M·S
ZILIGVRA
VIXIT
ANNIS · XXV

10° Lettres de o m. o3 :

D M S
IVLIA APOLLO
NIA VIXIT AN
NIS XXXV·MA
RITVS EIVS PO
SVIT

11° Lettres de o m. o15 :

DIS·MANI
PLVTIA MA
RCELLA VI
XIT ANNIS
QVADRAGI
NTA

12° Lettres de 0 m. 015 :

D·M·S
C E R V Ł A
V R S A C I A
VIXIT ANN V

13° Lettres de 0 m. 02 :

D M
B I A T O R
BIXIT AN
N I S I I I

Au cours de ces fouilles, deux sépultures en jarre ont été découvertes. La première, composée de deux panses de jarre brisées, reliées par des pierres plates et de la terre, contenait des ossements et un crâne de femme. La seconde, composée d'une seule jarre, beaucoup plus petite, au col bouché au plâtre, couchée près des panses ci-dessus, renfermait les ossements d'un enfant; la mère et l'enfant probablement [1].

Près de ces deux sépultures en jarre, nous avons rencontré deux tombes à couvercle de tuiles, disposées en dos d'âne.

Les tuiles extrêmes étaient adossées à une pierre. Par suite de la poussée des terres, les tuiles, primitivement inclinées à 45° l'une vers l'autre, étaient presque verticales. Nous avons trouvé les ossements mélangés à la terre, qui avait pénétré à l'intérieur de cette construction.

Du 1er au 31 mars, nous mettons à jour une construction en maçonnerie très épaisse, avec des soubassements de plus de 3 mètres de profondeur.

Cette construction se divise en trois petites chambres.

Le sol de la première pièce est la plate-forme d'une citerne voûtée en berceau, entièrement cimentée, d'une contenance de 30 mètres cubes, et de forme rectangulaire.

Des mosaïques intactes, simples, aux nuances soigneusement variées et dégradées, constituent le pavement des deux autres.

[1] Ce mode de sépulture ne paraît pas différer de celui qui a été déjà décrit par M. le Dr Vercoutre dans la *Revue archéologique*, 1887, X, p. 28 et suiv.

La mosaïque de la seconde pièce mesure 1 m. 85 sur 1 m. 15. A la partie supérieure, on lit en caractères de 0 m. 04 (cubes en pâte de verre, colorés bleu et vert).

S ✿ LEONTI ✿ T

Au-dessous, sur fond de cubes en marbre blanc, un encadrement formé d'une double ligne noire et rouge. Dans le sens diagonal s'étagent sept guirlandes de fleurs ou de feuillage et d'épis tressés rouges, roses, jaunes, terminés par deux attaches (genre lemnisques). Entre les guirlandes sont jetés des boutons stylisés en forme de tulipes, et une rose épanouie, composés de cubes verts, rouges, jaunes, blancs. A chacun des angles intérieurs du cadre, un ou deux boutons; et à sa gauche, suivant la longueur, deux autres guirlandes. La mosaïque est mise en relief, à droite et à la base, par une large bande de rectangles d'une seule couleur rose, jaune, verte et rouge, donnant traits de force.

Les cubes, de dimensions de 0 m. 007 à 0 m. 008, sont en marbre. Le lit de ciment a une épaisseur de 0 m. 02 environ. L'inscription seule est en cubes de pâte de verre coloré, de dimensions identiques.

Cette mosaïque n'est pas chrétienne. Elle date de l'époque païenne. Elle est du même atelier que certaines mosaïques d'El-Djem, conservées au Musée du Bardo (fin du IIIe siècle ou début du IVe).

La mosaïque qui couvre le sol de la troisième chambre mesure 2 m. 10 sur 1 m. 15. Le fond est un sujet régulier composé de lignes transversales (cubes rouges, roses, bleus, jaunes, verts, noirs), qui, se coupant, forment des carrés. Chacun de ces carrés est orné d'une croisette noire et jaune (pl. XXI).

Au centre, légèrement vers la droite, dans un encadrement de cubes noirs et blancs disposés en damiers, un jeune homme, imberbe, cheveux ras, au teint basané, est étendu sur un sofa garni de coussins. Il tient un verre à pied dans la main droite. Devant lui, à sa gauche, est une table ronde à trois pieds. En haut, à sa droite, son épitaphe :

L·M·S·AMIANTHVS
VIXIT· ANNIS
XX

Le personnage est dessiné de cubes jaunes, blancs, marrons, noirs; le verre, de cubes en pâte de verre vert et de pierres noires; le sofa et les coussins, de cubes en pâte de verre rouge, rose, bleu, vert et marron; la table, de cubes blancs, noirs et marrons. En haut et au bas de l'encadrement, une bordure de rectangles d'une seule couleur rose, jaune, vert et rouge.

Les cubes ont une dimension de 8 millimètres environ. Le fond est en cubes de pierre, le sujet est en cubes de marbre. L'épaisseur du lit de ciment est de 0 m. 02 environ.

A 2 m. 50 sous chacune de ces mosaïques se trouve la tombe, consistant en six dalles formant boîte : une au fond, à plat, sur laquelle le mort a été déposé, quatre de champ sur les côtés, une sixième servant de couvercle.

Dans le courant du mois de mars, concurremment avec les travaux de fouilles exécutés autour des mosaïques, nous ouvrons des tranchées en diagonale, de 40 à 80 mètres, près des portes dites de *Tacape* et de *Taphrura* (voir pl. XVIII, le plan d'ensemble, nécropoles C et D).

Ces sondages n'ont mis à jour que des tombes de types variés, sans intérêt artistique ou archéologique, quelques chambres sépulcrales violées, des directions de murs, des constructions rasées, des couches de cendres superposées, et des pierres calcinées, mais pas le moindre objet.

Du 1er au 18 avril, un escalier en mosaïque montant à une «cella», et en partie dégagé les années précédentes, est complètement déblayé tout autour (voir le plan au 1/1,000e).

Une tranchée de près de 300 mètres est faite entre cet escalier et le mur d'enceinte de la ville. Vers le milieu de la tranchée, notre curiosité est appelée par un caisson à cippe quadrangulaire décoré de fresques à demi effacées qu'il nous a été cependant possible de reconstituer. L'une représente un chasseur ceint d'une peau de bête fauve transperçant un sanglier à l'aide d'une lance. Au-dessous, cette inscription au vermillon :

D M S
TITAS VIXIT
AN·LXXXV·M III·D·VII

L'autre nous montre ce chasseur terrassant une panthère.

Voici la liste des divers objets trouvés depuis le 1er janvier 1909 jusqu'au mois d'avril :

Vingt-quatre lampes de terre jaune, à bec arrondi; — quatre unguentaria de terre cuite; — quatre plats funéraires de terre cuite; — un brûle-parfum de terre grossière; — un plat funéraire de terre rouge très fine.

Le 19 avril, en raison du départ des travailleurs pour une colonne mobile, les fouilles sont momentanément interrompues.

Les fouilles reprennent le 27 mai pour une dizaine de jours.

Nous employons ce laps de temps à explorer l'intérieur de la ville.

Deux mosaïques tombales sont exhumées à 50 mètres du phare.

La première de ces tombes mesure 2 mètres sur 0 m. 50 et 0 m. 50 d'élévation. Sa fine mosaïque blanche est encadrée d'un filet noir. Au sommet est un chrisme (croix latine) en cubes rouges, accompagné de l'α et de l'ω, enfermé dans une couronne de feuillages en cubes bleus, de 0 m. 40 de diamètre, nouée par un ruban (cubes de smalt et de marbre polychrome), dont les extrémités pendantes entourent trois boutons de rose sur une même tige verte. Aux angles supérieurs et sous la couronne, chaque vide est rempli par un bouton de fleur. Plus bas est l'inscription en lettres de 0 m. 08 (cubes noirs) :

VERRIVS PETR
ONIVS CANDI
DVS VIXIT IN P
ACE ANNIS
XXXXII MENS
ES N DIES XV ORA
S· V·

La mosaïque se termine par un rosier à trois branches fleuries.

Les cubes, de dimensions de 0 m. 006 à 0 m. 007, sont en marbre.

La deuxième tombe est semblable à la précédente, mais de dimensions moindres, et le chrisme de sa mosaïque est simplement entouré de deux cercles concentriques en cubes noirs.

Au-dessous, l'inscription (cubes noirs), lettres de 0 m. 08 de hauteur :

QVINTILLE D
ONATIANI
LLE HONES
TE FEMINE
VIXIT IN PA
CE ANNIS
XXV EXIT DE S
ECVLO DIE IIII
KALIVNIA

Puis, quatre lignes de cubes noirs et bleus figurant en relief des briques ou chevrons.

Les cubes, de petite dimension, sont de marbre.

A côté sont encore d'autres tombes, dont une avec inscription.

Nous pratiquons d'autres sondages dans la partie de la ville comprise entre le phare et la mer, mais nos recherches, qui ont duré quelques jours seulement, demeurent sans résultats, et nous ne sommes pas incités à les continuer.

Les ruines de la ville de Thina elle-même se trouvent enfouies sous une couche de terre variant de 4 à 6 mètres d'épaisseur. Il est évident que la science archéologique gagnerait à ce que toute cette terre fût enlevée et que les ruines que nous savons en partie rasées fussent découvertes. Mais pour accomplir ce travail d'une façon méthodique dans l'intérieur du mur d'enceinte, qui a 3,400 mètres de développement, il faudrait beaucoup de mains, d'argent et de temps.

A partir du 21 juin, nos recherches se continuent donc dans la direction Nord-Ouest de la nécropole.

Nous mettons à découvert une cinquantaine de tombeaux et chambres funéraires, la plupart effondrées et pillées.

Dans une chambre non violée, rectangulaire, à 9 colombaires, nous avons trouvé des objets placés d'après le croquis ci-contre (fig. 1).

Un sarcophage dans l'intérieur des colombaires nos 1, 2, 3, 4, 5, et un sarcophage à terre, soit : 6 sarcophages de grès.

Une urne funéraire de verre irisé dans les colombaires nos 6 et 7.

Rien, dans les niches nos 8 et 9.

Fig. 1. — Nécropole de Thina (Tunisie).
Disposition d'une chambre funéraire.

Enfin, sur le sol de la chambre, les objets suivants : un sarcophage de terre cuite; — une grande amphore de forme élégante et pointue, à deux anses (0 m. 65 de longueur et 0 m. 25 de largeur); — cinq petites amphores de forme élégante, terminées par un petit renflement; — deux récipients à libations, avec deux anses et de forme très allongée et pointue, de 0 m. 51 de longueur sur 0 m. 12 à la partie renflée; ce modèle nous paraît inédit; il ne figure pas dans les Musées du Bardo et de Sousse; — une statuette (ébauche) de terre cuite représentant un vieillard étendu, les bras croisés, dans l'attitude de la méditation.

Une autre chambre funéraire est à signaler à cause de son pavement en mosaïque absolument intact. A l'extérieur, près de l'entrée du tombeau, nous avons trouvé, à 3 mètres de profondeur, l'inscription suivante, sur marbre blanc de 0 m. 42 sur 0 m. 12 :

SACRA DOMVS AETERNALIS QVAM
L·CORNELIVS SVCCESSVS CONDIDIT IMP·SVIS

Sacra domus aeternalis quam L(ucius) Cornelius Successus condidit imp(ensis) suis.

Cette inscription est de très bonne époque. Aucun objet dans l'intérieur du tombeau.

La mosaïque, de forme rectangulaire, de 1 m. 50 environ sur 2 mètres, est divisée en deux par une double ligne de cubes noirs formant une bordure de 0 m. 15. A droite, une femme repose sur

un lit. Elle tient un gobelet dans la main droite. Une table à trois pieds est à côté. Devant elle, deux Amours debout : l'un dispose des fleurs dans un récipient; l'autre apporte un vase garni de fleurs.

Du côté opposé, un enfant joue de la cithare; puis, en travers, l'inscription suivante :

D M S
NVMITORIA SATVRNINA
VIXIT ANNIS XLVIII

Cubes noirs; lettres de 0 m. 04 de hauteur.

Le motif de décoration se complète par quatre guirlandes de feuillages au-dessus du personnage, et par une colombe près du lit.

De l'autre côté, lui faisant face, un homme couché sur un lit identique, entouré des mêmes motifs, avec l'inscription suivante en travers et du même côté que la précédente :

D M S
C IVLIVS SERENVS VIXIT
ANNIS LXI M III D VIII

Cubes noirs; lettres de 0 m. 04 de hauteur.

L'ensemble de cette mosaïque à deux personnages est sur fond en cubes de marbre blanc de 0 m. 005. Les sujets et motifs de décoration sont représentés en cubes plus petits de 0 m. 003 à 0 m. 004.

Le dossier des lits est de couleur ocre, avec des dessins rectangulaires d'un ton noir et blanc; la couverture est noir-olive-rouge; la coloration de la figure et des bras des personnages est rose, les cheveux, les yeux et les sourcils noirs; la table, de couleur jaune et noir; les amours et l'enfant, de ton rose.

Dans la deuxième quinzaine de juillet, nous dégageons un tombeau rectangulaire en maçonnerie de 2 m. 50 sur 5 mètres de longueur, 3 mètres de profondeur, divisé en quatre cavités sensi-

blement oblongues renfermant des ossements. Au-dessus, des tuiles carrées, placées les unes à côté des autres, et formant un toit continu sur chaque cavité. Au-dessus de ces tuiles, une légère couche de pierres concassées, mélangées à un mortier très dur, puis une dalle en béton.

Dans une des cavités, nous avons trouvé un cercueil de plomb de 0 m. 60 de longueur, 0 m. 25 de largeur, 0 m. 20 de hauteur, 0 m. 03 d'épaisseur, et d'un poids de 20 kilogrammes environ.

Voici la liste des objets recueillis, du 1er juillet au 15 août, dans la partie Nord-Ouest de la nécropole :

Quarante-trois lampes de terre rouge et noire, de modèles divers : sans oreillon, avec oreillon percé, avec oreillon non percé, à bec rond, à bec angulaire (genre grec); sujets variés; — plusieurs lampes, sans sujets, avec guirlandes circulaires, et petits cercles sur le pourtour; — et un grand nombre de vases de toute sorte.

Du 15 au 31 août, dans cette même partie de la nécropole, deux tombes accolées, à revêtement de mosaïque, sont mises au jour.

Sur la mosaïque de la première tombe (pl. XXII) figure un cavalier paraissant tenir une couronne de la main droite et les rênes de la main gauche. A côté de lui, un homme à pied, recouvert d'un manteau flottant, tient une lance des deux mains. A gauche, derrière le cavalier, un quadrillage de cubes noirs. Ne serait-ce pas un piqueur précédant un chasseur à cheval?

L'encadrement de cette mosaïque sur fond de cubes blancs est formé de quatre lignes de cubes noirs parallèles, dont deux renforcées (cubes de 0 m. 007 en marbre).

Le cheval est de ton rose; la ligne des membres est renforcée de cubes noirs; la crinière est marron, avec bordure de cubes noirs; la queue est de ton rouge et jaune, avec bordure de cubes noirs aux extrémités; le tapis de selle est de couleur verte, avec bordure verte plus foncée (cubes de pâte de verre); le harnachement est marron foncé; le licol, vert, jaune et noir; sur la tête du cheval, deux rameaux de lauriers, en cubes verts; les personnages sont de ton rose; les cheveux, les yeux et les sourcils noirs. Aucune inscription.

La mosaïque de la seconde tombe (pl. XXII) représente, égale-

ment sur fond blanc, un homme étendu sur un sofa, dans la même attitude que le jeune Amianthus, précédemment décrit. Une table à trois pieds est à côté de lui.

Le personnage est formé de cubes roses; le sofa, d'un ton ocre foncé, est encadré de boutons de rose, disposés en forme de palme. Aucune inscription.

Voici la liste des objets trouvés du 16 au 31 août dans la partie Nord-Ouest de la nécropole :

Quarante lampes de terre rouge et noire, de modèles divers : très anciennes, de forme ronde, à bec court et sans queue; de deuxième période, également rondes, mais avec queue forée, avec cercles et stries concentriques; chrétiennes, de forme allongée, à queue pleine, bec allongé, avec le monogramme constantinien; — une grande lampe avec oreillons triangulaires, à deux becs ronds; sujets : un aigle sur le disque, et des monstres marins sur l'oreillon triangulaire (0 m. 15 de longueur); une grande lampe, à bec rond, avec queue en forme de croissant (0 m. 15 de longueur); une grande lampe, avec oreillon triangulaire, à bec rond (monstres marins sur l'oreillon); — une petite auge de terre cuite, pour donner à boire aux oiseaux; — quantité de vases de toutes sorte; — trois masques comiques de terre cuite; — six sarcophages de terre cuite, dont un de forme ovale, renflée; — soixante urnes cinéraires de formes diverses; — une amphore à col long, à anse très allongée, de terre rougeâtre.

Trois inscriptions funéraires sur marbre blanc :

1°
D · M · S
NARGADIVS
ORTESIVS ·
VIXIT · AN
NIS · LXX · M · II
· D · VII ·

2°
D M S
M · MEMMI
PRINCIPIS
VIXIT ANNIS
L

3°

D ✠ M ✠ S ✠
AVRELIA FELICISSIMA ✠
FILIA KARISSIMA·VA XI ✠
ET IVNIAE CONCORDIAE VXO ✠
RI RARISSIMAE SECTAE ✠
FEMINAE VAN ✠ LII ✠

Tous les objets trouvés au cours de nos fouilles et détaillés dans le rapport ci-dessus, ainsi que les fresques et mosaïques, environ 500 objets, ont été déposés au Musée municipal de Sfax, à l'exception des mosaïques chrétiennes trouvées à 50 mètres du phare, des mosaïques païennes (pavement d'une chambre funéraire et cavalier), qui le seront ultérieurement.

E. Fortier et F. Malahar.

RAPPORT
SUR LES FOUILLES
EXÉCUTÉES EN 1909
PAR LE SERVICE DES MONUMENTS HISTORIQUES
DE L'ALGÉRIE,

PAR M. ALBERT BALLU,

Architecte en chef du Service des Monuments historiques,
Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

Nos travaux, cette année, ont été exécutés comme les années dernières, dans les trois départements d'Algérie; nous les grouperons dans l'ordre suivant :

I. Fouilles de la ferme romaine fortifiée du Nador.
II. Fouilles de Bellâa.
III. Mila : thermes, temple.
IV. Lambèse.
V. Djemila.
VI. Timgad.

I. Fouilles de la ferme romaine fortifiée du Nador.

Des fouilles intéressantes ont été opérées en suivant les murs attenants à l'entrée. En dehors des bastions rectangulaires qui flanquent la porte, on a mis au jour une série de salles dans lesquelles un fouloir et une cuve ont été trouvés en parfait état de conservation. Les parois sont revêtues de béton de ciment intact et sans fissure, ainsi que le fond, avec tous les angles arrondis.

Un autre fouloir avec sa cuve a été déblayé dans les constructions situées à gauche de l'entrée à peu près symétriquement avec les précédents, mais ils sont détériorés. La cuve de ce côté était en partie recouverte, le long du mur de façade, par une pierre de taille moulurée et portant l'inscription ci-contre :

IN HIS PRAEDIS
M · CINCI
HILARIANI

C'était une pierre de remploi, car là n'était pas sa place primitive, ainsi qu'on peut s'en rendre compte.

Aux deux extrémités de la façade du domaine sont apparues les substructions de tours rondes dont les murs avaient 0 m. 60 d'épaisseur. Le cercle de ces tours n'était pas complet; il venait s'accrocher sur le mur de face et sur celui de retour, l'angle de ces deux murailles étant situé au centre même de la circonférence. Il y avait là, nous semble-t-il, un défaut de conception architectural au point de vue défensif, les tours par suite du manque de complément de leur cercle ne pouvant dominer le reste des bâtiments, de telle sorte que l'ensemble devait être au même niveau et probablement couvert en terrasse.

D'une citerne voûtée en plein cintre, mesurant 1 m. 54 sur 2 m. 34, on a extrait quantité de pierres de taille ou autres, des ossements d'animaux, des fragments de moulins à grains, et 11 massues de bronze, pesant de 1,400 à 1,600 grammes, longues de 0 m. 13 et larges de 0 m. 09. Les deux faces plates sont munies d'aspérités coniques, réparties sur six rangées séparées au milieu par un intervalle. Sur la partie mince, sur la tranche, les deux rangées extrêmes sont réunies par de petits contreforts donnant à l'ensemble l'aspect d'une épine de poisson. Le manche de bois s'enfonçait dans la cavité que présentaient ces masses et était «serti» par des coups de marteau qui faisaient pénétrer le métal dans le bois et rendaient ce dernier solidaire du bronze.

Les fouilles des ruines de cette demeure seigneuriale romaine seront continuées l'an prochain.

II. Fouilles de Bellâa.

On se souvient de la découverte opérée l'année dernière à Bellâa, commune mixte des Eulmas; une lampe chrétienne de bronze fort intéressante fut trouvée par hasard au cours de travaux de canalisation. Il était donc fort naturel de chercher à se rendre compte si des fouilles ultérieures donneraient à cet endroit des résultats importants. M. Robert, ancien administrateur de commune mixte, a reconnu les vestiges d'une ferme romaine. Pas de colonnes. Dallage en béton, pierres de taille non moulurées, matériaux médiocres, grand nombre d'auges ou mangeoires pour les chevaux. C'était probablement un établissement agricole : cour centrale avec chambres sur les quatre côtés de cette cour. C'est bien le caractère des maisons de campagne romaines en Algérie.

III. Mila : thermes, temple.

Depuis longtemps les ruines de Mila (*Milev*) sont connues. Justinien, dans la première moitié du vi^e siècle, fit entourer la ville d'une muraille dont les quatorze tours subsistent encore.

Mais la cité primitive romaine était plus considérable que la cité byzantine, aujourd'hui devenue ville arabe, et l'on retrouve en dehors des remparts des emplacements qu'il serait intéressant de fouiller. Tels sont les restes de thermes que le maire, M. Daniel, a mis au jour dernièrement; dans une salle rectangulaire, dont un des côtés est percé d'une porte précédée à droite et à gauche d'une retraite en quart de cercle, et conduisant à un large couloir au fond bétonné, on a trouvé une dalle de pierre décorée de cinq compartiments; celui du milieu contient l'inscription suivante :

C M
MEMORI
A A

A signaler aussi la découverte d'une poulie de pierre; cette pierre, qui est circulaire, est percée, au centre, d'un trou carré de 0 m. 10 de côté. Sur la tranche, le long de toute la circonférence, un évidement recevait la corde qui s'enroulait autour de la poulie.

Dans le jardin de la mairie, stèles sur lesquelles on voit les textes ci-après :

D·M
IVLIA
MONNICA
V · A ·
XXII
HSE

Autre inscription :

D M
S·Q·ARRIVS
FELICIA
NVS·V·A·
LXXXXI
H · S · E ·

Enfin une troisième épitaphe est ainsi conçue :

D· M· S·
SITTIA M
VSTIA·V·A·
LXV·H·S·O T
B Q

IV. Lambèse.

Sur un terrain appartenant à la commune, il a été trouvé plusieurs stèles à figures d'un travail assez grossier. Six de ces stèles sont intactes.

M. Cavalier, contrôleur de la Maison centrale, qui avait bien voulu se charger de la direction des fouilles de Lambèse, prit sa retraite au mois d'avril dernier et fut remplacé pour présider à nos travaux de déblais par M. Nérat de Lesguisé, directeur de l'établissement pénitentiaire.

Les déblais du camp de la IIIe légion ont été repris, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants. Nous nous sommes trouvés en présence de murs presque complètement disparus, mal construits et sans intérêt.

Les objets découverts n'ont été ni nombreux ni remarquables. Nous signalerons toutefois une statuette ailée de bronze de 0 m. 07

de hauteur et de 0 m. 06 de largeur et une jolie intaille sur pierre rouge transparente trouvée dans une chambre au Sud-Est des thermes du camp. Cette intaille représente un guerrier casqué, se tenant debout et recouvert d'un manteau qui lui couvre les épaules, en laissant le torse nu. La main gauche s'appuie sur un bouclier de forme elliptique; le bras droit, coudé, tient le haut d'une lance dont l'extrémité pose sur le sol.

V. Djemila.

Les ruines de Djemila (antique *Cuicul*) se trouvent à 90 kilomètres environ à l'Ouest de Constantine et à 35 kilomètres à l'Est de Sétif. Leur altitude est de 900 mètres; la voie romaine qui reliait *Sitifis* et *Cirta* passait par *Cuicul*, qui commença d'être un poste militaire au début de l'époque impériale et, plus tard, fut érigée en colonie, vraisemblablement sous Trajan.

Elle occupait un espace sensiblement triangulaire, limité par deux ravins au fond desquels coulent deux ruisseaux. La superficie de la partie compacte des ruines paraît ne pas dépasser 20 hectares, soit le tiers de celle de Timgad.

Les restes les plus apparents sont ceux d'un arc monumental, à l'Ouest, élevé en l'honneur de Caracalla, de sa mère Julia Domna et de son père l'empereur Sévère; de deux temples dont le plus grand, au Nord, était certainement dédié à Jupiter Capitolin; d'un théâtre à peu près aussi grand que celui de Timgad et d'un mausolée, sur le ravin côté Est; d'un fortin byzantin et d'une église chrétienne, au Sud-Est; enfin, au Sud, de thermes où nous avons opéré des sondages en 1900.

Nous ne saurions dire d'une façon certaine où existe l'emplacement du forum. Peut-être est-il encadré, à l'Ouest, par l'arc de triomphe; au Nord, par un mur de soutènement garni de contreforts et décoré d'une exèdre en son milieu; au Sud-Est par le plus petit des deux temples? On sera seulement fixé sur ce point par les fouilles qui vont être méthodiquement entreprises dès que nous serons sortis de la période d'installation où nous nous trouvons en ce moment.

Au Sud du grand temple, des alignements nettement formés attirèrent notre attention et c'est là que nous donnâmes nos premiers coups de pioche.

Les ruines exhumées paraissent être celles d'une partie de grande et luxueuse habitation. La moitié de la superficie découverte appartient à des bains; l'ensemble mis au jour offre une largeur de 36 mètres, dans le sens de l'Est à l'Ouest, et une profondeur de 8 mètres seulement, du Nord au Sud.

On voit d'abord, à l'Ouest, un vestibule formant avant-corps et accédant, par une porte, à deux fourneaux de bains chauds et, par une autre, à une belle salle (longueur, 10 m. 10; largeur, 4 mètres) au riche pavement de mosaïque. C'était un frigidarium. A chacune de ses extrémités Est et Ouest, de petites piscines d'eau froide étaient installées. Elles ont encore leurs enduits et les gradins qui permettaient d'en atteindre le fond. Celle du côté occidental, de forme hémisphérique et voisine de la porte d'entrée, avait une largeur de 2 m. 15 sur 1 m. 80 de longueur et 1 mètre de profondeur. La seconde, plus étroite, n'offrait que 1 m. 60 d'ouverture sur 2 m. 50 de longueur (profondeur, 0 m. 70). La paroi extrême s'arrondissait en un demi-cercle, plus petit que la largeur de la piscine. Deux petits trous carrés étaient ménagés sur le côté Sud pour recevoir probablement des objets de toilette; une petite niche hémisphérique (0 m. 53 de largeur) avait ses angles inférieurs ornés de deux consoles en saillie sur le nu du mur et sur le contour de la niche dépourvue d'encadrement mouluré saillant.

Le long du flanc Nord de la salle se trouvaient les chambres chaudes : d'abord, près de l'angle Nord-Est, le tepidarium (largeur, 1 m. 85; longueur, 3 m. 20), ouvert par une porte sur la salle. Son hypocauste intact est recouvert d'un pavage en mosaïque représentant un âne avec l'inscription :

ASINVS NICA

Du tepidarium une seconde porte permettait d'accéder à une étuve également dallée en mosaïque, mais au sol en partie effondré. Cette chambre était, sur le côté Ouest, chauffée par un fourneau et ouverte sur une petite salle carrée de 2 m. 50 de côté, flanquée d'un bassin chaud garni d'un foyer. Il avait son extrémité orientale arrondie.

La limite Nord de ces pièces chaudes consiste en une muraille de mauvaise construction, due à un remaniement byzantin ou

berbère; cette maçonnerie malencontreuse couvre une partie du sol des mosaïques.

Enfin le côté méridional de la salle possède, en face de la porte conduisant aux bains chauds, une entrée communiquant avec des chambres dont le déblaiement reste à effectuer.

La mosaïque du frigidarium est fort belle et bien conservée; elle comprend d'abord une bordure décorée de sortes de rinceaux formés par une suite de cornes d'abondance dont le bout pointu de l'une s'échappe de l'orifice de l'autre, en même temps que des feuillages.

La décoration centrale se compose de cinq rangées de médaillons dans le sens de la longueur de la salle; les premier, deuxième, quatrième et cinquième rangs contiennent chacun seize motifs, soit soixante-quatre. Sur la ligne médiane, la troisième, on n'en voit que neuf, sensiblement plus grands que les autres. Chaque extrémité de l'alignement du milieu est reçue par un vase d'où s'élancent des rinceaux.

Dans la première rangée, celle du Nord, en allant de l'Est à l'Ouest, les deux premiers, ronds, couverts d'une sorte de tartre épais, n'ont pu être encore reconnus; on aperçoit à la suite un génie, un chien, un âne, un génie, un éléphant, un cerf, un oiseau, un zèbre, puis dans les six médaillons restants un faisceau de quatre feuilles.

Dans la deuxième, apparaissent, après deux motifs aussi invisibles que pour la série ci-dessus, un faisceau de quatre feuilles, un canard, un oiseau, un autre oiseau, un cheval, un cheval ailé, un génie ailé, un oiseau, un coq, un corbeau, un chien, un oiseau, un autre oiseau, un bœuf.

La troisième, celle des grands médaillons, commence par un paon, puis par un personnage ailé placé debout et tenant un lézard suspendu à une corde. Ensuite un taureau; un homme tenant, de la main droite, une double besace et portant la main gauche tendue comme un orateur; un paon marchant avec un grand écart de pattes; un personnage debout richement vêtu; un esclave portant une lanterne de la main droite et un pain de l'autre; un autre esclave portant deux seaux; enfin un second exemplaire du sujet déjà signalé dans le tepidarium, un âne avec l'inscription en cubes rouges sur fond blanc : ASINVS NICA.

La quatrième ligne nous donne une gazelle, un oiseau, un

deuxième oiseau, un cerf, un oiseau, un tapis, une oie, un chien, un personnage de forte corpulence, un éléphant, un cheval, un perroquet, un lièvre, un canard mangeant un lézard, une feuille d'arbre, un génie.

La cinquième rangée fournit un chevreuil, une autruche, un génie, un chien de course, un dragon, un personnage tenant une grappe de raisin, un ibis, un cerf, un ibis, un génie, une gazelle, un ibis, un cheval, un oiseau, un lièvre, une autruche.

Ce n'est là qu'une énumération sommaire et incomplète, mais il n'est pas possible, sous peine de détériorer la mosaïque, de mieux se rendre compte de ce qu'elle contient. Quand elle sera placée sur les murs du musée que nous construirons à Djemila même, il sera loisible de la photographier et de l'étudier entièrement.

Au Nord de la petite piscine froide et à l'Est des bains chauds, on a trouvé une chambre de 5 mètres sur 5 mètres, pavée en briques, et sans grand intérêt; mais sur le côté oriental de cette pièce et de la piscine nous avons mis au jour une salle magnifiquement dallée en mosaïque, et garnie, sur son côté Est, d'un hémicycle de 4 m. 20 d'ouverture; au Sud, de trois compartiments dont un, celui du milieu, décoré de mosaïque; à l'Ouest, de renfoncements rectangulaires et demi-circulaires alternés; enfin, au Nord, du mur de basse époque dont il a déjà été question.

La salle a 6 m. 80 (de l'Est à l'Ouest) sur 8 m. 30 (du Nord au Sud). L'hémicycle est dallé d'une mosaïque avec bordure, malheureusement en assez mauvais état. Dans les deux angles droits de la bordure sont figurés en diagonale des vases à godrons d'où s'élancent des rinceaux courant dans la longueur du périmètre de l'exèdre. Le centre de celle-ci est orné aussi d'un vase de même décoration que ceux des angles et reposant sur le haut du demi-cercle. De ce vase s'échappent aussi des rinceaux enfermant dans leurs replis soit des fleurs, soit de petits personnages ailés.

Des trois pièces contiguës au flanc Sud de la salle, celle du milieu seule est ouverte par une baie de 1 m. 20 de largeur. Elle-même n'a que 0 m. 60 de plus dans la même dimension; sa longueur n'a pu être encore déterminée. Son dallage représente un vase entouré d'une couronne de feuilles de laurier et des fleurs aux couleurs variées.

La paroi occidentale comprend trois niches demi-circulaires et deux rectangulaires. Le sol des premières est à 0 m. 30 au-dessus

de celui de la grande salle. Elles sont encore revêtues d'un enduit qui nous est parvenu en bon état; un pilastre, également enduit, dont il ne reste que les parties basses, était disposé au fond, dans le milieu. C'étaient de petites fontaines dont nous avons retrouvé les décharges fort ingénieusement aménagées; elles pouvaient, croyons-nous, servir au besoin au nettoyage du dallage de la salle, qu'il était facile d'inonder superficiellement en débouchant les décharges des fontaines.

Les bahuts qui ferment en avant les petits bassins avaient 0 m. 40 de hauteur à l'intérieur et 0 m. 70 du côté de la pièce. Au centre du pavement de cette dernière, un trou circulaire recevait les eaux de lavage et les conduisait à l'égout; primitivement, une décharge ménagée dans l'angle Sud-Ouest suffisait à ce besoin. Le trou central a été fait plus tard.

Nous arrivons maintenant à la description de la mosaïque qui recouvre le sol de la grande salle dont nous nous occupons. C'est une des plus belles et des plus curieuses que nous connaissions.

Elle se compose, au centre, d'une représentation de figures humaines et animales et, au pourtour, d'une bordure de 1 m. 10 de largeur.

Si nous commençons par le côté Sud, en allant de droite à gauche, nous voyons, dans un bateau dont le bordage est orné d'entrelacs, un musicien assis sur la poupe. Il manie une flûte de Pan : un danseur est près de lui, levant la jambe droite, et fait voltiger une écharpe, la main droite en l'air. A la suite, une femme, la tête enveloppée et le corps couvert d'un manteau retenu par une agrafe circulaire, tient de la main gauche une coupe remplie de vin. Derrière elle, et à droite, un homme porte une amphore de couleurs blanche et bleu.

Le bateau, mû par des rameurs, a sa proue attachée au pilier d'une maison. Sur le côté droit de la proue, une échelle de bois permet de descendre dans la maison, qui est fondée sur des rochers et précédée d'un portique de quatre arcades reposant sur des colonnes. Au-dessous de la naissance des arcs sont attachées des draperies qui flottent au vent. Le portique est abrité des intempéries par une couverture en tuiles à un seul égout. La maison proprement dite est appareillée en grandes assises de pierres et ajourée de deux baies demi-circulaires de dimensions inégales, la moins large descendant plus bas que l'autre. Ces fenêtres sont divi-

sées par des *claustra* de forme carrée. Au-dessous de la maison et à droite, des poissons prennent leurs ébats dans l'onde transparente.

A gauche du bateau, dans une barque, se tient debout un homme nu prenant à la ligne un poisson.

En continuant à gauche, on aperçoit, dans une tour de pierre, une femme qui tient de la main droite une torche enflammée pour éclairer un homme à moitié nu portant une écharpe sur les épaules. Cette étoffe tombe derrière lui, mais il la relève de la main gauche et fait voir son sexe. Il est sur un rocher; à sa gauche et à ses pieds est placé un fourneau percé de trous rouges et noirs. Plus bas que lui, et de dimensions moindres, un personnage le regarde et tend ses mains vers lui; il est également réfugié sur une roche dominant les flots.

A la suite, un second bateau est conduit par deux génies ailés; derrière ces personnages, la mer avec poissons de diverses espèces.

La bordure du côté Est nous figure tout d'abord un génie ailé nu à cheval sur un dauphin. Il tient de la main gauche des rênes de couleur pourpre et de la droite un fouet. La queue du dauphin se termine en plante aquatique. Le génie est effrayé par un monstre marin, en forme de serpent, dont la tête, ressemblant à celle d'une chimère, se dresse vers lui. La queue de la chimère est aussi en végétation de mer.

Vient ensuite un navire contenant cinq personnages : musicien debout, sonnant de la trompette qu'il tient des deux mains, horizontalement étendues; autre musicien jouant des cymbales; au centre, rameur assis; troisième musicien avec cymbales doubles; enfin, à l'avant, un homme portant sur la tête une corbeille de fleurs.

Puis, sur un rocher, un pêcheur armé d'un trident; sur une barque très inclinée, par suite de la pression du vent sur la voile, se tient un pêcheur au filet cherchant à attraper des poissons ressemblant à nos dorades et aux crustacés appelés cigales de mer.

Plus loin, vaisseau de guerre ayant trois hommes à son bord. Celui de gauche tient une épée d'une main et, de l'autre, ramenée vers lui, un bouclier. A droite du précédent, un guerrier présente de face un bouclier aux rouges couleurs. En avant du navire, un personnage nu fait manœuvrer une grande voile sur laquelle sont distinctement marquées plusieurs rangées de ris.

Le côté Nord est malheureusement très ruiné et cependant il n'est pas le moins intéressant. Il représente une maison de pierre

en forme de pignon ajouré dans le haut par une petite baie cintrée. Sur la face latérale on distingue une fenêtre aux compartiments carrés derrière laquelle se tient une femme. A droite et à gauche du logis s'étalent des portiques à arcades, couverts par un toit en tuiles comme la maison. Le portique de gauche semble avoir conservé les cintres qui ont servi à édifier les arcades de ses quatre travées; en avant, un chien aboie en apercevant sur la droite un pêcheur portant sur l'épaule gauche une nasse qu'il soulage de son bras droit étendu. Le portique de droite est en partie masqué par un homme nu se tenant debout dans une barque et tendant les bras vers l'homme à la nasse pour le recevoir et le faire monter dans son esquif. Au-dessous, poisson genre dauphin. Dans l'angle Nord-Est, mouton dessiné en raccourci et accompagné de l'inscription :

OVIS

en bleu sur fond blanc.

La partie gauche de cette bordure est plus détériorée que le reste. On voit toutefois dans l'angle Nord-Ouest une femme presque nue dont la jambe gauche et le sexe sont seuls masqués par une draperie jaune qu'elle porte sur l'épaule. Elle donne la main droite à un homme entièrement dépourvu de vêtements qui la saisit de la main opposée. Les têtes manquent. Près de là se dessine une barque avec fragments de représentation d'une pêche à la ligne; puis un bras d'homme cherchant à saisir une pieuvre de grandes dimensions.

La dernière bordure, à l'Ouest, nous montre trois personnages tout nus dans une barque; ils tiennent la corde d'un filet qu'ils enroulent dans la partie du bateau la plus éloignée du filet. L'autre extrémité de cette senne est retenue dans les mêmes conditions de symétrie par trois nouveaux pêcheurs aussi peu vêtus que les premiers. Le filet disposé entre les deux barques regorge de poissons qu'on aperçoit au travers des mailles.

A côté de cette scène, un génie sans ailes et non vêtu est porté par deux dauphins dont il tient les rênes de la main gauche. La droite brandit un fouet; la queue des dauphins a la forme et la couleur rouge des étoiles de mer.

Plus loin, on voit paître tranquillement un taureau et une vache auprès d'une femme assise, maniant de la main droite un fuseau à deux pointes. Elle pose la main gauche sur la trame d'un métier

à tapis orné d'une bordure rouge dont elle vient de commencer la fabrication. Sa coiffure consiste en une sorte de bandeau décoré d'une aigrette et retombant de chaque côté du cou dont il se détache en forme de corne.

Enfin, dans l'angle du Sud-Ouest, apparaît un motif assez banal : une naïade assise sur un dauphin et couronnée par une écharpe qui flotte au-dessus de sa tête.

Tel est le résumé de la figuration de cette curieuse bordure bien plus intéressante que le corps même de la mosaïque, qui nous fait voir des sujets fort connus en Afrique. Ce sont d'abord, dans l'angle Sud-Ouest, une nymphe diadémée aquatique assise sur un hippocampe; de la main droite elle lui donne à manger dans une sorte d'écuelle aux bords relevés. Au milieu du tableau, toujours dans la partie Ouest, Neptune manie son trident de la main gauche; un manteau vert lui couvre l'épaule du même côté. De la main droite, il tient un poisson brillant de riches couleurs. Le dieu est escorté de deux monstres marins. A droite, sur un animal fantastique à tête de bélier, se tient une nymphe diadémée enveloppée d'un voile; elle porte une cassette de la main gauche, la droite étant appuyée sur le monstre.

Vers l'angle Sud-Est de la pièce, c'est-à-dire à gauche et en bas du tableau, nouvelle divinité aquatique touchant de la main droite le bout d'une étoffe qui flotte autour de sa tête, et de la gauche, une corbeille de fleurs. Elle est assise sur une panthère à queue de poisson.

Dans l'axe de la salle, côté Est, nouvelle nymphe portée dans une conque par des divinités marines aux cheveux ornés de cornes. Elles sont elles-mêmes assises sur des monstres ailés. La divinité cornue de gauche a le corps d'un homme; celle de droite emprunte le torse d'une femme.

Tout autour de ces figures dont, bien entendu, les dimensions sont beaucoup plus grandes que celles des personnages de la bordure, sont disposées toutes les sortes de poissons de mer et crustacés connus de la Méditerranée, sans compter ce que la fantaisie des anciens s'est plu à représenter avec tant d'ingéniosité et de sens décoratif.

Ces fouilles terminées, nous nous décidâmes à attaquer la grosse besogne de déblaiement du temple attenant à l'espace qui est présumé recouvrir le forum.

Le déblai de la partie antérieure du sanctuaire nous fournit une surprise. La porte d'entrée, au lieu d'avoir l'ouverture normale que la portée des plates-bandes impose aux entrées des cellæ, se trouve être large de 4 m. 42. Les deux vantaux ont laissé sur le dallage la trace en un quart de cercle de leur course autour du pivot dont les encastrements nous sont nettement et intégralement apparus sur le seuil fort bien conservé. De plus, plusieurs claveaux d'arc ont été retrouvés au bas de la porte, ce qui semble indiquer de la façon la moins douteuse que la baie de 4 m. 42 était surmontée d'un plein cintre, ce qui du reste est d'autant moins improbable que la portée est vraiment assez considérable. Il y aura donc là une étude fort intéressante à effectuer.

Au cours de l'ensemble des fouilles exécutées en 1909 à Djemila, nous avons, en outre, trouvé la partie inférieure d'une statue de nymphe de marbre blanc, de facture fine, tenant des deux mains sur le bas-ventre une coquille; une tête colossale de marbre blanc, bien conservée et d'une bonne facture, trouvée sous le perron du temple du forum; un fragment de jambe et un fragment de main de la même statue; un second fragment de tête colossale d'une femme : les cheveux sont ondulés; il ne reste que la partie haute de la chevelure, le front, un œil entier et une partie de l'autre, un morceau de joue. Cette statue devait être de même dimension que la précédente, trouvée au même endroit.

Enfin, un texte gravé sur une base honorifique porte :

I M P *c a* E S
P L I C I N I O
V A L E R I A N O
I N V I C T O P I O
F E L I C I A V G
P O N T I F · M A X ·
G E R M A N · M A X ·
T R I B · P O T · I I I I
P · P · C O S · I I I I · P R O C S
P A T R I D N G A L
L I E N I A V G V S T I
R E S P · C V I C V L I T · D E V O T
N V M I N I M A I E S T A T I Q E I V S

Les deuxième, troisième, dixième et onzième lignes ont été martelées.

VI. Timgad.

Nos travaux et nos découvertes à Timgad, pendant l'année 1909, se classeront aisément de la façon suivante :

1. Achèvement de la découverte du monastère de l'Ouest.
2. Découverte de maisons.
3. Découverte de thermes près du monastère de l'Ouest.
4. Découverte du monastère du Nord.
5. Découverte de conduites d'eau.
6. Découverte d'inscriptions.

1. — Achèvement de la découverte du monastère de l'Ouest.

Dans notre rapport de l'année dernière, nous avions émis l'idée que la totalité des ruines du monastère de Timgad était mise au jour. Nous pûmes nous convaincre, dès le début de 1909, en procédant à certaines consolidations, que les alignements du côté Est de l'établissement religieux se poursuivaient au Nord et nous fîmes aussitôt continuer les travaux jusqu'à la rencontre de la limite septentrionale de l'immense construction. (Pl. XXIII.)

En plus de la longueur de 80 mètres qui avait été reconnue au mur oriental du couvent, nous avons pu en suivre le prolongement sur une distance de 89 mètres, ce qui donne comme longueur totale 169 mètres de cellules attenantes à ladite muraille. Nous avons compté une trentaine de séparations, mais quelques-unes ont disparu.

L'ensemble de la partie Est des bâtiments se divise en trois grandes fractions séparées par des vestibules disposés perpendiculairement au mur extérieur.

La première division est longue de 70 mètres sur 28 mètres de large; la série d'appartements qui la composent est desservie par deux galeries parallèles à la rangée des cases réservées aux moines.

La deuxième division, longue d'environ 50 mètres sur 25 mètres de large, ne possède qu'une galerie entière et un fragment de l'autre; les pièces réunies en cet endroit sont au nombre de vingt.

Enfin, la troisième comporte seulement la rangée des cellules et une cour dont la largeur moyenne est de 20 mètres environ sur 40 mètres de long. Comme on se le rappelle, le monastère est

borné au Nord par un long couloir qui relie la limite orientale à celle de l'Ouest.

Le quadrilatère irrégulier qui enveloppe le grand monastère occidental de Timgad, d'après les derniers relevés faits avec soin, mesure 170 mètres de longueur moyenne sur 110 mètres de largeur. Sa superficie générale est donc de 18,700 mètres.

Au cours des fouilles, nous avons trouvé de grandes quantités de tombes, placées un peu partout. Ces tombes, construites en rangées de tuiles de couverture inclinées les unes sur les autres, contenaient des ossements, mais n'avaient aucune vaisselle funéraire, encore moins d'inscriptions.

Mais on a rencontré beaucoup de textes de tombes païennes, notamment de vétérans de la IIIe légion.

2. — *Découverte de maisons.*

Nos déblais de maisons ont commencé par l'*insula* située dans la partie Nord-Est de la cité, sur la même ligne que la Bibliothèque municipale, dans le sens de l'Est à l'Ouest.

Ce carré est compris entre le deuxième et le troisième cardo à l'est du cardo maximus Nord et entre le cinquième et le sixième decumanus en partant de l'enceinte Nord. La voie à l'Ouest de l'îlot, celle dite de la maison aux jardinières, seule est dallée; les autres qui encadrent l'immeuble ont perdu leur pavage.

Nous avons trouvé fort peu de restes de murs dans l'intérieur de la fouille, et nous aurions grand'peine à restituer les dispositions de la construction.

On distingue toutefois des traces de seuils sur les côtés Est et Nord, les vestiges d'une salle importante dans la partie orientale de la maison, et d'un atrium au centre.

Dans le carré disposé suivant la diagonale Nord-Ouest du précédent, nous avons remarqué, à la suite d'un nettoyage du dallage en calcaire, le dessin gravé à la pointe d'un danseur jouant d'un instrument de musique assez semblable à un triangle (hauteur, 0 m. 18; largeur, 0 m. 10).

Sur le côté méridional du decumanus Ouest, en dehors de la cité proprement dite, s'étend une large bande de terrain remblayée sur 3 mètres de hauteur. Nous en avons entrepris le déblai sur une première tranche de 25 mètres de large.

En général, les murs mis au jour sont assez mal construits ou plutôt refaits avec des matériaux de remploi à une basse époque. Mais nous avons découvert d'assez jolis bains particuliers dans une maison sise en bordure sur une petite rue située perpendiculairement au decumanus et parallèle au « forum vestiarium », le marché aux vêtements voisin du marché de Sertius. La rue, assez étroite dans la partie qui est la plus éloignée de la grande voie, s'élargit en s'en rapprochant.

Les « bains » comprennent six chambres :

1° Petite salle dallée en pierre de 2 m. 50 sur 2 m. 60, probablement réservée aux exercices;

2° Frigidarium carré de 2 m. 20 de côté (dallage en mosaïque dont nous parlerons tout à l'heure), communiquant avec la salle précédente et donnant accès à une piscine froide demi-circulaire, placée en bordure de la rue, et dans laquelle on descendait par deux gradins;

3° Salle de chauffe et de réserve de combustibles possédant deux fourneaux;

4° Hypocauste (longueur, 3 m. 30) chauffé par l'un des fourneaux dans l'angle Sud-Est des bains et présentant sur la rue une façade de 1 m. 85 de largeur;

5° Hypocauste (2 mètres sur 1 m. 60) dallé en carreaux de terre cuite, son petit côté donnant également sur la voie;

6° Troisième *suspensura* pavée d'une mosaïque à dessins géométriques (2 mètres sur 2 mètres), chauffée par le deuxième fourneau et placée entre la chambre de chauffe et le deuxième hypocauste.

Il n'y aurait donc là rien de bien spécial comme intérêt si l'on n'avait trouvé une inscription dans la mosaïque du frigidarium. Cette mosaïque, de forme circulaire (1 m. 98 de diamètre), a une bordure de palmes entrelacées; un médaillon central (diamètre, 0 m. 40) enveloppe le texte suivant [1] :

QV▒DIXIT
PL▒I▒Q▒VT
NEGABAT
VICTVS
EST

[1] Hauteur des lettres, 0 m. 06.

Six petits panneaux d'un contour trapézoïdal rayonnent autour du médaillon.

Dans le premier, nous lisons : BALINEVS.

Dans le deuxième : LAVAT.

Dans le troisième : INVIDI.

Dans le quatrième : COL.

Dans le cinquième : MOLAN.

Dans le sixième, nous n'avons rien pu distinguer.

Il faudra attendre que la mosaïque soit poncée avec soin, déposée et installée au Musée pour pouvoir donner, s'il y a lieu, une lecture plus complète.

La couronne de feuillages est de plusieurs couleurs : blanc, rouge, jaune, noir; les lettres se détachent en blanc sur fond noir.

Sur le flanc occidental de ces petits bains, on a déblayé un long couloir accédant à une salle dallée (4 m. 50 sur 3 mètres), disposée au Nord des bains et ouverte sur la rue. C'était le vestibule de l'habitation.

3. — *Découverte de thermes près du monastère de l'Ouest.*

Ce douzième établissement de bains trouvé à Timgad est distant du temple de Jupiter de 80 mètres; du monastère de l'Ouest, de 60 mètres; de la porte de Lambèse, de 250 mètres.

L'entrée était, au Sud, pratiquée dans un mur placé en biais par rapport à la direction générale des alignements de l'édifice. Une antichambre de 2 m. 10 sur 3 m. 60 précédait un vestibule (6 mètres de longueur, 5 m. 20 de large) sur le côté droit duquel existe encore le bas d'un escalier qui accédait à un premier étage. On parvenait ensuite à une galerie largement ouverte en deux travées d'arcades sur une grande salle dallée de pierre, longue de 7 m. 20 et large de 4 m. 15.

La galerie était plus élevée que la salle de la hauteur de trois marches comprises dans l'épaisseur des deux arcades qui séparaient les pièces; ladite galerie formait donc une sorte d'estrade disposée sur le flanc oriental de la grande chambre, qui était certainement réservée aux exercices.

Au Sud de celle-ci, une piscine d'eau froide, recouverte d'enduit, a conservé les trois marches qui permettaient d'y descendre; dans l'angle Sud-Ouest de la grande salle, décharge pour l'enlèvement

des eaux de lavage, et porte conduisant à l'une des pièces de chauffe dans laquelle se trouvait un fourneau pour les bains chauds.

Deux hypocaustes se rangent le long du flanc occidental de la salle du centre, en partant de l'angle Nord-Ouest de cette dernière; c'est d'abord le tepidarium, qui n'était chauffé qu'indirectement et qui communiquait au Sud avec un caldarium (second hypocauste mitoyen avec la grande salle), garni à l'Ouest d'un alveus chauffé par deux fourneaux : celui déjà mentionné et un autre situé dans une seconde chambre, toujours à l'Ouest.

Le côté occidental du tepidarium donnait accès enfin à l'étuve, mesurant 3 m. 90 en longueur, avec une largeur de 2 m. 69, égale à celle de la salle tiède.

L'étuve a perdu son plancher en grands carreaux de terre cuite, mais les autres hypocaustes les ont encore. Le caldarium, l'alveus et le laconicum étaient échauffés par des conduits verticaux qu'on ne trouve pas, comme cela s'explique, dans le tepidarium. L'étuve avait deux fourneaux, pour élever la température de son plancher, installés sur son côté occidental. A la suite de la pièce contenant ces fours, un réservoir long de 5 m. 70, large de 2 m. 60 et muni de contreforts de section demi-circulaire, fournissait l'eau à l'établissement. Il était encadré, ainsi que la chambre de chauffe, par un couloir de 2 mètres de largeur au Nord et à l'Ouest, et par une galerie de 3 mètres de large au Sud-Ouest.

Nous pensons que ces bains étaient publics et nous les classons comme tels; toutefois, nous devons avouer que ce qui nous gêne quelque peu pour soutenir, sans hésiter, cette opinion, c'est que des constructions particulières sont disposées au Nord et à l'Est. Il est vrai qu'il y a lieu de tenir compte des remaniements, des reconstructions même qui se sont produits obligatoirement pendant les périodes troublées de l'existence de Timgad; que les bains ont pu, dans le principe, être isolés, puis flanqués d'édifices construits soit par des particuliers, soit par une société comme celle des Philadelphes, à laquelle Timgad est redevable de la création de l'un de ses thermes les plus élégants. Si les bains que nous décrivons ont été annexés à une maison, il faut avouer qu'ils couvraient une surface bien plus grande que ceux dont nous avons tant d'exemples dans nombre d'immeubles de la ville de Trajan; d'autre part il faut observer que ce n'est pas une maison, mais bien deux qui paraissent avoir été jointes à nos thermes. En effet, nous avons relevé le

plan de ces constructions et nous voyons dans la partie sise à l'Est un petit atrium à quatre colonnes, dont deux ont encore leur intervalle fermé par une clôture en pierre; autour de l'atrium rayonnaient plusieurs pièces dont six sont visibles, les autres ayant été entièrement détruites.

Dans la partie Nord, un nombre égal de chambres sont disposées, mais il n'y a pas d'atrium. De plus, dans l'angle Nord-Est, on aperçoit, contigu aux deux autres, un immeuble contenant une cour centrale entourée d'une dizaine de salles de diverses grandeurs. Ces constructions sont elles-mêmes mitoyennes, du côté Nord, avec un bâtiment dans lequel étaient aménagés un atrium avec le bassin et cinq divisions.

En résumé, les bains en question sont joints :

1° Côté Est, à des ruines ressemblant à celles d'une maison;

2° Au Nord, à des pièces pouvant être des boutiques ou des salles de réunion et de conversation que nous ne comptons pas comme faisant partie des thermes, mais qui peuvent bien y avoir été affectées;

3° Dans l'angle Nord-Est, à deux maisons juxtaposées.

Il ne nous paraît pas possible de tirer de ces dispositions d'autres conclusions que celles énoncées ci-dessus.

4. — *Découverte du monastère du Nord.*

Le fait de la découverte, dans la partie occidentale de Timgad, d'un grand monastère annexé à une église cathédrale, nous a donné à penser que la première vaste basilique trouvée en 1895 devait, elle aussi, être englobée dans un couvent de moines, par cette raison que deux confessions religieuses se disputaient la suprématie à l'époque chrétienne du Bas-Empire et que, forcément, s'il y avait un monastère orthodoxe, il devait aussi en exister un du schisme donatiste, si vivace dans la région des Aurès aux IVe et Ve siècles.

C'est pour cette raison que nous crûmes devoir opérer des recherches aux alentours de la primitive cathédrale située dans la partie Nord-Ouest de la ville, en dehors du périmètre de la cité, et nous acquîmes bien vite la conviction que nos prévisions se réalisaient. La cathédrale Nord de Timgad se trouve dans le même cas

que celle de l'Ouest; des constructions monastiques sont venues se grouper autour d'elle.

Mais ce n'est pas seulement le couvent que nous avons trouvé; nous avons aussi mis au jour les dépendances immédiates de la basilique, qui jusqu'ici n'avaient pas été reconnues.

L'église était orientée à l'Est. Sur une étendue de 36 mètres environ, un portique précédait, au couchant, un ensemble de bâtiments accompagnant le vestibule d'entrée, long couloir sur le côté droit duquel on aperçoit tout d'abord les restes d'un petit corridor joint à une pièce de service; puis une salle de baptistère dont le centre était occupé par une cuve ronde à deux degrés recouverte d'un enduit et encadrée par un espace que limitaient quatre colonnes espacées de 3 mètres. C'était une sorte d'atrium dont le sol était à 0 m. 70 au-dessus de celui du vestibule. A l'extrémité de ce dernier, on pénétrait par une porte précédée de six marches dans l'intérieur de la cathédrale. Du baptistère, une autre porte permettait également d'y accéder, mais la hauteur à franchir était moindre (0 m. 34 au lieu de 1 mètre) et deux marches y suffisaient.

A gauche du vestibule se rangent trois pièces séparées de celui-ci par un mur plein. On y pénétrait par des ouvertures ménagées du côté Nord et commandées par deux vastes salles qui occupaient l'angle Nord-Ouest des bâtiments abrités par le portique dont nous avons parlé.

Chacune de ces salles était divisée en deux fractions. La salle disposée près du portique comprenait une sorte d'antichambre, ouverte sur les quatre côtés, et une division ayant son entrée sur l'extérieur, au Nord. L'autre salle, bien plus grande, avait deux portes du même côté et était inégalement divisée par trois entre-colonnements alignés dans le sens de l'Est à l'Ouest. Puis, tout le long de la façade latérale de la basilique, suivaient une série de pièces plus ou moins importantes, dont les murs intérieurs ont en grande partie disparu. Cette partie de la construction a cependant gardé très nettement les substructions du mur qui la limitait au Nord et qui, placé légèrement de biais par rapport à la face latérale de l'église, allait toujours s'écartant de celle-ci jusqu'à l'alignement de l'arc triomphal du chœur.

Un bassin, dont une partie avait été déblayée il y a plusieurs années, a été complètement dégagé. Il est distant de 2 m. 80 du

mur Nord des bâtiments annexes de la cathédrale, est construit en briques avec une épaisseur de mur de 0 m. 80 et possède un revêtement intérieur fait de briques pilées et de ciment.

Si nous revenons à l'entrée faisant communiquer le vestibule avec la basilique, nous mentionnerons la présence, de chaque côté de la porte (côté église), de deux dés parallélipipédiques très joliment ornés de sculptures représentant un grand losange dans une moulure d'encadrement et renfermant lui-même un médaillon circulaire. Les angles de raccordement du losange avec le médaillon et ceux du losange avec la moulure rectangulaire sont occupés par des décorations en feuillages d'un caractère bien spécial à l'art africain.

Dans celle des trois pièces, sises sur la gauche du vestibule d'entrée, qui donnait sur la cathédrale, on voit une porte précédée de deux marches, à l'intérieur de l'église et à une certaine hauteur au-dessus du sol de la pièce. Ces marches étaient vraisemblablement l'amorce d'un escalier qui faisait communiquer la basilique avec un premier étage placé au-dessus des pièces avoisinant le vestibule.

Nous avons décrit les constructions disposées à l'Ouest et au Nord de la cathédrale; il nous reste à parler de celles des deux autres côtés. Voyons d'abord le côté Sud.

Le portique d'entrée, dans sa partie droite (Sud), s'ouvre, à l'alignement de la porte du vestibule central, sur une sorte de porche percé, au fond, d'une large baie (2 m. 70) qui donnait accès à une cour très étroite, mais aussi longue que l'église ajoutée au baptistère. A l'extrémité Est de la cour, il y avait une deuxième porte; son côté Sud était bordé d'une galerie soutenue par une rangée de cinq piliers de section rectangulaire se continuant (dans la direction de l'Est) par une série de colonnes au nombre de neuf. Il y avait en totalité quinze travées. Le mur de fond de la galerie était percé d'ouvertures, par lesquelles on pénétrait dans un corps de bâtiment de 3 mètres d'épaisseur. Les séparations en ont disparu, mais, de ce côté, les fouilles ne sont pas terminées et il convient de se réserver avant de donner de plus amples explications.

Passons maintenant aux constructions déblayées à l'Est de la basilique : nous apercevons en premier lieu une grande cour de 33 mè-

tres de long (dans le sens de l'Est à l'Ouest) et de 18 mètres de largeur, entourée de portiques à colonnes sur les quatre côtés. La largeur de ces portiques est de 3 mètres uniformément, mais celui qui côtoie la façade postérieure de l'église est réduit presque à rien au droit de la saillie de l'abside hémisphérique qui terminait le chœur.

Le côté Sud de ce cloître comprend des constructions encore mal définies en raison de l'état peu avancé des fouilles en cet endroit; on distingue toutefois les murs séparatifs de plusieurs chambres.

La partie orientale du portique est actuellement seule apparente, les déblais se trouvant entièrement à faire, mais la galerie septentrionale de la cour est accompagnée, dans la bonne moitié au moins de son parcours, de pièces qui ont bien l'apparence de cases réservées à des religieux.

Leur largeur est variable. Celle qui est la plus proche de l'église, dont elle est séparée par un couloir pénétrant dans des bâtiments encore à déblayer, n'a que 3 m. 65 de large sur 5 m. 10 de long. La suivante a 6 mètres de largeur et même profondeur; la troisième est large de 2 m. 35 avec pièce annexe de 1 m. 10. Enfin un corridor (3 m. 15 de largeur) conduit, comme celui mentionné ci-dessus, à des constructions toujours inconnues.

On le voit, cette fouille n'est pas encore terminée; mais nous en savons assez, semble-t-il, pour que nous puissions nous prononcer, sans trop de crainte de nous tromper, sur la destination du monument. C'était bien un monastère, établi dans des conditions analogues à celles qui ont régi l'installation de l'autre dans la partie occidentale de la ville; mais l'importance de ce nouveau couvent est moindre, comme du reste celle de sa cathédrale, qui a 38 mètres de long sur 16 m. 35 de largeur, alors que la première compte une longueur de 67 mètres avec une largeur de 22 mètres.

Comme dans le monastère de l'Ouest, nous avons trouvé dans cette fouille, qui sera continuée, beaucoup de tombes anépigraphes formées par deux rangs de tuiles. Généralement, il y avait trois tuiles de chaque côté et une, dans le fond, pour fermer la tombe. Rarement en avant on voit une clôture; quand elle existe, elle consiste en une pierre quelconque ramassée n'importe où.

5. — *Découverte de conduites d'eau.*

A 100 mètres environ de l'Ouest du Capitole, nous avons trouvé deux conduites d'eau; l'une de ces conduites est munie de deux regards en maçonnerie; le premier a une section rectangulaire; le second, une forme demi-circulaire.

Près du monastère de l'Ouest, à 50 mètres environ de sa limite septentrionale, on a reconnu le soubassement d'un aqueduc : c'est un mur de 1 m. 28 d'épaisseur; il a une hauteur de 1 m. 40, et se trouve placé tout près (à 1 mètre) d'un mur bien construit appartenant probablement à un édifice particulier. Ce mur a la même direction que les conduites d'eau qui proviennent de la montagne dominant Timgad vers l'Occident.

A 1 kilomètre environ du fort byzantin, une dépression en maçonnerie indique un barrage effondré; il était établi dans une sorte de bassin naturel arrangé en captage des eaux de pluie. Les Romains, en effet, ne pouvaient se contenter, pour l'alimentation, non seulement de la ville, mais de la campagne environnante où certainement se faisait de la culture intensive[1], des sources peu nombreuses qui existaient près de *Thamugadi;* il leur fallait employer tous les moyens de se procurer cette eau si indispensable à tous usages, soit alimentaires, soit agricoles. Nous sommes même surpris de ne pas rencontrer plus de conduites et de sources que celles jusqu'ici repérées, quand nous songeons à la quantité de bains publics ou privés qu'il fallait desservir, sans compter les fontaines. Il est vrai que, par suite des affaissements de terrains, plus d'une source a dû disparaître depuis les treize siècles qui nous séparent de la ruine de la cité de Trajan.

6. — *Découverte d'inscriptions.*

Lors du déblaiement, en 1908, de la porte de l'Est, nous avions découvert, en dehors de l'inscription donnée dans notre précédent rapport, une série de fragments de textes qu'il importait de réunir afin de voir ce qu'on en pourrait tirer. On a pu se rendre compte qu'il y avait les éléments de trois inscriptions dédiées en 171 à Marc-Aurèle.

[1] Procope en parle dans son traité *De bello Vandalico.*

C'est d'abord :

IMP CAESA MAXIMO MEDICO
AVG· PO ANTONINI FILIO
DIVI DIVI TRAIANI PAR
THICI CVMS TATVIS ET
C MOD AVGVSTI PR· PR· PATRONVS C
AE·D IONVM PECVNIA PVBLICA

La seconde est ainsi conçue :

ANTONINO ARMENIACO
POTEST XXV IMP V COS III
MIMI FRATRI VI H I
NERVAE A
LEGAT

De la troisième il reste peu de chose :

X MEDICO
IONEM AE
IT
S COLONI

Quantité d'autres morceaux ont appartenu à l'une ou à l'autre, mais on ne peut décider à laquelle. En tout cas ces inscriptions démontrent que là, comme dans d'autres monuments de Timgad, il y avait plusieurs dédicaces sur le même édifice.

Sur le dallage de la grande voie décumane Ouest, avant l'arc de Trajan côté Est, des lettres de 0 m. 015 de hauteur ont été gravées au-dessous d'un phallus :

M OCVNQVE NOS
IMV QVI POTET MELIVS
FACEAT

Ont été trouvés dans les fouilles du monastère de l'Ouest les trois

textes qui suivent et qui sont relatifs à des vétérans, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut :

D·M·S·
ALFIDIVS FE
LIX VET·V·A·LXV
HER · VIVS
FECERVN
T

D·M·S·
CAECILIVS
VICTOR VET
VIX ANN·
LX·
FIL·PATRI
CAR·FECER

CA
FAV
A VA
C·IVN
FVSCV
VET·CON
IVGI·CAR
ISSIME P
OSVIT

Toujours dans le monastère de l'Ouest :

CIVPP

Sur une pierre en forme de chapiteau :

T·AGR
AELIAV
ET·RV
PATR
DI

Sur une autre pierre, dans laquelle étaient pratiquées deux petites niches sépulcrales (columbaria) :

SECVNDAE
MATRIS

Viennent ensuite :

D·M·S·
AVRELIA LA
NPVITANA

D M
C LONGEIVS
CELSVS VIXIT A
XXX POM
FOTVN

D·M·L·GEMNS
SLVANVS LXXX
GEMINA SABNA
FIL·PIA
P · F ·

TERIVS FORTV
NATVS H·S·E·

D·M·S·
BRYSEIDI
EXVPER
ANS CO
NIVG KAR
V A XXX

Inscription double :

D M S	LABERIO
HERENI	BARIcIoNI
AE CALLE	PATRI QVI
MATRI LA	NTVLA
BERIA QVI	FF
NTVLA	
F	

Deux textes, près de la porte occidentale :

D M S
COTTIAE
M·FILIAE
MARCIA
NAE VXO
RI RARIS
S I M A E

LIBOSO QVIN
TIANI SER
BENE MERENTI
IVSSV DO
MINI

A quoi il faut ajouter quantité de fragments de marbre, de pierre ou de terre cuite, de petits bronzes, de monnaies, en particulier une très jolie intaille en cornaline représentant une tête de Cérès, regardant à droite.

Albert Ballu,

Membre de la Commission
de l'Afrique du Nord.

LE
MUR ROMAIN DE SENS
(YONNE).

Rapport présenté par la Société archéologique de Sens
sur la démolition de deux portions de l'enceinte romaine de Sens en 1908.

De l'enceinte romaine qui enserrait, il y a un siècle à peine, la ville de Sens de ses robustes courtines encadrées de tours massives, il ne reste plus actuellement debout que quelques rares pans de muraille découronnés, la plupart dépouillés de leur parement de petits cubes de grès alignés entre les zones de larges briques, la plupart même dissimulés sous un revêtement moderne de mortier.

Mais si l'antique rempart a presque complètement disparu, rasé au niveau du sol, du moins ses substructions restent sur une grande partie de l'enceinte encore nettement dessinée par la ceinture verdoyante des boulevards. De tous côtés, on les retrouve, enfouies sous les constructions élevées au XIXe siècle ou soutenant les terrasses des jardins. Or comme c'est dans les assises inférieures, uniquement formées de gros blocs provenant d'édifices plus anciens, que se trouvent en plus grande abondance — les fouilles antérieures l'ont suffisamment démontré — les morceaux de sculpture et les inscriptions, il y a là certainement une mine des plus fécondes en monuments de l'art antique. Des fouilles conduites avec méthode y amèneraient assurément encore des découvertes précieuses pour l'histoire et l'archéologie.

Maintes fois la Société archéologique y a songé; à plusieurs reprises elle en a délibéré[1], mais sans conclure : son modeste

[1] Voir *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXIII, p. LXI, séance du 4 février 1907.

budget ne lui permettant pas d'envisager, autrement qu'en rêve, une telle entreprise qui décuplerait les richesses de son Musée.

Toutefois, depuis les fouilles exécutées en 1903, à l'occasion de la démolition d'une portion du mur romain, et dont les résultats ont été publiés dans le *Bulletin archéologique*[1], une mesure des plus sages a été arrêtée, à la sollicitation de la Société archéologique, par la Municipalité de Sens.

Sur le rapport présenté par M. le docteur René Moreau, alors membre de l'assemblée communale et actuellement conservateur du Musée, le Conseil municipal, à la date du 5 mai 1903, prit une importante décision.

Il statua que désormais, lorsque la Ville consentirait la vente d'une portion de l'ancienne enceinte, l'acquéreur serait tenu, s'il en faisait la démolition, de faire cette démolition jusques et y compris la dernière assise des fondations; que cette opération se ferait sous la surveillance des représentants du Maire et de la Société archéologique et que toutes les pierres ou objets quelconques auxquels ceux-ci reconnaîtraient un intérêt archéologique seraient déposés au Musée de la ville.

Dès le mois de mai 1904, cette mesure trouva son application. La Ville avait été sollicitée d'aliéner une portion du mur d'enceinte, située boulevard du Tapis-Vert, n° 20, d'une longueur de 11 mètres. La vieille muraille était à cet endroit enterrée profondément, le chemin de ronde ayant été fortement surélevé par des remblais pour gagner le niveau de la chaussée près de l'ancienne porte Royale. Les assises de gros appareil avaient toutes disparu sous le remblai; seul le blocage à demi ruiné surgissait, tapissé de lierre et de verdure.

L'aliénation fut décidée, mais sous réserve des conditions stipulées dans la délibération de 1903.

Le nouveau propriétaire dut faire extraire les blocs composant les assises inférieures. Malheureusement cet effort demeura à peu près stérile. Quelques fragments d'architecture très mutilés et sans grand intérêt furent mis au jour.

Pendant les quatre années suivantes aucune occasion ne se présenta. Enfin, au mois de septembre 1908, la Société archéologique apprenait que la Ville était saisie d'une demande d'acquisi-

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1903, p. 222 à 234.

tion d'un pan de mur, long de 7 m. 50 environ, attenant à celui qui avait été exploré sans succès en juin 1904 (n° 18 du boulevard du Tapis-Vert). En même temps on l'informait qu'une autre partie de l'enceinte, sise boulevard du Mail, n° 18, allait être rasée au niveau du sol pour la construction d'un immeuble. Pour cette dernière, les prescriptions de l'arrêté municipal devaient rester sans effet; cette portion du mur romain, enclavée dans une propriété privée par suite de l'alignement du boulevard, avait été depuis de longues années aliénée par la Ville.

La Municipalité ayant consenti la vente du mur du Tapis-Vert aux clauses de l'arrêté de 1903, la Société archéologique n'avait à se préoccuper sur ce point que de contrôler les résultats des fouilles de concert avec le conservateur du Musée, représentant du Maire.

Pour le mur du boulevard du Mail, le cas était au contraire assez compliqué. Il fallait d'abord obtenir l'assentiment du propriétaire et celui de l'entrepreneur qui déjà avait passé marché pour la future construction, et obtenir d'eux l'autorisation de faire enlever les assises inférieures qui, dans les plans de l'architecte, devaient rester en place et servir de base à l'édifice projeté. Malgré les retards que cette complication devait nécessairement imposer, les autorisations furent accordées sans difficulté.

Restait la question des dépenses à engager. Les ressources très limitées de la Société archéologique ne lui permettaient pas d'assumer les frais de cette opération. Par ailleurs, si tous étaient d'avis de ne négliger aucune occasion d'enrichir le Musée gallo-romain, quelques-uns affirmaient que les murs au côté Nord de la ville ne renfermaient pas de pierres sculptées. Cette affirmation toutefois était discutée. Si les gisements les plus riches, exploités depuis 1840, ont été rencontrés entre la porte Notre-Dame et la porte Dauphine, c'est-à-dire au Sud-Est de l'enceinte, rien ne prouve que, dans les démolitions antérieures à la fondation de la Société archéologique, à l'époque où disparut tout le rempart de la porte Notre-Dame à la porte Saint-Didier, des monuments intéressants n'aient pas été découverts et détruits ou laissés sur place, parce qu'il ne se trouvait alors personne pour les recueillir ou les sauver.

Au Congrès archéologique de France tenu à Sens en 1847, M. de Caumont n'a-t-il pas rappelé combien, ayant visité Sens en 1838, il avait été profondément peiné de voir scier et débiter

une multitude de *pierres sculptées* provenant des murs et déposées sur la promenade, et quelles protestations indignées il avait alors faites au sous-préfet.

L'enceinte d'*Agedincum*, comme celle de toutes les grandes cités gallo-romaines, fut construite vers la fin du IIIe siècle. C'est sans doute sous l'empire de la terreur provoquée par les invasions imminentes des Barbares que les villes menacées décidèrent de s'entourer de murailles protectrices. Cette construction fut donc menée rapidement, probablement avec le concours des légions. Des centaines de chantiers opérèrent simultanément dans tout le pourtour de la ville en utilisant les matériaux arrachés aux édifices publics situés à proximité et sacrifiés aux besoins de la défense.

Que la nécessité d'opérer hâtivement ait fait amonceler les pierres d'un même édifice dans la section du rempart la plus rapprochée, on n'en saurait douter. Mais on peut croire aussi que les chariots, une fois chargés par les démolisseurs, étaient dirigés indistinctement vers les chantiers de construction où les matériaux manquaient. Si l'on peut soutenir que les murs de la région Nord ont été élevés surtout avec des blocs empruntés aux édifices détruits de ce côté, on ne saurait prétendre que des pierres provenant de ces mêmes monuments n'ont pu être transportées et mises en œuvre dans la partie de l'enceinte située au Midi lorsqu'il en était besoin, et réciproquement.

De fait, il en a été ainsi. Un des plus curieux bas-reliefs du Musée, la superbe frise représentant Oreste conduit à l'autel de Diane dont Iphigénie est prêtresse, en fournit la preuve. Cette frise est formée de deux fragments portant les nos 98 et 99. Or le no 98 a été trouvé en 1845, dans la maison Vernay, entre la porte Formau et la porte Saint-Hilaire, c'est-à-dire au Midi de la ville. Le no 99 a été exhumé, quelques années plus tard, presque à l'autre extrémité de l'enceinte, dans la maison Tonnellier, sur le boulevard du Tapis-Vert.

De ce que le plus grand nombre de fragments sculptés recueillis jusqu'à ce jour au Musée proviennent des fouilles pratiquées sur les boulevards du Midi, on ne saurait donc tirer cette conclusion que les murs du côté Nord ne recèlent point de morceaux intéressants; rien n'autorise même à penser qu'ils sont moins riches que ceux de la région opposée.

Pendant quelque temps la Société archéologique resta hésitante;

les chances de l'opération furent longuement discutées. Mais enfin, pénétrée de la pensée que l'un de ses premiers devoirs est d'étudier, toutes les fois que l'occasion s'en présente, les substructions de l'antique rempart qui conservent tant de documents de l'histoire sénonaise, la Société reconnut qu'elle ne pouvait laisser ensevelir, sans l'avoir explorée, la fraction de mur alors à découvert.

La Ville promettait son concours. Une demande de subvention adressée à M. le Ministre de l'Instruction publique fut favorablement accueillie et chaudement recommandée par le Comité des travaux historiques.

La Société archéologique passa donc un traité avec l'entrepreneur chargé de la construction de l'immeuble du n° 18 du boulevard du Mail.

La portion de mur comprise dans cet immeuble mesurait 11 m. 40 de longueur. Elle présentait au-dessus du sol deux assises de gros blocs : l'assise inférieure haute de 0 m. 60; l'autre, de 0 m. 80. Le parement en petit appareil revêtait au-dessus de ces deux assises une zone haute de 1 m. 60 couronnée par une chaîne de trois rangs de briques. Au-dessus de cette zone une autre, d'une hauteur moyenne de 1 mètre, restait encore, mais le blocage avait perdu son revêtement. Au ras du sol, le mur mesurait 2 m. 90 d'épaisseur.

La démolition du blocage avait commencé le 15 octobre. Les deux assises supérieures de gros blocs ne comprenaient qu'un revêtement de gros appareil; tout le reste du mur était construit en blocage.

Le 29 octobre, le mur était complètement nivelé au ras du sol et les assises inférieures, entièrement composées de blocs énormes simplement juxtaposés à vif, étaient à découvert.

D'après les observations faites sur d'autres points, on avait compté trouver trois assises au-dessous du sol. Par suite sans doute d'un ressaut nécessité par la déclivité du terrain, cette partie du mur en comptait deux seulement. Hautes chacune de 0 m. 60, ces deux assises étaient formées en grande partie de blocs de dimensions énormes, et de pierres régulièrement taillées en forme de trapèze mesurant 0 m. 60 de hauteur, 0 m. 50 d'épaisseur et, dans le sens de la largeur, 0 m. 50 au sommet et 0 m. 43 à la base. Ces dernières étaient évidemment des claveaux provenant

d'arcatures d'un diamètre considérable. Comme les arènes de Sens[1] s'élevaient dans le faubourg le plus rapproché, il est permis de supposer que les matériaux trouvés sur ce point avaient été empruntés pour la plupart à l'amphithéâtre. Leur profil indique en effet que les arcades dont ils provenaient avaient une ouverture d'environ 6 mètres et appartenaient à un édifice de dimensions colossales.

Parmi ces blocs que l'on n'a pas jugé utile de conserver, on a recueilli pour le Musée plusieurs fragments d'architecture :

1° Trois sections de tambours de colonnes cannelées. Deux de ces tambours, hauts de 0 m. 58, portent de larges cannelures de 0 m. 115 d'ouverture (n°s 555 et 556 du Musée). Le troisième (n° 557), haut de 0 m. 76, est décoré de cannelures du même module, mais avec rudentures. Il appartenait donc à la partie inférieure d'une colonne.

Les autres pierres prélevées pour le Musée sont :

N° 559. Assise inférieure du pied droit d'une porte ou d'une fenêtre orné d'un encadrement mouluré (haut., 0 m. 65; larg., 0 m. 63; épaiss., 0 m. 48).

N°s 560 et 561. Deux fragments d'une corniche ornée d'un robuste quart de rond de 0 m. 26 de rayon et d'une plate-bande (haut., 0 m. 36; larg., 0 m. 80; épaiss., 0 m. 57).

N°s 562 et 563. Fragments de moulures.

N° 564. Moulures de marbre de teinte rosée.

N° 565. Petit entablement rectangulaire avec pan coupé (haut., 0 m. 10; noyau rectangulaire de 0 m. 32 sur 0 m. 28). De petites consoles en forment le prolongement, deux sur une face, une sur l'autre face (largeur des consoles, 0 m. 08; saillie, 0 m. 15). Des filets peints à l'ocre rouge cernent ces consoles et leur point d'attache.

Le Musée possède déjà trois consoles du même modèle et d'égales dimensions. Elles ont été trouvées en 1840 sur la promenade Saint-Didier (actuellement boulevard de Maupeou).

[1] L'emplacement de l'amphithéâtre, ou du moins de l'arène, a été reconnu dans des fouilles pratiquées, en 1849, par la Société archéologique. Cette arène elliptique mesurait 71 m. 40 dans son grand axe et 48 m. 10 dans le petit. Ce qui reste de l'amphithéâtre qui entourait cette arène est aujourd'hui enfoui sous les rues avoisinantes, qui en ont épousé la forme. (Voir *Bulletin de la Soc. archéologique*, t. II, p. 70.)

N° 566. Fragment d'un crochet de chapiteau de fortes dimensions (haut., 0 m. 28).

Ces résultats, plutôt modestes, de la fouille du Mail, rapprochés de ceux de la démolition pratiquée en 1904, au n° 20 du boule-

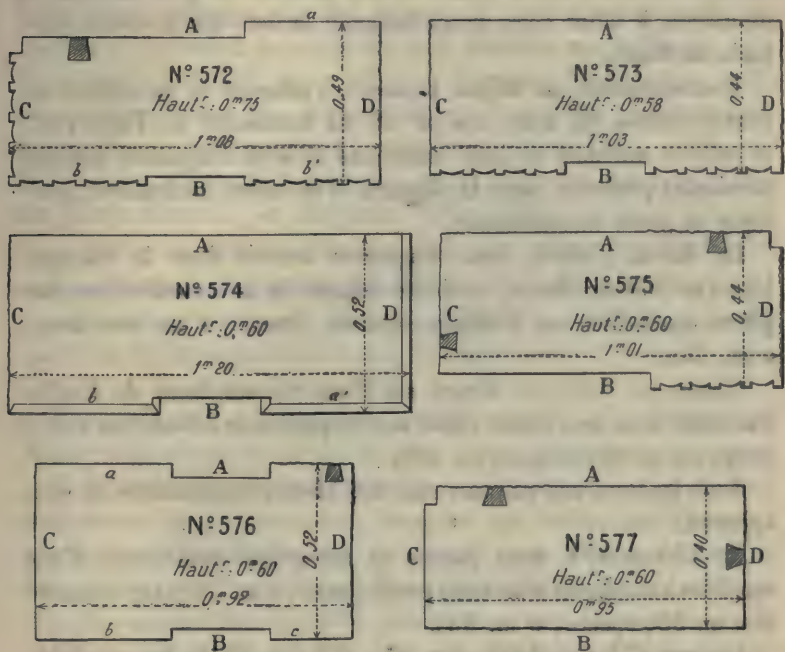

Fig. 1. — Plans des pierres sculptées tirées du mur romain de Sens en 1908 [1].

vard du Tapis-Vert, semblaient justifier les prévisions pessimistes dont nous avons parlé. Il faut noter toutefois que l'absence d'une troisième assise de gros blocs, dont on avait escompté le rende-

[1] N° 572. *a*, pilastre à feuillages; *b* et *b'*, pilastre cannelé; C, pilastre cannelé; D, côté bûché, avec traces de feuillages. — N° 573. Face B ornée de deux pilastres cannelés; les faces A C D frustes. — N° 574. A, face sans ornements; *a*, pilastre à feuillages; *b*, pilastre fruste, mais avec traces de feuillages; D, entièrement orné de feuillages. — N° 575. En B, à droite, pilastre cannelé; C, fruste; D, pilastre orné de feuillages. — N° 576. *a*, pilastre orné de feuillages; *b*, pilastre orné de feuillages; *c*, demi-pilastre de même décor; C, face entièrement couverte de feuillages; D, sapé. — N° 577. C, pilastre orné de feuillages; B, sapé.

ment, avait considérablement diminué les chances de trouvailles intéressantes. Après avoir bien constaté que, sous les deux assises extraites de la tranchée on se trouvait à la base même du mur, reposant là, comme sur les autres points précédemment explorés, sur une sorte de béton formé de lits alternés de gros cailloux et de marne, il fallut clore prématurément la liste des morceaux destinés au Musée.

Heureusement, au même moment, s'achevait la démolition de l'autre section de mur, sise n° 18 du boulevard du Tapis-Vert, et celle-ci amenait au jour toute une série de fragments sculptés paraissant provenir, pour la plupart, d'un même monument, portique ou porte monumentale.

Ce furent d'abord deux fragments trouvés dans le blocage. L'un (n° 568 du Musée) avait été détaché de la corbeille d'un chapiteau corinthien au feuillage opulent (haut., 0 m. 20; larg., 0 m. 33).

L'autre (n° 569) est décoré sur l'une de ses faces de feuilles d'acanthe d'un très faible relief sur lesquelles se détache un ruban (haut., 0 m. 26; larg., 0 m. 26).

Tous les numéros suivants sont des blocs rectangulaires du gros appareil.

Nos 570 et 571, deux parties se raccordant exactement d'une corniche à moulures d'un beau profil (haut., 0 m. 36; larg., 0 m. 50 et 0 m. 38; épaiss., 0 m. 60).

Les nos 572 (pl. XXIV, fig. 2), 573 (pl. XXIV, fig. 1), 574, 575 (pl. XXV, fig. 1), 576 (pl. XXVI) et 577[1] ont appartenu vraisemblablement à un monument unique. Ces pierres, dont la longueur moyenne est de 1 m. 08, sont généralement ornées sur trois de leurs faces. Sur les deux faces les plus larges se détachent en saillie deux pilastres accouplés, les uns offrant une quadruple cannelure, les autres des courses de rinceaux ou encore des feuillages d'un large dessin.

Le n° 576 présente la base et la partie inférieure des pilastres.

Le n° 578, orné sur trois de ses faces qui sont de dimensions égales, paraît avoir fait partie d'un stylobate formant avant-corps et servant de piédestal à une colonne isolée (haut., 0 m. 54; larg., 0 m. 49; épaiss., 0 m. 50).

[1] Pour les dimensions de ces numéros voir les schémas de la fig. 1.

Les n°s 579, 580 (pl. XXVII) et 581[1] sont des assises de pilastres d'angle, ornés soit de cannelures, soit de rinceaux les uns simples, les autres doubles, disposés symétriquement.

Les n°s 582 et 583 sont des fragments de corniches ornés de palmettes et de denticules. Le n° 583 offre de plus quatre consoles à feuillages séparées par des caissons à rosaces, et rappelle de nombreux morceaux de corniches déjà possédés par le Musée.

Le n° 584 (pl. XXV, fig. 2) offre un fragment d'inscription, malheureusement trop peu développé pour être d'une interprétation facile. Ainsi qu'en témoignent les trous pratiqués aux deux extrémités de la pierre, à la partie supérieure, pour y loger des tenons en forme de queue d'aronde, ce fragment était précédé et suivi d'autres blocs portant le commencement et la fin de l'inscription dont nous ne possédons que les lettres suivantes VLARI. Les dimensions de ces lettres hautes de 0 m. 18 (0 m. 31 pour la lettre P) attestent que l'inscription appartenait à un monument public (haut., 0 m. 60; larg., 0 m. 65; épaiss., 0 m. 48).

Une série de trente nouveaux numéros ajoutés au catalogue du Musée archéologique, tel est le bilan de cette dernière campagne.

Si les nouvelles acquisitions ne peuvent prendre rang parmi les monuments de premier ordre, du moins ces fouilles ont démontré que la Société archéologique ne devait, sous aucun prétexte, se désintéresser des démolitions de ce qui subsiste de l'enceinte, et elles fournissent une nouvelle preuve que tous les sacrifices qui pourraient être faits pour cet objet seront largement récompensés.

E. Chartraire.

[1] N° 579 : haut., 0 m. 55; larg., 0 m. 64; épaiss., 0 m. 49. — N° 580 : haut., 0 m. 60; larg., 0 m. 50; épaiss., 0 m. 38. — N° 581 : haut., 0 m. 60; larg., 0 m. 54; épaiss., 0 m. 44.

Les n°s 572 à 581 proviennent d'un même monument.

DEUX NOUVELLES *DEFIXIONES* DE TUNISIE,

PAR M. AUGUSTE AUDOLLENT,

Correspondant du Comité.

Le Ministère de l'Instruction publique a bien voulu me confier, sur la proposition de la Commission de l'Afrique du Nord, l'examen de deux nouvelles inscriptions sur lamelles de plomb, découvertes récemment en Tunisie. Comme elles n'ont entre elles ni relation ni ressemblance, il convient de les étudier séparément.

I

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par la Commission, on a recueilli la première (pl. XXVIII) « à Hammam Lif, dans une nécropole romaine voisine du lieu dit *Le Coup-de-Sabre;* elle a été trouvée dans la terre, en dehors d'un tombeau d'enfant. C'est en voulant l'ouvrir qu'on l'a séparée en deux ». Il n'y aura aucune hardiesse à conclure que ce plomb avait été à l'origine déposé dans la tombe même dont il vient d'être question ou dans une tombe voisine : c'est l'ordinaire usage [1]. Aussi n'est-ce pas sur cette constatation qu'il y a lieu d'insister, mais bien sur la provenance de l'objet. En dehors de Carthage et de Sousse, qui ont rendu en abondance des documents de cette catégorie [2], on n'en avait exhumé

[1] Voir mes *Defixionum tabellae*, p. cx. On remarquera que nous avons probablement affaire ici à la tombe d'un *ἄωρος*, c'est-à-dire à l'une de celles qu'on recherchait de préférence pour y déposer les *tabellae defixionis;* cf. *ibid.*, p. LXVII, CXII, n. 9.

[2] *Ibid.*, n°s 213-262, 303 (Carthage), 263-298, 304-305 (Sousse); voir pour les découvertes postérieures à 1904 les références données par moi dans le *Bulletin archéologique*, 1908, p. 290, n. 1.

jusqu'à ce jour, à ma connaissance, que deux autres en Afrique, l'un à Haïdra [1], l'autre à Constantine [2]. Hammam Lif (*Aquae Persianae?* [3]) nous en livre un à son tour pour la première fois. C'est un nom de plus à inscrire sur la liste des localités africaines où la *defixio* fut pratiquée. Malheureusement ce texte n'est pas d'une interprétation facile. Voici ce que j'ai pu déchiffrer :

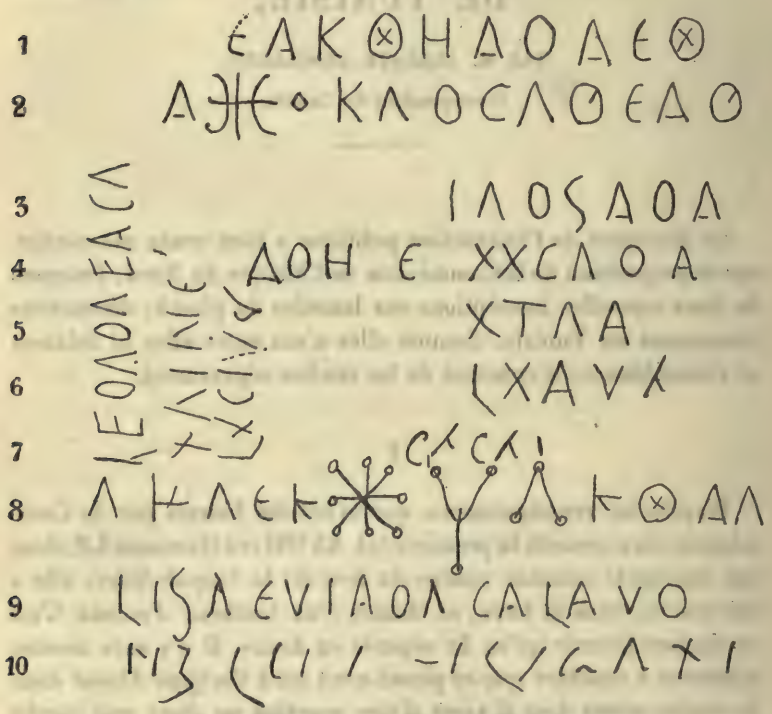

Fig. 1. — Transcription de la *tabella* trouvée à Hammam Lif.

Vers le milieu de la plaque, irrégulièrement découpée, haute à droite de 0 m. 125, à gauche de 0 m. 12, large en haut de 0 m. 086, en bas de 0 m. 095, épaisse de 0 m. 001, est dessiné de façon très grossière un bizarre personnage, sans tronc, tout en tête, bras et jambes. Les bras sont étendus, la main droite tient

[1] *Defix. tab.*, n° 299; Aug. Audollent, *Bandeau de plomb avec inscription trouvé à Haïdra* (*Tunisie*), dans les *Mélanges Châtelain*, 1910, p. 545-556.

[2] *Defix. tab.*, n° 300.

[3] *Atlas archéologique de la Tunisie*, 2e livraison, feuille de La Goulette, n° 5.

un fouet, la main gauche peut-être une torche allumée. Le bas de la figure tournée à droite a disparu dans une cassure du métal, mais on distingue encore très nettement au-dessus une sorte de bec pointu; un gros œil rond occupe le centre du visage; derrière la tête retombe une longue chevelure [1] qui rappelle celle d'un démon déjà représenté sur une *tabella* de Sousse [2]. Tout autour de ce dessin des lignes d'écriture ont été disposées, dont quelques lettres sont même tracées sur le corps au-dessous des bras.

Il faut, je crois, renoncer à comprendre dans tous ses détails ce grimoire presque entièrement composé de lettres et de signes magiques. C'est à peine si l'on soupçonne un sens dans un ou deux passages. Je me bornerai donc à quelques brèves observations.

Remarquons tout d'abord la fréquence des voyelles, surtout de A dont la barre transversale est parfois (l. 9) remplacée par un point, plus souvent absente. Je ne crois pas, en effet, qu'on puisse voir un λ majuscule dans les lettres nombreuses formées simplement de deux jambages inclinés et réunis au sommet (Λ). A quatre reprises (l. 9, première et troisième lignes verticales à gauche), L latin se lit sans la moindre ambiguïté, et sans doute aussi deux fois G (l. 3, 9). Cette écriture est donc mélangée de grec et de latin. Aussi peut-on hésiter sur la valeur de C et de H : représentent-ils *c* et *h* ou plutôt σ lunaire et η? Je penche vers cette seconde opinion. De toute façon, il est plus d'une fois délicat d'attribuer telle ou telle lettre de ce texte à l'une ou à l'autre des deux langues.

Tout le morceau ne paraît pas être de la même main; du moins le contraste est frappant entre la capitale très nette de la plupart des lignes et la cursive lâchée de quelques-unes d'entre elles (l. 7, 10, troisième ligne verticale à gauche).

Ligne 1 : *εαχ.ηαοαε*. Le sens des deux signes 4 et 10 a été déterminé par M. Wünsch : ce Θ chargé d'un X représente le *κύκλος τῆς Ἀνάγκης* [3] et emporte l'idée d'un sort inéluctable, qui con-

[1] Je ne saurais y voir une crête.

[2] *Catalogue du Musée Alaoui*, H 32, pl. XXVIII. Ce personnage, dans lequel M. Gauckler reconnaît le dieu Set, semble aussi tenir un fouet dans la main gauche.

[3] Wünsch, *Sethianische Verfluchungstafeln aus Rom*, 1898, p. 94, 98 et suiv.; cf. *Defix. tab.*, p. LXXIII et n°s 155 *a*, 5; 156, 4; 160, 3; 161, 4; 163, 6; 167 *a*, 3; 172, 11.

stitue l'essence même de toute *defixio* [1]. A la septième place il y a peut-être un *o*, mais en quelque sorte écrasé et coupé en plusieurs endroits; presque tous les *o* de cette *tabella* sont d'ailleurs tracés en deux ou trois coups de style.

Ligne 2 : *α..καοσα.εα.* Le signe 2 a son pendant sur plusieurs *tabellae* déjà connues [2]; vient ensuite une sorte de petit losange. Les signes 9 et 12 rappellent ceux que nous avons expliqués à la ligne précédente, mais le χ intérieur n'est guère qu'amorcé.

Ligne 3 : *iaogaoa.* Les trois premières lettres contiennent le nom du dieu suprême *Iao*, si souvent invoqué dans les inscriptions de cette espèce [3]; la quatrième ressemble assez au *g* de certaines *tabellae* d'Afrique [4] pour que nous soyons fondés à l'interpréter de même. Si pourtant on préférait la tenir pour un *s*, elle ne s'en rattacherait pas moins à l'alphabet latin.

Ligne 4 : *αοηε.σαοα.* Deux groupes, de quatre lettres chacun, séparés par quatre traits obliques qui se coupent deux à deux et dont l'ensemble peut constituer un M. Notons la similitude, sauf pour le premier élément, de *σαοα* ici et de *gaoa* ci-dessus.

Ligne 5 : peut-être *χταα.* La cassure du plomb doit avoir emporté une lettre près du bord.

Ligne 6 : *lχαvạ.* Les deux lettres initiales se touchent à se confondre presque; la dernière appartient sans doute à l'écriture cursive. Le χ placé au milieu des lettres latines pourrait être ce *χαρακτήρ* où M. Wünsch a reconnu la marque d'Osiris [5].

Ligne 7 : *σασα* ou *gaca* sont encore de forme cursive. Je ne sais à quoi rattacher le trait incliné qui suit à droite.

Ligne 8 : *ακαεκ...κ.αạ.* Si le deuxième caractère représente un *κ*, le graveur a dressé par erreur au-dessus de la barre horizontale le trait qu'il met d'ordinaire au-dessous. On possédait déjà quelques exemples des trois signes intercalés entre les deux *κ* des places 5 et 9 [6]. Nous avons vu plus haut (l. 1) ce que signifie celui qui précède *αα.*

(1) *Defix. tab.*, p. LIV-LVI, LXVIII.

(2) *Bull. archéol.*, 1908, p. 11, n° v, l. 28; p. 294, fragm. II, l. 1.

(3) Voir ci-dessous, p. 145, n. 5.

(4) *Defix. tab.*, p. 397; voir le tableau ci-dessous, p. 147.

(5) *Sethian. Verfluch.*, p. 98 et suiv.

(6) Pour le premier, une sorte de chrisme bouleté, voir *Defix. tab.*, p. XLVII, n. 4; *Bull. archéol.*, 1908, p. 5, n° III, l. 8; p. 11, n° v, l. 5; cf. p. 12-13.

Ligne 9 : *ligaeuiaoασalavo*. Pour la moitié de cette ligne un sens acceptable se présente à l'esprit : *liga eu(m) Iao* : le verbe *ligare* — ou ses composés — est des plus fréquents dans le vocabulaire des *defixiones* [1]; la chute de *m* final s'y constate souvent aussi [2]. Cette seconde invocation au dieu Iao [3] serait une reprise de la ligne 3. Il n'est pas impossible que les sept lettres suivantes renferment quelque surnom de ce dieu; je croirais en outre assez volontiers que la consonance entre *lavo* et *l.ava* (l. 6) n'est pas fortuite.

Ligne 10, en écriture cursive très peu soignée. D'une façon purement hypothétique, je transcris à partir de la gauche *ṇgḷuṇ* (jambages très écartés); il n'y a d'à peu près clair que la fin *ṇgati* ou *ḷigati*. Cette dernière lecture serait à rapprocher de *liga* (l. 9). Le second caractère — *g* très incertain — n'est pas sans rapport avec un signe magique (l. 11, le dernier) du bandeau de Haïdra [4].

Sur le bord de gauche trois lignes sont écrites de bas en haut. La plus extérieure, en capitale très accusée, se lit : *leoaoaeασα*, avec E carré, non plus lunaire. Je ne saurais dire si *leo* forme un mot à part. La finale ασα est à comparer avec αοσα (l. 2), ασα (l. 9) et peut-être σασα (l. 7); ici encore la ressemblance n'est pas un simple effet du hasard. Au-dessous peut-être *ṭaiṇe*, avec N dans la cassure du métal. Plus bas encore quelque chose comme *Luciuṣ*, avec *s* cursif tout au moins.

Cette lamelle de plomb nous a donc conservé, semble-t-il, une malédiction à l'adresse d'un certain Lucius (?), que son ennemi veut voir immobilisé (*liga eum*) par une puissance supérieure; le motif de la requête nous échappe. Pour assurer l'accomplissement de ce désir, le magicien invoque surtout le dieu tout puissant Iao.

Pour le second, qui se rapproche de Y majuscule, voir *Bull. archéol.*, 1902, p. 418, pl. L, l. 1, 4, 11, 18, 20, 22, 28; *Defix. tab.*, n° 272 *a*, l. 1, troisième caractère magique; cf. n°s 273 *a*, 274 *a*. Pour l'ensemble, voir Wünsch, *Deisidaimoniaka*, VI, n° 2. (*Archiv für Religionswissenschaft*, XII, 1909, p. 37).

(1) Voir *Defix. tab.*, p. 475, 476, 480, 486.

(2) *Ibid.*, p. 539 et suiv.

(3) Un petit trait horizontal assez profond en haut de I semble purement accidentel.

(4) Voir Aug. Audollent, *Bandeau de plomb avec inscription trouvé à Haïdra* (*Tunisie*), dans les *Mélanges Châtelain*, 1910, p. 546.

II

L'autre *tabella* est d'une interprétation beaucoup plus aisée, non seulement parce qu'elle apporte un texte intelligible, mais surtout peut-être parce qu'elle rentre dans une série déjà connue, et que nous possédons ainsi des termes de comparaison pour l'expliquer. Elle a été découverte à Sousse, par M. le commandant Hannezo, à qui nous sommes redevables d'un bon nombre d'inscriptions analogues. On en déchiffre sans peine le contenu : un simple coup d'œil jeté sur la planche (pl. XXIX), où sont reproduites les deux faces du document, permettra de s'en rendre compte. Les dimensions sont de 0 m. 123 en hauteur et de 0 m. 085 à 0 m. 09 en largeur.

A. D'un côté, se montre dessiné en traits assez profonds un bizarre personnage dont il sera question plus bas. Sur sa poitrine, deux lignes courbes, qui se rejoignent en forme d'ω, doivent représenter les pectoraux [1]. On lit immédiatement au-dessous :

Baitmo

Arbitto

L'homme se tient debout sur une barque où sont gravées ces lignes :

Lynceus
Margarita
premas depremas
hocidas quinto de
5 *premas*

La suite occupe l'espace libre entre cette figure et le bord de la plaque à droite :

nervi
a illis con
cidas
neque spi
10 *ritum*
abeant

[1] On ne conservera, je pense, aucun doute à ce sujet, si l'on compare notre figure avec celle qui est reproduite dans le *Catalogue du Musée Alaoui*, pl. XXVIII, 31; la poitrine, à peine indiquée sur celle que je suis en train de décrire, se trouve sur celle-là beaucoup plus accusée.

B. Au revers, un autre texte se développe sans interruption :

Adjuro te demon cui
cuncue es et demandо
tibi ex anc ora ex oc mo
mento ut crucietun
5 *tur ecui cuos abes tecum*
Donati Conditoris pra
sini adjuro te per eum cui
te resosvit ex vite tempo
ribu deum pelagicum
10 *aerium altissimum*
ιαω οιου ια ιαα ιω ιωε
ooριυ ωαηια

Pour bien comprendre ce morceau, le mieux est de le rapprocher des neuf autres du même type qui sont déjà publiés [1]; ils s'éclaireront mutuellement.

Les termes magiques inscrits sur le buste sont d'une netteté parfaite : par eux nous avons le moyen de rectifier les lectures inexactes faites des mêmes mots sur des lamelles plus endommagées que celle-ci. Au lieu de *Antmo araitto* ou *Daitmo arditto* (286 *a*), *Antmo a*[*r*]*aito* (289 *a*) [2], [*A*]*itmo arpitto* (291 *a*), c'est assurément *Baitmo Arbitto* qu'il faut partout rétablir. Ces expressions doivent désigner le génie sur la poitrine de qui elles se lisent.

Viennent ensuite, sur la barque, deux noms propres, *Lynceus*, *Margarita*. Des noms existent aussi à cette même place sur plusieurs autres *tabellae* de la série [3]; l'une de ces dernières au moins contient même déjà réunis ceux que nous retrouvons ici [4]. Ce sont des che-

(1) *Defix. tab.*, n°s 286-294.

(2) En revoyant cette lamelle au Musée du Bardo, en 1907, j'y avais lu *ardeitto*, qui se rapproche davantage de la vraie leçon.

(3) *Ibid.*, 286 *a*, *Noctivagus*, *Tiberis*, *Oceanus*; 287 *a*, [? *Bub*]*alus*; 288 *a*, *Bubalus*, *Nilus*, *Liber*, *Pretiosus*, *Argutus*, *Alumnus*.

(4) *Ibid.*, 289 *a*, *Lynceus*, *Margarita*, *Profugus*, *Oceanus*. Au lieu de *Mare aruta* donné précédemment par moi de façon très hypothétique, j'ai lu en 1907, au n° 290 *a*, *Margarita*. *Lynceus* reparaît, cette fois avec *Peciolus*, au n° 293 *a*

vaux du cirque, que les formules suivantes vouent à une inévitable défaite dans les courses prochaines. L'intéressé — un cocher, selon toute vraisemblance, qui appréhende des concurrents redoutables — demande à une puissance supérieure de l'en débarrasser à jamais en les faisant périr (*premas, depremas, hocidas, quinto depremas*)[1], ou tout au moins de les mettre hors d'état de courir en ôtant toute vigueur à leurs muscles (*nervia illis concidas*), en leur enlevant le souffle (*neque spiritum abeant*)[2]. Dans sa hâte de voir succomber ses rivaux, il ne se préoccupe guère de construire sa phrase selon les règles de la syntaxe : noms au nominatif, verbes sans complément, nous n'avons là qu'une simple juxtaposition de mots; mais ces mots disent tout, l'idée se dégage clairement, les dieux ne sauraient s'y tromper. Une seule expression, dans cette accumulation de souhaits funestes[3], paraît manquer de netteté, c'est le mot *quinto*. On pourrait le tenir pour un équivalent de *quintum* et entendre : je le répète pour la cinquième fois, écrase-les. Mais *depremas* qui suit n'est que le quatrième terme de l'énumération. Il vaudra sans doute mieux traduire, en sous-entendant *missu* : à la cinquième entrée, à la cinquième course. Abréviation, j'imagine, de la langue populaire, peut-être de l'argot spécial aux gens du cirque. Ne dit-on pas encore aujourd'hui couramment dans le monde des théâtres : «le un, le deux», pour signifier le premier ou le deuxième acte d'une pièce?

et *b*, mais il n'est plus inscrit sur une barque; même observation pour le n° 294 qui porte *Profug*[*u*]*s, Peciolus, Frangrio, Ri...*

(1) Je ne crois pas qu'on puisse traduire ici *premere, depremere* autrement que par «écraser», «abattre complètement». S'il n'était question que d'alourdir les deux chevaux pour les retarder dans leur course, c'est *gravare* que le magicien aurait employé; voir *Defix. tab.*, 275, 29; 279, 20; 282 *a*, 24; 284, 29. D'ailleurs le verbe *hocidas* intercalé précise nettement le sens.

(2) Pour ces différentes expressions, on pourra faire les rapprochements suivants : *premas, depremas*, cf. *Defix. tab.*, 250 *b*, 17; 289 *b*, 19; *hocidas, ibid.*, 286 *b*, 6-8; 287 *a*, 2; *nervia illis concidas, ibid.*, 287 *a*, 3 où l'on avait restitué à tort **ner*[*v*]*a* équivalent de *nervos*, cf. 288 *b*, 6; 289 *b*, 6; *neque spiritum abeant, ibid.*, 250 *b*, 13 ([*h*]*animam et ispiritum deponat*), 286 *b*, 9-10 (*neque spiritum illis lerinquas*).

(3) Il n'est pas rare de voir un magicien entasser ainsi les malédictions, afin de satisfaire plus complètement la haine de son client et d'attirer par suite un malheur plus irréparable sur l'adversaire : sans vouloir rappeler tous les exemples, je citerai comme particulièrement caractéristiques, en dehors de la série que nous étudions, *Defix. tab.*, 248, 250, 252, 253, 275-285.

Après cette injonction à l'adresse d'un être divin, dont nous ne sommes pas en mesure de déterminer la nature avec une suffisante exactitude, le magicien se tourne vers l'esprit du mort (*demon cuicuncue es*)[1] et lui renouvelle sa demande sous une autre forme : c'est l'objet du texte qui couvre le verso. Il se compose de deux parties. D'abord une invocation au génie du tombeau (*adjuro te*). On lui remet, en quelque sorte, pour les torturer sans retard (*demamdo tibi ex anc ora ex oc momento ut crucietuntur*)[2], les chevaux dont le nom est inscrit sur l'autre face. Le plomb va être déposé sur les cendres du mort; l'esprit les aura ainsi désormais à sa portée (*quos abes tecum*)[3].

Pour qu'il n'y ait aucune confusion possible et, je suppose, aussi pour que la malédiction n'épargne pas non plus les cochers qui les conduiront, le nom de ces derniers est ajouté expressément : les chevaux visés sont ceux de Donatus et de Conditor de la faction verte (*Donati et Conditoris prasini*). La seconde partie ne renferme plus qu'une adjuration dont l'énergie est accrue par l'évocation du dieu de la mer, du dieu des espaces célestes, du dieu très haut, qui a enlevé le défunt de cette vie et à la puissance de qui sans doute il ne saurait résister (*per eum qui te resosvit ex vite temporibu deum pelagicum aerium altissimum*).

Quel est ce dieu mentionné déjà à diverses reprises dans les textes de notre série[4]? On est tenté naturellement de chercher une désignation plus explicite dans les deux dernières lignes; mais, à part le nom divin Ιαω[5], elles ne nous offrent qu'un obscur assem-

(1) C'est la manière la plus ordinaire de désigner, dans les *defixiones*, l'habitant de la tombe dont on réclame l'intervention, sans pouvoir presque jamais lui appliquer un nom personnel; cf. *Defix. tab.*, p. LXV-LXVII; voir aussi Wünsch, *Defixionum tabellae atticae*, praef., p. XXII, col. 1, et Rohde, *Psyche*, II p. 425.

(2) Formule analogue, *Defix. tab.*, 286 *b*, 1-4; 287, l. 2 sur la barque; 290 *b*, 2; 291 *a*, 3-12; 292 *b*, 1-4; 293 *a*, 7-9; *b*, 1-6; 294, 7-10; voir encore 266, 14; 268, fragm. IV, l. 3; 270, 4; *Bull. archéol.*, 1908, p. 291.

(3) Dans une autre *tabella* (*Defix. tab.*, 289 *b*, 19), j'ai donné *depremas e[quo]s e[q]uos tecum n...sup(p)ositos;* on aurait pu supposer, en comparant la nouvelle formule, *depremas e[quo]s [q]uos tecum [habes] sup(p)ositos.* Mais, en 1907, j'ai cru lire sur l'original *eq[u]os eos..am pr[asini?]*, ce qui exclut cette restitution.

(4) *Defix. tab.*, 286 *b;* 290 *b*, 10; 291 *a*, 5; *b*, 9-10; 292 *b*, 7; 293 *a*, 11-12; *b*, 8-9; 294, 13-14.

(5) Ce nom est un de ceux qui reviennent le plus fréquemment dans les *de-*

blage de voyelles grecques, au milieu desquelles est comme perdue l'unique consonne ρ. Nous avions aussi déjà lu plusieurs fois sur le même groupe de *tabellae*[1] cette étrange vocalisation qui est bien dans les habitudes magiques. Qu'il y ait un étroit rapport entre elle et le *deus pelagicus*, *aerius*, *altissimus*, on n'hésitera guère à l'admettre si l'on observe qu'elle se rencontre exclusivement sur les textes qui mentionnent ce dieu et aussitôt après qu'il a été introduit. Ne perdons pas de vue cependant que le personnage représenté sur la face antérieure est debout sur une barque. Cette circonstance n'invite-t-elle pas à le rapprocher du *deus pelagicus?* M. Gauckler[2] lui a donné le nom de Set. Les égyptologues décideront si son costume des plus sommaires — une sorte de pagne assujetti par une ceinture striée, — l'aigrette (ou «les flammes», comme le veut M. Gauckler) qui se dresse sur sa tête, l'hydrie à forme très spéciale qu'il porte de la main droite, la «longue hampe surmontée d'une coupe de feu» qu'il tient de la main gauche, enfin la barque elle-même, sont des attributs caractéristiques de Set, et si l'épithète de *pelagicus* le concerne bien. De quelque nom en tout cas qu'il faille appeler le dieu de la mer et des airs, le dieu très haut auquel le magicien a recours, il est ici considéré comme le maître de la vie et de la mort : c'est lui qui a ravi de ce monde le défunt couché dans le tombeau.

Par de nombreux rapprochements, nous avons dûment constaté que notre double inscription diffère bien peu, soit dans l'ensemble, soit dans les détails, de certaines autres *tabellae* de même origine. La ressemblance sera encore plus complète entre elles si nous comparons l'écriture. Nulle part elle n'est aussi nette qu'ici, mais le système est partout identique. Nous donnons ci-contre (fig. 2), d'après ce nouveau document, les formes principales des lettres employées :

fixiones; voir *Defix. tab.*, p. 465, 466, 469, 470 et n° 275 dans les sept lignes magiques; *Bull. archéol.*, 1905, p. CLXXXII; 1908, p. CXCIX, 5, n° III, l. 6; cf. p. 19; *Bull. de la Soc. des Antiquaires*, 1905, p. 292 et suiv.; 1906, p. 372; *Mélanges de Rome*, 1905, p. 55, l. 13, p. 60.

[1] *Defix. tab.*, 286 *b*, 13-14, ici pourtant on lit au début Ιαω Ιασδαω; 290 *b*, 11; 291 *b*, 11-12; 292 *b*, 11; 293 *a*, 12-13; *b*, 10-11, deux fois la reproduction exacte de ce que porte notre nouveau plomb; 294, 14-15, de même sans doute, mais le texte est incomplet.

[2] *Cat. Alaoui*, H 31, 33, 39, p. 127-128.

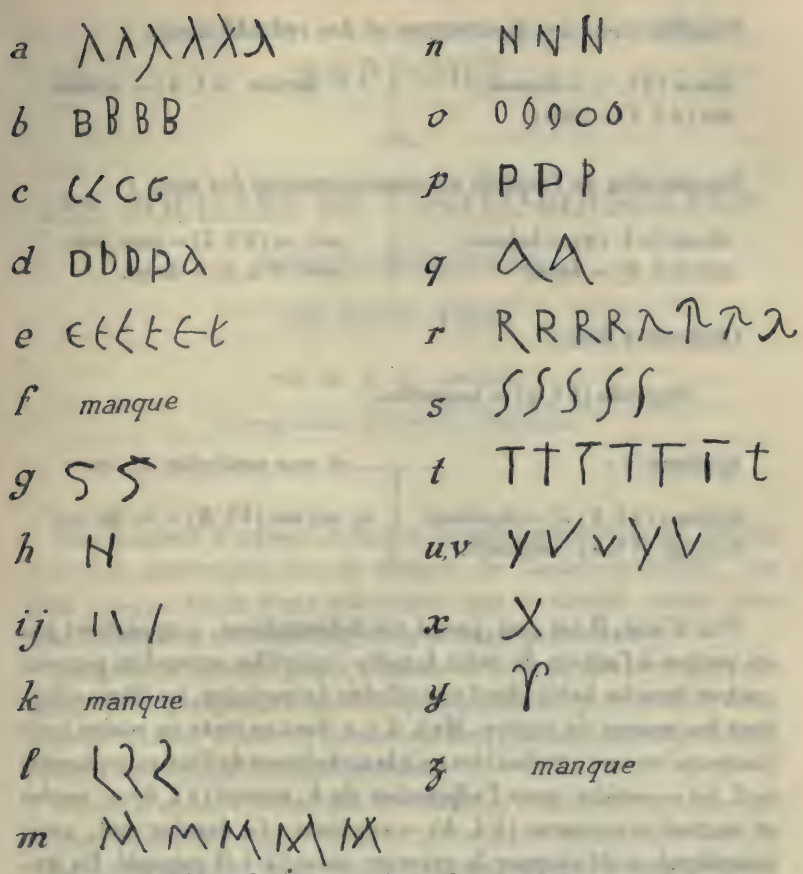

Fig. 2. — Tableau des lettres employées dans la *tabella* trouvée à Sousse.

Inspiration, objet, rédaction, écriture, tous les caractères internes et extérieurs concordent donc pour nous faire attribuer à un seul et même magicien ce groupe entier de textes issus d'une même ville. Pourtant, exprimée en ces termes, la conclusion serait, à mon avis, excessive, en ce qui concerne notre nouvelle *tabella;* car si elle se rapproche des autres par beaucoup de traits, elle s'en distingue cependant par une orthographe plus fantaisiste. On en a noté au passage les résultats parfois surprenants; je les réunis ici en un rapide tableau :

Emploi de *c* pour *q* :

cuicuncue (*b* l. 1-2) = *quicunque;* | *cui* (*b* l. 7) = *qui.*
ecui cuos (*b* l. 5) = *equi quos;* |

Simplification des diphtongues et des redoublements :

demon (*b* l. 1) = *daemon;*
vite (*b* l. 8) = *vitae;*
hocidas (*a* l. 4) = *occidas.*

Suppression de l'aspirée au commencement des mots :

abeant (*a* l. 11) = *habeant;*
ora (*b* l. 3) = *hora;*
anc, oc (*b* l. 3) = *hanc, hoc;*
abes (*b* l. 5) = *habes.*

Chute de *s* final :

temporibu (*b* l. 9) = *temporibus.*

Ajoutons-y :

depremas (*a* l. 3, 5) = *deprimas;*
demamdo (*b* l. 2) = *demando.*

et une confusion de cas :

ex anc ora (*b* l. 3) = *ex hac ora*

Plus d'une, il est vrai, parmi ces déformations, n'appartient pas en propre à l'auteur de cette lamelle : pareilles anomalies peuvent rentrer dans les habitudes d'une officine de magicien, les élèves adoptant les manies du maître. Mais il y a dans ce texte au moins trois fautes qui ne sont attribuables qu'à la maladresse de l'écrivain : *hocidas* (*a* l. 4) = *occidas*, pour l'adjonction de *h*, *resosvit* (*b* l. 8) = *resolvit* et surtout *crucietuntur* (*b* l. 4) = *crucientur*. Ce dernier mot, assez compliqué, a dû étonner le graveur; aussi l'a-t-il estropié. En traçant *crucietu*, peut-être pensait-il qu'il s'agissait du singulier *crucietur;* arrivé là, il s'aperçut que le sujet était un pluriel et il acheva en ajoutant *ntur*, mais en oubliant d'effacer la syllabe précédente *tu*, désormais superflue.

Ces trois exemples montrent que si la main qui traçait ces lignes sur le plomb ne manquait pas d'habileté, la tête qui l'inspirait fut assez inattentive ou ignorante. Aussi ne serais-je pas éloigné de conclure que nous avons ici l'œuvre d'un élève, imitateur, avec une certaine gaucherie, des modèles que lui avait donnés son maître dans quelques-unes des *tabellae* de la même série.

Aug. Audollent,
Correspondant du Comité.

RAPPORT

SUR

LES FOUILLES DE CASTEL-ROUSSILLON

(PYRÉNÉES-ORIENTALES)

EN AOÛT 1909,

PAR M. F.-P. THIERS,

Correspondant du Comité, à Narbonne.

J'ai l'honneur d'exposer devant le Comité les résultats des fouilles que j'ai entreprises sur le plateau de Castel-Roussillon, en août 1909, à l'aide d'une subvention que le Comité voulut bien m'accorder dans sa séance du mois de mars précédent.

Longtemps retardés par la pénurie de la main-d'œuvre, les travaux, après quelques recherches préliminaires, purent être commencés le lundi 2 août et se continuèrent pendant deux semaines, à l'aide d'une équipe de neuf ouvriers.

J'avais d'abord à rechercher les restes de l'enceinte romaine, que je supposais avoir englobé tout le plateau sur lequel était bâtie la ville, et, à cet effet, je fis ouvrir une tranchée qui, partant du bord du plateau, suivait approximativement la limite des numéros 600 et 601 de la section D du cadastre de la commune de Perpignan. Cette tranchée, courant du Nord au Sud, devait me conduire sensiblement au centre du plateau et je devais recouper les fondations de la vieille enceinte, si toutefois elle avait existé sur ce point.

J'aurais tenu à produire un plan des fouilles; mais j'ai le regret de dire que les lignes tracées sur le plan cadastral sont purement fictives. Il n'existe sur le plateau aucune borne, aucun accident de terrain qui puisse servir de repère pour y raccorder un plan. Les propriétaires, vivant en bons voisins, connaissent leurs limites à quelques mètres près et je ne saurais être mieux renseigné qu'eux-mêmes.

D'autre part, il n'a jamais été rencontré de restes de construc-

tions; vers la fin des travaux seulement, nous recoupâmes de légères fondations rustiques tout à fait superficielles, datant de l'époque romaine, si j'en juge par quelques débris dont je parlerai plus loin. Ces fondations divisaient le terrain en vastes carrés, et il était visible qu'elles n'avaient jamais supporté que des murs de clôture.

Dans la profondeur de la tranchée, à environ un mètre au-dessous du sol actuel, nous découvrions bientôt des vestiges de la période protohistorique, notamment une aire en terre battue, sur laquelle se trouvait un foyer formé d'une épaisse couche d'argile. A côté se trouvait un silo, qui resta stérile; il avait été comblé avec d'énormes cailloux roulés.

Poursuivant nos investigations, nous découvrions, dès le second jour des fouilles, un fragment de vase grec à fond noir et couverte blanche, sur lequel est peint un Silène d'un style assez avancé, et, dès lors, je résolus de ne pas m'écarter sensiblement du point où j'étais et d'en explorer avec soin les alentours.

J'eus bientôt lieu de m'applaudir de ma décision, car les fragments de vases grecs surgissaient en foule autour de nous et je vais, d'ores et déjà, m'expliquer sur l'ensemble des vases grecs qui furent exhumés, en laissant de côté les fragments de *bucchero* italiote, bien plus nombreux encore, sur le compte desquels j'aurai à m'expliquer ultérieurement.

Tout d'abord, je déclare n'avoir jamais rencontré le moindre débris de vase à figures noires; mais les vases à figures rouges ou grises, ou simplement ornés d'un décor floral plus ou moins stylisé, ou même sans figures ni décor, sont sortis du sol en abondance et je n'évalue pas leur nombre à moins d'une cinquantaine.

Quant aux sujets qui y sont figurés, je me bornerai à signaler le Silène dont je viens de parler, un éphèbe nu, le haut d'une femme coiffée d'un kékryphale, tous personnages isolés, dont l'identification est à ma portée; mais, pour l'interprétation des scènes par trop incomplètes, dont on voit les restes sur des fonds de coupes ou sur des débris de grands vases, j'ai dû avoir recours aux bons offices de M. Edm. Pottier, dont l'extrême compétence en ces matières est universellement reconnue.

Voici la consultation que M. Pottier, avec une obligeance dont je le remercie vivement, a bien voulu me faire parvenir :

« A. Fragment de coupe attique, style négligé du IVe siècle. Dans l'intérieur, restes de sabots d'un cheval au galop. Revers : cavalier

(dont on voit les pieds nus) sur un cheval au galop; devant lui, un personnage, peut-être une femme, qui court ou s'enfuit.

«B. Même époque. Fragment d'une scène souvent représentée sur les amphores et autres vases de l'Italie méridionale (surtout en Apulie). Une femme assise sur son vêtement, tout entière peinte en blanc (détails effacés); devant elle un éphèbe, souvent le pied un peu plus haut que l'autre et comme posé sur une éminence, se penche vers elle pour causer ou pour lui offrir une bandelette. Au revers, des personnages drapés, des assistants d'un caractère plus banal. Dans le champ, je crois qu'on voit une balle, accessoire fréquent.

«C. Fragment d'une coupe attique à pied bas; même époque. Le haut d'un éphèbe drapé.

«D. Fragments d'une coupe attique analogue; même époque. Dans l'intérieur, un cheval au galop; les rebords intérieurs étaient ornés d'une guirlande de lierre exécutée en rouge par-dessus le noir (les parties effacées laissent leur trace en mat sur le vernis noir). Le Louvre possède plusieurs coupes ainsi décorées; style attique de décadence, au IVe siècle.

«Au revers on voit encore des personnages drapés, éphèbes de style négligé.»

Quant aux formes des vases exhumés, voici ce que j'ai à ajouter aux identifications de M. Pottier. J'ai recueilli des fragments de la bordure de deux de ces grands cratères pansus dont l'embouchure était décorée d'une guirlande de laurier et qui devinrent à la mode vers le commencement du IVe siècle. Déjà Castel-Roussillon avait fourni une bordure analogue, et c'est même la présence insolite de cet objet dans les vitrines du Muséum de Perpignan qui m'incita à entreprendre des recherches que le Comité voulut bien encourager par une subvention.

Une kylix de même style que le fragment A, et vraisemblablement de la même époque, n'a laissé entre mes mains qu'un fragment du revers, qui n'était orné que d'un décor floral stylisé, alors que l'intérieur était cerné d'une grecque mêlée de croix, sans qu'il reste le moindre vestige du sujet que cette grecque encadrait.

Je signalerai aussi des restes d'olpés, des fragments d'un stamnos; mais la majeure partie des vases exhumés sont de petits scyphus n'ayant qu'un modeste décor floral en blanc de retouche, ou même sans le moindre décor. Ils proviennent sans aucun doute

des fabriques italiotes. Italiotes également les grands plats timbrés d'une ou même de deux couronnes de palmettes sigillées ou incisées; italiote aussi une grande phiale à reflets métalliques.

J'ai recueilli près de trente fonds de ces petits vases. A l'extérieur ces fonds ont reçu une couverte d'un rouge orangé d'un ton parfois très agréable à l'œil, tandis que leur décoration se borne à deux petits cercles concentriques d'un noir qui a souvent passé au jaune. Je n'ajouterais rien à cette description, si je n'avais à signaler sur l'un d'eux, tracée à la pointe mousse avant la cuisson, la notation numérale:

Δ|||||

que je ne me charge pas d'expliquer et qu'il sera bon d'adjoindre à la liste des inscriptions de ce genre déjà connues.

Je ferai remarquer, en outre, que tous ces vases appartiennent, sans exception, à ce que les Latins nommaient le *supellectile*. Je n'ai encore rencontré aucun vestige de ces petits vases à parfums, qu'on nomme lécythes, aryballes, alabastres; je me borne à signaler le fait, sans chercher à en tirer des conséquences qui seraient peut-être démenties par l'événement.

D'ailleurs, on me permettra d'ajouter que c'est d'habitude dans les tombeaux qu'on trouve ces objets de toilette. Or, à Castel-Roussillon, il ne saurait être question de tombeaux. C'est, comme on le verra plus loin, autour des habitations que les fragments grecs ont été rencontrés épars; il n'a jamais été exhumé d'ossements humains, à l'exception d'un squelette étendu, la face contre terre, à quelques centimètres à peine de la surface du sol, dépouille probable d'une victime des invasions barbares ou sarrasines.

Je terminerai ce que j'ai à dire sur les vases grecs par une remarque qui a bien son importance. Plusieurs de ces vases sont usagés, et l'on ne saurait prétendre qu'ils ont été dégradés après leur mise au rebut, car j'ai trouvé des fragments de bordure jointifs, qui sont corrodés de la même façon. De plus, un certain nombre, notamment le vase au Silène, ont été percés, à l'aide du foret, d'un ou même de deux trous minuscules, toujours placés sur le bord des cassures, ce qui indique nettement qu'ils ont été l'objet d'une réparation dès les temps antiques.

Pendant que j'examinais ces intéressantes trouvailles, mon chef de chantier me fit remarquer que l'un des ouvriers exhumait à lui

seul plus de fragments grecs que tous les autres ensemble. Cet homme opérait dans une terre fine et meuble, bien différente de grain et d'aspect des terres contiguës, et il devint bientôt évident qu'il travaillait dans un silo. La recherche des silos est chose extrêmement délicate et il faut le flair d'un limier pour les déceler. Généralement on ne constate leur existence que lorsqu'ils sont éventrés et qu'on peut juger de la rondeur de leur panse. Bien que les hommes de Castel-Roussillon que j'employais aient l'habitude de ces sortes de rencontres, leur sagacité fut, cette fois, mise en défaut; mais ce petit mécompte ne changea rien au résultat final, car le silo fut exploré à fond.

Un silo aussi riche en fragments grecs devait sans doute dépendre d'une habitation plus confortable que la pauvre cabane dont nous avions rencontré l'âtre. J'en fis donc explorer les abords et nous trouvâmes bientôt les restes de la demeure à laquelle il était annexé.

Un nouveau foyer fut rencontré à deux mètres à peine. Il était formé d'une large et mince dalle d'argile cuite, toute bosselée par le feu, auquel elle avait été longtemps soumise, et par les pressions qu'elle avait dû supporter. Cette plaque était posée sur une aire en terre battue; mais, sous cette aire, nous rencontrâmes un dallage en briques crues parfaitement jointes et ayant encore conservé la forme qu'elles avaient au sortir du moule. Leurs dimensions sont 0 m. 21 × 0 m. 16 × 0 m. 07; mais j'ai hâte d'ajouter que ce ne sont pas, à proprement parler, des briques, car elles n'ont pas été confectionnées avec de l'argile, que l'on rencontre exceptionnellement à Castel-Roussillon. Ce sont en réalité des blocs de pisé, fabriqués avec une terre blanchâtre et grasse, trouvée sur les lieux et soumise à une très forte pression.

Sous ce premier dallage nous trouvâmes une autre aire en terre battue et, sous cette aire, une nouvelle couche de blocs de pisé. Sous cette dernière nous relevâmes, non sans étonnement, de très gros fragments d'une grande et épaisse jarre à lourds reliefs concentriques, blanchie à la surface par un feu oxydant, mais dont la pâte grossière, mêlée de graviers, était demeurée noirâtre. Par son aspect extérieur, cette jarre me rappelait vaguement les grands vases de Cære; mais je cherchai vainement à y découvrir des zones d'animaux. Cet ustensile, démodé, hors d'usage, avait été cassé en morceaux pour former drainage et assainir l'habitation! A mon

grand regret, il nous fut impossible d'en rajuster les fragments épars.

Sur le sol de l'habitation nous avons recueilli tout d'abord trois meules. Dans les centres gaulois plus voisins du massif volcanique que domine le mont d'Agde, les meules sont toujours taillées dans une lave grisâtre, très boursouflée, dont les aspérités mordent bien sur le grain. A Castel-Roussillon, celles que l'on rencontre en grand nombre ont été taillées dans un calcaire grenu assez abondant dans la région et qui pouvait remplacer la lave sans trop de désavantage : pure question de distances.

Nous étions appelés à faire des trouvailles plus curieuses encore. Sur le sol déblayé gisaient cinq ou six de ces objets énigmatiques qu'on désigne sous le nom de fusaïoles, faute de pouvoir leur en donner un autre. J'avais déjà exhumé une douzaine de ces objets, que l'on rencontre en abondance à Castel-Roussillon. Ils sont de formes diverses. Les uns sont biconiques; d'autres ont la forme d'une cloche massive; d'autres encore ont la forme torique. Celles que nous exhumions ont cette dernière forme, mais elles sont colossales et ne mesurent pas moins de neuf centimètres de hauteur sur plus de vingt centimètres de diamètre. Elles ont été pétries de la même argile volcanique que l'*impasto* étrusque et, de loin, on dirait de massives couronnes d'immortelles rouges. On a émis diverses hypothèses sur la destination de ces objets. On a voulu en faire des grains de collier; mais je ne vois pas bien des grains de collier pesant plus d'un kilogramme. Quant à admettre que les femmes aient pu adapter de pareils objets à leurs fuseaux, il est inutile d'en parler. C'est donc indûment qu'on leur applique le nom de fusaïoles; mais la découverte que je signale, bien qu'elle déblaie le champ des hypothèses, ne fera pas faire un pas à la question.

J'ai encore à signaler divers objets trouvés aux abords de cette maison, soit une lampe à couverte noire, sans aileron, pouvant remonter au IIIe siècle, et puis deux objets de fer, un long poignard (?) à lame quadrangulaire et une calotte conique s'incurvant à sa partie inférieure très fortement rongée par la rouille. Cet objet me paraît être le reste d'un casque; il existe d'ailleurs dans un galetas de Castel-Roussillon un objet similaire.

Nous avions sûrement atteint la limite du n° 600; réservant l'exploration de ce champ pour une campagne ultérieure, je revins sur mes pas et m'étendis vers l'Est, afin d'explorer complètement

ce côté de la maison ibère. A quelques mètres à peine du silo qui fut si productif, nous reconnûmes une grande jarre, faite d'une argile mal cuite, tombant en lambeaux et qui certainement n'a jamais contenu de liquide; c'était sans aucun doute un magasin affecté aux matières sèches. Elle ne contenait qu'une épaisse lame de fer et d'autres débris de même nature. Elle voisinait avec un fourneau de forge semblable aux fourneaux jadis en usage dans les

Fig. 1. — Estampilles d'un vase trouvé à Castel-Roussillon.

Pyrénées, dont la forme était hémisphérique; il était brasqué avec une épaisse couche d'argile crue et renfermait du fer métallique, du charbon, des scories.

Mais une découverte bien plus intéressante allait bientôt couronner nos recherches, qui touchaient à leur fin. A proximité du fourneau, les ouvriers mirent au jour un grand *dolium* sphérique, d'environ 1 m. 15 de diamètre, à peu près semblable à ceux de l'époque gallo-romaine, mais sigillé, sur l'épaule, d'une triple estampille celtibérienne (fig. 1) dont, en l'état de nos connaissances, on ne saurait rien tirer. Il est vraisemblable qu'elle porte le nom d'un

potier; c'est tout ce que l'on en peut dire. Je me bornerai à signaler l'importance que ce potier attachait à sa marque de fabrique, puisqu'il l'a reproduite trois fois; la réclame n'est donc pas née de nos jours. Quant au *dolium*, considéré au point de vue de sa fabrication, je ne crois pas qu'il soit de beaucoup antérieur à la conquête romaine; mais les estampilles gallo-romaines de cette époque ont généralement la forme d'un croissant et, parfois, celle d'un fer à cheval. Ici, l'estampille est circulaire et, en l'absence de tout point de comparaison, je reste muet. J'espère néanmoins qu'on voudra bien m'excuser d'avoir tout à l'heure écrit le mot «ibère», dont l'emploi a pu paraître injustifié, ou tout au moins prématuré.

L'heure est donc venue de serrer de plus près le problème que je me suis posé : à quelle race appartenaient donc les indigènes de Castel-Roussillon? La trouvaille que je viens de signaler nous a déjà mis sur la voie. Il est certain que les témoignages écrits sont, en pareille matière, les guides les plus sûrs. Je vais donc faire appel aux renseignements que l'on peut tirer des médailles et je crois bien que ce que j'ai à dire à leur sujet fera faire un pas à la question.

Peu de médailles ont été exhumées. Ce n'est pas dans des fouilles profondes, mais exiguës, qu'on peut trouver de nombreuses monnaies. A moins de mettre la main sur un trésor enfoui, chose en somme assez rare, on rencontre peu de médailles, tandis que les ouvriers agricoles, remuant sans cesse de vastes surfaces, en ramènent au jour un bien plus grand nombre. Je n'ai donc pu recueillir que les monnaies suivantes : un as de Tarragone, à légende ibérique; un as d'*Emporiae*, avec légende latine; un as de Saragosse, également à légende latine, et puis trois moitiés d'as, l'une de Tarragone, une autre d'*Emporiae*, une troisième fruste. A ce sujet, je dois dire que les as coupés en deux parties sont très communs à Castel-Roussillon, et si on en trouve peu dans les diverses collections que j'ai examinées, c'est parce que les ouvriers, à ce qu'ils disent, les ont toujours dédaignés. Je me borne à signaler le fait, sans chercher à en tirer des conséquences au point de vue de l'usage que l'on a pu faire de ces moitiés d'as. Je n'ai pas trouvé de monnaies gauloises; mais je dois une mention spéciale à un très petit bronze *coulé*, portant au droit un dauphin, au revers un caducée, accosté d'une lettre qui peut être un E grec, ou bien étrusque, ou même ibère. Déjà, bien avant de commencer les

fouilles, un ouvrier m'avait confié deux exemplaires de cette pièce, que je ne pouvais identifier. A bout de recherches dans les auteurs, je pris le parti de les envoyer en communication au Cabinet de France; mais leur identification, que je sollicitais, n'a pu être réalisée. Si de nouvelles fouilles ramenaient au jour d'autres exemplaires de cette pièce inconnue partout ailleurs, je crois qu'on pourrait, sans courir trop de risques, l'attribuer à Castel-Roussillon.

On trouvera sans doute étrange l'absence complète de monnaies gauloises; mais c'est un fait depuis longtemps acquis. J'ai examiné presque toutes les monnaies de bronze recueillies à Castel-Roussillon depuis plus de trente ans et j'y ai à peine trouvé quatre pièces frappées en Gaule avant la conquête, et encore, sur ces quatre pièces, trois portent une légende ibérique et sont rangées par les numismatistes parmi les pièces celtibériennes.

Je n'ai pas recueilli non plus de médailles impériales, ni de deniers consulaires, et pourtant, sur certains points du plateau, ces pièces abondent. La raison en est simple: la portion de terrain que j'ai explorée n'était guère occupée depuis la conquête. Les gens du pays m'ont indiqué les points où l'on trouve fréquemment de magnifiques grands bronzes de la série des Antonins et des deniers de Rome; ils s'imaginent naïvement que c'était là le quartier riche, puisqu'on y trouve tant de pièces d'argent; en réalité, c'est sur ces points qu'était bâtie la ville romaine. La vigne les couvre aujourd'hui de son manteau; il ne m'a pas été donné de les explorer.

Mes investigations ont porté uniquement sur un point limité de la banlieue où, je l'ai déjà dit, le terrain était découpé en vastes carrés délimités par des murs sommaires; c'étaient sans doute des jardins pendant la période gallo-romaine. En fait de vestiges de cette époque, je n'ai trouvé qu'une lampe du IIe siècle, sans marque de fabrique, deux amphores mutilées et de rares fragments de vases, ornés ou non, de la Gaule romaine. Sur les fonds de ces vases je lis les marques :

OFIC·BILIC

P R I M I

OF·RVFINI

toutes trois de La Graufesenque.

J'ai enfin à signaler un fragment d'une amphore à peu près sem-

blable à celles de l'époque romaine, mais grossièrement fabriquée. Sur l'épaule, je lis la marque incomplètement venue :

BARGA [*tis*].

Le génitif *Bargatis* ne m'est pas tout à fait inconnu; mes yeux le rencontrent souvent sur une pierre tombale que nous conservons au Musée lapidaire de Narbonne[1]. Sans prétendre que le *Bargas* ou *Bargates* de Castel-Roussillon soit le même que celui de Narbonne, je ne serais nullement surpris que l'amphore en question ait été fabriquée sur ce dernier point. Trop grossière pour être un objet d'importation, la nature de la terre dont elle est pétrie la rapproche des objets céramiques fabriqués par des potiers incontestablement narbonnais, et je ne crois pas que cette qualité de terre se retrouve en Roussillon. Quoi qu'il en soit, cette dernière trouvaille, qui signalait la fin de mes recherches, me ramenait à mes origines.

Parmi les tessons de vases rouges à reliefs j'ai vainement cherché des fragments de vases arrétins, qu'il n'est pas difficile de distinguer des grossières imitations ruthènes ou auvergnates. Je crois qu'à l'époque où ces vases devinrent à la mode, les gens de Castel-Roussillon se servaient de poteries à dessins géométriques, dont j'ai trouvé de rares fragments, peints quelquefois en jaune rutilant. Je crois que l'Espagne revendique ces poteries et je n'ai rien à objecter sur ce point.

Je suis enfin amené à parler des vases noirs de *bucchero*, qui pullulent à Castel-Roussillon. « Vous en trouverez partout », me disait-on au début des travaux, et je crois bien qu'avant leur fin, mes ouvriers s'en désintéressèrent complètement. Et cependant ils donneront lieu à d'intéressantes remarques. D'abord je signalerai d'épais fragments d'*impasto*, modelés dans une terre rougeâtre, imparfaitement fumigée par places. L'un d'eux, épais de deux centimètres, provenant sans aucun doute du pied d'un grand récipient, présente une décoration singulière. L'ouvrier qui l'a modelé, appuyant quatre doigts de sa main gauche sur la pâte encore molle, a produit quatre cannelures concentriques, pendant que de sa main droite il actionnait un tour primitif. Ce fragment me paraît incon-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 4886.

testablement étrusque; mais, en somme, ces vases archaïques sont assez rares.

Le plus grand nombre des vases noirs que j'ai exhumés est modelé dans une terre grise et fine, analogue et peut-être identique à celle de certains vases peints d'origine campanienne. Absolument noirs lorsqu'on les exhume, ils prennent en séchant une teinte grisâtre. Ils ont dû néanmoins être plongés, avant toute cuisson, dans un liquide qui les a pénétrés plus ou moins profondément, car, sous les reliefs, où l'épaisseur de la pâte est plus grande, on distingue une ligne grisâtre qui n'a pas reçu le liquide noir et a gardé sa teinte naturelle. Dans les derniers temps, on ne noircissait même plus les vases; on les plongeait dans une barbotine d'un vert jaunâtre, grâce à laquelle on pouvait — de loin — les prendre pour des vases de bronze; mais je crois que de bonne heure cette fabrication s'était transportée en Campanie, à Cumes peut-être. C'est donc du *bucchero* d'imitation.

Quant aux formes, ce sont des vases usuels, presque tous usagés. Point de vases de forme bizarre; beaucoup de coupes basses, nombre d'écuelles, quelques olpès, une œnochoé à bec trilobé. Plusieurs élégantes amphores trahissent leur origine campanienne, et n'était leur technique, on ne les différencierait pas des vases peints.

Parmi les vases noirs, il en est de façonnés à la main, décorés de rares incisions, noircis au feu, qui peuvent être indigènes. Je sais que les archéologues espagnols considèrent ces poteries comme ibériques; c'est tout ce que je puis en dire.

Et maintenant, j'ai à tirer parti de toutes ces trouvailles céramiques. Faut-il croire que tous les indigènes se servaient de vases peints? A ce compte, vu l'exiguïté de ma fouille, il y aurait sur le plateau de Castel-Roussillon plus de vases de ce genre que dans tous les musées d'Europe. En fait, je n'ai trouvé le vase grec peint qu'autour d'une habitation, incomplètement explorée d'ailleurs. Son propriétaire était sans doute un chef, un riche commerçant, un maître de forges peut-être. Les divers silos épars que j'ai vidés ne m'ont livré que des vases de *bucchero* italiote. Les hautes classes de la société ibère usaient donc de la belle vaisselle grecque; aux pauvres était réservé le «nigrum catinum». La chose mérite d'être signalée.

Il me reste à étudier la question ibère au point de vue purement économique. Depuis longtemps les économistes ont posé en prin-

cipe que «les produits s'échangent contre des produits». Aux temps lointains de la thalassocratie étrusque et plus tard à l'époque de la prépondérance grecque, les barques tyrrhéniennes et grecques apportaient leur *bucchero* et leurs vases peints sur les côtes du Roussillon. Qu'emportaient-elles en échange? Il serait malaisé de répondre à cette question; mais je crois que les Ibères exportaient des céréales et surtout du fer, car on rencontre partout, sur le plateau de Castel-Roussillon, des fragments de minerai de fer, lourdes pierres sur le compte desquelles les habitants m'ont souvent demandé de les renseigner.

Il est certain que, faute d'argile figuline, il n'y a jamais eu à Castel-Roussillon de céramique locale et pourtant les débris céramiques y pullulent. Il faut donc admettre que, pendant les six ou sept siècles qui précédèrent l'ère chrétienne, des échanges nombreux avaient lieu entre les différents peuples établis sur les rivages de la Méditerranée occidentale et que, tout en gardant leur autonomie, ces peuples avaient atteint à peu près le même degré de civilisation.

On buvait à Castel-Roussillon dans les mêmes vases qu'à *Clusium* ou à *Vulci*, et l'habitation ibère devait sans doute ressembler à la maison de Romulus ou à la cabane étrusque, dont il existe des représentations céramiques. Je n'ai donc pas à regretter de ne pouvoir produire des documents architectoniques, que je ne m'attendais pas, d'ailleurs, à recueillir.

Je ne comptais pas non plus rencontrer des vestiges des âges préhistoriques, et cela s'explique sans peine. Fréquemment battu par des vents furieux, qui parfois soulèvent les terres sous les pas du laboureur et qui, plus d'une fois, rendirent nos recherches particulièrement pénibles, le plateau de Castel-Roussillon ne pouvait plaire à l'homme préhistorique, hôte assidu des cavernes et des abris sous roche. Je n'ai donc à signaler aucun vestige de cette époque. Quoi qu'il en soit, nos modestes fouilles nous ont livré des documents échelonnés sur sept à huit siècles d'histoire et, je puis ajouter, d'une histoire restée jusqu'à présent fort obscure. Je ne pouvais souhaiter de meilleurs résultats et je remercie le Comité qui m'a mis en mesure de les obtenir.

F.-P. Thiers,

Correspondant du Comité.

NOTE

SUR

LES PUITS DÉCOUVERTS À *ALESIA* EN 1909,

PAR M. JULES TOUTAIN,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord
et de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.

Parmi les découvertes qu'ont amenées les fouilles exécutées sur l'emplacement d'*Alesia* par la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, l'une des plus intéressantes est celle des excavations creusées dans le sol même du Mont Auxois et connues sous le nom de *puits*. Un assez grand nombre de puits avaient été déjà signalés au cours des recherches effectuées à diverses époques pendant le XIXe siècle; d'autres ont été fouillés avec succès pendant les campagnes de 1906, 1907 et 1908. De ces derniers sont sortis quelques-uns des objets les plus curieux exhumés des ruines d'*Alesia;* nous citerons en particulier la flûte de Pan et le seau presque intact encore muni de sa chaîne recueillis en 1906. La campagne de 1909 n'a pas été à cet égard moins fructueuse que les précédentes. Quatorze puits ont été, cette année-là, retrouvés et fouillés à fond. Ce qui en fait l'intérêt spécial, c'est qu'ils sont tous situés dans un seul et même quartier, composé surtout de constructions modestes. Ce quartier s'étend au Sud du théâtre, entre ce monument et le chemin actuel qui parcourt le Mont Auxois dans la direction approximative Ouest-Est.

L'emplacement exact de chacun de ces puits, les circonstances dans lesquelles ils ont été découverts, leurs dimensions, leur mode de construction, leur contenu sont décrits avec la plus grande précision dans le *Journal des Fouilles*, établi au jour le jour avec un

soin minutieux par M. Pernet. Il nous paraît nécessaire de reproduire d'abord les passages essentiels de ce Journal, en suivant l'ordre chronologique, dans lequel les puits ont été trouvés.

Puits n° I. « 10 mai et 13 mai. — Dans la tranchée n° 411, creusée du théâtre au chemin du Mont Auxois, en suivant la limite de la propriété de la Société, à 51 mètres du théâtre, nous rencontrons un puits creusé dans le roc, de 2 m. 75 de profondeur, sur une moyenne de 1 m. 40 de diamètre; le roc apparaît à 0 m. 40 du sol . . . Nous y avons recueilli les débris en mauvais état d'un vase en bronze, qu'il sera peut-être possible néanmoins de reconstituer. »

Puits n° II. « 29 mai. — Une tranchée, portant le n° 414, a été ouverte au Nord-Ouest de la propriété de la Société, le long du champ Lapipe-Maillard, depuis le chemin du Mont Auxois jusqu'au théâtre (elle est parallèle à la tranchée n° 11). A 11 mètres du chemin, nous trouvons un puits creusé dans de la terre à foulon. L'orifice est maçonné en pierres sèches formant voûte, sur une hauteur de 0 m. 80. Le diamètre du puits est en moyenne de 1 m. 10. Le diamètre de l'orifice ne dépasse pas 0 m. 60. La profondeur de ce puits est, au total, de 3 m. 25, se décomposant ainsi : terre végétale, 1 m. 35; maçonnerie, 0 m. 80; argile, 1 m. 10. Le fond du puits est composé de terre glaise malaxée avec des cendres. Le remplissage est constitué par de la terre mêlée de cendres, de charbon; on y a recueilli beaucoup de débris de poteries, de nombreux fragments de creusets, onze creusets bien conservés, plusieurs morceaux de moules en terre cuite, un polissoir et diverses ferrailles très oxydées. »

Puits n° III. « 29 mai, 31 mai, 1er et 2 juin. — A 15 mètres du chemin (par conséquent à 4 mètres du puits précédent), nous trouvons un autre puits maçonné en pierres sèches, de 0 m. 60 de diamètre à l'orifice . . . Le puits signalé est vidé jusqu'à 4 mètres au-dessous de la terre végétale. Ce travail est très difficile : l'ouvrier ne peut pas se courber pour remplir le seau; il ne peut pas non plus se servir de pioche ni de pelle; il est obligé de se servir de ses mains. Le remplissage est comme de la boue . . . Nous sommes descendus dans le puits à 6 m. 25; nous n'y trouvons

qu'une terre noire, mélangée de cendres et de cailloux, un peu de poterie, de la boue; nous en avons retiré un fût de colonne, un morceau de chapiteau qui surmontait une plus grosse colonne . . . Le roc existe au-dessous des parois maçonnées sur une hauteur de 1 m. 45. La profondeur totale est de 7 m. 10, se décomposant ainsi : terre végétale, 1 m. 40; maçonnerie, 4 m. 25; roc vif, 1 m. 45. Le fond du puits est taillé en fond de chaudron. Dans la boue, qui forme la couche inférieure du remplissage, nous trouvons des débris de bois, peu de poterie; les morceaux de deux chaudrons en bronze doré à l'intérieur; cinq grands débris de vases et trois vases de même forme emboîtés les uns dans les autres, tous de même métal et paraissant argentés . . . Nous avons aussi trouvé dans le fond de ce puits deux fortes sonnailles, une anse de vase en fer . . . A la suite de cette découverte, nous avons fait examiner minutieusement la terre boueuse sortant de ce puits; nous y avons retrouvé beaucoup de petits morceaux de chaudrons, un oreillon de vase, deux monnaies très frustes probablement gauloises. »

Puits n° IV. « 11 juin et jours suivants. — Dans la tranchée n° 414, au-dessous de l'angle Sud-Ouest d'une cave, à 30 mètres environ du chemin du Mont Auxois, cave dans laquelle a été trouvée entre autres choses une hache celtique en pierre dure, une excavation dans l'argile décèle la présence de l'orifice d'un puits. Ce puits a 1 m. 10 de diamètre; il est d'abord creusé dans l'argile sur une profondeur d'environ 2 mètres; il est ensuite creusé dans le roc de 3 m. 50; comme son orifice a été découvert à 2 m. 30 du sol actuel, la profondeur totale est de 7 m. 80; à partir du pavé de la cave, de 5 m. 50.

« Le 11 juin, nous trouvons dans le puits une monnaie antique (gauloise?) et deux meules.

« Le 12 juin, l'eau gêne beaucoup les ouvriers.

« Le 14 juin, le puits contient 1 mètre d'eau, qu'il faut épuiser. L'enlèvement des matériaux est difficile.

« Le 15 juin, la moitié du temps se passe à enlever l'eau. Nous enlevons deux bennes d'eau pour une de matériaux.

« Le 17 juin, nous arrivons au fond du puits; les parois suintent continuellement. Nous n'avons trouvé qu'un vase en terre commune, parfaitement conservé, mesurant 0 m. 25 de haut, et des débris de bois. »

Puits n° V. « 24 juin et jours suivants. — Au-dessous de l'angle Sud-Est d'une cave, de belle époque romaine et de construction soignée, au lieu dit le Cimetière Saint-Père, nous découvrons l'orifice non maçonné d'un puits creusé dans l'argile même... En déblayant l'orifice du puits, nous trouvons une monnaie antique (gauloise?), les débris d'un objet en bronze informe, une épingle en os, de la verroterie... Ce puits n'est pas maçonné dans la traversée de la marne, qui est soutenue par des lits de rognons. A 2 mètres de profondeur au-dessous de l'orifice, le puits se creuse dans le roc, il y descend de 4 m. 40; sa profondeur totale au-dessous du pavé de la cave est donc de 6 m. 40, et de 8 m. 85 au-dessous du sol actuel. — Le diamètre est en moyenne de 1 mètre. — Le fond est en forme de cône renversé, évasé. On a trouvé dans ce puits beaucoup d'objets divers, dont voici l'énumération de haut en bas : un morceau d'objet en bronze, informe; un autre déchet de bronze; un fragment de peigne; deux fragments, se complétant à peu près, d'une statuette en pierre dure, représentant la déesse de l'Abondance, assise, tenant de la main droite une patère et dans le bras gauche une corne d'abondance, tout à fait disparue aujourd'hui; — des débris de poterie, du bois, un poids en pierre avec scellement en fer, des pierres forées, un petit vase en bronze de 0 m. 085 de diamètre et de 0 m. 035 de hauteur, deux objets en bois bien conservés dont l'un paraît être une toupie en forme de sabot et l'autre une sorte de diabolo (deux champignons réunis par une courte tige cylindrique), une monnaie romaine en bronze grand module, une épingle en bronze, deux épingles en os, des débris de bronze; — tout à fait au fond, du bois façonné, un fond de seau, des fragments de poterie, deux petits vases presque entiers en terre commune, deux morceaux de fer travaillés, un fragment de charnière en os renfermant encore la tige, un morceau d'assez grande lampe en terre cuite avec sujet en relief représentant probablement la toilette de Vénus; un petit vase ou un couvercle de vase bosselé en cuivre doré de 0 m. 06 de diamètre et 0 m. 015 de hauteur, pesant 18 grammes; enfin un petit vase en bronze de 0 m. 03 de hauteur et 0 m. 085 de diamètre. — Ce puits ne renfermait que peu d'eau. »

Puits n° VI. « 21 juillet et jours suivants. — Dans le voisinage d'un hypocauste à galeries, situé tout près du chemin du Mont

Auxois, à côté du foyer même, nous mettons à jour l'orifice d'un puits maçonné en pierres sèches. Ce puits, dont le diamètre est en moyenne de 1 mètre, a 10 m. 50 de profondeur depuis l'orifice; le fond s'en trouve à 11 m. 50 du sol actuel. Les parois sont, du haut en bas, maçonnées en petit appareil soigné. L'eau a été rencontrée à 7 m. 50 du sol moderne. Elle est abondante au fond du puits, son enlèvement nous prend les deux tiers du temps. Nous avons trouvé dans ce puits : deux petits chapiteaux; — des fûts de colonnes de diverses dimensions, des colonnes brisées, du bois, des ossements, des moellons, un fragment mutilé de sculpture représentant deux personnages en relief et mesurant 0 m. 27 de hauteur sur 0 m. 32 de largeur; — du bois travaillé, une coupe en poterie samienne, un vase en morceaux qu'il sera possible de reconstituer, des cornes de cerfs, une monnaie adhérente à une pierre, un morceau de conduite en plomb, un petit objet en bronze informe, une épingle en os; un poids en pierre, avec scellement en fer à la partie supérieure et lettres gravées sur la base, divers fragments de fer et de bronze, deux clefs en bronze, deux épingles en os, de la poterie, de la ferraille . . . »

Puits nos VII à X. «31 juillet et jours suivants. — Dans un quartier voisin du chemin du Mont Auxois, où l'on a découvert des foyers gaulois et des constructions primitives, ont été trouvés et fouillés plusieurs puits :

«1° Un puits n° VII mesurant 0 m. 75 de diamètre, maçonné en pierres sèches et dont l'orifice se resserre en forme de voûte; au fur et à mesure que l'on y descend, le diamètre se rétrécit; l'eau gêne beaucoup le déblaiement. On y trouve une tablette de schiste, un peu de poterie, quelques clous, des fragments de bois, du cuir assez bien conservé;

«2° Un puits n° VIII mesurant de 0 m. 60 à 0 m. 80 de diamètre, grossièrement maçonné, et n'ayant pas moins de 6 mètres de profondeur; nous y trouvons du bois travaillé, un vase entier en terre commune, plusieurs morceaux de plomb, de la ferraille, des morceaux de poterie, des coquilles de noix, des noisettes, etc.;

«3° Un puits (?) n° IX, d'un diamètre moyen de 1 m. 20, très peu profond (moins de 2 mètres), en maçonnerie irrégulière; on y trouve une clef en bronze bien conservée, les débris complets d'un

vase en terre, un fragment de charnière à deux trous, de la poterie;

« 4° Un autre puits (?) n° X, mesurant en moyenne 1 mètre de diamètre, profond de 1 m. 90; on y découvre un vase en poterie commune bien entier.

« Ces deux puits, de 2 mètres de profondeur en moyenne, n'étaient probablement pas des puits, mais des cachettes. Nous y trouvons beaucoup d'ossements de bœufs et de chèvres, des côtes de bœuf portant des lignes tracées à la pointe. »

Puits n° XI. « 13 et 14 août. — Dans le même quartier que les puits précédents, nous trouvons un puits, dont la présence nous est révélée par une excavation s'ouvrant au-dessous du niveau de la terre naturelle. Dans cette excavation, on trouve des débris de bronze informes, une fibule en bronze dont l'épingle manque, deux débris de creusets en terre réfractaire, deux tiges de fer, de la verroterie, beaucoup de poteries gauloises et romaines. — L'orifice du puits se dessine à 1 mètre au-dessous du niveau moderne, le diamètre est de 1 m. 40; le puits traverse l'argile sans être maçonné; sa profondeur totale est de 4 m. 80. Nous y trouvons de la poterie, des débris de creusets, des ossements, un peu de verroterie, une moitié de tête de bœuf en terre blanche. »

Puits n° XII. « 20 août et jours suivants. — Dans le même quartier, au-dessous d'une petite construction en pierres sèches, mesurant environ 1 m. 20 de côté et 1 m. 65 de profondeur, nous découvrons un puits de forme irrégulière, ovale plutôt que rond, dont le plus grand diamètre a 1 m. 75 et le plus petit 1 m. 33; sa profondeur ne dépasse pas 2 m. 60. Nous y trouvons une grande quantité de débris de poterie, de la verroterie, des déchets de bronze, une monnaie romaine fruste encore adhérente à un morceau d'amphore. C'était un silo plutôt qu'un puits. »

Puits n° XIII. « 18 septembre. — Dans le champ Borne, à l'Ouest du quartier précédent, sous la fondation d'un mur dont les assises inférieures sont en pierres sèches et reposent sur le sol vierge, une excavation attire notre attention. Ce n'est pas un puits à proprement parler, mais ici encore une sorte de silo, circulaire, mesurant 0 m. 90 de diamètre sur 1 mètre de profondeur, creusé dans la terre naturelle, avec un semblant de maçonnerie à la partie

supérieure. Nous y avons trouvé des poteries, très friables et mutilées. »

Puits n° XIV. « 29 octobre. — A l'extrémité orientale du champ Borne, nous trouvons un puits de forme rectangulaire, dont les murs apparaissent à 0 m. 50 du sol actuel. Ces murs sont construits en pierres sèches, avec des matériaux plus anciens réemployés. La profondeur atteinte est de 3 m. 50. Le plus grand côté mesure 1 m. 70; le plus petit 1 m. 10. Nous trouvons dans ce puits un fragment d'inscription, gravé sur les deux faces d'une seule et même pierre[1]. »

La précision des détails fournis par le *Journal des Fouilles* permet de se rendre un compte exact de la situation de ces puits. Des quatorze puits découverts en 1909 sur le Mont Auxois, il n'en est aucun dont l'orifice n'ait été retrouvé assez profondément enterré. Cinq d'entre eux semblent même avoir été bouchés pendant le premier ou le second siècle de l'ère chrétienne; les puits n°s IV, V, XII et XIII étaient complètement dissimulés par des constructions, élevées au-dessus même de leur orifice. Pour atteindre les puits IV et V il a fallu crever le pavement de deux caves relativement anciennes, puisque dans l'une a été recueillie une hache en pierre dure, et puisque les parois de l'autre étaient en petit appareil régulier et soigné. Le puits n° XII était surmonté d'une sorte de caveau rectangulaire; le puits n° XIII a été reconnu au-dessous des fondations d'un mur. Quant au puits n° VI, dont l'orifice a été découvert tout près du foyer d'un hypocauste, il est fort probable qu'il avait été lui aussi recouvert et dissimulé par la construction, thermes ou demeure assez confortable, que chauffait l'hypocauste. Pour d'autres puits, dont la situation par rapport aux constructions anciennes est moins caractéristique, il convient de signaler la profondeur à laquelle leur présence a été reconnue, au-dessous du niveau actuel: pour le puits n° II, à 1 m. 35; pour le puits n° III, à 1 m. 40; pour le puits n° XI, au-dessous du niveau de la terre naturelle, c'est-à-dire plus bas que les couches de terre végétale et de décombres. D'après ces constatations, il n'est pas douteux que ces puits soient bouchés depuis la fin de l'antiquité et que par consé-

[1] Ce puits n'a pas été fouillé à fond en 1909. Au début de la campagne de fouilles de 1910, les recherches ont été reprises en ce point; elles ont amené des découvertes qui seront exposées ailleurs.

quent les objets dont ils sont remplis soient bien des vestiges de l'époque ancienne. Il nous a paru nécessaire d'insister sur ce fait, puisque la découverte de la flûte de Pan dans un puits d'Alesia n'a pas été sans éveiller quelque scepticisme sur la véritable origine et la date réelle de cette curieuse trouvaille.

Est-il possible de préciser davantage et de déterminer approximativement l'époque à laquelle ces puits ont été, pour ainsi dire, enterrés? Il semble bien que les constructions sous lesquelles ont été découverts les puits n°s IV et V datent du IIe ou au plus tard du IIIe siècle de l'empire. Il ne faut pas sans doute attacher une importance excessive à la découverte d'une hache en pierre dans la cave sous le pavé de laquelle était dissimulé l'orifice du puits n° IV; mais la demeure dont cette cave faisait partie et qui comprenait une salle ou une cour assez vaste entourée probablement d'un portique ne paraît guère avoir été construite aux derniers temps de l'occupation romaine. Nous ne croyons pas nous tromper de beaucoup en attribuant au IIe siècle de l'ère chrétienne au plus tard les objets et débris divers recueillis dans les puits n°s IV et V. De même, l'hypocauste près duquel a été découvert l'orifice du puits n° VI avait été dès l'antiquité fort endommagé par des constructions de basse époque; il n'appartient donc pas à la dernière période de l'existence d'Alesia; le puits qui existait au-dessous même de l'hypocauste remonte ainsi, suivant toute vraisemblance, à une époque voisine de celle que nous avons cru pouvoir fixer pour les puits n°s IV et V.

Toutes ces excavations, de forme, de dimensions et de profondeur diverses, étaient-elles de véritables *puits*, au sens moderne du mot? Avaient-elles été creusées les unes et les autres pour atteindre les nappes d'eau souterraines? Nous ne le pensons pas. On peut d'abord refuser le nom de *puits* à ceux que nous avons numérotés IX et X, excavations qui mesurent à peine 2 mètres de profondeur à partir du sol actuel et dont l'eau est absente; de même au n° XII, excavation de forme ovale plutôt irrégulière, ne descendant pas à 3 mètres au-dessous du niveau moderne; de même encore au n° XIII, profond d'un mètre à peine sous les fondations du mur qui fut construit postérieurement au-dessus de lui. A propos de ces quatre excavations, M. Pernet émet, dans le *Journal des Fouilles*, l'idée que ce sont, non des puits, mais bien plutôt des silos ou des cachettes.

Une seconde catégorie de puits peut être constituée par les n^os I, II et XI, dont la profondeur est médiocre : à partir du sol actuel, respectivement 2 m. 75, 3 m. 25 et 4 m. 80, et dans lesquels il n'a point été rencontré d'eau, ni même de boue liquide ou de vase.

Restent les six puits n°s III, IV, V, VI, VII et VIII. Ceux-là sont les plus profonds, de beaucoup; le n° III mesure 7 m. 10 au-dessous du sol actuel et 5 m. 70 à partir du niveau auquel ont été trouvées les plus hautes assises de maçonnerie; le n° IV, 7 m. 80 au-dessous du sol actuel et 5 m. 50 à partir du pavé de la cave qui le recouvrait; le n° V, 8 m. 85 au-dessous du sol actuel et 6 m. 40 à partir du pavé de la cave; le n° VI, 11 m. 50 au-dessous du sol actuel et 10 m. 50 à partir du point où l'orifice en a été reconnu; le n° VII descend profondément dans le sol (aucune mesure en chiffres n'est donnée par le *Journal des Fouilles*); enfin le n° VIII ne mesure pas moins de 6 mètres à partir du sol moderne. Dans quatre de ces puits, l'eau a été rencontrée en plus ou moins grande quantité; ce sont les puits n°s IV, V, VI, VII; dans le puits n° VI, l'eau est apparue à 7 m. 50 du sol actuel; dans le puits n° VII, l'eau était assez abondante pour gêner le travail de la fouille. En outre, dans le puits n° III, si l'on n'a pas trouvé d'eau à proprement parler, le remplissage se composait en partie de boue. Il n'y a, dans cette série, que le puits n° VIII où, malgré la profondeur de 6 mètres, le *Journal des Fouilles* ne signale pas la présence de l'eau. A ne s'en tenir qu'aux détails ci-dessus, il serait difficile d'affirmer que ces six dernières excavations n'aient pas été de véritables puits.

Le mode de construction peut, d'autre part, entrer en ligne de compte. Le puits n° III est maçonné sur une hauteur de 4 m. 25 à partir de son orifice; les parois sont faites de pierres sèches; au-dessous de cette maçonnerie, il est creusé dans le roc même, sur 1 m. 45 de hauteur; même à cette profondeur, on n'a trouvé que de la boue. L'humidité paraît bien provenir du suintement des parois; on n'a pas constaté l'existence d'une nappe souterraine.

Le puits n° IV n'était pas maçonné; il a été creusé dans l'argile d'abord, puis dans le roc vif (2 mètres dans l'argile, 3 m. 50 dans le roc). L'eau y a été rencontrée en grande abondance.

Le puits n° V n'était pas non plus maçonné; il traversait l'argile

sur une hauteur de 2 mètres, puis descendait dans le roc pendant 4 m. 40. Il y a été trouvé un peu d'eau.

Le puits n° VI, en même temps que le plus profond de tous, est aussi le plus soigné dans sa construction. Les parois en sont faites jusqu'au fond d'une maçonnerie assez régulière en petit appareil. L'eau est apparue à partir de 7 m. 50. Comme ce puits mesure 11 m. 50 depuis le niveau moderne, il y avait au fond environ 4 mètres d'eau. Il a d'ailleurs fallu l'épuiser constamment pour pouvoir vider le puits.

Le puits VII était maçonné en pierres sèches; son diamètre se rétrécit à mesure qu'il s'enfonce dans le sol; il contient de l'eau en abondance.

Le puits VIII était grossièrement maçonné. Le *Journal des Fouilles* n'y mentionne point la présence de l'eau.

Il est vraisemblable que les puits n°s IV, V, VI et VII ont été vraiment creusés pour se procurer de l'eau; la conclusion nous paraît moins certaine pour les puits n°s III et VIII.

Mais d'autre part il faut se rappeler que les puits n°s IV et V ont été bouchés à une certaine époque, puisque l'orifice en a été retrouvé au-dessous du pavement d'une cave; le puits n° VI paraît avoir subi le même sort, puisqu'il a été découvert tout près du foyer d'un hypocauste. Quelle qu'ait été l'intention dans laquelle ils ont été creusés à l'origine, il est évident qu'ils ont été abandonnés, inutilisés en tant que puits bien avant la fin de l'époque antique.

On ne comprendrait guère, il faut le reconnaître, la présence dans de véritables puits, toujours utilisés comme tels, des objets si disparates et si curieux qui ont été retirés de la plupart d'entre eux.

Sans vouloir dresser ici un catalogue détaillé de tous ces objets, catalogue qui ferait double emploi avec les extraits du *Journal des Fouilles* que nous avons transcrits au début de cette note, nous croyons du moins utile de distinguer parmi les trouvailles faites dans les puits plusieurs catégories distinctes d'objets. Il ne serait pas surprenant de recueillir au fond de véritables puits des débris de bois, pouvant provenir de seaux tombés et abandonnés, ni des vases ou des morceaux de vases communs, soit en poterie, soit en bronze. Mais ce qui doit attirer notre attention et ce qui donne à ces puits un caractère spécial, ce sont d'autres séries d'objets, dont la présence dans de vrais puits ne s'expliquerait guère : par exemple

les colonnes, morceaux de colonnes et chapiteaux découverts dans les puits nos III et VI; les débris de statuettes et de bas-reliefs recueillis dans les puits nos V et VI; les poids en pierre et le fragment avec inscription retirés des puits nos V, VI et XIV; les creusets et débris de creusets en terre réfractaire, ainsi que les morceaux de moules en terre cuite fournis par le puits n° II; enfin la série de chaudrons en bronze doré et de vases en métal étamé, emboîtés les uns dans les autres, trouvés au fond du puits n° III. On ne jette pas, on ne laisse pas tomber dans un puits où l'on a l'habitude de puiser l'eau nécessaire à la consommation des colonnes ou des chapiteaux, des statuettes ou des reliefs brisés, des séries de vases en métal. L'impression qu'on éprouve devant toutes ces trouvailles, c'est que ce sont des objets usagés, détériorés ou accidentellement brisés, dont on a voulu se débarrasser. Les puits trouvés en 1909 sur le Mont Auxois n'étaient pas ou n'étaient plus, quand on y a jeté tous ces objets, des puits destinés à fournir de l'eau aux habitants d'Alesia : c'étaient, suivant toute apparence, des puits de vidange, puisards ou puits perdus, où l'on précipitait tous les résidus de la vie courante. Cette conclusion nous paraît pouvoir seule rendre compte de la présence dans ces puits de débris tels que cendres, charbon (puits n° II), ossements d'animaux (puits nos VI, IX, X, XI), coquilles de noix et noisettes (puits n° VIII), etc.

S'il en est ainsi, le nombre même de ces puits, dont plusieurs sont très voisins (les puits II et III sont à 4 mètres l'un de l'autre), permet de croire que chacune des maisons d'Alesia possédait son puits perdu, ancien puits inutilisé ou excavation de profondeur médiocre creusée spécialement à cet effet. Dans cette hypothèse, on comprend pourquoi tous ces puits ont fourni des débris analogues : vases ou débris de vases communs en poterie et en métal, ferrailles, fragments de bois, de charnières en os, clefs en bronze, épingles en os, menus morceaux de verre. D'autre part, certaines trouvailles plus spéciales s'expliquent sans doute, soit par le caractère de la construction à laquelle appartenait le puits perdu, soit par le genre de vie que menaient ou le métier qu'exerçaient les habitants de la maison. A ce point de vue, les puits II, III, V et VI méritent une mention spéciale. Dans le puits n° II, outre des cendres, du charbon et des débris informes de poterie, on a recueilli beaucoup de fragments de creusets en terre réfractaire, onze creusets à peu près intacts, plusieurs morceaux de moules en terre cuite

et un polissoir. Nous possédons évidemment dans cet ensemble les débris d'un atelier de bronzier.

Le puits n° III est celui qui a fourni, en même temps qu'un fût de colonne et un morceau de chapiteau, plusieurs chaudrons et débris de chaudrons en bronze doré, ainsi que des vases en métal étamé, dont trois ont été trouvés emboîtés les uns dans les autres. La demeure dont ce puits faisait partie devait être importante; le fût de colonne et le morceau de chapiteau sont les témoins d'une architecture soignée; les chaudrons en bronze doré et les vases en métal étamé attestent la présence d'une vaisselle au moins confortable, sinon luxueuse.

Le puits n° V, découvert sous une cave d'assez belle époque et de construction régulière, renfermait en particulier les deux morceaux d'une statuette en pierre dure de la déesse de l'Abondance, un fragment d'une assez grande lampe en terre cuite avec sujet en relief représentant la toilette de Vénus, enfin un petit vase ou un couvercle de vase bosselé en cuivre doré. Parmi beaucoup d'autres débris recueillis dans le même puits, ceux-là nous apprennent que la maison dont le puits n° V dépendait n'était pas habitée par de pauvres gens; par là se trouve confirmée la conclusion que pouvait déjà suggérer l'aspect matériel de la cave.

Enfin le puits n° VI, dont l'orifice a été découvert tout près du foyer d'un hypocauste, est particulièrement significatif. On y a trouvé deux chapiteaux, des fûts et des morceaux de colonnes brisés de dimensions diverses, un fragment de bas-relief où deux personnages au moins étaient représentés, une coupe en poterie samienne, un morceau de conduite en plomb. La quantité de fragments d'architecture recueillis dans ce puits paraît indiquer qu'il appartenait à un édifice assez important; le fragment de bas-relief atteste que cet édifice n'était pas dénué de décoration artistique; le morceau de conduite en plomb prouve que l'eau y circulait : si de tous ces détails nous rapprochons la présence d'un hypocauste dans cette construction, nous en conclurons avec assez de vraisemblance qu'il y avait là sans doute des thermes, soit privés, soit publics.

Ainsi l'intérêt des puits d'Alesia est très particulier. Nous y retrouvons les débris, les résidus de la vie quotidienne. En étudiant le caractère et la valeur de ces résidus, nous pouvons nous rendre compte approximativement de l'existence que menaient les Gallo-

Romains de cette petite cité provinciale. Il faudra sans doute qu'un grand nombre de puits soient connus et étudiés avant qu'une conclusion générale puisse être formulée. Mais il en a été déjà fouillé assez pour qu'il soit légitime d'en indiquer l'importance et d'en montrer l'intérêt. C'est ce que nous avons tenté de faire ici.

J. Toutain.

LES
TOMBES À INCINÉRATION
DU
MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND,

PAR M. AUG. AUDOLLENT,

Professeur à la Faculté des Lettres et Directeur du Musée de Clermont-Ferrand, Correspondant du Comité.

En étudiant récemment, dans le *Bulletin archéologique*[1], *Les récipients de pierre en usage pour les sépultures à incinération*, M. Héron de Villefosse supposait que tous les monuments de cette catégorie retrouvés jusqu'à ce jour en Gaule n'étaient pas encore publiés; plus d'un musée devait en avoir recueilli qu'il serait intéressant de connaître : il nommait en particulier celui de Clermont-Ferrand. L'hypothèse du savant archéologue est parfaitement fondée. Notre Musée possède une série de ces tombes, les unes complètes, les autres mutilées, que je me proposais de signaler prochainement au Comité des Travaux historiques. L'occasion m'est propice pour exécuter ce projet; je remercie mon ancien maître de me l'avoir offerte.

Mais au lieu de décrire simplement les sépultures qui nous restent, il y aura profit, je pense, à rappeler en même temps celles dont le souvenir seul est parvenu jusqu'à nous, soit qu'elles aient été détruites aussitôt que sorties du sol, soit qu'on en ait perdu la trace. M. Héron de Villefosse fait observer avec beaucoup de justesse[2] que « la forme pratique de ces boîtes de pierre a dû

[1] *Bulletin archéologique*, 1909, p. 154 à 165.
[2] *Ibid.*, p. 160.

causer de bonne heure la disparition d'un grand nombre d'entre elles et donner aux paysans l'idée de les porter près de leurs habitations afin de les employer pour des usages domestiques[1]». L'origine des récipients ainsi utilisés fut bien vite oubliée. Si quelques archéologues attentifs n'avaient pris soin de les noter lors de leur découverte, ils seraient aujourd'hui perdus pour la science.

Toutes ces tombes se composent essentiellement de deux cubes qui s'emboîtent l'un dans l'autre, le plus souvent au moyen d'un bourrelet et d'une rainure. Sans doute deux parties constituent aussi les sarcophages à inhumation; mais elles sont combinées d'une façon différente. Une cuve rectangulaire, de la longueur du corps entier, munie d'un couvercle assez plat, en tout cas moins haut que la cuve qu'il ferme, voilà le sarcophage. Un dé de pierre, creusé pour recevoir l'urne funéraire et surmonté d'une sorte de bonnet de dimensions ordinairement égales aux siennes, voilà nos monuments à incinération. S'il était d'usage chez nous, comme en Italie, de désigner par un nom faisant image les diverses sortes de sépultures, on appellerait volontiers ces dernières «tombes à calotte» ou «à chapeau», l'expression de «tombes à couvercle» étant réservée aux sarcophages.

Le type dont j'indique ici les traits généraux comporte des variétés; un simple coup d'œil donné aux planches qui accompagnent ce mémoire permettra de s'en rendre compte. On pourrait donc être tenté, pour dresser la liste des unités que nous possédons, de les grouper d'après leurs caractères particuliers : ce serait un classement logique. Je crois mieux faire en les énumérant d'après leur provenance, autant qu'elle est connue, quitte à revenir ensuite sur les ressemblances ou les différences qu'elles peuvent présenter.

Clermont. — «Au Sud de Clermont, dit Bouillet[2], entre le faubourg de Jaude et le village de Beaumont, une grande partie de la

[1] Je citerai plus loin un exemple de cette adaptation, p. 195, n° XXII.

[2] *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, 2° édit. (1846), p. 142; cf. Ambroise Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand* (1870), t. I, p. 335. D'autres découvertes de sépultures ont encore eu lieu plus tard dans les terrains au Sud de Clermont, par exemple sur la route de Beaumont (*Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1905, p. 257) : il s'agit d'ossements et

plaine était consacrée aux sépultures, à l'époque gallo-romaine.» On y a exhumé à diverses reprises, surtout en 1839 et en 1840, de nombreux vases funéraires avec des débris d'os brûlés ou des cendres. «Au nombre des découvertes, il se trouva des médailles du haut empire, des figurines en terre blanche, et un beau vase en verre, de la forme d'un pot à eau, et d'environ 0 m. 20 de hauteur. Des cippes de forme pyramidale y ont aussi été trouvés[1].» Ces cippes, devenus la propriété de Bouillet, furent donnés par lui au Musée de Clermont, où ils se voient encore. Le terrain d'où ils sortent est connu sous le nom de *Valière*[2].

I. *Valière* (pl. XXX, fig. 1). — Monument incomplet[3]; seul le couvercle subsiste. C'est une pyramide tronquée, haute de 0 m. 28; la base, qui devait être carrée, autant qu'on en peut juger d'après son état actuel, a 0 m. 29 de côté. Sur le plat du sommet, une

de quelques poteries, dont un fond de vase rouge avec la marque *Albuciani oficina* (cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 10010, 84). Une erreur de rédaction dans le procès-verbal de l'Académie de Clermont (*loc. cit.*) m'a fait dire qu'il existait une corrélation entre cette trouvaille et le monument connu sous le nom de «Mur des Sarrasins». La seule qu'on puisse apercevoir, c'est que tous deux concernent la région Sud-Sud-Ouest de la ville; ils s'ajoutent donc aux tombes de Valière pour démontrer l'extension de la cité d'*Augustonemetum* dans cette direction.

[1] M. Mathieu, en signalant dans les *Annales scientifiques de l'Auvergne*, XII (1839), p. 19, n. 1, «plusieurs petites tombes en grès, avec des inscriptions, trouvées... dans la propriété de M. Mazucco», pharmacien, promettait de décrire bientôt cette découverte; il ne paraît pas que la note annoncée ait jamais paru.

[2] C'est l'orthographe de Bouillet; il écrit pourtant *Vallière* au moins une fois (*Statistique*, p. 92); Ambroise Tardieu (*Hist. de Clermont*, *loc. cit.*) emploie cette dernière forme; Mathieu (voir la référence ci-dessous, p. 180, n. 2) et M. Antoine Vernière (*Table des matières contenues dans les publications* de l'Académie de Clermont-Ferrand, 1907, p. 148) préfèrent *Valières*. M. G. Rouchon, le savant archiviste du Puy-de-Dôme, veut bien me faire remarquer que les documents du moyen âge sont d'accord avec Bouillet. Il sera donc sage de conserver, comme lui, la transcription la plus anciennement attestée, celle dont se servait Savaron (*Les origines de la ville et cité de Clairmont*, édit. de Durand, in-f°, 1662, p. 17, 365).

[3] Bouillet, *Statistique*, p. 93, cf. p. 143; atlas, p. 5, pl. X, 8; *Musée de Clermont-Ferrand*, 1861, p. 198; *Supplément du livret du Musée de Clermont-Ferrand et Catalogue du Musée lapidaire*, 1864, p. 45, n° 7; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1470.

double ligne croisée en X joint les angles deux à deux. La face antérieure porte en lettres assez grossières l'inscription:

MΛ⌊
I I

Sur les deux faces latérales, près de la base, s'ouvre un trou carré. Sous la pierre on a pratiqué une cavité circulaire, d'un diamètre de 0 m. 22, avec bord aplati pour pouvoir s'adapter au bourrelet de la caisse aujourd'hui perdue.

Domite[1].

II. *Valière* (pl. XXX, fig. 2). — Monument incomplet[2]; couvercle en forme de pyramide, mesurant 0 m. 28 de hauteur, et 0 m. 25 de côté à la base. Au bas des quatre faces un trou est percé vers le milieu; celui de la face postérieure contient un reste de fer. Sur le devant s'étalent trois lettres d'une écriture assez maladroite :

SOG

Comme dans le numéro précédent, la cavité ronde du dessous, profonde de 0 m. 07, avec un diamètre de 0 m. 21, offre un bord plat correspondant à une partie saillante du cube inférieur que nous ne possédons pas.

Grès arkosique.

III. *Valière* (pl. XXXI). — Pyramide élancée[3], haute de 0 m. 51, sur base carrée de 0 m. 19 de côté. Au lieu de se terminer en

[1] Mon collègue M. Glangeaud, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Clermont, a bien voulu me déterminer la pierre de ces tombes; je tiens à lui en exprimer tous mes remerciements. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici combien est malaisée l'identification de la pierre dans les monuments antiques, quand on n'a pas eu soin de les brosser et de les laver au préalable pour faire apparaître le grain au naturel; faute d'avoir pris ces précautions, on s'expose à de fâcheuses erreurs. Voir ci-dessous p. 182, n. 1; 183, n. 1.

[2] Bouillet, *Statistique*, p. 93; atlas, p. 5, pl. X, 10; *Musée*, p. 198; *Supplément*, p. 46, n° 7; A. de Caumont, *Bulletin monumental*, XXXV (1869), p. 677 et suiv.; *Abécédaire archéologique*, édit. de 1870, p. 525; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1475.

[3] Bouillet, *Statistique*, p. 93; atlas, p. 5, pl. X, 9; *Musée*, p. 198; *Supplément*, p. 45, n° 6; A. de Caumont, *Bulletin monumental*, *loc. cit.*; *Abécédaire*, *loc. cit.*; Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 110; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1471.

pointe, elle est tronquée près du sommet et présente une plate-forme de o m. 09 de côté, sur laquelle s'élèvent deux motifs ornementaux superposés, qui atteignent ensemble o m. 14 : d'abord une sorte d'autel entouré, dirait-on, de feuilles lancéolées[1]; puis un objet détérioré, de forme ovoïde, peut-être une pomme de pin.

Une inscription en lettres grêles occupe la face antérieure; elle se lit ainsi :

D M
E T M
M A N
SVIDIE

Sur les deux faces latérales, vers le bas, on remarque un trou bien apparent. Le dessous est plat.

Domite.

IV*a* et IV*b*. *Valière* (pl. XXXII, fig. 2, et XXXIII). — Tel qu'on le voit aujourd'hui au Musée de Clermont[2], ce monument[3] se compose de deux parties, une caisse et son couvercle.

La caisse (pl. XXXII, fig. 2) est haute de o m. 25, large de o m. 38 sur deux des côtés qui se font vis-à-vis, de o m. 34 et o m. 32 sur les deux autres. La cavité centrale, profonde de o m. 17, avec un diamètre de o m. 22, sans bourrelet circulaire, contient une urne où reposent encore des ossements calcinés : terre rose, parois minces, couverte blanche avec quelques traits noirs assez effacés; hauteur, o m. 21; diamètre à l'orifice, o m. 11.

Sous la caisse, vers le milieu et dans toute la longueur, s'étend une rainure large de o m. 07 et dont la profondeur varie entre o m. 035 et o m. 025; on en voit le commencement sur la planche de M. Espérandieu. Elle a dû être pratiquée pour assujettir et fixer la pierre. Je doute qu'elle soit ancienne.

(1) Il ne saurait s'agir, malgré les apparences, d'une série d'arcs brisés.

(2) Il est ainsi reproduit dans Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, n° 1612.

(3) Bouillet, *Statistique*, p. 92; atlas, p. 5, pl. X, 7; *Musée*, p. 197; *Supplément*, p. 45, n° 5; Allmer, *Revue épigraphique*, III, p. 110; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1466.

Le couvercle, un peu mutilé au sommet[1] (pl. XXXIII), affecte, comme celui du n° I, la forme d'une pyramide tronquée, mais le travail en est plus soigné. Sa hauteur actuelle atteint o m. 36; sur le devant, la base mesure également o m. 36 et sur les côtés o m. 32. Une inscription facile à lire orne la face principale[2] :

D . M
L I V L I O
C A D G A T
S I V E T R I P O N
M A R M O

Sur les trois autres faces on a représenté des outils ou instruments professionnels : au dos, un niveau de maçon; à droite, un maillet et un ciseau à pointe (pl. XXXIII, fig. 1); à gauche, probablement un autre ciseau à bout large. En bas de chaque face latérale existe un trou rectangulaire.

L'intérieur est évidé en forme de calotte, profonde au milieu de o m. 07, avec un diamètre de o m. 27; les traces de la taille y sont très visibles. Quant au trou assez large qui a été pratiqué au sommet de la pyramide, il servait probablement à y fixer un objet que nous ne saurions déterminer; je ne le crois pas ancien.

Domite[3].

Quoique la matière soit la même pour les deux moitiés et qu'elles aient de longue date été réunies au Musée de Clermont, je me demande si elles constituaient vraiment un seul tout à l'origine. Sans faire état du léger désaccord des mesures, car il ne prouve guère, on ne saurait omettre de signaler la différence dans le traitement de la pierre qui frappe les yeux de prime abord. D'autre part, le catalogue de Bouillet ne mentionne et son atlas ne reproduit qu'un «cippe pyramidal», sans aucune allusion au coffre. Pour indiquer au moins qu'il y a doute, j'ai séparé les deux éléments dans la numérotation, tout en les rapprochant dans la description.

(1) Bouillet n'indique pas cette particularité dans sa reproduction.

(2) Le crochet qu'on remarque, sur la planche, en haut de la lettre L (ligne 2), provient d'un éclat de la pierre.

(3) Et non granit, comme il est dit dans Espérandieu, *loc. cit.*

V. *Valière.* — M. Hirschfeld[1] attribue encore au terroir de Valière un autre cippe sur lequel Bouillet ne fournit aucun renseignement.

C'est un couvercle tronconique, sectionné très nettement du haut en bas, de façon à présenter sur le devant une surface plane qui a reçu l'inscription suivante aujourd'hui bien fruste :

D·M·
ET·M
MOLI
GETI

Au-dessous une rainure.

Dans son état actuel il mesure 0 m. 30 de hauteur, 0 m. 30 de diamètre à la base.

Un débris de pointe en fer, peut-être moderne, subsiste au sommet, dans une petite cavité où quelque ornement a pu être fixé.

Sur les côtés, de part et d'autre de l'inscription, deux trous de scellement sont ménagés.

Le dessous du bloc est à peine évidé.

Domite.

VI. *Valière.* — Outre ces cippes, recueillis par Bouillet, un autre au moins fut encore exhumé dans les mêmes parages. Voici en quels termes P.-P. Mathieu le présenta à l'Académie de Clermont[2] :

«Dans les derniers mois de 1836, et dans le cours de 1837, le vigneron Espinasse a retourné, à près de 2 mètres de profondeur, un arpent de terre situé au terroir du Clos, au pied du coteau de Valières. La partie de ce fertile bassin comprise entre le pré et le cimetière de l'Hôtel-Dieu était, avant l'établissement du christianisme en Auvergne, consacrée aux inhumations. Aussi le vigneron a-t-il exhumé toutes les espèces de vases en argile dont on se servait dans les funérailles : plusieurs figurines en terre blanche, représentant des personnages ou des animaux; beaucoup d'urnes ciné-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1472; A. de Caumont, *Bulletin monumental*, *loc. cit.*

[2] *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, XII (1839), p. 17-18; cf. id., *Des colonies et des voies romaines en Auvergne*, 1857, p. 92.

raires contenant des cendres et des os à demi brûlés; quelques vases en terre, ronds et carrés, à une et à deux anses... Quelques-uns étaient enfermés dans d'autres urnes d'argile; il s'en est trouvé un dans une tombe en pierre. Cette pierre est un cube en grès friable, de 0 m. 36 de côté, divisée (*sic*) en deux moitiés, creusées chacune en gobelet, et s'emboîtant au moyen d'un ourlet[1] que porte la pièce de dessus; mais le couvercle de l'urne en verre qui passait dans la moitié supérieure du cube était brisé en mille morceaux.»

Il paraît certain que le caisson mis ci-dessus sous le n° IV *a* n'appartient pas à la tombe dont on vient de lire la description, quoique la largeur en soit presque identique. J'admettrais bien que Mathieu se soit mépris sur la nature de la pierre, qualifiant «grès friable» ce qui est domite; mais la présence ici d'un bourrelet et d'une urne en verre empêche toute confusion entre les deux objets.

VII. *Les Salins* (pl. XXXIV, fig. 1 et 2). — C'est le nom que porte un terrain limitrophe de celui de Valière, dans la plaine au Sud de Clermont. Voici de quelle manière un *Inventaire* [manuscrit] *des objets acquis ou donnés au Musée depuis l'année 1879*[2] mentionne, en 1894, sous le n° 680, un «coffret funéraire en pierre trouvé aux Salins. Il est carré et le couvercle figure deux toitures à double pente se croisant à angle droit et se pénétrant mutuellement. Il contenait quelques ossements et les débris d'une urne funéraire en verre et scellé par deux brides en fer (*sic*)». Cette description, que j'ai tenu à reproduire sans y rien changer, complétée par la planche XXXIV, donne une idée suffisante de ce monument, qui nous est parvenu en bon état. Elle a besoin cependant d'être accompagnée de quelques éclaircissements ou rectifications.

Au pied de la caisse une sorte de base débordait légèrement, dont il subsiste une partie sur la face droite. Entre les deux tympans du couvercle, du même côté, puis à l'intérieur de la calotte, on distingue encore au premier coup d'œil la taille grossière en biais. Des morceaux d'ossements et des débris de l'urne en verre, extrêmement mince, existent encore dans le creux destiné à les renfermer.

[1] Il faut comprendre «bourrelet».

[2] L'auteur doit être M. Versepuy, directeur du Musée de 1879 à 1883 (voir Aug. Audollent, *Le Musée de Clermont-Ferrand*, 1908, p. 5, n. 3); il fut continué par ses successeurs jusqu'en 1894.

La tombe était close par quatre tenons en fer; les trous se correspondent en effet deux à deux sur les quatre côtés, tous encore remplis d'un reste de métal.

Hauteur totale	0^m43
Hauteur du caisson	0 22
Hauteur du couvercle, au tympan	0 21
Largeur des quatre côtés dans les deux moitiés de la tombe	0 28
Profondeur de la calotte supérieure (avec une rainure seulement ébauchée pour recevoir le bourrelet)	0 09
Profondeur du creux du caisson	0 20
Hauteur du bourrelet	0 02

Grès arkosique.

VIII. *Pont-de-Naud* (pl. XXXII, fig. 1). — Ce terroir est situé à l'extrémité Sud-Est de Clermont, à l'endroit où la ligne du chemin de fer de Tulle coupe la route d'Issoire. C'est par hypothèse que je lui attribue cette huitième tombe : voici ce qui m'y détermine. Au n° 223 de l'*Inventaire* manuscrit, auquel elle correspond, est indiquée une « sépulture en granit »[1] qui vient après plusieurs objets découverts au Pont-de-Naud[2]. D'autre part, la date où elle est inscrite (21 septembre 1881) concorde bien avec celle des fouilles accidentelles et fructueuses qui eurent lieu en cet endroit lors de l'établissement de la ligne de Tulle[3].

Il s'agit d'un cippe rond et creux, légèrement aminci vers le haut, reposant sur une base carrée dont un angle est intact, les trois autres plus ou moins détériorés. Les mesures sont :

Hauteur totale	0^m53
Circonférence moyenne	1 26
Côté de la base	0 50
Profondeur de la cavité centrale	0 26
Diamètre de la cavité centrale	0 25

(1) Celle que je vise dans ce n° VIII est en grès arkosique; mais on a vu (ci-dessus, p. 177, n. 1) combien il est aisé de se méprendre dans les déterminations de ce genre, quand on les effectue sans nettoyer suffisamment la pierre.

(2) Voir ci-dessous, n° IX.

(3) Voir sur ces fouilles *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1881, p. 74; 1882, p. 17; *Mémoires de l'Académie de Clermont*, XXIV (1882), p. 120-128. Un certain nombre des objets qu'elles ont produits furent déposés au Musée de Clermont; mais, au dire des archéologues qui ont suivi assidûment les travaux, — je pense surtout au Dr Dourif et à M. Vimont, — beaucoup de pièces intéressantes

A l'intérieur, une urne de terre rouge sans couvercle, haute de 0 m. 14, d'un diamètre de 0 m. 11; puis quelques menus ossements calcinés, sans doute tombés de l'urne.

Il n'existe aucun trou de scellement.

Nous ne possédons pas le chapeau de cette tombe.

Grès arkosique.

IX. *Pont-de-Naud* (pl. XXXV, fig. 1). — Il y a lieu, je pense, d'assigner cette tombe au Pont-de-Naud comme la précédente et pour les mêmes raisons. Elle aussi figure comme « sépulture en granit »[1] au n° 221 de l'*Inventaire* manuscrit[2]. C'est un parallélipipède rectangle de teinte grise, sans trous de scellement. La caisse, assez irrégulièrement taillée, — notre planche le montre, — a subi une légère réparation au dos avec du ciment. Le sommet du couvercle est plat avec arêtes largement chanfreinées.

Dimensions :

	CAISSE.	COUVERCLE.
Longueur	0m58	0m51
Largeur	0 43	0 41
Hauteur	0 30 et 0 33	0 30
Hauteur totale du monument en avant		0m62
Hauteur totale du monument en arrière		0 56

La logette de l'urne a été creusée avec plus de soin que le reste; elle mesure dans la caisse :

Profondeur	0m17
Diamètre	0 23 et 0 20
Bourrelet	0 02

dans le couvercle :

Profondeur au centre	0m08
Profondeur près du bord	0 04
Diamètre	0 31

auraient été vendues par les ouvriers aux marchands d'antiquités ou aux simples curieux, pour le plus grand dommage de la science.

(1) On verra plus bas que ce monument est en arkose : je me suis déjà expliqué (ci-dessus p. 177, n. 1) sur ces différences dans la dénomination d'une même pierre.

(2) Le n° 222, portant la même mention et rangé avec les deux autres sous une seule accolade, doit donc, selon toute probabilité, être issu du même terrain; je n'ai pourtant retrouvé ce chiffre sur aucune de nos tombes à incinération; s'agirait-il d'une sépulture à inhumation?

Il n'y a pas de rainure pour recevoir le bourrelet.

On lit au n° 9 (p. 4) de l'*Inventaire* manuscrit : « Une urne cinéraire en verre avec son couvercle, provenant des fouilles du chemin de fer au Pont de Naud. » C'est un délicat petit vase à une anse, haut de 0 m. 16, avec 0 m. 09 de diamètre à l'orifice; le couvercle n'existe plus. On est en droit de se demander si cette urne, conservée au Musée, n'appartient pas à la tombe que je décris.

Arkose grossière véritable [1].

X. *Pont-de-Naud.* — Les deux cippes qui précèdent ne sont pas les seuls qu'on ait exhumés dans ce terroir. Voici en effet ce qu'on lit dans la description des fouilles par le Dr Dourif [2] : « Trois ou quatre de ces vases [de terre cuite, avec couvercle] étaient placés dans des cubes de pierre creusés exprès, et recouverts d'une autre pierre taillée en pyramide quadrangulaire, peu élevée. Quelques signes, appartenant peut-être à un alphabet inconnu, ont été gravés sur quelques-unes de ces pierres, mais nous n'avons pu en déchiffrer le sens, même sur la sépulture où ils sont le mieux conservés. Cette sépulture, appartenant à un amateur de la ville (M. Colomès), contient une urne en verre, ce qui s'est présenté rarement dans les fouilles actuelles comme dans celles qui ont été précédemment effectuées dans les environs de Clermont. »

M. Colomès, aujourd'hui président du tribunal de Clermont, ne possède plus le petit monument ainsi mentionné par le Dr Dourif; il m'a dit l'avoir prêté jadis au docteur Plicque, de Lezoux, dans la collection de qui il a dû rester. D'ailleurs ce n'était pas une urne de verre, mais de terre cuite, que renfermait le cippe, selon M. Colomès.

[1] Le 4 janvier 1910, une découverte qui n'a point encore été signalée et qui est dans un rapport étroit avec mon sujet, fut faite un peu plus loin, à l'Est du Pont-de-Naud, exactement à l'endroit où l'avenue des Paulines atteint l'Esplanade de la gare, devant l'entrée de l'usine de la *Société industrielle de caoutchouc*. Dans la tranchée ouverte pour la pose des câbles téléphoniques, un ouvrier déblaya fortuitement, à moins d'un mètre de profondeur, une urne de terre intacte, haute d'environ 0 m. 30; elle renfermait les débris d'une seconde urne de verre et des ossements. L'auteur de la découverte ne conserva que le vase de terre, après avoir jeté tout son contenu. Bien que je lui aie demandé dès le lendemain de céder sa trouvaille au Musée, il me fut impossible d'obtenir même qu'il me la montrât.

[2] *Mémoires de l'Académie de Clermont*, XXIV (1882), p. 123.

XI. *Quartier de la gare* (pl. XXXVI, fig. 1). — Ce n'est plus au Sud, mais à l'Est de la ville qu'a été remis au jour le monument suivant. L'*Inventaire* manuscrit le signale, en août 1889, sous le n° 540, avec cette note : «Cippe trouvé à la gare, donné par M. Maugue.» Il est vrai qu'une étiquette placée sur l'objet même porte : «Cippe donné par M. Bachy.» Mais comme elle ne contredit pas l'indication de provenance, je crois, abstraction faite du donateur, que nous pouvons nous fier à cette dernière.

Bien que la caisse soit d'une teinte plus claire, les deux parties, tirées de la même pierre, s'ajustent avec une si exacte symétrie qu'il n'y a aucune raison de les rapporter à des tombes distinctes. Ces deux nuances résultent sans doute d'un contact sous terre avec une couche du sol différente.

L'ensemble est sur plan carré, mesurant 0 m. 33 de côté. La caisse a 0 m. 27 de hauteur et la calotte 0 m. 32. Cette dernière, qui affecte la forme d'un tronc de pyramide, avec sommet plan de 0 m. 085 sur 0 m. 075, offre en dessous un creux profond seulement de 0 m. 045 où fut ménagée une rainure circulaire ; le diamètre est de 0 m. 28. Dans la cavité intérieure correspondante, entourée d'un bourrelet de 0 m. 015, la profondeur atteint 0 m. 20 et le diamètre 0 m. 22. La taille, très nette, a été faite par un outil plus fin que dans les n°s IV*b* et VII, et en sillons assez rapprochés.

Deux tiges de fer, scellant la tombe, en assuraient l'inviolabilité; les trous où elles furent jadis fixées, encore remplis de métal, se font pendant sur deux faces parallèles.

Domite.

XII. *La Liève* (pl. XXXVII, fig. 1). — Une autre tombe a encore été extraite du sol dans la même région, mais un peu plus loin en se dirigeant vers Montferrand, au terroir de La Liève, qui est occupé en partie aujourd'hui par l'usine à gaz. C'est le monument que l'*Inventaire* manuscrit indique, en janvier 1882, sous le n° 255, avec la simple mention : «Tombeau d'affranchi (cippe).» Moins laconique, la pancarte fixée sur l'objet ajoute : «Cippe (tombeau d'affranchi). Découvert en [date effacée] au cimetière de la Liève, village des Quatre-Coquins[1].» Sans nous mettre en peine d'ex-

[1] Je ne connais pas d'autre mention du «Village des Quatre-Coquins».

pliquer cette bizarre définition du cippe, prenons le monument tel qu'il s'offre à nous.

Des deux moitiés il ne subsiste que celle de dessous, élancée, mutilée vers le bas, encore haute cependant de 0 m. 63. La gaine nue (hauteur, 0 m. 40) qui le constitue essentiellement est surmontée de deux moulures (hauteur, 0 m. 03 et 0 m. 02), d'une bande plate (hauteur, 0 m. 08) et de deux volutes reliées sur le devant par une sorte de guirlande (hauteur, 0 m. 10); cette ornementation donne à l'ensemble l'air d'un autel [1].

Voici les mesures en largeur prises de bas en haut :

	FACE DE DEVANT.	FACES LATÉRALES.
	—	—
Gaine	0 m 29	0 m 25
Première moulure	0 29	0 29
Seconde moulure	0 32	0 27
Bande et volutes	0 34	0 30

Au pied de la gaine, sur les côtés, sont percés deux trous; celui de gauche, visible sur la planche, est rempli d'un métal qui paraît être du plomb. Je ne saurais dire à quel usage ils étaient destinés; on ne les aurait pas mis si bas pour y fixer des tiges de scellement.

Le creux qui abritait l'urne a une profondeur de 0 m. 14 et un diamètre de 0 m. 17; aucun bourrelet ne l'entoure.

La barre de métal disposée horizontalement qu'on remarque en arrière du cippe est destinée à l'assujettir au mur près duquel il a été installé en octobre 1903.

Domite.

Royat. — Le terroir des *Roches* est contigu à celui de Valière; il s'étale en pente à l'Ouest depuis là jusqu'à la gare de Royat. On ne nous dit pas, dans les indications que je vais transcrire, de quel point de cette vaste étendue est sortie la tombe qu'elles concernent. Il est possible qu'elle se soit rencontrée à proximité de Valière; dans ce cas il conviendrait peut-être de la cataloguer parmi celles de Clermont. Cependant, comme le rédacteur anonyme [2] ajoute «près Royat», on peut supposer qu'elle provient plutôt de la partie

[1] Voir un cippe funéraire du Musée du Puy, également en forme d'autel, dans Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, t. II, 1678.

[2] Sur l'auteur de ce manuscrit, voir ci-dessus, p. 181, n. 2.

haute du terrain et inscrire la trouvaille à l'actif de cette dernière localité [1].

XIII*a* et XIII*b*. *Les Roches* (pl. XXXVII, fig. 2). — Une calotte pyramidale, à pointe usée, fortement restaurée au ciment, surtout à l'intérieur, porte les deux désignations suivantes : «Sépulture gallo-romaine découverte aux Roches, près Royat, donnée au Musée par M. Battu-Boissier, de Clermont»; et sur une autre étiquette : «Récolte de M. Versepuy, conservateur, 1881.» L'*Inventaire* manuscrit les confirme en les complétant; on y lit au 21 septembre 1881, sous les nos 182 et 183 : «Une urne cinéraire en verre, trouvée dans son coffre en domite, aux Roches, près Royat; donnée par M. Battu-Boissier, de Clermont»; puis : «Sépulture gallo-romaine contenant l'urne ci-dessus.»

La calotte en question, qui mesure 0 m. 30 de hauteur et 0 m. 36 de côté, est creuse intérieurement, avec rainure circulaire large de 0 m. 03 et diamètre de 0 m. 25.

Un trou de scellement encore garni de fer subsiste sur une face; sur le côté à droite de celui-là une fente paraît encore contenir quelques débris du même métal; pour les deux autres faces on ne saurait rien affirmer, car le ciment a remplacé la pierre à l'endroit où pouvaient être les trous.

La cuve qui supporte actuellement ce couvercle est haute de 0 m. 23, large de 0 m. 37; la profondeur de la cavité centrale ne dépasse pas 0 m. 15, le bourrelet 0 m. 02, le diamètre 0 m. 25. Des deux trous de scellement, qui se font vis-à-vis, l'un retient encore un peu de fer; l'autre a gardé entière la tige métallique qui assurait l'exacte fermeture du tombeau. Recourbée à son extrémité supérieure, cette tige pénétrait dans un trou du couvercle. Or elle dépasse très sensiblement celui auquel elle semblait destinée. Aussi est-on en droit de se demander si les deux parties aujourd'hui superposées appartiennent bien au même ensemble. Pourtant l'*Inventaire* consigne avec précision, nous l'avons vu, qu'il y avait un coffre pour abriter l'urne.

Parmi les récipients de verre qui existent dans nos vitrines, au-

[1] C'est d'ailleurs une manière de parler inexacte, car le terroir des Roches et la gare de Royat font partie de la commune de Chamalières; mais je me conforme, pour plus de commodité, à l'usage courant, qui a donné le nom de Royat seul à la gare.

cun indice ne permet de deviner lequel était enclos dans la tombe que nous examinons.

Les deux parties sont en domite[1].

[1] Bouillet a signalé encore un cippe avec inscription trouvé au *puy Châteix*, sur le territoire de Royat : *Tablettes historiques de l'Auvergne*, I (1840), p. 551-552; *Statistique*, p. 92; *Musée*, p. 198; *Supplément*, p. 46, n° 8; cf. Tardieu, *Grand dictionnaire historique du département du Puy-de-Dôme* (1877), p. 295; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1469. Ce cippe, qui existe au Musée, ne semble pas être un monument funéraire.

Une autre sépulture, déterrée à Chamalières, entre Clermont et Royat, pourrait sembler au premier abord appartenir à la catégorie que j'étudie. Il ne sera pas hors de propos de transcrire un passage de la note publiée à ce sujet par M. A. M(aire) dans la *Revue d'Auvergne*, V, 1888, p. 137 : «Il y a deux ou trois jours [ces lignes sont datées du 21 avril 1888], on a découvert dans un terrain de l'avenue de Royat (terroir d'Argillet) quelques antiquités.

«D'une part, on a trouvé une tombe gallo-romaine, placée à 0 m. 60 de profondeur. C'était un bloc cubique en domite, dans lequel on avait ménagé un creux pour y déposer les ossements. Sur une des faces se trouve une inscription placée à gauche et à droite d'une sculpture représentant un édicule cintré soutenu par des colonnettes et au milieu duquel devait se trouver un buste. Le tout est sculpté en demi-relief.» De l'inscription, brisée en plusieurs morceaux, il subsiste seulement ces mots (*Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1478) :

MEMO
L·DVCISSMO POSV
M·X·ET D·XI
VS PATER

«De plus, on a trouvé dans le même terrain et au même emplacement quelques débris de poterie, tels que tessons de vases rouges à engobes et rayés transversalement, anses d'amphores ou de grands vases.»

Il s'agit en réalité d'une tombe d'enfant, ce cippe à inhumation étant sensiblement plus grand que les cippes à incinération qui font l'objet du présent mémoire. Je tiens le renseignement de M. Rouchon, qui l'a vu lorsqu'il sortait de terre.

Plus loin de Clermont, à Gerzat, dans la direction de Riom, diverses trouvailles ont eu lieu dont quelques-unes rentreraient peut-être dans notre étude. Pour l'affirmer nous aurions besoin d'indications moins laconiques que celles dont nous sommes redevables au Dr Pommerol (*Revue d'Auvergne*, III, 1886, p. 10) :

«Dès la fin de l'époque gallo-romaine, des constructions assez nombreuses s'élevaient au Nord-Est du village, à l'endroit appelé aujourd'hui le Grand-Pâtural et traversé par le chemin du Clémensat. Là ont été rencontrés des fûts de colonne, restes probables de temple, des statues en arkose ayant le costume et le caractère romains, des fragments innombrables de tuiles à rebords et de poterie samienne, des *cippes*, des urnes funéraires.»

Le Cendre-Orcet. — Cette donnée topographique manque de précision. *Le Cendre* et *Orcet* sont deux communes voisines, mais distinctes du Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont, à 11 kilomètres au Sud de cette ville. La réunion des deux noms pour désigner la gare qui dessert les deux bourgs a pu faire croire à quelque archéologue étranger au pays qu'il est question d'une seule et même localité.

XIV. — Au cours de son étude sur une sépulture gallo-romaine de Vignols (Corrèze)[1], M. Alexandre Nicolaï a été amené à rapprocher ce monument d'un autre analogue que possède le Musée de Saint-Germain-en-Laye : « Dans la salle 24, dit-il (p. 9), sous le n° 26263, on peut remarquer un involucre de pierre sans urne et muni de son couvercle, en tous points semblable au nôtre [celui de Vignols], sauf les dimensions qui en sont légèrement inférieures; ... (il) provient de Cendre-Orcet (Puy-de-Dôme). » Pour se faire une idée de cette tombe d'Auvergne, il faut donc rappeler la description que présente M. Nicolaï (p. 8) de celle de Vignols :

« Le cube de pierre proprement dit, ou mieux la boîte carrée dans laquelle a été pratiqué le *loculus* où repose l'urne, a 0 m. 23 de hauteur et 0 m. 30 de largeur; à sa surface supérieure un bourrelet a été ménagé pour mieux assurer l'encastrement du chapeau une fois rabattu.

« Ce dernier a la forme d'une pyramide quadrangulaire légèrement tronquée au sommet.

« Sa hauteur est de 0 m. 32; en sorte qu'avec son couvercle rabattu, le monument a 0 m. 55 de hauteur. »

La « boîte carrée[2] » du Cendre-Orcet est donc analogue à la plupart des monuments examinés dans les pages précédentes, et ce qu'en dit M. Nicolaï s'appliquerait très exactement à eux.

[1] *Note sur une sépulture gallo-romaine découverte à Vignols (Corrèze)*, dans le *Bulletin archéologique*, 1907, p. 8-11.

[2] Ce n'est pas ainsi pourtant qu'on se la figurerait d'après les indications de M. S. Reinach, *Catalogue sommaire du Musée des Antiquités nationales au château de Saint-Germain-en-Laye*, 2e édition, Paris, 1890, p. 42; cf. p. 195. En mentionnant les tombeaux à incinération de la salle XXIV, il ajoute : « Parfois, comme dans le Lot (Donelle), le Puy-de-Dôme, ...le réceptacle de l'urne est une sorte de *cylindre* en pierre avec couvercle conique. » Bien que le nom de la localité du Puy-de-Dôme fasse défaut, je ne crois pas qu'il puisse être question ici d'un autre monument que celui du Cendre, dont nous nous occupons.

Nous pouvons par conséquent l'ajouter en toute confiance à notre liste.

XV. — Un autre monument de la même catégorie a encore été signalé au Cendre. Nous le connaissons par Gault de Saint-Germain [1]. Sa description, trop brève, est en partie éclairée par un dessin. «Il y a plusieurs années, dit-il, qu'au Cendre un vigneron, en bêchant la terre, trouva l'urne dont je donne ici la figure... Dans l'intérieur il en découvrit une autre... [où il ne] trouva qu'un peu de cendres et quelques ossements», au lieu du trésor qu'il convoitait. Sa pioche avait brisé cette dernière, qui était sans doute de terre cuite, et le couvercle de celle en pierre qui la protégeait. Mais, continue l'auteur, j'ai «pris la figure et les proportions [de celle-ci], que je donne ici très exactement. L'urne est hexagonale. Côté de l'hexagone, un pied; diamètre de l'hexagone, deux pieds; diamètre de la circonférence intérieure, six pouces; élévation totale, sans couvercle, treize pouces.»

J'ai peine à admettre, quoi qu'en dise Gault de Saint-Germain, la parfaite exactitude de son image. Qu'on se figure une boîte hexagonale, surmontée en sa partie centrale d'une sorte de coupole, voilà la tombe. Quant à l'urne, elle affecte la forme d'un gobelet. Nous n'avons pas les moyens de contrôler ces indications, car le monument semble avoir péri. Retenons du moins la présence au Cendre d'un second exemplaire du type que nous examinons en ce moment [2].

Bromont-Lamothe [3]. — Le canton de Pontgibaud, situé à l'Ouest de Clermont, a fourni lui aussi deux spécimens de sépultures à incinération. Elles sont décrites dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. VII, p. 220-221 [4].

[1] *Antiquités d'Auvergne*, p. 159-161, pl. VII, à la suite du *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, de Rabani-Beauregard, 1802.

[2] Gault de Saint-Germain cite encore (p. 161-163), d'après Montfaucon, une tombe analogue trouvée en 1589 aux portes de Dijon. C'est un nouve exemple à alléguer en faveur de l'opinion émise par M. Héron de Villefosse (*Bull. archéol.*, 1909, p. 158-160) sur la diffusion de ce genre de sépultures.

[3] Je donne à cette localité le nom qu'elle porte officiellement aujourd'hui.

[4] Sous ce titre : *Notice de quelques antiquités trouvées dans le canton de Pontgibaud, département du Puy-de-Dôme, et recueillies sur place au moment des découvertes, par M. Bouyon, ancien receveur de l'enregistrement, demeurant à Bro-*

XVI. « *Antiquités du village de Mont-Thant.* — Dans le territoire de ce village, commune de Bromont, le soc de la charrue a mis à découvert un bloc cylindrique de 14 pouces de diamètre sur 2 pieds de hauteur, formé par deux pierres de granit en décomposition et réunies au moyen d'une languette circulaire, qui entre dans une rainure correspondante de la pierre supérieure, laquelle se termine en cône tronqué. Ces deux pierres sont creuses en dedans, et dans cette cavité s'est trouvée une urne sépulcrale de verre, qui contenait des ossements humains calcinés; sa forme est simple, mais agréable, et elle est bien conservée. » On ignore ce qu'est devenue cette tombe.

XVII. *Mont-Thant.* — [*L. cit.*, p. 221.] « Dans le même champ, un bloc taillé à huit pans, de 14 pouces de diamètre sur 18 pouces de hauteur, terminé en cône tronqué. Il est composé de deux pierres de lave poreuse, adaptées sans languette ni rainure, avec des moulures rondes et saillantes au périmètre, formant colonne aux angles de toutes les faces correspondantes.

« Dans l'intérieur, une cavité, dans laquelle était aussi une urne de verre; sur chaque face de cette tombelle, tant de la partie supérieure qu'inférieure, on distingue des linéaments gravés qui ont beaucoup de rapport avec l'écriture grecque. »

Malgré l'étrangeté de certains détails, il serait difficile de soutenir que la tombe ainsi décrite n'appartient pas à la catégorie que nous étudions. On doit d'autant plus regretter qu'elle ait disparu, qu'elle constituait, à en juger d'après ces lignes, une variante remarquable du type ordinaire. Mais comment ne pas se défendre d'un certain scepticisme en présence de cette soi-disant inscription grecque dans un coin écarté du pays arverne?

Aurières. — L'attribution d'une tombe de notre série à cette localité du canton de Rochefort, au Sud-Ouest de Clermont, est hypothétique. Elle repose sur les faits suivants.

XVIII. — Il y a une dizaine d'années, M. Rouchon a vu, à Paris, chez un M. Mignot, hôtelier, demeurant rue de la Chapelle, n° 1

mont, même canton. — Bouillet a reproduit ce passage dans sa *Statistique*, p. 141-142.

ou 2, un cube de pierre renfermant une urne de verre; le couvercle manquait. M. Mignot étant originaire d'Aurières ou des environs, c'est dans cette région qu'a dû être trouvé ce petit monument, transporté ensuite bien loin de l'Auvergne.

Bourg-Lastic. — La partie centrale du département n'est pas la seule qui ait rendu des tombes à insérer dans cet inventaire; il s'en est encore rencontré, à ma connaissance, en trois endroits sur ses confins: d'abord aux environs de Bourg-Lastic, chef-lieu de canton au Sud-Ouest. Bouillet s'explique en ces termes à propos de cette trouvaille [1].

XIX (pl. XXXV, fig. 2 et XXXVI, fig. 2). — «Vase en granit avec son couvercle. Ce vase, découvert près de Bourg-Lastic, renfermait une urne en verre pleine d'ossements calcinés.» Cette tombe existe au Musée de Clermont.

La caisse est cylindrique; la calotte, ronde aussi à la base, se termine en forme de bonnet pointu. Toutes deux sont creuses à l'intérieur; nulle part on ne constate de trous de scellement. Les dimensions sont :

Hauteur totale	0m 58
Hauteur de la caisse	0 27
Hauteur du couvercle	0 31
Circonférence en haut de la caisse	1 30
Circonférence en bas du couvercle (il déborde donc légèrement)	1 35
Diamètre total dans les deux parties (environ)	0 40

Cavité de la caisse :

Profondeur totale	0m 18
Hauteur du bourrelet	0 015
Diamètre	0 20

Cavité du couvercle, avec bord intérieur plat assez large sur lequel porte le bourrelet :

Profondeur au milieu	0m 06
Profondeur sur le bord plat	0 025
Diamètre total	0 30
Diamètre, non compris le bord plat	0 15

[1] *Supplément*, 1864, p. 44, n° 4.

J'ignore ce qu'est devenue l'urne de verre.
Granit.

Giat. — Cette localité est située dans le canton de Pontaumur, à l'Ouest du département, près de la Creuse.

XX. — L'abbé Croizet a signalé, trop brièvement, en 1855 [1], «des vestiges bien conservés de la voie romaine aux environs de Giat, et des urnes cinéraires en granit avec couvercles qu'on a trouvées le long de son parcours».

Charbonnier. — La plus grossière assurément, mais non la moins intéressante des tombes de cette catégorie provient de Charbonnier, commune du canton de Saint-Germain-Lembron, au Sud du département, à proximité de la Haute-Loire. Signalée à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont par M. Salveton, le 5 avril 1906, elle entrait au Musée de la ville le 16 mai suivant [2]. Je possède sur cette trouvaille des renseignements détaillés qu'on me saura sans doute gré de consigner ici.

XXI. *Les Pagésies* (pl. XXXVIII et XXXIX). — Dans les derniers jours de 1905 et les premiers de 1906, un propriétaire de Charbonnier, M. Simon Bœuf, défonçait un champ situé à un kilomètre environ au Nord du village, au terroir des *Pagésies* [3]. A 0 m. 30 de profondeur, il y rencontra par hasard le cube de pierre reproduit sur la planche. Les deux parties en sont taillées avec si peu de régularité qu'il est nécessaire d'en faire une multiple mensuration.

[1] *Annales scientifiques de l'Auvergne*, XXVIII (1855), p. 499.

[2] Voir *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1906, p. 75, 117-120, 123.

[3] «Tenir en Pagésie, dit Auguste Galland (cité par Ducange, *Gloss.*, s. v° *Pagus*), est une espèce de tenure... [où] chascun des detenteurs du fond est tenu solidairement aux cens et redevances, sans que le seigneur soit tenu de diviser ny s'addresser à tous les detenteurs si bon lui semble.» Voir encore *Dictionnaire de Trévoux*, s. v°; Chabrol, *Coutumes générales et locales de la province d'Auvergne*, III, 1784, p. 143. Ce mot de «Pagésies» se retrouve comme nom de terroir dans beaucoup de communes de la Limagne; ce qui tend à prouver que, malgré sa rigueur pour le preneur, cette forme de contrat de louage était assez généralement adoptée en Auvergne. Je dois cette dernière observation au regretté M. Antoine Vernière.

Aux angles, le coffre accuse 0 m. 40, 0 m. 36 (deux fois) et 0 m. 32 en hauteur; la largeur de ses côtés est de 0 m. 48, 0 m. 42 (deux fois) et 0 m. 38. Une des faces présente en bas une sorte de ressaut, très visible sur la planche XXXVIII.

La cavité centrale, profonde de 0 m. 21, dont 0 m. 015 pour le bourrelet, a un diamètre de 0 m. 26.

Au moment où on l'extrayait du sol, le couvercle s'est fendu en deux parties, qui se juxtaposent parfaitement; sa hauteur moyenne est de 0 m. 28. A l'intérieur, on constate un évidement circulaire, plutôt qu'un creux véritable, de 0 m. 35 de diamètre, avec une rainure à laquelle s'adapte le bourrelet inférieur.

Grès jaune, très lourd.

Une urne de terre rouge non vernissée, encrassée par places d'une sorte de croûte noirâtre, aux trois quarts pleine d'ossements calcinés, était logée dans la caisse; elle est reproduite planche XXXIX. Ses dimensions sont : hauteur, 0 m. 17; diamètre à l'orifice sans tenir compte du rebord, 0 m. 095; circonférence extérieure à la panse, 0 m. 58. Le couvercle, en forme de patère (diamètre 0 m. 14), n'a subi qu'une détérioration insignifiante au moment de la découverte[1].

On a réuni divers objets avec l'urne sur la même planche : un vase à anse de même terre (hauteur, 0 m. 08), une soucoupe de terre grise (diamètre, 0 m. 12), un anneau en os, une pendeloque de bronze suspendue par une bélière, qui n'ont pas été exhumés au même endroit qu'elle, mais à plusieurs centaines de mètres des Pagésies, au lieu dit *La Croix-de-la-Pierre*. Si je les groupe ici, c'est pour donner une idée d'ensemble des récentes trouvailles de Charbonnier[2].

[1] M. Salveton (*loc. cit.*) dit que le bouton a été brisé alors; en réalité, il n'y a jamais eu de bouton.

[2] Ces poteries ne sont pas les seules qu'on ait recueillies dans les alentours. M. S. Bœuf m'a montré une petite soucoupe de terre rouge vernissée, un vase à goulot rouge vernissé également, deux fragments de vases sigillés, qu'il a lui-même recueillis. Dans le passé, ce terrain et les alentours ont fréquemment rendu des objets de terre cuite d'espèces variées, qui sont pour la plupart entre les mains des anciens propriétaires de la mine de Charbonnier, MM. Dénier, de Brioude. — A La Croix-de-la-Pierre, m'a raconté M. Bœuf, on a constaté jadis l'existence de constructions antiques; elles sont aujourd'hui détruites; il y avait là aussi un puits, maintenant abandonné, dont on a d'ailleurs enlevé les pierres. Dans un autre terrain, *Les Graves*, se sont produites également des découvertes, dont le

Le Musée a acquis en même temps cinq monnaies romaines de même provenance : trois sont sorties de terre à La Croix-de-la-Pierre, peut-être un Agrippa assez peu net, un Hadrien, et sans doute un Marc Aurèle ou un L. Verus; les deux autres «avec le tombeau»[1] : ce sont un bronze de la colonie de Nîmes, un autre à l'effigie de Tibère avec l'autel de Lyon au revers. Elles nous invitent à dater cette sépulture des cinquante premières années de l'ère chrétienne.

XXII. — M. Bœuf possède un second spécimen de notre série de tombeaux, extrait, comme le précédent, du territoire de la commune. Mais on ignore les circonstances de la découverte; la calotte a disparu ; enfin le récipient a été affecté aux usages domestiques[2]. Je n'ai pu amener le propriétaire à le céder au Musée de Clermont, parce que, m'a-t-il déclaré, il lui était trop utile pour faire boire ses poules.

Cette caisse, de forme cylindrique, placée près du mur de la maison, est enfoncée dans le sol, d'où elle n'émerge que de 0 m. 24. Le diamètre total est de 0 m. 45 ; celui de la cavité préparée pour recevoir l'urne, de 0 m. 22, et sa profondeur, de 0 m. 16. Il n'existe pas de bourrelet; à 0 m. 06 au-dessous du bord supérieur deux trous se font vis-à-vis, dans lesquels entraient jadis les tiges de métal pour le scellement.

La pierre m'a paru être du grès arkosique.

souvenir est assez vague. Sur le plateau, un vieux chemin pavé en petites pierres, qui passe le long des Pagésies et se dirige vers Le Breuil, est encore reconnaissable en plusieurs endroits ; mais on distingue malaisément s'il s'agit d'une voie romaine ou d'une route du moyen âge. Peut-être est-ce la même qu'a signalée M. Eug. Jusseraud, dans les *Annales scientifiques de l'Auvergne*, XXIX (1856), p. 141. Sur les découvertes romaines de Charbonnier, voir encore P.-P. Mathieu, *ibid.*, 1856, p. 548-550 ; Bouillet, *Description archéologique des monuments... du Puy-de-Dôme*, p. 275-276; *Mémoires de l'Académie de Clermont*, XVI (1874); Salveton, *loc. cit.*

[1] Ce sont les propres expressions de M. Simon Bœuf (lettre du 14 mai 1906). Après avoir mentionné la découverte des poteries aux alentours et de «quelques médailles de bronze», M. Salveton déclare (*loc. cit.*, p. 119) : «Rien n'établit une connexité quelconque entre ces objets et le tombeau.» L'affirmation formelle de M. Bœuf corrige heureusement ce que cette phrase a de trop absolu.

[2] C'est un exemple de ces emplois fâcheux que prévoyait M. Héron de Villefosse (cf. ci-dessus, p. 175).

Provenance inconnue. — Outre les monuments d'origine certaine ou très probable que nous venons de passer en revue, le Musée de Clermont en abrite encore deux autres dont l'acte de naissance n'est pas en règle. La seule affirmation qui soit permise, c'est qu'on les a exhumés dans la région ; rien ne nous autorise à croire qu'ils ont été apportés d'ailleurs. Ils doivent donc prendre rang eux aussi dans notre liste.

XXIII. — Du premier il ne subsiste que le couvercle, un tronc de pyramide quadrangulaire, dont le sommet plat et carré porte un X qui réunit les angles deux à deux. Sa hauteur est de 0 m. 26, sa largeur à la base de 0 m. 27. Un trou de scellement se voit au bas de trois des faces; le quatrième a été emporté dans un éclat de la pierre.

A l'intérieur, une rainure court autour du creux central, qui est d'une faible profondeur — 0 m. 05 au centre — et dont le diamètre mesure 0 m. 24.

Domite.

XXIV. — Le second, plus endommagé encore, n'a même pas son couvercle — tout ce qui reste de lui — en bon état. Il est en deux morceaux. On se rend bien compte néanmoins que cette pyramide tronquée atteint 0 m. 42 de hauteur et 0 m. 35 de largeur à la base, qui devait être carrée.

De même, on distingue sans peine le creux intérieur, quoiqu'il soit fort mutilé et que la pierre n'ait pas été d'ailleurs entaillée profondément.

Un seul trou de scellement demeure visible; il devait avoir son pendant sur la face opposée, dans une partie brisée aujourd'hui.

Domite très friable.

En parcourant ce catalogue des tombes à incinération du Puy-de-Dôme, dressé avec autant d'exactitude que nos moyens d'information le permettent, on s'est vite convaincu qu'elles ont ce trait commun, déjà noté plus haut[1], et qui justifie leur présence dans cette liste, d'être composées de deux moitiés ajustées l'une sur

[1] P. 175.

l'autre pour abriter les cendres du défunt. Toutes répondent donc à un type unique. Mais nous avons pu remarquer aussi, au fur et à mesure qu'elles défilaient sous nos yeux, qu'elles sont loin de se ressembler dans tous leurs détails. Chemin faisant, on a noté les différences qu'elles présentent; c'est à les grouper, à noter les analogies partielles, que je voudrais maintenant m'attacher. Plus d'une fois, il est vrai, pour les pièces que nous ne possédons plus, notre documentation est un peu sommaire. Nous avons cependant assez d'indices pour les verser presque toutes dans quelqu'une des catégories que nous allons établir. Dans cette répartition, je me garderai des hypothèses hasardeuses et ne tiendrai compte que des caractères certains encore subsistants ou faciles à restituer sans risques trop grands d'erreur.

1° La forme extérieure des cippes est ce qui nous frappe tout d'abord. Dans la plupart des cas, non seulement la caisse qui sert de réceptacle à l'urne (I-IV *a*, VI, VII, XI-XIV, XVIII, XXIII, XXIV), mais aussi la pyramide, soit complète (II, III, X, XIII *a*), soit plutôt tronquée (I, IV, XI, XIV, XXIII, XXIV), qui la recouvre, sont sur plan sensiblement carré. Et ce rapport des deux parties est d'autant plus net que d'ordinaire (I, III, IV *b*, XI, XIII *a*, XXIII) la pyramide, au lieu de prolonger ses arêtes jusqu'en bas, repose sur une espèce de base quadrangulaire qui fait corps avec elle et la relie en quelque sorte au cube inférieur. Comme variantes dans cette classe, je rappellerai la sépulture des Salins, à Clermont (VII), avec sa base légèrement débordante au pied du caisson et surtout son couvercle formé de deux toitures qui se pénètrent et se coupent à angle droit; le monument du Pont-de-Naud (IX) à couvercle plat et chanfreiné; celui des Pagésies, à Charbonnier (XXI), dont les deux moitiés semblent plutôt ébauchées que tout à fait mises au point.

Les exemplaires sur plan circulaire sont moins nombreux (V, VIII, XVI, XIX, XXII), et pour trois d'entre eux seulement nous savons de quelle sorte était le couvercle. Il se rapproche du cône dans tous les trois; seulement l'arête en est renflée et presque courbe à Bourg-Lastic (XIX); à Bromont-Lamothe (XVI), c'est d'un cône tronqué qu'il s'agit; et à Clermont (Valière), la pierre tronconique (V) est de plus sectionnée en plan du haut en bas sur un côté. A titre de particularité, il faut signaler la petite base à

angles droits qui supporte la cuve cylindrique du Pont-de-Naud (VIII).

Deux spécimens paraissent en dehors de cette classification, celui du Cendre (XV) et celui de Bromont-Lamothe (XVII), l'un octogonal, l'autre hexagonal. Encore ce dernier peut-il être rattaché, si je ne m'abuse, à la catégorie précédente, puisqu'il se terminait « en cône tronqué ».

Une double précaution était prise d'ordinaire en vue d'assurer la préservation des cendres du mort. Un bourrelet pénétrant dans une rainure, tout au moins une partie saillante reposant sur une partie plate correspondante (I, II, VI, VII, IX, XI, XIII-XVI, XIX, XXI, XXIII) facilite l'emboîtage exact des deux pierres et empêche en même temps que la poussière du dehors ne s'introduise dans l'urne. En outre, deux (I, III-V, XI, XII (?), XIII *b*, XXII, XXIV) ou quatre (II, VII, XIII *a* (?), XXIII) tiges de fer, scellées dans autant de trous qui se font vis-à-vis en haut et en bas, maintiennent l'adhérence des deux parties et par suite la sécurité du tombeau. Une de ces tiges, demeurée en place (XIII *b*), atteste à quel usage servaient les trous qui subsistent sur la plupart des cippes.

Ce genre de fermeture me paraît si caractéristique que je n'ai pas hésité[1] à rattacher à notre série, parce qu'il en est muni, le tombeau n° III, de Valière, qui s'en distingue pourtant à bien des égards : son profil élancé — encore que la base soit sur plan carré — ne ressemble guère à celui des pyramides qui surmontent les autres caisses; de plus, seul parmi tous ces couvercles, il n'est pas évidé en dessous; enfin la décoration qui en garnit le sommet est unique.

Car nous ne pouvons pas affirmer que les deux trous forés tout en haut des n°s IV *b* et V aient servi à fixer quelque motif analogue. Cela fût-il prouvé d'ailleurs, les ornements du n° III, sculptés à même la pierre, resteraient très différents. Ils procéderaient plutôt de l'inspiration qui a produit le cippe en forme d'autel du quartier de La Lième à Clermont (XII) et le cippe octogonal de Bromont-Lamothe (XVII), avec ses arêtes flanquées de colonnes sans doute engagées.

2° Deux formes ont donc été presque exclusivement adoptées

[1] En tenant compte d'ailleurs de la provenance du monument.

pour nos sépultures, le cube et le cylindre; de même, on ne les a guère taillées non plus que dans deux matières, la domite (I, III-V, XI-XIII *a* et XIII *b*) et le grès arkosique (II, VII, VIII, XXII [?]), auquel on peut rattacher, semble-t-il, d'une part le «grès friable» indiqué par M. Mathieu à Valière (VI), puis le grès jaune des Pagésies, à Charbonnier (XXI), et d'autre part l'arkose grossière véritable du Pont-de-Naud à Clermont (IX). Trois monuments feraient donc seuls exception, celui de Bourg-Lastic (XIX), en granit, et les deux de Bromont-Lamothe (XVI et XVII), le premier en granit également, le second en lave poreuse. Mais je ne suis pas assez sûr de la détermination de ces derniers pour faire fond sur eux, non plus que des cippes de Giat (XX), eux aussi, dit-on, en granit.

Grès arkosique et domite abondent dans la région : la chaîne des puys fournit celle-ci en maint endroit; l'autre se trouve, par exemple, à la carrière du puy Châteix, au-dessus de Royat. Moins poreuse que celle du puy de Dôme, la domite de nos tombes a été extraite des flancs du Sarcoui ou du Clierzou[1].

3° C'est pour y loger l'urne cinéraire que tous ces monuments, quelles qu'en fussent la forme et la matière, avaient été préparés. Il s'agissait pourtant non seulement de mettre les restes du mort à l'abri de toute profanation, mais aussi d'empêcher la destruction du fragile récipient qui les contenait. Ce double rôle, nos tombes l'ont rempli comme l'espéraient ceux qui les ont construites, jusqu'au jour où les fouilleurs modernes les ont déterrées et maniées sans précaution. Les vases que des mains pieuses leur avaient confiés et qui, dans leur sûre cachette, bravèrent les siècles, ont été en quelques instants mis en pièces. Aussi, quoique le souvenir de plusieurs d'entre eux nous ait été transmis (VI, X, XV-XIX), un petit nombre seulement sont aujourd'hui entre nos mains, les uns de terre (IV, VIII, XXI), les autres de verre (VII, IX?, XIII?). Une seule de nos tombes, — celle de Charbonnier (XXI), — traitée avec égards, a conservé son mobilier à peu près intact : urne de terre munie de son couvercle et deux pièces de monnaie.

4° Qui étaient les défunts? Des gens de condition modeste. La famille de quelques-uns a bien cherché à donner à leur dernière

[1] Renseignement fourni par M. Glangeaud.

demeure une parure d'ailleurs toute relative (III, VII, XII), mais presque tous ont dû se contenter d'un abri de pierre nue. Nous ignorons jusqu'au nom de la plupart d'entre eux, les cippes étant pour l'ordinaire anépigraphes. Lors même qu'on a pris soin d'y graver quelques caractères, le sens en est plus d'une fois problématique. Écartons d'abord les deux X en diagonale tracés au sommet des nos I et XXIII, puis la soi-disant inscription grecque de Bromont-Lamothe (XVII), dont le texte ne nous a pas été livré, et les signes «peut-être d'un alphabet inconnu» du Pont-de-Naud (X); nous n'avons plus à examiner que cinq tombes de Valière (I-V) qui portent des épitaphes [1]. Encore ne saurait-on expliquer les deux premières d'une façon sûre : M A L / I I du n° I doit-il se lire *Malii* au génitif, ou bien les deux traits du dessous représentent-ils un chiffre énigmatique, tandis que M A L seraient les initiales des *tria nomina?* Je pencherais vers la première hypothèse, car les occupants de ces tombes ne portaient guère les trois noms romains; sur nos cinq inscriptions, ils ne figurent qu'une fois. Pour la même raison, S O G (II) est vraisemblablement l'abréviation d'un seul nom. Il ne reste donc que trois textes vraiment intelligibles et que je voudrais commenter brièvement.

Le n° III s'interprète *D(is) M(anibus) et m(emoriae) Mansuidi(a)e.* C'est l'épitaphe d'une femme que M. Hirschfeld [2] appellerait plus volontiers *Mansuiola* [3]. Mais, en comparant la lettre où il voit un O avec le D initial, on en constate l'identité [4]; quant au petit appendice qui lui semble être la barre inférieure de L, je le retrouve au pied de I qui précède. Il n'y a par conséquent pas lieu, à mon avis, de modifier la lecture proposée par Bouillet, acceptée par de Caumont [5]. La formule *D(is) M(anibus) et m(emoriae)* suivie d'un génitif est d'un usage fréquent sur les textes funéraires de la Gaule; je n'en relève pas moins de 75 exemples dans la seule épigraphie de Bordeaux [6].

(1) Les lettres des nos I, II, III et IV, sauf la quatrième ligne de ce dernier, ont été noircies, sans doute à une date récente après la découverte de ces cippes.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n° 1471.

(3) La lecture d'Allmer (*Rev. épigr.*, III, p. 110), *Mansuetae*, est insoutenable.

(4) M. Hirschfeld dit d'ailleurs lui-même (*loc. cit.*) : «O fere ut D formata est.»

(5) Voir les références ci-dessus, p. 177, note 3.

(6) *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, nos 609-896.

L'inscription du n° V, *D(is) M(anibus) et m(emoriae) Moligeni*, est rédigée de la même façon; toutefois le nom reste douteux, car la pierre, atteinte en plusieurs endroits par la pioche de l'ouvrier qui l'exhuma, est endommagée dans le bas; on a peine à démêler dans ces creux les lettres de la quatrième ligne. Dans le troisième caractère de la ligne 3, M. Hirschfeld [1] distingue une ligature de L avec E ainsi combinés M O E. En y regardant de près et à diverses reprises, il m'a semblé que L est accidentellement surchargé vers le haut d'une sorte de boucle où j'avais d'abord cru retrouver un R introduit par correction, et suivi d'un trait vertical qui ne saurait être qu'un I. Dans le signe ⊤ de la ligne suivante, on peut avoir aussi bien un T que la partie gauche de N. Enfin, entre G et E (l. 4), on soupçonne un O détérioré. De sorte qu'au lieu de *Moligeni*, il ne serait pas interdit de proposer *Moligoeni* ou *Moligoeti*. Je me garderai bien toutefois d'affirmer ces transcriptions.

Au contraire, le texte conservé sur le n° IV*b* se déchiffre sans aucune difficulté : *D(is) M(anibus) L(ucio) Julio Cadgat[o] sive Tripond[io] marmo[r(ario)]*. On sera frappé en jetant les yeux sur la planche XXXIII de la différence de l'écriture entre la dernière ligne et les précédentes. Celle-là est formée de caractères à la fois hauts et larges; ils sont dans celles-ci plus minces et plus courts. Aussi, tandis que M. Hirschfeld qualifie l'ensemble de « litterae bonae » [2], M. Prou m'avouait-il, en considérant l'original, que les quatre premières lignes lui inspiraient certains doutes, au lieu que le groupe M A R M O (l. 5) lui paraissait d'une bien meilleure venue. Ce scrupule du savant paléographe mérite d'être pris en sérieuse considération. Pourtant, si je ne m'abuse, l'authenticité de la cinquième ligne emporte celle des quatre autres. Le qualificatif *marmorario* suppose un nom auquel il se rattache, et ce nom ne saurait être que celui qui nous est fourni par les lignes 2-4. Aucun texte antérieur n'a dû recouvrir cette pierre; elle ne porte la trace d'aucun grattage, d'aucune surcharge. Acceptons donc l'épitaphe telle qu'elle est et tenons-la pour vraie.

Le personnage qu'elle concerne porte les *tria nomina* [3]; son rang social est donc supérieur à celui des défunts dont nous venons de

(1) *L. cit.*, n° 1472.

(2) *Ibid.*, n° 1466.

(3) Je ne conçois pas pourquoi M. E. Diehl (*Rheinisches Museum*, LXII (1907), p. 407, n. 5 de la page précédente) lit comme s'il fallait intercaler un *cognomen*

parler. Faut-il voir dans le gentilice *Julius* la preuve qu'il vivait au début de l'empire? Son surnom gaulois latinisé *Cadgatus* [1] dénonce en tout cas une origine celtique. M. Hirschfeld suppose que *Tripondius* pourrait en être l'équivalent latin [2]. N'est-il pas plus simple d'admettre, avec M. Diehl, que *Tripondius* est un sobriquet, introduit comme d'ordinaire par la conjonction *sive?* La restauration *marmorarius* s'impose à cause des instruments sculptés sur les trois autres faces. Si nous n'avions que le niveau de maçon au dos, nous serions à juste titre embarrassés, car cet emblême apparaît en Gaule sur des sépultures très diverses, où il n'a sans doute, selon la remarque de M. Héron de Villefosse, «qu'une signification symbolique» [3]; mais la massette et les deux ciseaux en précisent le sens. Complétés par l'épithète qui suit, ces quatre objets ne permettent pas de nier que nous ayons affaire à un marbrier. A cause de ces détails très nets, le cippe en question est peut-être le plus curieux de la série que nous passons en revue.

5° Ces tombeaux, on l'a constaté, ne trahissent en rien la richesse, à peine parfois l'aisance (III, IV *b*, XII). Pourtant il serait inexact de penser que ceux qui les habitèrent appartenaient aux rangs les plus bas de la société. Quelle est la raison d'être de ces cippes? Avant tout, nous l'avons dit, le désir de protéger les cendres avec une dépense minime. Or cette protection a été réalisée par d'autres plus modestes avec des moyens encore moins dispendieux. Plus d'involucre de pierre: simplement une urne de terre enveloppant et protégeant tant bien que mal celle où sont déposés les restes du mort. J'en ai cité déjà un exemple à Clermont [4]; en voici un second dont malheureusement la provenance est inconnue. Le Musée de notre ville possède une urne de verre à deux anses, haute de 0 m. 25, avec un diamètre de 0 m. 11 à l'orifice; le cou-

entre *Julio* et *Cadgato;* le texte ne demande aucune addition de ce genre, et sur la pierre on ne voit pas la moindre lacune.

(1) Voir Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, I, p. 670.

(2) *Loc. cit.* «Tripondii signo fortasse latine redditur nomen celticum *Cadgat[us]*.»

(3) *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, LXII (1901), p. 209 et suiv. Aux exemples cités dans ce mémoire on peut ajouter *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n°s 1466, 1700, 1741, 2051, 2252, 2576.

(4) Voir ci-dessus, p. 184, n. 1.

vercle est intact; elle renferme encore quelques ossements calcinés. Elle-même est insérée dans une autre urne de terre grisâtre, haute de 0 m. 36, et dont l'orifice mesure 0 m. 28 de diamètre.

Des trouvailles analogues ont aussi eu lieu sur d'autres points du département, par exemple dans le canton de Pontgibaud, près de l'endroit d'où sont sortis les nos XVI et XVII [1], et près de Villossanges, dans le canton de Pontaumur [2]. Je n'ai nullement l'intention même d'ébaucher ici un catalogue de ces récipients, mais j'ai cru qu'il était utile d'en rappeler l'existence, car ils sont dans le genre des tombes à incinération une espèce très voisine de la nôtre.

6° Pour nous borner aux sépultures cubiques ou cylindriques en pierre, qui sont l'objet spécial de ce travail, celles que j'ai énumérées appartiennent toutes au Centre, à l'Ouest et au Sud du département, aucune à l'Est ni au Nord. Est-ce pur hasard? Est-ce au contraire la preuve que ce mode de sépulture ne dépassait pas une aire déterminée? Je crois à une coïncidence fortuite. Car le fait que Bourg-Lastic, par exemple, en a rendu un spécimen n'est pas en soi très significatif et ne nous interdit pas d'espérer que les arrondissements d'Ambert, de Thiers et le Nord de celui de Riom nous en livreront à leur tour comme le reste du pays. Pour que leur absence de ces régions commençât à avoir une portée, il faudrait que le total des monuments exhumés fût plus considérable.

(1) «Dans le territoire du domaine de Laribeyre, à un kilomètre du Mont-Thant, dans le champ appelé *Périère*..., il a été découvert, par des ouvriers qui faisaient un fossé, une urne sépulcrale de verre, remplie d'ossements calcinés; elle était renfermée dans un vase de terre. Les ouvriers, en se disputant ce trésor, les ont cassés; en rapprochant les fragments de l'urne, on voit que sa forme est semblable à celle trouvée dans le territoire du Mont-Thant [voir ci-dessus, p. 191], mais avec des dimensions plus grandes et d'un verre encore plus pur.» (*Mém. de la Soc. des Antiquaires*, VII, 1826, p. 222.)

(2) *Annales scientifiques de l'Auvergne*, XXVIII (1855), p. 134. M. Mathieu annonce que «sur une esplanade appelée le Puy-du-Château... M. Petit [géomètre à Villossanges] venait de trouver dans la terre un grand vase d'argile rougeâtre, assis sur une tuile à rebords et recouvert d'une seconde... Malgré toutes les précautions, l'urne, rongée par le temps, est tombée en morceaux. Cependant tout n'a pas été perdu; dans celle-ci était, parfaitement conservée, une autre petite urne avec son couvercle en forme d'écuelle, et à moitié remplie d'ossements calcinés, mêlés à de la cendre et à de la terre. Le tout est conservé chez M. Petit...». Voir la planche n° 2, *ibid.*, p. 132.

Mais une trentaine de cippes[1] sont un nombre trop peu important pour qu'on ait le droit d'en rien inférer.

S'il n'est pas encore permis de tirer des conclusions pour le Puy-de-Dôme tout entier, on est dès maintenant fondé à le faire pour la ville de Clermont qui, à elle seule, a produit au moins[2] onze de ces monuments. En repérant sur la carte[3] les divers endroits d'où ils sortent, on se rendra compte que ces terroirs forment une ceinture à la ville moderne, du Sud-Ouest à l'Est, depuis Valière jusqu'à La Lième. Sans prétendre sur ces seules données délimiter dans cette direction l'étendue de l'antique *Augustonemetum*, — il serait nécessaire pour cela de mettre en ligne encore d'autres éléments, — il ne faut pas méconnaître cependant que ces tombeaux, qui révèlent l'emplacement des cimetières de la cité gallo-romaine, sont autant de jalons utiles pour en déterminer au moins approximativement le périmètre.

Aug. Audollent.

(1) Le catalogue que nous venons de dresser ne comprend que vingt-quatre numéros; mais il ne faut pas oublier que les n°s IV et XIII sont peut-être à dédoubler; en outre, que trois ou quatre unités sont réunies sous le n° X et plusieurs encore sous le n° XX.

(2) Je dis : au moins, parce que, d'une part, le n° IV devrait peut-être se dédoubler et que, de l'autre, le n° XIII, pourrait appartenir plutôt à Clermont qu'à Royat. Voir ci-dessus, p. 186.

(3) Par exemple, sur celle qui accompagne mon mémoire *Clermont gallo-romain*, dans les *Mélanges littéraires* publiés par la Faculté des Lettres de Clermont, en 1910.

INVENTAIRES

DU

TRÉSOR DE SAINT-VAAST D'ARRAS,

DE 1493 ET 1544.

Communication de M. le comte DE LOISNE, membre non résidant du Comité.

Le fonds de l'abbaye de Saint-Vaast, aux archives du Pas-de-Calais, conserve vingt-huit inventaires du trésor de l'église [1], se référant aux années 1493 (H 429), 1544, 1550, 1551, 1555, 1562, 1576, 1584, 1588, 1591, 1592, 1597 (H 426), 1601, 1609, 1611, 1616, 1618, 1619, 1643, 1648, 1655, 1674, 1694, 1716, 1725 et 1756 (H 427).

Si on y ajoute onze états de meubles de l'hôtel abbatial [2] et trois du quartier du grand prieur [3], on arrive au chiffre de quarante-deux inventaires, pour le mobilier total de la grande et célèbre abbaye [4].

Nous publions ici les deux inventaires les plus anciens de la trésorerie, restés inédits et qui sont en même temps les plus intéressants.

Le premier, dressé en 1493, est, plutôt qu'un inventaire, un procès-verbal des déprédations commises par les Allemands pen-

[1] Le plus ancien inventaire du trésor de Saint-Vaast que l'on connaisse est celui dressé par le moine Guiman vers l'an 1200 (H 428), publié, dans le Cartulaire de Saint-Vaast, par l'abbé Van Drival (p. 106-111).

[2] Inventaires de 1545 (H 179), 1593 (H 180), 1597 (H 181), 1598 (H 182), 1600 (H 183), 1617 (H 185), 1630 (H 186), 1631 (H 187), 1633 (H 188), 1636 (H 190) et 1661 (H 189).

[3] Inventaires de 1544, 1609 et 1751.

[4] Il faut y ajouter vingt-cinq inventaires du mobilier de la bouteillerie et des cuisines, allant de 1587 à 1652 (H 191). — Cf. Loriquet, *Note sur les tentures de haute lisse possédées par l'abbaye de Saint-Vaast*, p. 3.

dant leur occupation d'Arras, en 1492. Non contents de rançonner la ville, ils dépouillèrent, on le sait, le maître autel de Saint-Vaast de son retable de vermeil qui pesait 1,400 marcs et était orné de figurines finement ciselées [1]. L'abbé Paul [2] l'avait fait exécuter en 1252; Simon [3], Garin [4] et Eustache de Méricourt [5] y avaient ajouté de nombreux ornements.

Les Allemands enlevèrent aussi plusieurs calices d'or, d'argent et de vermeil, une croix revêtue d'or et d'émaux sur une de ses faces [6], une autre plus petite, mais aussi précieuse, des statuettes de vermeil [7], parmi lesquelles un groupe représentait saint Martin à cheval, des châsses de même métal, des bénitiers, chandeliers, bassins, plats, encensoirs, croix, figurines, burettes, crosses, hanaps, aiguières et fermaux d'argent [8], de nombreuses perles fines et pierres précieuses [9]; le tout d'une valeur de vingt-six mille

(1) «Après la déprédacion de la table dessus dicte, toute d'argent doré, pesant 1,400 marqs, pluiseurs autres ymaiges.» (Gérard Robert, *Journal*, p. 99.) — «Meisme la table d'autel qui estoit toute d'argent doré, riche et somptueuse; et firent tout fondre et mettre en lingotz, saulf ung imaige N.-D., estant au milieu de ladicte table qu'ilz vendirent enthière et feirent porter à Amiens, que depuis les religieux d'icelle église ont faicte racheter..... Ledicte table d'autel prisée de treize à quatorze mille livres et les dorures et pierreries estant sur icelle table valloir pareille somme de treize à quatorze mille florins...» (Attestation par-devant notaires de juin 1527. Abb. de S.-Vaast, H 429, pièce 1.)

(2) Abbé de Saint-Vaast de 1252 à 1264.

(3) Abbé de 1264 à 1276.

(4) Abbé de 1279 à 1297.

(5) Abbé de 1337 à 1369. Ce prélat fit faire en 1360 de nouvelles châsses couvertes d'or et d'argent. Il ajouta à ses libéralités de riches ornements sacerdotaux.

(6) «Avec ce découvrirent la vraie croix estant en le trésorie, couverte de fin or, aournée de pierres et de perles, pesant quinze marqs d'or.»

(7) «Après la déprédacion de la table dessus dicte, toute d'argent doré pesant 1400 marcqs, pluiseurs aultres ymaiges grans et eslevez, pietz de relicques grans et massifs et tout d'argent doré, comme dessus.» (Journal de Gérard Robert, p. 137.)

(8) «Fusmes constrains de prendre les bachins d'argent devant le crucifix et six pendans dedans le chœur, chandelliers, encensoirs, afficques de cappes et tout ce que on pooit trouver en argent en nostre tresorie, le benoistier d'argent.» (*Ibid.*, p. 100.)

(9) Auxquels il faut ajouter 3,200 livres d'étain prises aux lavoirs et 5,000 l. de plomb couvrant les deux tourelles du grenier: «ne leur souffit de ce; se il prinrent les lavoirs de l'église pesant 3,000 livres de ploncq; meisme découvrirent ung clochier tenant aux greniers, tout couvert de ploncq, et emportèrent tout, estant les religieux dessus dis en ostère prison par iceulx détenus.» (*Ibid.*, p. 137.)

neuf cent soixante-dix-huit livres tournois, somme énorme pour l'époque. La plupart de ces objets dataient du XIIIe siècle; quelques-uns du XIIe. Perte surtout irréparable pour l'histoire de l'art!

L'autel des reliques [1] conserva néanmoins sa châsse de saint Vaast et, quand le calme fut rendu à la ville, les religieux remplacèrent en partie les objets disparus et firent réparer ceux qui avaient été simplement endommagés. L'inventaire de 1544 est un document précieux à ce sujet. On y voit figurer, avec description sommaire, les reliquaires en vermeil des chefs de saint Jacques, saint Nicaise et saint Léger, la châsse de saint Basile, une statuette de la Vierge assise, de même métal, les bras reliquaires de saint Hugues et de saint Achaire, un reliquaire de vermeil de la Sainte-Épine, aux armes de Jean Carin [2], ceux de saint Firmin, de saint Pierre et de saint Paul, de cuivre doré orné de pierreries, un phylactère d'ivoire à pied de cuivre et cylindre de cristal garni d'argent, contenant des ossements de la Madeleine et de saint Laurent et décoré d'un écusson aux armes de l'abbé Jean du Clercq [3], un autre du même genre, avec des reliques de saint Nicolas, un ostensoir de vermeil, un coffret d'ivoire aux armes de Jean Théry [4], avec serrure et pentures d'argent doré, contenant des perles et pierres précieuses et des reliques de saint Sébastien, des ossements de saint Amand dans un coffret d'ivoire à pentures d'argent, diverses croix de cuivre ou d'argent rehaussées d'émaux translucides, une crosse abbatiale en cuivre doré, quatre cors reliquaires d'ivoire, dont un contenant un os de saint Vigor, des chandeliers d'argent à godrons, onze petits phylactères de cuivre, une croix processionnelle d'argent, avec émaux translucides, portant d'un côté l'image du Christ et de l'autre celle de saint Vaast, des na-

[1] Deux autels se dressaient dans le chœur : l'un, celui des reliques, au fond de l'abside; l'autre, le maître autel, en avant du précédent.

[2] *Écartelé, aux 1 et 4 d'or, au bâton en bande de sinople; aux 2 et 3, d'azur, au poisson nageant d'argent* (Nécrol. de Saint-Vaast, pl. III). Jean Carin était grand prieur de Saint-Vaast en 1484; il mourut en 1500.

[3] Abbé de Saint-Vaast de 1423 à 1462. Il portait pour armes : *d'azur, à la bande d'or accompagnée de six merlettes du même, trois en chef et trois en pointe.*

[4] Quart prieur en 1531, tiers prieur en 1538, vinier en 1544, sous-prévôt en 1556, décédé en 1556. On lisait son épitaphe sur un tableau de bois, près de la porte du cloître : *Cy gist damp Jan Théry soubz prevost, lequel trespassa le XXVIIe de juin XVe LVI. Pries pour same.* Armes : *d'azur, au chevron d'argent chargé de deux merlettes de sable et accompagné de 3 besans d'or, 2 et 1* (ms. 328, fol. 123 r°).

vettes, bénitiers, aspergès, chandeliers, calices et cuillers, encensoirs et clochette d'argent, tissus précieux, mitre de drap d'or, courtines de soie, évangéliaires[1], dont un à ais de bois et d'ivoire sculptés, manuscrits à miniatures, coffrets d'ivoire, paix de vermeil, œufs d'autruche, calices de vermeil, reliquaires de cuivre doré, enfin un très beau retable de vermeil avec plaques d'émail représentant d'un côté l'Annonciation et de l'autre la Nativité, la Visitation et la Fuite en Égypte; des perles et des pierres précieuses en rehaussaient la valeur. La plupart de ces objets étaient de précieuses œuvres d'orfèvrerie; en reste-t-il une seule aujourd'hui?

Comte DE LOISNE.

I

1492-1493. — *Déclaration de pluiseurs joyaulx, reliecquiaires, table d'autel, croix, calixes d'or et d'argent, qui furent prins ès ans mil* IIII^c IIII^xx XII *et* IIII^xx XIII, *en l'église et abbeye de Saint-Vaast d'Arras, par les gens de guerre, Alemans et aultres, lors estans en icelle ville, qui se disoient estre à feu de très noble mémoire monseigneur l'Archiduc d'Austrice, conte de Flandres, d'Artois, etc., lesquelles parties, avec pluiseurs sommes de deniers, lesdits gens de guerre ont prins et applicquiet pour les gaiges et souldres qu'ilz maintenoient leur estre deubz par mondict seigneur l'Archiduc.*

Et *premiers* fust prins en la trésorie de ladicte église ung benoictier et asperge d'argent doré en pluiseurs lieux, qui pesoient vingt marcqs d'argent, extimé par ouvriers et gens en ce congnoissans, tant pour estoffe, comme façon et dorure, XIIII l. VIII s. par chascun marcq, monte à . . . . . II^c IIII^xx VII l. t.

2. *Item*, deux grans candellers d'argent dorez en pluiseurs lieux, servans aux bons jours. Pesoient XII marcqs, extimez en valleur que dessus; montent à . . . . . VIII^xx XII l. XVI s. t.

3. *Item*, deux bastons d'argent servans aux chantre et soubz chantre, à tenir cœur, pesans quatre marcqs, audict pris, sont. . . . . LVII l. XII s. t.

4. *Item*, deux grans plas d'argent et deux moyens plas, servans à l'autel, pesans les quattre, trente marqs d'argent, extimé XII lb. XVI s. le marq; vallent. . . . . III^c IIII^xx IIII l. t.

[1] On voit figurer dans l'inventaire de Guiman six textes des évangiles écrits de lettres d'or et d'argent (Cart. de Saint-Vaast, p. 111). Il est probable que ce sont ceux portés à notre inventaire, car ils ne paraissent pas avoir été l'objet des déprédations des Allemands.

5. *Item*, a esté prins aux cappes des revestiaires de ladicte église les afficques [1] d'argent doré et esmaillet richement, qui servoient à XXII cappes; pesoient ensemble XXX marqs, extimez pour la façon, esmailz et dorure, le double du poix de l'argent, qui est à XXIIII l. le marq. Monte à..... VII^c XX l. t.

6. *Item*, deux grans enchenssoirs servans aux bons jours, pesans XII marqs d'argent doré, extimé XIIII l. VIII s. le marq. Est..... VIII^xx XII l. XVI s. t.

7. *Item*, ung grant calixe d'or fin, qui pesoit trois marqs d'or, extimé XVIII l. l'onche, porte..... IIII^c XXXII l. t.

8. *Item*, ung autre calixe à coupe et plattine d'or fin, pesant marq et demi d'or, et le piet ung marq d'argent, l'or audit pris, et l'argent, XIIII l. VIII s. Somme..... II^c XXX l. VIII s. t.

9. *Item*, sept autres calixes d'argent dorez dedens et dehors, pesans les sept XXI marqs, extimez XXIIII l. le marq. Porte..... V^c IIII l. t.

10. *Item*, une grant croix de cincq à six piez de hault et six paulx [2] de large, de laquelle le devant estoit vestu d'or fin, les costez et derriere, d'argent fort doré, qui pesoit VIII marqs d'or extimé XVIII l. l'once. Et y avoit pluiseurs émaulx de plicque [3] de fin or, pesans deux marqs d'or, moult riches d'ouvrage et l'argent pesoit XXIIII marqs. L'or extimé XVIII l. l'once et l'argent XIIII l. VIII s. le marq. Sont..... XVII^c IIII^xx V l. XII s. t.

11. *Item*, une autre croix moyenne, de laquelle le devant et les costez estoient d'or fin, pesans cincq marqs d'or, en extimacion comme dessus. Sont..... VII^c XX l. t.

12. *Item*, une autre croix d'argent doré pesant cincq marqs d'argent à XIIII l. VIII s. le marq. Sont..... LXXII l. t.

13. *Item*, une grant table d'autel estant lors au cœur de ladicte église, qui estoit toute de fin argent fort doré, avoit ung grant bacq d'argent doré faisant le fons d'icelle; en laquelle table avoit pluiseurs ymaiges, pluiseurs pilliers, clerevoyes et autres ouvraiges fort somptueulx et riches, qui fut prinst à deux fois par lesdicts Alemans et livré par poix de cincq cens LXX marqs d'argent, qui estoit le tout sy fort doré qu'il estoit extimé valloir le double du poix et valleur de l'argent, à XXIIII l. le marq, est..... XIII mil VI^c IIII^xx l. t.

(1) Affiques, fermaux.

(2) Pouces.

(3) On désignait sous le nom d'émaux d'applique ou de plique, des émaux translucides exécutés sur des plaques de petite dimension, de manière à pouvoir les fixer à une pièce d'orfèvrerie.

14. *Item*, ung ymage de saint Martin à cheval qui pesoit parmi le piet XL marqs d'argent doré extimé comme dessus XXIIII l. le marq. Est . . IX^c LX l. t.

15. *Item*, fut prins le piet, capelle [1] et deux grans angeles qui portoient le chef saint Nicaise; le tout d'argent fort doré et esmaillet en pluiseurs lieux. Et pesoit IIII^XX deux marqs, extimé pareillement XXIIII l. le marq. Est. . . . . XIX^c LXVIII l. t.

16. *Item*, les angeles et le piet qui ont soustenu le chef saint Jacques, tout d'argent fort doré, pesoient trente marqs d'argent en extimacion telle que dessus, portant. . . . . VII^c XX l. t.

17. *Item*, le capse [2] du chef saint Gacien, qui estoit doré dedens et dehors, ayant piet de mesmes, le tout pesant XX marqs d'argent en ladicte extimacion de XXIIII l. le marq. Est. . . . . IIII^c IIII^XX l. t.

18. *Item*, sept plas ou bacins d'argent, qui servoient aux candellabres du cœur de ladicte église et devant le crucifix d'icelle, lesquelz pesoient XXII marqs d'argent, extimé XIIII l. VIII s. le marq, à cause de la dorure et façon. Porte. . . . . III^c XVI l. XVI s.

19. *Item*, ont esté levez les ymaiges d'argent et fœullage qui estoient aux fiertres [3] de saint Hadulfe et saint Ranulphe, où fut prins XXIIII marqs d'argent en extimacion de XIIII l. VIII s. le marq. Est. . . . . III^c XLV l. XII s. t.

20. *Item*, deux buirettes d'argent servans à l'autel, qui pesoient trois marqs d'argent, en ladicte valleur. Est. . . . . XLIII l. IIII s. t.

21. *Item*, ont esté prins pluiseurs petites capses de relicquiaires de la trésorie de ladicte église, qui pesoient XVIII marqs d'argent, la plus part doré, extimé comme dessus, XIIII l. VIII s. le marq. Est. . . II^c LIX l. IIII s. t.

22. *Item*, le fremeures, sérure et loyeures d'argent doré qui estoient à ung coffre de . . . . . [4], pesans lesdictes parties vingt marqs d'argent doré, extimé comme dessus. Est. . . . . II^c IIII^XX VIII l. t.

23. *Item*, la croche et baston pastoral de ladicte église, qui estoit tout d'argent fort doré et riche ouvrage, pesant XLII marqs en extimacion et valleur du double poix, qui est XXIIII l. le marq. Porte . . . . IX^c LXVIII l. t.

24. *Item*, les hanaps, esguières, dragioirs et louches d'argent qui servoient au couvent de ladicte église, pesans trente marqs d'argent, à XII l. le marq. Monte. . . . . III^c LX l. t.

(1) Chappel, couronne.
(2) La châsse, *capsa*.
(3) Châsses, *feretræ*.
(4) Blanc dans le manuscrit.

25. *Item*, les lavoirs de fin estain qui estoient ès cloistres d'icelle église, bien sumptueux en ouvrage, pesoient XXXII cens livres de fin estain et XII^c l. de plomb, qui est extimé, l'estain à un gros le livre et le plomb LI s. le cent. Montent ensemble à. . . . . V^c IIII^xx X l.

26. *Item*, les plombs dont estoient couvertes deux tourelles ou montres servans aux grans greniers de ladicte église, furent mis hors et vendus par les Alemans; lesquelz plombs pesoient enssemble cincq milliers de plomb extimé XXXII l. le millier, parmi la façon. Monte à. . . . . VIII^xx l. t.

Montent enssembles les parties cy dessus déclariés, à la somme de XXVI mil VI^c LXVIII l. t., XX pastars pour chascune livre.

(Archives du Pas-de-Calais, H 429; copie du XVe siècle, 4 feuillets, papier.)

II

1544. — *Inventaire de la trésorerie de Saint-Vaast.*

Aujourd'huy XXIIIIe jour d'apvril XV^c XLIIII aprez Pasques, par ordonnance de damp Martin Quincault [1], prieur, en l'absence de monseigneur l'abbé, a esté renouvellée l'inventaire de la trésorie de l'église Saint-Vaast d'Arras, laquelle avoit esté rendue par damp Philippes Desplancques [2], naguères secretain et a esté baillié pièches aprez aultre, à damp Pierre Baudart [3] ad présent secretain entrant, lequel se est chargé en faire bonne garde, rendre bon compte et relicqua, en la présence de R. Ansart [4], grènetier, P. Cambier [5], quart prieur, et J. Formé [6], recepveur, le tout en la manière qu'il s'ensieult:

1. Et *primes*, la grande croix, à laquelle a cincq grandz esmaulx historiez de l'invention de saincte croix tout d'argent à l'un des costez dorré et

(1) Quart prieur en 1513, tiers prieur en 1516, sous-prieur l'année suivante, aumônier en 1525, grand prieur en 1535, porté à tort dans le Nécrologe de Saint-Vaast comme décédé en 1543 (Van Drival, Nécrologe, p. 101), puisque nous le voyons encore en fonctions au 24 avril 1544.

(2) Appelé Philippe de le Planques dans le Nécrologe. Aumônier en 1549, décédé sacristain le 3 octobre 1551 (*ibid.*, p. 108).

(3) Chapelain du prieur en 1538, sacristain en 1543 (*ibid.*, p. 113).

(4) Robert Ansart, fils de Pierre, argentier de la ville d'Arras, et de Jeanne le Vasseur. Prévôt d'Haspres en 1512, trésorier en 1517, cellérier en 1522, grènetier en 1538, décédé le 16 décembre 1552 (*ibid.*, p. 99).

(5) Pierre Le Cambier, d'une ancienne famille d'Arras, quart prieur en 1538, tiers prieur en 1544, prévôt d'Haspres en 1545, grènetier en 1555, décédé à Berclau le 4 juillet de cette année (*ibid.*, p. 113).

(6) Jean Formé, novice à Amiens en 1507, grènetier en 1512, prévôt d'Haspres en 1516, quêteur général en 1539, décédé quart prieur de l'abbaye de Saint-Vaast, le 4 décembre 1545 (*ibid.*, p. 99).

à l'aultre lez non dorré. Et y a une custode de soye, de laquelle on vest icelle croix.

2. *Item*, ung relicquaire d'argent doré, où est le chief monseigneur saint Jacques, ayant deux angeles et le pied doré, qui porte ledict relicquaire; au couplet duquel a une imaige de saint Jacques, à bourdon d'argent doré. Et y a une pierre perdue.

3. *Item*, le chief monseigneur saint Nicaise avec le mittre tout d'argent doré; à laquelle mittre y a deux pendans d'argent doré au petit triangle, à l'endroit du front et en pluiseurs aultres lieux. Fault en tout cincq pierres. Les catons [1] du hault de le mittre n'y sont point. Aussy n'y sont point les deux pierres d'en hault et y fault aulcunes perles. A la bordure fault quatre petis catons, à chascun une perle, et au colet d'embas fault deux petis catons et quatre pierres.

4. *Item*, ung relicquaire à fachon de fierte, ayant une tourelle au meillieu et est d'argent doré, porté de deux ours et de deux lions et dedens laquelle est le chief monseigneur saint Légier. Sy est revestue de pinacles et pillereaulx [2] d'argent doré tout en bon estat.

5. *Item*, une aultre petitte fiertre d'argent doré en pluiseurs lieux, soustenue de quattre lions ayant au dessus une imaige de saint Basil sur une rozette d'argent doré.

6. *Item*, une pettitte croix de fin or ayant pied d'argent doré; à laquelle fault ung caton, une pierre et pluiseurs perles.

7. *Item*, une imaige de Nostre-Dame assize en une cayère [3] à dos estoffée de clervoies, ayant pied par dessoubz tout d'argent doré et fut jadis de la table du grand autel de ladicte église; à laquelle imaige fault deux saphirs servans aux fleurs de lys que ladicte imaige heut en sa main; et si fault une pierre à sa couronne et y a deux plyons d'argent qui tiennent ladicte imaige sus son siège.

8. *Item*, ung relicquaire de saint Vaast rond ayant ung pied et deux angeles qui le soustiennent. Est d'argent et de cœuvre doré. Les chercles, qui sont d'argent, tiennent le saint Vaast, et au rond d'embas fault deux pierres.

9. *Item*, ung brach que on dist de saint Hues et saint Acquaire couvert d'argent et semé de lozenghes d'argent doré, desquelles en y a dix perdues et aulcunes rompues. Et fault deux catons et six pierres.

(1) Monture d'une pierre.
(2) Petits piliers surmontés de pinacles.
(3) *Cathedra*, chaire, chaise.

10. *Item*, une petitte fiertre à quatre lions d'argent, à laquelle pend une petitte croisette de fin or ayans trois larmes d'or pendans à petites kainettes et est celle que on porte à faire le serment des eschevins d'Arras à l'église de le Magdelaine.

11. *Item*, ung relicquiaire à pied tout d'argent doré en aulcuns lieux où il y a de l'espine de la couronne de Nostre Seigneur. Et y a à ung lez un fourmaillet [1] d'or à trois pierres et ung perle, à l'aultre lez, les armes de Johan Carin.

12. *Item*, un brach des sept dormans [2] vestu de cœuvre doré et de plattes d'argent, auquel a deux doigz rompus.

13. *Item*, une relicque à imaige de saint Fremin, d'argent, aiant pied de cœuvre doré en aulcuns lieux estamez de plattes d'argent et y fault en pluiseurs lieux cincq pierres.

14. *Item*, deux anchiennes relicques de saint Pierre et saint Pol, qui sont de cuivre doré et à chascune une petitte croix dessus. Et y faut pluiseurs pierres de petitte valeur.

15. *Item*, une relicque d'yvoire à pied de cœuvre doré et pardessus quattre petites tourelles de cristallin revestu d'argent par lès les boultz et y a de le Magdelaine et de saint Laurens et au dessus une imaige de le Magdeleine d'argent et y a dessus lesdictes tourelles, à chascune une croisette d'argent dorée. L'une desdictes croisettes est perdue. Sy a ung escuchon d'argent armoié des armes de feu J. Duclerc [3].

15 *bis*. *Item*, une relicque à béricle [4] et pied de cœuvre estamé d'argent, en laquelle y a de saint Nicolas.

15 *ter*. *Item*, ung joyau, ouquel on porte le saint sacrement; et est d'argent doré, que portent deux angeles d'argent sur ung pied et quattre lions de cœuvre doré. Et au rond est ung croissant de fin or ou se mect l'hostie et y a ung saphir dessus le rond.

16. *Item*, ung coffret d'yvoir porté de quatre lionceaulx d'argent doré revestu de sérures, pillereaulx, rœues et pendans dessus, tout d'argent doré ennellez [5], ayant ung escuchon des armes de Johan Théry, ung petit coussin de la grandeur dudict coffret, lequel coussin est de drap d'or bleu.

(1) Fermoir.

(2) On désignait ainsi les saints Maxime, Malchus, Martinien, Denis, Jean, Sérapion et Constantin († 250), d'Éphèse, en Asie Mineure.

(3) L'abbé Jean du Clercq (1428-1462).

(4) A cylindre de cristal.

(5) Orné de nielles.

Il fault une pierre à l'une des demits rœux. Dedens ledict coffret ung triangle de le mittre de saint Nicaise garni de quattre pierres verdes et deux rozettes, chascune de quattre perles. *Item*, un caton garni d'une grande pierre bleue. Ung aultre caton garni de trois petis rubis, la grande pierre du milieu perdue; ung aultre caton sans pierre. Trente rozettes, chascune de quattre petits perles samblables à celles de le mittre saint Nicaise et cincq pierres bleues, dont l'une est en ung caton d'argent; quatre pierres moinres doublées, deux loupes de saphir et pluiseurs aultres petittes pierres et menues pièces d'argent doré et cincq petis sainctuaires.

17. *Item*, ung coulon [1] de cœuvre doré, dedens lequel y a de saint Ypolite; et y fault six pierres.

18. *Item*, ung coffret d'argent revestu de pierres, où il y a de saint Sébastien. Il y fault deux catons et deux pierres et le plouttre [2] de le sérure est rompu.

19. *Item*, ung petit coffret d'yvoir à pentures et ferrures d'argent, ouquel y a de saint Amand.

20. *Item*, ung aultre petit coffret de cuivre vestu d'argent néellé, à quatre piedz et fons d'argent.

21. *Item*, une double croix que on dist de Cantorbre [3], laquelle est de cœuvre bordée d'argent, ayant quattre émaulx et ung berricle [4] au meillieu; auquel y fault cincq pierres.

22. *Item*, une croix de cœuvre doré ayant ung béricle rond au meillieu, une aultre croix de cœuvre doré ayant ung petit béricle, et une petitte relicque d'argent, lesquelles trois pièces servent à pendre es colz des prebtre, diacre et sousdiacre.

23. *Item*, une croche sans hante [5], laquelle est de cœuvre doré.

24. *Item*, une croix de cœuvre doré et ung pied pareil, laquelle solloit servir à mettre sus le tabernacle du Sacrement.

25. *Item*, ung béricle [6] garni de cœuvre doré; auquel y a pluiseurs relicquaires.

26. *Item*, ung cornet d'yvoir entaillié et figuré de pluiseurs bestes, où il y a de saint Vigor.

(1) Une colombe.
(2) Cadenas, pêne.
(3) De Cantorbéry.
(4) Un cabochon de cristal.
(5) Hampe, *hansta*.
(6) Cristal.

27. *Item*, trois aultres cornets d'yvoir où sont pluiseurs relicquiaires.

28. *Item*, deux chandellers d'argent gaudronnez.

29. *Item*, unze phillatoires [1] de cœuvre d'anchienne fachon, qui sont pendans en l'amoire, au dessus de la grande croix.

30. *Item*, deux cornetz de bouffles [2], où sont pluiseurs sanctuaires.

31. *Item*, une croix d'argent servant à processions, en laquelle sont quattre émaulx de plicque [3], avec le baston en partie vestu de platte d'argent. Et y solloit avoir une cainette d'argent qui est perdue.

32. *Item*, le devant d'un croix de cœuvre, qui est perchié en pluiseurs lieux.

33. *Item*, une vaisselle [4] d'argent servant à mettre sel quand on fait l'eauwe bénitte, armoié des armes de feu monseigneur l'abbé Martin [5].

34. *Item*, ung grand benoistier et le hault d'un asperge [6] tout d'argent et doré en plusieurs lieux.

35. *Item*, ung grand calice et platine tout d'argent doré, aiant le pied gaudronné, servant au grand autel.

36. *Item*, deux custodes de corporal, assavoir, l'une de drap d'or bleu, une aultre de damas bleu semé d'estoilles d'or, où a ung rond bordé de raiz semées de perles et dedens le rond escript Ihesus. Les perles dudit rond et Ihesus sont perdues de longtemps, et ausdictz rais pluiseurs petittes perles perdues.

37. *Item*, deux serviettes de soye, l'une bleue à franches verdes, et l'aultre rouge à franches bleues.

38. *Item*, deux quarreaulx à couvrir calices, et sont historiez de la Passion. L'un est doublé de velours rouge à quattre houpettes, dont les trois sont perdues; et est en le trésorie, et l'aultre est dessus le grand autel.

39. *Item*, cincq louchettes [7] d'argent servans à calices, dont les trois sont dorées, l'une estant au grand autel, et deux sans dorer.

(1) Synonyme de *phillatières* ou phylactères, reliquaires que l'on suspendait à des «fillatères» ou lambrequins ou formés d'un cylindre de cristal supporté par un pied métallique.

(2) De buffle.

(3) D'applique. Voir plus haut.

(4) Navette.

(5) Martin Asset, abbé de Saint-Vaast (1508-1537). Il portait pour armes : *écartelé, 1 et 4 d'or, au lambel de sable à trois pendants; 2 et 3, échiquetés d'argent et d'azur* (Bibl. d'Arras, ms. 328, f° 108 r°).

(6) Un bénitier et un aspergès.

(7) Cuillers, petites louches.

40. *Item*, une couronne d'argent dorée servant au royaulme de couvent, ayant pluiseurs fleurs de lys et flourons avec pierreries, tout en bon estat.

41. *Item*, ung capellet d'argent doré, où il y a des rozettes d'argent avec aucunes pierres et sert au petit roy de couvent.

42. *Item*, ung grand texte d'évangilles, à l'un des lez couvert d'argent doré, et à l'aultre lez couvert d'argent non doré. Et y a ung coussin de satin gris y servant, tout en bon estat.

43. *Item*, ung aultre texte escript en lettre romaine couvert de bois et, à l'un des lez, quattre évangélistes d'yvoir.

44. *Item*, ung aultre texte d'évangilles tout escript en lettres d'or couvert de bois et sus le couverture de l'un des lez, ung crucefix d'yvoir fort caducque.

45. *Item*, ung livre où sont contenues les légendes de saint Vaast et saint Jacques couvert de cœuvre doré ayant sept béricles [1].

46. *Item*, quatres aultres livres de texte d'évangilles couvers de bois et estamez en pluiseurs lieux de cœuvre doré et d'argent doré avec pierres de petitte valeur.

47. *Item*, deux livres de la passion qui sont notez à l'un d'iceulx, ung cloant d'argent [2] estant en ung coffre avec les corporaulx.

48. *Item*, une viese mittre de drap d'or bien viez et le doublure d'une aultre mittre.

49. *Item*, trois rubans de soye rouge servans à la grande croix quand on le porte, avec deux pendans de satin violet servans à le chivière de ladicte croix.

50. *Item*, ung drap de soye tendu en l'amoire de la grande croix et faict dossier derrière les relicques et solloit estre du revestiaire.

51. *Item*, une custode ronde servant à couvrir relicques, quand on les porte à processions.

52. *Item*, ung viel coffret de sapin, où solloit estre le chief et le corps de saint Gacien. Ad présent ledict corps sainct et le chief sont mis en une fiertre de bois paincte et histoire dudict sainct et y a cincq béricles, ung rond doré.

53. *Item*, deux coffres d'yvoir bien vielz à couvècles.

54. *Item*, ung coffre de bois vestu d'estain doré.

(1) Cabochons de cristal.
(2) Agrafe.

55. *Item*, ung coffre ou forgre.

56. *Item*, quinze corporaulx.

57. *Item*, quatre bastons vestus d'argent, servans à tenir cœur.

58. *Item*, deux crochettes vestues d'argent et de cœuvre, servans aux processions.

59. *Item*, deux piedz de fin estain servans à mettre croix ou relicques dessus.

60. *Item*, deux grandz enchenssoirs à caines et tout d'argent, saoulf que au fons de chascune a une platine de fer.

61. *Item*, deux bachins d'arain gaudronnez et estamez d'argent.

62. *Item*, trois grandz candellers de cœuvre servans à mettre torses, les deux au cœur et l'aultre en la chapelle Nostre-Dame.

63. *Item*, deux bachins de cœuvre à mettre offrandes.

64. *Item*, cincq petis lionceaulx de cœuvre dorez qui ont servi au chief saint Nicaise.

65. *Item*, une imaige d'argent dorée de saint Nicaise, à chief coppé qu'il tient entre ses mains, et, dessus le mittre, ung perle, et ledicte imaige sus ung pied de cœuvre doré.

66. *Item*, deux paix d'argent doré à fons d'azur; à l'une, une imaige de Dieu et de Nostre Dame, et l'aultre, la Nativité Nostre Seigneur.

67. *Item*, une custode de corporal de velours rouge, où est escript Jhésus, de fil d'or.

68. *Item*, une courtine de soye verde ayant XXVIII annelletz d'argent faisant dozier à une amoire.

69. *Item*, une platine de cœuvre dorée servant à ung calice.

70. *Item*, ung pied de cœuvre servant à mettre une croix et relicques dessus.

71. *Item*, un relicquiaire de cœuvre doré, où il y a de saint Gacien et saincte Margueritte et dessus le pied une imaige de saincte Margueritte d'argent.

72. *Item*, une fierte de cœuvre où sont aulcuns bériclés, laquelle vient de Noel Merle.

73. *Item*, ung bras doré et argenté de pointe, où il y a de saint Ranulphe et saint Philibert.

74. *Item*, ung calice et platine d'argent doré semé sur le pied de pluiseurs pierres.

75. *Item*, un grand imaige de saint Martin à cheval, avec ung grand pied tout d'argent doré et l'imaige d'un povre tout d'argent; le tout estoffé de harnas [1] et fœullaige, de rond de chappeaulx, de plumes et aultres parties, tout d'argent doré en pluiseurs lieux, garni de pluiseurs perles et pierres.

76. *Item*, une grand croix double d'argent doré; à ung lez ung crucifix et à l'aultre lez une imaige de saint Vaast revestu de fœuillaige et pluiseurs catons [2] où il y a IIIIxx x pierres de pluiseurs sortes et trois perles. L'une des pierres est perdue à l'envers de la croix, à l'un des croisillons. Et poise ladicte croix et vesture du baston d'icelle, sans le cœuvre, XVIII marcqz unze estrelins et demy d'argent.

77. *Item*, y a ung œuf d'ostrice [3], où pend une petite sonette.

78. *Item*, ung coffret de cyprez, où il y a de saint Estienne.

79. *Item*, deux coussins de satin figurez noirs, servans à mettre relicques sus l'autel.

80. *Item*, quatre calices d'argent doré, saulf les deux qui ont pied de cœuvre doré et les platines d'argent doré, dont l'un est en le cappelle Nostre-Dame.

81. *Item*, encoires ung calice d'argent doré à pied de cœuvre, lequel est à Saint Michiel [4] et soit recouvert.

82. *Item*, deux candellers d'argent servans à mettre sus le grand autel.

83. *Item*, ung coussin de drap d'or à ung costé et fons de soye broudée de fœulles d'or.

84. *Item*, une clocquette d'argent.

85. Et une table d'autel d'argent doré esmaillié d'un costé et figurée de l'Annunciation et Nativité Nostre Seigneur et bordée de perles en forme de cappellet; et à ce meisme costé y a douze pierres et nœuf gros perles, à l'aultre costé, figures des trois roys sus le fons et, sus les fœullers, de la Visitation et fuitte en Égypte; où il y a au dessus une imaige d'un petit Dieu et deux angeles à costé. Et sy a XXIII pierres, XXII gros perles et trois aultres grosses pierres au pied.

(1) Harnachements.
(2) Chatons ou battes servant à enchâsser les pierres.
(3) Voir Léon de Laborde, *Glossaire*, v° Œufs d'Ostrice (œuf d'autruche).
(4) Une des prévôtés de Saint-Vaast, c^ne de Saint-Laurent-Blangy.

Touttes ces parties, pièches aprez aultres ont esté veues par les commis dessus nommez et icelles baillées à la charge et garde d'icelui damp Pierre Baudart, secretain, lequel a promis en faire bonne garde, rendre bon compte et relicqua, touttefois qu'il plaira à monseigneur l'abbé de ladicte église. Tesmoings les seingz manuelz des dessus nommez et dudict secretain, cy mis l'an et jour dessus dict.

Signé : Debury (avec paraphe).

(Archives du Pas-de-Calais, H 426; original, papier.)

INSCRIPTION ROMAINE
TROUVÉE À *BULLA REGIA* (TUNISIE),

PAR M. RENÉ CAGNAT,
Membre du Comité des Travaux historiques.

M. le Dr Carton a trouvé, l'année dernière, dans les ruines des thermes de *Bulla Regia*, en Tunisie, une inscription mutilée qui avait été employée, à une basse époque, dans la réparation de l'édifice. Il en a publié le texte dans les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*[1], en l'accompagnant de quelques brèves observations. Il ne m'a pas paru inutile d'y revenir pour en fixer le sens et pour essayer d'en restituer les parties aujourd'hui détruites ou peut-être encore enfouies.

Ce texte, qui a été revu postérieurement par M. Merlin sur la pierre, est le suivant :

OC·AVGGG·TRACT·KART·PROC·XX·HER·AD CENTENA
LLIAE·ET VENETIAE·PROC ARC·EXP·PRAEF·COH·II·HISP·TRIB
OB EXPEDITIONEM FELICISSIMAM QVADOR·ET·MARCOMANN·
EIAE·ET·ROSSIIS·IVSTO PROCLIANO ET VITVLO IVLIANO FILIS
VNIVERSOS MVNICIPES SVOS ADSIDVE CONFERP DE SVO POSVERVNT *sic*

La carrière de cet inconnu est intéressante. Chevalier, il avait, suivant l'usage, débuté par les milices équestres. Deux d'entre elles sont mentionnées : préfecture de la cohorte deuxième des Espagnols et tribunat légionnaire; la troisième, préfecture d'une aile de cavalerie, figurait sans doute dans la partie manquante. On notera que, bien que l'ordre général du *cursus* soit l'ordre inverse, ces milices sont rapportées dans l'ordre direct, — irrégularité qui, on

[1] *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1909, p. 586.

le sait, est loin d'être sans exemple en épigraphie[1]. — C'est à la suite de ces services militaires qu'il reçut des décorations, à la fin d'une guerre contre les Quades et les Marcomans.

Le titre qui, chronologiquement, suit les précédents est celui de *proc. arc. exp.* C'est la première fois qu'on rencontre cette série d'abréviations. Il semble qu'on ne puisse guère les expliquer autrement que par *proc(urator) arc(ae) exp(editionalis)*. Dans ce fonctionnaire, encore inconnu, il faut reconnaître le trésorier qui, lors d'une expédition, a la gérance des fonds consacrés à cette expédition et surveille leur emploi pour la solde et l'entretien des troupes, le payement ou l'achat de tout ce qui est nécessaire à l'armée, celui aussi sans doute qui, la campagne terminée, épure les comptes et répond de leur sincérité devant les bureaux impériaux. Que, dans le cas actuel, cette expédition soit précisément celle qui est spécifiée à la troisième ligne, c'est ce dont il est bien difficile de douter.

La fonction à laquelle le personnage fut appelé ensuite ne nous est pas connue; on voit seulement qu'il l'a exercée dans une circonscription, assurément financière, composée de la Vénétie, unie à une province dont le nom était terminé en *..llia*. On ne peut songer à restituer autre chose que [*Ga*]*llia*, le seul autre mot qui finit de même, *Triballia*, n'étant pas de mise ici. Par *Gallia* on a entendu désigner sans doute l'ancienne *Gallia cisalpina*, divisée en *Gallia transpadana* ou *Transpadana* (XIe région d'Auguste) et *Gallia cispadana* ou *Aemilia* (VIIIe région d'Auguste). En effet, quand on compare entre elles les différentes inscriptions qui nous font connaître le groupement en districts financiers des régions septentrionales de l'Italie, on s'aperçoit que deux méthodes ont été employées : ou bien on a pris le Pô comme limite séparative et on a groupé la *Transpadana* et la *Venetia* sous la dénomination de *trans*

[1] Je rappelle que, lorsque, dans un *cursus honorum*, plusieurs fonctions successives ne forment qu'un seul groupe, comme ici, où les trois charges militaires appartiennent à un ensemble bien défini appelé milices équestres, il arrive que le rédacteur, en transformant l'ordre chronologique en ordre inverse, conserve néanmoins l'ordre chronologique des fonctions dans l'intérieur du groupe, qu'il traite comme un bloc intangible. Ainsi dans le *cursus honorum* de l'empereur Hadrien (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 550), qui est rédigé dans l'ordre inverse, les trois tribunats légionnaires du début de sa carrière sont indiqués dans l'ordre direct, c'est-à-dire chronologique, comme le prouve le passage de sa biographie qui en fait mention (*Vita Hadr.*, 21).

Padum, à laquelle s'oppose naturellement celle de *cis Padum;* ou bien on a réuni l'ancienne Cisalpine à une des régions voisines, le Pô ne servant plus de limite entre les deux circonscriptions financières. De la première méthode nous avons un exemple dans l'inscription de Didius Marinus, qui fut successivement *procurator vectigaliorum populi r(omani) quae sunt citra Padum* et *procurator alimentorum per Transpadum, Histriam, Liburniam*[1] : ici la Vénétie est assurément comprise dans la mention *Transpadum.* La seconde méthode fut employée dans le cas d'un certain P. Aelius Prothymus, mentionné comme *tabularius XX hereditatium Aemiliae, Liguriae, Transpadanae*[2]; cette fois la Cisalpine (Émilie et Transpadane) était réunie à la Ligurie. Dans le nouveau texte de *Bulla Regia*, la Vénétie est spécialement désignée à côté de la *Gallia,* ce qui eût été inutile si par *Gallia* il fallait entendre seulement la Gaule Transpadane, ce qui était indispensable s'il faut entendre la Cisalpine.

La série des charges du personnage nous le montre, après cela, procurateur du vingtième des héritages, au traitement de cent mille sesterces : il s'agit de la direction du bureau central de cet impôt, établi à Rome, dont le procurateur était classé, en effet, parmi les *centenarii* du rang le plus élevé[3]. La fonction suivante, exercée par le personnage en Afrique (*proc. tractus Karthaginiensis*), est pareillement une fonction *centenaria,* mais d'un ordre plus relevé encore, puisque l'on pouvait, comme *procurator tractus*, arriver au traitement de 200,000 sesterces[4]. Au moment où s'arrête, d'après cette pierre mutilée, le *cursus* du titulaire, il était donc en situation de devenir *ducenarius.* C'est un fait à noter.

La date de l'inscription est donnée, ainsi que l'a remarqué M. le Dr Carton, par les trois G, dont le dernier martelé, qui terminent à la première ligne le mot AVGGG. Elle se place entre 198 et 209[5]. Cette particularité s'accorde bien avec le renseignement

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 249; cf. t. VIII, n° 822 (même groupement). La réunion de l'Émilie et de la Ligurie (*ibid.*, t. VI, n° 332; t. VIII, n° 5354; t. X, nos 5178, 5398; t. XIV, n° 2503) correspond à la mention *quae sunt citra Padum* du texte cité en tête de cette note.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n° 1222.

(3) Hirschfeld, *Verwaltungsbeamt.*, p. 104 et 439.

(4) *Centenarius* (*Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 11174; t. XIII, n° 1684); *Ducenarius* (t. VIII, nos 11174, 11341).

(5) Cf. mon *Cours d'épigraphie* (3e édit., p. 198, note 2).

contenu à la ligne 3 : *ob expeditionem felicissimam.* M. le Dr Carton a parfaitement vu qu'il s'agissait d'une de ces guerres faites en Germanie sous Marc Aurèle, L. Verus et Commode. Toute la question est de se décider pour l'une ou pour l'autre. On sait que, tandis que les auteurs se servent du terme général *bellum Germanicum* ou *bellum Marcomanicum* pour les désigner toutes[1], les inscriptions nomment la première (167-168) *expeditio Germanica* ou *bellum Germanicum*, la seconde (169-175) *bellum Germanicum Sarmaticum* et la dernière, celle qui débute en 178 et se termine en 180, *expeditio Germanica secunda*[2] ou *bellum Germanicum secundum*[3]. Évidemment, l'expression employée ici, *expeditio felicissima Quadorum et Marcomannorum*, s'appliquerait aussi bien aux trois campagnes. Il y a, cependant, bien des présomptions pour qu'il soit question plutôt de la plus récente, celle qui prit fin en 180 par le triomphe de Commode, lequel fut assurément accompagné de la collation de dons militaires[4]. C'est déjà beaucoup, semble-t-il, que vingt ans séparent la dernière des fonctions exercées par notre personnage de la date où il a été décoré. Même ainsi, sa carrière ne saurait passer pour rapide.

Resterait à déterminer, si possible, le nom de celui à qui l'inscription est consacrée. La quatrième ligne renferme la fin du surnom d'une femme : . . . .*eia*, femme, fille, sœur du titulaire, et, ce qui est plus important, les dénominations de ses deux fils, Rossius Justus Proclianus et Rossius Vitulus Julianus. Étant donné que, très souvent, à l'époque impériale, les surnoms des fils sont empruntés à ceux des parents[5], on est amené à supposer que le personnage, dont le gentilice était certainement Rossius, se nommait Rossius Justus ou Rossius Vitulus, suivant qu'il avait donné son cognomen à l'un ou à l'autre de ses enfants. Or il a été trouvé et j'ai copié moi-même, non loin de Béja, une dédicace à Mars : *Marti conservat(ori), pro salute Impp. Severi et Antonini et Getae Caes. princip. juvent. et Juliae Domnae Aug. matr. cast. M. Rossius Vitulus*

(1) *Vita Marci*, 12, 13, 17, 20, 21, 22, 27; *Vita Veri*, 9. Cf. Conrad, *Mark Aurels Markomanenkrieg*, p. 10.

(2) *Corp. inscr. lat.*, t. II, n° 4114.

(3) *Ibid.*, t. VIII, n° 17900. Cf. Conrad, *loc. cit.*

(4) M. P. Steiner, *Die dona militaria* (*Bonner Jahrb.*, CXIV, p. 6), a réuni toutes les mentions de dons militaires connus à propos de ces guerres de Germanie. On en a des exemples pour les trois campagnes.

(5) Cf. mon *Cours d'épigraphie*, p. 66 et suiv.

proc. ducen. IIII publ. prov. Afr. [1]. Cette dédicace se place, elle aussi, entre 198 et 209, période durant laquelle le titulaire de l'inscription de *Bulla Regia* exerçait la fonction de *procurator tractus Karthaginiensis*, une des plus élevées parmi les procuratèles *centenariae*, quand elle ne comportait pas un traitement de 200,000 sesterces. Ce n'est pas une témérité de penser que notre inconnu est précisément le même que le procurateur *IIII publ. Afr. ducenarius* de l'inscription de Béja et qu'après avoir été à la tête du district domanial de Carthage, il fut préposé à l'administration du portorium africain. Nous restituerons donc :

[*M. Rossio . . f. . . . Vitulo proc. IIII. p. A. ad ducena pr*]*oc. Auggg tract. Kart. proc. XX her. ad centena.* [*proc . . . . . Ga*]*lliae et Venetiae proc. arc. exp. praef. coh. II Hisp. trib.* [*mil. leg . . . . . praef. alae . . . . . donis militaribus donato*] *ob expeditionem felicissimam Quador. et Marcomann.* [*et . . . . . .*]*eiae et Rossiis Justo Procliano et Vitulo Juliano filis* [*. . . . . ob beneficia quae erga*] *universos municipes suos adsidue conferp* (= *contulit*) *de suo posuerunt.*

R. Cagnat.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 14454.

LES
MONUMENTS D'OUDJDA
(MAROC).

NOTE

SUR UNE COMMUNICATION DE M. DE BEAULAINCOURT,

Lieutenant au 3e régiment de Tirailleurs algériens,

PAR M. H. SALADIN,

Membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

M. de Beaulaincourt a envoyé sur Oudjda et ses monuments les documents assez nombreux qui ont fourni la matière de la présente note[1].

La ville d'Oudjda[2] est entourée d'une enceinte fortifiée et contient plusieurs monuments intéressants; la grande Mosquée, la Kasba et son hammam, deux des portes de l'enceinte fortifiée présentent un caractère monumental assez remarquable.

L'enceinte actuelle, d'après les indications données à M. de Beaulaincourt par le rabbin d'Oudjda, ne remonterait qu'à l'année 1894. C'est pour cela que sa disposition ne présente que des faces dépourvues de tours et se flanquant les unes les autres, au moins autant que la disposition du terrain le permet. Cette muraille est construite

[1] Les éléments de l'illustration, photographies et dessins, ont été également fournis par M. de Beaulaincourt.

[2] Fondée en 384 H. (994 après J.-C.) par Ziri-ibn-Atia, qui y fit porter tous ses trésors (Ibn-Khaldoun, *Hist.*, trad. de Slane, t. III, p. 242), Oudjda fut détruite en 670 H. (1272 après J.-C.) par le Mérinide Abou-Youssef-ben-Abd-el-Hakk vers le milieu du mois de Redjeb (Roudh-el-Cartas, trad. Beaunier, p. 426). Elle fut réédifiée en 697 (1297 après J.-C.), par le sultan Abou-Yacoub, qui en répara les murailles, y fit construire une citadelle, une mosquée et une habitation pour lui-même (Ibn-Khaldoun, *Hist.*, IV, p. 140). [H. S.]

en pisé recouvert de mortier de chaux; elle est épaisse d'environ 1 mètre à la base; à une hauteur de 2 m. 25 du sol elle est de moitié moins épaisse et laisse par conséquent intérieurement un petit chemin de ronde; cette partie supérieure a 1 m. 80 de haut au-dessus du chemin de ronde et est munie de merlons et de créneaux. Ces merlons sont surmontés d'une petite pyramide et identiques à ceux qui couronnent la plupart des murs des villes fortifiées du Maroc et de l'Andalousie médiévale. Une partie de l'enceinte actuelle emprunte la vieille muraille de la Kasba, sur laquelle elle semble copiée. Tous ces murs portent encore les traces des boulins ayant servi à maintenir les coffrages dans lesquels était pilonné le pisé dont ils sont construits. Quatre portes donnent accès dans la ville; deux d'entre elles sont fortifiées; ce sont les portes dénommées Sidi-Aïssa et Sidi-Abd-el-Ouahab. Elles sont construites sur un plan identique. Nous donnons ici le plan de l'une d'elles (Sidi-Abd-el-Ouahab) [fig. 1] ainsi que la vue de sa façade extérieure [1]. L'ordonnance de cette porte est conforme à la tradition marocaine: grande porte en arc brisé, s'ouvrant entre deux tours élevées, couronnées ainsi que la porte par de forts merlons dentelés (pl. XL).

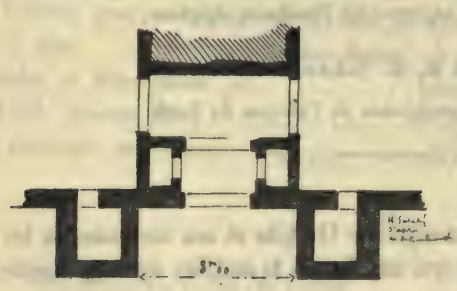

Fig. 1. — Oudjda (Maroc).
Plan de la porte Sidi-Abd-el-Ouahab.

Avant la construction de cette enceinte, en 1894, Oudjda était devenue une ville ouverte depuis la démolition de son enceinte du XIIIe siècle. Cette ancienne enceinte, construite par Abou-Yacoub, avait remplacé celle qui datait de la fondation de la ville par Ziri-ibn-Atia en 384 H. et qui, réparée en 604 H. par l'Almohade En-Nacer, avait été rasée jusqu'aux fondements en 672 H. par le Mérinide Abou-Youcef-Yacoub. Nous avons pu en déterminer

[1] Le plan de ces portes est, comme on le voit, identique à celui de la plupart des portes des villes fortes du Magreb, mais ici la direction du couloir intérieur n'est pas coudée dans un seul sens, comme elle l'est par exemple dans la porte Bab-Djezira à Tunis (Saladin, *Manuel d'art musulman*, fig. 165); elle l'est à la fois à droite et à gauche de l'axe principal. [H. S.]

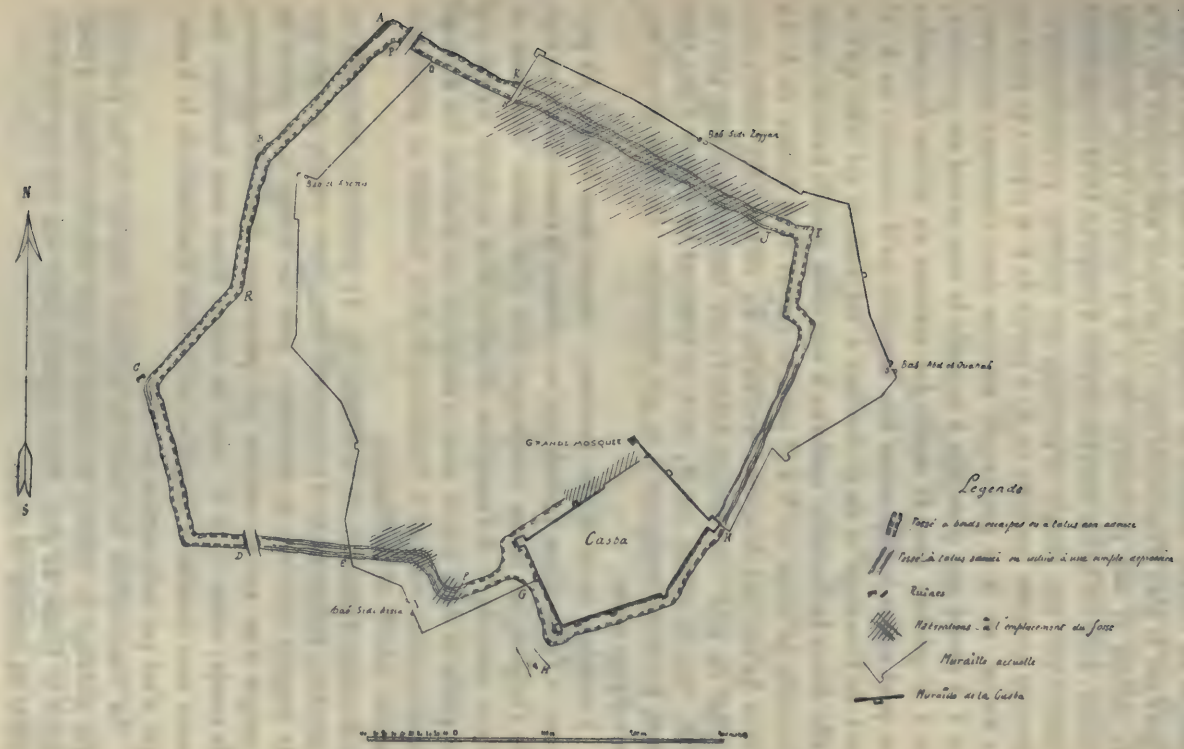

Fig. 2. — Oudjda (Maroc). Plan de la vieille enceinte.

l'emplacement ou plutôt le tracé ancien par les vestiges de l'ancien fossé et un certain nombre de vestiges des anciens murs. Ce fossé, figuré sur le plan d'ensemble (fig. 2), présente une largeur de 15 à 20 mètres et une profondeur de 2 à 3 mètres. Très nettement accusé, avec ses bords escarpés depuis A jusqu'en D, il se manifeste ensuite par une simple dépression que traverse perpendiculairement la nouvelle muraille en E; à partir de F il rejoint le fossé de la Kasba, en H il pénètre de nouveau dans l'enceinte moderne, en I il prend une direction à laquelle le mur actuel est parallèle, en J il pénètre dans la masse des maisons au milieu desquelles on peut suivre la dépression très marquée qu'il conserve; en K, il sort de l'enceinte et sa profondeur à cet endroit est telle qu'il a fallu élever la muraille moderne à une assez grande hauteur; cette muraille le longe de N à O pour le quitter et se fermer en A. Au point A, sur une longueur d'environ 30 mètres, les vieilles murailles en pisé sont encore debout, sur une épaisseur de plus de 1 m. 60; de même en B, en C se trouvent les ruines d'une tour dont les murs atteignent 1 m. 95 d'épaisseur. En M se trouve une autre tour isolée.

L'enceinte de la Kasba remonte, comme nous l'avons dit plus haut, à l'émir Abou-Yacoub, qui en ordonna la construction en 696 de l'hégire, en même temps que celle d'un palais, d'un bain et d'une mosquée [1]. A l'exception du palais bien modeste occupé par le pacha et dans lequel nous n'avons pas pu pénétrer, les diverses constructions existant à l'intérieur de cette enceinte ne présentent aucun intérêt archéologique.

Le mur d'enceinte de la Kasba (fig. 3) possède au contraire un caractère indiscutable d'ancienneté. Des tours carrées jointes par de longues courtines la défendent; près de la tour C se voient les vestiges d'un ancien escalier qui permettait d'accéder au chemin de ronde; entre C et C′ sont les restes d'une tour écroulée. Les tours sont fermées à la gorge par le mur d'enceinte de la Kasba, qui n'est pas interrompu par elles.

La construction des murs de la Kasba consiste en un pisé très dur mélangé de galets; les assises de pisé affectent comme d'ordinaire la forme de gros blocs, séparés entre eux par des lits et des joints en mortier de chaux.

[1] Roudh-el-Cartas, trad. Beaunier, p. 544.

Le Hammam (fig. 4) adossé extérieurement à la muraille de la Kasba est, si l'on en croit la tradition locale, celui qui fut construit par Abou-Yacoub en 696 H. Il est donc contemporain de la grande mosquée, dont il n'est séparé que par une ruelle. Il a été récemment réparé, mais ces travaux n'en ont pas modifié la distri-

Fig. 3. — Oudjda (Maroc). Plan de la Kasba.

bution. En pénétrant par la porte A, on descend plusieurs marches, le sol intérieur du bain se trouvant en moyenne à 1 m. 20 au-dessous du niveau des ruelles avoisinantes [1]. Un couloir coudé B B donne entrée dans l'*apodyterium*, salle carrée C couverte d'une cou-

[1] Ce qui me paraît être une preuve de son antiquité. [H. S.]

pole à huit pans. Elle est entourée de petits vestiaires D D′ D″ D′″″ qui servent aussi de salles de repos (le sol de D‴ est élevé de o m. 80 environ au-dessus du sol de la salle C). Deux portes en arc E et E′ donnent accès dans la salle F F′ voûtée en arc de cloître et divisée en deux parties par une clôture à hauteur d'homme G. Autrefois D′ possédait un bassin d'eau fraîche. De F on pénètre dans le *tepidarium* [1] I, voûté en berceau. En L se trouve un réservoir d'eau, voûté, communiquant par le tuyau M avec une vasque N creusée en niche dans le mur. En K se trouve un cabinet de débarras. On pénètre enfin dans le *caldarium* O, grande pièce voûtée aussi en berceau et occupant toute la largeur du bâtiment. En P est, dans une niche, une vasque à eau froide alimentée par une *seguia* et communiquant avec le réservoir L. En Q est une vasque d'eau chaude. Cette dernière vasque, demi-circulaire, paraît très ancienne, car ses rebords sont très usés. Deux cabinets R et R′ se trouvent dépendre aussi de cette salle. Les pièces I et O sont éclairées et aérées par des orifices pratiqués dans la voûte et surmontés de tuyaux de poterie. S est la salle de chauffe profondément enterrée en sous-sol; on y accède directement par la ruelle de la mosquée. T est un regard de la seguia d'alimentation. La salle S a ses voûtes à la même hauteur que celle des autres salles : elle a donc une grande élévation intérieure. Aucune décoration, aucune sculpture, ni faïences, ni marbres ne se trouvent dans cette petite construction pavée de dalles grossières. Tout son intérêt réside dans sa

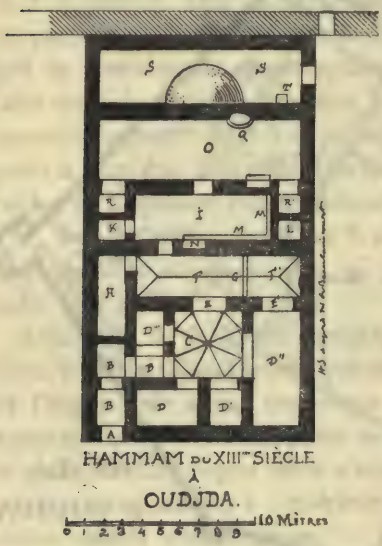

Fig. 4. — Oudjda (Maroc).
Plan du Hammam.

[1] Je conserve ces dénominations empruntées par M. de Beaulaincourt aux thermes romains, car elles correspondent parfaitement aux destinations de ces différentes pièces. [H. S.]

distribution et son ancienneté ; puisqu'on en connaît la date de construction, nous pouvons donc dire que nous possédons un plan exact d'un hammam marocain du XIIIe siècle de notre ère.

Les maisons d'Oudjda ne présentent aucun intérêt, car elles sont toutes modernes, d'une construction très simple et d'une distribution rudimentaire. La plus considérable, appelée la grande Kessaria, ne date pas de plus de vingt ans.

L'industrie locale est le tissage de couvertures de laine à bandes rouges, d'un travail grossier. On n'y fabrique pas de tapis. Les quelques artisans indigènes, armuriers, forgerons, menuisiers, sont pour la plupart des israélites. On ne fabrique pas de faïences à Oudjda. Les poteries qu'on y trouve sont grossières et viennent des environs. Ce sont des jarres, des plats, des réchauds. On trouve aussi à Oudjda des plats de faïence émaillée provenant de Fez.

Les cimetières anciens ou récents occupent à Oudjda de grands espaces tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville. Les tombes sont très simples; elles consistent ou bien en des amas de cailloux, ou en deux piquets plantés aux pieds et à la tête du mort. D'autres tombes, assez rares, affectent la forme de gradins sur plan rectangulaire [1] en maçonnerie crépie à la chaux. De nombreuses tombes de marabouts s'y voient. Les unes sont de simples tombes rectangulaires entourées d'une enceinte crénelée et découverte, les autres sont surmontées d'une coupole. Le marabout de Sidi-Aïssa, situé près de la porte à laquelle il a donné son nom, remonte, paraît-il, à une antiquité reculée.

Les seules tombes intéressantes au point de vue architectural se trouvent dans la Zaouïa des Derkaoua, située au pied de la muraille de la Kasba, à l'extérieur de celle-ci et tout près de la grande mosquée.

La Confrérie des Derkaoua compte de nombreux adhérents dans la région. Leur zaouïa se compose d'un long bâtiment parallèle à la muraille, dont il est séparé par un étroit jardin où coule une seguia alimentant une piscine. Un portique couvert longe ce bâtiment, qui comprend une seule salle où se réunissent les affiliés; à l'extrémité de ce bâtiment et du portique se trouve une salle couverte en coupole que deux portes font communiquer avec les bâtiments précédents. Cette salle ou koubba est une chapelle avec un

[1] C'est une tradition antique. [H. S.]

mihrab dans l'angle oriental. Ni la coupole, ni les murs de la salle, ni le mihrab ne sont décorés.

Mais le sol de la chapelle est constitué par des tombes en mosaïque de faïence, au nombre de neuf, et par des carreaux de faïence complétant autour d'elles le dallage du sol. Ces carreaux sont à grosses fleurs ou à dessins géométriques d'une exécution grossière, et modernes.

Ces tombes sont toutes exécutées comme celle que nous reproduisons ici (pl. XLI). Ce sont des encadrements en petits carreaux de faïence carrés, sertissant une arcature outrepassée encadrée de bordures formant un grand rectangle, dont tout l'intérieur est garni d'une mosaïque de fragments de faïence découpés ajustés et juxtaposés avec le plus grand soin. Ces tombes contiennent les restes des marabouts ayant appartenu à la Confrérie. Elles ne sont pas très anciennes, mais elles sont d'une excellente exécution, et très probablement l'œuvre d'ouvriers venus de Fez [1].

D'autres tombes, en carreaux de faïence grossière, sont situées à l'extrémité du jardin, en dehors de la galerie. Le Mokaddem de la Zaouïa nous a dit qu'elles recouvraient les restes de gens tués pendant une guerre contre Bou-Amama. L'une d'elles présente un certain intérêt, car à la tête se trouve une sorte de stèle dressée qui porte l'inscription suivante : « Ceci est la tombe du très docte, de l'expérimenté, du brave Driss-ben-Sidi-Brahim, chef Hassani d'origine, Fassi de domicile et de naissance, décédé comme martyr en combattant l'insurgé Ez-Zerghouni. Qu'Allah purifie son âme! Au mois de Doul Kadeh, année 1322 (de l'Hégire) », ce qui correspond à l'année 1909.

Le cimetière juif ne contient pas de tombes intéressantes.

La grande mosquée d'Oudjda est le seul monument vraiment intéressant de cette ville.

Comme nous l'avons rappelé plus haut, c'est en 696 de l'Hégire [2] que l'émir Abou-Yacoub en entreprit la construction.

Le caractère de l'architecture de cet édifice, du moins pour le

[1] En effet à Fez on exécute encore de nos jours avec la plus grande perfection ce travail de marqueterie en fragments de faïence, découpés au ciseau, puis limés avec le plus grand soin et ajustés à joints presque imperceptibles. A Tanger on exécute un travail analogue, mais bien moins parfait, au moyen de petites pièces d'argile moulées, cuites, puis émaillées. [H. S.]

[2] Roudh-el-Kartas, trad. Beaunier, p. 544 et 545.

mihrab, la grande arcade qui le précède et le minaret, présente en effet de grandes analogies avec les monuments mérinides de Tlemcen. Nous n'avons pu retrouver ni à l'intérieur ni à l'extérieur de la mosquée aucune inscription historique permettant de confirmer la date donnée par le Roudh-el-Kartas. Toutefois le minaret porte sur la face Nord-Ouest, à mi-hauteur de l'arcature à archivolte dentelée qui en forme la décoration inférieure, une inscription qui, malheureusement, est en grande partie détruite. Elle est constituée par des carreaux de terre cuite émaillée, scellés dans la muraille de briques et sur lesquels se lisent des fragments très bien conservés d'une inscription en écriture cursive qui a été obtenue en mettant à nu la terre cuite elle-même par un martèlement et un grattage de l'émail vert qui la recouvre. Ces carreaux carrés émaillés en vert bouteille mesurent 0 m. 07 de côté.

Fig. 5. — Oudjda (Maroc).
Carreau de faïence du minaret de la mosquée.

Les trois premiers carreaux de l'inscription subsistent. Ils portent ces mots اسس بناها (a été assise la construction d'elle) [de cette tour]; il manque ensuite quatorze carreaux représentant sans doute l'expression : par ordre du chef des croyants, l'émir... Après ce vide nous retrouvons deux carreaux, les deux derniers qui subsistent, laissant après eux un nouveau vide correspondant également à deux carreaux. Nous y lisons عام سبعة ; ce qui veut dire : en l'an dix-sept[1] — et non pas en l'an sept, comme nous l'avions cru d'abord avant d'avoir pu nous-même examiner l'inscription de près. En effet sur le dessin que nous avons fait du dernier carreau (fig. 5) on voit apparaître nettement le « ta marbouta » suivi du « aïn » qui appartient à la suite du mot « sebatachra » (سبعة عشر, en arabe littéral), qui signifie dix-sept. Il résulte de cette constatation que la

[1] C'est l'opinion de M. l'interprète Martinot, que nous avons consulté à ce sujet.

date ne saurait être 697, comme nous l'avions pensé, mais plutôt 717. Dans cette dernière hypothèse, il peut paraître étonnant, si nous ajoutons foi à la date donnée par le Roudh-el-Kartas, que la construction de la mosquée ait duré vingt et un ans [1].

Le plan de cette mosquée (fig. 6) est plus large que profond. Elle est entourée sur deux côtés par une cour étroite ou Sahn (comme la nomment les habitants d'Oudjda). La cour de gauche possède un petit mihrab extérieur, — on ne s'en sert qu'en été. Cette cour est pavée d'un grossier macadam qui a disparu en maint endroit. Une seguia couverte la traverse pour aboutir à une sorte de bassin carré, maçonné, F, qui sert de latrines à ciel ouvert. On pénètre dans cette cour par deux passages R; une petite porte P′ permet au gardien de la mosquée de passer, de l'école arabe où se trouve son logement, dans la cour de la mosquée.

La mosquée proprement dite est formée de dix nefs parallèles, perpendiculaires au mur du mihrab M et portées par des piliers à section carrée ou rectangulaire soutenant quatre arcs en fer à cheval par nef. Ces derniers sont très irréguliers dans les cinq nefs situées au Nord-Est [2] de la nef du mihrab : on en voit en plein cintre et de surbaissés (ce sont probablement des reconstructions récentes). Les arcs de la nef centrale et des nefs du Sud-Ouest sont au contraire très réguliers comme lignes et sont tous en arc brisé. Toutes ces nefs ont 2 m. 50 de large. Les piliers qui supportent ces arcs sont de dimensions variables. Ceux des nefs Nord-Est ont 0 m. 68 sur 0 m. 88, ceux de la nef principale et des nefs Sud-Ouest ont 0 m. 91 sur 0 m. 91, sauf pour les deux piliers qui supportent la coupole qui est devant le mihrab, et qui ont respectivement, celui de gauche, 1 m. 45 sur 0 m. 81, et celui de droite, 1 m. 75 sur 0 m. 91. Des dosserets faisant une saillie de 0 m. 20 sur les

[1] Il est possible, eu égard à l'emploi des carreaux de faïence carrés, dont l'usage dans la décoration architecturale marocaine est relativement récent (puisque auparavant la marqueterie ou mosaïque de faïence était presque seule adoptée), que nous soyons en présence d'une inscription assez moderne, faisant allusion à une restauration ou à une reconstruction du minaret. [H. S.]

[2] On voit par l'inspection seule du plan que toute la partie au Nord-Est de la nef centrale (celle-ci exclue) a été refaite sur des dimensions différentes de celles de la partie Sud-Ouest, qui paraît la plus ancienne; l'absence de dosserets sur le mur du fond au Sud-Est et à gauche du mihrab le prouve encore surabondamment. [H. S.]

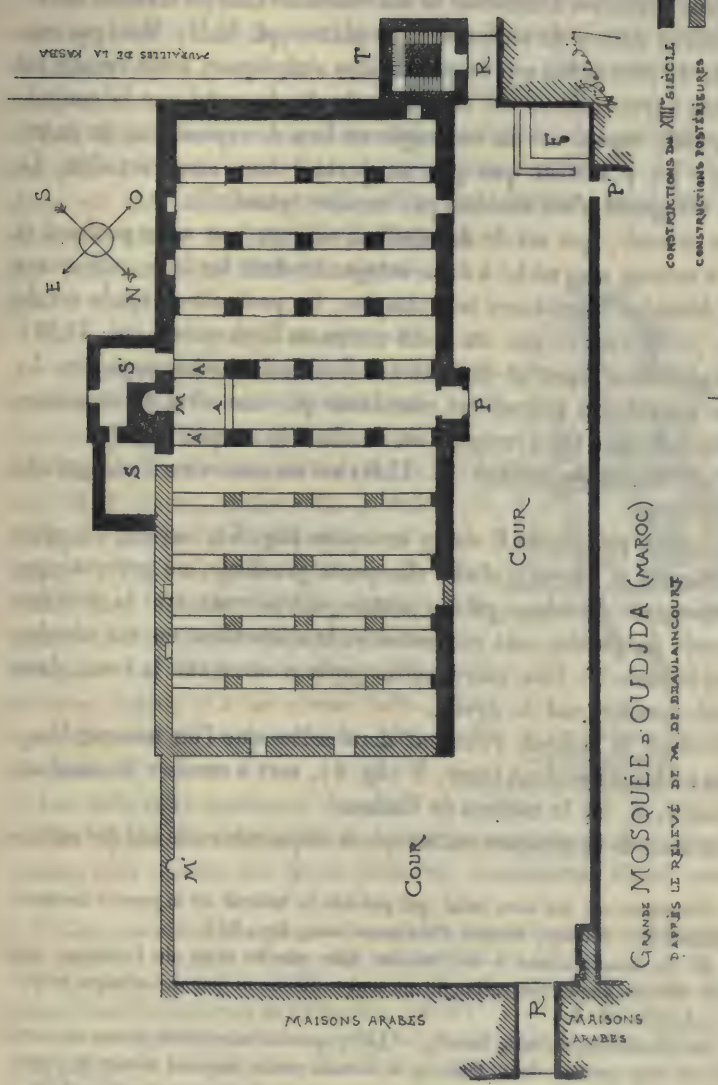

Fig. 6. — Oudjda (Maroc). Plan de la grande mosquée.

murs supportent les retombées des arcs des nefs, sauf sur le mur du fond à gauche du mihrab.

La coupole qui précède le mihrab porte sur le mur de celui-ci, les deux dernières arcades de la nef centrale et un arc transversal A[1] richement décoré de sculptures sur plâtre (pl. XLII). Mais par une erreur de plantation qui ne peut guère s'expliquer, cette arcade est montée à trois mètres du mur du mihrab, de sorte que la coupole octogonale repose sur un rectangle au lieu de reposer sur un carré. On n'a pu y arriver que par un porte-à-faux assez sensible. Le plan octogonal n'est soutenu par aucune console[2].

Le mihrab, qui est de dimensions exiguës, est assez profond et forme comme une niche à demi octogonale dont les faces intérieures sont décorées d'arcatures très simples. La profondeur totale est de 1 m. 75. Il s'ouvre par un plein cintre en fer à cheval (pl. XLIII). Les retombées reposent chacune sur deux colonnettes engagées. La petite coupole du mihrab est constituée par une série de stalactites superposées sur trois rangs, d'un dessin très simple (fig. 7).

L'arc de tête du mihrab (pl. XLII) est au contraire d'une grande richesse[3].

La porte principale P de la mosquée (fig. 6), ouverte en ogive outrepassée et couverte d'une charpente grossière, ne présente pas grand intérêt. Les deux petites portes qui s'ouvrent dans la dernière des nefs de gauche sont modernes et la décoration en est absolument barbare[4]. Une autre petite porte s'ouvre sur la cour, dans l'avant-dernière nef de droite.

Derrière le mihrab s'ouvrent deux salles que l'on nomme Maqçoura à Oudjda et dont l'une, S′ (fig. 6), sert à remiser le mimbar, et l'autre, S, est le cabinet de l'imam.

Les murs de la mosquée ont un mètre d'épaisseur; ils ont été exécu-

[1] Comparer cet arc avec celui qui précède le mihrab de la grande mosquée de Tlemcen (cf. Saladin, *Manuel d'art musulman*, fig. 163).

[2] M. de Beaulaincourt a dû vouloir dire que les côtés de l'octogone qui portent sur les angles du rectangle ne sont soutenus ni par des trompes ni par des pendentifs. [H. S.]

[3] La décoration de cette face (pl. XLII), qui est surmontée d'une arcature double où sont percées deux fenêtres à vitraux sertis dans un réseau de plâtre ajouré, est assez riche et assez bien entendue, mais elle paraît avoir été refaite à une époque relativement moderne. [H. S.]

[4] Cette décoration rappelle beaucoup l'art kabyle actuel d'Algérie, comme aussi les décorations des murs des nefs Nord-Est. [H. S.]

tés en pisé fortement additionné de galets; la brique apparaît dans les arcs et dans les piliers, ainsi que dans la partie supérieure des murs. Ceux-ci sont enduits d'une couche épaisse de badigeon à la chaux.

Sur le mur opposé au mihrab, on remarque un renfoncement rectangulaire, et au-dessus, trois niches, le tout à l'extrémité de la troisième nef à partir des petites portes [1]. On remarque aussi trois niches au-dessus de la grande porte [2].

Les deux fenêtres qui s'ouvrent au-dessus du mihrab sont remplies par des claires-voies de bois assez mutilées [3]. Leur bordure est finement sculptée [4]; elles sont cintrées, mais inscrites dans des niches rectangulaires dont les tympans sont décorés d'ornements sculptés.

La mosquée prend encore jour par quatre petites ouvertures cintrées s'ouvrant dans la muraille du fond (au Sud-Est). Une autre fenêtre qui est rectangulaire s'ouvrait dans le mur Sud-Ouest, mais elle a été aveuglée par la construction du minaret [5], car la profondeur de la niche ainsi formée semble correspondre à l'épaisseur du mur de la mosquée. Le sol de la mosquée est en terre battue et à un niveau inférieur de 0 m. 25 au-dessous de celui de la cour.

Fig. 7. — Oudjda (Maroc). Grande mosquée. Détail de la coupole du mihrab.

Les nefs sont couvertes de charpentes apparentes formées de poutres non équarries. Sur les pannes sont clouées des lattes jointives, recouvertes d'une couche

(1) C'est probablement une porte secondaire surmontée de deux fenêtres, qui aura été murée lors de la réfection des nefs du Nord-Est. [H. S.]

(2) Ces niches servent aux fidèles, qui y placent leurs chaussures; elles correspondent aux «babucheros» de l'Alhambra. [H. S.]

(3) Il me semble, d'après l'examen de la photographie, que ces claires-voies sont, non pas en bois, mais en plâtre découpé. [H. S.]

(4) Les mêmes ornements que ceux qui constituent la bordure de l'arc de tête A.

(5) Cette particularité indiquerait que la construction du minaret serait postérieure à celle de la mosquée et je verrais là l'explication de la date 717 H. relevée par M. de Beaulaincourt sur le minaret. [H. S.]

épaisse de mortier sur laquelle sont posées les tuiles. La mosquée d'Oudjda est donc un édifice d'une grande simplicité. Dans le Sud-Ouest, partie la plus ancienne, les murs des nefs sont nus. Dans la partie Sud-Est une décoration absolument barbare surmonte au contraire les arcs gauchement reconstruits dont nous avons parlé plus haut.

Toute la richesse décorative est concentrée autour du mihrab. Celui-ci, qui était entièrement recouvert d'un épais badigeon, a été dégagé sur notre demande par le cadi d'Oudjda. Nous avons pu alors en déterminer la décoration et nous pensons pouvoir en comparer le style à celui des monuments de Tlemcen. Au-dessus des fenêtres courent deux frises horizontales décorées d'inscriptions; la plus basse de ces deux frises, séparée en son milieu par une coquille en relief, porte une inscription en caractères coufiques; celle de la frise supérieure est au contraire en cursive arrondie. Les arcs latéraux A′ et A″ (fig. 6) ont une décoration analogue à celle du mihrab et leurs archivoltes sont bordées d'une sorte de feston formé d'arcs entrelacés; les tympans sont décorés de grands rinceaux analogues à ceux des tympans de l'arc A. Au-dessus de ces arcs, une réfection moderne est visible, car la décoration qui recouvre les murs à cet endroit est d'une confusion et d'une exécution déplorables. On peut s'en faire une idée en examinant sur la planche XLIII la décoration du piédroit de droite de la fenêtre de droite.

Fig. 8. — Oudjda (Maroc). Grande mosquée.

Console supportant les retombées d'un arc.

Tous ces ornements sont exécutés en plâtre[1]. Ils sont tous dans le style des monuments de Tlemcen. Les consoles qui supportent les retombées de l'arc A ont une décoration singulière (fig. 8) où paraît une sorte de pomme de pin[2], qui se retrouve dans les cha-

[1] Ces gravures ou sculptures sur plâtre sont exécutées à l'aide de petits ciseaux en fer, sur le plâtre encore frais, d'où leur nom arabe *Noukch-hadidas*, gravures au fer.

[2] Analogue à celles qui ornent les chapiteaux de la synagogue de Tolède Santa Maria la Blanca. [H. S.]

piteaux de l'arc de tête du mihrab, chapiteaux plus grossiers que ceux de la figure 8 et qui semblent appartenir à une réfection moderne. Ces consoles reposaient sur des piliers à fût probablement demi-octogonal dont il ne reste plus qu'une amorce.

Les inscriptions se divisent en inscriptions coufiques et en inscriptions cursives.

Les inscriptions coufiques [1] formaient quatre frises, deux frises horizontales immédiatement placées au-dessus et au-dessous des fenêtres, trois frises verticales complétant les rectangles encadrant les fenêtres; la frise verticale de droite a disparu, ce qui explique pourquoi l'inscription de la frise horizontale supérieure commence au milieu d'une phrase.

En voici la traduction :

1° *Frise horizontale supérieure :* «(Que la bénédiction soit) sur Mohammed et sur sa famille. Un prophète est venu vers vous, un prophète pris parmi vous. Vos iniquités lui pèsent.»

2° *Frise verticale descendante :* «Il désire ardemment vous voir, croyants. Il est plein de bonté et de miséricorde.»

3° *Frise horizontale inférieure :* «S'ils se détournent de tes enseignements, dis-leur : Dieu me suffit. Il n'y a d'autre divinité que lui. J'ai mis ma confiance en lui; il est le possesseur du grand trône» (versets 129 et 130 de la sourate 9 du Coran).

Nous donnons ici (fig. 9) une partie d'une de ces inscriptions pour en faire comprendre le caractère (abstraction faite de la partie ornementale). Il nous semble intermédiaire entre le coufique de la grande mosquée de Tlemcen et celui de la frise en bois de Sidi l'Halouï [2].

L'inscription en caractères cursifs qui encadre l'arc de tête du mihrab et celle qui surmonte les frises verticales de droite et de gauche sont relativement moins décorées de rinceaux que les inscriptions précédentes. Ce sont aussi des inscriptions coraniques (Coran, sourate 24, verset 36) dont nous devons la transcription

[1] Les caractères sont entrelacés d'ornements d'un beau caractère. [H. S.]

[2] Cf. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, fig. 21 et 74. [H. S.]

en caractères courants au cadi d'Oudjda et la traduction à M. l'interprète Nehlil; les inscriptions coufiques ont été déchiffrées aussi par le cadi d'Oudjda ainsi que par Si-Ahmed-ben-Nassef, secrétaire de M. le Commissaire du Gouvernement français. Nous n'avons pas pu faire déchiffrer l'inscription en caractères cursifs qui se lit à la partie supérieure extrême de la face du mihrab, à cause de son mauvais état de conservation. Dans tout cela il n'y a rien qui puisse nous donner la date de l'érection de cet édifice, ni celle de ses restaurations successives.

Nous n'avons trouvé aucun vestige de faïences ni de marbres sculptés dans la mosquée proprement dite. Les portes sont en menuiserie très simple et robuste.

Fig. 9. — Oudjda (Maroc). Grande mosquée.
Fragments de l'inscription au-dessus du mihrab.

La coupole, la façade du mihrab et l'arc A nous ont présenté des vestiges de couleur bleue et rouge dès qu'on les a eu débarrassés des nombreuses couches de badigeon qui les empâtaient. Les fonds sont généralement colorés en rouge, les reliefs en bleu ou en blanc.

Ni le mimbar (chaire) ni les koursis (escabeaux) ne présentent d'intérêt; ce sont des meubles modernes extrêmement simples.

Le lustre de cuivre, fabriqué à Fez, est insignifiant.

Le minaret (pl. XLIV) est construit sur plan carré. Ce carré mesure exactement 4 m. 65 de côté [1]. Les murs extérieurs sont

[1] Il paraît avoir comme proportions celles qui sont indiquées dans le Roudh-el-Cartas comme étant celles du minaret de la mosquée de Karaouyn, c'est-à-dire que la hauteur du minaret proprement dit (sans le campanile supérieur) est égale à quatre fois les dimensions de son côté de base. La hauteur du minaret d'Oudjda serait donc de 18 m. 60 et les marches de l'escalier auraient environ 0 m. 22 de hauteur.

entièrement construits en briques, sauf sur une partie; le massif central mesure 1 m. 90 de côté, construit en briques et maçonnerie de galets, une couche de maçonnerie de galets alternant avec deux rangs de briques.

L'escalier, de 0 m. 75 de largeur, est soutenu par une voûte en briques. On arrive à la plate-forme supérieure par 84 marches. A 12 marches au-dessous de cette plate-forme est la chambre aux horloges. Le campanile qui s'élève sur cette plate-forme est sur plan carré de 2 m. 20 de côté.

Fig. 10. — Oudjda (Maroc).
Minaret de la grande mosquée.
Entrelacs ornant les faces Nord-Ouest et Sud-Est.

Fig. 11. — Oudjda (Maroc).
Minaret de la grande mosquée.
Entrelacs ornant les faces Sud-Ouest et Nord-Est.

Les murs, de 0 m. 18 d'épaisseur, soutiennent une coupole octogonale en briques enduites de mortier. Cette coupole ne repose pas sur des pendentifs ou des trompes, mais simplement sur des pièces de bois formant besaces. Cette coupole s'élève d'environ 2 m. 65 au-dessus d'un plancher grossier auquel on aboutit par un escalier de dix marches construit dans l'intérieur du campanile; le sommet de la coupole est à environ 5 mètres au-dessus de la plate-forme, et est surmonté d'une tige de fer portant trois boules de cuivre creuses.

Chaque face du campanile porte un défoncement rectangulaire dans lequel on retrouve les vestiges d'une arcature trilobée. Ces faces étaient encadrées d'une bordure de carreaux en faïence émaillée blancs et verts sertis dans une bande bleu turquoise.

La plate-forme est entourée d'un parapet[1] en maçonnerie de 1 m. 90 de haut, percé sur la face Nord-Ouest de quatre trous, et sur la face Nord-Est, de cinq trous (meurtrières?); une banquette très étroite et quatre banquettes triangulaires dans les angles permettent au mueddin de s'élever un peu au-dessus du parapet pour mieux se faire entendre. On découvre de ce point l'admirable panorama de la ville et des environs.

L'ornementation du minaret commence environ à un mètre au-dessus du point où il se dégage de la mosquée. Elle consiste, comme dans les beaux minarets mogrebins du XIIIe siècle, en arcatures en bas-relief[2] et en réseaux d'arcs entrecroisés. Nous donnons ici (fig. 10) le dessin des entrelacs des faces Nord-Ouest et Sud-Est, et (fig. 11) celui des faces Sud-Ouest et Nord-Est. Les entrelacs des faces Nord-Ouest et Sud-Est sont supportés par trois arcatures, ceux des deux autres faces sont supportés par cinq arcatures. Le premier réseau est d'un dessin très riche que relèvent des points brillants en terre cuite émaillée (figurés en noir dans le dessin); les incrustations ont disparu de la face Nord-Ouest, mais on en retrouve très bien les traces. Ce décor se retrouve sur le minaret de Sidi Bou-Médine à Tlemcen[3]. Bien que toute la décoration de briques soit tout à fait apparente, on peut néanmoins croire que ce minaret a dû autrefois être entièrement crépi à la chaux. On trouve en effet des restes de crépi très nombreux au fond des arcatures et des entrelacs, où il était protégé par les briques saillantes de ceux-ci; on en trouve même sur les parties saillantes, où la brique paraît *a priori* complètement à nu. Ce minaret est donc bien,

[1] Ce parapet, de construction moderne, a très probablement remplacé le parapet ancien à merlons dentelés. Il semble d'ailleurs qu'on reconnaît un des merlons angulaires dans une des photographies de M. de Beaulaincourt. [H. S.]

[2] Elle se décompose ainsi : en bas une arcature lobée plus ou moins décorée de briques, puis au-dessus une nappe d'entrelacs (ces deux dispositions se retrouvent à Sidi-l'Haouï à Tlemcen). Au-dessus encore une galerie d'arcatures (mais plus riches) comme au minaret d'Agadir, près de Tlemcen. Le dessin des entrelacs (fig. 10 et 11) se retrouve identique dans ceux du minaret de Sidi-Bou-Médine à Tlemcen (cf. Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, fig. 60). [H. S.]

[3] Ce décor se retrouve aussi sur les faces du minaret de la mosquée de la Kasba à Tunis (fin du XIIIe siècle) et j'y ai vu, lorsqu'on le réparait, faire ce travail d'incrustation de faïence par les ouvriers indigènes (mais ce minaret est en pierre). [H. S.]

d'après les caractères qu'il présente, un monument de la fin du XIIIe siècle de notre ère [1].

BEAULAINCOURT.

[1] Voici les dates des monuments auxquels j'ai comparé la mosquée d'Oudjda : minaret d'Agadir, 1239 J.-C ; minaret de la mosquée de la Kasba à Tunis, 1235; mosquée de Sidi Bou-Médine, commencée en 1200, terminée en 1338. [H. S.]

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION DE HABOUS

DU MUSÉE DE TLEMCEN,

PAR M. ALFRED BEL,

Directeur de la Médersa.

L'inscription transcrite ici et reproduite sur la planche ci-jointe (pl. XLV) se trouvait encastrée dans l'un des murs du rez-de-chaussée d'une vieille maison arabe servant de *zaouïa* aux adeptes ou *foqra* de la confrérie religieuse des *Taïyebiya*, ou *Taïyebiyîn*, comme on dit à Tlemcen. Cette maison a été récemment démolie pour le percement d'une rue, et l'inscription a été déposée par mes soins au Musée de Tlemcen [1].

Voici cette inscription de seize lignes, sur dalle de grès en forme de trapèze de 0 m. 60 de hauteur et de 0 m. 34 et 0 m. 27 pour chacune des bases :

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله.....
اشترى المعظم الارضى الخلاصة المرتضى
امير المومنين مولانا حسن باي هذه
الدار المجاورة لبراز الزمالة و لدار بن
وارث الشهيرة بدار ابن الحاج عاشور
على المختار الجنار بستين مثقالا ؛
هبا ضرب الجزاير بمصريتها على باب

[1] Cette inscription figure sans commentaire dans les *Inscriptions arabes de Tlemcen* de Brosselard (*Revue africaine*, t. VI, 1862, p. 171-172).

الدرب و حبسها على الولى
(الصالح) مولاى الطيب الفاضل
وازان بن الشيخ البركة مولاى
محمد بن عبد الله الشريف
بشهادة يحيى بن حج اسلما
ن و بشهادة سيد محمد
السفال الذى امر على كتب
هاذه الحجر عام ثلاثة
و سبعين و ماية و الف

La dalle portant l'inscription a été brisée en son milieu, dans le sens de la largeur, et un morceau de grès a disparu avec le premier mot de la neuvième ligne. Ce mot est évidemment الصالح, ordinairement employé avec الولى; d'ailleurs c'est ainsi que l'a lu Brosselard dans la *Revue africaine*. L'angle supérieur gauche de la dalle a également été brisé et la fin de la première ligne d'écriture manque; mais il est encore facile de remplacer les mots disparus, puisqu'il s'agit d'une formule courante, et les mots qui manquent sont évidemment على محمد [1].

Voici donc la traduction de l'inscription qui nous occupe :

«Au nom d'Allâh, clément et miséricordieux! qu'Allâh répande ses grâces (sur Mahomet)! L'éminent, le très cher, l'excellent, l'heureux Commandeur des Croyants, notre maître Ḥasan [2] Bey a acheté cette maison — qui avoisine le four de la Zmâla et la maison de Ben Wârits, et qui est connue sous le nom de maison d'Ibn el-Ḥadjj ʿAchoûr — à El-Mokhtâr el-Tchenâr, pour (la somme de) soixante mitsqâl d'or, de la frappe d'Alger [3], y compris les dépen-

[1] On lit على سيدنا محمد dans la *Revue africaine*, *loc. cit.*, p. 171.

[2] On lit حسين «Hocein» dans la *Rev. afric.*, *loc. cit.*, p. 171 et 172.

[3] Brosselard a traduit : «au cours d'Alger» (*Rev. afric.*, *loc. cit.*, p. 172) parce qu'il a lu صرب au lieu de ضرب. Il n'a pas traduit les mots بمصريتها على باب الدرب.

dances du premier étage; (cette maison se trouve) à l'entrée de la rue.

«(Le bey Ḥasan) l'a constituée en habous en faveur de l'ami de Dieu, le saint Moulaye Eṭ-Ṭaïyeb demeurant à Wâzzân, fils du Cheîkh, el-Baraka, Moulaye Moḥammed ben Abdallâh ech-cherîf.

«(Ces actes ont eu lieu) en présence de Yaḥîa[1] ben Ḥadji es-Salmâni[2] et du sieur Moḥammed Es-Seqqâl, qui a donné l'ordre de tracer l'inscription sur cette pierre, l'an 1173 (1759-1760 de J.-C.).»

La date 1173 de l'hégire (1759-1760 de J.-C.) que porte cette pierre est des plus importantes pour l'histoire. Elle permet d'affirmer que le bey Ḥasan était en fonction à cette époque. W. Esterhazy a commis par conséquent une lourde erreur quand il dit que le bey «Osman mourut de maladie après dix-neuf ans d'un commandement glorieux (1183)»[3] et qu'il ajoute qu'Osman eut pour successeur Ḥasan (celui de notre inscription), qui ne resta que trois ans dans le pays.

Nous ne savons sur quoi repose l'affirmation de W. Esterhazy, mais notre inscription permet de reporter le gouvernement de la province de l'Ouest par Ḥasan-Bey à dix années plus tôt.

Cette erreur d'Esterhazy a été copiée presque textuellement par Fey dans son *Histoire d'Oran*[4]. Cependant dans le numéro de juin 1857 de la *Revue africaine* (p. 406), Gorguos, qui donne des extraits de l'ouvrage intitulé *Et-Tsaghr el-djoumâni fî ibtisâm it-tsaghr il-ouahrâni*[5] (écrit à l'époque du bey Moḥammed el-Kebîr), nous ap-

(1) Brosselard, *loc. cit.*, a lu خبى au lieu de يحيى.

(2) Nous avons laissé dans le texte arabe l'orthographe fautive pour les deux noms Ḥadji es-Salmâni. La leçon *Soleîmân* au lieu de es-Salmâni nous a paru devoir être rejetée, comme trop éloignée de l'orthographe اسلمان que donne l'inscription. D'ailleurs Soleîmân est trop connu pour que le graveur de notre inscription en ait à ce point falsifié l'écriture, quand par ailleurs il a fait fort peu de fautes. Brosselard (*loc. cit.*) a cru devoir lire : ben Hadj Sliman.

(3) *De la domination turque dans l'ancienne régence d'Alger*, Paris, Gosselin, 1840, 1 vol. in-8°, p. 183. La date 1183 de l'hégire ne correspond pas à 1771 de J.-C. comme le dit Esterhazy, mais à 1769-1770.

(4) Oran, Perrier, 1 vol. in-8°, p. 286 et suiv.

(5) Cet ouvrage n'existe qu'en manuscrit et il n'y en a de copie ni à la Bibliothèque nationale d'Alger, ni à celle de Paris. Il serait peut-être intéressant de

prend ce qui suit : «En l'an de l'hégire 1173 (1759-1760), la province de l'Ouest était gouvernée par un certain *H'assen*. Ce bey, s'étant rendu à Alger à l'époque du *denouche*, pour apporter le tribut de sa province, crut s'apercevoir qu'on l'avait desservi auprès du dey. L'accueil qu'il reçut ne lui présageant rien de bon, bien qu'on lui eût permis de retourner à son poste, il prit le parti de s'enfuir et se réfugia à Oran, alors au pouvoir des Espagnols.»

Enfin Mercier, sans indiquer ses sources, mais qui a dû suivre le passage, ci-devant cité, de la *Revue africaine*, dit également que «en 1760, un certain Hassen était bey de l'Ouest, où il avait succédé à Osmane, décédé sans doute dix années plus tôt que ne l'indique Esterhazy[1]».

Cette inscription nous permet en outre d'assurer que Tlemcen était, en 1173 de l'hégire, en la possession du bey de Mascara. On sait, en effet, que vers 1139 de l'hégire (1726-1727) les Koulouglis et les Ḥadar formant la population de Tlemcen avaient rejeté le joug des Turcs et chassé le caïd nommé par ceux-ci. L'histoire ne nous apprend pas jusqu'à quelle date cette indépendance éphémère de Tlemcen avait duré. D'après W. Esterhazy[2], ce serait le bey Otsman qui réprima cette révolte de Tlemcen et s'empara du caïd Redjem el-Badjaoûi, que les gens de Tlemcen se seraient donné. Il n'est pas question de ces événements dans de Grammont[3].

L'inscription qui nous occupe est à la fois un acte d'achat d'une maison sise à Tlemcen et de donation de cette maison en habous, au profit de Moulaye Eṭ-Ṭaïyeb, fondateur de l'ordre des Ṭaïyebïya[4]. Or l'inscription a été retrouvée précisément dans la zaouïa

voir le texte arabe de ce passage dont Gorguos n'a donné qu'une traduction abrégée.

(1) *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. III, p. 390.

(2) *Loc. cit.*, p. 183.

(3) *Histoire d'Alger sous la domination turque*, Paris, Leroux, 1887.

(4) Le cheïkh Moulaye eṭ-Ṭaïyeb ben Moḥammed mourut le dimanche 18 rabi' II l'an 1181 (13 septembre 1767) âgé de plus de 80 ans (cf. Aḥmed ben Khâled, *Kitâb el-Istiqça*, IV, 51 en haut; Fumey, trad. I, 147, dans les *Archives marocaines*, vol. IX, Paris, 1906). C'est ce chérif Moulaye eṭ-Ṭaïyeb qui a donné son nom à la confrérie actuelle de Ṭaïyebïya, dérivée, comme l'on sait, de la grande confrérie des Chadouliya. Cette branche fut fondée par le grand-père de Moulaye eṭ-Ṭaïyeb, Moulaye Abou Moḥamme d'Abdallah ech-Cherif, mort, d'après le *Kitâb el-*

de cette confrérie à Tlemcen. Cette maison répondait au signalement sommaire qui en est donné ici; elle avait un étage composé de logements pour les étrangers [1]; elle était sur l'entrée d'une rue ancienne. Jusqu'au jour où cette demeure fut démolie, elle avait conservé sa destination première, puisqu'elle appartenait aux adeptes de l'ordre religieux fondé par le réel bénéficiaire du don, Moulaye Eṭ-Ṭaïyeb.

C'est la seule inscription commémorative d'une donation pieuse, datant de l'époque turque, que renferme le Musée archéologique de Tlemcen, et c'est aussi la seule qui ait pour bénéficiaire un personnage religieux [2].

En établissant à Tlemcen une fondation pieuse en l'honneur du chérif Moulaye Eṭ-Ṭaïyeb et de sa descendance, le bey Ḥasan agit en diplomate habile. Il n'est pas douteux qu'il voulait, par ce moyen, se concilier l'appui de la maison d'Ouâzzân, dont l'influence était, on le sait, déjà considérable à cette époque.

On a vu très souvent Tlemcen et son territoire disputés aux Turcs par le gouvernement des chérifs du Maroc. Il en fut ainsi jusqu'à l'époque de la conquête française. D'autre part la date de cette inscription (1173 de l'hégire) nous reporte à une période d'anarchie, aussi bien dans l'empire des chérifs que dans la régence d'Alger [3].

L'auteur du *Kitâb el-Istiqça* nous dit qu'en 1171, à la mort du sultan Moulaye ʿAbdallah, les troubles qui avaient depuis longtemps ensanglanté l'empire de l'Ouest avaient épuisé ses forces vives et l'abattement était général [4].

Il n'est donc pas surprenant que, précisément à cette époque, le bey de Mascara ait cherché à étendre son influence et son autorité vers l'Ouest et se soit servi, pour soutenir ses desseins, de l'appui de chérifs d'Ouâzzân. N'a-t-on pas vu les chérifs d'Ouâzzân, dont

Istiqça, en 1091 (1680 de J.-C.) [cf. Depont et Coppolani, *Les confréries religieuses musulmanes*, Alger, Jourdan, 1897, p. 484] et qui établit sa zaouïa à Ouâzzân.

(1) La plupart des petites chambres du premier étage étaient de construction récente.

(2) Cf. W. Marçais, *Catalogue du Musée de Tlemcen*, Paris, Leroux, 1906, p. 1 et 2, où sont indiquées les autres inscriptions de habous du Musée de Tlemcen.

(3) Cf. A. Cour, *L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la régence d'Alger*, 1 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1904, p. 216-217.

(4) Cf. Aḥmed ben Khâled, *loc. cit.*, IV, 91; Fumey, *loc. cit.*, I, 270.

l'influence fut pourtant si souvent précieuse aux souverains de Fez, trembler devant le redoutable sultan marocain Moulaye ʿAbdallah [1] ! Dans ces conditions ils pouvaient être assez facilement accessibles aux avances que leur faisait le bey Ḥasan, au début, semble-t-il, de son gouvernement.

Il reste à faire, en terminant cette note, quelques remarques sur certains termes et sur certaines particularités orthographiques que présente cette inscription.

On est surpris de voir ici le bey Ḥasan, qui régna peu et n'eut pas d'ailleurs une fin glorieuse [2], prendre — ou se laisser donner — dans cet acte de habous le titre de *Amîr el-Mûminîn*. Malgré l'abus fait de ce titre par les souverains du Maghrib et de l'Espagne [3], on s'imagine difficilement un simple gouverneur de province, un petit bey de Mascara, vassal du dey d'Alger, s'affublant de la plus haute dénomination que puisse recevoir le calife suprême. Il faut admettre, et notre inscription en fait foi, que le titre de Amîr el-Mûminîn n'avait plus dans le langage du XVIIIe siècle la même valeur que dans les temps anciens.

Le mot *maçrïya* (voir Dozy, *Supplément aux dictionnaires arabes*, t. II, p. 597, col. 2) est encore employé aujourd'hui à Tlemcen (*moçrïya*) [4] pour indiquer une petite chambre au premier étage d'une maison et à laquelle on accède par un escalier extérieur. L'immeuble donné en habous comprenait donc le rez-de-chaussée et la moçrïya, et le tout n'avait pas une valeur bien considérable puisque le prix d'achat n'avait été que de soixante mitsqâl d'or [5].

[1] Le fait est signalé par A. Cour (*loc. cit.*, p. 217) d'après la *Tohfat el-Akhoûan*.

[2] Il se réfugia chez les Espagnols d'Oran, comme on l'a dit plus haut, selon la version la plus vraisemblable. D'après une autre version, peu digne de créance, il serait parti d'Oran pour Constantinople, puis pour Le Caire, où il serait mort (cf. W. Esterhazy, *loc. cit.*, 183-184, et Fey, *loc. cit.*).

[3] Cf. M. van Berchem, *Titres califiens d'Occident*, dans le *Journal asiatique*, mars-avril 1907, p. 258 et suiv.

[4] Cf. W. Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, Leroux, 1902, 1 vol. in-8°, p. 315, qui indique aussi le sens de «chambre d'étudiant».

[5] A défaut de travail sur l'équivalence des monnaies arabes pour l'époque dont il s'agit ici, il ne m'est pas possible de donner la valeur approchée des 60 mitsqâl d'or dont on parle. Si l'on s'inspirait de la valeur monétaire au temps de Léon l'Africain, on se trouverait au-dessus de la valeur des monnaies musulmanes du XVIIIe siècle (cf. notamment les tableaux d'équivalence monétaire donnés par Mas-

On a fait plus haut la remarque nécessaire quant à l'orthographe bizarre donnée par notre inscription des noms Ḥadji es-Salmâni.

A la treizième ligne on a cru devoir laisser سيد, mais il faudrait lire, ou bien السيد, ou bien سيدى. Aujourd'hui encore on ajoute couramment سيدي devant le nom d'un Moḥammed, par respect pour le nom du Prophète, et l'on entend journellement dans les rues de Tlemcen un père ou une mère appeler leur jeune fils, Sîdi Moḥammed, lorsque l'enfant se nomme Moḥammed.

Le nom d'homme *El-Tchenâr* qui figure à la sixième ligne est turc چنار. On sait que ce mot signifie « platane » en turc, comme جنار en arabe. Ce nom est encore porté par une ou deux familles tlemcéniennes de Koulouglis. Es-Seqqâl (quatorzième ligne) est aussi le nom d'une vieille famille tlemcénienne dont il existe encore ici des représentants aujourd'hui.

On remarquera enfin que les ى de هذى (fin de la troisième ligne) et de هاذى (commencement de la quinzième ligne) ne portent pas de point [1] et qu'on lit بن وارث (quatrième et cinquième lignes) au lieu de ابن وارث. L'auteur de l'inscription écrit parfois un mot partie sur une ligne et partie sur la ligne suivante (comme ذهبا aux sixième-septième lignes, اسلمان aux douzième-treizième lignes). A ces négligences près, l'inscription est assez belle; elle est tracée en caractères maghribins fort lisibles et de 0 m. 005 de relief environ.

Alfred Bel.

signon, *Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle*, Alger, Jourdan, 1906, p. 101, 102, 103). On obtiendrait ainsi pour 60 mitsqâl d'or le chiffre — approximatif et trop fort — de 2,500 francs environ.

[1] Il est à remarquer d'ailleurs que le ب et le ى sont confondus dans la prononciation tlemcénienne (cf. W. Marçais, *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, p. 13).

UNE CACHETTE
DE L'ÂGE DU BRONZE
À TREFFORT (AIN),

PAR M. ÉMILE CHANEL,
Correspondant du Comité.

Dans les premiers jours de janvier 1910, M. Louis Rey, propriétaire et conseiller municipal à Treffort (Ain), ramenait au jour, en minant sa vigne, au lieu dit «aux Essarts», quatre objets de bronze à belle patine verte : une faucille et trois bracelets. Le tout constituait une cachette dans une fente de la roche calcaire sous-jacente.

Par l'intermédiaire de M. Chambard, directeur d'écoles, que nous tenons à remercier, M. Rey a bien voulu, avec la plus grande amabilité, nous communiquer, puis nous céder ces objets. Cette découverte est intéressante, d'abord parce qu'elle vient s'ajouter à la liste des trouvailles que nous avons signalées en ces dernières années, puis parce que l'un des bracelets présente un décor que nous n'avions pas encore rencontré et en outre un *fermoir* qui est une nouveauté pour ces bracelets de l'âge du bronze.

Faucille (pl. XLVI). — Cette faucille a une longueur de 0 m. 143 et sa plus grande largeur est de 0 m. 033. Elle offre beaucoup d'analogie avec la faucille, provenant de la trouvaille de Vernaison, conservée au Musée de Lyon et dessinée sous le n° 1 de la planche XXXV de l'*Âge du bronze* de M. E. Chantre : même face plane inférieure, même largeur à peu de chose près, même courbure. Dans l'une et l'autre, le dos est renforcé, à la face supérieure, par deux arêtes saillantes et c'est à partir de la plus interne que la lame s'amincit de plus en plus pour former le coupant. Dans notre

exemplaire, ce coupant ne commence qu'à environ deux centimètres et demi du talon. L'arête externe se continue vers le talon et s'élève jusqu'à o m. 013 à partir de la base plane pour former un bouton *pointu*, lequel, vu de côté, a l'aspect d'un triangle. La base de ce bouton a une largeur de o m. 007 vers la face supérieure de la faucille.

D'après cela, notre faucille appartient au *Morgien* de Mortillet. Il est bien probable que ce bouton servait à fixer un manche analogue à celui qui existait sûrement dans les autres types de faucille, puisqu'on en a retrouvé; cependant, si l'on s'en tient à la récolte des céréales, le manche n'est pas nécessaire; on peut très bien, grâce au bouton, se servir de la faucille en la tenant entre les doigts annulaire, index et pouce, le premier recourbé sous la face plane inférieure, l'index allongé contre le dos externe et le pouce s'appuyant sur la face supérieure et, en arrière, contre le bouton.

Bracelets (pl. XLVI). — Nos trois bracelets, dont deux sont identiques, se rapportent à la deuxième catégorie de Chantre : *massifs, à tige semi-circulaire.* On sait que cette expression semi-circulaire ne doit pas être toujours prise à la lettre : le dos est en effet tantôt aplati, tantôt renflé.

Les deux bracelets identiques sont à dos aplati, de forme ovale et ouverts. Le face interne plane a pour plus grande largeur o m. 017; la section de cette tige est un triangle isocèle dont les deux côtés égaux sont légèrement curvilignes. Par suite la surface externe présente une arête médiane ou carène dont la distance à la face plane interne est de o m. 004 [1]. Les deux faces inclinées portent le décor obtenu par ciselures au burin sur le bracelet préalablement fondu. Ce décor comporte des stries transversales, des chevrons, des dents de loup et, vers chaque extrémité, un ovale en forme d'*œil* ou de *bateau.* Il est doublement symétrique, d'abord en longueur, puis relativement à la carène, excepté cependant pour les chevrons. Et les imperfections que l'on observe dans les coups de burin donnant les motifs divers montrent bien que l'artiste a ciselé les deux faces inclinées l'une après l'autre.

[1] Et par ce détail nos deux bracelets se rapprochent de quelques-uns de ceux qui figurent dans la 3e catégorie de Chantre : *massifs, à tige plate ou à ruban*, tels les nos 1 et 2 de la pl. XLIX, Fonderie de Larnaud.

Nous ferons remarquer que le motif à œil ou bateau n'est pas commun. Le Musée de Saint-Germain possède un bracelet à dos renflé, provenant d'Auxonne (Côte-d'Or), présentant ce motif particulier avec cette petite différence que la courbe externe n'est pas pleine, mais pointillée, et que l'espace entre les deux courbes n'est pas couvert de stries, comme chez le nôtre[1]. Par contre, le décor de ce bracelet est plus compliqué que celui de Treffort.

Le troisième bracelet, également ouvert, est bien à tige véritablement semi-circulaire. La face plane interne a une largeur constante de 0 m. 010, sauf aux deux extrémités, où elle est un peu moindre. La surface externe porte comme décor une demi-torsade obtenue par une succession de demi-spires alternativement convexes et concaves. Et ces dernières semblent bien avoir été obtenues, après la fonte, soit à la lime, soit à la meule. L'une des extrémités se termine par des stries transversales venant à la suite de la torsade sur une longueur de 0 m. 015. Enfin chaque extrémité porte, suivant sa section et vers sa partie centrale, un petit trou cylindrique de 0 m. 002 environ de diamètre et de 0 m. 003 de profondeur. Ces deux trous se faisant vis-à-vis devaient recevoir, pensons-nous, deux tourillons portés par une plaque qui avait une largeur un peu plus grande que celle de l'ouverture. Pour mettre ces tourillons en place on écartait légèrement les deux extrémités du bracelet, et alors l'élasticité du métal consolidait le tout. On avait ainsi une sorte de fermoir qui pouvait être plus ou moins richement décoré et même porter une pendeloque. Dans notre exemplaire, le métal adjacent au trou a été brisé d'un côté, et par suite la plaque formant fermoir a été perdue.

De ce qui précède résultent quelques remarques : 1° On connaît des bracelets de cette catégorie présentant des lignes transversales (Dompierre-sur-Ain et environs de Trévoux; collection Valentin-Smith), mais ce ne sont pas des demi-spires convexes et concaves. Le tumulus de la forêt de Moydons (La Châtelaine, Jura) a fourni des bracelets fermés dont l'un, à surface plane interne, est orné de bosses sur le dos[2]. Mais ces bosses sont produites par des parties

[1] Voir aussi le bracelet morgien d'Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire), n° 882 du *Musée préhistorique*.

[2] E. Chantre, *Premier âge du fer*, pl. XLI.

concaves transversales et non par des spires. Et, comme on vient de le dire, nous ne sommes plus dans l'âge du bronze. 2° Relativement au *fermoir*, M. E. Chantre ne signale pas, dans son texte de l'*Âge du bronze*, de bracelets présentant ces deux trous et par suite le dispositif dont nous avons parlé. Il faut encore aller au premier *âge du fer* pour le trouver dans des bracelets à tige ronde, ornés de petites boules aux extrémités (tumulus de Refranche, Franche-Comté)[1]. En conséquence, notre bracelet à torsade, *de l'âge du bronze*, présente bien, à ce point de vue du fermoir, une nouveauté, comme nous le disions plus haut.

É. Chanel.
Correspondant du Comité

[1] E. Chantre, *Premier âge du fer*, pl. XLI.

LES
FOUILLES D'ALISE
(CROIX SAINT-CHARLES),
ANNÉE 1909,

PAR M. LE COMMANDANT ESPÉRANDIEU,

Membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

Les fouilles dont ce rapport résume les résultats ont été faites au lieu dit la Croix Saint-Charles, sur le Mont Auxois, dans la parcelle n° 293 de la section B du plan cadastral de la commune d'Alise, par les soins de M. le Dr Epery, et par les miens, à la suite d'incidents dont le rappel serait sans intérêt.

CONSTRUCTIONS.

Les constructions rencontrées au cours de notre première campagne sont toutes de destination religieuse. Nous avons mis au jour trois petits temples et nous avons reconnu l'emplacement et les restes d'une piscine qui paraît avoir fait partie d'un quatrième sanctuaire. L'un des temples est octogonal; les deux autres sont rectangulaires.

Temple octogonal (pl. XLVII). — Ce temple, de forme régulière, se composait d'une *cella* A et d'un *pronaos* B. Il mesure 7 m. 80 de côté et 19 m. 90 de diamètre, y compris l'épaisseur des murs. Celle-ci varie; elle est de 0 m. 95 pour la *cella*, de 0 m. 59 à 0 m. 79 pour le *pronaos*. Les maçonneries les plus épaisses sont au Sud (face *ef*), où elles avaient à résister à la poussée de terres rapportées. Les fouilles, en effet, nous ont permis de saisir, en quelque sorte sur le vif, la façon dont l'édifice fut bâti. L'empla-

cement du temple était en pente; on le rendit horizontal par un remblaiement qui atteignit jusqu'à 1 m. 10 de hauteur, et c'est dans ces terres d'emprunt que furent établies quelques-unes des fondations. Pour leur donner plus de solidité, on les assit sur des pierres plates posées de champ sur le sol primitif (fig. 1).

L'entrée du temple était à l'Est, c'est-à-dire du côté favorable. Une grande ouverture *h g*, qui occupait toute une face, donnait accès dans le *pronaos*. On pénétrait ensuite dans la *cella* par une porte de 1 m. 60 de large, établie dans l'axe de l'ouverture du *pronaos*. La place avoisinant l'entrée du temple avait, de même, été remblayée. Un mur de soutènement *r s*, dont on a retrouvé quelques restes, la limitait peut-être vers le Sud. Cette place était pavée. Le sol du sanctuaire comportait une épaisseur de 0 m. 25 à 0 m. 30 d'argile battue. Il se peut qu'un dallage ait complété cet aménagement; mais rien ne le prouve, car aucune dalle n'a été retrouvée.

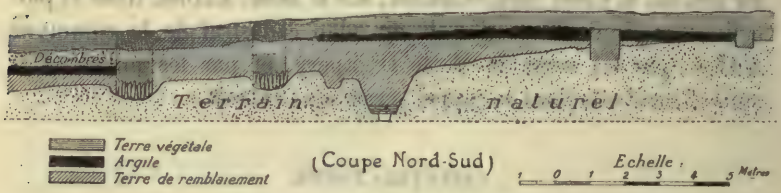

Fig. 1. — Alise. Temple octogonal.

Le terrain, au Sud de l'édifice, était en contre-bas. On l'avait nivelé et recouvert d'argile sur une épaisseur de 0 m. 30 à 0 m. 35. Quand le temple fut détruit, des matériaux de toute sorte tombèrent de ce côté. Ils formèrent une couche de décombres dont les travaux de culture n'ont jamais atteint le fond et qui, seule, est aujourd'hui productive d'objets. De cette couche de décombres proviennent, en effet : un petit buste, peut-être d'Harpocrate; une tête, des mains et des pieds votifs; deux débris de stèles avec personnages; un fragment d'inscription; des monnaies de Dioclétien à Constantin; des fibules; une cuiller, et, surtout, des ex-voto de bronze qui représentent des yeux et d'autres organes. Trente de ces ex-voto furent découverts, le 28 juin, à une profondeur de moins d'un mètre, contre la face *e f* du *pronaos*. Les terres de remblai n'ont donné, comme il fallait s'y attendre, que des débris de

poteries très anciennes et d'amphores, c'est-à-dire des rebuts, et seulement deux ou trois monnaies gauloises, deux grains de colliers et une fibule de fer, perdus par leurs possesseurs.

Le temple était construit de petits moellons irréguliers, de 0 m. 08 à 0 m. 15 de haut sur 0 m. 19 à 0 m. 22 de long et 0 m. 23 à 0 m. 25 de large, dont il ne reste plus que de deux à quatre assises au-dessus des fondations. L'époque où il fut bâti ne peut pas être déterminée d'une manière certaine. Une canalisation *tt'* le traverse, qui conduit encore les eaux d'une source dans les ruines d'un sanctuaire du temps de Trajan ou d'Hadrien, si l'on en juge, du moins, par les monnaies qui en proviennent et la façon dont on les a rencontrées. Or cette canalisation existait déjà quand on fit le temple. On eut, en effet, recours à des arcs de décharge pour la protéger contre le poids des murs. Il semblerait donc en résulter que l'édifice n'est pas antérieur au premier quart du IIe siècle. Cependant l'existence d'un temple plus ancien, sur son emplacement, n'est pas impossible. Mais il aurait disparu, sans laisser d'autres restes qu'un pan de mur retrouvé en M, sous les terres de remblai. Ce qui corroborerait cette hypothèse est la présence en H, à 0 m. 70 au-dessous de la couche d'argile, d'un petit puits de 1 m. 85 de profondeur sur 1 m. 40 de diamètre à la partie supérieure, rempli d'ossements d'animaux, mêlés de cendres et de charbon, alternant avec des pierres posées à plat. Il est évident qu'on n'a pas voulu dépouiller la divinité d'ossements qu'on jugeait lui appartenir. Que les constructeurs du temple octogonal les aient rencontrés au cours de leurs travaux ou qu'ils fussent déjà dans le puits quand le sol fut nivelé, le fait même de sacrifices antérieurs, dont ils témoigneraient, reste probable.

L'occupation préromaine a laissé des traces de foyers sur le sol primitif. Elles sont particulièrement nombreuses vers l'Ouest, contre la face *cd* du *pronaos*. On y a recueilli une corne de cerf, deux cornes de bœuf, des mâchoires de sanglier, un harpon de fer, de la poterie grossière, un petit bronze d'Auguste et huit monnaies gauloises.

Au Sud-Ouest, une construction rectangulaire de 3 m. 50 de large, que traversait une seconde canalisation retrouvée sur quelques points, était adossée au *pronaos*, sur toute la longueur d'une face. Il m'est impossible d'en préciser la destination. Sans doute faut-il y reconnaître quelque dépendance du temple, bâtie assez tard.

Les temples gallo-romains, de forme octogonale, sont assez rares. Un des plus curieux, dans la région éduenne, est celui de Saint-Révérien (fig. 2), découvert, en 1841, par M. Mélines. Ses dimensions sont sensiblement les mêmes que celles du temple de la Croix Saint-Charles; mais il en diffère par un portique irrégulier et la forme arrondie de sa *cella*[1]. Toutefois, si, au temple octogonal de la Croix Saint-Charles, nous n'avons pas, comme à Saint-Révérien, trouvé de portique, peut-être ne faut-il l'attribuer qu'à la trop faible étendue donnée, jusqu'à ce jour, à nos recherches. Les places sacrées étaient le plus souvent bordées de portiques; or, le temple octogonal de la Croix Saint-Charles était au milieu d'une place sacrée dont le pavage existe encore par endroits.

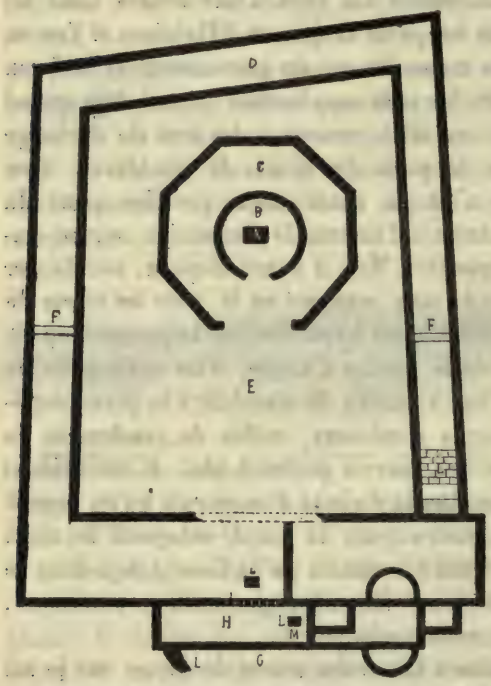

Fig. 2. — Plan du temple romain découvert à Saint-Révérien (Nièvre).

Temple rectangulaire n° 1 (pl. XLVIII). — Ce temple, placé en C, mesure 3 m. 95 dans un sens et 4 m. 20 dans l'autre. Ses murs, en petit appareil régulier, ont 0 m. 58 d'épaisseur. Les pierres qui les composent sont assemblées avec du mortier où l'on fait entrer du sable de carrière que ne

[1] Charleuf, *Mémoire sur les fouilles de Saint-Révérien* (Autun, 1844, in-8°), planche unique. La légende qui accompagne le plan du temple est ainsi conçue : A, autel ou piédestal; B, *cella;* C, sanctuaire; D, galeries; E, *atrium;* F, aqueducs; G, façade; H, vestibule; I, seuil; L, restes de dalles; M, gisement de médailles gauloises.

fournit pas le Mont Auxois. Leurs dimensions varient de 0 m. 09 à 0 m. 12 de haut sur 0 m. 18 à 0 m. 22 de large et 0 m. 20 à 0 m. 25 d'épaisseur. Ces pierres sont, par suite, sensiblement semblables à celles qui ont servi pour la construction du temple octogonal. Les deux édifices paraissent dater de la même époque. Un dallage a été retrouvé en place. Il était constitué par des pierres plates, de longueur variable, sur 0 m. 45 de large et 0 m. 08 d'épaisseur. Deux de ces pierres portent des traces de lettres et proviennent certainement d'un temple plus ancien.

On a découvert de même, au milieu du sanctuaire, une cuve de pierre formant piscine et le socle d'une statue. La cuve, qui ne dépassait le dallage que de 0 m. 11, mesure 0 m. 96 de long, 0 m. 94 de large, 0 m. 42 de profondeur et 0 m. 12 d'épaisseur sur les côtés. Elle est percée de deux trous, l'un de 0 m. 05 et l'autre de 0 m. 07 de diamètre. Le premier, placé à 0 m. 04 du bord supérieur, vers l'Ouest, servait à la remplir; le second, situé au niveau du fond, du côté du Sud, permettait de la vider. L'eau était conduite dans la cuve par un tuyau qui s'embranchait, hors du temple, sur la canalisation *tt'* (voir le plan), passait sous le dallage, et se redressait ensuite à la manière d'un siphon. Le trop-plein s'échappait par deux échancrures, de 0 m. 07 de large, pratiquées dans le bord de la cuve, l'une au Nord, l'autre à l'Ouest, et tombait dans un petit canal, à ciel ouvert, de 0 m. 20 de large sur 0 m. 14 de profondeur, qui traversait le mur Sud. La canalisation *tt'* entrait par l'angle Nord-Ouest du temple; elle restait comme le tuyau, sous le dallage et se rendait, peut-être, dans des thermes. L'eau de la cuve, lorsque celle-ci était vidée, suivait un autre canal, de 0 m. 20 de large et 0 m. 18 de profondeur, dont le fond était d'argile et les côtés de pierres plates.

Le socle de la statue, où sont encore deux crampons de fer, a 0 m. 62 de long sur 0 m. 52 de large et 0 m. 19 d'épaisseur. Il reposait sur le dallage, contre le côté Nord de la cuve. Une échancrure, de 0 m. 24 de long sur 0 m. 10 de large, placée à 0 m. 11 du bord gauche, a dû livrer passage à un tuyau; ce serait l'indice d'une utilisation antérieure, quelque peu différente de celle qui suivit.

L'entrée du temple était dans l'angle Nord-Ouest, où deux marches d'escalier, de 1 m. 05 de long sur 0 m. 32 de large et 0 m. 24 d'épaisseur, ont été retrouvées en place. La plus basse est

monolithe; l'autre se compose de trois rangs de briques plates et de moellons, grossièrement calés avec du marbre de placage et des fragments de tuiles.

La déblaiement du temple a fait retrouver de cinq à sept assises de murs au-dessus du dallage (pl. XLVIII). Mais l'enlèvement des dalles nous a prouvé qu'un sanctuaire mieux construit avait existé sur le même emplacement. Les assises se continuent jusqu'à une profondeur de 0 m. 65, où elles reposent sur des pierres plates posées de champ, et la reprise des travaux est facilement reconnaissable à la manière différente de construire. Les murailles de la première époque, dont il reste de trois à quatre assises, sont mieux soignées; leur épaisseur est de 0 m. 64. Au moment de la reconstruction, les terres qui encombraient le sanctuaire, après l'enlèvement des matériaux remployables, furent nivelées. A leur base se trouvait un lit de

Fig. 3. — Alise. Peinture murale du temple rectangulaire.

glaise, de 0 m. 60 à 0 m. 70 d'épaisseur, qui constituait le sol primitif. Les dalles, noyées dans une couche de mortier, furent posées sur ces terres, dont l'épaisseur varia de 0 m. 10 à 0 m. 25. Vers l'Ouest, le sanctuaire de la première époque avait une fenêtre, que l'on obstrua. Dans l'angle Sud-Ouest, les nouveaux murs portèrent, enfin, sur les maçonneries préexistantes d'une construction NN′, dont le déblaiement n'est pas achevé.

Les fouilles ont procuré des enduits peints où deux ornementations se superposent sur un crépi à pâte brune. Le décor, dans le principe, était probablement linéaire; le rouge y dominait. Plus tard, on lui substitua des couronnes brunes de feuillage, que retenaient des lemnisques flottants de couleur verte. Ces enduits avaient une bordure de stuc, de 0 m. 05 de large, décorée de dauphins affrontés posés chacun sur un trident (fig. 3). Une décoration du

même genre a été signalée près d'Epoisses (Côte-d'Or), dans les ruines de la villa gallo-romaine de Changy.

Le temple était couvert de tuiles de deux sortes, les unes plates, les autres demi-cylindriques. De nombreux objets ont été retirés de ses ruines. Les plus importants sont : la tête et la main gauche de la divinité, rencontrées dans la piscine, et l'image d'un enfant emmaillotté découverte, à 0 m. 40 de profondeur, dans l'angle Sud-Est de la construction; 62 monnaies de Néron à Valens, dont 28 pour la période comprise entre l'avènement d'Hadrien et la mort de son successeur; 42 épingles d'os, entières ou brisées; 6 aiguilles de même matière; 18 ex-voto de bronze, la plupart en très mauvais état, représentant des yeux; du verre à vitre; des clous, et des boulettes d'une matière rose, encore indéterminée, qui pourrait être du fard. Au-dessous du dallage, dans la couche de décombres de la première époque, on a trouvé également de ces boulettes; 3 aiguilles et 11 épingles d'os; 8 ex-voto d'yeux; des débris de vases et des monnaies; mais celles-ci, au nombre de 23, ne descendent pas au delà du règne de Trajan. Ainsi que je l'ai dit, le temple rebâti serait de ce règne ou de celui d'Hadrien, encore qu'on ne voie pas de causes politiques qui aient pu le motiver. *Alesia* eut, à ce qu'il semble, beaucoup à souffrir des guerres civiles qui précédèrent l'avènement de Vespasien; cependant il est difficile d'admettre qu'on ait pu différer, pendant trente ou quarante ans au moins, la reconstruction d'un temple dévasté au cours de ces guerres. L'hypothèse d'un incendie est préférable. Elle a, du reste, pour elle la présence de cendres et de charbons dans les décombres.

Temple rectangulaire n° 2. — Le temple rectangulaire n° 2 est à 24 m. 50 à l'Est du temple octogonal et mesure 11 m. 90 de long sur 5 m. 80 de large. Ses murs, de 0 m. 75 d'épaisseur, témoignent, comme ceux du temple précédent, d'une reprise de travaux. Elle est surtout sensible vers le Nord, où les assises de la seconde époque débordent de 0 m. 08 celles de la première. Les moellons, d'autre part, ne sont pas taillés de la même façon aux deux époques. Les plus anciens, parfaitement équarris, ont 0 m. 12 de haut, 0 m. 30 de large et de 0 m. 20 à 0 m. 25 de long. Les plus récents, à peine dégrossis, sont de dimensions très variables. Des différences se remarquent aussi dans les mortiers. En l'état

actuel, il reste de trois à sept assises des murs. Le sol du temple a conservé, par places, des pavés de pierre blanche, posés sur un béton fait de chaux et de brique pilée. Une couche de terres calcinées bordait le mur Nord, au-dessus du pavage. Elle avait de 0 m. 20 à 0 m. 25 d'épaisseur et de 0 m. 80 à 1 mètre de largeur. Quelques objets en proviennent, notamment un petit anneau de bronze, un ex-voto d'yeux et quatre monnaies, dont une gauloise. Des sondages, pratiqués sous le béton, ont fait retrouver tout de suite le sol vierge ; il n'y a pas eu de remblaiement. Mais le temple, comme nous le verrons dans un instant, a pu être traversé par une canalisation, qui sera recherchée.

Quatrième temple. — L'existence d'un quatrième temple, au point E du plan (pl. XLVII), ne semble pas faire de doute. Elle n'est, toutefois, fondée que sur des trouvailles d'objets et les restes d'une piscine. Il nous a suffi de quelques sondages pour recueillir, en ce point E, 23 monnaies de Domitien à Constant Ier, un buste dont la tête manque, 2 seins de pierre, 3 paires d'yeux votifs, une épingle de bronze, la majeure partie du manche, portant une inscription, d'une patère d'argile, etc.

La piscine était de bois; nous en avons découvert quelques menus fragments, entre les amorces de trois murs qui la limitaient. L'eau arrivait, dans cette piscine, par deux canalisations, l'une au Nord, l'autre à l'Est, et s'échappait, vers le Sud, dans la direction du temple rectangulaire n° 2.

Autres constructions. — D'autres constructions, N et O, ne nous sont connues que par des sondages. Peut-être ne faut-il y voir que les restes d'une première occupation. En P est un mur, sans doute de soutènement, dont la direction est parallèle à la face *ef* du temple octogonal. Ainsi, on n'aurait atteint le temple, en venant du Sud, qu'après avoir gravi deux paliers.

Captage des eaux. — La conduite principale *t'*, dont j'ai déjà parlé, est constituée par une cuvette *c*, de 0 m. 15 de large sur 0 m. 12 de profondeur environ, placée au fond d'un fossé ABDE remblayé par la suite (fig. 4). Cette cuvette, creusée presque partout dans l'argile, est bâtie de pierres plates, sans ciment ni mortier. Des dalles de 0 m. 06 à 0 m. 08 d'épaisseur sur 0 m. 50 de large et

0 m. 40 de long environ, la recouvrent, par-dessus lesquelles est un lit de six à huit rangées d'autres pierres plates, destinées à s'opposer au tamisage des terres. La planche XLIX montre, en AB, la canalisation à sa sortie du temple octogonal; elle est, à ce moment, à 2 m. 75 au-dessous du sol. A cet endroit se trouvait un regard limité, à l'Est, par un mur de pierres sèches. Un autre regard était en F, entre deux autres murs du même genre. Ce sont les seuls que nous ayons rencontrés.

Dans ce canal principal venaient aboutir d'autres conduites, *u*, *x*, *y* et *z* (pl. XLVII), simplement formées de tuyaux de bois assemblés bout à bout au moyen d'anneaux de fer dont quelques-uns ont été retrouvés en place. Ces anneaux, de 0 m. 06 à 0 m. 09 de diamètre sur 0 m. 02 et 0 m. 03 de large environ, sont coupants sur leurs bords et portent, à égale distance de ceux-ci, un bourrelet de 0 m. 005 destiné à les empêcher de pénétrer trop profondément, ou d'une façon irrégulière, dans l'épaisseur de chacun des tuyaux qu'ils réunissaient. On a découvert de ces anneaux en E, en G et sur le tracé des canalisations *x* et *u*. Le canal principal *t'* avait aussi des tuyaux de bois, mais seulement sur les parties de son parcours qui n'étaient pas creusées dans l'argile. Deux anneaux d'assemblage ont été découverts, l'un à son entrée, l'autre à sa sortie du temple rectangulaire avec piscine.

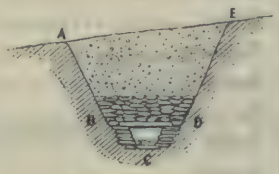

Fig. 4. — Alise.
Coupe de la canalisation du temple octogonal.

Les conduites d'eau, faites de tuyaux de bois, ne sont pas nouvelles. Des anneaux de fer, du même genre que ceux d'Alise, ont été découverts, par M. Émile Chanel, près d'Izernore, et par la Société archéologique du Châtillonnais, entre Châtillon et Montliot, dans les ruines de villas gallo-romaines.

MONNAIES ANTIQUES.

Notre première campagne de fouilles nous a procuré 118 monnaies romaines. Plus des deux tiers proviennent du petit temple rectangulaire avec piscine; le reste a été découvert, pour une partie aux abords du temple octogonal, du côté du Sud, pour le surplus, sur l'emplacement présumé du quatrième temple.

La répartition de ces monnaies est la suivante :

EFFIGIES.	PROVENANCES.			
	SANCTUAIRE AVEC PISCINE.		TEMPLE OCTOGONAL et ses abords.	QUATRIÈME TEMPLE (point E du plan).
	SOUS LE DALLAGE.	SUR LE DALLAGE.		
Auguste	//	//	1	//
Tibère	4	//	//	//
Germanicus	//	//	1	//
Caligula	1	1	//	//
Claude Ier	1	//	//	//
Néron	2	//	//	//
Vespasien	1	2	//	//
Domitien	8	5	//	3
Nerva	1	//	//	//
Trajan	3	2	//	//
Hadrien	//	12	//	1
Antonin	//	16	2	3
Faustine mère	//	2	//	//
Lucius Vérus	//	//	1	//
Marc-Aurèle	//	4	//	//
Faustine jeune	//	//	//	1
Commode	//	3	//	//
Tetricus le père	//	2	2	2
Maximien	//	1	//	//
Constantin Ier	//	1	2	9
Constant	//	1	1	1
Crispus	//	1	//	//
Valens	//	1	//	//
Indéterminées (frustes)	2	8	//	3
TOTAUX	23	62	10	23
TOTAL GÉNÉRAL	118			

Très peu de pièces sont bien conservées ; mais il m'a été toutefois possible, au moins dans la plupart des cas, d'en préciser les

types, dont voici la liste. Les numéros cités renvoient à la deuxième édition des *Médailles impériales*, par Cohen :

Auguste...	36.
Tibère...	31, 33 (2 ex.).
Germanicus	4.
Caligula...	1.
Claude Ier..	84.
Néron.....	275 (2 ex.), 288.
Vespasien..	2, 446, 480.
Domitien..	118, 332 (2 ex.), 442, 533, 562, 587 (2 ex.), 647 (2 ex.).
Nerva.....	7.
Trajan....	335, 464 (2 ex.) 626, 628.
Hadrien...	86 (2 ex.), 165, 446 (3 ex.), 626, 628.
Antonin.....	232 (4 ex.), 497, 907, 1017 (3 ex.).
Faustine mère.	16, 244.
Lucius Vérus..	108.
Marc-Aurèle...	577, 830 (2 ex.).
Faustine jeune.	//
Commode.....	764.
Tetricus le père	//
Maximien.....	//
Constantin Ier..	123, 250, 511, 631, 760 (2 ex.).
Constant.....	176.
Crispus.....	190.
Valens.....	11.

Deux monnaies de Domitien sont des variétés d'une pièce déjà connue (n° 332) :

1. — IMP CAES DOMIT AVG GERM COS XV CENS PER PP. Sa tête laurée, à droite.

℞. MONETA AVG S C. La Monnaie debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance.

2. — IMP CAES DOMITIAN AVG GERM COS X. Sa tête laurée, à droite.

℞. Comme ci-dessus.

Une monnaie de Marc-Aurèle paraît inédite :

▨ ANTONINVS AVG ARM PARTH ▨. Sa tête laurée, à droite.

℞. TR POT XXIII IMP V COS III. L'Équité assise, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance. Moyen bronze.

Les fouilles du temple octogonal et de ses abords ont fait retrou-

ver, d'autre part, 31 monnaies gauloises. Elles se répartissent de la sorte :

Pièces d'Auguste attribuées à Lyon.....	1	(Blanchet, *Revue celt.*, 1910, p. 53; — Cohen, 29.)
Colonie de Nîmes.....	1	(Bl., *Traité des m. gaul.*, p. 437, fig. 478; — De La T., *Atlas*, 2837.)
Arvernes.....	1	(Bl., p. 421, fig. 460; — De La T., 3931.)
Éduens.....	4	(Bl., p. 248, fig. 107 et 108; — De La T., 5253.)
Senons.....	2	(Bl., p. 359, fig. 318; — De La T., 7434, 7388.)
Séquanes.....	1	(Bl., p. 246, fig. 103.)
Lingons.....	15	(Bl., p. 389, fig. 396; pl. III, n° 12; — De La T., 8329.)
Incertaines de l'Est...	2	(Blanchet, p. 399, fig. 417; — De La T., 8291.)
Indéterminées (frustes)	4	
Total.....	31	

Treize de ces pièces sont de bonne conservation. Sur l'une des incertaines de l'Est (De La Tour, 8291), la légende ΚΑΛΕΤΕΔΟΥ est intacte, à l'exception de sa première lettre. Quatorze sont fort oxydées ou à l'état de débris; mais leur détermination ne fait pas de doute.

SCULPTURE.

Les sculptures sur pierre que nous possédons sont de deux sortes: les unes proviennent de monuments figurés, les autres d'inscriptions.

MONUMENTS FIGURÉS.

Fragments de statue. — Les fragments de statue, de pierre blanche commune, ont été retirés, comme je l'ai dit, de la cuve servant de piscine dans le plus petit des sanctuaires. Ils sont constitués par une tête et une main gauche tenant un serpent. La tête, diadémée et couronnée d'épis, a une hauteur de 0 m. 23, y compris le cou; elle est, par suite, un peu moins grande que nature. L'œuvre est gréco-romaine et polychrome: le diadème porte des traces de couleur verte; les épis de la couronne ont une teinte jaune d'or; les cheveux sont rouges; le visage est blanc. Cette poly-

chromie, dont témoignent aussi la main et le serpent, a pu avoir pour objet de masquer la pauvreté de la matière employée pour la statue; mais elle ne tient pas à cette seule cause. M. Salomon Reinach a écrit que le monde antique n'a peut-être jamais eu de statues de marbre blanc qui n'eussent pas été, sinon entièrement peintes, du moins recouvertes d'un enduit [1]. On en pourrait dire autant des sculptures plus grossières par lesquelles se manifeste, sous toutes ses formes, la piété des Gallo-Romains.

Suivant l'attribut envisagé, les débris de statue que nous avons découverts peuvent caractériser Cérès ou Hygie. Les épis conviennent à la première et le serpent à la seconde. Mais il n'y a pas d'exemple d'Hygie couronnée d'épis et de Cérès tenant un serpent. Il faut peut-être supposer quelque personnification de source ou déesse panthée, réunissant les attributs de Cérès et d'Hygie. On ne doit pas, d'ailleurs, songer à deux statues; les dimensions du sanctuaire s'y opposent. Il est facile de concevoir ce qui dut se passer : les dévastateurs qui brisèrent la statue en jetèrent les morceaux. La tête et la main gauche tombèrent dans la piscine pleine d'eau; elles y restèrent.

Enfant emmaillotté. — Le personnage est sculpté sur une stèle de calcaire oolithique de 0 m. 36 de haut, 0 m. 18 de large et 0 m. 07 d'épaisseur, dont le bas et l'angle supérieur gauche font défaut. Il est vêtu d'une chemise et d'une pièce d'étoffe qui lui emprisonne les bras. Une cordelette l'entoure; elle passe dans un anneau placé sur la poitrine, ce qui constitue une forme, jusqu'ici nouvelle, d'emmaillotement. L'œuvre est gallo-romaine et conserve quelques traces de couleur rouge. On connaît d'autres offrandes du même genre [2]; mais je n'en vois aucune, sauf peut-être l'enfant couché dans son berceau, un chien à ses pieds, que possède le Musée de Beaune, qui mérite davantage de fixer l'attention [3].

Ex-voto et fragments divers. — Comme celles d'Essarois, de Saint-Germain-la-Feuille et d'autres lieux où se trouvaient des temples de source, les fouilles de la Croix-Saint-Charles nous ont livré des ex-voto de pierre reproduisant différentes parties du corps humain.

(1) *Cultes, mythes et religions*, II, p. 312.
(2) *Recueil des bas-reliefs*, III, n°s 2044, 2440, 2441 et 2443.
(3) *Ibid.*, n° 2051.

Nous possédons deux têtes de femme, quatre mains et deux pieds. L'une des têtes mesure 0 m. 23 de haut; elle est informe. Il ne reste plus, de l'autre, qu'un débris. Des quatre mains, toutes fort mutilées, deux sont de ronde bosse, à demi fermées, et tiennent une offrande peu reconnaissable; les deux autres proviennent de stèles. De celles-ci, la plus grande était de couleur rouge sur un fond vert. L'un des pieds, qui est en bas-relief, a le talon levé. L'autre, de ronde bosse, est posé sur un socle où se lit la formule:

V·S·L·M

v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito). Tous deux sont de grandeur à peu près naturelle.

Un fragment de stèle offre l'image, assez soignée, d'une tête, de face, de personnage imberbe. Encore que l'on ne puisse, à cet égard, rien dire de précis, je suppose qu'il s'agissait d'un dévot tenant une offrande. Les sculptures de cette sorte ne manquent pas[1].

Sur un débris de 0 m. 21 de hauteur, 0 m. 18 de large et 0 m. 12 d'épaisseur, est la partie supérieure, très mutilée, d'un dieu, peut-être Mercure, debout, de face, entièrement nu, à l'exception d'un manteau jeté sur l'épaule gauche.

Enfin, un troisième fragment, de 0 m. 13 de haut, décoré de chevrons, entre deux bandes parallèles, paraît détaché d'un objet, de destination sans doute religieuse, dont un exemplaire en meilleur état, provenant des fouilles de Vertault, est au Musée de Châtillon-sur-Seine. Cet exemplaire, de forme cubique, est creusé de part en part et ajouré sur chaque face latérale. Il peut avoir servi de tronc ou de laraire.

INSCRIPTIONS.

Les fouilles ne nous ont livré que des débris. Le plus considérable est gravé, en caractères de 0 m. 30, sur une dalle du petit sanctuaire avec piscine. On y peut lire:

.....LIBERALITATEM STATVAM IOVIS.....

[1] *Recueil des bas-reliefs*, III, nos 2406 à 2414.

Sur une autre dalle de ce même sanctuaire est aussi le mot:

. . .LIBERALIT*atem*. . . .

Les deux inscriptions, faites l'une et l'autre pour rappeler des libéralités, étaient fort longues; les pieds des fidèles qui se rendaient à la piscine les ont effacées. Ainsi, les pierres remployées du dallage du petit sanctuaire sembleraient empruntées à des temples plus anciens, dont un était peut-être consacré à Jupiter ou possédait, tout au moins, une statue de ce dieu.

Un autre fragment d'inscription est gravé, en lettres bien formées de o m. o45, sur une pierre, de forme arrondie, brisée de tous côtés. En voici la copie:

. . . . . .N. .

. .RITA. . .

Il faut lire presque sûrement :

deo

*apolli*N*i*

*mo*RITA*sgo*

. . . . . .

La dédicace a dû être gravée sur une cuisse[1].

Un troisième fragment ne porte, en caractères médiocres, de o m. o35, que ces deux fins de lignes:

. . .ET·D

. . . . .NE·

L'inscription complète était probablement une dédicace [*Apollini*] *et S*[*iro*]*n*[*a*]*e*[2].

[1] Cette hypothèse et la restitution du texte sont fondées sur de récentes découvertes (4 août 1910).

[2] Je dois cette remarque à M. Salomon Reinach.

BRONZE.

Un petit buste et une collection, assez abondante, d'ex-voto dont l'analogie est complète avec ceux que l'on a trouvés, en 1836, aux sources de la Seine, constituent les plus intéressantes de nos découvertes. Il faut y ajouter différents menus objets, surtout de toilette.

Buste. — Le buste paraît détaché d'une statuette; sa hauteur est de 0 m. 057. L'art en est des plus grossiers; mais sa conservation ne laisse que fort peu à désirer. Ce qui distingue ce buste est sa coiffure, faite d'une feuille de lotus dont le pétiole apparaît sur le sommet du crâne. Le personnage représenté est un enfant, peut-être Harpocrate ou un Génie de source.

Ex-voto. — Les ex-voto de bronze sont au nombre de 109, entiers ou mutilés; mais beaucoup d'autres, dont l'oxydation était complète, n'ont pu être recueillis. On peut les classer en plusieurs séries, d'après la nature des organes représentés. En général, ces ex-voto sont travaillés sur de minces feuilles de métal, découpées au ciseau, parfois dorées, de 0 m. 03 à 0 m. 05 de long sur une largeur moindre. On les fabriquait sur place; les fouilles nous ont fourni des déchets qui ne laissent pas de doute à cet égard.

Une première série se compose de douze ex-voto d'organes sexuels. Rien ne semble caractériser, pour quatre d'entre eux, la maladie qui les a motivés; les autres pourraient rappeler des cures de hernies.

Quelques ex-voto représentent des seins. La plupart ne nous sont parvenus qu'à l'état de débris; mais autant que l'on en peut juger, le modèle habituel groupait deux seins sur une même tablette. Les mamelons sont indiqués par un trou. Des points en saillie entourent chaque organe. Il est bien probable qu'il ne faut y trouver qu'un ornement; cependant leur disposition, parfois irrégulière, mérite qu'on la signale. Une forme, sans doute très rare, est celle d'un ex-voto en forme de sein, d'un diamètre de 0 m. 06, et dont le bout est mobile.

La série d'ex-voto la plus nombreuse est due à des maux d'yeux.

Les organes, réunis par paire sur des tablettes, sont de forme très variable, mais toujours grossière (pl. L). Les fabricants, pour les produire, n'ont fait usage, le plus souvent, que d'une pointe et d'un marteau. Les moins mauvaises des images proviennent de poinçons (pl. L, fig. 1 et 4.). L'une d'elles fournit un exemple de surfrappe. Certains yeux, bien que faits au poinçon, n'ont pas de pupille; d'autres ont une pupille très dilatée ou très resserrée; d'autres encore sont bordés de points. Mais ces particularités n'ont aucune valeur scientifique. On ne peut y trouver que difficilement des indices de maladies telles que la cécité complète ou la cataracte, la mydriase, la synésisis, etc. Le seul ex-voto où l'intention du fabricant paraisse se manifester moins obscurément est celui où l'on remarque des fentes longitudinales.

Une plus longue description des ex-voto d'yeux n'est pas utile. Je ne puis omettre, toutefois, de signaler deux images qui s'écartent du type habituel. Sur l'une, les yeux sont accompagnés de leurs sourcils (pl. L, fig. 9); une ligne de points donne, sur l'autre, les contours du nez.

Les fouilles de 1836, aux sources de la Seine, livrèrent à Baudot des ex-voto qui représentent des torses de femme, depuis le cou jusqu'aux genoux[1]. Les fouilles de la Croix Saint-Charles n'ont encore fourni que deux débris où l'on puisse reconnaître des offrandes de cette sorte. Encore semble-t-il qu'on doive plutôt les rapprocher des ex-voto qui rappelleraient des cures de hernies.

Les ex-voto de toute nature sont presque toujours percés d'un ou de deux trous, qui nous prouvent qu'on les clouait sur des planchettes (pl. L, fig. 4 et 9). Trois ex-voto d'yeux ont même gardé leurs clous.

L'analogie qui existe entre les offrandes de bronze d'Alise et celles des sources de la Seine ne s'étend pas à la façon dont on les a recueillies. Les ex-voto des sources de la Seine constituaient comme une sorte de petit trésor. Ils étaient contenus, avec 830 monnaies d'Auguste à Magnus Maximus, dans un vase de terre que fermait une lame de plomb. A Alise, tous les ex-voto ont été découverts successivement, au cours des fouilles. Les raisons de cette différence nous échappent.

[1] Baudot, *Rapport*, pl. XI, n°s 22 et 27 à 39.

Objets divers. — Avec les ex-voto et le buste déjà décrits, les objets de bronze découverts, en 1909, à la Croix Saint-Charles, sont ceux qui suivent :

1. Une cuiller dont l'extrémité du manche fait défaut. Longueur, o m. 09. Sa forme est assez élégante ; cette cuiller ne paraît avoir servi que pour un usage religieux.

2. Un objet ayant la forme de deux cœurs réunis par une tige renflée en son milieu. Longueur, o m. 075. Deux rainures dessinant un anneau décorent la tige. Je suppose qu'il s'agit d'un polissoir.

3. Sept fibules complètes ou seulement dépourvues d'épingle. Leur longueur varie de o m. 03 à o m. 05. Cinq sont à ressort et de forme commune. Des deux autres, l'une représente une colombe qui vole ; l'autre est une sorte de losange, coupé en deux parties que réunit un petit prisme. La technique de cette dernière est intéressante. Une mince lame d'argent, dont il reste des fragments, couvrait tout le losange et son prisme. Elle était percée de rangées parallèles de petits triangles qui mettaient le bronze à nu. Ainsi, la décoration avait l'aspect de feuilles imbriquées, alternativement blanches et noires.

4. Deux débris de miroir, sans aucune ornementation.

5. Deux lamelles repliées de manière à constituer deux faces adjacentes et les bouts d'une réglette. Ceux-ci sont percés de trous. Longueur, o m. 06 ; largeur de chaque face, o m. 01. Ces lamelles paraissent provenir de la garniture d'une planchette. Elles ont pu servir pour un ex-voto.

6. Une petite râpe. Longueur, o m. 03.

7. Deux bagues sans ornements et un troisième anneau, de forme différente, qui peut avoir servi pour la suspension d'une tablette.

8. Des clous de différentes formes ; leur longueur varie de o m. 008 à o m. 015.

9. Une boucle. Longueur, o m. 06.

10. Un petit fragment de vase de 0 m. 01 environ d'épaisseur.

11. Deux clochettes.

12. Du fil de bronze, extrêmement mince, roulé en pelote, des rognures d'ex-voto et différents débris dont il n'est pas possible de préciser la destination.

PLOMB.

Le plomb est représenté, dans nos trouvailles, par des masses informes, très oxydées, témoignant de l'incendie qui consuma les édifices, et deux débris de tablettes présentant des caractères grecs grossièrement tracés. Le plus grand de ces débris mesure 0 m. 040 de long sur 0 m. 012 de large et 0 m. 001 d'épaisseur. Son inscription est ainsi conçue :

...ΚΑΡΟΜΑΡΟ...

On peut y reconnaître le nom celtique *Caromarus* [1].

L'autre débris, dont l'épaisseur est à peu près la même, a 0 m. 012 de long sur 0 m. 007 de large. J'ai copié son inscription de cette manière :

...ΟΥΠΡΑ...

Mais la lecture de la troisième lettre n'est pas sûre. On peut aussi songer à la fin : *oui*, d'un nom au datif singulier, et au commencement : *ara*, d'un autre mot.

FER.

Le nombre des objets de fer que l'on a recueillis est relativement peu élevé. Il s'agit surtout de ferrures de portes et de clous de toute forme, dont la longueur varie de 0 m. 05 à 0 m. 16. Il faut y ajouter :

1. Un outil, constitué par une mince tige, pointue d'un bout et aplatie de l'autre; sa longueur est de 0 m. 12. Les fouilles du

[1] Cf. Holder, *Alt-celt. Sprach.*, I, col. 801.

Mont Auxois ont fait retrouver un très grand nombre d'objets de cette sorte où l'on peut reconnaître des styles[1].

2. Deux harpons de fer; le plus grand, encore pourvu de sa douille, mesure 0 m. 075 de long.

3. Des crochets.

4. L'aiguille d'une fibule de fer; longueur, 0 m. 07.

5. Un anneau en forme de 8, engagé dans un piton, et un autre anneau de 0 m. 015 de diamètre.

6. Huit anneaux de fer ayant servi à réunir bout à bout les tuyaux de bois des canalisations.

VERRE.

Les fragments de verre retrouvés sont remarquables par leur coloration. Nous en possédons de roses, de jaunes, de marron foncé et de bleus de deux nuances. Un de ceux-ci est décoré de raies blanches. Les fouilles nous ont aussi fourni :

1. Du verre à vitre, de couleur verdâtre, de 0 m. 004 d'épaisseur, et qui semble avoir été coulé sur de l'argile.

2. Une fiole à parfum presque complète.

3. Trois grains de collier de 0 m. 018 et 0 m. 006 de diamètre.

4. Un petit objet en forme de balustre; peut-être le manche d'un outil; longueur, 0 m. 025.

5. Une tige torse, de verre blanc, de 0 m. 06 de long et de 0 m. 003 de diamètre environ.

6. Une pastille de verre noir; diamètre, 0 m. 017.

[1] Rapport de 1907, p. 23, *Bull. archéol.*, 1908, p. 162.

POTERIES.

Quelques poteries mises au jour sont de l'époque de Halstatt ou de celle de La Tène; la plupart appartiennent à la période gallo-romaine. Une étude détaillée des premières a été faite par M. Henry Corot [1]; je me contenterai de citer plus particulièrement, parmi les secondes :

1. Un fond d'assiette portant la marque *c*ELSI.

2. Un autre fond de vase estampillé *au*RELI.

3. Un débris sur lequel est un aigle aux ailes éployées [2].

4. D'autres débris avec scènes de chasse.

5. Deux fragments paraissant provenir d'un réchaud circulaire de 0 m. 35 de diamètre.

Tous ces débris sont de terre rouge dite samienne. La poterie du Ier siècle est représentée par des tessons et deux objets d'une certaine importance :

1. Un fragment de queue de patère portant, d'un côté, une décoration en relief; de l'autre, l'inscription :

....*s* AC DEO APPOL
.... CVS POSVIT

Il est question, comme on le voit, d'une dédicace à Apollon et à une seconde divinité dont une cassure a fait disparaître le nom, par un personnage appelé *Asiaticus*, *Atticus*, ou d'autre manière. La lacune est regrettable; mais, si mutilé qu'il soit, ce petit texte vaut qu'on s'y arrête. On savait déjà que les temples de sources, surtout ceux de la région éduenne, n'étaient pas exclusifs d'autres divinités. Les temples de Sainte-Sabine, du Mont de Sène et du Mont Martre étaient consacrés à la source et à Apollon ou à Mercure [3]. Mais

(1) *Bull. archéol.*, 1910, p. LXIII.
(2) Cf. Déchelette, *Vases céramiques*, II, p. 145.
(3) Bulliot, *Mission et culte de saint Martin*, p. 43, 157 et 257.

la découverte d'une dédicace à Apollon dans les ruines du temple d'une fontaine sacrée du Mont Auxois confirme, une fois de plus, le témoignage de César sur le dieu guérisseur des Gaulois [1]

2. Un vase sans anses, à panse arrondie. que M. Corot a réussi à reconstituer presque entièrement.

Les fouilles nous ont aussi livré quelques restes de figurines de terre blanche de l'Allier. L'un d'eux fournit les jambes nues d'une déesse debout, probablement Vénus.

Comme je l'ai dit, les fragments d'amphores abondent. Trois seulement portent des estampilles, dont la suivante seule peut être lue sûrement :

SES *

Il faut, enfin, citer de nombreux débris de tuiles, les unes plates, les autres demi-cylindriques. Une tuile plate, en quatre fragments, porte les empreintes des pattes d'un chien et d'un agneau ou d'un chevreau.

OS.

Comme sur d'autres points du Mont Auxois, les objets d'os recueillis en 1909 à la Croix Saint-Charles sont surtout des aiguilles et des épingles complètes ou brisées. On a vu que les ruines du petit temple rectangulaire avec piscine en avaient fourni 48. Quelques épingles ont la tête en forme de pied de biche ou de pomme de pin; d'autres portent une rainure en spirale. Leur longueur moyenne est de 0 m. 09 à 0 m. 13 [2]. Je dois encore citer :

1. Deux rondelles, de 0 m. 02 de diamètre sur 0 m. 003 d'épaisseur; sur l'une sont tracés des cercles concentriques.

2. Un manche plat ayant la forme d'une gaine de petit poignard; longueur, 0 m. 08.

[1] *Bell. Gall.*, VI, XVII, 2.

[2] Voir sur les épingles d'os l'article de M. Héron de Villefosse, dans *Pro Alesia*, 1908, p. 306 à 317.

3. Deux fragments de tiges, aplatis d'un bout, qui sont peut-être des restes d'instruments de tissage. Le plus grand est percé d'un trou rectangulaire entre deux trous ronds. Longueur commune, o m. o5.

4. Le manche, en forme d'olive, d'un outil; un trou rectangulaire, dans le sens de la longueur, a dû servir pour le placement de la lame.

OBJETS DIVERS.

Les plus intéressants de ces objets sont deux haches, deux galets et un poids de pierre en forme de disque de pierre polie. L'un des galets a rigoureusement l'apparence d'un petit œuf; l'autre est lenticulaire et tout aussi curieux. Ces deux galets et les haches ont été trouvés dans les décombres d'où proviennent le plus grand nombre des ex-voto de bronze. Le poids de pierre pèse 8 grammes.

Tels sont, brièvement rappelés, les résultats de notre première campagne de fouilles. Eu égard à nos dépenses, ces résultats, je ne crains pas de le dire, sont considérables.

Les terrains que nous explorons, et d'autres beaucoup plus étendus, que nous tenons en réserve pour plus tard, nous appartiennent. Si les appuis matériels qui nous sont promis, si d'autres sur lesquels nous serions heureux de pouvoir compter, voulaient bien nous soutenir, la science et nos musées y trouveraient chacun son profit. Car nos recherches, quelques sommes qu'elles nous coûtent, sont entièrement désintéressées. Nous n'avons rien gardé de nos trouvailles; nous ne conserverons pas davantage de celles que nous ferons dans l'avenir.

En terminant ce résumé que pourra suivre une étude plus détaillée des différentes parties de nos découvertes, j'ai le devoir d'exprimer ma reconnaissance et celle de M. le Dr Epery à la Société française de fouilles archéologiques et à son président, M. Babelon, pour la subvention qu'ils ont bien voulu nous accorder.

Je tiens aussi à remercier M. Henry Corot de nous avoir donné, sans compter, de son temps et de sa science.

Enfin je ne saurais oublier de mentionner des collaborateurs modestes, dont le dévouement a aussi son prix. Je veux parler de nos ouvriers des fouilles, MM. René Maillard, Charles Pernet,

Jean-Baptiste Lapipe, Eugène Maratrat et Louis Colin, qui se passionnent chaque jour davantage pour notre œuvre et mettent à nous servir un grand zèle dont il est juste que nous leur sachions gré[1].

Commandant Espérandieu.
Membre non résidant du Comité.

[1] Quatre objets reproduits sur les planches que nous avons communiquées à la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques, savoir les n°s 4, 7, 9 et 13 de la planche XXI et les fibules de la planche XXVII, bien que trouvées sur le Mont Auxois, ne proviennent pas des fouilles de la Croix Saint-Charles. Les fibules sont d'argent doré; elles ont été découvertes au lieu-dit En Curiot, dans un tombeau, par M. Maratrat, qui me les a remises pour le Musée de Saint-Germain.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE

DU PLATEAU DE BOOS

(SEINE-INFÉRIEURE),

PAR M. LÉON DE VESLY,

Directeur du Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure,
Correspondant du Comité, à Rouen.

I

COMPTE RENDU DES FOUILLES FAITES DE 1904 À 1909.

La difficulté d'atteindre et de parcourir le plateau de Boos, que ne traverse aucune voie ferrée, a éloigné l'archéologue de cette région de la Seine-Inférieure. La fertilité du sol a provoqué les défrichements et les nivellements, fait labourer et ensemencer le plus petit espace de terrain. Tous ces travaux agricoles ont rendu invisibles les traces de l'antique occupation. En 1904, j'entrepris des fouilles et j'interrogeai le sol afin de compléter la carte archéologique du plateau. Ce sont les découvertes faites pendant la période quinquennale (1904-1909) que je vais exposer et j'éprouve la satisfaction d'apporter un modeste tribut à l'œuvre entreprise par MM. les abbés Cochet [1] et Tougard [2].

Pour donner à mon travail plus de clarté, j'ai indiqué, sur un extrait de la carte d'État-major (pl. LI), les diverses stations reconnues, auxquelles j'ai attribué des signes différents suivant les époques.

[1] *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1864, in-4°.

[2] *Géographie du département de la Seine-Inférieure, arrondissement de Rouen.*

J'ai voulu permettre par là l'étude rapide et *de visu* de mes explications.

ÉPOQUE NÉOLITHIQUE.

1. *Commune de Saint-Aubin-Celloville.* — Fonds de cabanes et foyers découverts, en 1906, dans les bois de M. J.-B. Mullot, lors de l'extraction du sable nécessaire aux constructions de la gendarmerie de Boos.

2. *Même commune.* — Fonds de cabanes reconnus par M. Viard, cultivateur à Celloville, lors des labours faits sur ses terres aux limites de Franqueville.

3. *Même commune.* — Mare de La Pierre, en bordure du chemin vicinal du Val-Emery. Ateliers de taille au Point-du-Jour et à la Mare-du-Thuit.

ÂGE DU BRONZE.

4. *Commune du Mesnil-Esnard.* — Sépulture découverte dans la briqueterie Longval, lors des extractions de terres. Les ossements avaient été dispersés, mais nous avons vu, M. Deglatigny et moi, un torque de bronze que ses ouvriers avaient recueilli.

ÂGE DU FER (PÉRIODE DE LA TÈNE).

5. *Commune de Belbœuf* (lieu-dit *Inglemare*). — Sépulture qui a livré à M. Bénard, auteur de la découverte, une belle fibule de bronze à têtes de génisse, des fragments de vase aussi en bronze et un mors de cheval, en fer, avec anneaux d'airain. Deux grands cerceaux de fer, très probablement les garnitures des roues d'un char, n'ont pas été retrouvés malgré nos recherches. Les autres objets ont été offerts au Musée d'antiquités [1].

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

6. *Commune du Mesnil-Esnard.* — Vestiges gallo-romains trouvés dans la *villa* de La Châtaigneraie. Les monnaies ont été prises par les ouvriers.

[1] *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, t. XII, année 1905.

7. *Même commune* (lieu-dit *Normare*). — En 1907-1908, j'ai reconnu en cet endroit une construction gallo-romaine très soignée, mais dont l'exploration ne m'a donné que peu d'objets, car elle avait été précédemment visitée, dit-on, par le marquis de Belbœuf. Je n'y ai recueilli qu'une anse de bassin et un ornement de ceinturon en bronze, un grand bronze de Crispine et plusieurs médailles du Bas-Empire. Deux os perforés, vulgairement appelés flûtes, une grande amphore ont été découverts dans le champ, ainsi que des hachettes de pierre. Un vase de terre noire, placé dans l'angle d'une muraille, est sorti intact des fouilles, ainsi que divers débris de poterie rouge [1].

8. *Commune de Blosseville-Bonsecours.* — Débris de poteries et de tuiles à rebords vus dans le jardin de la ferme voisine de l'église de Bonsecours [2] et quatre citernes, sur le bord du Mont-aux-Aigles, nom ancien et populaire du plateau (propriété Lefebvre).

9. *Commune de Saint-Aubin-Celloville* (lieu-dit *Château-d'Incarville*). — Vestiges de constructions et d'hypocaustes dans les jardins du château.

10. *Même commune et triage.* — Fossés d'un camp à Incarville. L'enceinte, qui a la forme d'un carré, présente les profils et le tracé du *vallum* romain. Cependant le général Jourdy croit que ce camp fut un refuge pour les habitants de Rouen à une époque postérieure à l'occupation romaine.

11. *Même commune* (lieu-dit *Le Mont-Criquet*). — Vestiges d'habitations gallo-romaines; petites mares, tuiles à rebords, etc.

12. *Même commune* (lieu-dit *Le Thuit*). — Fouillée en 1904, cette *villa* m'a livré plusieurs morceaux de belle poterie ornée, avec les sigles CARATILLI, GEMEN, MILLIACI, TACITVS et VAGIRO. Un hypocauste a été reconnu; des fibules émaillées et une statuette de Déesse-mère sont sorties des cendres, témoins d'un grand incendie.

[1] *Congrès des Sociétés savantes*, 1910, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1910, p. LXXXIII.

[2] L'abbé Cochet avait déjà fait une remarque semblable en 1846; cf. *Répertoire archéologique*, p. 266.

Des sépultures franques caractérisées par des vases et des scramasaxes étaient disposées le long des murailles. La Mare-du-Thuit est à une petite distance des substructions reconnues[1].

13. *Commune de Boos* (lieu-dit *Le Faulx*). — Vestiges de constructions gallo-romaines, débris de tuiles à rebords, poteries rouges dites de Samos, deux mares en partie rebouchées, etc.

14. *Même commune* (*Villa du Bois-Flahaut ou du Trou-du-Puits*). — Fouillée en 1906 et 1907. Hypocauste, caveau, nombreuses monnaies des Antonins. Sépultures franques des VIIe et VIIIe siècles, rencontrées sur les ruines avec leur mobilier funéraire[2].

15. *Même commune* (lieu-dit *La Porte-Rouge*). — *Villa* fouillée en 1906. Les substructions ont été désignées comme celles d'une agraria : pailles et céréales brûlées. Moyen bronze des premiers empereurs; fibules à arc, de bronze, etc.

16. *Commune de Notre-Dame-de-Franqueville* (lieu-dit *La Garenne*). — Derrière le parc du château et latéralement à un chemin tracé dans une cavée tributaire du vallon de Brunval, on a trouvé un vase entier, en terre de Samos, des tuiles à rebords et des poteries.

17. *Même commune* (lieu-dit *Les Longues-Pièces ou Mare-de-l'Essart*). — *Villa* gallo-romaine qui vient d'être explorée et fouillée. J'ai recueilli douze grands et moyens bronzes de Néron, de Trajan et d'Adrien, dont quatre ont pu être déterminés. Des clefs, dont une de bronze et une grande de fer (*laconica*), ont été trouvées. Un hypocauste et un caveau ont été vus, ainsi que de nombreux débris de poterie dite samienne. Trois squelettes sans aucun mobilier funéraire ont été découverts auprès des murailles. Une mare rebouchée existait à 80 mètres de l'Est de cette villa.

17 *bis*. *Même commune* (lieu-dit *Brunval*). — *Villa* incomplète-

[1] *Congrès des Sociétés savantes*, 1904; *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, t. XII.

[2] *Congrès des Sociétés savantes*, 1908, dans *Bulletin archéolog. du Comité*, 1908, p. XCV; *Bulletin de la Société des monuments rouennais*, année 1907.

ment explorée en 1907. Substructions reconnues, tuiles à rebord, débris de poterie. Monnaies de bronze du Bas-Empire.

L'exploration de Brunval sera reprise.

18. *Commune de Pitres.* — Quoique le territoire de la commune de Pitres n'appartienne pas au plateau de Boos proprement dit, *la Vallée-Galantine* qui lui donne accès peut être considérée comme une de ses dépendances. Aussi ai-je indiqué sous les nos 18 et 19 deux emplacements gallo-romains.

Dans la briqueterie Frétigny (au lieu-dit *La Mare-du-Bocq*), sur le côté gauche de la route d'Alizay à Pont-Saint-Pierre, les ouvriers m'ont montré les substructions d'une *villa* gallo-romaine et d'un puits qui a été rebouché. Les fondements des murailles reposaient sur un lit de tuiles à rebord. Une petite *ligula* ou spatule a été recueillie. Des ossements d'animaux divers, notamment de cerf et de porc, des coquilles d'huîtres, des débris de vases en poterie noire ont été collectionnés.

19. Dans *la Vallée-Galantine* même, à droite du chemin qui zigzague dans le thalweg et au carrefour du chemin d'Ymare, des tuiles à rebord et de nombreux débris de poterie rouge à reliefs se voient dans les champs, sur une petite éminence du coteau, qui est mamelonné.

20. *Commune d'Ymare.* — Vers la limite Sud des « communaux » d'Ymare, vers les Authieux, une importante *villa* a existé. J'ai reconnu sur son emplacement des débris de colonnes, des pierres moulurées, etc., et, sur une étendue de trois ares, de nombreux fragments de tuiles et de poteries.

A 300 mètres vers l'Ouest, sur le bord de la route se trouve une mare.

PÉRIODE FRANQUE.

21. *Commune d'Amfreville-La-Mi-Voie* (lieu-dit *Le Mont-Ager*). — Une nécropole franque du VIIIe au IXe siècle, c'est-à-dire voisine des inhumations sans mobilier funéraire, a été fouillée sur le flanc du coteau; elle ne m'a rien donné, sauf un cercueil de pierre et des fosses avec un petit vase en forme de cruche et des scramasaxes.

22. *Commune de Saint-Aubin-Celloville* (lieu-dit *La Croix-du-Bocquet*). — J'ai reconnu non loin du carrefour des chemins de Pitres et de Celloville, dans un labour appartenant à M. Lerat, d'Incarville, plusieurs cercueils de pierre. La pierre employée pour la confection des sarcophages contenait de nombreux microbites : MM. le général Jourdy et R. Fortin ont reconnu qu'elle provenait du bassin parisien et des carrières de Magny-en-Vexin.

23. *Même commune de Celloville.* — Au Thuit, dont il a été parlé précédemment, des fosses construites avec de grosses pierres contenaient des squelettes ayant aux pieds de petits vases de terre noire, et, au côté, un scramasaxe sans boucle d'attache pour le ceinturon.

24. *Commune de Boos* (bois du *Trou-du-Puits*). — Une véritable nécropole franque avait été créée sur les ruines de la *villa* gallo-romaine. J'ai pu recueillir dix-neuf vases de terre blanche ou grise, de larges plaques de fer damasquiné, un petit coffret de fer, des perçoirs, des clés et de petites fibules ansées, ainsi qu'un ornement ou fleuron de bronze [1].

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

En résumé, l'exploration du Plateau de Boos, poursuivie pendant cinq ans, a permis de faire les remarques suivantes :

1° A l'entour des ruines des villas gallo-romaines on trouve des armes et des outils de l'époque néolithique ; et sur les flancs des ravins, on ramasse les silex de Chelles et de Saint-Acheul ;

2° Toutes les substructions sont situées sur un des mamelons du plateau. On les rencontre dans la zone limitée entre la crête géographique et la crête militaire. Cet emplacement était-il choisi pour surveiller l'approche de l'ennemi, s'y défendre ou se mettre à l'abri des vents, ou pour se trouver sur l'argile à silex, terrain moins productif que l'argile du diluvium du plateau ?

Les deux hypothèses sont permises [2] ;

[1] *Congrès des Sociétés savantes*, année 1907 ; *Bulletin de la Société des monuments rouennais*, année 1907.

[2] Hypothèse émise par M. le capitaine Quenedey et par M. Sion dans son ouvrage sur les paysans de la Haute Normandie orientale, p. 58 et 59.

3° Il existe encore, aux environs des substructions rencontrées, des mares. Ces réservoirs étaient indispensables sur un plateau dépourvu de sources. Dans le voisinage des villas se voient également des puits atteignant une très grande profondeur. Ces puits sont très bien construits, car, malgré le temps, leurs parois ne se sont pas éboulées;

4° Bien que placées sur la hauteur, les villas s'élevaient non loin de sources coulant dans la vallée et aujourd'hui disparues (Thuit-de-Celloville, Brunval, Bois-Flahaut). Cette constatation amène à reconnaître que ces sources jaillissent aujourd'hui à plusieurs kilomètres de leur point d'émergence au IIIe siècle de notre ère;

5° A l'entour des murailles, des sépultures franques ont été trouvées, et même à la villa du Bois de Boos ou Flahaut, on a découvert une véritable nécropole. Il faut donc admettre que dans la région de Rouen, — puisque les mêmes constatations ont été faites dans les forêts de Bord et de Rouvray, — l'usage d'inhumer les morts auprès de l'habitation était général et qu'il avait été emprunté aux Gallo-Romains par le peuple envahisseur; les Francs ont habité, après les avoir réparées, les villas qu'ils avaient incendiées ou en parties détruites.

II

LES VILLAS GALLO-ROMAINES DE NORMARE ET DE FRANQUEVILLE.

LA VILLA DE NORMARE.

Sur le plateau de Boos, que j'ai exploré plusieurs fois, aux limites des communes du Mesnil-Esnard et de Belbœuf, au sommet d'une colline mamelonnée et blotti dans des bois qu'entaillent deux profonds ravins, s'élève le hameau de Normare. Son emplacement fut un lieu d'élection pour l'homme primitif : le promontoire lui permettait de surveiller l'approche de ses ennemis; les sentiers qui courent au fond des ravins furent les chemins suivis jusqu'au

jour où le conquérant romain traça la large voie, véritable artère où convergèrent toutes les pistes, tous les sentiers de la vicinalité antique. Aussi, lorsque la topographie réunit de telles conditions, — et c'est le cas pour le plateau de Boos, — l'archéologue est-il assuré de retrouver les villas de riches Gallo-Romains et les fonds des cabanes où s'abritèrent leurs esclaves.

Cette théorie, que l'étude m'a enseignée, ne s'est pas trouvée en défaut à Normare. J'ai rencontré en ce lieu, dans une propriété qui fut l'apanage des Godart de Belbœuf[1], grands panetiers de France, les substructions d'une très grande *villa* gallo-romaine.

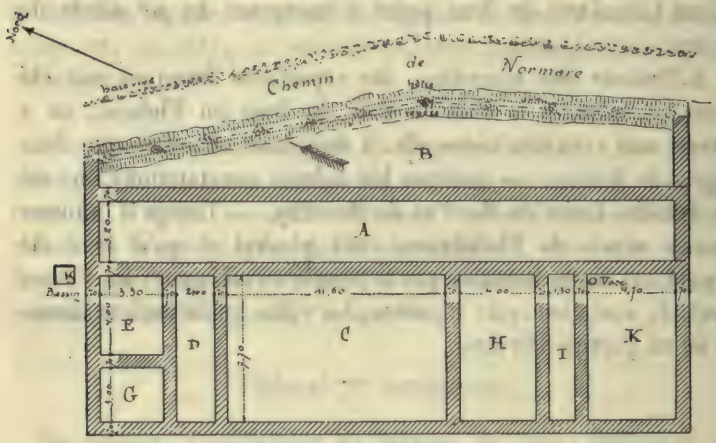

Fig. 1. — Normare (Seine-Inférieure).
Plan de la *villa* romaine.

Le plan que j'ai levé (fig. 1) montre un vaste quadrilatère de 34 mètres de longueur sur 17 mètres environ de largeur dont les côtés sont orientés S.-S.-E. et N.-N.-O. Un corridor spacieux A divisait la *villa* en deux parties : celle située vers le Nord, aujourd'hui engagée en partie sous le talus planté du chemin de Normare à Belbœuf, ne comportait aucun mur de division. Elle devait servir de grange ou de cellier. La partie située vers le Sud présentait au contraire plusieurs murailles limitatives des salles D, E, F, G, H, I, groupées de chaque côté d'un appartement principal C. Une disposition semblable avait été observée par M. Lesage dans les fouilles faites à Maulevrier en 1832-1834, et l'abbé

[1] Aujourd'hui propriété de Mme veuve Léguillon, à Rouen.

Cochet n'hésite pas à dénommer «agraria» ou ferme la *villa* ainsi découverte [1].

Les murailles de la *villa* de Normare avaient pour fondations des silex simplement jetés dans des tranchées sans aucun mortier; aucune tuile ni brique n'avait été employée pour assurer l'horizontalité des assises. Aucune trace d'hypocauste n'a été relevée.

Le sol de la grande pièce B, du corridor A et des appartements de l'*agraria* était formé par de gros silex agglomérés avec de la craie (calcaire sénonien). Le dallage de pierre qui recouvrait ce sol artificiel avait disparu. Je n'en ai retrouvé que des fragments et, fait curieux, j'ai pu recueillir un grand vase de terre noire apode et très plat. Il était engagé dans le sol artificiel et placé dans l'angle Nord-Ouest de la salle K. C'est la seconde fois que je rencontre un vase ainsi disposé. Par sa position même il avait échappé à la destruction. Des découvertes futures pourront peut-être amener à déterminer l'usage et la destination de ces vases.

Une autre disposition, que j'ai également reconnue, est celle d'un petit bassin (voir le plan, fig. 1) de 1 mètre de côté environ, construit à peu de distance des murs de la *villa*. Les fondations de ce petit réservoir étaient en silex assemblés par du mortier avec une couche de ciment bien lissé pour le fond, et des tuiles à rebord formaient les parois.

C'est la troisième fois que je remarque des bassins de faibles dimensions à l'entour de substructions gallo-romaines : la première fois que je l'observai, ce fut au Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure) [2], et la seconde, à la Mare du Puits dans la forêt de Rouvray (Seine-Inférieure) [3].

Les objets recueillis dans les fouilles de Normare sont peu nombreux. Cela s'explique par les récoltes précédemment faites par les habitants du hameau, qui sont venus chercher à Normare tous les matériaux nécessaires pour construire maisons et bâtiments ruraux. Dans cette carrière improvisée ils trouvèrent des médailles et des objets de toute nature. Aussi avaient-ils désigné

[1] *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 302.
[2] *Bulletin archéologique du Comité*, année 1900, p. 132.
[3] *Bulletin archéologique du Comité*, année 1905, p. 71.

l'emplacement de la villa de Normare par le nom caractéristique de « Capharnaüm ». Le marquis de Belbœuf avait, lui aussi, pratiqué des fouilles en cet endroit, il y a quatre-vingts ans environ, mais les objets sortis des terrassements n'ont pu être retrouvés dans la bibliothèque ou le chartrier du château.

Armes et outils de pierre. — Les silex taillés se rencontrent assez fréquemment dans les parages de Normare : on les trouve dans l'argile du plateau ou sur les flancs des ravins, dénudés par le ruissellement des eaux. Les silex néolithiques sont récoltés à la surface des terres et lors des labours. J'ai trouvé trois hachettes polies que la charrue avait ébréchées et un large grattoir dans les fouilles de la *villa*.

Fig. 2. — Anse de bronze trouvée à Normare (Seine-Inférieure).

Monnaies. — J'ai recueilli un grand bronze de Crispine, un moyen bronze que je n'ai pu déterminer et plusieurs bronzes à frappe barbare. M. Maurice Prou, à l'examen de qui je les ai soumis, a reconnu de petites pièces de la décadence romaine qui ne peuvent être classées, mais qu'il est nécessaire de signaler.

Le grand bronze porte CRISPINA AVGVSTA, la tête tournée à droite; au revers, une femme demi-nue est assise à gauche, sans légende ou plutôt si fruste qu'elle ne peut être distinguée.

Le moyen bronze porte une tête d'empereur couronné avec la légende IMP· CAE· CVI[illegible] et au revers une femme debout dans l'attitude de l'invocation, avec les lettres SC dans le champ et la légende circulaire PIETAS AVG.

Objets de bronze. — Le bronze a donné l'anse d'un bassin, renflée en son milieu et vers les extrémités par des ornements en listel formant ligatures : deux glands la terminaient (fig. 2). Un

ornement recouvert d'une belle patine verte a été recueilli : il présente la forme d'un carré décoré d'accolades sur ses quatre côtés. Au centre se voit un losange avec une rosace quadrilobée, à nervures crucifères, qu'enveloppe un carré sur les côtés duquel court une frette.

Je crois que cette plaque devait servir à l'ornementation d'un ceinturon et pourrait bien descendre à l'époque carolingienne.

Ossellerie. — Les objets en os se composent de deux petits cylindres perforés, appelés vulgairement flûtes, et de plusieurs aiguilles, poinçons et passe-lacets.

Céramique. — La céramique est représentée dans notre récolte par des fragments de grandes amphores dont la présence confirme l'hypothèse d'une *agraria* émise plus haut.

Je suppose également que ces énormes vases qui mesurent presque 1 m. 20 de hauteur (1 m. 17 exactement) devaient sortir des ateliers de potiers locaux, car dans deux communes voisines (La Poterie-Belbœuf et Quiévreville-la-Poterie) on a fabriqué de la céramique dès la plus haute antiquité.

Le vase enchâssé dans le sol artificiel mesurait 0 m. 205 d'ouverture et 0 m. 085 de hauteur. Nous avons indiqué, au début de cette notice, dans quelles conditions il avait été trouvé et dit qu'il appartenait à la poterie noire.

La céramique rouge, dite de Samos, n'a été trouvée qu'en très petits fragments, mais dans lesquels se reconnaissent les produits des ateliers de Lezoux. Le plus grand des morceaux appartient au type des vases à médaillons et à métopes, d'après la classification de M. J. Déchelette.

Les substructions de la *villa* de Normare sont aujourd'hui détruites. Le cultivateur locataire de la propriété a profité des travaux exécutés pour la reconnaissance des murailles pour extraire tous les matériaux dont elles étaient formées. Plus de 80 mètres cubes de caillou ont été enlevés pour construire les murs du nouveau cimetière des Bruyères-Saint-Julien, à Rouen, ou empierrer les chemins de la commune du Mesnil-Esnard.

LA VILLA DE FRANQUEVILLE.

Le voyageur qui, pour se rendre à Boos, a gravi la côte de Bonsecours et joui du magnifique panorama de la ville de Rouen (vue de ce côté), remarque bientôt, dès qu'il a atteint le plateau, à Mesnil-Esnard, un large sillon au milieu des terres. Cette cavité, de profondeur variable, indique le passage de l'ancienne route de Paris à Rouen et est visible sur la gauche de la voie actuelle entre les kilomètres 10, 8 et 9. Un chemin herbeux, sur lequel les pommiers projettent leur ombrage, converge vers l'antique voie et la rejoint vers la cavée de Brunval. Ce chemin porte des noms différents : il est désigné par *Chemin du Roi* ou *Voie Potière* par les habitants de Franqueville. Ceux-ci prétendent même que cette voie traversait l'emplacement de l'antique Franqueville. Cette tradition n'est pas dépourvue de vérité, ainsi que des fouilles viennent de le démontrer.

Au lieu-dit *Les Longues-Pièces* ou *Ancienne Mare de l'Essart* (section D du cadastre de la commune de Franqueville), les laboureurs heurtaient du fer de leur charrue des fragments de muraille et ils ramenaient, dans le sillon creusé, des débris de poteries. C'est probablement à cette cause que le nom de *Voie Potière* a été donné au vieux chemin.

A quelques kilomètres plus au Nord, on a bien dénommé *Chemin du Coffre*[1] le chemin qui traversait la nécropole franque, ainsi désigné par suite des nombreux sarcophages qu'on y a reconnus. Enfin, deux amateurs d'archéologie, M. l'abbé Bonneau et M. Vaussier[2], ramassaient des fragments de poterie rouge décorée, qu'ils voulurent bien me soumettre.

Ces diverses constatations m'engagèrent à pratiquer des fouilles dans le triage des Longues-Pièces ou de la Mare de l'Essart. J'ai ainsi pu dresser un plan de la *villa* gallo-romaine, dont je venais de découvrir les substructions, et faire quelques remarques qui, je le crois, ne sont pas sans présenter d'intérêt.

[1] Ch. de Beaurepaire, *Nécropole franque de Saint-Aubin-Épinay*, dans *Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. X, p. 237; Léon de Vesly, *ibid.*, t. XIV.

[2] Vaussier, dans *Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XIII, p. 475.

La *villa*, à laquelle je donnerai le nom de *Villa de Franqueville*, devait présenter 40 mètres environ de longueur sur 17 de largeur. Elle avait un corps central et deux ailes. Sa façade principale était tournée vers le Midi. D'après les substructions retrouvées, on peut supposer que cette habitation comprenait un vestibule central C, donnant accès à des salles latérales B, D et E (voir le plan, fig. 3). Un hypocauste, situé en A, dont deux piliers seulement ont été retrouvés, devait chauffer cette partie de l'habitation et distribuer

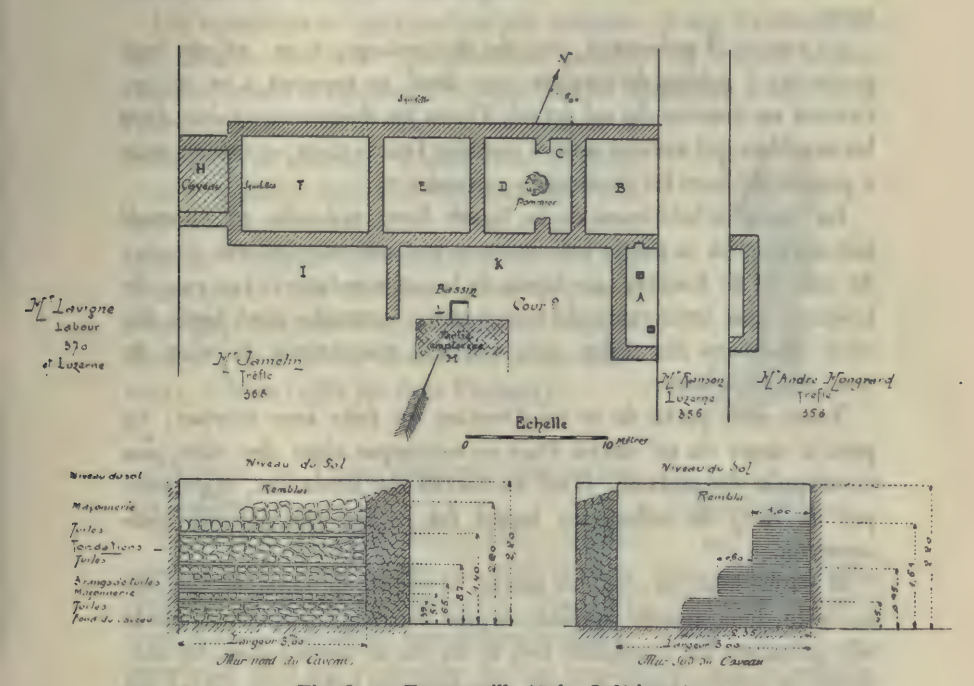

Fig. 3. — Franqueville (Seine-Inférieure).
Plan de la *villa* romaine, et coupes du caveau.

également la chaleur dans la salle B, tandis qu'à l'Ouest existaient les appartements F et I, non pourvus de chauffage, ainsi que le caveau H dont il sera parlé ci-après.

Toutes les murailles, d'une épaisseur variant de 0 m. 65 à 0 m. 90, étaient recouvertes d'un gypse sur lequel était appliquée une couleur rouge avec des filets blancs, jaunes, noirs ou verts.

Une cour intérieure était empierrée ou plutôt pavée au moyen de

silex enchâssés dans une couche de marne pilonnée. Un petit bassin carré de 1 m. 40 de côté, construit avec des tuiles posées en bordure et un fond maçonné, a été reconnu dans cette cour (voir le plan).

C'est le bassin ainsi construit et de semblables dimensions, ou à peu près, que nous avons déjà rencontré dans nos fouilles : la première fois au Catelier de Criquebœuf-sur-Seine, la seconde à la Mare du Puits, dans la forêt de Rouvray, la troisième fois à Normare.

Le caveau H présentait, comme dimensions, 4 m. 26 de longueur sur 3 mètres de largeur; son fond se trouvait à 2 m. 20 environ au-dessous du sol actuel. Outre les découvertes faites dans les remblais qui avaient servi à combler l'excavation, ce caveau nous a permis de faire les remarques suivantes :

La muraille intérieure de la façade Nord présente un appareil fort curieux : à sa partie inférieure se voit une maçonnerie de silex de 0 m. 29 de hauteur, au-dessus de laquelle se trouvent un rang de briques, puis trois rangs de tuiles entre lesquelles sont logés des silex. Au-dessus des tuiles, une nouvelle maçonnerie de silex de 0 m. 22 d'épaisseur.

Toute cette partie de la construction est faite avec mortier; on peut la dater du IIIe siècle. Puis on remarque alors des silex non enveloppés de mortier. C'est un travail de fondation, régularisé par un rang de tuiles, sur lequel fut édifiée une nouvelle construction.

Il est évident, ou, tout au moins, il résulte de l'examen de cette muraille, dans laquelle se voient de gros morceaux de charbon, que la *villa* primitive fut incendiée vers la fin du IIIe siècle; puis, les éléments de terreur ayant disparu, une nouvelle habitation s'éleva sur les ruines de la primitive construction : habitation qui fut à son tour anéantie par un violent incendie.

Cette hypothèse se démontre encore par l'étude de la paroi intérieure de la muraille Sud du caveau : cette muraille était entièrement construite en tuiles posées à bain de mortier (voir le dessin schématique, fig. 3). On peut encore suivre dans les remblais le tracé d'une ouverture ménagée, soit pour donner accès au caveau, soit pour y laisser pénétrer la lumière.

Il ne saurait donc exister de doute pour un constructeur : il y a eu, à la *villa* de Franqueville, relèvement des parties incendiées ou

détruites une première fois. D'ailleurs l'exposé des découvertes opérées confirmera encore cette opinion.

Sépultures. — Trois squelettes, sans aucun mobilier funéraire ont été rencontrés. Le premier était placé au Nord, contre la muraille E; les deux autres, voisins, se trouvaient dans la partie H du plan, c'est-à-dire au-dessus des remblais du caveau. L'inhumation avait donc eu lieu postérieurement.

Les squelettes ne paraissaient pas orientés; il eût d'ailleurs été fort difficile d'en fixer l'orientation, puisque les crânes étaient absents, brisés et dispersés, et que tous les ossements avaient subi l'atteinte du fer de la charrue. Cependant il ressort de la présence d'ossements humains dans le voisinage immédiat des murailles d'une *villa* que, dans notre région, l'usage des inhumations à l'entour des habitations paraît avoir été général. C'est une observation que nous avons déjà faite aux Vieilles-Maisons (forêt de Bord), à la *villa* du Grésil (forêt de Rouvray), à Boos (villa du Bois Flahaut).

Fig. 4. — Franqueville (Seine-Inférieure).

Clef de bronze trouvée dans les fouilles de la *villa* romaine.

Monnaies. — Treize monnaies sont sorties des fouilles :

Un liard à l'effigie de Louis XIII, apporté avec les fumiers de culture, et douze bronzes romains. Huit de ces monnaies n'ont pu êtres lues ou présentent une détermination si incertaine qu'il est préférable de n'en mentionner que le nombre. Les quatre monnaies pouvant être classées sont un grand bronze de Néron, deux grands bronzes de Trajan, ces trois monnaies présentant un revers méconnaissable, et un moyen bronze d'Hadrien au type de la Libéralité.

Bronze. — Une belle clef à rotation avec manchon de bronze est un des objets remarquables sortis des fouilles du caveau (fig. 4). Le manchon, de forme prismatique, peut être comparé à un petit piedestal sur lequel repose un arc formant tête, tandis que du côté opposé s'insère la clef proprement dite : celle-ci porte trois

fines garnitures que l'oxydation ne permet de distinguer que difficilement.

On peut fixer au IIe ou IIIe siècle la date de cette clef.

Fer. — Ce métal est représenté par de nombreux débris et notamment par les fragments d'une plaque de serrure fixée par quatre gros clous (*clavus muscarius*) et percée de quatre petits trous à chacune de ses extrémités.

Une belle clef de fer (*clavis laconica*), avec tige recourbée et œilleton pour la suspension, a été trouvée dans les remblais du caveau, ainsi qu'une autre petite clef de 0 m. 06 de longueur, mais sans trou de suspension.

C'est également le fer qui a fourni les charnières ou couplets d'un coffre, la crapaudine et les gonds d'une porte. La plaque de la serrure, trop faible pour résister à l'oxydation, a été retrouvée en fragments, mais tous les accessoires de renforcement ou de protection des ais de la fermeture sont bien conservés.

C'est par kilogrammes que les clous de toute nature et de toutes dimensions ont été recueillis, et, pour terminer l'examen des objets de fer, je mentionnerai un perçoir semblable au même outil des trousses mérovingiennes.

Céramique. — Les briques et les tuiles employées dans la construction ont été trouvées en grand nombre ainsi que les briques carrées de 0 m. 20 de côté ayant appartenu aux piliers des hypocaustes. Des fragments de grandes dalles ont été également recueillis, ainsi qu'un mufle de lion provenant d'un vase à déversoir et un col tréflé d'une cruche de terre rouge, recouverte d'une barbotine de sable aurifère. Ce vernis, fusible et transparent, laisse voir les paillettes d'or sur le flacon, qui a l'aspect du grès. C'est la seconde fois que je rencontre dans mes fouilles le type de cette poterie.

Cependant la céramique la plus abondante consistait en fragments de poteries grise ou rouge. Ces débris avaient, je l'ai dit, attiré depuis longtemps l'attention de deux amateurs d'archéologie : MM. Bonneau, curé de Belbœuf, et Vaussier, propriétaire à Franqueville.

Notre récolte ne se compose que de fragments très ténus, mais non dépourvus d'intérêt : c'est ainsi que, sur un fragment, se voit

une figure de femme assise et demi-nue. Elle a la main droite appuyée sur un bouclier et tient une lance de la main gauche. Longtemps on avait cru reconnaître dans cette figure une représentation de Minerve. M. J. Déchelette[1] y voit une Vénus armée. Il considère ce fragment comme rare et cite un unique exemplaire possédé par M. l'abbé Hermet : le vase orné de cette figurine serait sorti de La Graufesenque ou d'un atelier du voisinage, mais toujours du groupe rutène. Le personnage qui occupe la métope latérale serait Silène.

Un autre fragment de vase est au contraire de fabrication arverne : décor à métopes et à médaillons[2]. Il donne la figure de Diane (type n° 68, de J. Déchelette) et un fragment de satyre ithyphallique, jouant de la double flûte. Dans le même médaillon un personnage nu constitue alors un groupe érotique[3].

Ces motifs appartiennent à la fabrique de Lezoux et sont fréquents avec la marque du potier CINNAMVS. Les produits de son atelier ont été rencontrés en Gaule, en Angleterre et en Allemagne. Dans notre région, ils ont été trouvés à Caudebec-lès-Elbeuf et à Lillebonne, et sont représentés par neuf vases ou fragments dans le Musée de Rouen.

On peut les classer dans la troisième période de l'industrie céramique de la Gaule romaine et en fixer la production à la fin du second siècle de l'ère chrétienne.

En est-il de même d'un autre fragment orné d'une suite de fleurs de lotus stylisées et de guirlandes ? Je ne saurais le dire, ni lui assigner une date précise, car son décor manque de caractère et n'a pas été catalogué par M. J. Déchelette. Cependant il me paraît devoir être rapproché de fragments de vases de la catégorie des vases d'ornementation à *zones striées*. Or ces quelques débris confirment encore l'hypothèse de la destruction de la villa de Franqueville une seconde fois, au ve siècle. Les vases à *zones striées* sont d'importation germanique. Ils ne se montrent que dans la Belgique et le Nord de la Gaule ou dans les contrées traversées par les invasions.

Cette théorie s'est généralisée depuis les fouilles entreprises à

(1) J. Déchelette, *Les vases ornés de la Gaule romaine*, t. II, p. 22, n° 83.
(2) J. Déchelette, *op. cit.*, t. I, p. 264.
(3) J. Déchelette, *op. cit.*, t. II, p. 57, n°s 315, 323.

Strasbourg par M. le chanoine Straub et l'exploration du cimetière gallo-romain de Vermand par MM. Eck et Pilloy. Les vases trouvés au camp de Châlons l'ont confirmée et il semble que l'étude de la *villa* de Franqueville lui donne une nouvelle confirmation.

L. de Vesly,

Directeur du Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure,
Correspondant du Comité.

LE CIMETIÈRE FRANC
DU FONTENIL,
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-OSMONVILLE
(SEINE-INFÉRIEURE),

PAR M. LÉON DE VESLY,

Directeur du Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure,
Correspondant du Comité, à Rouen.

La vallée de la Varenne est une des plus riantes et des plus pittoresques de la Seine-Inférieure. La rivière qui lui a donné son nom s'échappe des sources du Fontenil. Après avoir fait tourner de nombreux moulins et baigné les bourgades de Saint-Saëns et de Bellencombe, la Varenne va se jeter à Archelles, dans l'estuaire formé par l'Eaulne et la Béthune, puis alimenter les bassins du port de Dieppe.

Déjà, en 1863, un monument gallo-franc avait été reconnu aux sources de la Varenne par l'abbé Cochet [1] : cette découverte avait incité les recherches des archéologues, lorsque, en 1899, en construisant la ligne de Montérolier à Saint-Saëns, un cimetière franc fut mis à jour au Fontenil.

Les ouvriers qui travaillaient à l'établissement de la voie éprouvèrent d'abord quelque surprise en apercevant des sarcophages de pierre, qu'ils ne tardèrent pas à briser. Ils dispersèrent les ossements et les objets découverts. Cependant une partie du mobilier funéraire fut recueillie par les soins du Service vicinal [2] et déposée entre les mains de M. Gaston Le Breton, alors directeur

[1] *La Normandie historique et archéologique*, p. 354.

[2] Je veux remercier ici M. l'agent-voyer en chef Dagan, qui m'a fourni des éléments pour cette étude.

du Musée d'antiquités. Celui-ci fit une communication à la Commission départementale des antiquités, le 16 février 1900, dans laquelle il exposa les objets trouvés[1] dans la tombe d'une femme.

M. Bouctot n'avait pas été surpris par ces découvertes. Depuis longtemps, des débris humains avaient été recueillis dans le parc de son château d'Osmonville et dans les environs du Fontenil. Dès 1866, l'abbé Cochet avait décrit sous la rubrique « époque incertaine » les découvertes d'ossements faites dans ces parages[2]. Aussi M. Bouctot projeta-t-il de poursuivre l'exploration de la nécropole franque que la voie ferrée avait révélée.

Ce sont les résultats des fouilles entreprises ainsi que des premières découvertes qui vont faire l'objet de ce mémoire.

Emplacement des sépultures. — Deux emplacements ont été reconnus :

Un premier, aux limites des communes de Montérolier et de Saint-Martin-Osmonville, au kilomètre 5 de la voie ferrée, au point marqué A sur le plan (fig. 1);

Un autre en B, au droit d'une des sources du Fontenil, qui a été captée pour établir un lavoir.

En ces deux endroits, la ligne du chemin de fer passe à 3 mètres environ au-dessus du sol de la prairie, entaillant le coteau par une large tranchée. La pente de la colline est d'environ 60 degrés.

Sur le premier emplacement A, il n'a été trouvé que des ossements sans aucune préoccupation de sépulture méthodique. Se trouve-t-on là en présence d'inhumations faites après un sanglant combat, ainsi que le prétend la tradition populaire, ou d'une nécropole de l'époque des inhumations sans mobilier funéraire? La question se pose. Il n'en a pas été de même pour l'emplacement marqué B sur le plan, car les sépultures se composaient de cercueils de pierre contenant un mobilier que nous allons décrire.

Sarcophages. — Tous les cercueils découverts étaient en pierre de Vergelé ou de Saint-Leu, plus larges et plus élevés à la tête qu'aux pieds. Un couvercle tectiforme les recouvrait et l'orientation était Ouest-Est, c'est-à-dire que le défunt paraissait regarder le soleil

[1] *Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. XII, p. 4.
[2] *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 523.

levant. La couche d'humus au-dessus des sarcophages ne dépassait pas 60 centimètres.

Le type des cercueils (fig. 1) correspond à celui des cercueils découverts à Dieppe, en 1847.

Fig. 1. — Le Fontenil (Seine-Inférieure).
Carte montrant l'emplacement des sépultures. — Coupe des sarcophages.

Mobilier. — Le mobilier contenu dans les cercueils comprenait des armes, des objets d'équipement et de toilette, des vases, etc. Il indique que le cimetière franc du Fontenil était en usage dès la fin du ve siècle et que les inhumations s'y sont continuées jusqu'au VIIIe siècle de notre ère.

Armes. — Le Fontenil a livré deux angons ou plutôt deux longs épieux de fer à section quadrangulaire assez semblables au *pilum*

des Romains. La longueur d'une de ces pointes mesure 0 m. 60 et le bois était encore adhérent à la douille.

Ce n'est pas la première fois que la présence de lances de ce type est signalée dans notre région. L'abbé Cochet en indique une trouvée à Parfondeval et une autre à Mortemer-sur-Eaulne [1].

D'après le savant archéologue, le Musée d'artillerie de Paris posséderait également une arme semblable.

Une lance à boutons, avec douille conique traversant le fer de l'arme, a été trouvée au Fontenil. Une lance de ce type avait déjà été rencontrée dans le cimetière franc d'Envermeu (Seine-Inférieure), et d'autres semblables se voient à Bruxelles au Musée de la Société d'archéologie et dans le Musée de Charleroi [2].

Quatre couteaux et cinq scramasaxes ont été recueillis au Fontenil. Les scramasaxes mesuraient 0 m. 54 de longueur, dont 0 m. 14 pour la poignée et 0 m. 40 pour la lame. Ils ne donnent lieu à aucune remarque spéciale.

L'arme qui mérite de fixer quelque peu l'attention est un poignard dont la poignée présente un léger renflement vers le milieu; la lame est dite en feuille de laurier.

Trois haches ou francisques sont sorties des fouilles du Fontenil; deux sont du type bien connu, c'est-à-dire qu'elles ont leur tranchant très arqué et le fer du talon se prolonge sur l'emmanchement, tel qu'on le voit sur les hachettes du Musée de Saint-Germain-en-Laye, provenant de Caranda (Aisne) et qui ont appartenu à la collection Moreau.

La troisième se rapproche de la cognée des bûcherons et ressemble aux types trouvés à Bassecourt (Suisse) et surtout à Hantes-Wihéries (Belgique), du Musée de Charleroi [3].

Une observation s'impose par l'étude des armes du Fontenil : le métal est plus oxydé sur le tranchant des haches que sur le méplat de l'arme, c'est-à-dire dans la partie qui a subi l'action de la trempe. Les chimistes et les métallurgistes avaient déjà remarqué que les fers s'oxydaient plus ou moins rapidement selon leur degré de pureté.

Boucles, plaques et ornements de ceinturon. — On a recueilli huit

(1) Abbé Cochet, *op. cit.*, p. 352.
(2) Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares*, pl. XI, fig. 2 et 4.
(3) Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. XVII, fig. 3.

plaques dans la nécropole du Fontenil : trois de ces boucles étaient de bronze et ovoïdes avec plaques rondes. Une agrafe appartient au type dit «queue de poisson» avec trois clous de fixation et boucle carrée; une autre agrafe avec cinq clous de fixation. Enfin une large et grande agrafe de fer avec boucle ovoïdale et cinq clous.

Il faut encore ajouter deux petites boucles ovoïdes et deux autres plus petites et carrées qui ont appartenu à la trousse dont il sera parlé ci-après.

Parmi les grandes boucles ovoïdes, l'une est de potin et les deux autres de bronze : celle de potin ne présente aucune ornementation, selon l'usage de l'époque. Les deux agrafes de bronze sont ornées de dessins géométriques : à remarquer le dessin d'une figure tracé sur le talon de l'ardillon [1]. Il y a absence de dessin sur la contreplaque.

La boucle avec plaque en queue de poisson est dépourvue également de dessins linéaires : elle est même dépourvue de l'ornementation donnée par les têtes des clous de fixation, car elle était fixée à la ceinture par trois goupilles intérieures.

La contreplaque présente au contraire une ornementation de tresses; la saillie des clous enchâssés dans une alvéole finement ciselée concourt à la décoration [2].

Une grande agrafe ovoïde de fer avait sa contreplaque recouverte d'une damasquinure d'argent. Cependant la grande oxydation produite par les terres argilo-calcaires qui avaient pénétré dans le cercueil ont empêché de reconnaître toute trace de travail.

Les dimensions de cette agrafe, 0 m. 15 de longueur sur 0 m. 06 de hauteur, peuvent seulement être relevées et permettre de constater que des plaques semblables ont été trouvées à Muids (Eure), à Eslettes (Seine-Inférieure) et dans les collections de nombreux musées.

Les petites boucles de bronze sont au nombre de six : 1° une ovoïde, avec son ardillon, et ne comportant aucun dessin; 2° une autre de même forme, ornée de godrons; 3° la plus intéressante, qui devait être décorée de bates; la quatrième, présentant un profil découpé dans l'ardillon. Enfin, les deux plus petites boucles appartenaient à la trousse; elles sont plates et rectangulaires.

[1] Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. XLIX.
[2] Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. LII.

Dans la catégorie des agrafes nous rangerons encore une plaque de fer, carrée, dont les gravures ont dû disparaître et qui était fixée au ceinturon par quatre clous de bronze.

Aumônière. — Une des plus intéressantes des découvertes faites au Fontenil est sans contredit celle d'un petit sac ou aumônière de cuir. Par un heureux hasard le cuir a résisté à la décomposition et le petit sac peut très bien être reconstitué.

Ainsi que le représente la figure (fig. 2), il se composait de deux morceaux de cuir découpés en croissant et réunis par une couture sur le contour apparent. Deux oreilles avaient été conservées sur la partie

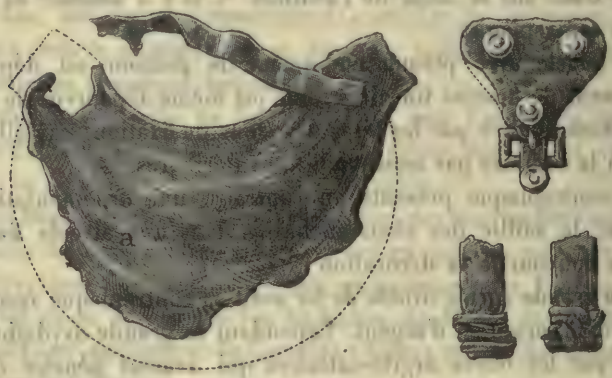

Fig. 2. — Le Fontenil (Seine-Inférieure).
Aumônière de cuir avec courroie et boucle, trouvée dans une sépulture barbare.

du sac touchant le corps. Une boutonnière ouverte dans ces oreilles ou tenons laissait passer la courroie de suspension, laquelle était terminée par un nœud à chacune de ses extrémités. Cette ligature ne saurait étonner de peuplades admiratrices passionnées des entrelacs; car ce nœud était fort bien composé : il avait été obtenu par la réunion de quatre lanières découpées dans la largeur du cuir ou ruban de suspension.

On nous a assuré que ce genre de nœud était encore employé par les selliers.

L'aumônière était fermée au moyen d'une languette de cuir, de

forme triangulaire, fixée par trois clous de bronze avec courroie et petite boucle (fig. 2).

Le sac avait dû contenir du numéraire ainsi qu'en témoigne le gonflement (*a*) qu'on peut observer; mais les monnaies auront été prises par les ouvriers, qui n'ont remis au surveillant des travaux qu'un peigne, un cure-oreille et un cure-dent de bronze ainsi que les crochets de fixation à la ceinture ou à la rouelle.

Rouelle. — Une rouelle de bronze, trouvée avec l'aumônière dans une tombe de femme, appartient à M. Bouctot : elle est circulaire avec tenon à la partie supérieure. A l'intérieur se voient trois ser-

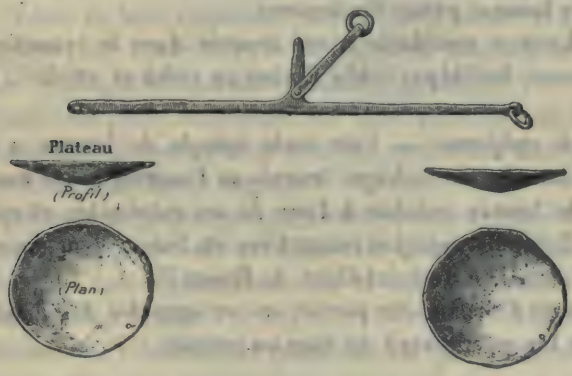

Fig. 3. — Le Fontenil (Seine-Inférieure).
Balance de bronze (fléau et plateaux).

pents découpés et contournés en S. Sur le plat une ornementation composée de petits cercles dits « œils-de-perdrix ».

Une plaque semblable a été trouvée dans les sépultures de l'église abbatiale de Saint-Ouen de Rouen, lors de l'établissement d'un calorifère [1]. M. Barrière-Flavy en a dessiné également une provenant d'Hardenthun (Pas-de-Calais), aujourd'hui au Musée de Boulogne-sur-Mer [2].

Les crochets qui se fixaient à la rouelle, pour suspendre l'aumônière et les divers objets composant la trousse que les femmes

[1] Cte d'Estaintot et L. de Vesly dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1884, p. 469.

[2] Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. LXVI, fig. 3.

portaient à leur ceinture, ont été retrouvés, mais dans un tel état d'oxydation qu'on ne peut reconnaître que la forme recourbée des crochets.

Balance de bronze. — On a recueilli dans les fouilles pratiquées par M. Bouctot une petite balance de bronze fort bien conservée (fig. 3).

Le fléau de cet instrument mesure 0 m. 102 de longueur. A ses extrémités, de petits anneaux servaient à fixer les cordelettes des plateaux; mais celles-ci ont disparu, et les plateaux seuls sont arrivés intacts jusqu'à nous. Ils sont circulaires et légèrement incurvés vers le centre; leur diamètre est de 0 m. 034.

La tige de suspension est à deux branches, avec anneau terminal et mobile laissant passer l'indicateur.

Une balance semblable a été trouvée dans le cimetière franc d'Envermeu, fouillé par l'abbé Cochet en 1854 et 1855 [1].

Épingle styliforme. — Une seule épingle de bronze a été rencontrée dans les sarcophages trouvés au Fontenil : c'est une simple tigette de bronze pointue à l'une de ses extrémités et aplatie de l'autre. Telles les épingles rencontrées en Suisse [2] ou dans un cercueil à l'abbatiale de Saint-Ouen de Rouen [3].

L'épingle d'Osmonville portait encore enroulés des débris d'une étoffe de lin qu'elle avait dû fixer ou retenir.

Perles et colliers. — C'est peut-être, avec la trousse ou aumônière décrite plus haut, les plus intéressants objets trouvés au Fontenil que les six perles de verre possédées par M. Bouctot ainsi que les morceaux d'ambre aujourd'hui au Musée d'antiquités.

Les perles de verre sont surtout remarquables, et quelques-unes, en forme de cylindre, sont, en raison de leur décoration ou de leurs couleurs, d'un type très rare.

L'une est cylindrique, et le verre a la couleur de l'améthyste : elle mesure 0 m. 010 de diamètre et 0 m. 014 de hauteur. Sur la surface cylindrique sont peintes, en un émail vert clair, quatre

(1) Abbé Cochet, *Sépultures gauloises*, p. 184 et 185; du même, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 291 et 305.

(2) Besson, *L'art barbare dans l'évêché de Lausanne.*

(3) Cte d'Estaintot et L. de Vesly dans *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, année 1884, p. 469.

palmettes finement dessinées et analogues à celles dites «lis de mer» qu'on voit sculptées sur la frise du Capitole.

Une autre, également cylindrique, est d'un ton violet foncé; une troisième est d'une couleur vert lumineux. La décoration de ces deux dernières ne présente rien de remarquable : des lignes brisées rejoignent des cercles tracés en bordure des deux bases du cylindre et figurent assez bien les cordelettes qui tendent la peau d'onagre des tambours.

Une quatrième perle, d'un bleu foncé, est cylindrique et d'une dimension supérieure aux précédentes, puisque son diamètre mesure 0 m. 012 et que sa hauteur est également de 0 m. 012. Cependant sa décoration se compose de deux cercles, l'un tracé à la base, l'autre au bord supérieur avec un émail jaune vif qui a été aussi employé pour tracer, vers le milieu de la hauteur, une ligne ondulée de feuillages et de fruits (?) faisant saillie.

Une cinquième perle est ovoïde; elle aussi présente une décoration d'émaux délicatement traités pour les cercles des bases et une tige, au milieu, avec lignes digitées.

Une sixième perle, la plus grosse, mesure 0 m. 015 pour les bases et 0 m. 018 de hauteur : elle est sphéroïde tronquée et décorée de cercles en émail équidistants tracés sur la surface, tandis que des ocelles brochent sur le tout.

Les dimensions relativement petites de ces perles, leurs belles couleurs, leur délicate ornementation, m'ont paru pouvoir les faire comparer aux travaux de verrerie du cimetière de Vermand (Aisne) exploré par MM. Eck et Pilloy.

Collier de perles d'ambre. — Un autre collier, composé de cinq morceaux d'ambre et d'une petite perle sphérique, a été recueilli par les agents du Service vicinal. Les perles d'ambre sont taillées à facettes; la perle sphérique est godronnée et assez semblable à la graine de la capucine. Elle appartient, d'ailleurs, à un type plusieurs fois rencontré dans les nécropoles franques de la Seine-Inférieure.

Bagues. — Je ne saurais oublier de faire figurer dans la nomenclature des bijoux deux anneaux de bronze ou bagues, mais qui ne présentent aucun intérêt, puisqu'ils sont dépourvus de toute ornementation.

Le cure-dent et le cure-oreille retenus par un anneau obtenu ou plutôt fermé par un fil de bronze tordu sont de bronze. Ils ont eu leurs similaires dans les découvertes faites à Envermeu et à Caudebec-lès-Elbeuf dans la Seine-Inférieure.

Fig. 4. — Le Fontenil (Seine-Inférieure).
Vase de terre noire.

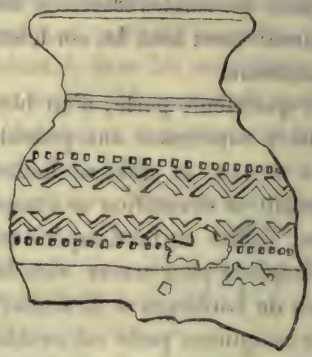

Fig. 5. — Le Fontenil (Seine-Inférieure).
Vase avec dessins tracés à la molette.

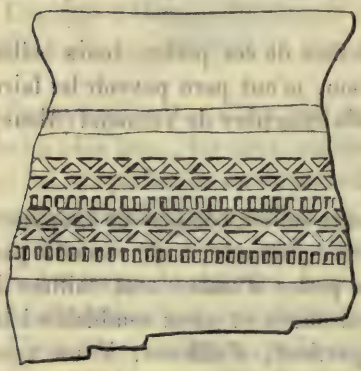

Fig. 6 et 7. — Le Fontenil (Seine-Inférieure).
Vases avec dessins tracés à la molette.

Céramique. — Les vases ont été recueillis au nombre de dix : neuf étaient de poterie noire; un seul est d'un ton jaune rosé. Le plus grand de ces vases mesure 0 m. 120 de hauteur; le plus petit n'a que 0 m. 07 de hauteur. Ils offraient, tous, le profil en carène

plus ou moins accusé, caractéristique de l'époque franque, sauf celui dont nous donnons l'image (fig. 4), qui est en forme de bourse, forme assez fréquente pour les vases de verre.

Plusieurs vases n'ont pour ornement que des cercles tracés sur leur panse, mais sur trois cependant on a tracé entre les cercles des dessins faits à la molette (fig. 5 à 7).

Les ornements des figures 5 et 6, se rapprochent d'ornements déjà publiés dans les ouvrages de l'abbé Cochet [1], de M. Barrière-Flavy [2] et de M. Cl. Boulanger [3]. Cependant le dessin (fig. 7) m'a paru être peu connu, sinon complètement inconnu. Le vase qu'il décore mesure 0 m. 11 de hauteur, 0 m. 06 d'ouverture et 0 m. 10 de diamètre à la partie la plus renflée de la panse.

Je n'ai voulu donner ici qu'un résumé des découvertes faites en 1899 et 1900. Cet exposé manque forcément de précision, puisque les éléments d'une étude méthodique font défaut; mais je me propose de poursuivre mes investigations et d'entreprendre, avec le concours de M. Bouctot, des fouilles, qui, conduites avec soin, permettront de mettre en évidence la richesse archéologique de la nécropole franque du Fontenil.

L. de Vesly,

Correspondant du Comité.

(1) *Normandie souterraine; Seine-Inférieure historique et archéologique.*

(2) Barrière-Flavy, *Les arts industriels.*

(3) C. Boulanger, *Mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie; Le cimetière franc de Marchélépot.*

LES STATUES ROMANES

DE

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE DE LA MANARRE

(VAR),

PAR M. HENRY DE GÉRIN-RICARD,

Correspondant du Comité,
Président de la Société archéologique de Provence.

La Manarre est un quartier rural de la commune d'Hyères, à 4 kilomètres environ au Sud de cette ville, sur le rivage du golfe de Giens, adossé à la colline de Costebelle et occupant une des situations les plus délicieuses de la Côte d'Azur. C'est là qu'existait la colonie marseillaise d'Olbia, dont il reste de nombreux et importants vestiges : quais et magasins sur le rivage et, à 200 ou 300 mètres en arrière, le *castellum* et des restes d'habitations, piscines, etc., notamment dans les propriétés Bernard et Uhde[1].

Dans la propriété Bernard, à quelques pas et presque en face de la station du chemin de fer Sud-France, qui porte le nom de La Manarre avec l'orthographe fautive de «L'Almanarre», se trouve en plein champ une petite construction qu'aucun signe extérieur ne distingue des cabanes de pêcheurs qu'on peut voir au même quartier. Cet édicule n'en est pas moins une des églises les plus anciennes de la région, un des sanctuaires possédant une histoire, encore bien mal connue, mais intéressante par ses vicissitudes : c'est

[1] Cf. sur Olbia, Denis et Chassinat, *Hyères ancienne et moderne* (1880), p. 11, 295, 508 ; Poitevin de Maureillan, *Étude sur Pomponiana* (1907) et *L'emplacement d'Olbia*, dans *Annales de Provence*, décembre 1909, p. 428 ; H. de Gérin-Ricard, *Le Génie d'Olbia à Hyères*, dans *Revue des Études anciennes*, 1910, p. 73, et *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (séance du 3 décembre 1909).

Saint-Pierre de La Manarre, dont les murs renferment encore les curieuses sculptures que nous allons faire connaître.

L'église actuelle, encore ancienne dans son ensemble, est orientée; elle est sur plan rectangulaire (5 mètres sur 3); sa hauteur, qui ne dépasse pas deux mètres à l'extérieur, est à l'intérieur de trois mètres environ, mais elle est comblée en grande

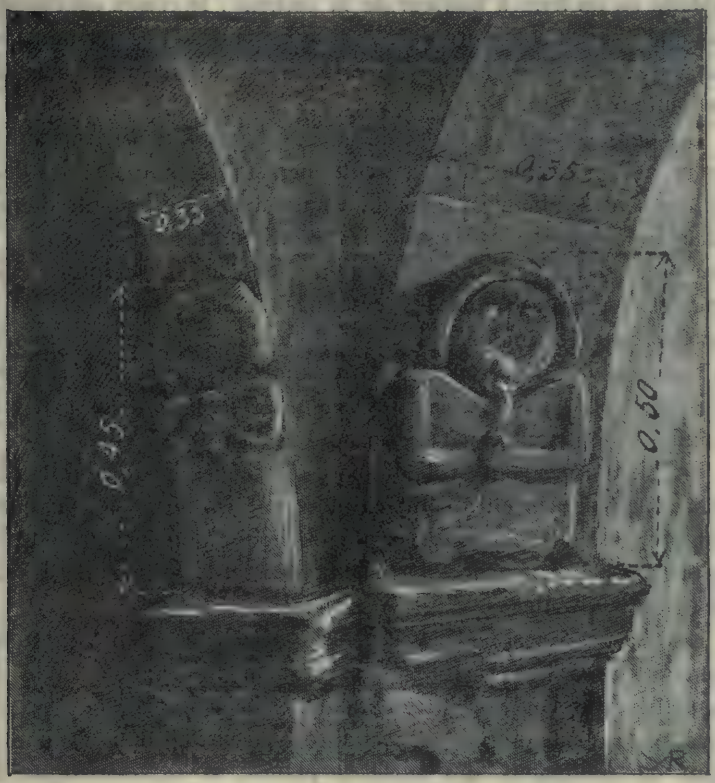

partie puisque les impostes des arcs ne s'élèvent que de o m. 85 au-dessus du sol actuel; elle n'a qu'une porte placée à l'Ouest.

L'abside, qui paraît être plus ancienne, forme une annexe dont le toit est moins élevé que celui de la partie de l'église réservée aux fidèles; le chevet plat n'est éclairé que par une meurtrière percée au centre du mur; ses dimensions sont environ de 3 mètres dans les deux sens. La voûte de la nef est soutenue par des arcs-dou-

bleaux en tiers-point[1], tandis que l'abside est couverte d'une voûte sur croisée d'ogives, les ogives étant en plein cintre.

Les coussinets de grès qui supportent les arcs de l'abside, disposés aux quatre angles, sont ornés, chacun, d'une statuette en bas-relief — toutes les statuettes étant identiques — représentant un personnage debout, vêtu d'une robe longue, les mains tenant une tablette ou un livre à hauteur de la poitrine; le visage est encadré par une épaisse chevelure s'arrêtant aux épaules. Ces personnages, qui paraissent posés sur les impostes des arcs, mesurent o m. 45 de hauteur et o m. 30 de largeur.

Les deux coussinets, aussi de grès, de l'arc qui sépare l'abside de la nef présentent aussi chacun une statue sculptée; les deux statues sont semblables, mais d'un autre type que les précédentes. Ici le personnage paraît assis, les mains jointes sur le ventre; si l'on osait chercher l'expression d'un morceau de sculpture aussi grossier, on croirait que le personnage a les yeux au ciel et la bouche ouverte comme s'il chantait les louanges du Seigneur; la tête semble être recouverte d'un capuchon, de la *cucula*, et ses bras sont pliés à angle droit. Ces deux statues sont un peu plus grandes que les autres (o m. 50 × o m. 35).

Ces six statues sont évidemment de la même époque, et les claveaux sur lesquels elles sont sculptées ont pu servir de coussinets aux arcs romans d'une église plus ancienne; on les aura ensuite maintenues à leur place, beaucoup plus tard, lors d'une reconstruction des voûtes.

Les formes quasi géométriques données à ces représentations humaines, les figures traitées suivant le type appelé «tête de chouette», que l'on rencontre dans toutes les manifestations primitives, et jusqu'au procédé de technique, consistant dans l'affouillement ou évidement des surfaces planes, si caractéristique de l'époque mérovingienne, nous inclineraient à première vue à attribuer ces sculptures à l'art barbare et à l'époque franque.

Les moyens dont nous disposons pour éclairer la question d'âge de ces sculptures sont ici de trois sortes : l'étude du milieu, l'examen des éléments de comparaison fournis par la région, les documents.

[1] Il n'en subsiste plus qu'un, celui qui est contigu à l'abside.

En défonçant le champ qui entoure la chapelle, on a découvert dernièrement deux grands sarcophages de grès blanc sans sculptures ni inscriptions, avec couvercles en forme de toit et acrotères, du type des tombeaux mérovingiens si commun aux Alyscamps d'Arles[1].

Dans un tas de pierres, à côté de l'église, j'ai recueilli des fragments d'entablement de marbres rares, le marbre violet notamment, puis des fragments d'enduits intérieurs portant des peintures représentant des palmes vertes sur fond rouge. Ce sont là évidemment des vestiges se rapportant à l'ornementation de la chapelle primitive.

Dans la région, je ne trouve à rapprocher des statues de Saint-Pierre de La Manarre que le bas-relief dit de San Sumian, à Brignoles, qui représente un personnage en pied, aussi de style géométrique et qui occupe un des côtés d'un autel-cippe chrétien de l'époque mérovingienne, que nous avons décrit, étudié et figuré[2].

Suivant Papon[3], le monastère de Saint-Pierre de La Manarre aurait été fondé par un seigneur de Fos en 989. Cette assertion n'exclut pas la possibilité d'une église préexistante en ce lieu. Olbia ne fut détruite qu'au VIe siècle de notre ère, et encore le fut-elle par un tremblement de terre, ce qui n'implique pas que le quartier resta depuis inhabité.

La donation de l'archevêque Rostaing, faite en 1062[4], cite la source de La Manarre, mais ne fait pas mention de son couvent, probablement détruit à l'époque des incursions sarrasines entre le VIIIe et le Xe siècle. Ce monastère dut être reconstruit au cours des périodes de calme qui suivirent l'expulsion des Maures et qui coïncidèrent en Provence avec les nombreuses donations faites aux ordres monastiques (XIe et XIIe siècles); ce qui est certain, c'est qu'en 1188 on trouve installés en ce lieu des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain de Fos. En 1219, ces moines furent contraints, sur

(1) On peut voir sur place ces deux sarcophages, dont l'un présente un trou percé dans le couvercle, à une époque fort ancienne, probablement dans le dessein de voler les bijoux qui pouvaient exister dans le tombeau. La portion d'un troisième couvercle gît contre l'église.

(2) H. de Gérin-Ricard, *Autels-cippes chrétiens de Provence*, dans *Congrès des Sociétés savantes de Provence*, 1906, p. 194. L'autre face de cet autel présente une croix ou plutôt un tau gemmé.

(3) *Histoire générale de Provence* (Paris, 1777), p. 381, t. I.

(4) *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. I, p. 477, n° 474.

l'ordre du pape et à cause de leurs dérèglements, de quitter La Manarre, où ils furent remplacés aussitôt par des religieuses de Saint-Bernard de Cîteaux, du couvent de Saint-Pons, près Gémenos [1].

La tradition rapporte que vers la fin du XIIIe siècle ou au cours du siècle suivant, le couvent fut incendié par des pirates barbaresques et que sept religieuses qui survécurent se coupèrent le nez pour inspirer aux Maures une horreur capable de sauver leur virginité. C'est la légende des *desnarrados* [2].

Toutefois, il est parfaitement établi qu'à la suite d'une nouvelle destruction — au moins partielle — du couvent et à cause de l'insécurité du lieu, les religieuses abandonnèrent définitivement La Manarre vers 1405 et se fixèrent dans un monastère qu'elles construisirent à l'abri des remparts et du château d'Hyères. Ce fut l'abbaye de Saint-Bernard, où elles étaient installées dès 1407 et qu'elles ne quittèrent plus jusqu'à la Révolution [3].

Les sculptures de l'église Saint-Pierre de La Manarre, en dépit de leur style archaïque et barbare, en dépit aussi des vestiges mérovingiens des alentours, paraissent appartenir à la période romane. Puisqu'elles sont sculptées sur des claveaux, on croira difficilement que ce sont des morceaux remployés, provenant d'une église de l'époque mérovingienne, car il faudrait supposer que cette église comportait l'emploi d'arcs, soit pour soutenir les voûtes, soit pour supporter les murs latéraux de la nef, ce qui est d'autant moins vraisemblable qu'il ne pouvait être question en ce lieu que d'un petit oratoire.

Ces sculptures, quelle que soit leur date, offrent de l'intérêt par leur rareté, et il nous a semblé utile d'en publier les images. Si elles ne sont ni mérovingiennes ni carolingiennes, il faut admettre qu'elles sont le résultat d'une décadence locale et accidentelle, mais un pareil fait ne pourra, en tout cas, s'être produit postérieurement au XIIe siècle, si dans ces statues on reconnaît, avec nous, des moines chantant au chœur, puisque au commencement du XIIIe siècle

(1) Bulle d'Honorius III datée de Viterbe, décembre 1219, et lettre du même datée de Saint-Jean de Latran de juin 1220. Denis et Chassinat, *op. cit.*, p. 302.

(2) On paraît ne pas être très fixé ni sur l'époque ni sur le monastère où ce fait se serait produit : La Manarre, Saint-Pons, Notre-Dame d'Huveaune à Marseille. Cf. André, *L'abbaye de Saint-Sauveur* (1863), p. VIII et 9.

(3) Denis et Chassinat, *op. cit.*, p. 301 à 307.

les religieux furent remplacés à La Manarre par une communauté de femmes.

Le rôle de cariatides rempli par ces statues fait penser aux statues que l'on remarque dans les églises de Bury (Oise), de Cambronne, de Saint-Aignan d'Aiguevive, de Croisille, comprises dans la région de la Loire et de l'Île-de-France et que l'on rapporte au XIe ou XIIe siècle[1]. Mais, outre que nous sommes là bien loin de la Provence, où s'épanouissait à la même époque, dans nos cathédrales et nos cloîtres, un art plus affiné, la plupart des cariatides de la Loire et de la Seine ont, comme il convient, les bras en l'air soutenant la retombée des arcs; leur visage et leur corps sont modelés. Rien de semblable ne se remarque sur les statues de La Manarre.

Des fouilles pratiquées dans le sol de l'église, en grande partie comblée, pourraient amener des découvertes intéressantes et permettre peut-être de fixer l'âge de nos statues.

H. de Gérin-Ricard,

Correspondant du Comité.

[1] Michel, *Histoire de l'art*, 2e vol., p. 660 à 662.

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LE PRIEURÉ DE GANAGOBIE

(BASSES-ALPES),

ÉGLISE ET CLOÎTRE DU XIIE SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ ARNAUD D'AGNEL,

Correspondant du Comité.

L'ancien prieuré de Ganagobie[1], jadis dépendance de l'abbaye de Cluny, est placé sur le plateau de ce nom, à une altitude de 660 mètres, entre les communes de Peyruis et des Mées. Ce plateau domine la Durance d'une hauteur de 340 mètres environ; il se développe surtout en longueur, 1650 mètres, sur une largeur maxima de 840 mètres.

C'est un des sites bas-alpins les plus pittoresques. De cette assise, la vue embrasse un immense panorama : au Nord-Est les massifs montagneux d'Allos, de Digne et de Moustiers avec le Pelat, les Trois-Évêchés et le Cousson; au Nord, la vallée de Cruis et de Saint-Etienne-les-Orgues, fermée par la chaîne de Lure; à l'Ouest,

[1] En dehors des travaux archéologiques cités plus bas, il est fait mention du prieuré de Ganagobie dans plusieurs ouvrages. Cf. Bouche, *Histoire de Provence* (1668), t. I, p. 239; t. II, p. 57. — Achard, *Dictionnaire de Provence*, t. II, p. 251-252. — P. Louvet, *Abrégé de l'histoire de Provence* (Aix, 1876), t. I, p. 59. — Abbé Féraud, *Géographie historique et biographique des Basses-Alpes*, (Digne, 1849), p. 413; *Histoire géographique et statistique du département des Basses-Alpes* (Digne, 1861), p. 631-635; *Souvenirs religieux des églises de la Haute Provence* (Digne, 1879), p. 105-113. — E. de Laplane, *Histoire de Sisteron*, t. II, p. 406-413. — Cyprien Bernard, *Notice historique sur Ganagobie*, *Annales des Basses-Alpes*, t. XIV, n°s 2 et 3.

Forcalquier, le riant bassin du Largue[1] et le versant Nord du Luberon; au Sud, les vallées fertiles de l'Asse[2] et de la Durance.

C'était là une solitude rêvée pour les moines du moyen âge. En plus de ces avantages esthétiques, ce lieu en offrait d'autres plus importants : l'abondance des eaux[3], et sa position stratégique de premier ordre. On pouvait y vivre et y cultiver la terre. En temps de guerre on pouvait s'y défendre mieux qu'ailleurs. Aussi, comme le prouvent les silex taillés et les tessons de poteries préromaines qu'on y rencontre, ce point a-t-il été choisi pour habitat, aux temps les plus reculés.

Suivant Columbi[4], le prieuré de Ganagobie aurait été fondé en 965. Selon le Livre vert[5] des religieux, ce monastère serait plus ancien, puisqu'une bulle du pape Étienne VIII, datée de l'an 939, le mentionne expressément. Toujours est-il qu'à la fin du xe siècle, le prieuré des bords de la Durance est en pleine prospérité. Vers ce temps, Jean III, évêque de Sisteron, donne aux moines de Cluny la montagne de Ganagobie, dont il est propriétaire. Ce prélat complète sa donation en y faisant construire deux églises, l'une en l'honneur de Notre-Dame, l'autre sous le vocable de son patron saint Jean-Baptiste.

Cette étude ne comporte pas de longs développements historiques, à moins qu'ils ne fournissent des indications d'ordre archéologique. Il suffit de retracer en quelques lignes les phases du célèbre prieuré des Basses-Alpes.

Enrichi par les donations des évêques et des seigneurs locaux[6], Ganagobie prospère jusqu'à la fin du xve siècle. Grâce à sa forte position, ce nid d'aigle échappe à Cervole et à Raymond de Turenne, dont les bandes armées saccagent le pays; mais avec le moyen âge finit son antique splendeur. Dès lors c'est la décadence.

(1) Le Largue, affluent de la Durance.

(2) L'Asse, autre affluent de la Durance.

(3) Le monastère a été construit dans le voisinage de deux sources encore existantes.

(4) Cf. *Opera varia*, p. 116-117 et 564.

(5) Le Livre vert, rédigé au commencement du xvie siècle par le savant évêque Bureau, au moyen des chartes du monastère.

(6) Les principaux donateurs furent Ursus, évêque de Sisteron en 964, Lambert, chef de la famille de Reillanne, et son fils Boniface, aux xe et xie siècles, et surtout le dernier comte de Forcalquier, Guillaume III, qui céda au prieuré, en mai 1204, les seigneuries de Ganagobie, Sigonce, Aris et Vallans.

Le riche monastère est appauvri par la mauvaise gestion et les vols de ses prieurs commendataires. Par surcroît d'infortune, les Calvinistes s'emparent de ses possessions.

Au milieu du XVIIe siècle, le prieuré reprend vie, mais à la place des douze religieux de jadis et du prieur, on y compte seulement quatre officiers claustraux. Cette renaissance est due à l'intelligente activité du prieur Pierre Gaffarel[1], dont les successeurs imitent le bel exemple.

L'antique monastère est sécularisé le 17 mars 1788. Pie VI[2] et Louis XVI[3] en confirment la sécularisation. En 1791, les bâtiments et les terres de Ganagobie sont vendus, comme biens nationaux, par les administrateurs du district de Forcalquier. Les nouveaux propriétaires, campagnards sans instruction, ne se contentent pas de vendre à vil prix les vases sacrés et les ornements liturgiques; ils brisent les sarcophages[4] dans l'espoir d'y découvrir des objets d'or et d'argent.

Suivant la tradition populaire, l'effondrement partiel de l'église et du cloître daterait de cette époque, mais on n'a pas de fait précis à cet égard.

Après la Révolution, le prieuré passe entre de nombreuses mains pour venir dans celles de M. de Malijai, qui en donne la jouissance aux Bénédictins de Marseille. M. Gibbal en est aujourd'hui le propriétaire.

Malgré les remaniements qu'ils ont subis, ces monuments méritent une étude spéciale. On peut l'affirmer sans exagération, c'est un type intéressant de l'architecture romane dans le Midi de la France.

A part quelques observations dans des ouvrages d'ordre général, il n'y a pas d'autres travaux archéologiques sur Ganagobie qu'une notice de M. Milon[5], un rapport très bref de M. de Caumont et un

[1] Cf. un article du professeur Paul Gaffarel sur Jacques Gaffarel, 1601-1685, dans les *Annales des Basses-Alpes*, t. XI, p. 525.

[2] Pie VI, par bref du 4 juillet 1788.

[3] Louis XVI, par lettres patentes du 19 mars 1789.

[4] On en voit de nombreux débris près du monastère.

[5] Cf. *Congrès archéologique de France* (1878-1879), t. XLV, p. 608-623. Les quelques données archéologiques que présente M. Milon lui ont été fournies par M. Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, lors de sa visite à Ganagobie, le 24 juin 1878.

article d'Orazio Marucchi. Contrairement à son titre de *Précis historique*, le travail de M. Milon figure dans le compte rendu du Congrès archéologique de France; aussi le mentionnons-nous à côté du rapport de M. de Caumont au Comité des travaux historiques et scientifiques sur un mémoire de M. Veuillot qui n'a jamais été imprimé. Ce mémoire, à le juger par l'analyse qu'en donne le rapporteur, est une description inexacte sur plusieurs points et sans discussion critique[1].

L'article du savant italien, paru dans cette langue[2], a pour objet les mosaïques du monastère bas-alpin. Une planche de reproductions phototypiques l'accompagne.

Notre notice embrasse l'ensemble des monuments. Seule la chapelle et le cloître sont dans un état de conservation permettant un examen sérieux. Sont aussi à étudier des vestiges de constructions carolingiennes.

L'église se compose d'une nef oblongue de 17 m. 75, sans bas côtés. Elle a un transept et une abside flanquée de deux absidioles. Sa voûte est en berceau, comme le sont en Provence la plupart des églises du XIIe siècle, par exemple, pour nous en tenir aux Basses-Alpes, celles de Digne, de Saint-Martin de Brômes et de Seyne. C'est un des nombreux édifices romans à voûte en arc brisé[3]; trois arcs-doubleaux très massifs et sans moulure la soutiennent. Des arcs de décharge divisent chaque paroi latérale en deux travées. Depuis l'année 1802, date de la réouverture de la chapelle, un mur ferme complètement la nef, mais les substructions d'un transept et d'un chœur à trois absides (pl. LII) ont été mises au jour par les Bénédictins de Marseille. Les parements de l'abside principale et des absidioles, visibles sur une hauteur de deux à trois mètres (pl. LIII), laissent apercevoir un détail de construction assez commun dans le Midi[4], c'est le contraste entre le profil intérieur et l'extérieur. La face interne des absides est semi-circulaire et leur face externe polygonale. Les soubassements de quatre énormes piliers révèlent l'existence d'une tour centrale, ou d'une

(1) Cf. A. de Caumont, *Bulletin monum.* (1866), D, II, p. 66-68, fig.

(2) Cf. Orazio Marucchi, *Il musaico di Sancta Maria di Ganagobia*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, anno IV, n°s 3 et 4 (1898).

(3) Cf. C. Enlart, *Manuel d'archéologie française* (Paris, 1902), t. I, p. 238-239.

(4) Voir à ce sujet les explications de M. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 224-225, et note 2.

coupole. L'ampleur de leurs dimensions prouve bien qu'il ne saurait être question d'une simple voûte.

Pour être complet, ajoutons que cette église possédait un clocher différent de l'actuel. Le campanile, auquel on accède par un escalier de pierre en encorbellement, n'est pas plus ancien que sa cloche, sur le pourtour de laquelle on lit une inscription dont on a donné la lecture suivante : *Sacrum hoc tempestatum et procellarum Averruncum Petrus Gaffarel, prior et dominus Ganagobiæ, Sigontiæ, Arisii, Valliumque, sancti Petri A vivarius fudi curavit anno et Verbo E † Seneval 1682* [1].

Quant au décor intérieur du monument, il est très sobre, comme dans les églises romanes de la région. Un membre d'architecture, curieux au point de vue décoratif, est la tribune qui occupe l'extrémité occidentale de la nef. De plan rectangulaire, elle repose mi-partie sur un puissant arc de décharge en plein cintre, et mi-partie sur des consoles, ce qui lui donne l'aspect d'un balcon. Le garde-fou en est constitué par une balustrade assez disgracieuse. Sauf la forme moderne des balustres, cette tribune pourrait être attribuée à la période romane, comme le fait d'ailleurs M. Enlart [2], le savant auteur du *Manuel d'archéologie française;* mais le placage des côtés, la taille fraîche des pierres et l'absence de toute patine témoignent d'une œuvre relativement récente. A les regarder attentivement, les figures grotesques des consoles ont l'empâtement des traits et la mimique des masques du XVIe siècle. Des consoles identiques existent à Riez [3] dans des maisons de la Renaissance [4].

Une hypothèse vraisemblable est la persistance d'une tribune contemporaine de l'église. Comment expliquer, sans elle, le développement de l'arc de décharge placé sous la rosace, et dont l'antiquité n'est pas douteuse? Un escalier à vis, dont les marches triangulaires sont fortement engagées dans le mur, conduit à la tribune. Dans sa simplicité cet escalier est un chef-d'œuvre de construction; à notre avis il est d'époque romane, mais les degrés supérieurs ont été refaits au XVIe siècle. Les traces de cette réfection sont apparentes.

(1) Cf. Cyprien Bernard, *op. cit.*, t. XIV, p. 140.

(2) Cf. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 254, 761, 762.

(3) Ce chef-lieu de canton de l'arrondissement de Digne n'est pas éloigné de Ganagobie.

(4) Entre autres, un immeuble appartenant aux frères Chais, ancienne famille noble de la ville.

Les parties de l'église les plus intéressantes sont le portail (pl. LIV) et les mosaïques du transept et du chœur. Aussi seront-elles l'objet d'un examen plus approfondi. Le portail regarde le couchant, car l'église est orientée. L'archivolte se compose de cinq voussures en arc brisé. Trois, ornées de moulures, reposent sur une corniche de marbre; leur point de départ est au niveau du tympan. Six colonnes, dont la description sera donnée plus bas, portent ces voussures, qui en encadrent deux autres d'un dessin très différent. Leur intrados est découpé en lobes convexes, alternativement gros et petits, séparés par des lobes concaves. Ces dentelures bizarres se prolongent jusqu'au soubassement du portail. Quant à l'encadrement de la porte, il présente les mêmes découpures.

Des six colonnes. quatre ont leur fût uni, deux l'ont cannelé. Sur l'un des fûts, les cannelures sont en zigzag, et sur l'autre elles s'infléchissent en une spirale à peine indiquée.

Les colonnes sont tout entières de grès coquillier, de teinte plutôt jaunâtre, mais les plus rapprochées de la porte ont, celle de gauche, son tailloir, et celle de droite, son tailloir et sa base, en marbre gris ou rose.

Les fûts, d'une seule pièce, sont galbés[1], comme dans plusieurs monuments de la vallée du Rhône et de la Provence, l'église de Salagan, entre autres, dans les Basses-Alpes. Les chapiteaux procèdent du type corinthien[2]; de forme élancée, ils ne manquent pas d'élégance. Le décor en est sobre et d'un goût parfait : sur trois d'entre eux, de simples feuilles d'acanthe entourent la corbeille d'une végétation discrète. Sur les autres, ces ornements classiques sont agrémentés de têtes de lion, de grenades entr'ouvertes, ou de quatre-feuilles.

A l'exception d'un seul, les chapiteaux sont fortement engagés, les motifs de sculpture s'y étalent en relief très plat sur leur face épannelée; les bases le sont aussi, même celles de marbre, de sorte qu'on peut dire que chapiteaux et bases ne sont pas, comme d'ordinaire, des pièces rapportées, mais font réellement corps avec la

(1) Pour détails sur les fûts galbés à l'époque romane cf. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 21 et 326.

(2) « C'est l'école de Provence, écrit M. Enlart, dans son *Manuel d'archéologie*, qui a réalisé l'imitation la plus parfaite du chapiteau corinthien classique. » Entre autres exemples, l'auteur donne celui de Ganagobie pour les Basses-Alpes. Cf. *op. cit.*, t. I, p. 278 et note 1.

construction. C'est une particularité curieuse, surtout en ce qui concerne les bases de marbre.

Le centre du portail est occupé par un linteau orné d'un bas-relief, et surmonté d'un tympan également sculpté. Sous les huit arcades du linteau sont figurés les douze apôtres. Saint Pierre et saint Paul sont reconnaissables, l'un à ses clefs, l'autre au glaive de son martyre.

Quant au tympan, un double rang de festons aux sinuosités légères entoure le sujet. C'est une des scènes religieuses souvent traitées à l'époque romaine : le Christ juge ou le Christ en majesté. Il trône ici dans une auréole, dont la courbe, arrondie au sommet, s'amincit en bas en une longue pointe rappelant le profil de l'amande. Le Christ est assis sur un trône bas à têtes de lion, sa tête vénérable se détache sur un nimbe cruciforme, sa main droite est levée en signe de bénédiction, la gauche soutient le livre des Écritures.

Suivant la tradition du moyen âge, le maître est entouré par les figures symboliques des quatre évangélistes. En haut, l'aigle de saint Jean, aux ailes éployées, fait vis-à-vis à l'ange de saint Luc; au-dessous, le bœuf de saint Matthieu et le lion de saint Marc, tous deux ailés. A droite et à gauche de ces derniers se tiennent deux anges.

Ce tympan et ce linteau offrent une analogie frappante à première vue avec ceux du portail central de Saint-Trophime[1]. A la cathédrale d'Arles et au prieuré de Ganagobie, c'est dans l'ensemble une disposition identique, mais quelles différences dans les détails! Au fond, les sculpteurs des deux portails se recontrent uniquement dans le choix des sujets, mais s'écartent par la manière dont ils les traitent. Il n'y a aucune parenté entre leurs œuvres. A Ganagobie l'influence byzantine est mieux caractérisée qu'à Saint-Trophime. Le Christ porte l'ample manteau, relevé sur les bras, la robe aux plis multiples et frangée dans le bas. Détail à relever : les pieds du Christ, au lieu d'être parallèles, comme à Saint-Trophime, s'arc-boutent l'un contre l'autre, comme dans certaines figurations orientales. Enfin, le lion et le taureau contrastent avec ceux de la métropole arlésienne par leurs formes élancées et les contorsions,

[1] Sur Saint-Trophime, l'ouvrage le plus complet et le plus critique est celui de M. Labande, archiviste de Son Altesse le Prince de Monaco.

d'ailleurs harmonieuses, de leur attitude. Placés dos à dos, ils se rejettent en arrière, se retournant l'un vers l'autre par un mouvement souple et hardi. Sur le tympan d'Arles ces animaux symboliques sont massifs. Couchés au pied du Christ, dans une pose nonchalante, ils enlacent gauchement le livre des Evangiles avec leurs pattes de devant. Ces animaux manquent de vie si on les compare à ceux si vivants du monastère des Alpes.

Par la finesse de l'exécution, les belles sculptures sur marbre blanc de Saint-Trophime sont bien supérieures à celles de Ganagobie, mais elles ne les valent pas sous le rapport de l'expression et du caractère. En dépit d'une technique grossière et de l'absence presque totale de relief, le tympan du prieuré bénédictin produit une impression nette et vigoureuse que ne donne pas celui d'Arles. Peut-être ce dernier est-il écrasé par le luxe de son archivolte surchargée d'ornements.

Revenons à l'archivolte de Ganagobie, dont l'aspect surprend et choque les gens de goût (pl. LIV), et examinons-la à nouveau.

Dans le paragraphe qu'il a consacré à la décoration des arcades et des voussures, M. Enlart écrit : « Les voussures à intrados festonné ont pris naissance dans le centre de la France et y sont particulièrement usitées; elles se sont répandues très loin vers l'Ouest et en Espagne. Elles sont surtout fréquentes dans les portails »[1], et il cite, entre autres exemples, celui du prieuré de Ganagobie, avec l'alternance de ses lobes convexes et concaves. Une étude minutieuse et répétée du portail nous incline vers une autre hypothèse. Les deux voussures dentelées et l'encadrement de la porte, de même style, ne datent pas, à notre avis, du XIIe siècle, comme l'ensemble de l'édifice, mais ils datent de la Renaissance.

Lors de la réfection du monument au XVIe siècle, on les a plaqués contre les voussures primitives, afin de consolider celles-ci. A cette époque un tassement s'était produit, soit avant soit après la construction de la tribune; on en observe les traces sur la façade même, au-dessus du tympan. Ce placage, fait grossièrement, est visible. Les nouvelles pierres sont si mal jointes avec les anciennes, qu'en divers endroits on en a bouché les interstices avec des plaques schisteuses. Ce mode de remplissage se distingue sur la reproduction photographique (pl. LIV). Les matériaux employés

[1] Enlart, *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 360, 361.

au XVIe siècle sont de toutes formes et de toutes dimensions. Beaucoup, par excès de petitesse ou de grosseur, s'écartent des types entrés dans l'appareil primitif. En un mot, cette mauvaise construction des temps modernes contraste avec la perfection architecturale de l'époque romane, dont les trois voussures primitives du portail de Ganagobie sont un exemple.

Une autre preuve de remaniement maladroit est le linteau avec les pieds d'apôtres coupés par ces horribles dentelures (pl. LIV).

D'ailleurs, en comparant les dessins bizarres du prieuré bas-alpin aux types analogues des portails à intrados plus ou moins découpé, on constate plusieurs différences. Les lobes, les dents de loup[1] et les autres figures sont d'un modèle uniforme sur la même voussure[2].

Quant à l'impression esthétique causée par les portails à intrados découpé, elle est agréable. Ce genre peut plaire plus ou moins, mais en aucun cas, même en Espagne, on ne peut y constater, comme à Ganagobie, une faute de goût. Nous avons sous les yeux les portails des cathédrales espagnoles de Valence et d'Orense; l'ornementation, quoique touffue, n'en est pas étrange et disgracieuse: elle a du style, celle du prieuré bas-alpin n'en a pas. C'est une fantaisie architecturale, rien de plus. Seuls, des architectes de la Renaissance ont pu l'avoir. L'attribuer à des artistes de l'époque romane serait leur faire injure. A Ganagobie surtout, où l'architecture est de lignes si pures et le décor si sobre, une telle supposition paraît invraisemblable.

Les mosaïques de l'antique monastère bas-alpin ont une réelle importance pour l'histoire de l'art au moyen âge, tant par leur étendue que par la variété de leurs compositions. Elles occupent le transept et les trois absides. Recouvertes de décombres depuis l'effondrement du chœur, à la fin du XVIIIe siècle, le souvenir s'en était perdu, quand les Bénédictins de Marseille commencèrent

[1] Comme exemples de décor d'intrados à dents de loup, citons, d'après les *Archives de la Commission des monuments historiques* éditées par les soins de A. de Baudot et A. Perrault-Dabot, dans le département de l'Oise, les églises de Bury, t. I, pl. 5, de Catenay, pl. 6, de Coudun, pl. 9; en Seine-et-Oise, l'église de Bougival, pl. 4; dans le Pas-de-Calais, l'église de Lillers, pl. 14. Toutes ces églises sont des monuments romans du XIIe siècle.

[2] A Ganagobie, les voussures primitives à simples moulures sont sévères de lignes. C'est précisément le contraste entre cette simplicité et les dentelures qui surprend à première vue.

leurs travaux de restauration. Le déblaiement du chœur, entrepris sous l'habile direction du P. Gibbal, en 1893, se termina cinq ans après, au mois d'avril 1898, sous les auspices du P. Santin[1].

Ainsi furent mises au jour de curieuses mosaïques[2] à trois couleurs, faites de fragments de brique rouge, de marbre blanc et d'une pierre noire recueillie sur place. D'une exécution grossière, elles produisent cependant un effet d'ensemble des plus heureux. Point capital! une inscription sur une seule ligne, disposée en bandeau autour de l'abside centrale, précise l'origine et la date de cette œuvre, lui donnant la valeur d'un document archéologique de premier ordre (pl. LV) :

Me, prior, et fieri, Bertranne, jubes et haberi
Et Petrus urgebat Trutberti meque regebat.

D'après ce distique, Pierre Trubert dirige l'exécution de ce pavement commandé par le prieur Bertrand. Suivant la liste des prieurs de Ganagobie donnée par Laplane, Bertrand est à la tête du monastère de 1122 à 1124. Pierre le Vénérable gouverne alors l'abbaye de Cluny, dont le prieuré bas-alpin est une dépendance. La mosaïque de l'abside centrale figure une série d'animaux (pl. LV). En allant de droite à gauche : un éléphant portant sur son dos un édifice percé de deux fenêtres et accosté d'une tour carrée, puis trois monstres imaginaires, deux poissons superposés, un centaure bandant son arc contre une bête fantastique[3]. Ce dernier animal et le premier sont inscrits chacun à l'intérieur d'une circonférence.

Dans l'absidiole à gauche, celle du côté de l'évangile, le pavement (pl. LVI) représente un cavalier au long bouclier ovale, pourchassant de sa lance deux animaux irréels; l'un, droit sur les pattes de derrière, s'enfuit; l'autre, sorte de dragon ailé, se retourne. Sous

[1] Dom Gauthey, alors abbé de Sainte-Marie-Madeleine de Marseille, prit un grand intérêt à ces travaux. Il fit photographier les mosaïques lors de leur découverte.

[2] Cf. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 709, 714, fig. 351 à la page 708. Le savant auteur du *Manuel d'archéologie française* consacre une douzaine de lignes à la description des mosaïques de Ganagobie. Suivant un renseignement inexact, il les dit «habilement exécutés en marbre noir, blanc et pourpre».

[3] Dans cette figure et dans la précédente se reconnaissent, comme l'observe justement M. Enlart, deux des signes du Zodiaque : le sagittaire et les poissons.

son ventre court un renard reconnaissable à son museau pointu et à sa longue queue.

L'autre absidiole a son centre occupé par un monstre à pieds de taureau, accosté de cercles où sont figurés, à gauche, une bête à tête de femme et à queue de coq, et à droite, un cerf blessé, emportant dans sa course une flèche fixée à son encolure. Les vides laissés entre ces sujets principaux sont remplis par des poissons et des animaux prêts à s'entre-dévorer.

La décoration du transept est très riche (pl. LVII et LVIII); encore une partie reste-t-elle à découvrir! Trois mosaïques se déroulent devant les absides. Sur celle du milieu, ce sont des groupes de lions et de monstres (pl. LVII).

Sur celle de droite (pl. LVIII), ce sont d'élégantes palmettes, aux feuillages enroulés, inscrites entre les branches d'une grande croix de Saint-André aux stries parallèles, le tout dans un encadrement géométrique; c'est encore un cavalier dont la lance s'enfonce dans la gueule béante d'un dragon.

Quand les Bénédictins de Marseille renoncèrent à leurs travaux, la mosaïque du côté gauche n'avait pas été mise à jour.

L'influence de l'art oriental est évidente dans les mosaïques de Ganagobie. C'est là le décor des coffrets de Byzance.

En tout cas, le pavement de Ganagobie doit être cité comme un des plus beaux spécimens de cet art dont Cluny fut le foyer lumineux, et qui rayonna par la vallée du Rhône jusque dans la haute Provence.

Par une porte aujourd'hui bouchée, on passait directement de l'église dans la galerie du cloître adossée à la nef. Durant leur séjour à Ganagobie, les Bénédictins de Marseille ont restauré le cloître. La planche LIX le montre dans l'état actuel. On en a respecté, bien entendu, le plan primitif. C'est un carré parfait, formé par quatre galeries contiguës s'ouvrant sur un préau. Ce plan est assez rare en Provence, où la plupart des monuments semblables affectent la forme d'un rectangle ou d'un quadrilatère irrégulier : ceux des abbayes de Senanque, du Thoronet et de Montmajour, des cathédrales d'Arles et de Vaison.

Par son ordonnance générale, le cloître de Ganagobie reproduit celui de Saint-Sauveur d'Aix, édifié à la fin du XIe siècle. Les galeries prennent jour sur le préau central par huit grandes arcades surbaissées. Chacune d'elles renferme quatre arceaux en plein

cintre qui reposent sur des colonnettes jumelles. Au centre de chaque arcade la juxtaposition des deux groupes de colonnettes forme un énorme pilier. A chaque angle du préau, les arcs de décharge des travées se rejoignent à la partie supérieure d'un massif de maçonnerie à pans coupés, dont l'arête est sur le prolongement de la ligne d'intersection des deux arcs.

Les gracieux supports des arceaux sont posés sur un mur bas ou bahut; aussi leur base est-elle à 0 m. 60 environ au-dessus du sol des galeries. Ce mode de construction a l'avantage d'accroître la solidité de l'édifice. A Ganagobie tout est fait dans ce dessein. Les murs très épais, les galeries étroites sont recouverts par des voûtes en demi-berceau, dont les claveaux sont bien appareillés avec le plus grand soin. Ces voûtes sont renforcées aux quatre angles du cloître par des arcs diagonaux puissants, mais il n'y a pas trace de doubleaux.

Tout autour du monument règne une corniche en pierre de taille, saillante sur les deux parements. A simples moulures, elle ne rappelle en rien les riches entablements de certains cloîtres de la même époque. Cette assise touche presque le sommet des arcades. Ces dispositions indiquent bien qu'il s'agit d'une bâtisse destinée à recevoir au moins un étage. D'ailleurs des pans de mur surplombent par endroits la corniche et un amoncellement de décombres recouvre la toiture.

Ce premier étage devait contenir les cellules des moines. Il est certainement très postérieur au cloître proprement dit. A-t-il succédé à quelque chose? C'est probable; sinon les architectes romans n'auraient pas donné à leur construction une solidité pareille et des formes si ramassées sur elles-mêmes.

A notre avis, nous sommes en présence d'un cloître primitivement à deux étages, tel qu'en ont construit les artistes du XIIe siècle.

La décoration des galeries claustrales est des plus simples. Elle contraste avec le luxe de sculptures du cloître de Saint-Trophime par exemple. Simplicité d'autant plus surprenante dans un prieuré dépendant de l'abbaye de Cluny. Le style clunisien est généralement moins austère qu'il ne l'est ici.

Les chapiteaux des colonnettes sont d'une ornementation sobre et peu variée, cinq ou six types au plus. Sauf les chapiteaux accouplés d'un pilier d'angle avec têtes humaines, que nous décrirons plus loin, tous sont à décor végétal. Sur leurs corbeilles corinthiennes

sont appliqués tantôt un simple rang de feuilles plates et larges, en forme de spatules, tantôt des feuilles d'acanthe grêles ou des feuilles de plantes aquatiques, d'autres fois des crosses végétales.

Une particularité curieuse est le tailloir ajouré de certains piliers. Cet abaque original a l'allure d'un entablement en briques espacées par intervalles. Son effet est heureux, il allège la lourdeur de l'ensemble. Selon un procédé courant aux XIe et XIIe siècles, les bases des supports ont leur tore inférieur relié au socle carré par des griffes. Ces motifs de sculptures consistent, à Ganagobie, en des feuilles triangulaires qui prennent naissance dans la base et viennent s'étaler sur le socle. « Les griffes de la seconde moitié du XIIe siècle, écrit M. Enlart[1], sont, en général, d'un dessin et d'un mouvement excellents : elles adhèrent à la base, s'appuient et s'arc-boutent sur le socle avec une magnifique expression d'énergie; leur pointe relevée s'enroule sur elle-même. » Au prieuré bénédictin des Alpes, les griffes sont bien de la seconde moitié du XIIe siècle, mais elles n'en ont pas les caractères; ce sont des feuilles larges et courtes.

L'unique chapiteau à sujet animé couronne, comme on l'a déjà dit, un des piliers d'angle. Deux têtes à visage oval, au nez arqué, aux lèvres sensuelles et aux traits grimaçants, sont réunies par des rinceaux de feuillages fleuris qui sortent de leur large bouche grotesquement distendue. Dans ces physionomies aux grands yeux méchants, on reconnaît tout de suite ces masques diaboliques dont l'imagination chrétienne était alors hantée.

Passons à l'intérieur des galeries pour en étudier le décor. Seul un des angles mérite d'être signalé avec son espèce de cariatide et ses quatre consoles. Dans une niche coupée à angle droit un saint se détache en relief assez plat sur le fût d'une colonne massive que surmonte un chapiteau corinthien avec ses belles feuilles d'acanthe. Ce personnage, vêtu d'une robe et d'un manteau à tout petits plis, se présente de face; les deux pieds apparents reposent sur la base de la colonne, mais espacés l'un de l'autre.

Les quatre consoles, placées aux points d'amortissement des arcs diagonaux, sont au contraire habilement traitées; c'est dans la statuaire seule que les artistes de Ganagobie sont inférieurs. Deux consoles sont à décor floral; l'une est ornée de feuilles

[1] Cf. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 390.

d'acanthe, l'autre de rinceaux; la troisième reproduit une tête de loup, pleine de réalisme, avec sa gueule entr'ouverte et ses dents prêtes à mordre; la dernière représente une tête de taureau. C'est la copie fidèle de la tête de cet animal telle que l'ont rendue les artistes gallo-romains sur de nombreux monuments tauroboliques.

Le cloître de Ganagobie par la sobriété de son décor rappelle celui de l'abbaye du Thoronet, mais dans une note moins archaïque.

Au Nord-Est du cloître, presque à l'angle d'une des galeries, se voient les restes de constructions bien antérieures au XIIe siècle. Au premier plan, une arcade en plein cintre portée sur deux piliers en maçonnerie, dont les impostes n'existent que sous la retombée de l'arc. Ces impostes sont décorées chacune de trois petits motifs qu'on pourrait attribuer à des ornemanistes du IXe ou du Xe siècle. Derrière cette arcade se trouve une baie géminée dont les arceaux s'appuient sur une colonnette centrale au chapiteau primitif. C'est la corbeille corinthienne extrêmement simplifiée; l'astragale est cannelé en spirale. Cette baie géminée est-elle le dernier vestige d'un cloître primitif, contemporain de la fondation du prieuré bénédictin ? Rien n'autorise à le supposer avec certitude. Nous ne dirons rien des autres bâtiments ou plutôt de leurs ruines. Dans l'état actuel il ne pourrait en être dressé qu'un plan fantaisiste.

Cette notice, nous osons l'espérer, contribuera à faire connaître un monument intéressant de l'architecture romane dans la Haute Provence [1].

G. Arnaud d'Agnel,
Correspondant du Comité.

[1] L'auteur remercie M. Eugène Lefebvre, archéologue, d'avoir bien voulu l'accompagner dans une de ses visites à Ganagobie et lui communiquer sur place des observations très judicieuses.

PIERRES TOMBALES
DE SAINT-GERVAIS DE PONTPOINT
(XIVe SIÈCLE),

PAR M. ERNEST LAURAIN,
Archiviste du département de la Mayenne.

L'église de Saint-Gervais de Pontpoint (Oise, arr. de Senlis, cant. de Pont-Sainte-Maxence), orientée avec une assez grande exactitude, comprend une nef, accompagnée de deux vastes chapelles, et un chœur à chevet polygonal, et se compose de diverses constructions qui appartiennent au XIe, au XIIe, au XIVe et au XVIe siècle. Elle renferme des parties assez intéressantes pour avoir motivé une notice détaillée de la part de M. Lefèvre-Pontalis, sur laquelle il n'y a guère à revenir [1]. Mais elle possède aussi un certain nombre de pierres tombales dont il n'est peut-être pas inutile de parler à nouveau en cherchant à provoquer la sollicitude des pouvoirs publics à leur sujet.

La plupart des monuments de ce genre n'existent plus, écrivaient en 1905 MM. Martin et Jeanton; presque toutes les pierres tombales figurées ont été dispersées lors des modifications du pavage ou se sont usées sous les pas des fidèles. « Il en reste encore quelques-unes, soit dans les anciennes églises des monastères, soit dans quelques chapelles de campagne; elles n'y sont peut-être pas pour longtemps; presque toutes sont vouées à une disparition prochaine. Toutes s'effacent peu à peu sous les pieds des passants, alors qu'il eût été facile, et à peu de frais, de les relever contre les murs [2]. »

[1] Comité archéologique de Senlis, *Comptes rendus et mémoires*, 3e série, t. I, p. 111.

[2] Les pierres tombales figurées du département de Saône-et-Loire (*Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, t. XXXIII, p. 173).

Cela est plus vrai peut-être encore pour l'Île-de-France et les pays des bords de l'Oise que pour la Bourgogne. Sous le régime du Concordat, en effet, quelques curés n'hésitèrent pas, lorsque la fabrique de leur église ne jouissait pas de ressources suffisantes, à payer de leurs deniers les ouvriers qu'ils appelaient pour dresser le long des murs ces monuments dont la beauté les intéressait et pour combler, par quelques dalles nouvelles, le trou que l'enlèvement des pierres tumulaires laissait dans le pavage. D'autres, et, il faut bien le reconnaître, ce fut le plus grand nombre, ne connurent pas cette louable initiative et nous devons à leur indifférence de déplorer la perte irréparable de productions véritablement artistiques; à leur indifférence ou à celle des municipalités sollicitées en vain. Celles-ci, depuis la loi de séparation, remplacent les fabriques, mais, nous en avons eu déjà plusieurs fois la preuve, elles montreront une insouciance encore plus grande et, si l'on n'y prend garde et si l'État n'intervient d'une manière effective, dans quelques années aucune ne subsistera plus dans la plupart de nos églises de ces dalles qu'on y admire encore aujourd'hui; pour beaucoup le degré d'usure est tel que, si on ne les relève pas au plus tôt, leur disparition très prochaine ne fait pas de doute.

Celles de Pontpoint sont du nombre.

M. Lefèvre-Pontalis n'en comptait pas moins de quinze en 1886. Sept remontaient au XIVe siècle. Une d'elles n'existe plus qu'en souvenir. Une seconde, s'il faut en croire l'érudit archéologue, aurait été la plus belle de l'ensemble. On y distinguait deux personnages dont le visage et les mains étaient en marbre, disposition qui, sans être tout à fait rare dans la région senlisienne, n'était pas très fréquente; ils étaient placés sous de riches arcatures surmontées de gables avec des clochetons, et flanquées d'angelots tenant des encensoirs. L'homme, en robe longue à larges manches, les pieds reposant sur un chien, s'appelait, suivant une note des Archives de l'Oise, Jean Mauguin et mourut, maire de Pontpoint, le 7 février 1334 (n. st.), veuf depuis le 18 mars 1307 (n. st.) de Perronnelle, sa femme, qui reposait à ses côtés et dont l'effigie était représentée à gauche de la sienne[1]. De la longue inscription en grandes lettres onciales qui courait en bordure de la tombe, on ne lit plus ac-

[1] Comité archéologique de Senlis, *Comptes rendus et mémoires*, 3e série, t. X, p. x (Communication de M. l'abbé Meister).

tuellement que quelques jambages avec le nom du défunt, et à peine devine-t-on encore quelques traits d'une arcature et des gables. L'emploi du marbre permet de supposer une grande richesse dans l'ornementation de la pierre et révèle en quelque sorte l'importance relative des personnages dont la dalle recouvrait les restes. Jean Mauguin est en effet l'un des quatre maires connus qui administrèrent le village de Pontpoint, suivant la charte de commune concédée avant 1153 par la reine Adélaïde, dans la plénitude des droits honorifiques et utiles, rachetés en 1258 par les habitants après une cession momentanée aux trésoriers de Saint-Frambourg de Senlis et définitivement aliénés, sauf les droits de justice et quelques autres, aux Clarisses du Moncel, en 1364, pour l'extinction d'une grosse créance que les religieuses possédaient sur la commune[1]. C'est grâce à sa tombe que ce magistrat nous est connu; il est regrettable qu'une initiative heureuse n'ait pas assuré la conservation de son monument.

Souhaitons que les autres pierres n'éprouvent pas le même sort. Elles sont cinq encore, plus ou moins endommagées, s'effaçant de jour en jour et déjà bien moins visibles qu'à l'époque où M. Lefèvre-Pontalis les décrivait en sa notice archéologique et où l'on en prenait les estampages qui nous ont servi à en faire les reproductions ci-jointes. Malgré l'usure qui les ronge, elles mériteraient d'être sauvées.

La première (pl. LX) représente une femme debout sur le tronc d'un chêne dont les deux branches, noueuses et contournées, grêles mais chargées de bouquets de feuilles et de glands, l'enveloppent presque entièrement. Vêtue d'une cotte hardie dont les manches étroites paraissent à l'avant-bras garnies d'une rangée de boutons rapprochés, la femme porte un long surcot serré à la taille, dont l'encolure laisse passer une pièce de linge tournée plusieurs fois autour du cou jusqu'à la hauteur du menton et des oreilles, souvenir de l'ancienne guimpe, que les tampons latéraux de la coiffe retiennent sur les côtés de la tête d'où partent des fronteaux; un chaperon à courte cornette complète l'attifement. Une arcature trilobée, dont chaque pied-droit s'appuie sur une colonnette terminée par un pinacle à crochets, sert de base à un gable au centre du-

[1] E. Morel, *La cession de la mairie de Pontpoint à l'abbaye du Moncel en 1364* (Com. arch. de Senlis, *Comptes rendus et mémoires*, 4e série, t. II, p. 157).

quel est gravé un visage s'allongeant en ramures stylisées, comme on en voit à certaines clefs de voûte de nos églises, et dont les rampants, chargés à leur départ d'animaux en gargouille, sont décorés de crochets élégants qu'escaladent des anges aux ailes déployées, tenant de la main gauche une navette et encensant de la main droite la défunte, morte le 25 décembre 1316.

C'était la première femme d'un enquêteur des eaux et forêts du roi, Oudart du Creus, dont nous possédons un rapport, en date du mois de mai 1323, sur les usages des habitants de Fleurines et de Saint-Christophe-en-Halatte [1]. Les fonctions qu'il remplissait en ce pays forestier, dont Pont-Sainte-Maxence marque le centre, expliquent les motifs d'ornementation que l'on voit sur la tombe d'Isabeau, suivant une mode assez fréquente au XIVe siècle dont le recueil de Guilhermy nous fournit plus d'un exemple. Les branches noueuses des chênes et leurs feuilles dentelées lui plaisaient évidemment, car on en retrouve encore sur la tombe (pl. LXI) de sa seconde femme, Jeanne du Creus, morte le mardi de Pâques 1326. Celle-ci est représentée debout les mains jointes, les pieds posés sur un chien occupé à ronger un os; elle est vêtue comme Isabeau, mais au lieu du chaperon, elle porte une huve, sorte de voilette empesée qui emboîte le crâne et retombe tout autour en plis gracieux. Aux angles supérieurs, des anges, sortant d'une nuée, encensent la défunte de la main droite, tandis que leur gauche tient une navette.

Sauf les plis plus sobrement traités dans la robe et dans la guimpe, c'est le même costume que montre une dalle (pl. LXII) engagée sous les marches du sanctuaire; cette pierre est décorée d'une figure de femme qu'encadre une arcature trilobée dont le gable contient une élégante rosace au remplage de huit rayons; des anges dont l'usure a fait disparaître les mains encensent la morte, fille d'un bourgeois de Pontpoint dont le nom reste caché par la marche du sanctuaire, et femme d'un autre bourgeois que nous ne saurions identifier d'une façon certaine, le nom de famille ayant à peu près disparu depuis longtemps. Les deux blasons en forme d'écu qu'on voit encore au-dessus des épaules sont malheureusement très frustes et ne peuvent nous donner aucun renseignement à ce sujet. Peut-être quelque lien rattachait-il cette

[1] Arch. nat., KK 945, fol. 34 r°.

femme à la famille d'Oudart du Creus, dont la tombe, toute proche, montre de même deux blasons, illisibles aujourd'hui pour avoir été martelés jadis. Le maître des eaux et forêts suivit d'assez près sa seconde femme, car il mourut le 11 janvier 1330 (n. st.).

Il est figuré debout (pl. LXIII), les mains jointes, la tête nue et les pieds appuyés sur un lévrier couchant; un large capuchon retombe sur ses épaules. L'arcature trilobée qui l'encadre, flanquée à droite et à gauche d'un groupe de colonnettes terminées par des pinacles, est surmontée d'un gable au centre duquel s'inscrit une rosace dont le remplage forme une étoile de six rayons. De chaque côté, dans l'angle formé par le plus haut pinacle et le rampant du gable, des anges aux grandes ailes ouvertes, montant sur les crochets des rampants, balancent leurs encensoirs.

C'est le type commun des pierres tumulaires, telles que Guilhermy les rencontra en grand nombre dans l'ancien diocèse de Paris, telles qu'on en trouve encore fréquemment dans la vallée de l'Oise et dans celle de l'Automne, œuvres faciles, mais d'une pureté de lignes vraiment remarquable.

Plus simple est la dernière tombe (pl. LXIV), engagée également sous les marches du sanctuaire. La gravure représente, vêtu d'une façon qui rappelle l'habillement d'Oudart du Creus, un clerc de Pontpoint, Jean Le Vennier, qui était en 1364 pair de la commune, et qui, avec ses quatorze collègues et le maire, «honorable homme et sage maistre Pierre de la Porte», consentit en cette qualité à l'aliénation, au profit du Moncel, de la mairie de Pontpoint; deux autres habitants du même nom étaient présents à l'acte : Jehan Le Vennier de Mainbertin et Philippe Le Vennier. Le clerc, aux mains de qui, contrairement à l'usage fréquemment constaté, le tombier n'a pas mis un livre comme marque de sa «clergie», mourut peu après, car une note des Archives de l'Oise place son décès au mois de septembre 1366; elle nous apprend en même temps qu'un lévrier est sous les pieds du défunt.

En publiant cette note, M. l'abbé Meister exprimait le vœu qu'on dressât ces belles pierres tombales le long du mur de l'église. Ce vœu n'a pas été exaucé. Nous le renouvelons aujourd'hui, mais en poussant un cri d'alarme, car si l'on tarde encore, c'en sera fait de ces monuments comme de beaucoup d'autres dont nous ne pouvons que déplorer la disparition. C'est pour éviter cette perte en quelque sorte que nous avons reproduit ici de notre mieux ces dalles tumu-

laires, spécimens détachés d'un vaste recueil que nous préparons sur la région senlisienne, dont la réunion aura pour effet de sauver par le dessin quelques monuments incomparables, mais qui tendrait surtout à faire protéger efficacement les œuvres elles-mêmes en appelant à nouveau l'attention sur leur abandon.

E. Laurain.

STATUE DE FEMME

TROUVÉE

À CYRÈNE

(MUSÉE DU LOUVRE),

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

A la fin de l'année 1905, l'Administration du Musée du Louvre fut informée qu'une statue de femme provenant de la Cyrénaïque était en vente à Marseille. Le département des antiquités grecques et romaines fit venir le marbre, dont l'acquisition eut lieu au commencement de l'année 1906 [1]. Exposé aujourd'hui dans la Salle de la Paix, vis-à-vis la porte de l'atelier des moulages et devant la grille qui donne accès au Jardin de l'Infante, ce marbre mérite d'être connu (pl. LXV).

A vrai dire, ce n'est qu'un morceau de statue. Mais il comprend la tête et le torse presque en entier, de sorte qu'il constitue la partie la plus importante de la sculpture, celle qui lui donne son principal intérêt. Il convient d'ajouter que ce n'est pas un débris violemment détaché du reste de la figure : le morceau a été ainsi taillé pour être appliqué sur un second morceau formant le complément de la statue. Je reviendrai sur ce détail.

D'après les renseignements fournis par le vendeur, ce marbre aurait été recueilli dans les ruines de Cyrène. Il représente une dame romaine d'un certain âge, la tête couverte d'un long voile qui descendait jusqu'aux pieds; elle est debout, dans la pose dite de la Pudicité. Au premier abord on est frappé de son analogie avec

[1] Inventaire, MND. 738; Héron de Villefosse et Michon, *Acquisitions de l'année 1906* (X), n. 16.

les figures de Vestales découvertes à Rome[1]. Cette femme voilée, d'aspect distingué, chez qui la noblesse du visage s'allie à la dignité du maintien, attire forcément le regard. Coiffée d'une épaisse chevelure à petites boucles serrées et juxtaposées, elle se présente avec un air grave et de grands yeux en amande bien ouverts; les paupières sont cernées par un trait déjà profond; le nez est légèrement arqué; la lèvre inférieure est large et tombante; les lobes de l'oreille pendent symétriquement à droite et à gauche au-dessous des cheveux; les plis qui descendent des narines vers les coins de la bouche et celui qui entoure le menton sont les indices certains d'une respectable maturité. On sent que cette figure n'a rien de conventionnel, mais que c'est bien un portrait véritable.

Le voile, posé avec art au milieu de la tête, ne cache rien des traits qu'il encadre : il retombe sur les épaules, laissant à découvert le devant du cou, tandis que la poitrine, également dégagée, apparaît revêtue d'une tunique d'un tissu très souple que le sculpteur a indiqué par de petits traits légers. L'étoffe du voile est épaisse; ses plis sont nombreux et accentués; elle couvrait tout le reste du corps. Enroulée autour du bras droit, la draperie ne laisse apercevoir que la main, ramenée à la hauteur des seins, se dégageant du voile et attirant à elle le pan qui tombait à gauche, afin d'envelopper ainsi toute la partie inférieure du corps. Il en résulte que le bras gauche devait être abaissé, mais qu'il ne pendait pas complètement. Probablement la main du même côté sortait aussi de la draperie au-dessous du milieu du corps, de manière à laisser voir au moins les extrémités des doigts; le bout des pieds était également visible. Toute la partie inférieure de la statue avec le côté gauche du buste formait un second morceau qui ne nous est pas parvenu.

Telle qu'elle se présente, la figure en question mesure 0 m. 61 de hauteur. Elle est taillée dans un bloc de marbre blanc à petites paillettes. La matière est à peine dégrossie derrière la tête; sur les épaules le travail est un peu plus poussé et la draperie semble plaquée, mais les plis ne prennent naissance qu'au-dessous des épaules, à l'endroit où le corps devient moins large. Entre les deux épaules, on remarque une entaille qui contient les restes d'un gros tenon en fer, comme si la statue avait été fixée contre un mur ou dans une

[1] Cf. H. Thédenat, *Le forum romain*, 4e édition, p. 325 et 327, fig. 56 et 57.

niche, fait que semble d'ailleurs confirmer le travail sommaire de la partie postérieure

L'exécution est soignée, la qualité de l'œuvre est frappante. Quant à la conservation, elle est exceptionnelle et vraiment remarquable. Il est fort rare de rencontrer un marbre antique dans un état de fraîcheur aussi complet : pas une égratignure au visage, dont la beauté est réelle et dont le caractère est tout à fait personnel; la main à demi fermée révèle aussi le talent du praticien. La draperie est intacte, à part trois éclats insignifiants dans les plis. C'est seulement au revers qu'on peut remarquer de légères meurtrissures d'ailleurs sans importance. Au-dessus de l'épaule droite et dans le dos, l'humidité a provoqué un soulèvement du marbre, de sorte que la surface est délitée sur deux ou trois points. Ce sont de petits accidents que les marbriers appelent des «clapis»; ils se produisent assez fréquemment sur les marbres à la suite d'un séjour prolongé dans un milieu malsain pour eux.

J'ai dit plus haut que, dans l'antiquité, la statue devait avoir été formée de deux morceaux juxtaposés: celui qui nous est parvenu est intact. La section partant de l'épaule gauche pour traverser en biais la poitrine et aboutir à la hanche droite, au-dessous du coude, est parfaitement nette; le travail de la taille y est reconnaissable, mais on n'y remarque aucune trace de tenon pour réunir les deux pièces. C'est que la juxtaposition des morceaux se faisait naturellement; elle était facilitée par la coupe en sifflet. Le morceau supérieur, une fois mis en place et soutenu par la portion saillante du morceau inférieur qui comprenait l'épaule et le bras gauche, se maintenait par son propre poids; la taille en biais empêchait tout glissement. La surface de la section n'a même pas été repiquée au ciseau pour provoquer l'adhérence; elle ne porte aucune trace de scellement. Le morceau supérieur était donc simplement posé. D'ailleurs, dans la niche où le tenon du dos lui servait encore d'appui, le haut de la statue ne pouvait être exposé à aucun danger. Il reposait paisiblement sur le morceau inférieur, protégé, lui aussi, contre tout ébranlement fortuit, et dont une large base garantissait la stabilité. C'est une explication assez simple et qui me semble vraisemblable.

Cette façon d'économiser le marbre en employant plusieurs morceaux à la confection d'une même statue n'est pas nouvelle. La Vénus de Milo elle-même est formée de deux morceaux de marbre

dont la juxtaposition est dissimulée par les plis de la draperie. On pourrait citer de nombreux exemples de cette manière de faire.

Je me contente de rappeler, par une observation facile à contrôler, que les sculpteurs cyrénéens de l'époque romaine ne se bornaient pas à exécuter des statues à l'aide de deux morceaux juxtaposés, mais qu'il leur arrivait aussi, comme à tous leurs confrères de l'antiquité, de compléter leur œuvre par de petites pièces de rapport habilement appliquées, sans aucun scrupule, sur une partie de la sculpture parfois très en vue, soit qu'ils aient inexactement calculé les dimensions de la matière nécessaire à leur travail, soit qu'ils aient rencontré dans le marbre un défaut capable de contrarier leur ciseau. Une statue de femme drapée, mais non voilée, dans une pose analogue à celle du Louvre, trouvée aussi à Cyrène, au Nord du temple d'Apollon, en apporte la preuve[1]. La draperie est également enroulée sur le bras gauche ramené à la hauteur de la poitrine, mais l'avant de ce bras n'a conservé que la moitié de son épaisseur : deux trous dans la partie la plus large indiquent la place de deux chevilles. Ces chevilles servaient à fixer, depuis le coude jusqu'à l'extrémité de la main, une pièce de rapport allongée dont l'application compensait le manque du marbre qui avait empêché le sculpteur de donner à l'avant-bras son épaisseur régulière. Les chevilles et la pièce n'existent plus, elles ont disparu: leur place vide nous fait comprendre qu'il y a là un exemple frappant du travail de rapiéçage très souvent employé par les statuaires de l'antiquité et qui ne leur semblait point choquant.

A propos d'une tête d'athlète en marbre blanc trouvée en Égypte et conservée au Louvre M. Collignon a cité d'autres exemples du même procédé[2]. En étudiant les *corés* de l'Acropole d'Athènes, M. Lechat a montré qu'il était pratiqué dès le VIIe siècle[3]. La draperie de notre Victoire de Samothrace en offre des traces. Moi-même j'ai signalé, il y a

[1] Smith and Porcher, *History of recent discoveries at Cyrene*, 1864, p. 95, pl. 73.

[2] Max Collignon, *Tête d'athlète trouvée en Égypte et conservée au Musée du Louvre*, dans le volume du *Centenaire de la Société des Antiquaires de France*, 1904, p. 81-86, pl. IV.

[3] Lechat, *Au Musée de l'Acropole*, p. 227 et suiv.; *Bulletin de corresp. hellénique*, XIV, p. 350.

déjà seize années[1], un certain nombre de têtes grecques du Louvre présentant des compléments du même genre, contemporains de l'éxécution de ces sculptures[2].

La nouvelle statue de Cyrène est une œuvre romaine, exécutée dans un pays de langue et de traditions grecques, à quelques heures d'Alexandrie. Ces indications expliquent suffisamment l'intérêt de la sculpture sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans de plus longues explications. Sa date n'est pas douteuse : elle remonte à la fin du Ier siècle de notre ère, au règne de Titus ou de Domitien,

[1] Héron de Villefosse, *Tête d'Apollon du Musée du Louvre*, dans le *Recueil Piot*, I, p. 71, note 2, pl. VIII et IX.

[2] Non seulement il faut avoir soin de distinguer les rapiéçages dus au sculpteur lui-même des réparations diverses faites à une époque postérieure à la suite d'un accident ou d'une mutilation, mais il faut aussi remarquer que toutes les additions de pièces ne partent pas du même principe. Il ne s'agit pas toujours de compléter une statue ou de la réparer; quelquefois il s'agit de l'embellir et de lui donner plus d'éclat. Il pouvait arriver que certaines parties du corps, notamment les pieds et les mains que l'étoffe ne recouvrait pas, fussent exécutées en matière différente, en marbre d'un autre aspect ou d'une autre teinte. C'est le cas d'une intéressante statue féminine en marbre blanc de la collection du Louvre, trouvée à Patissia près d'Athènes, dont les pieds nus émergeant sous la draperie ainsi que les avant-bras nus avaient été intentionnellement taillés dans une matière différente (*Catalogue sommaire des marbres du Louvre*, n. 648). Cette statue est curieuse à étudier : les pièces rapportées ont disparu, mais les surfaces d'adhérence sur la partie principale sont visibles; elles ont été préparées et piquées au ciseau pour recevoir les pièces de rapport. On peut voir actuellement chez M. Sambon, 12, place Vendôme, une statue en marbre blanc, provenant d'Italie et peut-être originairement de Grèce, intéressante à rapprocher de la statue de Patissia. C'est une femme drapée dont il ne reste ni la tête ni les bras (l'avant-bras droit sortant de la draperie et le bras gauche en entier), ni les extrémités des pieds. Ces différentes pièces, que la draperie ne recouvrait pas et que le marbre représentait à l'état charnu, étaient rapportées vraisemblablement en une autre matière; elles ont disparu, mais les surfaces d'adhérence, préparées dans l'antiquité par un travail spécial, restent très reconnaissables. La tête mobile reposait dans un creux taillé dans le haut du torse. Une statue de femme récemment découverte à Carthage (*Bulletin archéologique du Comité*, 1909, p. CCXXXVIII, pl. XLIX) avait aussi la tête et les avant-bras nus rapportés. Parfois on se plaisait encore à donner à la chevelure un autre ton, à la traiter dans une matière plus souple ou plus brillante : dans ce cas la tête était taillée d'une façon spéciale pour recevoir les additions nécessaires. Telle est une belle tête virile de Cyrène (Smith and Porcher, *Discoveries*, pl. 64 et p. 92), ainsi que beaucoup d'autres dont il serait aisé de dresser une liste. Il y a là une idée analogue à celle dont les monuments d'argenterie nous permettent de constater l'application : par une tradition assez constante, au moins à l'époque romaine, sur ces monuments, les parties nues des figures humaines ne reçoivent pas de dorure et conservent toujours le ton de l'argent.

à l'époque où Julie, fille de Titus[1], et Domitia, femme de Domitien[2], portaient cette coiffure caractéristique, formée de petites boucles serrées et superposées, coiffure d'ailleurs très compliquée, adoptée par les matrones romaines de l'époque des Flaviens. Évidemment elle représente une dame de l'aristocratie à laquelle je ne suis pas en mesure de donner un nom. Peut-être était-ce la femme d'un haut fonctionnaire de la province?

La question de savoir si cette statue était honorifique et contribuait à la décoration du forum de Cyrène ou bien si elle était funéraire et provenait d'une des nécropoles de la ville vaudrait la peine d'être traitée et éclaircie. Nous manquons malheureusement de renseignements positifs sur sa provenance exacte et nous ignorons sur quel point des ruines de Cyrène elle a été découverte. Les raisons exposées plus haut pour démontrer qu'elle devait avoir été placée dans une niche me feraient cependant croire qu'elle a plutôt une origine funéraire et qu'elle provient d'un tombeau. Son excellente conservation tend à confirmer cette opinion, car les statues qui ornaient les places publiques se trouvent exposées à des dangers plus directs, à des détériorations plus fréquentes que les statues des nécropoles, dont l'emplacement est généralement choisi loin du tumulte et à l'abri des luttes politiques.

Cette statue vient s'ajouter au groupe des marbres de la Cyrénaïque que possède déjà le Louvre et qui, pour la plupart, ont été rapportés en France en 1848, par Vattier de Bourville, troisième drogman à l'ambassade de Constantinople[3]. Ces marbres comprennent plusieurs statues féminines drapées, d'un réel intérêt, et d'un sentiment beaucoup plus grec que romain; leur provenance nous est connue d'une manière assez précise. Elles ont été recueillies dans la nécropole et autour des mausolées voisins de la ville de Cyrène, points où Vattier de Bourville fouillait de préférence, parce qu'il avait moins de difficultés à surmonter pour y conduire ses recherches que sur l'emplacement des temples. L'une de ces statues fut trouvée

(1) Voir la superbe intaille offrant le portrait de *Julia Titi*, provenant du Trésor de l'abbaye de Saint-Denis où elle ornait un reliquaire, dans Babelon, *Le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*, p. 104, pl. XXXIII; cf. H. Cohen, *Monnaies de l'empire romain*, nouvelle édition, I, p. 466.

(2) H. Cohen, *ibid.*, p. 536.

(3) *Catalogue sommaire des marbres antiques du Louvre*, n. 1755, 1776 à 1782, 1784, 1785.

dans la partie extérieure d'un hypogée où existait jadis un magnifique portique [1]. C'est aussi en Cyrénaïque qu'a été recueilli l'admirable masque de Méduse, de très beau style grec, qu'on a publié à tort comme un marbre d'origine athénienne [2].

HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

[1] Vattier de Bourville, *Rapport au Ministre*, dans les *Archives des Missions scientifiques*, II (1851), p. 581-582.

[2] Fröhner, *Notice de la sculpture antique du Louvre*, n. 497; Id., *Les Musées de France*, pl. 25; Roscher, *Lexicon*, I, p. 2850; Collignon, *Hist. de la sculpture grecque*, II, p. 359; *Catalogue sommaire*, n. 1783.

TOMBEAUX
ET SÉPULTURES ANTIQUES
DES
ENVIRONS DE BIR-BOU-REKBA (SIAGU)
ET
DE SOUK-EL-ABIOD (PUPPU),

PAR M. LE CAPITAINE CASSAIGNE,
du 4e Bataillon d'Afrique.

M. le capitaine Cassaigne, du 4e bataillon d'Afrique, à qui l'on doit la découverte d'un très curieux sanctuaire près de Siagu [1], a exploré avec soin les environs de cette ville romaine, ainsi que ceux de Puppu, située au Sud de Siagu, à peu de distance du littoral. Il a retrouvé dans toute cette région un grand nombre de tombeaux, dispersés par petits groupes. Le rapport qui suit comprend la description détaillée et précise de chacun de ces tombeaux, ainsi que l'énumération des objets recueillis dans chacun d'eux. Les chiffres par lesquels les diverses fouilles sont indiquées correspondent aux chiffres précédés de la lettre F de la carte jointe au rapport (pl. LXVI). J. T.

Fouille n° 1.
(700 à 750 mètres Nord-Ouest du camp.)

Tombeau, de forme parallélépipédique, surmonté d'un demi-cylindre creux, construit en maçonnerie ordinaire, moellons et chaux, et revêtu intérieurement d'un enduit blanc. Longueur intérieure : 1 m. 90; largeur, 0 m. 80; épaisseur des murettes :

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1908, p. CCXVIII et CCXXXVII; 1909, p. 68 et suiv.; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1908, p. 362.

0 m. 20. — Ce tombeau, situé à flanc de coteau, est absolument isolé. Les ruines les plus voisines, distantes de 300 ou 400 mètres, sont les ruines d'une villa assez étendue ou d'une ferme. Il a dû ou bien être fouillé, ou bien servir à différentes reprises, car la voûte qui le surmontait était à demi effondrée et parmi les restes humains retrouvés pêle-mêle on a recueilli 7 crânes.

Recueilli dans l'intérieur :

1° Une lampe romaine, de forme ovale, de terre fine, rouge. Au droit, un animal, peut-être un cheval, passant à droite; au revers, les deux lettres : IV;

2° Un vase de terre grise, un peu ébréchée. Ce vase, en forme de bol, était recouvert d'une assiette de même terre s'adaptant à peu près à l'ouverture, mais paraissant provenir d'un débris de poterie spécialement taillé en vue de cette ouverture.

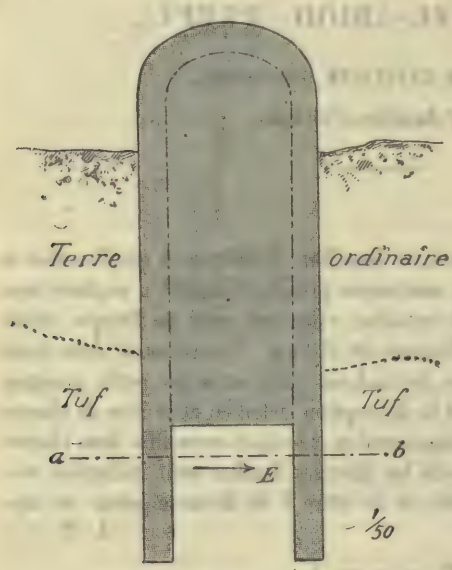

Fig. 1. — Bir-bou-Rekba.
Coupe d'un caveau funéraire.

Fouille n° 2.

Tombeau massif, très bien conservé. — L'ensemble se compose d'un parallélépipède droit de maçonnerie, terminé à sa partie supérieure en demi-cylindre, ayant une hauteur totale de 3 m. 50 (fig. 1). Le caveau, à fond et plafond plats, mesure environ 0 m. 80 de large sur 0 m. 90 de haut et 2 mètres environ de longueur. Il est creusé dans le tuf. La maçonnerie, qui surmonte le caveau, s'appuie sur la couche de tuf; elle est faite d'un blocage en moellons et mortier ordinaire. On n'a retrouvé dans ce tombeau aucun débris d'ossements; il y restait seulement quelques morceaux d'une grande jarre.

Fouille n° 3.

Deux tombeaux jumeaux, voisins du précédent. Contrairement aux tombeaux précédents, ceux-ci sont enfoncés en terre jusqu'à la partie supérieure du séchoir demi-cylindrique. Ils mesurent, l'un 2 mètres de long, l'autre 1 m. 80; ils devaient contenir un adulte et un enfant. La face antérieure de chacun d'eux était jadis ornée d'une plaque demi-circulaire, bordée de moulures, sur laquelle avait probablement été gravée l'épitaphe du défunt. Les encastrements de ces plaques sont encore visibles; l'angle inférieur de l'une d'elles a été retrouvé à proximité; mais on n'y distingue que quelques moulures.

Fouilles n°s 4 et 5.

Sépultures plus simples que les précédentes, sans aucune maçonnerie. — Le cimetière dont elles font partie occupe l'extrémité Sud-Ouest d'une petite croupe, haute de 32 mètres au-dessus du niveau de la mer, située à 400 mètres au Nord de la station de Bir-bou-Rekba. Le sol se compose en majeure partie de sable tuffeux. Ces sépultures ont été découvertes pendant les travaux de construction de la voie ferrée.

Elles sont généralement orientées Nord-Sud; elles se composent d'une fosse dont le fond a été garni soit de cendres ou de charbon, soit de plâtre ou de chaux. Sur ce lit le défunt a été placé, ayant à côté de lui généralement une lampe; au-dessus de lui, 3 amphores, longues en moyenne de 0 m. 90 à 0 m. 95. Ces amphores devaient probablement contenir les vivres nécessaires au grand voyage. Dans l'une d'elles ont été retrouvés deux noyaux de dattes quasi pétrifiées.

Chaque sépulture contient une, deux ou trois de ces amphores. Quand il n'y en a qu'une, elle est placée parallèlement au corps; quand il y en a deux, l'extrémité pointue de la première est engagée dans l'orifice de la seconde, et elles sont placées parallèlement au corps. Quand il y en a trois, elles sont disposées perpendiculairement au corps. Elles se trouvent en général à 1 m. 20 ou 1 m. 50 au-dessous du niveau du sol. Dans une de ces sépultures a été trouvée une lampe de type delphiniforme, de terre grise, dont l'anse est brisée, et qui ne porte aucune marque sous le fond.

Fouille n° 6.

Dans le même mouvement de terrain qui contient les sépultures étudiées aux nos 4 et 5, des tombeaux en maçonnerie ont été aussi mis à jour par les travaux de la tranchée du chemin de fer, et par les labours de la vigne. Ce qui en reste est complètement enterré.

L'un de ces tombeaux a été étudié en détail. Le fond du caveau est à peu près à 2 mètres au-dessous du sol. Le caveau est parallélépipédique : il mesure 2 mètres de long et 0 m. 60 de large; il est surmonté d'une maçonnerie ordinaire en moellons et chaux. L'intérieur en est revêtu d'un enduit grisâtre, de chaux ou de plâtre.

Dans le caveau, on a retrouvé : une couche de terre de 0 m. 10 environ, une couche de plâtre grossier mêlé de sable de 0 m. 80 environ, une couche de terre de 0 m. 10 environ.

Dans la couche de plâtre ont été recueillis, en même temps que quelques débris d'ossements :

1° Un vase de terre grise ordinaire, en forme de cruche, haut de 0 m. 19 et large de 0 m. 11 environ; il ne contenait qu'un peu de poussière de couleur foncée;

2° Une petite lampe de type ordinaire, à bec arrondi et anse forée. — Au revers, on lit la marque

IVCCI = *Lucce(i)* ou *Lucce(iorum.)*

3° Une jarre de terre à grosse panse et large col, mesurant 0 m. 36 de haut environ et de 0 m. 26 au plus grand diamètre (*lagena* ou *olla*)?

Fouille n° 7.

Ce tombeau, situé au Nord des précédents, est d'une importance plus grande. Il était entouré d'un mur épais, qui n'existe plus aujourd'hui que sur deux faces (fig. 2); ce mur soutenant peut-être une toiture ou une voûte dont il ne reste actuellement aucun vestige.

On devait entrer par le Nord. On pénétrait d'abord dans une

sorte de vestibule ou de premier caveau assez étroit (0 m. 90 environ), de 1 m. 20 de profondeur et de 1 m. 90 de long, sur lequel donnait à angle droit, vers l'Ouest, la chambre mortuaire. Cette chambre avait, comme le caveau d'entrée, un plafond voûté de 1 m. 20 de flèche et mesurait 1 m. 20 de large sur 1 m. 80 de long. — Le long de la paroi Sud de cette chambre se trouvait une sorte de massif en plâtre grossier ou en mortier grisâtre qui, à première vue, paraissait être une sorte de sarcophage. Il tenait en longueur toute la salle, en largeur la moitié de celle-ci. En

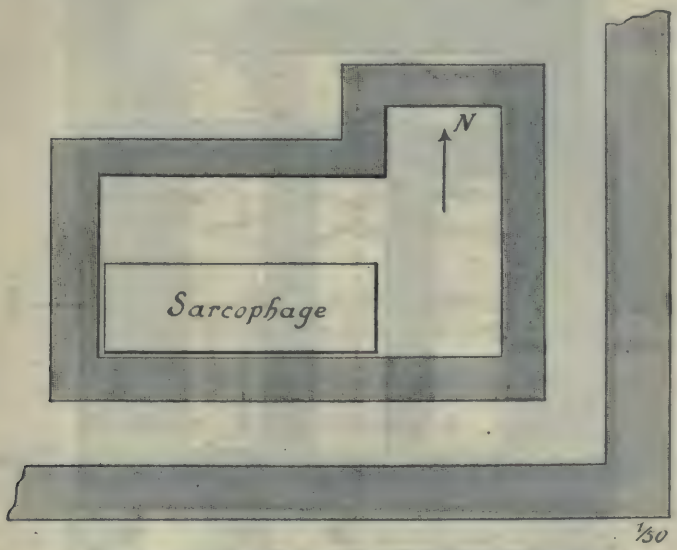

Fig. 2. — Bir-bou-Rekba. Plan d'un caveau funéraire.

raison de son volume et de la façon dont il était construit, il fut impossible de le déplacer sans le démolir. Il fut donc démoli. A l'intérieur paraissaient se trouver du mortier ou du plâtre semblable; quelques ossements; quelques débris de bois de couleur foncée, qui se pulvérisaient dès qu'on les touchait.

Le plâtrage extérieur qui demeura le dernier debout, à l'extrémité Ouest, présente une moulure intérieure qui provient certainement de ce que ce plâtrage a été fait sur une caisse (un cercueil); par là s'explique la présence de débris de bois à l'intérieur du sarcophage. Malgré toute l'attention qu'on y a apportée, aucun objet n'a été mis au jour.

Fouille n° 8.

Tombeau multiple, à deux étages de caveaux: l'un (inférieur) en renferme 3, l'autre (supérieur) 4. — Situé à l'Est de la voie ferrée de Tunis à Sousse, à 350 mètres environ au Nord de la

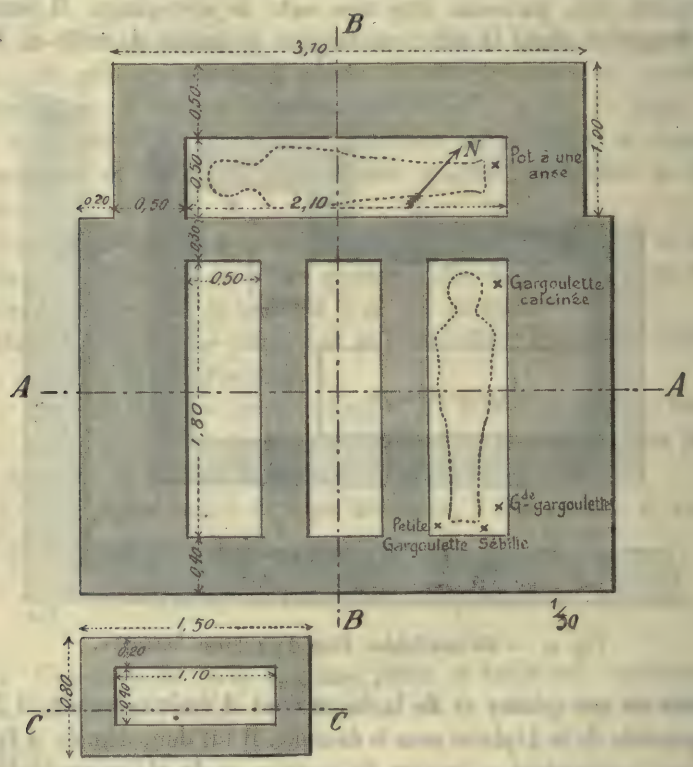

Fig. 3. — Bir-bou-Rekba. Caveau funéraire de la fouille n° 8. Plan.

station de Bir-bou-Rekba, dans une vigne appartenant au sieur Runfola. Orienté approximativement Nord-Ouest-Sud-Est (fig. 3 à 5).

Ce tombeau a été édifié sur une sépulture plus ancienne formée de grandes amphores. La partie enterrée était bien conservée, mais la partie extérieure a été complètement rasée au niveau du sol actuel et a disparu.

Le propriétaire du terrain, qui y a planté des vignes et des arbres fruitiers, m'a affirmé avoir retiré de cet endroit, il y a environ dix ans, une pierre assez forte qui présentait les particularités suivantes : cette pierre, très blanche et à grain fin, ressemblait assez

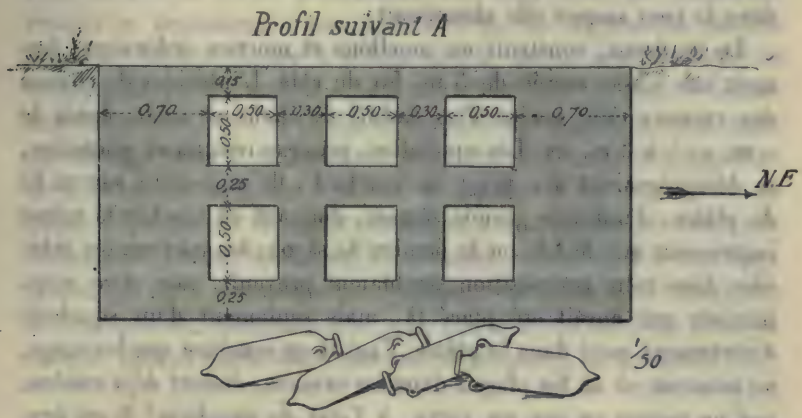

Fig. 4. — Bir-bou-Rekba.
Caveau funéraire de la fouille n° 8. Coupe suivant *A*.

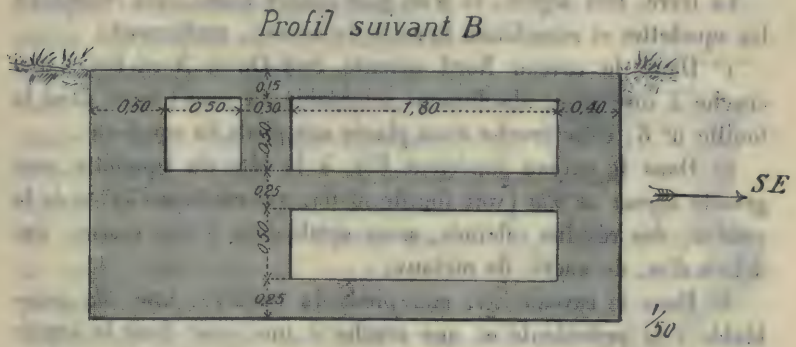

Fig. 5. — Bir-bou-Rekba.
Caveau funéraire de la fouille n° 8. Coupe suivant *B*.

à du marbre. Elle mesurait 1 mètre de long sur 0 m. 60 de large et environ 0 m. 25 d'épaisseur. On relevait sur sa face supérieure : 1° sur trois côtés du pourtour, provenant de la taille, une bordure à angle droit, de 0 m. 08 environ de large et de 0 m. 05

de saillie ; 2° une rainure circulaire de 0 m. 30 de long conduisant par une pente constante, de la surface de la pierre à un trou de 0 m. 05 de profondeur, situé dans l'angle droit du rebord en saillie. Elle avait vraisemblablement pour objet de permettre le placement d'une porte dont le gond intérieur venait se loger dans le trou auquel elle aboutissait.

Le tombeau, construit en moellons et mortier ordinaires, formait une masse carrée de 3 m. 50 de côté. L'intérieur de chacun des caveaux était revêtu d'un enduit de chaux et sable, épais de 0 m. 015 à 0 m. 02. Les squelettes, presque réduits en poussière, se désagrégeaient dès qu'on les touchait : ils reposaient sur un lit de plâtre, d'une très grande finesse, donnant au toucher la même impression que le talc ou la poudre de savon; les empreintes relevées dans cette composition semblaient provenir, non d'un corps humain qui aurait été placé là, mais seulement d'un squelette directement noyé dans le plâtre. Faut-il en conclure que les corps, au moment où on les plaçait dans ces caveaux, étaient déjà rendus, par un moyen ou par un autre, à l'état de squelette? Il est également remarquable qu'on ne retrouve ni aux doigts, ni aux poignets, ni autour du cou ou près des oreilles, la moindre trace de bijoux.

La terre, très légère, et d'un gris cendre foncé, qui recouvrait les squelettes et remplissait le reste du caveau, renfermait :

1° Dans le caveau Nord orienté Sud-Ouest–Nord-Est : une cruche à une anse, absolument semblable au vase trouvé dans la fouille n° 6; cette cruche était placée aux pieds du squelette;

2° Dans le caveau supérieur Est, à la tête du squelette, une grande *lagena* ou *olla* (voir fouille n° 6), qui contenait, avec de la cendre, des résidus calcinés, assez semblables à des scories, des débris d'os, de nacre, de métaux;

3° Dans le caveau Est, aux pieds du cadavre, une *olla* semblable à la précédente et une cruche à une anse dont le ventre porte des stries circulaires, faites avec les doigts pendant le moulage ou le façonnage au tour; une assiette creuse.

Ces trois objets sont de terre grise, assez grossière; ils ne portent ni dessin, ni marques, ni inscriptions.

Près de l'angle Sud-Est du tombeau, une petite fosse maçonnée était recouverte (à environ 0 m. 70 au-dessous du niveau de la surface des autres caveaux) de tuiles romaines plates, juxtaposées.

Ces tuiles sont de terre cuite rougeâtre, plates, rectangulaires, avec les grands bords relevés, et portent à une extrémité un aminci destiné à faciliter l'emboîtement d'une brique sur l'autre. Ce petit caveau était un tombeau d'enfant; il mesure 1 m. 10 de long et 1 m. 20 à 1 m. 25 de profondeur. Les trois tuiles qui le recouvraient se trouvaient à peu près à 0 m. 65 au-dessous du sol actuel et étaient posées à même sur la partie supérieure de la maçonnerie du caveau. Au-dessus des trois tuiles et avec le même centre de figure que la partie supérieure de ce petit caveau, avait été ménagé dans la maçonnerie une sorte de bassin rectangulaire de 0 m. 60 de long sur 0 m. 30 de profondeur avec 0 m. 30 de large. A l'intérieur du petit caveau et à son extrémité Sud, immédiatement sous les tuiles, se trouvait une cruche à très large panse, en verre ordinaire, ne présentant ni décors, ni marques, ni inscriptions. Les ossements, que l'on trouvait enfin au fond du caveau, étaient noyés dans une couche de plâtre et de chaux.

Fouille n° 9.

Sépulture située à 200 mètres environ au Nord-Ouest des tombeaux précédents, orientée Sud-Est-Nord-Est, caractérisée par l'emploi d'amphores (semblables à celles des fouilles n°s 4 et 5); elle a été mise au jour par l'Oued-Batene, dont la force des eaux en hiver a entamé la berge Est. Cette sépulture, très simple, est située dans un terrain inculte, à 1 m. 50 environ au-dessous du niveau actuel. Il n'y a point trace de caveau. Aux alentours, on a trouvé presque à fleur de sol, dans le sable tuffeux de la berge de l'oued : un petit vase (fig. 6) de terre rouge fine et très légère, haut de 0 m. 094, et large à l'orifice de 0 m. 08; un vase à panse arrondie, de terre grise ordinaire, qui paraît avoir subi l'action prolongée du feu. Cette sépulture contenait un squelette absolument intact et parfaitement conservé.

Fig. 6. — Bir-bou-Rekba. Vase de terre rouge.

Fouille n° 10.

Tombeau à deux étages situé à l'Est du chemin de fer de Tunis à Sousse, dans un terrain planté en céréales (propriété Ronfola). Orientation approximative Est-Ouest. Le caveau inférieur a été utilisé, semble-t-il, pour un adulte; le caveau supérieur, pour une femme ou un tout jeune homme. La partie supérieure du tombeau était incomplètement rasée; il ne reste que la partie enterrée, dont la maçonnerie est parfaitement conservée. L'intérieur était rempli de terre noirâtre, très légère, contrastant singulièrement avec le sable tuffeux d'un jaune rougeâtre très prononcé dans lequel est noyé le monument. Il est construit en maçonnerie ordinaire, de moellons et chaux, sans grandes pierres taillées, sauf à l'entrée du caveau supérieur, où se trouve une niche dans laquelle on a sans doute déposé les menus objets qui accompagnaient le défunt. Ce tombeau mesure 2 m. 50 de long, 1 m. 45 de large; sa hauteur totale jusqu'au niveau du sol actuel est de 1 m. 80. Les dimensions de chacun des deux caveaux superposés qu'il contient, sont : longueur, 1 m. 50; largeur, 0 m. 55; hauteur, 0 m. 60. Les deux squelettes étaient très bien conservés. Dans le caveau supérieur, la tête reposait sur le côté gauche, et la face était enfermée dans une sorte de caisse en maçonnerie très légère (fig. 7); dans le caveau inférieur, le cadavre reposait normalement sur le dos. Les deux corps étaient couchés sur un lit de plâtre.

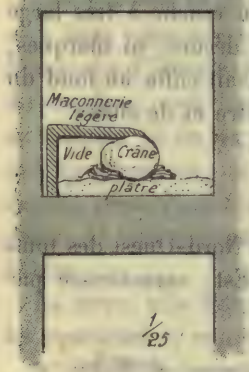

Fig. 7. — Bir-bou-Rekba. Caveau funéraire. Coupe.

On a trouvé, dans ce tombeau : 1° deux *ollae* à large panse et une lampe de terre grise ordinaire, à bec arrondi, à queue forée, décorée d'un cheval galopant à droite (caveau supérieur); 2° une petite cruche à anse et une lampe à couverte rouge, à bec arrondi et queue forée, ornée, en son pourtour, d'une guirlande.

Fouille n° 11.

Tombeau situé sur la crête de la falaise qui suit la rive gauche de l'Oued-Batene, à 600 mètres au Sud de la bifurcation de la voie ferrée qui conduit à Nabeul. Orienté Nord-Sud. C'est un caveau simple, assez mal conservé, en maçonnerie ordinaire de moellons et mortier. Il mesure intérieurement 2 m. 60 de long et 1 m. 40 de large. Il a été fouillé avec soin. On a constaté de haut en bas la présence :

1° D'une certaine épaisseur de terre jaunâtre;

2° D'un lit de cendres pouvant laisser croire à une incinération sur place; cette cendre était mêlée de charbons;

3° Enfin, d'un lit de terre glaise, rougeâtre et très ferme, formant le sol du caveau.

Les objets trouvés dans ce caveau sont :

1° Une *olla* à deux anses ou *diota*, qui reposait sur le lit de cendres et qui est un des témoins de l'incinération, car elle est brûlée intérieurement, et noire sur presque toute sa surface. Elle renfermait des cendres, des débris calcinés de matières diverses, dont certaines facilement reconnaissables comme de la nacre (débris de coquillages probablement), des os et d'autres de nature incertaine, uniformes, noirâtres, ayant plutôt l'aspect de scories;

2° Des ossements calcinés et des cendres plus noires que le reste du lit signalé plus haut;

3° Au milieu des cendres, *unguentarium* de verre, à long col, intact, de coloration vert très clair.

Fouille n° 12.

Tombeau situé à 60 mètres au Sud du précédent, dans l'escarpement actuel de la falaise précitée (fouille n° 11). Orienté Nord-Est-Sud-Ouest. C'est un caveau simple, à une seule place, bâti beaucoup plus solidement que ses voisins; toute la partie enterrée en est très bien conservée; mais la partie supérieure, effritée par les intempéries, a disparu avec le sol avoisinant par suite de l'action des eaux. Ce caveau repose par le fond sur un lit de terre glaise très ferme. Il mesure extérieurement 4 m. 30 de long sur 2 m. 80

de large. La maçonnerie, très épaisse et très solide, est faite de moellons de forte taille et de mortier ordinaire. Le vide intérieur, entouré de murs épais d'un mètre, est revêtu d'un crépi de mortier à grain fin. Le plafond devait probablement se composer d'une série de cinq dalles de pierre, dont une a été retrouvée à l'intérieur du caveau; cette dalle est longue de 1 m. 02, large de 0 m. 52, épaisse de 0 m. 12.

Ce tombeau avait déjà été ouvert. On a cependant retrouvé, à l'intérieur, des os de toutes les parties du corps, pêle-mêle, et offrant tous la particularité d'être plus forts, plus volumineux que les os analogues des autres squelettes trouvés dans les tombes voisines. On peut ajouter que c'est un peu la caractéristique des ossements retrouvés dans l'ensemble dont fait partie ce tombeau, et particulièrement dans les sépultures de la fouille n° 13.

Fouille n° 13.

A 30 mètres au Sud du tombeau précédent, dans le flanc Ouest du même escarpement. Orienté Nord-Sud. C'est un petit tombeau très ordinaire, en maçonnerie légère, de peu d'épaisseur, dont une partie a déjà disparu, entraînée par les eaux dans le ravin avec les terres avoisinantes. Il mesure intérieurement 2 mètres de long, 0 m. 50 de large. On a trouvé à l'intérieur, d'abord une couche du terrain avoisinant, puis au-dessous un lit de terre jaunâtre assez légère, puis enfin, à la partie inférieure, un lit de plâtre dans lequel se trouvait noyé le squelette aux ossements volumineux et parfaitement intacts. Aux pieds de ce squelette, une grande *olla*, à une seule anse, de terre grise ordinaire, sans décors ni marques, qui contenait, parmi de la terre grisâtre, différents débris calcinés n'ayant plus de forme, un os pouvant provenir d'un poulet ou d'un lapin, très bien conservé.

Fouille n° 14.

Groupe de trois tombeaux situés à l'Est du Camp de Bir-bou-Rekba, au confluent de l'Oued-Faouara et d'un de ses petits tributaires de droite. Ces trois tombeaux sont placés sur une même ligne dans un terrain en friche. L'orientation générale de cette ligne est Nord-Sud, et chaque sépulture est elle-même orientée à

peu près Est-Ouest. Bien conservés ou à peu près, ces tombeaux semblent cependant avoir été fouillés. Ils sont en maçonnerie ordinaire, moellons et mortier.

La figure 8 donne le plan de l'ensemble.

L'un de ces tombeaux est comme enclos; le mur qui l'entourait a laissé dans le sol des traces certaines; ce tombeau se trouve par là-même isolé des deux autres, qui sont accolés et séparés par un intervalle de 1 m. 20 du mur qui enclôt le premier.

Celui-ci était fermé, à sa partie supérieure, par une dalle de 1 m. 60 de long, 1 mètre de large, 0 m. 40 de haut, qui constituait un aggloméré, extrêmement résistant puisqu'il a pu être soulevé en un seul bloc sans se briser, de pierres et de mortier. C'était la seule partie de l'ensemble qui émergeait au-dessus du sol actuel. Les deux tombeaux, situés au Sud du précédent, étaient couverts en voûtes, mais leur forme extérieure était semblable.

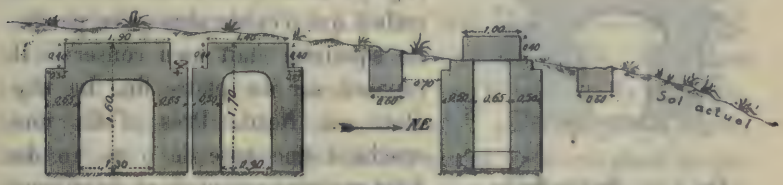

Fig. 8. — Bir-bou-Rekba. Groupe de trois tombeaux. Coupe.

A l'intérieur de ces trois sépultures on n'a trouvé que de la pierraille. On a cependant découvert au fond de la première une amphore placée en travers du caveau à l'une de ses extrémités. Dans l'intervalle étroit qui séparait les parties supérieures des deux tombes accouplées, on a recueilli maints objets brisés, dont trois ont pu être reconnus :

1° Un plat, assez profond, dont le fond à l'extérieur était complètement noirci;

2° Un vase en forme d'assiette creuse très profonde;

3° Une assiette, de terre rouge, de 0 m. 19 de diamètre et de 0 m. 04 de hauteur.

Fouille n° 15.

Petite nécropole, située sur un mamelon, à 600 mètres Sud de la station de Bir-bou-Rekba, à l'Ouest du chemin de fer de Tunis

à Sousse. Elle se compose de quatre tombeaux disposés symétriquement et orientés Est-Ouest. Ces tombeaux sont très différents les uns des autres et indiquent des situations sociales fort inégales.

Tombeau n° 1. — Le premier (à l'Est) de la rangée; il se trouve à 30 ou à 40 mètres à l'Ouest de la voie ferrée. De forme absolument cubique, il présente à la partie supérieure non pas un renflement demi-cylindrique, comme c'est le cas le plus habituel, mais une surface plane; il semble ne pas avoir été fouillé depuis l'antiquité. Il est construit en maçonnerie ordinaire, de petits moellons et de mortier à base de chaux peu résistant. Il est voûté intérieurement, et cette voûte s'appuie sur les deux murs latéraux : un petit retrait a été ménagé à sa naissance sur les pieds-droits (fig. 9). L'intérieur était revêtu d'un enduit qui n'existe plus qu'en partie. Le squelette était bien conservé. Il reposait sur du plâtre fin. La tête était au Nord. Près d'elle une cruche à une anse de 0 m. 20 de haut environ; aux pieds et de chaque côté, deux autres vases, dont l'un est décoré sur la panse de lignes incisées disposées en demi-cercles concentriques dont la convexité est tournée vers le col. C'est le seul spécimen de ce genre que nous ayons trouvé jusqu'ici. Il est très imité dans les gargoulettes actuelles venant de Nabeul.

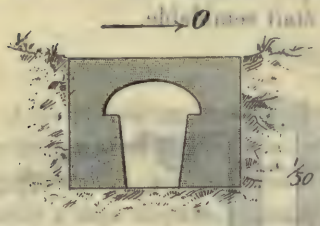

Fig. 9. — Bir-bou-Rekba.
Coupe du tombeau n° 1 de la fouille n° 15.

Ces pièces sont très bien conservées parce que (et c'est ici une des caractéristiques de cette nécropole) elles étaient noyées dans un sable très fin et très sec.

Tombeau n° 2. — Même orientation que le précédent, dont il n'est séparé vers l'Ouest que par une distance de quelques mètres. Ce tombeau présente à l'extérieur une surélévation demi-cylindrique, et la cavité tombale est fermée à sa partie supérieure par trois dalles d'un grès jaune actuellement très friable. Ces trois dalles ont à peu de chose près les mêmes dimensions, environ 0 m. 55 de large, 0 m. 80 de long et 0 m. 20 d'épaisseur. Elles ne sont

pas régulièrement taillées; toutefois les deux faces sont assez planes. Ce tombeau n'est pas muré en maçonnerie à ses deux extrémités. Les murs latéraux seuls ont été édifiés; ce sont eux qui supportent et les trois dalles de grès et le renflement demi-cylindrique qui a été élevé au-dessus d'elles.

Le fond du tombeau est fait de terre battue très ferme. Le squelette, comme précédemment, était noyé dans le sable. On a trouvé dans le caveau : à la tête du cadavre, une petite cruche à une anse et une petite lampe ronde de terre ordinaire, sans ornements ni marques; aux pieds : deux statuettes de terre cuite; la première représente une femme allaitant son enfant ou une déesse kourotrophe; elle mesure 0 m. 18 de haut. La femme ou la déesse est assise dans un grand fauteuil à dossier rond; elle soutient de son bras gauche un enfant assis sur ses genoux la figure tournée vers l'extérieur. De la main droite elle touche son sein gauche. Cette statuette a été moulée; elle est creuse.

La deuxième statuette (pl. LXVII), très bien conservée, représente probablement une Vénus à demi nue. Près d'elle, à droite et à gauche, on voit deux Amours ailés; sur le socle de la statuette, un oiseau, sans doute une colombe morte, gît à ses pieds; sur sa main gauche, dont la paume est tournée en haut, est placé un panier de vannerie; entre sa tête et celui-ci apparaît la tête d'un troisième Amour ailé plus petit que les deux premiers. Sa main droite, repliée sur la poitrine, tient un objet dont la partie supérieure ressemble à une pointe de flèche triangulaire. Cette statuette, de poterie rouge vernissée, est creuse; elle paraît avoir été moulée, puis terminée à la pointe sèche. Elle a été remise à M. Merlin, directeur des Antiquités en Tunisie, qui l'a déposée au Musée du Bardo[1].

Tombeau n° 3. — Sépulture double, particulièrement intéressante. Elle est placée sur la même ligne que les précédentes, mais un peu plus à l'Ouest.

Sa partie supérieure avait déjà été fouillée. Elle consiste en un caveau rectangulaire long d'environ 1 m. 65 et large de 0 m. 55 (mesures intérieures), mais on ne peut préciser comment il était couvert; il a en partie disparu; il n'en reste que des fragments s'éle-

(1) Cf. *Catal. du Musée Alaoui*, suppl., p. 161, n. 258.

vant de 0 m. 25 à 0 m. 30 au-dessus du fond. Le sol de ce fond, composé d'une maçonnerie des plus solides en pierres et en mortier très résistant, formait un véritable dallage superficiellement revêtu d'un enduit très dur; il reposait sur une série de sept amphores juxtaposées de telle sorte que les fonds des unes étaient placés contre les cols des autres. Ces amphores mesurent 1 m. 10 à 1 m. 15 de longueur et 0 m. 35 de diamètre à la panse; elles sont plutôt cylindriques, avec une épaisseur moyenne de 0 m. 015 à 0 m. 02; elles portent deux oreillettes à la naissance de la courbure réunissant la panse au col. Elles sont de terre rouge, dures; elles ne renferment rien ou à peu près : un peu de terre noirâtre et des débris de racines venues de l'extérieur.

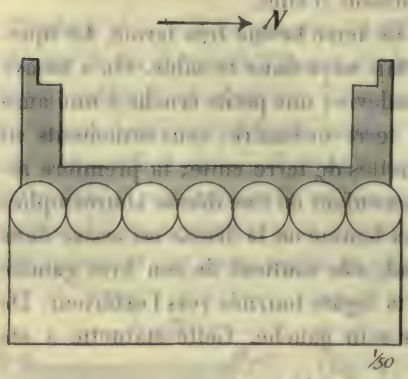

Fig. 10. — Bir-bou-Rekba.
Amphores formant le plafond d'un caveau, vues en coupe.

Les figures 10 et 11 donnent une idée exacte de la disposition de ces amphores. Cette ligne horizontale d'amphores formait le toit d'un caveau inférieur, dont les deux extrémités n'ont pas été maçonnées; seuls les murs latéraux existent et ce sont eux qui soutiennent le poids des amphores et de la maçonnerie supérieure.

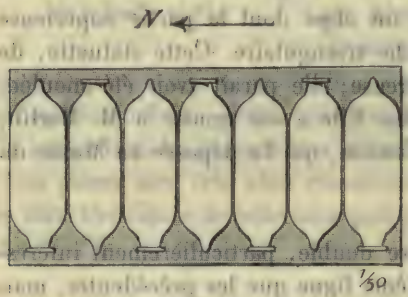

Fig. 11. — Bir-bou-Rekba.
Amphores formant le plafond d'un caveau, vues en plan.

Le sol, très gréseux à cet endroit, entaillé à parois verticales, a joué l'office de murs aux extrémités. Dans ce caveau, dont les parois sont nues, sans revêtement, le squelette était noyé dans du sable très fin et très sec,

plus blanc que jaune. Parfaitement conservé, il a des dimensions supérieures à la moyenne. Certains os du sommet de la tête dépassaient o m. o1 d'épaisseur; certaines vertèbres de la région moyenne de l'épine dorsale dépassaient o m. o6 de diamètre. La partie inférieure, du bassin aux pieds, était absolument intacte.

Entre les pieds se trouvait une cruche à une anse. Près d'elle a été recueillie une lampe d'une conservation parfaite : ronde, à queue forée, à bec triangulaire orné, elle est de terre rouge fine. Au droit est représentée une scène de pêche : c'est exactement le même motif que la lampe 233 du *Catalogue du Musée Alaoui*, p. 172 (cf. pl. XXXVI, n° 234). Au revers, marque à la pointe sur le pourtour : PVLLAENI.

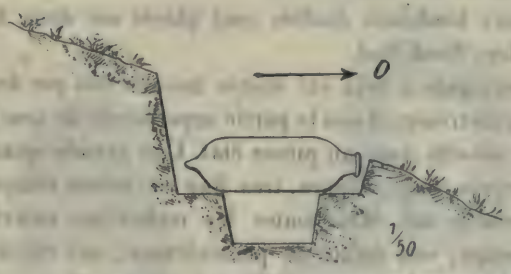

Fig. 12. — Bir-bou-Rekba. Sépulture fermée par une amphore.

Tombeau n° 4. — Distant de quelques mètres du n° 3, il semble, en raison de ses dimensions réduites, avoir contenu un corps d'enfant. Le squelette a disparu, probablement à cause du manque de protection. On se trouve en effet en présence d'une sépulture des plus simples, creusée dans le sable et fermée seulement par une amphore disposée en travers de la tombe. Aucune trace de maçonnerie (fig. 12). Seul le fond du caveau présente des traces de travail. On y retrouve comme un aggloméré de calcaire blanc et de mortier léger, assez compact pour laisser supposer qu'il avait été damé.

A part quelques débris d'os jalonnant le squelette, on n'a rien trouvé dans la sépulture, non plus que dans l'amphore placée au-dessus.

Fouille n° 16.

Nécropole étendue et importante, située en pleine brousse : elle couvre tout le sommet de la croupe, longue de 1,200 à 1,300 mètres, qui s'étend du Nord au Sud à l'Ouest de la route et de la voie ferrée de Tunis à Sousse. Non loin de là se trouvent les ruines de nombreuses villas et citernes, si bien conservées que des indigènes y logent une partie de l'année et y installent leurs bestiaux pendant l'autre partie.

Le point fouillé se trouve exactement à la hauteur du kilom. 57,5 de la route de Tunis à Sousse, à environ 1,300 mètres N.-N.-O. de la station de Bir-bou-Rekba.

Les quatre tombeaux étudiés sont placés sur deux lignes à peu près orientées Nord-Sud.

Cette nécropole a déjà été visitée maintes fois par des indigènes chercheurs de trésors. Aussi la partie superficielle de tous les édifices funéraires est-elle dans un piteux état. Une grande quantité de débris de poterie rouge, légère, très fine en même temps que résistante, jonche le sol. Mais toutes les recherches antérieures, soit faute de temps, soit défaut de persévérance, ont été limitées à la partie supérieure des caveaux. Comme presque tous ces tombeaux sont à plusieurs étages, comme, dans ceux qui ne le sont pas, le corps avait été descendu à une assez grande profondeur, ainsi que les objets qui l'accompagnaient, il y a toujours matière à études et à recherches. C'est ainsi que nous avons pu étudier deux lignes de tombeaux voisines.

Tombeau n° 1. — Caveau unique, orienté Est-Ouest dans le sens de la longueur, dont la partie supérieure demi-cylindrique a été détruite en partie par les indigènes. La maçonnerie en est épaisse, très solide. Le caveau proprement dit est de petites dimensions et ressemble plutôt à une bière en pierre. Il est fermé à sa partie supérieure par des dalles grossières, plutôt fragments de croûte de tuf que dalles. Sur elles a été édifié un massif de maçonnerie de 1 m. 80 de haut : sa forme extérieure est, comme nous l'avons déjà dit, demi-cylindrique (fig. 13). Le fond du caveau se trouve à 1 mètre environ au-dessous de la surface du sol actuel; il est formé de pierres plates réunies au mortier.

Le squelette, de grandes dimensions, à l'abri des insultes et des intempéries dans ce bloc de maçonnerie dont il était de toutes parts environné, s'est parfaitement conservé. A ses pieds avait été placée une cruche ordinaire à une anse, d'une forme quelque peu élégante et svelte. Dans la terre légère et sablonneuse qui emplissait l'intérieur du caveau, nous avons trouvé une bague des plus simples, formée d'un anneau d'ivoire grossièrement travaillé. Enfin, près de la tête, nous avons recueilli une lampe ronde, à bec arrondi, à queue pleine, ornée d'un cheval passant à gauche.

Tombeau n° 2. — Tombeau double (fig. 14), dont le caveau supérieur, antérieurement fouillé, est en partie détruit.

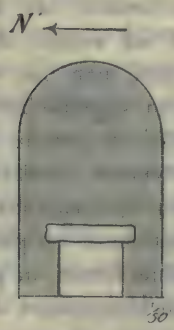

Fig. 13. — Bir-bou-Rekba.
Sépulture surmontée d'un massif de maçonnerie. Coupe.

Fig. 14. — Bir-bou-Rekba.
Sépulture à deux caveaux.
Coupe.

Le caveau inférieur, grâce à l'épaisseur et à la solidité de la maçonnerie qui le séparait du caveau supérieur, avait échappé jusqu'ici à toutes recherches. Le squelette y était intact; il reposait dans du sable fin, mais était fixé au fond du caveau par du mortier, aux épaules et aux hanches. A ses pieds se trouvaient une cruche et une lampe très simple, de terre gris clair, à queue non forée, portant, au revers, la marque :

E X O
N P C
◎

Une partie de l'aiguille de bronze a été recueillie près du trou d'aération de la lampe.

Le tombeau inférieur, construit en forme de tronc de pyramide renversé, était fermé à sa partie supérieure par des dalles non cimentées et à peu près jointives.

Tombeau n° 3. — Caveau double semblable au précédent. La partie supérieure est complètement détruite.

Le caveau inférieur, seul intact, était séparé du supérieur par de larges pierres plates. Le squelette était bien conservé; près de lui, on a trouvé un vase.

Tombeau n° 4. — Ce tombeau a été mis fortuitement au jour par les travaux précédents; il se trouvait à environ 0 m. 30 ou 0 m. 40 au-dessous de la surface du sol actuel, dont il est séparé par une couche de terre végétale mélangée de débris de poterie. Il est parfaitement conservé; il contient deux caveaux. Sa partie supérieure est plane et lui-même forme un prisme parallélépipédique droit régulier (fig. 15).

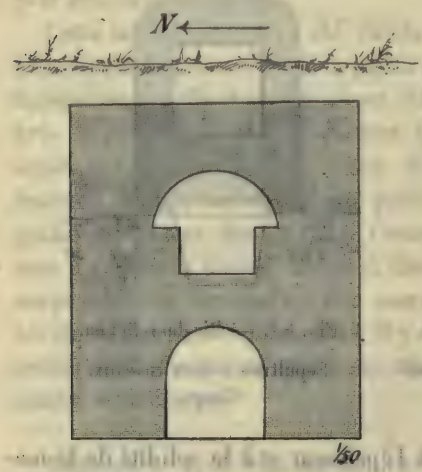

Fig. 15. — Bir-bou-Rekba. Sépulture à deux caveaux. Coupe.

Le caveau supérieur est voûté, et cette voûte ne prolonge pas les pieds-droits. Un retrait a été ménagé à sa naissance sur les parois longitudinales. Quoique enchâssé dans de la maçonnerie, le caveau supérieur n'a rien conservé. Nous n'y avons retrouvé que de la terre noirâtre et des débris provenant de la désagrégation des parois intérieures. Un sol épais de 0 m. 50 de maçonnerie forme le fond de ce caveau et le sépare du caveau inférieur, presque aussi détérioré que lui.

Comme le précédent et je ne sais sous l'action de quels agents, les parois se sont désagrégées par larges plaques, ainsi que la voûte;

le sol est recouvert de 0 m. 30 à 0 m. 40 de débris ayant cette origine. Après avoir déblayé avec soin le fond de ce caveau, nous y avons trouvé les débris d'un cercueil ouvert; un rectangle de bois entourait le squelette; le bois, pourri, se désagrège au seul contact de la main. Ce cercueil mesurait environ 1 m. 85 sur 0 m. 50. Le squelette, conservé en partie, paraît avoir été déplacé, probablement par suite de la chute de la paroi intérieure de la voûte. A ses pieds se trouvaient : 1° une cruche à une anse, à panse ventrue, à fond plat, dont le col était orné de plusieurs rangées de stries circulaires. Malheureusement cette pièce de poterie est en très mauvais état, comme tout l'intérieur de ce caveau; elle est aussi corrodée que si elle avait séjourné dans un acide et se pulvérise si on la serre trop avec les doigts. Cette cruche contenait : de la terre légère gris noirâtre se rapprochant assez de la cendre; des ossements d'animaux, de petites dimensions; nous y avons trouvé un fragment de mâchoire dont les dents, très écartées et en forme de fer de lance arrondi, ou d'as de pique, rappellent les dents du chacal; 2° une lampe des plus simples, également très corrodée à l'extérieur, présentant sur le fond une marque effacée.

La maçonnerie de ce tombeau est faite de gros moellons de mortier très dur. Les parois intérieures avaient été revêtues d'un parement à grains fins, qui est resté en place là où la pierre qu'il recouvrait ne s'est pas désagrégée et écaillée.

Fouille n° 17.

Tombeau situé à 350 mètres N.-N.-E. de l'Henchir-Ferdane, à un peu plus d'un kilomètre de la station de Bir-bou-Rekba; il est placé à la limite des terres cultivées qui s'étendent vers l'Est, sur les pentes raides d'un terrain plutôt argileux, en décomposition, que les eaux pluviales entraînent perpétuellement vers le fond du ravin.

Il est orienté Est-Ouest. Il semble avoir été préparé pour recevoir deux sépultures. On a retrouvé en effet les traces d'un caveau qui a été comblé avec de la maçonnerie presque semblable à celle dont sont faites les parois du tombeau. Mais le caveau, qui a été utilisé, est remarquable en bien des points. Très bien bâti en maçonnerie très solide de belle pierre et de chaux, ce caveau présente des dimensions exceptionnelles : il est long de 2 m. 35, large

de 0 m. 85, haut de 1 m. 50 à la clef de voûte. C'est presque une chambre funéraire.

Un cercueil découvert, large, semble avoir contenu les restes du défunt. A l'intérieur de ce cercueil, dont on retrouve des morceaux intacts, encore en place, mais qui s'en vont au moindre contact, nous avons recueilli : aux pieds du squelette, deux vases de verre, dont l'un, qui semble avoir été une soucoupe ou une coupelle, était de verre blanc opaque, portant des dessins; malheureusement, la chute d'une partie de la voûte du caveau l'a brisé en beaucoup de morceaux et il nous a été impossible de le reconstituer; nous pouvons dire seulement qu'il était peu profond, pouvait avoir 0 m. 07 à 0 m. 08 de diamètre à l'ouverture, et que le fond portait un renflement circulaire destiné à le maintenir en équilibre. Le second vase était d'une forme générale arrondie, mais présentait aux extrémités de deux diamètres perpendiculaires quatre renfoncements demi-sphériques; le fond et l'orifice sont circulaires. Il a à peu près 0 m. 07 de haut, 0 m. 055 d'ouverture à l'entrée et environ 0 m. 04 à la base. Ce vase, qui est d'une excessive légèreté, était rempli d'une terre très légère qui a dû se déposer dans la longue suite de siècles qui s'est écoulée depuis la fermeture du caveau. Cette terre renversée a laissé voir un résidu noir assez adhérent, donnant l'impression que le vase a peut-être servi de veilleuse.

Autour du squelette assez bien conservé, et à l'intérieur du cercueil, nous avons recueilli huit petits flacons de verre, à col très allongé, à panse plus ou moins arrondie. Ils étaient symétriquement disposés, deux par deux, de chaque côté de la tête, des épaules, des hanches et des pieds. Ce tombeau, si bien édifié comme charpente et comme extérieur, ne possédait pas de revêtement intérieur. La maçonnerie y apparaît brute, les joints des pierres à peine comblés.

Fouille n° 18.

Sur un mamelon qui s'élève à 1,400 mètres Sud de la station de Bir-bou-Rekba, M. le lieutenant Saintard, du 4e bataillon d'Afrique, a mis au jour un caveau qui présentait beaucoup de ressemblances avec plusieurs des sépultures que nous venons de décrire, mais aussi des particularités qu'il nous a paru intéressant de signaler.

Vu de l'extérieur et avant tout travail, ce caveau se montrait à la surface du sol sous la forme d'un dallage ordinaire de 3 m. 50 à 4 mètres de long sur 3 mètres environ de large. Ce dallage n'était autre chose que la partie supérieure d'un bloc plat et régulier de maçonnerie qui recouvrait un grand caveau intérieurement voûté. La voûte en est demi-cylindrique et s'appuie sur les murs latéraux : un retrait de 0 m. 25 à 0 m. 30 a été ménagé sur les murs, à sa naissance. L'intérieur en est comblé de sable blanc très fin. On n'y a trouvé ni ossements, ni poterie, ni verrerie.

Le sol de ce caveau, percé, a laissé voir un caveau inférieur, et, entre les deux, un lit de six amphores.

Dans ce deuxième caveau, rien n'a été trouvé que du sable.

Les deux caveaux mesurent 2 mètres de long sur 0 m. 50 de large à la tête et 0 m. 40 aux pieds.

Voisin de cet ensemble et absolument accolé à lui, si bien que nous avons pensé alors qu'il en était une dépendance, se trouvait un autre caveau, tout à fait enterré et ne se laissant deviner par aucun indice au-dessus du sol. Ce caveau se compose d'une cavité oblongue, arrondie aux angles, dont la forme rappelle celle d'un bassin ou d'une baignoire. L'orifice en était fermé par trois grandes briques carrées, de terre rouge très dure de 0 m. 02 d'épaisseur. Sur ces trois briques étaient juxtaposées très exactement trois autres briques de même dimension, formant ainsi avec le mortier extrêmement dur qui les réunissait une grande dalle de 1 m. 80 de long sur 0 m. 60 de large et 0 m. 05 à 0 m. 06 d'épaisseur. Les dimensions d'une de ces briques, mise à nu, sont de 0 m. 59-0 m. 59-0 m. 02. A l'intérieur de ce caveau l'on n'a trouvé que du sable fin.

Cet ensemble semble dépendre d'une grande ferme ou villa, dont les ruines sont très voisines et d'où M. le lieutenant Saintard a exhumé une jolie meule à huile, de marbre rose.

Fouille n° 19.

Tombeau situé à quelque distance au Sud du tombeau découvert par la fouille n° 17 (voir plus haut). Cette sépulture nous a été signalée, parmi la brousse qui recouvre cet endroit, par le col d'une amphore qui sortait du sol; creusée dans le grès vif, elle est longue intérieurement de 1 m. 70 et large de 0 m. 70. Un gradin

ménagé à 0 m. 60 au-dessus du fond de la fosse a servi d'appui aux extrémités de cinq amphores de terre rouge sombre. Ce lit d'amphores était recouvert d'une maçonnerie très légère, ou simplement d'un enduit en mortier de chaux et sable.

Quoique très insuffisamment protégé, le squelette était bien conservé; il reposait sur un lit de cendres ou de plâtre grisâtre.

Au-dessus de lui et au-dessous des amphores, nous avons trouvé :

1° Une lampe de terre rouge vernissée, à queue forée, ornée au droit d'un buste d'homme portant un vêtement ample, à plis, et portant au revers la marque

AVF · FRON

2° Une cruche à une anse, ne contenant que du sable, sans trace de cendres ni d'ossements;

3° Une assiette de terre rouge, vernissée et décorée sur le rebord supérieur de rinceaux allongés.

Fouille n° 20.

Nécropole de l'Oued-Sidi-Moussa, à 150 mètres au Nord-Ouest de la jonction de la route Tunis-Sousse avec la piste d'Hammamet à Souk-el-Abiod après leur traversée de l'Oued Moussa (à 4 kilomètres et demi au Sud-Ouest de la station de Bir-bou-Rekba). Cette nécropole comprend une grande quantité de tombeaux composés en général d'un caveau couvert de dalles et plats à leur partie supérieure. Très peu sont à deux étages et surmontés du demi-cylindre en maçonnerie.

L'un de ces tombeaux a fourni une cruche à panse de forme conique arrondie, à fond plat et col étroit.

Nous avons recueilli au même endroit beaucoup de débris de lampes, du modèle habituel des lampes chrétiennes, de terre rouge très dense, à grain fin, à queue non forée. Ces débris sont épars à même le sol.

Fouille n° 21.

Grand tombeau à un seul caveau avec niches adjacentes, situé sur la pente Est du Koudiat-es-Safsaf, à 150 mètres à l'Ouest de la route de Tunis à Sousse, à la hauteur du kilomètre 59,4, dans

la propriété Massa. Il a la forme générale d'un parallélépipède rectangle, orienté Nord-Sud. Il est surmonté d'une table

Ses dimensions générales sont : 4 m. 50 de long sur 2 m. 10 de large sans les niches qui débordent ou, celles-ci comprises, 2 m. 70 de large; sa hauteur est de 2 mètres sans la table supérieure.

Les dimensions de celle-ci sont 3 m. 60 de long, 1 m. 20 de large et 0 m. 70 de haut. Ce tombeau est bien construit. La maçonnerie en est encore très résistante.

Ce qui, outre ses grandes dimensions, le caractérise spécialement, ce sont deux niches ménagées dans sa paroi Ouest.

Il y a lieu de penser qu'elles étaient destinées à recevoir les lampes, vases et menus objets qui accompagnaient ordinairement le mort.

S'il est à l'extérieur assez abîmé, ce tombeau, quoique ayant été fouillé déjà à une époque assez lointaine, s'est assez bien conservé au contraire dans sa moitié inférieure, où l'on reconnaît encore les parements primitifs. Ces revêtements sont très durs, quoique de faible épaisseur, et sont formés d'un mortier très blanc à grain fin.

La maçonnerie générale est en gros moellons et pierres taillées. Le mortier qui les unit est très dur et lui aussi de couleur blanche. Le sol du caveau est formé d'un aggloméré des plus durs, de mortier ou de ciment et de tuileaux écrasés très fin (de 0 m. 15 d'épaisseur).

Au milieu de la face Nord avait été ménagée une sorte de fenêtre ébrasée. Plus large à la partie avant qu'à la partie arrière, cette fenêtre a partout la même hauteur. Tout autour de cette fenêtre et l'encadrant, a été ménagée sur la face Nord une feuillure de 0 m. 10 de profondeur et de 0 m. 05 de débords. Elle affecte la forme générale d'un trapèze régulier dont les dimensions sont : 0 m. 60 de large en haut, 0 m. 40 en bas, et 0 m. 75 de hauteur. Cette feuillure était probablement destinée à recevoir le volet ou la porte de cet orifice. Des débris de pierres taillées, dont une en forme de voûte, qui gisent en avant de la face Nord, semblent provenir d'une petite entrée voûtée qui devait conduire de l'extérieur à cet orifice situé légèrement en dessous du niveau du sol.

Le caveau lui-même est une petite salle de 3 m. 60 de long, 1 m. 20 de large et 1 m. 85 de haut. La paroi Ouest porte à ses deux extrémités les deux niches déjà signalées. La paroi opposée (Est) est unie et ne présente rien de remarquable. Les murs sont

encore recouverts en partie d'un revêtement formé de chaux et de sable fin; il est surtout bien conservé dans la partie inférieure du caveau. Les deux niches sont à base rectangulaire, s'élargissant à leur partie supérieure et voûtées. Elles mesurent, avec o m. 60 de profondeur, o m. 40 de largeur en bas, o m. 45 en haut. La hauteur de la partie supérieure de leur voûte est de o m. 60. Elles sont enduites intérieurement d'un revêtement à grain fin; les angles du fond ont été remplis avec du mortier et arrondis.

Le squelette qui reposait dans ce tombeau était de très grandes dimensions; les os en étaient encore très durs. Il n'a été trouvé près de lui ni objets ni inscriptions.

CASSAIGNE,
Capitaine au 4e bataillon d'Afrique.

[Les tombeaux découverts et fouillés par M. le capitaine Cassaigne sont trop dispersés et d'un caractère trop simple pour avoir fait partie d'une nécropole urbaine. Ils n'en sont pas moins intéressants. Le rite funéraire prédominant dans ces sépultures est l'inhumation; parfois le corps était déposé dans un cercueil de bois; parfois aussi il semble qu'il ait été noyé dans du plâtre. Le mobilier funéraire, vases, lampes, statuettes, appartient sans aucun doute à l'époque romaine; seule peut-être la lampe delphiniforme, trouvée dans l'une des sépultures de la fouille nos 4-5, pourrait être attribuée à une période plus ancienne. L'emploi des amphores dans la construction des caveaux est un trait curieux. L'absence de toute épitaphe et de toute monnaie concourt, avec la dispersion même de ces tombeaux à travers la campagne, à en accentuer le caractère rural. J. T.]

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Adam (M.) trouve une inscription romaine à Sainte-Marguerite, p. ccxlviii.

Aïn-el-Asker (Tunisie). Inscription romaine, p. ccvi-ccvii.

Aïn-Mouss (Algérie). Inscription romaine, p. ccxiv-ccxv.

Aïn-Nechma, près de Guelma (Algérie). Inscription néo-punique, p. ccvi, ccxxiii-ccxxiv.

Aïn-Toga (Tripolitaine). Inscription romaine, p. ccvii-ccviii.

Alesia, ville antique de la Gaule. — Voir Alise-Sainte-Reine, Mont Auxois.

Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or). Puits antiques, p. lxv, 161 à 173. — Tumulus aux environs, p. cxxii. — *Cf.* Mont Auxois.

Amfreville-La-Mi-Voie (Seine-Inférieure). Nécropole franque, p. 283.

Ampoule à eulogie, au Musée du Bardo, p. clxxxiv-clxxxv.

Anse de bronze romaine, trouvée à Normare, p. 288-289.

Ariège, département. La Société ariégeoise demande une subvention, p. cli.

Arles (Bouches-du-Rhône). Inscriptions romaines, p. xlix, cxxiii à cxxv, cliii à clv. — Substructions antiques, p. cl.

Arnaud d'Agnel (L'abbé). Le prieuré de Ganagobie, p. lxxix-lxxx, 314 à 327, pl. LII à LIX.

Arras (Pas-de-Calais). — Voir Saint-Vaast.

Audollent (Auguste), chargé de rapport, p. clxix. — Deux nouvelles *defixiones* de Tunisie, p. clxxxii, 137 à 148, pl. XXVIII et XXIX. — Les tombes à incinération du Musée de Clermont-Ferrand, p. cxxi, cxxxiii, 174 à 204, pl. XXX à XXXIX.

Aumale (Algérie). Inscriptions romaines, p. clxix, ccxvii.

Aumônière de cuir de l'époque franque trouvée au Fontenil, p. 302-303.

Autels chrétiens, à Buoux, p. 17 à 19, pl. I; à Cassis, p. 15 à 17, pl. I; à Cavaillon, p. 19 à 21, pl. II.

Avallonnais, pays du département de l'Yonne. Cartes archéologiques, p. lxxxvii-lxxxviii.

Avesnes (Nord). La Société archéologique de l'arrondissement demande une subvention, p. xxxiii, xlii.

Aveyron, département. La Société des lettres demande une subvention, p. cl, clxiii.

B

Babelon (Ernest), chargé de divers rapports, p. xxxiv, xlviii, xlix, cxxix, cl, clxix; — membre d'une Commission, p. xxxiv; — présente des

observations, p. XLIII, LXXXI; — présente divers rapports, p. CXXII, CXXVIII.
—— Son discours au Congrès des Sociétés Savantes, p. XCII à CX.
—— Rapports : sur un bas-relief romain trouvé à Lillebonne, p. CLVII; — sur les fouilles de Vertault, p. XXXIV-XXXV; — sur une pierre gravée gnostique, p. CLXXXVIII-CLXXXIX; — sur des poteries romaines trouvées à Blengres, p. CXXII; — sur des sépultures antiques à Pouilly et à Serqueux, p. CXXXVIII-CXXXIX.
Balance de bronze de l'époque franque trouvée au Fontenil, p. 304.
Ballu (Albert), chargé d'un rapport, p. CLXIX; — fait une communication, p. CCIII.
—— Rapport sur les fouilles exécutées en 1909 par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, p. CLXXXIX, 100 à 126, pl. XXIII.
Balnéaire romain à La Barbinière, p. CLVI, pl. LXVIII et LXIX.
Basiliques chrétiennes, à Hammam-Lif, p. CLXX-CLXXI; à Sbeitla, p. CXCIII à CXCV.
Bas-reliefs romains avec trace de couleur, à Alise, p. 267; à Lillebonne, p. CL, CLVII.
Baux (Vallée des) [Bouches-du-Rhône]. Sépultures préhistoriques, p. CXXX, CXXXIX-CXL.
Beaulaincourt (Le lieutenant de). Les monuments d'Oudjda (Maroc), p. 225 à 243, pl. XL à XLIV.
Beaupré (Jules) envoie une communication, p. CXLIX. — Enceinte de Gugney-sous-Vaudémont, p. XXXIII, LXXXVI. — Fibule mérovingienne trouvée aux environs de Vittel, p. CLXI-CLXII. — L'*oppidum* de Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy), p. CXLIX, CLXII-CLXIII. — Tumulus de l'arrondissement de Mirecourt, p. XXXV.
Beauvais (Oise). Sépultures romaines, p. CXXXV, CXLVII-CXLVIII.
Béchade (Léonard-Justin), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII.
Bel (Alfred). Inscription de habous au Musée de Tlemcen, p. CLXVIII, CLXXXIX, 244 à 250, pl. XLV.
Belbœuf (Seine-Inférieure). Sépulture préhistorique, p. 280.
Bellaâ (Algérie). Antiquités romaines, p. 102.
Belley (Ain). Château de Musin : antiquités romaines, p. LVIII-LIX; inscriptions romaines sur des tuyaux de plomb, p. LVIII; marque de potier, p. LIX.
Benet (Le capitaine Frédéric-Gustave), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII.
Béranger (J.). Le monnayage mécanique dit «au moulin», p. LXVIII-LXIX.
Berger (Philippe), chargé de divers rapports, p. CXXXVIII, CCVI, CCXIII, CCXVIII; — présente un rapport, p. CCXLIV.
—— Rapports : sur deux inscriptions puniques, p. CCXXIII-CCXXIV; — sur une inscription punique d'Henchir-bou-Chebib, p. CCLV-CCLVI; — sur une statuette de femme trouvée dans le Haurân, p. XLV-XLVI.
Bernard (Le lieutenant) trouve des inscriptions à Tunis, p. CLXXXVIII.
Berthelé (Joseph) offre un ouvrage au Comité, p. CLI.
Bertrand (Louis). Nouvelles acquisitions du Musée de Philippeville, p. CLXVIII, CCXIV. — Pierres sculptées à El-Kantara, p. CCXXXVI.
Beynost (Ain). Épée de bronze, p. XXXIX, 3-4.
Béziat (M.) trouve des fragments de statues antiques à El-Djem, p. CCIX-CCX.
Binet (Le lieutenant Honoré), nommé officier d'Académie, p. CXIX.
Bir-bou-Rekba (Tunisie). Sépultures antiques aux environs, p. 341 à 366,

pl. LXVI et LXVII. — Statuettes de terre cuite aux environs, p. 355.

Blanchard (Fernand). Ses fouilles au cimetière des Longues-Raies, à Soissons, p. cli.

Blanchet (Adrien), chargé de divers rapports, p. xxxiii, xlviii, cxxi, cxliv, cl, clvii; — présente des observations, p. lxv, lxix, lxxvii-lxxviii; — présente divers rapports, p. xxxvi, xlii, cxxii-cxxiii, cxxx.

— Rapports : sur une sépulture celtique à Cavaillon, p. clii; — sur un trésor de monnaies du moyen âge à Izernore, p. clvii-clviii; — sur deux tumulus dans l'arrondissement de Mirecourt, p. xxxv.

— Divers types de représentations antiques de la Gaule, p. lxxiii-lxxiv.

Blengres (Coteau de) [Seine-Inférieure]. Poteries romaines, p. cxxii.

Blosseville-Bonsecours (Seine-Inférieure). Vestiges gallo-romains, p. 281.

Boos (Seine-Inférieure). Nécropole franque, p. 284. — Villa gallo-romaine, p. 282.

Boos (Plateau de) [Seine-Inférieure). Fouilles de 1904 à 1909, p. lxxxii à lxxxiv, 279 à 296.

Bonnet (Émile). Les sarcophages chrétiens de l'église Saint-Félix de Gérone, p. lxxx-lxxxi.

Bordeaux (Gironde). Fouilles dans l'ancien cimetière de Saint-Seurin, p. xxxix à xli, lxxviii, cxxxiv, cxli-cxlii.

Bosco (J.) adresse une demande au Comité, p. clxviii-clxix; — copie des inscriptions romaines à Constantine, p. ccxxvi à ccxxviii; — envoie des copies d'inscriptions romaines, p. ccxxxvi.

Bou-Arkoub (Tunisie). Mosaïque romaine, p. clxxxii-clxxxiii.

Bouché (Ferdinand), nommé officier de l'Instruction publique, p. cxviii.

Bouctot (M.). Ses fouilles dans la nécropole franque du Fontenil, p. 298 à 303.

Bouhira (Algérie). Inscription romaine, p. ccxvi-ccxvii.

Bourges (Cher). — Voir Société des Antiquaires du Centre.

Bourjade (M.) fait des dons au Musée du Bardo, p. clxxvi à clxxviii; — trouve une inscription romaine à Carthage, p. ccxxxix.

Bracelets de l'âge du bronze à Treffort, p. 251 à 254.

Bréhier (Louis) offre des ouvrages au Comité, p. cxxii.

Bresset (M.) fait des estampages d'inscriptions romaines de Tigzirt, p. ccv-ccvi.

Briquez (M.) relève une inscription romaine à Henchir-el-Araïs, p. ccxviii.

Buisson (Georges-Maximilien-Louis), nommé officier d'Académie, p. cxix.

Bulla Regia, ville antique (Tunisie). Inscription romaine, p. lxxvi, 220 à 224.

Buoux (Vaucluse). Autel chrétien de marbre, p. 17 à 19, pl. I.

Buste antique de marbre blanc à Sidi-Ahmed, p. clxxiv.

Butet-Hamel (M.) offre un ouvrage au Comité, p. cli.

Buttin (Ch.) offre un ouvrage au Comité, p. cxliv.

C

Cadrat (M.), nommé officier d'Académie, p. cxix.

Caen (Calvados). Sceaux de l'Université, p. 75 à 81.

Cagnat (René), chargé de divers rapports, p. xlix, cl; — fait diverses propositions, p. cxxxv, ccxliv; — membre d'une Commission, p. xxxiv.
—— Rapports : sur les fouilles du général Pistor à Carthage, p. cclvi; — sur des inscriptions romaines d'Arles, p. cxxii à cxxv; — sur des inscriptions romaines de Tunisie, p. clxxix-clxxx.
—— Inscription romaine de *Bulla Regia*, p. lxxvi, 220 à 224.
Cahors (Lot). Fouilles aux abords de l'Arc de Diane, p. xlv, l-li.
Calvx (Alfred-Victor), nommé officier d'Académie, p. cxix.
Cannes (Alpes-Maritimes). Objets préhistoriques et romains trouvés aux environs, p. xliv, xlix.
Capitan (Le Dr), chargé de divers rapports, p. xxxiii, cxxi, cxxx, cxlix; — membre d'une Commission, p. xxxiv; — présente diverses observations, p. lxxxvi-lxxxvii, lxxxix, cxxxix, cxlcxli, clxii.
—— Rapports : sur des antiquités préhistoriques de la vallée des Baux, p. cxxxix-cxl; — sur des antiquités préhistoriques trouvées aux environs de Cannes, p. xlix; — sur les fouilles de Laugerie-Haute, p. cxxx-cxxxi; — sur les fouilles de M. Rouxel dans la baie de Nacqueville, p. cxlvi-cxlvii; — sur les fouilles de l'*oppidum* de Sainte-Geneviève, p. clxii-clxiii; — sur une inscription du Minnesota envoyée en France, p. cxxv-cxxvi.
Carougeau (M.) fait un don au Musée de Sousse, p. ccxix.
Carreaux chrétiens de terre cuite, de *Thelepte*, p. ccxix-ccxx.
Carreaux émaillés avec inscriptions arabes, à Oudjda, p. 233.
Cartes archéologiques de l'Avallonnais, p. lxxxvii-lxxxviii.
Carthage (Tunisie). Découverte d'inscriptions au lieu dit «Dar-Saniat», p. ccxii. — Inscriptions chrétiennes, p. clxxx-clxxxi, ccxl, cclvi à cclix. — Inscriptions romaines, p. clxxvi, ccxxxix, ccxliv à ccxlvii. — Mosaïques romaines, p. clxxvi-clxxvii. — Nécropole punique de Bordj-Djedid, p. clxxiv à clxxvi. — Statuettes antiques, p. ccxxii-ccxxiii. — Stèles puniques, p. clxxvii-clxxviii.
Carton (Le Dr) offre un ouvrage au Comité, p. ccv.
Cassaigne (Le capitaine). Tombeaux et sépultures antiques des environs de Bir-bou-Rekba (*Siagu*) et de Souk-el-Abiod (*Puppu*), p. 341 à 366, pl. LXVI et LXVII.
Casse-tête de bronze, à Fontenoy, p. lv-lvi.
Cassis (Bouches-du-Rhône). Autel chrétien mérovingien, p. 15 à 17, pl. I.
Castelli (H.) dessine des inscriptions romaines à Constantine, p. ccxxvii.
Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales). Antiquités préromaines, p. lvi-lvii. — Fouilles et découverte de poteries antiques, p. 149 à 160. — Inscription romaine, p. clxvi-clxvii.
Cavaillon (Vaucluse). Autel chrétien avec sculptures, p. 19 à 21, pl. II. — Sépulture gauloise, p. cxliv, clii.
Caveau funéraire à Urvillers, p. clii.
Cazenove (M. de) envoie une étude sur d'anciennes pièces de harnachement de chevaux, dites «vieilles lunes», p. cxxi, cxxxii-cxxxiii.
Cercueils de pierre, trouvés à Rouen, p. xlviii.
Cézan (Gers). Découverte d'antiquités, p. cxliv, clii.
Chaillan (L'abbé). Autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavaillon, p. 15 à 21, pl. I et II. — Sculptures préromanes de La Gayole, p. lxxvi.
Chambroux (Eugène) présente des antiquités trouvées au cours de dragages dans la Marne, p. lxxiii.
Chanel (Émile) offre un ouvrage au Comité, p. xxxiv. — Cachette de l'âge du bronze à Treffort, p. xlviii,

251 à 254. pl. XLVI. — Inscriptions romaines d'Izernore, p. CLVII. — Trésor de monnaies du moyen âge trouvé à Izernore, p. CL, CLVIII.
CHARRAS (M.) signale une borne milliaire à Bouhira, p. CCXVI-CCXVII; — une inscription romaine à Aïn-Mouss, p. CCXIV-CCXV.
CHARTRAIRE (L'abbé). Le mur romain de Sens, p. XXXVII-XXXVIII, 127 à 135, pl. XXIV à XXVII.
CHÂTEAU-BARNIER, près de Caissargues (Gard). Inscription romaine, p. LX.
CHÂTILLON-SUR-SEINE (Côte-d'Or). Société archéologique : ses fouilles à Vertault, p. XXXIV-XXXV.
CIMETIÈRE ANTIQUE à Saint-Seurin de Bordeaux, p. LXXVIII.
CIMETIÈRES BARBARES, au Fontenil, p. LXXXIV, 297 à 307; à Nantes, p. CLVI; à Vaudonjon, p. LII à LIV, LXX-LXXI. — Cf. NÉCROPOLES, PIERRES TOMBALES, SARCOPHAGES, SÉPULTURES, TOMBES.
CIVRAY (Vienne). Église : fausse porte de la façade, p. 29, pl. VI.
CLAIRFONTAINE (Algérie). Station préhistorique, p. CCXXXVII, CCLXI-CCLXII.
CLEFS ANTIQUES, trouvées à Franqueville, p. 293, 294.
CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). Tombes à incinération, au Musée, p. CXXI, CXXXIII, 174 à 204, pl. XXX à XXXIX.
CLOCHES. — Voir FONDEURS DE CLOCHES.
COGGIA (M.), nommé officier d'Académie, p. CXIX.
COLLARD (G.). Antiquités trouvées dans la commune de Cézan, p. CXLIV, CLII.
COLLET (M.) fait des dons au Musée du Bardo, p. CCXVIII, CCXX-CCXXI, CCXL; — trouve une inscription punique à Henchir-bou-Chebib, p. CCLV-CCLVI.
COLLIGNON (Le Dr). Note sur une forêt submergée de la baie de Nacqueville, p. CXLVI-CXLVII.
COLOMBET (M.) signale une statuette de femme trouvée dans le Haurân, p. XLV-XLVI.
COLOMBIER (Charente-Inférieure). Église : chapiteau, p. 52, pl. XVII.
COMBES (M.). Ses fouilles aux abords de l'Arc de Diane, à Cahors, p. XLV.
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.
—— Distinctions honorifiques, p. CXVIII à CXX.
—— Liste des membres et des correspondants, p. I à XXIX.
—— Ouvrages offerts, p. XXXIV, XLV, CXXI, CXXII, CXXX, CXLIV, CLI, CLVII.
—— Séances du Comité : du 17 janvier 1910, p. XXXIII à XLIII; — du 21 février, p. XLIV à XLVII; — du 14 mars, p. XLVIII à LX; — du 11 avril, p. CXXI à CXXVIII; — du 9 mai, p. CXXIX à CXXXIV; — du 13 juin, p. CXXXV à CXLII; — du 11 juillet, p. CXLIII à CXLVIII; — du 14 novembre, p. CXLIX à CLV; — du 12 décembre, p. CLVI à CLXVII.
—— Souscriptions, p. XLIX, CXXVIII, CXXXIV, CXLVIII, CLVII, CLXVII.
—— Subventions, p. XXXIII, XXXIV, XXXIX, XLII, XLIX, LIV, CXXI, CXXII, CXXX, CXXXIX, CXLII, CXLIX, CL, CLII, CLVI, CLVII, CLXII, CLXIII.
COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.
—— Séances : du 18 janvier 1910, p. CLXVIII à CLXXXI; — du 22 février, p. CLXXXII à CXCI; — du 15 mars, p. CXCII à CXCVIII; — du 12 avril, p. CXCIX à CCIV; — du 10 mai, p. CCV à CCXIII; — du 14 juin, p. CCXIV à CCXXV; — du 19 juillet, p. CCXXVI à CCXXXV; — du 15 novembre, p. CCXXXVI à CCXLIX; — du 13 décembre, p. CCL à CCLXII.
—— Ouvrages offerts, p. CLXXXII, CCV, CCXXVI, CCXXXVI, CCL.
COMMONT (Victor) demande une subvention, p. XXXIII-XXXIV; — offre des ouvrages au Comité, p. XLV; — ses fouilles dans la vallée de la Somme, p. XLIX-L.
CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, à la Sorbonne, p. LXI à CXX. — Séance gé-

nérale d'ouverture, du 29 mars 1910, p. LXI-LXII. — Séances : du 29 mars, soir, p. LXIII à LXVII; — du 30 mars, matin, p. LXVIII à LXXIV; — du 30 mars, soir, p. LXXV à LXXVIII; — du 31 mars, matin, p. LXXIX à LXXXV; — du 31 mars, soir, p. LXXXVI à XCI; — séance générale de clôture, du 2 avril, p. XCII à CXX.

CONSTANTINE (Algérie). Inscriptions romaines, p. CCXXVI à CCXXVIII.

COQUELLE (P.) dresse l'inventaire des objets mobiliers classés du département de Seine-et-Oise, p. LXXVII-LXXVIII; — offre un ouvrage au Comité, p. CLI.

CORBIERRE (L'abbé) présente des observations, p. LXXXI.

CORME-ROYAL (Charente-Inférieure). Église : façade, p. 36, pl. XIII.

COROT (Henry) demande une subvention, p. CXXII; — signale des tumulus aux environs d'Alise, p. XLVIII, CXXII. — Peintures murales dans un temple d'Hygie au Mont Auxois, p. LXIII. — Poteries trouvées sur le Mont Auxois, p. LXIII.

COULON (Raimond) étudie les dodécaèdres antiques de bronze, p. LXXVIII.

COURNET (M.) demande une subvention, p. CLVI.

COURTEAULT (Paul). Les fouilles du cimetière de Saint-Seurin, à Bordeaux, p. LXXVIII.

COURTOIS (M.). Ses fouilles au hameau de La Fourchotte, p. XCI.

COUTIL (Léon). Mobilier funéraire mérovingien et carolingien de la Normandie, p. LXIX-LXX. — Tête et buste de marbre trouvés à Rouen, p. LXXV.

CRAU (La) [Bouches-du-Rhône]. Tête de marbre blanc trouvée dans cette région, p. XXXIV, LI-LII.

CRUSSARD (Eugène-François-Auguste), nommé officier d'Académie, p. CXIX.

CYRÈNE (Afrique). Statue de femme romaine, p. CCXLIX, 334 à 340, pl. LXV.

D

DANGIBEAUD (Ch.). L'école de sculpture romane saintongeaise, p. 22 à 62, pl. III à XVII.

DANIEL (M.). Ses fouilles à Mila, p. 102-103.

DANTU (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. CXIX.

DEBRUGE (A.) offre des ouvrages au Comité, p. CLI, CCXXXVI. — Stations préhistoriques aux environs de Tébessa, p. CCVI, CCXXIV-CCXXV.

DÉCHELETTE (Joseph). L'épée de bronze de Beynost (Ain), p. XXXIX, 3-4.

DELATTRE (Le R. P.) offre un ouvrage au Comité, p. CCXXVI. — Inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage, p. CLXXX-CLXXXI, CCLVI à CCLIX. — Inscriptions romaines trouvées à Carthage, p. CCXXXII à CCXXXV, CCXLIV à CCXLVII.

DES PORTES DE LA FOSSE (M.) communique une inscription romaine à Henchir-Techga, p. CCXXXVII-CCXXXVIII.

DESTANDAU (M.). Ossuaire néolithique dans le terroir d'Aureille (vallée des Baux), p. CXXX, CXXXIX-CXL. — Tête de marbre trouvée dans la Crau, p. XXXIV, LI-LII.

DEVÈS (Le lieutenant Marcel-Amédée), nommé officier d'Académie, p. CXIX.

DEVILLE (Étienne-Joseph), nommé officier d'Académie, p. CXIX.

DIEHL (Charles), chargé d'un rapport, p. CCXIII; — élu membre de l'Académie des Inscriptions, p. CCL; — présente un rapport, p. CCXXIV.

DISQUES DE VERRE avec inscriptions arabes, p. CLXIX, CCXXIV.

DJEBBA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CCLIX-CCLX.

Djemila (Algérie). Inscriptions romaines, p. 105, 110, 112. — Mosaïques romaines, p. 105 à 111.
Dodécaèdres de bronze antiques, p. lxxviii.
Donau (Le commandant) fait un don au Musée du Bardo, p. ccxxi.
Dordogne (Département de la). Gisements préhistoriques, p. lxxxviii.
Doublet (M.) fait une lecture, p. lxxxi-lxxxii.
Dougga (Tunisie) [Fouilles de] en 1910, p. ccxxviii à ccxxxii. — Inscriptions puniques, p. cxcix-cc. — Inscriptions romaines, p. ccxxviii à ccxxxi. — Mosaïques romaines, p. ccxxx.
Douhet (Le) [Charente-Inférieure]. Église : chapiteaux, p. 29, pl. VII.
Drouault (Roger). Statuette de la Vierge, de pierre coloriée, à Saint-Pardoux-la-Rivière, p. cxxix, cxli.
Dumas (M.) fait un don au Musée du Bardo, p. ccxliii.
Durand (Ch.). Compte rendu des fouilles de Vésone en 1908, p. cxlv.
Durrieu (Paul), chargé d'un rapport, p. cxxxviii; — présente un rapport, p. cxlviii.
Duval (M.), nommé officier d'Académie, p. cxix.

E

Échillais (Charente-Inférieure). Façade de l'église, p. 30, pl. VIII.
École de sculpture romane saintongeaise, p. 22 à 62, pl. III à XVII.
Écu timbré (Sceaux à l'). Leur origine, p. 63 à 74.
El-Djem (Tunisie). Antiquités romaines, p. clxxxv à clxxxviii. — Inscription romaines, p. ccxl à ccxlii, ccxlvii. — Lampe romaine, avec inscription, p. ccxx. — Statues antiques (Fragments de), p. ccix-ccx. — Statuette de terre cuite, avec graffite néo-punique, p. ccxl. — Vases de terre rouge avec ornements en relief, p. ccx-ccxi.
El-Kantara (Algérie). Pierres sculptées, p. ccxxxvi.
Enceinte préhistorique, à Gugney-sous-Vaudémont, p. xxxiii, lxxxvi.
Enceinte romaine de Sens, sa démolition, p. xxxvii-xxxviii.
Enfant emmaillotté, bas-relief romain trouvé à Alise, p. 267.
Éolithes des environs de Lizy-sur-Ourcq, p. lxxxviii.
Épée de bronze trouvée à Beynost, p. xxxix, 3-4.
Épery (Le Dr) fait une lecture, p. lxiii. — Ses fouilles au Mont Auxois, p. lxiv-lxv.
Ercheu (Somme). Stations préhistoriques, p. cxl-cxli.
Espérandieu (Le commandant). Ses fouilles au Mont Auxois, lieu dit La Croix Saint-Charles, p. lxiv, cxxix, cxxxv à cxxxviii, cxlii, 253 à 278, pl. XLVII à L.
Essey-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle). *Oppidum* de Sainte-Geneviève, p. clxii-clxiii.
Estampille de verrier en grec et en latin, à Vichy, p. lxvii.
Estampilles de potier : celtibérienne, trouvée à Castel-Roussillon, p. 155. — Romaines, trouvées : à Alise, p. 275-276; — à Beauvais, p. cxlviii; — près de Belley, p. lix; — à Bir-bou-Rekba, p. 342, 344, 359, 364; — à Blengres, p. cxxii; — à Castel-Roussillon, p. 157-158; — à El-Djem, p. ccxl-ccxli; — à La Barbinière, p. cxxvi; — à Saint-Aubin-Celloville, p. 281.
Ex-voto de bronze, trouvés à Alise, p. 270-271, pl. L.

F

Fage (René) présente des observations, p. LXV.
Faucille de l'âge du bronze, trouvée à Treffort (Ain), p. 251 à 254, pl. XLVI.
Fayolle (M. de). Ses fouilles à Laugerie-Haute, p. CXXX-CXXXI.
Féaux (M.). Ses fouilles à Laugerie-Haute, p. CXXI, CXXX-CXXXI.
Feineux (Edmond). Gisements préhistoriques au hameau de La Fourchotte, p. XCI.
Fenioux (Charente-Inférieure). Portail de l'église, p. 28, pl. III.
Ferrand (Henri). L'origine du nom de Queyras, p. LXVI-LXVII.
Ferzelle (Le capitaine Louis-Joseph), nommé officier d'Académie, p. CXIX.
Feuvrier (M.) présente des observations, p. LXXI.
Fibule mérovingienne trouvée aux environs de Vittel, p. CLXI-CLXII.
Fondeurs de cloches, dans l'Yonne, p. CLVI-CLVII.
Fontaine (Charente-Inférieure). Église : portail occidental, p. 47, pl. XV.
Fontanes (M. de) fait un don au Musée du Bardo, p. CLXXXIII.
Fontenil (Le), commune de Saint-Martin-Osmonville (Seine-Inférieure). Cimetière franc, p. LXXXIV, 297 à 307.
Fontenoy (Yonne). Casse-tête de bronze, p. LV-LVI.
Fontfroide (Aude). Salle capitulaire et cellier de l'ancienne abbaye classés comme monuments historiques, p. XLIV.
Fortier (E.), nommé officier d'Académie, p. CXIX. — Fouilles de Thina en 1908-1909, p. 82 à 99, pl. XVIII à XXII.
Fourchotte (La), commune de Brion (Yonne). Gisements préhistoriques, p. XCI.
Foussais (Deux-Sèvres). Église : bas-relief du sculpteur Audebert, p. 35, pl. XII.
Franqueville (Seine-Inférieure). Clef de bronze antique, p. 293. — Clef de fer, p. 294. — Villa gallo-romaine, p. 290 à 294.
Fréjus (Var). Antiquités romaines, p. XLII.

G

Gabillaud (M.). Découvertes archéologiques faites à La Barbinière, p. XXXIX, XLVIII, CXXVI-CXXVII, CLVI, 5 à 14.
Gadrat (M.). Son rapport sur les fouilles d'El-Djem, p. CLXXXV à CLXXXVIII.
Ganagobie (Basses-Alpes). Église et cloître de l'ancien prieuré, p. LXXIX-LXXX, 314 à 327, pl. LII à LIX. — Mosaïques du moyen âge, p. 322 à 324, pl. LV à LVIII.
Gaule. Sa représentation dans l'Antiquité, p. LXXIII-LXXIV.
Gauthier (Gaston). Sépultures de comtes et comtesses de Nevers, dans la cathédrale de Nevers, p. LXXII-LXXIII.
Gauvain (Le lieutenant Jean-Joseph-Victor), nommé officier d'Académie, p. CXIX.
Gentil (M.) présente des observations, p. LXXXVI-LXXXVII.
Gérin-Ricard (Henry de) offre des ouvrages au Comité, p. CXXII, CXLIV. — Statues de l'église Saint-Pierre de La Manarre, à Hyères, p. LXXXI, 308 à 313.
Gérone (Espagne). Sarcophages chré-

tiens dans l'église Saint-Félix, p. LXXX-LXXXI.

GISEMENTS PRÉHISTORIQUES au hameau de La Fourchotte, p. XCI.

GOBELET DE VERRE au Musée du Bardo, p. CLXXIX.

GODBILLON-SARTOR (Mme) offre un ouvrage au Comité, p. XLV.

GOUVET (M.). Nouvelles acquisitions du Musée de Sousse, p. CCXIX.

GOY (Pierre DE) communique une inscription romaine trouvée à Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. CLXV.

GRAFFITES : néo-punique, à El-Djem, p. CCXL. — Romains : sur des statuettes de terre cuite, d'El-Djem, p. CCXX-CCXXI; — sur une poterie du cimetière des Longues-Raies, à Soissons, p. CLI.

GROTTE PRÉHISTORIQUE à Rivière (Landes), p. CLXII.

GSELL (Stephane) signale le travail de M. Lacave-Laplagne sur les ruines romaines d'Ammi-Moussa, p. CCXIV. — Antiquités et inscriptions découvertes en Algérie, p. CC à CCIII. — Inscriptions romaines d'Algérie, p. CCXIV à CCXVIII. — Inscriptions romaines à Tigzirt, p. CCV-CCVI. — Stèle à inscription néo-punique à Aïn-Nechma, p. CCVI, CCXXIII-CCXXIV.

GUEBHARD (Le Dr) présente des observations, p. LXXXVII, LXXXVIII, LXXXIX, XC-XCI.

GUELMA (Algérie). Mosaïque avec inscriptions chrétiennes, p. CC.

GUGNEY-SOUS-VAUDÉMONT (Meurthe-et-Moselle). Enceinte préhistorique, p. XXXIII, LXXXVI.

GUIFFREY (Jules), chargé de divers rapports, p. CXXI, CXXIX.

— Rapports : sur deux inventaires du trésor de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, p. XXXVI-XXXVII; — sur une statuette de la Vierge à Saint-Pardoux-la-Rivière, p. CXLI; — sur les «vieilles lunes» du Gévaudan, du Rouergue et du Velay, p. CXXXII-CXXXIII.

GUINNEBERT (M.) communique des inscriptions romaines de Tunisie, p. CLXXIX-CLXXX.

H

HAACK (Le lieutenant) fait un don au Musée du Bardo, p. CCXLIII.

HABOUS (Inscription de) au Musée de Tlemcen, p. CLXVIII, 244 à 250, pl. XLV.

HAÏDRA (Tunisie). Fouilles de MM. Piganiol et Laurent-Vibert, p. CCXVIII.

HAIMPS (Charente-Inférieure). Église : chapiteau, p. 52, pl. XVII.

HAMMAM du XIIIe siècle à Oudjda, p. 229 à 231.

HAMMAM-LIF (Tunisie). Antiquités romaines, p. CLXXIV. — Basilique chrétienne, p. CLXX-CLXXI. — Inscription chrétienne, p. CLXXI. — Inscription romaine, p. CLXXI. — Lampes chrétiennes et juives dans l'ancienne synagogue, p. CLXXIII. — *Tabella defixionis*, p. 137 à 141, pl. XXVIII.

HANNEZO (Le commandant) signale : une dalle funéraire, p. XXXVIII; — des disques de verre avec inscriptions arabes, p. CCXXIV; — une monnaie mérovingienne, p. XLVI-XLVII; — une pierre gravée gnostique, p. CLXXXVIII-CLXXXIX; — une *tabella defixionis*, de Sousse, p. CLXIX, 142.

HÉGLY (M.) trouve une inscription romaine à Aïn-Toga, p. CCVII-CCVIII.

HELSON (Charles) demande une subvention, p. CXXX.

HENCHIR-BOU-CHEBIB (Tunisie). Inscription punique, p. CCXVIII, CCLV-CCLVI.

HENCHIR-EL-ARAÏS (Tunisie). Inscription romaine, p. CCXVIII.

Henchir-el-Haouria (Tunisie). Inscription romaine, p. ccxi-ccxii.
Henchir-el-Harrat. — Voir *Segermes*.
Henchir-Rouzou (Tunisie). Inscription romaine, p. clxxxiii-clxxxiv.
Henchir-Techga (Tunisie). Inscription romaine, p. ccxxxvii-ccxxxviii.
Henchir-Zellal (Tunisie). Inscription romaine, p. ccxxxii.
Héron de Villefosse (Antoine) adresse des félicitations à M. Maurice Prou, p. xliv; — chargé de divers rapports, p. xlv, cxxi, cxliv, cl, clvi; — présente des observations, p. xliii, lxvii; — présente un rapport, p. cli.
—— Rapports : sur des antiquités découvertes à Cézan, p. clii; — sur un casse-tête de bronze trouvé à Fontenoy, p. lv-lvi; — sur des fouilles près de Belley, p. lviii-lix; — sur les fouilles de Castel-Roussillon, p. lvi à lviii; — sur les fouilles de Rodez, p. clxiii; — sur les fouilles de Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. clxiii à clxvi; — sur les fouilles de Vésone en 1908, p. cxlv-cxlvi; — sur des inscriptions romaines d'Arles, p. cliii à clv; — sur des inscriptions de Carthage et de Tunisie, p. clxxx-clxxxi, ccxxxii à ccxxxv, ccxliv à ccxlviii, cclvi à cclx; — sur une inscription romaine de Castel-Roussillon, p. clxvi-clxvii; — sur une inscription romaine découverte à Château-Barnier, p. lx; — sur des inscriptions romaines du Mont Auxois, p. clix-clx; — sur une mosaïque romaine trouvée à Sens, p. cli; — sur le mur d'enceinte romain de Sens, p. xxxvii-xxxviii; — sur les tombes à incinération du Musée de Clermont-Ferrand, p. cxxxiii.
—— Inscription romaine, à Mirebeau, p. cxxvii-cxxviii. — Statue de femme trouvée à Cyrène, conservée au Musée du Louvre, p. ccxlix, 334 à 340, pl. LXV.
Heurtebise (Le R. P.) copie des inscriptions à Djebba, p. cclix-cclx.
Houdas (Octave), chargé de divers rapports, p. clxviii, clxix, ccli.
—— Rapports : sur des disques de verre avec des inscriptions arabes, p. ccxxiv; — sur une inscription arabe, p. clxxxix; — sur une inscription coufique de Mahdia, p. clxxxix-cxc.
Hyères (Var). Statues romanes de Saint-Pierre de La Manarre, p. lxxxi, 308 à 313.

I

Icard (L'adjudant). Basilique chrétienne et nécropole à Hammam-Lif, p. clxx à clxxii. — Fouilles dans l'antique synagogue juive d'Hammam-Lif, p. clxxii-clxxiii. — Stations préhistoriques au Maroc, p. ccxxxvii.
Imbert (Martial) présente des observations, p. lxv, lxxxviii, lxxxix.
Inscription celtibérienne sur un vase, p. 155.
Inscription runique, prétendue, trouvée au Minnesota, p. xlviii, cxxv-cxxvi.
Inscriptions arabes, p. clxxxix; — à Oudjda, cursives, p. 233, 239-240; — à Sousse, p. cxc; — au Musée de Tlemcen, p. 244 à 250, pl. XLV; — à Tunis, p. ccl-ccli. — Sur des disques de verre, p. ccxxiv. — Cf. Inscriptions coufiques.
Inscriptions chrétiennes : à Carthage, p. clxxx-clxxxi, ccxl, cclvi à cclix; — à Guelma, p. cc; — à Hammam-Lif, p. clxxi; — à Kherbet-Zembia, p. ccl; — à La Goulette, p. ccviii; — à Sainte-Marie-du-Zit, p. ccxlviii; — à Sbeitla, p. cxcv; — à Thina, p. 93-94;

— à Tiaret, p. CLXXIX; — à Tigzirt, p. CCII; — à Trumelet, CLXXIX; — à Tunis, p. CLXXXVIII.

INSCRIPTIONS COUFIQUES : à Mahdia, p. CLXXXIX-CXC; — à Oudjda, p. 238-239. — Cf. INSCRIPTIONS ARABES.

INSCRIPTIONS GRECQUES, sur une pierre gravée gnostique, p. CLXXXVIII-CLXXXIX; — sur plomb, à Alise, p. 273; — sur un vase, à Castel-Roussillon, p. 152.

INSCRIPTIONS DU MOYEN ÂGE sur une mosaïque à Ganagobie, p. 323.

INSCRIPTIONS ROMAINES : à Aïn-el-Asker, p. CCVI-CCVII; — à Aïn-Toga, p. CCVII-CCVIII; — à Aïn-Mouss, p. CCXIV-CCXV; — à Alise, p. 268-269, 275; — à Arles, p. XLIX, CXXIII à CXXV, CLIII à CLV; — à Aumale et aux environs, p. CLXIX, CCXVII; — à Bouhira, p. CCXVI-CCXVII; — à *Bulla Regia*, p. LXXVI, 220 à 224; — à Carthage, p. CLXXVI, CCXXXII à CCXXXV, CCXXXIX, CCXLIV à CCXLVII; — à Castel-Roussillon, p. CLXVI-CLXVII; — à Château-Barnier, p. LX; — à Constantine, p. CCXXVI à CCXXVIII; — à Djebba, p. CCLIX-CCLX; — à Djemila, p. 105, 110, 112; — à Dougga, p. CCXXVIII à CCXXXII; — à El-Djem, p. CCXL à CCXLII, CCXLVII; — à Hammam-Lif, p. CLXXI; — à Henchir-el-Araïs, p. CCXVIII; — à Henchir-el-Haouria, p. CCXI-CCXII; — à Henchir-Techga, p. CCXXXVII-CCXXXVIII; — à Henchir-Rouzou, p. CLXXXIII-CLXXXIV; — à Henchir-Zellal, p. CCXXXII; — à Izernore, p. CLVII; — au bordj de Maajen, p. CLXXXIV; — à Mila, p. 102-103; — à Mirebeau, p. CXXVII-CXXVIII; — au Mont Auxois, p. CXXXVI à CXXXVII, CLIX-CLX; — à la ferme du Nador, p. 101; — à l'Oued-Cheraïa, p. CCXXII; — à Périgueux, p. CXXXIV, CXLV-CXLVI; — à Ras-el-Djebel, p. CLXXXIII; — à Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. CLXIV à CLXVI; — à Sainte-Marguerite, p. CCXLVIII; — à Sbeitla, p. CXCVII; — à Sens, p. XXXVIII, 135, pl. XXV; — à Sidi-bou-Ali, p. CCXIX; — à Thina, p. 84, 86 à 96, 98-99; — à Tigzirt, p. CCI-CCII, CCV-CCVI; — à Timgad, p. 115-116, 123 à 126; — à Tipasa, p. CCIII; — à Tunis, p. CLXXXVIII; — en Tunisie, p. CLXXX. — Sur une lampe, p. CCXX. — Sur une poterie, à La Barbinière, p. 12. — Sur des tombes à incinération du Musée de Clermont, p. 177 à 180, pl. XXX, XXXI, XXXIII. — Sur des tuyaux de plomb, près de Belley, p. LVIII.

INTAILLES ANTIQUES trouvées en Tunisie, p. CCXXI-CCXXII.

INVENTAIRE DU TRÉSOR DE SAINT-VAAST D'ARRAS, de 1493 et 1544, p. XXXVI-XXXVII, 205 à 219.

IZERNORE (Ain). Inscriptions romaines, p. CLVII. — Trésor de monnaies du moyen âge, p. CL, CLVIII.

J

JADART (M.) offre un ouvrage au Comité, p. CXXI.

JAQUETTON (Alfred), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII.

JOLY (M.) envoie la photographie d'une inscription néo-punique, p. CCVI; — signale une mosaïque à Guelma, p. CC.

JOUINOT (Le capitaine Émile), nommé officier d'Académie, p. CXIX.

JULLIAN (Camille), chargé de divers rapports, p. XXXIV, XLV, CXXIX, CXXXVIII, CL, CLVII; — fait une communication, p. LX; — présente divers rapports, p. CXLI-CXLII, CXLVIII.

—— Rapports : sur les fouilles de l'an-

cien cimetière de Saint-Seurin à Bordeaux, p. XXXIX à XLI, CXXXIV; — sur les fouilles autour de l'arc de Diane, à Cahors, p. L-LI; — sur les fouilles du Mont Auxois en 1909, p. CLVIII-CLIX; — sur les fouilles de M. Commont dans la vallée de la Somme, p. XLIX-L; — sur des inscriptions romaines de Périgueux, p. CXXXIV.

JUPITER, représenté sur une pierre gravée gnostique, p. CLXXXVIII-CLXXXIX.

K

KHERBET-ZEMBIA (Algérie). Inscription chrétienne, p. CCL.

KORBOUS (Tunisie). Statues d'empereur, p. CCXLII-CCXLIII.

L

LA BARBINIÈRE, commune de Moulins (Deux-Sèvres). Fouilles, p. XXXIX, XLVIII, CXXVI-CXXVII, CLVI, 5 à 14.

LABROSSE (Henri), nommé officier d'Académie, p. CXIX.

LA GAYOLE (Var). Sculptures romanes dans l'église, p. LXXVI.

LA GOULETTE (Tunisie). Inscription chrétienne, p. CCVIII.

LAFONT DE SENTENAC (Raymond), nommé officier d'Académie, p. CXIX.

LA MANARRE (Saint-Pierre de), église à Hyères. — Voir HYÈRES.

LAMBÈSE (Algérie). Antiquités romaines, p. 103-104.

LAMPES ANTIQUES, de terre cuite : chrétiennes, à Hammam-Lif, p. CLXXIII; — juives, à Hammam-Lif, p. CLXXIII; — romaine, avec inscription, trouvée à El-Djem, p. CCXX.

LANDY-QUENTIN (Mme) signale un caveau ancien à Urvillers, p. CXXIX, CLII.

LANZI (M.) signale des objets trouvés aux environs de Clans (Alpes-Maritimes), p. CXLIII.

LASTEYRIE (R. DE), chargé de divers rapports, p. CL, CLVII; — présente divers rapports, p. CLX-CLXI, CLXVII.

LATAPIE (M.) découvre des outils préhistoriques à Clairfontaine, p. CCXXXVII, CCLXI-CCLXII.

LAUGERIE-HAUTE (Dordogne). Station préhistorique, p. CXXI, CXXX-CXXXI.

LAURAIN (Ernest). Pierres tombales de Saint-Gervais de Pontpoint, p. LXXXI, 328 à 333, pl. LX à LXIV.

LAURENT-VIBERT (M.). Ses fouilles à Haïdra, p. CCXVIII.

LÉAUVERT (Falaise de), à Juan-les-Pins. Antiquités romaines, p. XLII.

LEBLOND (Le Dr V.) offre un ouvrage au Comité, p. XLV; — signale des tombes romaines à Beauvais, p. CXXXV, CXLVII-CXLVIII.

LECELLIER (M.) découvre des poteries romaines à Blengres, p. CXXII.

LE CLERT (Louis) offre des ouvrages au Comité, p. CXLIV.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), chargé de divers rapports, p. XLIX, CXXIX, CLVII; — membre d'une Commission, p. XXXIV; — présente divers rapports, p. XXXVIII-XXXIX, CXXXIII.

—— Rapport sur un caveau découvert à Urvillers, p. CLII-CLIII.

LILLEBONNE (Seine-Inférieure). Bas-relief romain, p. CL, CLVII; — Mosaïque romaine, p. XXXIV, XLIII.

LIZY-SUR-OURCQ (Seine-et-Marne). Éolithes trouvés aux environs, p. LXXXVIII.

LOISNE (Le comte DE). Inventaires du trésor de l'abbaye de Saint-Vaast

d'Arras, de 1493 et 1544, p. XXXVI-XXXVII, 205 à 219.
LORIMY (M.) rend compte des fouilles de Vertault, p. LXXXV.
LOUVRE (Musée du). Statue de femme trouvée à Cyrène, p. 334 à 340, pl. LXV.

M

MACQUEVILLE (Charente-Inférieure). Église : portail latéral, p. 32, pl. X.
MAHDIA (Tunisie). Fouilles sous-marines, p. CCLI à CCLV. — Inscription coufique, p. CLXXXIX-CXC.
MAILLET-GUY (L'abbé) communique une inscription romaine, p. CCXLVIII.
MALAHAR (Le capitaine Guillaume-Féréol-Pierre), nommé officier d'Académie, p. CXIX. — Fouilles à Thina, p. 82 à 99, pl. XVIII à XXII.
MALROUX (Pierre-Célestin), nommé officier d'Académie, p. CXIX.
MANDINE (M.) offre une inscription romaine au Musée du Bardo, p. CCVI-CCVII.
MARESTAY (Charente-Inférieure). Fenêtre de l'abside de l'église, p. 29, pl. VI.
MARNE, rivière. Objets antiques trouvés au cours de dragages, p. LXXIII.
MARQUES DE POTIERS et de verriers. — Voir ESTAMPILLES.
MATHA (Charente-Inférieure). Façade de l'église, p. 28, pl. V.
MAZAURIC (Félix) offre des ouvrages au Comité, p. XLV, CXLIV; — signale une sépulture gauloise à Cavaillon, p. CXLIV, CLII.
MELUN (Seine-et-Marne). Sépultures mérovingiennes, p. CXLIX, CLXI.
MÉNAS (Saint), représenté sur une ampoule à eulogie, au Musée du Bardo, p. CLXXXIV-CLXXXV.
MERLIN (Alfred) envoie diverses communications, p. CLXIX, CXCII, CXCIX, CCXXVIII, CCXXXVII à CCXXXIX; — offre des ouvrages au Comité, p. CLXXXII, CCV, CCXXVI, CCXXXVI.
— Antiquités romaines à Carthage, p. CLXXV. — Antiquités romaines à Hammam-Lif, p. CLXXIV. — Buste antique de marbre, à Sidi-Ahmed, p. CLXXIV. — Découvertes archéologiques en Tunisie, p. CLXXXII à CLXXXVIII CCVI à CCXII, CCXVIII à CCXXII, CCXXXIX à CCXLIII. — Fouilles de Mahdia, p. CCXXXII, CCLI à CCLV. — Fouilles de Sbeitla, p. CXCII à CXCVIII. — Nécropole punique de Bordj-Djedid à Carthage, p. CLXXIV-CLXXV. — Statuettes découvertes à Carthage, p. CCXXII-CCXXIII.
MESNAGE (Le R. P.). *L'Afrique chrétienne d'après les manuscrits de Mgr Toulotte*, p. CXC.
MESNIL-ESNARD (Le) [Seine-Inférieure]. Sépulture préhistorique et villas romaines, p. 280-281.
MEYER (Le capitaine Georges-Édouard), nommé officier d'Académie, p. CXIX.
MICHAUX (Lucien), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII.
MICHON (Étienne) présente des observations, p. LXXV, LXXXII; — signale un article de M. Nowotny, p. CLXVII.
MILA (Algérie). Inscriptions romaines, p. 102-103.
MILLY (Saône-et-Loire). Monnaie mérovingienne trouvée en ce lieu, p. XLVI-XLVII, CLXIX.
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Le) écrit une lettre au Comité, p. XLVIII.
MINNESOTA (Amérique). Inscription prétendue runique, p. XLVIII, CXXV-CXXVI.
MIREBEAU (Côte-d'Or). Inscription romaine, p. CXXVII-CXXVIII.
MIRECOURT (Arrond. de) [Vosges]. Tu-

mulus dans les bois de Bouxurulles et de Savigny, p. xxxv.

Miroirs de verre doublé de plomb, p. clxvii.

Mobilier funéraire mérovingien et carolingien en Normandie, p. lxix-lxx.

Molas (Théodore), nommé officier d'Académie, p. cxix.

Monastères à Timgad : du Nord, p. 118 à 121; — de l'Ouest, p. 113-114, pl. XXIII.

Monceaux (Paul), chargé d'un rapport, p. ccl.

—— Rapport sur *L'Afrique chrétienne* de Mgr Toulotte, p. cxc-cxci.

Monnaie mérovingienne trouvée à Milly, p. xlvi-xlvii, clxix.

Monnaies gauloises, trouvées à Alise, p. 266; — à Cézan, p. cliii; — à Nacqueville, p. cxlvii.

Monnaies du moyen âge trouvées à Izernore, p. clviii.

Monnaies romaines, trouvées à Alise, p. 263 à 265; — à La Barbinière, p. 10; — à Normare, p. 288.

Monnayage mécanique dit «au moulin», p. lxviii-lxix.

Montauban (Tarn-et-Garonne). Fouilles sur l'emplacement de l'ancienne cathédrale, p. xxxix.

Mont Auxois (Côte-d'Or). Antiquités romaines, p. lxiii-lxiv. — Bas-relief romain avec traces de couleur, p. 267. — Estampilles de potiers, p. 275-276. — Ex-voto de bronze, p. 270-271, pl. L. — Fouilles du commandant Espérandieu, à la Croix Saint-Charles, p. cxxix, cxxxv à cxxxvii, cxlii, 253 à 278, pl. XLVII à L. — Fouilles de la Société des Sciences de Semur, p. cl, clvii, clviii-clix. — Inscriptions grecques, p. 273. — Inscriptions romaines, p. cxxxvi-cxxxvii, clix-clx, 268-269, 275. — Monnaies gauloises, p. 266. — Monnaies romaines, p. 263 à 265. — Peintures murales antiques, p. 260. — Puits romains, p. lxv, 161 à 173. — Statue polychrome, antique, p. 266-267. — Cf. Alise-Sainte-Reine.

Montbard (Côte-d'Or). La Société archéologique demande une subvention, p. cxlix.

Mont-de-Marsan (Landes). Le Musée demande une subvention, p. cxlix, clxii.

Monuments préhistoriques à Saint-Bômier-les-Forges, p. xc.

Moreau (L.) copie une inscription romaine à Constantine, p. ccxxvi.

Morin (Le lieutenant Emmanuel-André-Marie-Charles), nommé officier d'Académie, p. cxix.

Moritasgus, dieu gaulois mentionné dans une inscription du Mont Auxois, p. cxxxvi-cxxxvii.

Mosaïques chrétiennes à Guelma, p. cc; — à Thina, p. 93-94.

Mosaïques du moyen âge dans l'ancienne église de Ganagobie, p. 322 à 324, pl. LV à LVIII.

Mosaïques romaines, à Bou-Arkoub, p. clxxxii-clxxxiii; — à Carthage, p. clxxvi-clxxvii; — à Djemila, p. 105 à 111; — à Dougga, p. ccxxx; — à Lillebonne, p. xxxiv, xliii; — à Ras-el-Djebel, p. clxxxiii; — à Sbeitla, p. cxcvi à cxcviii; — à Sens, p. xlix, liv-lv, cl-cli; — à Sfax, p. clxxviii; — à Thina, p. 90 à 96, pl. XXI et XXII.

Mosaïques de faïence à Oudjda, p. 232.

Mosquée du xiiie siècle à Oudjda, p. 233 à 243, pl. XLII à XLIV.

Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes). Antiquités romaines, p. xlviii-xlix, cxxvii.

Moulins (Deux-Sèvres). — Voir La Barbinière.

Munkel (Albert), nommé officier d'Académie, p. cxix.

Mur romain à Sens, p. 127 à 135, pl. XXIV à XXVII.

Musée de Mont-de-Marsan (Le) de-

mande une subvention, p. CXLIX, CLXII.
MUSES (Les), représentées sur un sarcophage à Tigzirt, p. CC-CCI.
MUSIN (Château de) près de Belley (Ain). — Voir BELLEY.

N

NACQUEVILLE (Baie de) près de Cherbourg; monnaie d'or gauloise, p. CXLVII.
NADOR (Ferme romaine du) [Algérie]. Inscription romaine, p. 101.
NANTES (Loire-Inférieure). Cimetière mérovingien, p. CLVI. — Cf. SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.
NAVEL (Le lieutenant) envoie des copies et estampages d'inscriptions romaines de Tiaret, p. CLXXIX.
NÉCROPOLE FRANQUE à Amfreville-La-Mi-Voie, p. 283; — à Boos, p. 284.
NÉCROPOLE PUNIQUE de Bordj-Djedid, à Carthage, p. CLXXIV à CLXXV.
NÉCROPOLE ROMAINE à Thina, p. 82 à 99, pl. XVIII à XXII. — Cf. CIMETIÈRES, PIERRES TOMBALES, SARCOPHAGES, SÉPULTURES, TOMBES.
NÉRAT DE LESGUISÉ (M.). Ses fouilles à Lambèse, p. 103-104.
NEVERS (Nièvre). Sépulture de comtes et comtesses de Nevers, dans la cathédrale, p. LXXII-LXXIII.
NICE (Alpes-Maritimes). Petits bronzes antiques au Musée, p. LXXXII.
NIEUL-LES-SAINTES (Charente-Inférieure). Église : portail occidental, p. 35, pl. XI.
NORIS (Charles) étudie les monuments préhistoriques de Saint-Bômer-les-Forges, p. XC.
NORMAND (Charles). Ses fouilles dans la cour du May, au Palais, à Paris, p. LXVI.
NORMARE (Seine-Inférieure). Anse de bronze romaine, p. 288-289. — Monnaies romaines, p. 288. — Villa romaine, p. 285 à 289.
NOTRE-DAME-DE-FRANQUEVILLE (Seine-Inférieure). Villas gallo-romaines, p. 282-283.
NOVAK (D). Don au Musée de Sfax, p. CLXXVIII.
NYMPHES (Dédicace aux) dans une inscription romaine d'Aïn-Mouss, p. CCXV.

O

OFFICIERS D'ACADÉMIE (Nominations d'), p. CXIX-CXX.
OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (Nominations d'), p. CXVIII.
ORAN (Province d') [Algérie]. Stations préhistoriques et tumulus, p. LXXXIX-XC.
OUDJDA (Maroc). Inscriptions arabes cursives, p. 233, 239-240. — Inscriptions coufiques, p. 238-239. — Monuments musulmans du moyen âge, p. 225 à 243, pl. XL à XLIV.
OUED-CHERAÏA (Tunisie). Inscription romaine, p. CCXXII.
OUTILS PRÉHISTORIQUES à Clairfontaine, p. CCXXXVII.

P

Pallary (Paul) adresse un rapport sur une mission, p. clxix.

Pamiers (Ariège). Reliures et encadrements de métal ciselé dans la cathédrale, p. lxxi-lxxii.

Parat (L'abbé) offre un ouvrage au Comité, p. clvii; — présente des observations, p. lxxxvii. — Les cartes archéologiques de l'Avallonnais, p. lxxxvii-lxxxviii. — Le cimetière mérovingien de Vaudonjon, p. lii à liv, lxx-lxxi. — Grottes du bassin de l'Yonne, p. lxxxix.

Paris (Seine). Le mur romain de la Cité, p. lxvi.

Parrès (M.) communique une des inscriptions romaines d'Aumale, p. clxix-ccxvii.

Pasquier (F.) fait une lecture, p. lxxi.

Peintures murales antiques à Alise, p. 260.

Pérignac (Charente-Inférieure). Façade occidentale de l'église, p. 28, pl. IV.

Périgueux (Dordogne). Inscriptions romaines, p. cxxxiv, cxlv-cxlvi.

Perles de verre et d'ambre au Fontenil, p. 304-305.

Pérot (Fr.) dresse le catalogue des monnaies gauloises recueillies dans le département de l'Allier, p. lxx; — étudie un verre à estampille grecque et latine trouvé à Vichy, p. lxvii.

Perrin (Le capitaine Louis), nommé officier de l'Instruction publique, p. cxviii.

Perrin (Joseph) demande une subvention, p. cl.

Petit (Le lieutenant Marie-Joseph-Maurice), nommé officier d'Académie, p. cxx.

Peyrony (M.) étudie les niveaux archéologiques entre le moustérien et le magdalénien, p. lxxxviii-lxxxix.

Philippeville (Algérie). Nouvelles acquisitions du Musée, p. clxviii.

Picoron (M.) fait des dons au Musée du Bardo, p. clxxviii-clxxix.

Pierre gravée gnostique, p. clxix, clxxxviii-clxxxix.

Pierres tombales du moyen âge dans l'église Saint-Gervais de Pontpoint, p. lxxxi, 328 à 333, pl. LX à LXIV.

Piganiol (M.). Ses fouilles à Haïdra en 1908-1909, p. ccxviii.

Pilloy (Jules) présente des observations p. lxxi, lxxxix.

Pinchon (Le Dr). Stations préhistoriques et tumulus de la région de Bossuet et de Télagh, p. lxxxix-xc.

Pisavis, ville antique de la Gaule. Antiquités romaines, p. xli-xlii.

Pistor (Le général). Ses fouilles à Carthage, p. cclvi.

Pitres (Seine-Inférieure). Villas gallo-romaines, p. 283.

Plessier (L.) offre des ouvrages au Comité, p. xlv, cxliv.

Poinssot (Louis) envoie des estampages d'inscriptions puniques de Dougga, p. cxcix-cc; — offre un ouvrage au Comité, p. ccv. — Rapport sur les fouilles de Dougga en 1910, p. ccxxviii à ccxxxii.

Pont-du-Faus (Tunisie). Inscription punique, p. cxcii, ccxxiii.

Pont-l'Abbé (Charente-Inférieure). Église : tympan du portail, p. 31, pl. IX.

Pontpoint (Oise). Pierres tombales du xive siècle dans l'église Saint-Gervais, p. lxxxi, 328 à 333, pl. LX à LXIV.

Porée (Ch.). Les fondeurs de cloches dans l'Yonne, p. clvi-clvii.

Poteries, franques, au Fontenil, p. 306-307; — gallo-romaines, à Castel-Roussillon, p. 157-158; — grecques, à Castel-Roussillon, p. 150 à 154; —

italiotes, à Castel-Roussillon, p. 150 à 154, 158 à 160; — romaines, avec estampilles, p. CXXII, CXXVI.

POTTIER (Edmond). Son discours au Congrès des Sociétés savantes, p. CX à CXVIII.

POUILLY (Haute-Marne). Sépultures gauloises ou gallo-romaines, p. CXXIX, CXXXIX.

POULAINE (L'abbé). Casse-tête de bronze trouvé à Fontenoy, p. LV-LVI. — Sépultures mérovingiennes à Melun, p. CXLIX, CLXI.

PRENTOUT (M.). Sceaux de l'Université de Caen, p. 75 à 81.

PRÉVOST (Le chef de bataillon Joseph-Abel-Gustave-Rodolphe), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII.

PRINET (Maxime), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII. — Origine du type des sceaux à l'écu timbré, p. 63 à 74.

PROU (Maurice), élu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. XLIV; — chargé de divers rapports, p. XLV, XLIX, CXLIX, CLVI; — présente des observations, p. LXV, LXXI.

— Rapports : sur une fibule mérovingienne trouvée aux environs de Vittel, p. CLXI-CLXII; — sur les fouilles du cimetière de Vaudonjon, p. LII à LIV; — sur une monnaie mérovingienne trouvée à Milly, p. XLVI-XLVII; — sur une mosaïque romaine découverte à Sens, p. LIV-LV; — sur des sépultures mérovingiennes, à Melun, p. CLXI.

PUITS ANTIQUES, à Alise, p. 161 à 173.

PUPPU, ville antique (Tunisie). — Voir SOUK-EL-ABIOD.

R

RADET (M.) envoie des rapports sur les fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux, p. CXXIX, CXLI-CXLII.

RAMON (M.) présente des observations, p. LXXXIX.

RAS-EL-DJEBEL (Tunisie). — Mosaïque romaine, avec inscription, p. CLXXXIII.

RATTIER (Jules-Eugène), nommé officier d'Académie, p. CXX.

RAVOUX (L'abbé) communique des inscriptions chrétiennes de Sainte-Marie-du-Zit, p. CCXLVIII.

RÉGNIER (Louis) offre des ouvrages au Comité, p. CLVII.

REINACH (Salomon), chargé de divers rapports, p. XLVIII, CXXIX, CLVI, CLVII, CCVI, CCXXXVII; — communique des inscriptions romaines de Tunisie, p. CLXXIX; — fait diverses propositions, p. CLVI, CLXII; — présente divers rapports, p. XXXIX, CXXII, CCLX à CCLXII.

— Rapports : sur les fouilles de La Barbinière, p. CXXVI-CXXVII. — sur les fouilles du Mont Auxois, p. CXLII; — sur des stations préhistoriques aux environs de Tébessa, p. CCXXIV-CCXXV.

RELIURES DE MÉTAL CISELÉ conservées à la cathédrale de Pamiers, p. LXXI-LXXII.

RENAULT (Jules) découvre des statuettes antiques à Carthage, p. CCXXII-CCXXIII; — envoie des calques d'inscriptions trouvées à Carthage, p. CCXII; — envoie des calques d'inscriptions arabes de Tunis, p. CCL-CCLI; — fait des dons au Musée du Bardo, p. CLXXXIV-CLXXXV, CCVIII; — nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII; — offre un ouvrage au Comité, p. CCV. — Statues d'empereurs trouvées à Korbous, p. CCXLII-CCXLIII.

REY (Louis) trouve une cachette de l'âge du bronze à Treffort, p. 251.

REYNIER (M.) étudie les éolithes des environs de Lizy-sur-Ourcq, p. LXXXVIII.

RIVALS (Marie-Paul-Gabriel), nommé

officier de l'Instruction publique, p. CXVIII.
RIVIÈRE (Landes). Grotte préhistorique, p. CLXII.
ROBERT (M.) copie une inscription chrétienne à Kerbet-Zembia, p. CCL; — offre un ouvrage au Comité, p. CCXXXVI. — Ses fouilles à Bellaâ, p. 102.
RODEZ (Aveyron). Antiquités romaines, p. CLXIII.
ROGER (Robert). Son livre sur les églises romanes du pays de Foix, p. CL, CLX-CLXI. — Reliures et encadrements de métal ciselé dans la cathédrale de Pamiers, p. LXXI-LXXII.
ROMAIN (M.) trouve des inscriptions puniques à Pont-du-Fahs (*Thuburbo Majus*), p. CXCII, CCXXIII.
ROUDEROL (M.) trouve des inscriptions romaines près du Bordj de Maajen, p. CLXXXIV.
ROUEN (Seine-Inférieure). Cercueils de pierre, p. XLVIII, LXXXV. — Tête et buste de marbre, p. LXXV.
ROUQUETTE (Le Dr), nommé officier de l'Instruction publique, p. CXVIII. — Statuettes de bronze antiques du Musée de Nice, p. LXXXII.
ROUXEL (G.). Ses fouilles dans la baie de Nacqueville, près de Cherbourg, p. CXLVI-CXLVII.
RUBAN (Georges-Arthur), nommé officier d'Académie, p. CXX.
RUSCINO, ville antique de la Gaule. — Voir CASTEL-ROUSSILLON.

S

SAINT-AMBROIX-SUR-ARNON (Cher). Inscriptions et stèles romaines, p. CLVI, CLXIV-CLXVI.
SAINTARD (Le lieutenant). Ses fouilles aux environs de Bir-Bou-Rekba, p. 355-356.
SAINT-AUBIN-CELLOVILLE (Seine-Inférieure). Estampilles de potiers, p. 281. — Sépultures franques, p. 284. — Stations préhistoriques, p. 289. — Villa gallo-romaine, p. 281.
SAINT-BÔMER-LES-FORGES (Orne). Monuments préhistoriques, p. XC.
SAINTE-GEMME (Charente-Inférieure). Église : porte sous le porche, p. 43, pl. XIV.
SAINTE-GENEVIÈVE (Meurthe-et-Moselle). *Oppidum*, p. CXLIX.
SAINTE-MARGUERITE (Haut-Mornag) [Tunisie]. Inscription romaine, p. CCXLVIII.
SAINTE-MARIE-DU-ZIT (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. CCXLVIII.
SAINTES (Charente-Inférieure). Église Notre-Dame : chapiteaux, p. 29, pl. VII. — Musée : chapiteau roman, p. 52, pl. XVII.
SAINT-FRONT-SUR-GIRONDE (Charente-Inférieure). Église : portail occidental, p. 48, pl. XVI.
SAINTONGE, province de France. École de sculpture romane, p. 22 à 62, pl. III à XVII.
SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE (Dordogne). Statuette de la Vierge, du XVe siècle, p. CXXIX, CXLI.
SAINT-VAAST, abbaye à Arras. Inventaires du trésor, de 1493 et 1544, p. XXXVI-XXXVII, 205 à 219.
SAJOUS (Le lieutenant Pierre-Jean-Marie-Louis), nommé officier d'Académie, p. CXX.
SALADIN (H.). Les monuments d'Oudjda (Maroc), p. 225 à 243, pl. XL à XLIV.
SARCOPHAGES. Sarchophages chrétiens dans l'église Saint-Félix de Gérone, p. LXXX-LXXXI. — Sarcophage chrétien, à Rouen, p. LXXXV. — Sarcophage romain, à Tigzirt, p. CC-CCI. —

Cf. Cimetières, Nécropoles, Pierres tombales, Sépultures, Tombes.

Saumagne (Charles) trouve des inscriptions romaines en Tunisie, p. clxxx.

Sauvage (Le Dr H.-E.) offre des ouvrages au Comité, p. xlv.

Sauvage (René) signale un sarcophage trouvé à Troarn, p. xlv.

Sbeitla (Tunisie). Antiquités romaines, p. cxcii à cxcviii. — Basilique chrétienne, p. cxciii à cxcv. — Inscription chétienne, p. cxcv. — Mosaïques romaines, p. cxcvi à cxcviii.

Sceaux de l'Université de Caen, p. 75 à 81. — Sceaux à l'écu timbré, p. 63 à 74.

Sculptures romanes à La Gayole, p. lxxvi.

Segermes, ville antique (Tunisie). Disque de verre arabe, p. clxix.

Seine-et-Oise (Département de). Objets mobiliers classés, p. lxxvii-lxxviii.

Sens (Yonne). Inscription romaine, p. 135, pl. XXV. — Mosaïque romaine, p. xlix, liv-lv, cl-cli. — Mur d'enceinte romain, p. xxxvii-xxxviii, 127 à 135, pl. XXIV à XXVII.

Sépultures : antiques, à Vallauris, p. xliv; — gallo-romaines, à Beauvais, p. cxxxv; — à Pouilly, p. cxxxv, cxxxix; — gauloises, à Cavaillon, p. cxliv, cliii. — Sépultures mérovingiennes, à Melun, p. cxlix, clxi; — à Saint-Aubin-Celloville, p. 284; — à Serqueux, p. cxxxix. — Sépultures préhistoriques, dans la vallée des Baux, p. cxxxix-cxl; — à Belbœuf, p. 280; — au Mesnil-Esnard, p. 280. — Sépultures à incinération du Musée de Clermont, p. cxxi, cxxxiii, 174 à 204, pl. XXX à XXXIX. — Sépultures en jarres, à Thina, p. 90. — Cf. Cimetières, Nécropoles, Sarcophages, Tombes.

Serqueux (Haute-Marne). Sépultures mérovingiennes, p. cxxxix.

Seyssel (Le comte de). Ses fouilles autour du château de Musin, près de Belley, p. lviii-lix.

Spax (Tunisie). Mosaïque romaine au Musée, p. clxxviii.

Slagu, ville antique (Tunisie). — Voir Bir-Bou-Rekba.

Si-Ahmed-Sakkat fait un don au Musée du Bardo, p. ccxxi.

Sidi-Ahmed, près de Bizerte (Tunisie). Buste antique de marbre blanc, p. clxxiv.

Sidi-Bou-Ali (Tunisie). Inscriptions romaines, p. ccxix.

Sidi-Bou-Mehl (Tunisie). Tête de marbre antique, p. ccxliii.

Sigonney (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. cxx.

Simon (Le Dr) demande une subvention, p. clvii; — envoie un rapport sur les fouilles d'Alise, p. cl, clviii-clix.

Smet (L'abbé de), nommé officier d'Académie, p. cxx; — trouve une inscription romaine à Henchir-Rouzou, p. clxxxiii-clxxxiv.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (La) demande une subvention, p. xxxiii, xlii.

Société archéologique de Nantes (La) demande une subvention, p. clvi.

Société archéologique de Sens (La) demande une subvention, p. xlix, cl.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne (La) demande une subvention, p. xxxix.

Société archéologique et biographique de Montbard (La) demande une subvention, p. cxlix.

Société archéologique et historique de Châtillon-sur-Seine (La). Ses fouilles à Vertault, p. xxxiv-xxxv.

Société ariégeoise des sciences, lettres et arts (La) demande une subvention, p. cl, clx-clxi.

Société des Antiquaires du Centre demande une subvention pour les fouilles de Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. clvi, clxiii à clxvi.

Société des Archives historiques du Maine (La) demande une subvention, p. cxxi, cxxx.

Société des études littéraires et scientifiques du Lot (La). Ses fouilles autour de l'Arc de Diane à Cahors, p. L-LI.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (La) demande une subvention, p. CL, CLXIII.

Société des sciences de Semur (La). Ses fouilles au Mont Auxois en 1909, p. CLVIII-CLIX.

Soissons (Aisne). Graffite sur une poterie au cimetière des Longues-Raies, p. CLI.

Somme (Vallée de la). Fouilles dans les milieux préhistoriques, p. XLIX-L.

Soux-el-Abiod (Tunisie). Sépultures antiques aux environs, p. 341 à 366.

Sousse (Tunisie). Disques de verre arabes, p. CLXIX. — Inscription arabe, p. CXC. — Musée : carreaux chétiens provenant de *Thelepte*, p. CCXIX-CCXX; inscriptions romaines, p. CCXIX. — Pierre gravée gnostique, p. CLXIX. — *Tabella defixionis*, p. CLXIX, 142 à 148, pl. XXIX.

Stations préhistoriques, à Clairfontaine, p. CCLXI-CCLXII; — à Ercheu, p. CXL-CXLI; — à Laugerie-Haute, p. CXXI, CXXX-CXXXI; — au Maroc, p. CCXXXVII; — dans la province d'Oran, p. LXXXIX-XC; — à Saint-Aubin-Celloville, p. 280; — aux environs de Tebessa, p. CCXXIV-CCXXV.

Statues. Statues antiques, trouvées : à Alise, p. 266-267; — à Cyrène, p. 334 à 340, pl. LXV; — à El-Djem, p. CCIX-CCX; — à Korbous, p. CCXLII-CCXLIII. — Statues du moyen âge : à Saint-Pierre de La Manarre, p. LXXXI, 308 à 313.

Statuettes antiques, p. CCXL; — à Birbou-Rekba, p. 355, pl. LXVII; — à Carthage, p. CCXXII-CCXXIII; — à El-Djem, p. CCXX; — au Musée de Nice, p. LXXXII; — à Tunis, au Musée du Bardo, p. CLXXVIII-CLXXIX, CCXVIII. — Statuette du moyen âge, de la Vierge, à Saint-Pardoux-la-Rivière, p. CXXIX, CXLI.

Stèles puniques à Carthage, p. CLXXVII-CLXXVIII.

Surville (Alfred de) communique une inscription romaine trouvée à Château-Barnier, p. LX.

Synagogue juive du Ve siècle à Hammam-Lif, p. CLXXII-CLXXIII.

T

Tabarka (Tunisie). Tête de marbre, p. CCXLIII.

Tabellæ defixionum, découvertes : à Hammam-Lif, p. 137 à 141, pl. XXVIII; — à Sousse, p. CLXIX, 142 à 148, pl. XXIX.

Tachy (L'abbé) signale des sépultures antiques à Pouilly et à Serqueux, p. CXXIX, CXXXVIII-CXXXIX.

Tarn-et-Garonne (La Société archéologique de) demande une subvention, p. XXXIX.

Tébessa (Algérie). Stations préhistoriques aux environs, p. CCXXIV-CCXXV.

Terrade (Albert), nommé officier d'Académie, p. CXX. — Fouilles dans le cimetière de Vaudonjon, p. LXX. — Stations préhistoriques à Ercheu et aux environs, p. CXL-CXLI.

Têtes de marbre antique, trouvées : dans la Crau, p. LI-LII; — près de Sidi-Bou-Mehl, p. CCXLIII; — à Tabarka, p. CCXLIII.

Thédenat (L'abbé), chargé de divers rapports, p. XXXIV, XLIV, XLIX, CXXXV, CXLIII, CXLIX; — présente un rapport, p. LI.

— Rapports : sur des antiquités romaines découvertes à Mouans-Sartoux, p. CXXVII; — sur les fouilles de Léauvert et de Fréjus, p. XLII; — sur les fouilles de *Pisavis*, p. XLI-

XLII; — sur une tête de marbre antique trouvée dans le Crau, p. LI-LII; — sur deux tombes romaines à Beauvais, p. CXLVII-CXLVIII.

THELEPTE, ville antique (Tunisie). Carreaux chétiens de terre cuite, p. CCXIX-CCXX.

THENAE, ville antique (Tunisie). — Voir THINA.

THIERRY (Louis-François), nommé officier d'Académie, p. CXX.

THIERS (Fr.-P.). Fouilles de Castel-Roussillon, p. XLV, LVI-LVII, CLXVI, 149 à 160.

THIL (Le colonel). Ses fouilles à Saint-Ambroix-sur-Arnon, p. CLXIV.

THINA (Tunisie). Inscriptions chrétiennes, p. 93-94. — Inscriptions romaines, p. 84, 86 à 96, 98, 99. — Mosaïques chrétiennes, p. 93-94. — Mosaïques romaines, p. 90 à 96, pl. XXI et XXII. — Nécropole romaine, p. 82 à 99, pl. XVIII à XXII. — Sépultures en jarres, p. 90.

THUBURBO MAJUS, ville antique (Tunisie). Inscription punique, p. CXCII, CCXXIII. — Cf. PONT-DU-FAHS.

TIARET (Algérie). Inscriptions chrétiennes, p. CLXXIX.

TIGZIRT (Algérie). Inscriptions chrétiennes, p. CCII. — Inscriptions romaines, p. CCI-CCII, CCV-CCVI. — Sarcophage sculpté, p. CC-CCI.

TIMGAD (Algérie). Fouilles, p. 113 à 126.

TIPASA (Algérie). Inscriptions romaines, p. CCIII.

TLEMCEN (Algérie). Inscription de habous au Musée, p. CLXVIII, 244 à 250, pl. XLV.

TOMBES à incinération, au Musée de Clermont-Ferrand, p. 174 à 204, pl. XXX à XXXIX. — Tombes en mosaïques de faïence, à Oudjda, p. 232, pl. XL. — Cf. CIMETIÈRES, NÉCROPOLES, PIERRES TOMBALES, SARCOPHAGES, SÉPULTURES.

TOULOTTE (Mgr). *L'Afrique chrétienne*, p. CXC.

TOUTAIN (Jules), chargé d'un rapport, p. CCXXXVI; — fait une proposition, p. CCLV.

—— Inscriptions romaines du Mont Auxois, p. CLIX-CLX. — Puits antiques découverts à Alise en 1909, p. LXV, 161 à 173.

TRAYNEL (Octave DE) découvre une mosaïque romaine à Sens, p. LIV.

TREFFORT (Ain). Cachette de l'âge du bronze, p. XLVIII, 251 à 254, pl. XLVI.

TRÉSOR DE MONNAIES du moyen âge, à Izernore, p. CL.

TROARN (Calvados). Sarcophage sur l'emplacement de l'ancienne abbaye, p. XLV.

TRUMELET (Algérie). Inscription chrétienne, p. CLXXIX.

TUMULUS, dans les environs d'Alise, p. CXXII; — dans l'arrondissement de Mirecourt, p. XXXV; — dans la province d'Oran, p. LXXXIX-XC.

TUNIS (Tunisie). Inscription chrétienne, p. CLXXXVIII. — Inscription romaine, p. CLXXXVIII. — Inscriptions arabes, p. CCL-CCLI. — Musée du Bardo : nouvelles acquisitions, p. CLXXVI à CLXXIX, CLXXXIII, CLXXXIV, CCVI, CCVIII, CCXVIII, CCXX, CCXXI, CCXXXIX, CCXL, CCXLIII, CCXLIV, CCLV.

TURPIN (Emile-Victor), nommé officier d'Académie, p. CXX.

U

UNIVERSITÉ DE CAEN (Sceaux de l'), p. 75 à 81.

URVILLERS, près d'Essigny-le-Grand (Aisne). Caveau ancien, p. CXXIX, CLII.

V

Valérian (Isidore) offre un ouvrage au Comité, p. cxxx. — Ses fouilles sur l'emplacement de l'antique *Pisavis*, p. xli-xlii.

Vallauris (Alpes-Maritimes). Sépultures antiques, près de la chapelle Saint-Antoine, p. xliv, li.

Vases noirs de *bucchero*, à Castel-Roussillon, p. 158 à 160.

Vassel (E.) offre des ouvrages au Comité, p. ccv, ccl.

Vaudonjon (Yonne). Cimetière mérovingien, p. lii à liv, lxx-lxxi.

Véran (Auguste). Inscriptions romaines à Arles, p. xlix, cxxiii à cxxv, cliii à clv. — Substructions antiques à Arles, p. cl.

Vertault (Côte-d'Or). Fouilles sur l'emplacement de *Vertillum*, p. xxxiv-xxxv, lxxxv.

Vesly (Léon de) envoie la photographie de la mosaïque de Lillebonne, p. xxxiv; — présente des observations, p. lxxv; — signale des cercueils de pierre à Rouen et une estampille de potier, p. xlviii, lxxxv, cxliii-cxliv; — signale un bas-relief romain à Lillebonne, p. cl, clvii.

— Cimetière franc du Fontenil, p. lxxxiv, 297 à 307. — Exploration archéologique du plateau de Boos, p. lxxxii à lxxxiv, 297 à 307, pl. LI.

Vichy (Allier). Fragment de verre avec estampille de verrier, p. lxvii.

Villas gallo-romaines : à Boos, p. 282; — à Franqueville, p. 290 à 294; — au Mesnil-Esnard, p. 280-281; — à Normare, p. 285 à 289; — à Notre-Dame-de-Franqueville, p. 282-283; — à Pitres, p. 283; — à Saint-Aubin-Celloville, p. 281.

Ville-d'Avray (Le colonel de) fait une communication, p. cxliii. — Antiquités romaines à Mouans-Sartoux, p. xlviii-xlix, cxxvii. — Fouilles à Léauvert et à Fréjus, p. xlii. — Objets préhistoriques et romains aux environs de Cannes, p. xliv, xlix. — Sépultures antiques à Vallauris, p. xliv, li.

Vittel (Vosges). Fibule mérovingienne trouvée aux environs, p. clxi-clxii.

Vuillemenot (Victor), nommé officier d'Académie, p. cxx.

Y

Ymare (Seine-Inférieure). Villa gallo-romaine, p. 283.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Autels chrétiens de Buoux (Vaucluse) et de Cassis (Bouches-du-Rhône), p. 16.

Planche II. Autel chrétien de Cavaillon (Vaucluse), p. 19.

Planche III. Église de Fenioux (Charente-Inférieure). Portail occidental, p. 28.

Planche IV. Église de Pérignac (Charente-Inférieure). Façade, p. 28.

Planche V. Église de Matha (Charente-Inférieure). Façade, p. 28.

Planche VI. Église de Marestay (Charente-Inférieure). Fenêtre de l'abside. — Église de Civray (Vienne). Façade : fausse porte de droite, p. 29.

Planche VII. Chapiteaux de Notre-Dame de Saintes et de l'église du Douhet (Charente-Inférieure), p. 29.

Planche VIII. Église d'Échillais (Charente-Inférieure). Façade, p. 30.

Planche IX. Église de Pont-l'Abbé (Charente-Inférieure). Façade : archivolte et tympan du portail à droite, p. 31.

Planche X. Église de Macqueville (Charente-Inférieure). Portail latéral, p. 32.

Planche XI. Église de Nieul-les-Saintes (Charente-Inférieure). Portail occidental, p. 35.

Planche XII. Église de Foussais (Deux-Sèvres). Bas-relief du sculpteur Audebert, p. 35.

Planche XIII. Église de Corme-Royal (Charente-Inférieure). Façade, p. 36.

Planche XIV. Église de Sainte-Gemme (Charente-Inférieure). Porte sous le porche, p. 43.

Planche XV. Église de Fontaine (Charente-Inférieure). Portail occidental, p. 47.

Planche XVI. Église de Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Inférieure). Détail du portail occidental, p. 48.

Planche XVII. Chapiteaux des églises de Colombier (Charente-Inférieure), de Haimps (Charente-Inférieure) et du Musée de Saintes, p. 52.

Planche XVIII. Fouilles de Thina (Tunisie). Plan d'ensemble, p. 83.

Planche XIX. Nécropole de Thina (Tunisie). Plan des fouilles de 1908-1909, p. 83.

Planche XX. Nécropole de Thina (Tunisie). Partie découverte en février 1909, p. 85.

Planche XXI. Nécropole de Thina (Tunisie). Mosaïque funéraire d'Amianthus, p. 91.

Planche XXII. Nécropole de Thina (Tunisie). Mosaïques funéraires, p. 97.

Planche XXIII. Timgad (Algérie). Plan du monastère de l'Ouest, p. 113.

Pl. XXIV à XXVII. Sens (Yonne). Pierres sculptées tirées du mur romain, p. 134 et 135.
Planche XXVIII. *Tabella defixionis* trouvée à Hammam-Lif (Tunisie), p. 137.
Planche XXIX. *Tabella defixionis* trouvée à Sousse (Tunisie), p. 142.
Planche XXX. Musée de Clermont-Ferrand. Couvercles de tombes à incinération, p. 176-177.
Planche XXXI. Même musée. Couvercle de tombe à incinération, p. 177.
Planche XXXII. Même musée. Tombes à incinération, p. 178 et 182.
Planche XXXIII. Même musée. Couvercle d'une tombe à incinération, p. 178.
Planche XXXIV. Même musée. Tombe à incinération trouvée aux Salins, p. 181.
Planche XXXV à XXXVII. Même musée. Tombes à incinération, p. 183, 185, 187 et 192.
Planche XXXVIII. Même musée. Tombe à incinération trouvée à Charbonnier (Puy-de-Dôme), p. 193.
Planche XXXIX. Même musée. Urne funéraire et objets divers de la tombe de Charbonnier (Puy-de-Dôme), p. 194.
Planche XL. Oudjda (Maroc). Porte Sidi-Abd-el-Ouahab, p. 226.
Planche XLI. Oudjda (Maroc). Zaouïa des Derkaoua. Mosaïque funéraire, p. 232.
Planche XLII. Oudjda (Maroc). Grande mosquée. Arc devant le mihrab, p. 236.
Planche XLIII. Oudjda (Maroc). Grande mosquée. Arc du mihrab, p. 236.
Planche XLIV. Oudjda (Maroc). Minaret de la grande mosquée. Face au Nord-Est, p. 240.
Planche XLV. Musée de Tlemcen (Algérie). Inscription de habous, p. 244.
Planche XLVI. Bracelets et faucille de bronze trouvés à Treffort (Ain), p. 251.
Planche XLVII. Plan des fouilles d'Alise (Croix Saint-Charles, 1909), p. 255.
Planche XLVIII. Fouilles d'Alise. Temple rectangulaire avec piscine, p. 258.
Planche XLIX. Mêmes fouilles. Canalisation du temple octogonal, p. 263.
Planche L. Mêmes fouilles. Ex-voto de bronze, p. 271.
Planche LI. Plateau de Boos (Seine-Inférieure). Carte archéologique, p. 279.
Planche LII. Église de Ganagobie (Basses-Alpes). Ruines de l'abside, p. 317.
Planche LIII. Même église. Abside et transept, p. 317.
Planche LIV. Même église. Portail occidental, p. 319.
Planche LV. Même église. Mosaïque de l'abside, p. 323.
Planche LVI. Même église. Mosaïque de l'abside, à gauche, p. 323.
Pl. LVII et LVIII. Même église. Mosaïque du transept, p. 324.
Planche LIX. Même église. Cloître, p. 324.
Planche LX. Église Saint-Gervais de Pontpoint (Oise). Pierre tombale d'Isabeau du Creus (1316), p. 330.
Planche LXI. Même église. Pierre tombale de Jeanne du Creus (1326), p. 331.
Planche LXII. Même église. Pierre tombale (1327), p. 331.
Planche LXIII. Même église. Pierre tombale d'Oudart du Creus (1330), p. 332.

Planche LXIV. Même église. Pierre tombale de Jean Le Vennier (1366), p. 332.
Planche LXV. Musée du Louvre. Statue de marbre trouvée à Cyrène, p. 334.
Planche LXVI. Environs de Bir-bou-Rekba (Tunisie). Carte archéologique, p. 341.
Planche LXVII. Bir-bou-Rekba (Tunisie). Statuette de terre cuite, p. 355.
Planche LXVIII. La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres). Balnéaire romain. Portique, p. CXXVI.
Planche LXIX. La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres). Balnéaire romain. Hypocauste, p. CXXVI.
Planche LXX. Sbeitla (Tunisie). Mosaïque des Saisons, p. CXCVII.

LISTE DES VIGNETTES.

Épée de Beynost, p. 4.
Épée de type hongrois, trouvée en Haute-Bavière, d'après Naue, p. 4.
Épée de Martigny (Suisse), d'après Heierli, p. 4.
Plan des substructions découvertes à La Barbinière, p. 6.
Oreille de cassolette, de bronze, trouvée à La Barbinière, p. 9.
Vases de terre trouvés à La Barbinière, p. 13.
Colonne de briques trouvée à La Barbinière, p. 13.
Église de Colombier (Charente-Inférieure). Chapiteau, p. 33.
Église de Vaux (Charente-Inférieure). Martyre de saint Étienne, p. 34.
Église de Biron (Charente-Inférieure). Tête représentant peut-être la Colère, p. 35.
Chapiteau de l'église de La Jarrie-Audouin (Charente-Inférieure), p. 36.
Chapiteau de l'église de Biron (Charente-Inférieure), p. 36.
Église d'Avy (Charente-Inférieure). Instrumentistes, p. 37.
Église de Nieul (Charente-Inférieure). Chapiteau représentant un homme assis sur un serpent, p. 55.
Église de Vaux (Charente-Inférieure). Chapiteau représentant un homme tenant en laisse un chien qui dévore un autre homme, p. 55.
Église du Douhet. Chapiteau, p. 56.
Abbaye Notre-Dame de Saintes. Le pèsement des âmes, p. 59.
Église de Chenac (Charente-Inférieure). Chapiteau, p. 60.
Sceau de Ferry III, duc de Lorraine (1273), p. 65.
Sceau de Lancelot de Saint-Mard (1270), p. 65.
Sceau d'Otton, comte de Brehna (1288), p. 66.
Sceau d'Otton, comte de Brehna (1285), p. 67.
Contre-sceau de Philippe de France, comte de Poitiers (1316), p. 69.
Sceaux de Frédéric, comte de Toggenburg (1273 et 1287), p. 71.
Armoiries de la maison de Toggenburg, d'après l'Armorial de Zurich, du XIVe siècle, p. 71.
Armoiries de la maison de Scharfenberg, d'après le même armorial, p. 72.
Sceau de Jean de Brienne (1288), p. 73.
Sceau de Pierre, comte d'Alençon (1271), p. 74.
Nécropole de Thina (Tunisie). Disposition d'une chambre funéraire, p. 95.
Tabella defixionis trouvée à Hamman-Lif (Tunisie), p. 138.
Tabella defixionis trouvée à Sousse (Tunisie). Tableau des lettres, p. 147.
Estampilles d'un vase trouvé à Castel-Roussillon, p. 155.
Oudjda (Maroc). Plan de la porte Sidi-Abd-el-Ouahab, p. 226.
Oudjda. Plan de la vieille enceinte, p. 227.
Oudjda. Plan de la Kasba, p. 229.
Oudjda. Plan du Hammam, p. 230.
Oudjda. Carreau de faïence du minaret de la mosquée, p. 233.
Oudjda. Plan de la grande mosquée, p. 235.

Oudjda. Grande mosquée. Détail de la coupole du mihrab, p. 237.
Oudjda. Grande mosquée. Console supportant les retombées d'un arc, p. 238.
Oudjda. Grande mosquée. Fragments de l'inscription au-dessus du mihrab, p. 240.
Oudjda. Minaret de la grande mosquée. Entrelacs ornant les faces Nord-Ouest et Sud-Est, p. 241.
Oudjda. Minaret de la grande mosquée. Entrelacs ornant les faces Sud-Ouest et Nord-Est, p. 241.
Alise (Côte-d'Or). Temple octogonal, p. 256.
Saint-Révérien (Nièvre). Plan du temple romain, p. 258.
Alise (Côte-d'Or). Peinture murale du temple rectangulaire, p. 260.
Alise. Coupe de la canalisation du temple octogonal, p. 263.
Normare (Seine-Inférieure). Plan de la *villa* romaine, p. 286.
Anse de bronze trouvée à Normare, p. 288.
Franqueville (Seine-Inférieure). Plan de la *villa* romaine et coupes du caveau, p. 291.
Franqueville. Clef de bronze trouvée dans les fouilles de la *villa* romaine, p. 293.
Le Fontenil (Seine-Inférieure). Carte montrant l'emplacement des sépultures. Coupes des sarcophages, p. 299.
Aumônière de cuir avec courroie et boucle trouvée dans une sépulture barbare au Fontenil, p. 302.
Balance de bronze (fléau et plateaux) trouvée au Fontenil, p. 303.
Vase de terre noire trouvé au Fontenil, p. 306.
Vases, avec dessins tracés à la molette, trouvés au même lieu, p. 306.
Statues de l'église Saint-Pierre de La Manarre, à Hyères (Var), p. 309.
Bir-bou-Rekba (Tunisie). Coupe d'un caveau funéraire, p. 342.
Bir-bou-Rekba. Plan d'un caveau funéraire, p. 345.
Bir-bou-Rekba. Caveau funéraire de la fouille n° 8. Plan, p. 346.
Même caveau funéraire. Coupes suivant *A* et *B*, p. 347.
Bir-bou-Rekba. Vase de terre rouge, p. 349.
Bir-bou-Rekba. Caveau funéraire. Coupe, p. 350.
Bir-bou-Rekba. Groupe de trois tombeaux. Coupe, p. 353.
Bir-bou-Rekba. Coupe du tombeau n° 1 de la fouille n° 15, p. 354.
Bir-bou-Rekba. Amphores formant le plafond d'un caveau, vues en coupe, p. 356.
Les mêmes amphores, vues en plan, p. 356.
Bir-bou-Rekba. Sépulture formée par une amphore, p. 357.
Bir-bou-Rekba. Sépulture surmontée d'un massif de maçonnerie. Coupe, p. 359.
Bir-bou-Rekba. Sépulture à deux caveaux. Coupe, p. 359.
Autre sépulture à deux caveaux. Coupe, p. 360.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres de la Commission de l'Afrique du Nord, des membres de la Commission des Musées, des membres de la Commission des inventaires, p. I à VI, des membres non résidants du Comité, p. VII à XI, des correspondants honoraires et des correspondants du Comité, p. XII à XXIX.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Séance du 17 janvier 1910, p. XXXIII à XLIII.

Rapport sur les fouilles de Vertault (Côte-d'Or), par M. Babelon, p. XXXIV-XXXV.
Rapport de M. Adrien Blanchet sur des fouilles de tumulus, p. XXXV-XXXVI.
Rapport de M. Jules Guiffrey sur deux inventaires du trésor de Saint-Vaast d'Arras, communiqués par M. de Loisne, p. XXXVI.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur la démolition de deux portions du mur romain de Sens, p. XXXVII-XXXVIII.
Rapport de M. Jullian sur les fouilles de Saint-Seurin de Bordeaux, p. XL-XLI.
Rapport de M. l'abbé Thédenat sur les fouilles de M. Isidore Valérian sur l'emplacement de l'antique *Pisavis*, p. XLI-XLII.
Rapport de M. l'abbé Thédenat sur les fouilles de M. le colonel de Ville-d'Avray, à Léauvert et à Fréjus, p. XLII.
Observations de M. Héron de Villefosse sur la mosaïque de Lillebonne, p. XLIII.

Séance du 21 février 1910, p. XLIV à XLVII.

Rapport de M. Philippe Berger sur une statuette trouvée dans le Haurân et signalée par M. Colombet, de Beyrouth, p. XLV-XLVI.
Rapport de M. Prou sur un tiers de sol mérovingien trouvé à Milly (Saône-et-Loire), et communiqué par M. le commandant Hannezo, p. XLVI-XLVII.

Séance du 14 mars 1910, p. XLVIII à LX.

Rapport de M. Jullian sur les recherches d'archéologie préhistorique de M. Commont dans la vallée de la Somme, p. XLIX-L.
Rapport de M. Jullian sur les fouilles de la Société des études littéraires du Lot aux abords de l'arc de Diane, à Cahors, p. L-LI.
Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une tête de marbre antique, trouvée dans la Crau et signalée par M. Destandau, p. LI-LII.
Rapport de M. Prou sur une note de M. l'abbé Parat relative au cimetière barbare de Vaudonjon (Yonne), p. LII à LIV.
Rapport de M. Prou sur la découverte d'une mosaïque romaine à Sens (Yonne), p. LIV-LV.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur un casse-tête de bronze trouvé à Fontenoy (Yonne) et communiqué par M. l'abbé Poulaine, p. LV-LVI.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de M. Thiers à Castel-Roussillon, p. LVI à LVII.
Communication de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de M. le comte de Seyssel aux environs du château de Musin (Ain), p. LVIII-LIX.
Note de M. Héron de Villefosse sur une inscription romaine trouvée à Château-Barnier, près de Caissargues (Gard), par M. Alfred de Surville, p. LX.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. LXI à CXX.

Séance générale d'ouverture, p. LXI-LXII.

Séance du 29 mars 1910, soir, p. LXIII à LXVII.

Communication de M. Henry Corot sur les poteries trouvées sur le Mont Auxois, au lieu dit «La Croix Saint-Charles» et sur les peintures murales du temple d'Hygie, p. LXIII.
Compte rendu par M. le commandant Espérandieu des fouilles faites en collaboration avec le Dr Épery sur le Mont Auxois, p. LXIV.
Communication de M. Jules Toutain sur les puits découverts et fouillés sur le Mont Auxois, p. LXV.
Communication de M. Charles Normand relative à ses fouilles dans la cour du May au Palais, à Paris, et à la découverte d'un mur romain, p. LXVI.
Lecture d'un mémoire de M. Henri Ferrand sur l'origine du nom du pays de Queyras, p. LXVI-LXVII.

Séance du 30 mars 1910, matin, p. LXVIII à LXXIV.

Lecture d'une étude de M. J. Béranger sur le monnayage mécanique dans les ateliers de Troyes, Tours, Compiègne, Châlons et Lyon, p. LXVIII-LXIX.
Lecture d'une étude de M. Léon Coutil sur le mobilier funéraire mérovingien et carolingien de la Normandie, p. LXIX-LXX.
Communication de M. l'abbé Parat sur les fouilles du cimetière mérovingien de Vaudonjon (Yonne), p. LXX-LXXI.
Communication de M. Gaston Gauthier sur la découverte d'un caveau dans la cathédrale de Nevers, p. LXXII-LXXIII.
Communication de M. Adrien Blanchet sur la représentation de la Gaule dans l'Antiquité, p. LXXIII-LXXIV.

Séance du 30 mars 1910, soir, p. LXXV à LXXVIII.

Communication de M. Léon Coutil sur la découverte d'une tête et d'un buste de marbre à Rouen, p. LXXV.
Commentaire d'une inscription de *Bulla Regia* par M. René Cagnat, p. LXXVI.
Communication de M. l'abbé Chaillan sur les sculptures préromanes de La Gayole, p. LXXVI.
Lecture d'un inventaire des objets mobiliers classés du département de l'Oise, par M. P. Coquelle, p. LXXVII-LXXVIII.
Lecture d'un rapport de M. Paul Courteault sur les fouilles du cimetière de Saint-Seurin de Bordeaux, p. LXXVIII.

Séance du 31 mars 1910, matin, p. LXXIX à LXXXV.

Lecture d'un mémoire de M. l'abbé Annaud d'Agnel sur l'église de l'ancien prieuré de Ganagobie (Basses-Alpes), p. LXXIX-LXXX.
Lecture d'un mémoire de M. Émile Bonnet sur les sarcophages chrétiens de l'église Saint-Félix de Gérone, p. LXXX-LXXXI.
Communication de M. de Gérin-Ricard sur des statues de l'ancienne église Saint-Pierre de La Manarre à Hyères (Var), p. LXXXI.
Communication de M. E. Laurain sur les pierres tombales de Saint-Gervais de Pontpoint (Oise), p. LXXXI.
Lecture d'une notice des statuettes de bronze du Musée de Nice par le Dr Rouquette, p. LXXXI-LXXXII.
Compte rendu par M. Léon de Vesly de ses fouilles sur le plateau de Boos (Seine-Inférieure) et dans le cimetière franc du Fontenil, p. LXXXII à LXXXIV.
Lecture d'un rapport de M. Lorimy sur les fouilles de Vertault (Côte-d'Or) p. LXXXV.

Séance du 31 mars 1910, soir, p. LXXXVI à XCI.

Compte rendu par M. Jules Beaupré, de ses fouilles à Gugney-sous-Vaudémont, p. LXXXVI.
Communication de M. l'abbé Parat sur les cartes archéologiques de l'Avallonnais, p. LXXXVII-LXXXVIII.
Compte rendu d'un travail de M. Reynier sur les éolithes des environs de Lizy-sur-Ourcq, p. LXXXVIII.
Lecture d'un mémoire de M. Peyrony sur la place de l'aurignacien et du solutréen dans la classification paléolithique, p. LXXXVIII-LXXXIX.
Communications de M. l'abbé Parat sur les grottes du bassin de l'Yonne, p. LXXXIX.
Lecture d'un mémoire de M. le Dr Pinchon sur les stations préhistoriques et les tumulus de la province d'Oran, p. LXXXIX-XC.
Lecture d'un mémoire de M. Charles Nobis sur les monuments préhistoriques de Saint-Bômer-les-Forges (Orne), p. XC.
Lecture d'une étude de M. Edmond Feineux sur les gisements de silex du hameau de La Fourchotte, commune de Brion, p. XCI.

Séance générale de clôture du 2 avril 1910, p. XCII à CXX.

Discours de M. Babelon, p. XCII à CX.
Discours de M. Edmond Pottier, p. CX à CXVIII.
Nominations d'officiers de l'Instruction publique, p. CXVIII.
Nominations d'officiers d'Académie, p. CXIX-CXX.

Séance du 11 avril 1910, p. CXXI à CXXVIII.

Rapport de M. Babelon sur la découverte d'un sarcophage à Rouen, signalée par M. de Vesly, p. CXXII.
Rapport de M. Cagnat et note de M. Véran sur trois inscriptions romaines découvertes à Arles, p. CXXIII à CXXV.
Rapport de M. le Dr Capitan sur une enquête ouverte par la Société historique du Minnesota en vue de retrouver une pierre avec inscription jadis envoyée d'Amérique en France, p. CXXV-CXXVI.
Rapport de M. Salomon Reinach sur les ouilles de M. Gabillaud à La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres), p. CXXVI-CXXVII.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur des antiquités découvertes à Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes) et signalées par M. le colonel de Ville-d'Avray, p. cxxvii.
Communication de M. Héron de Villefosse sur une inscription romaine conservée à Mirebeau (Côte-d'Or), p. cxxvii-cxxviii.

Séance du 9 mai 1910, p. cxxix à cxxxiv.

Rapport de M. le Dr Capitan sur les fouilles de MM. de Fayolle et Féaux à Laugerie-Haute (Dordogne), p. cxxx-cxxxi.
Rapport de M. Jules Guiffrey sur un mémoire de M. de Casenove relatif aux disques du harnachement des bêtes de somme dits «vieilles lunes», p. cxxxii-cxxxiii.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur un mémoire de M. Aug. Audollent relatif aux tombes à incinération du Musée de Clermont-Ferrand, p. cxxxiii.

Séance du 13 juin 1910, p. cxxxv à cxlii.

Lettre de M. le commandant Espérandieu sur les fouilles du Mont Auxois, au lieu dit «La Croix-Saint-Charles», p. cxxxv à cxxxviii.
Rapport de M. Babelon sur les sépultures antiques trouvées par M. l'abbé Tachy à Pouilly et à Serqueux (Haute-Marne), p. cxxxviii-cxxxix.
Rapport de M. le Dr Capitan sur des découvertes d'antiquités préhistoriques dans la vallée des Baux signalées par M. Destandau, p. cxxxix-cxl.
Rapport de M. le Dr Capitan sur une communication de M. Terrade relative à des découvertes d'antiquités aux environs d'Ercheu (Somme), p. cxl-cxli.
Rapport de M. Jules Guiffrey sur une statue de la Vierge conservée à Saint-Pardoux-la-Rivière (Dordogne) et signalée par M. Roger Drouault, p. cxli.
Rapport de M. Jullian sur l'état des fouilles du cimetière de Saint-Seurin de Bordeaux, d'après une lettre de M. Radet, p. cxli-cxlii.
Rapport de M. Salomon Reinach sur les fouilles de M. le commandant Espérandieu au Mont Auxois, p. cxlii.

Séance du 11 juillet 1910, p. cxliii à cxlviii.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur le compte rendu des fouilles de Vésone en 1908, p. cxlv-cxlvi.
Rapport de M. le Dr Capitan sur une communication de M. le Dr Collignon et de M. Rouxel relative à des fouilles dans la baie de Nacqueville, près de Cherbourg, p. cxlvi-cxlvii.
Rapport de M. l'abbé Thédenat sur la découverte de deux tombes romaines à Beauvais, signalée par M. le Dr Leblond, p. cxlvii-cxlviii.

Séance du 14 novembre 1910, p. cxlix à clv.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de M. Fernand Blanchard dans le cimetière des Longues-Raies à Soissons, p. cli.
Rapport de M. Adrien Blanchet sur une sépulture gauloise découverte à Cavaillon (Vaucluse) et signalée par M. Félix Mazauric, p. clii.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur une pierre avec rayures signalée par M. Collard, p. clii.
Note de M. Héron de Villefosse sur des inscriptions romaines découvertes à Arles, p. cliii à clv.

Séance du 12 décembre 1910, p. CLVI à CLXVII.

Rapport de M. Babelon sur un bas-relief romain découvert à Lillebonne par M. Léon de Vesly, p. CLVII.
Rapport de M. Adrien Blanchet sur un trésor de monnaies du moyen âge découvert à Izernore (Ain), et signalé par M. Émile Chanel, p. CLVII-CLVIII.
Rapport de M. Jullian sur les fouilles exécutées au Mont Auxois par la Société des sciences de Semur en 1909, p. CLVIII-CLIX.
Observations de M. Héron de Villefosse sur des inscriptions romaines du Mont Auxois, p. CLIX-CLX.
Rapport de M. Maurice Prou sur une note de M. l'abbé Poulaine relative à des sépultures mérovingiennes découvertes à Melun, p. CLXI.
Rapport de M. Maurice Prou sur une fibule mérovingienne trouvée à Vittel et communiquée par M. Jules Beaupré, p. CLXI-CLXII.
Rapport de M. le Dr Capitan sur un projet de fouilles de la grotte de Rivière (Landes), p. CLXII.
Rapport de M. le Dr Capitan sur un mémoire de M. Jules Beaupré relatif à l'*oppidum* de Sainte-Geneviève à Essey-lès-Nancy, p. CLXII à CLXIII.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur les fouilles de la Société des antiquaires du Centre à Saint-Ambroix-sur-Arnon (Cher), p. CLXIII à CLXVI.
Note de M. Héron de Villefosse sur une inscription romaine découverte par M. Thiers à Castel-Roussillon, p. CLXVI-CLXVII.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

Séance du 18 janvier 1910, p. CLXVIII à CLXXXI.

Note de M. Louis Bertrand sur les nouvelles acquisitions du Musée de Philippeville, p. CLXVIII-CLXIX.
Inscription romaine communiquée par M. Parrès, p. CLXIX.
Communication par M. Merlin de deux notes de M. l'adjudant Icard sur ses fouilles à Hammam-Lif, p. CLXIX à CLXXIII.
Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. CLXXIV à CLXXIX.
Rapport de M. Cagnat sur les explorations archéologiques des brigades topographiques en Algérie et en Tunisie, p. CLXXIX.
Note de M. Reinach sur une inscription relevée en Tunisie par M. Ch. Saumagne, p. CLXXIX-CLXXX.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, d'inscriptions chrétiennes trouvées à Carthage, p. CLXXX-CLXXXI.

Séance du 22 février 1910, p. CLXXXII à CXCI.

Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. CLXXXII à CLXXXVIII.
Rapport de M. Babelon sur une pierre gravée gnostique communiquée par M. Hannezo, p. CLXXXVIII-CLXXXIX.
Rapport de M. Houdas sur diverses inscriptions arabes, p. CLXXXIX-CXC.
Rapport de M. Paul Monceaux sur *L'Afrique chrétienne* de Mgr Toulotte, p. CXC-CXCI.

Séance du 15 mars 1910, p. cxcii à cxcviii.

Rapport de M. Merlin sur les travaux de fouilles et de réparation de la Direction des Antiquités à Sbeïtla, p. cxcii à cxcviii.

Séance du 12 avril 1910, p. cxcix à cciv.

Inscriptions puniques découvertes à Dougga par M. Louis Poinssot, p. cxcix-cc.
Note de M. Gsell sur diverses antiquités et inscriptions récemment découvertes en Algérie, p. cc à cciii.

Séance du 10 mai 1910, p. ccv à ccxiii.

Estampages de deux inscriptions romaines découvertes à Tigzirt, communiqués par M. Gsell, p. ccv-ccvi.
Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. ccvi à ccxii.
Découverte d'inscriptions à Carthage par M. Jules Renault, p. ccxii-ccxiii.

Séance du 14 juin 1910, p. ccxiv à ccxxv.

Note de M. Gsell sur des inscriptions romaines d'Algérie, p. ccxiv à ccxviii.
Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. ccxviii à ccxxiii.
Rapport de M. Philippe Berger sur deux inscriptions puniques, p. ccxxiii-ccxxiv.
Rapport de M. Houdas sur des disques de verre portant des inscriptions arabes et communiqués par M. le commandant Hannezo, p. ccxxiv.
Rapport de M. Salomon Reinach sur des stations préhistoriques des environs de Tébessa signalées par M. Debruge, p. ccxxiv-ccxxv.

Séance du 19 juillet 1910, p. ccxxvi à ccxxxv.

Note de M. Bosco sur des inscriptions romaines découvertes à Constantine, p. ccxxvi à ccxxviii.
Rapport de M. Louis Poinssot sur les fouilles de Dougga en 1910, p. ccxxviii à ccxxxii.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, de quelques inscriptions romaines découvertes à Carthage, p. ccxxxii à ccxxxv.

Séance du 15 novembre 1910, p. ccxxxvi à ccxlix.

Rapport de M. Merlin sur les dernières découvertes d'antiquités en Tunisie, p. ccxxxvii à ccxliii.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, de dix fragments d'inscriptions trouvés à Carthage et de quatre inscriptions romaines relevées sur d'autres points de la Tunisie, p. ccxliv à ccxlviii.

Séance du 13 décembre 1910, p. ccl à cclxii.

Rapport de M. Merlin sur les fouilles sous-marines de Mahdia, p. ccli à cclv.
Rapport de M. Philippe Berger sur une inscription punique trouvée par M. Collet à Henchir-bou-Chebib, p. cclv-cclvi.
Communication par M. Héron de Villefosse, de la part du R. P. Delattre, de huit inscriptions romaines trouvées à Carthage, p. cclvi à cclx.

Rapport de M. Salomon Reinach sur une note de M. l'adjudant Icard relative à des stations préhistoriques du Maroc et sur une note de M. Latapie relative à des outils chelléens et acheuléens trouvés à Clairfontaine (Algérie), p. cclx à cclxii.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

L'épée de bronze de Beynost (Ain), par M. Joseph Déchelette, membre non résidant du Comité, p. 3-4.

Découvertes archéologiques faites en 1909 à La Barbinière, commune de Moulins (Deux-Sèvres), par M. Gabillaud, instituteur public à Moulins, p. 5 à 14.

Autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavaillon, par M. l'abbé Chaillan, membre de l'Académie d'Aix, correspondant du Comité, p. 15 à 21. (*Planches I et II.*)

L'école de sculpture romane saintongeaise, par M. Ch. Dangibeaud, correspondant du Comité, à Saintes, p. 22 à 62. (*Planches III à XVII.*)

L'origine du type des sceaux à l'écu timbré, par M. Max Prinet, archiviste-paléographe, p. 63 à 74.

Les sceaux de l'Université de Caen, par M. Prentout, professeur à l'Université de Caen, p. 75 à 81.

Les fouilles à Thina (Tunisie) exécutées en 1908-1909, par M. E. Fortier, contrôleur civil suppléant, et M. E. Malahar, capitaine au 4e régiment de Tirailleurs algériens, p. 82 à 99. (*Planches XVIII à XXII.*)

Rapport sur les fouilles exécutées en 1909 par le Service des Monuments historiques de l'Algérie, par M. Albert Ballu, architecte en chef du Service des Monuments historiques, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 100 à 126. (*Planche XXIII.*)

Le mur romain de Sens (Yonne). Rapport présenté par M. l'abbé Chartraire, au nom de la Société archéologique de Sens, sur la démolition de deux portions de l'enceinte romaine de Sens en 1908, p. 127 à 135. (*Planches XXIV à XXVII.*)

Deux nouvelles *defixiones* de Tunisie, par M. Auguste Audollent, correspondant du Comité, à Clermont-Ferrand, p. 137 à 148. (*Planches XXVIII et XXIX.*)

Rapport sur les fouilles de Castel-Roussillon (Pyrénées-Orientales) en août 1909, par M. F.-P. Thiers, correspondant du Comité, à Narbonne, p. 149 à 160.

Note sur les puits découverts à *Alesia* en 1909, par M. Jules Toutain, membre de la Commission de l'Afrique du Nord et de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, p. 161 à 173.

Les tombes à incinération du Musée de Clermont-Ferrand, par M. Aug. Audollent, professeur à la Faculté des Lettres et directeur du Musée de Clermont-Ferrand, correspondant du Comité, p. 174 à 204. (*Planches XXX à XXXIX.*)

Inventaires du Trésor de Saint-Vaast d'Arras de 1493 et 1544. Communication de M. le comte de Loisne, membre non résidant du Comité, p. 205 à 219.

Inscription romaine trouvée à *Bulla Regia* (Tunisie), par M. René Cagnat, membre du Comité des travaux historiques, p. 220 à 224.

Les monuments d'Oudjda (Maroc). Note sur une communication de M. de Beaulaincourt, lieutenant au 3e régiment de Tirailleurs algériens, par M. H. Saladin, membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. 225 à 243. (*Planches XL à XLIV.*)

Note sur une inscription de Habous du Musée de Tlemcen, par M. Alfred Bel, directeur de la Médersa, p. 244 à 250. (*Planche XLV.*)

Une cachette de l'âge du bronze à Treffort (Ain), par M. Émile Chanel, correspondant du Comité, p. 251 à 254. (*Planche XLVI.*)

Les fouilles d'Alise (Croix-Saint-Charles), année 1909, par M. le commandant Espérandieu, membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, p. 255 à 278. (*Planches XLVII à L.*)

Exploration archéologique du plateau de Boos (Seine-Inférieure), par M. Léon de Vesly, directeur du Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure, correspondant du Comité, à Rouen, p. 279 à 296. (*Planche LI.*)

Le cimetière franc du Fontenil, commune de Saint-Martin-Osmonville (Seine-Inférieure), par M. Léon de Vesly, directeur du Musée d'antiquités de la Seine-Inférieure, correspondant du Comité, à Rouen, p. 297 à 307.

Les statues romanes de l'église Saint-Pierre de La Manarre (Var), par M. Henry de Gérin-Ricard, correspondant du Comité, président de la Société archéologique de Provence, p. 308 à 313.

Notice archéologique sur le prieuré de Ganagobie (Basses-Alpes), église et cloître du XIIe siècle, par M. l'abbé Arnaud d'Agnel, correspondant du Comité, p. 314 à 327. (*Planches LII à LIX.*)

Pierres tombales de Saint-Gervais de Pontpoint (XIVe siècle), par M. Ernest Laurain, archiviste du département de la Mayenne, p. 328 à 333. (*Planches LX à LXIV.*)

Statue de femme trouvée à Cyrène (Musée du Louvre), par M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 334 à 340. (*Planche LXV.*)

Tombeaux et sépultures antiques des environs de Bir-bou-Rekba (*Siagu*) et de Souk-el-Abiod (*Puppu*), par M. le capitaine Cassaigne, du 4e bataillon d'Afrique, p. 341 à 366. (*Planches LXVI et LXVII.*)

Table alphabétique, p. 367 à 388.

Liste des planches, p. 389 à 391.

Liste des vignettes, p. 392-393.

Table des matières, p. 395 à 402.

1

2

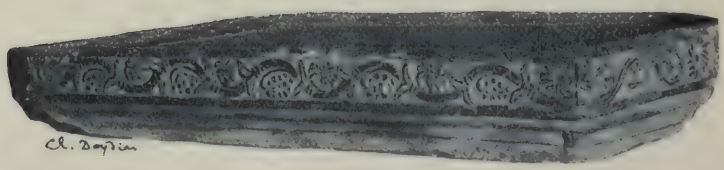

3

AUTELS CHRETIENS

1 ET 2, DE BUOUX (VAUCLUSE); — 3, DE CASSIS (BOUCHES-DU-RHÔNE).

AUTEL CHRÉTIEN DE CAVAILLON (VAUCLUSE).

ÉGLISE DE FENIOUX (CHARENTE-INFÉRIEURE).
PORTAIL OCCIDENTAL.

ÉGLISE DE PÉRIGNAC (CHARENTE-INFERIEURE).
FAÇADE OCCIDENTALE.

ÉGLISE DE MATHA (CHARENTE-INFÉRIEURE).

FAÇADE OCCIDENTALE.

ÉGLISE DE MARESTAY (CHARENTE-INFÉRIEURE).
FENÊTRE DE L'ABSIDE.

ÉGLISE DE CIVRAY (VIENNE).
FAÇADE OCCIDENTALE. — FAUSSE PORTE DE DROITE.

CHAPITEAUX

DE NOTRE-DAME DE SAINTES ET DE L'ÉGLISE DU DOUHET

(CHARENTE-INFERIEURE).

ÉGLISE D'ÉCHILLAIS (CHARENTE-INFÉRIEURE).

FAÇADE.

ÉGLISE DE PONT-L'ABBE (CHARENTE-INFÉRIEURE).

FAÇADE OCCIDENTALE.

ARCHIVOLTE ET TYMPAN DU PORTAIL À DROITE.

ÉGLISE DE MACQUEVILLE (CHARENTE-INFÉRIEURE).

PORTAIL LATÉRAL.

EGLISE DE NIEUL-LES-SAINTES (CHARENTE-INFÉRIEURE).

PORTAIL OCCIDENTAL.

ÉGLISE DE FOUSSAIS (DEUX-SÈVRES).
BAS-RELIEF DU SCULPTEUR AUDEBERT.

ÉGLISE DE CORME-ROYAL (CHARENTE-INFÉRIEURE).

FAÇADE.

ÉGLISE DE SAINTE-GEMME (CHARENTE-INFÉRIEURE).

PORTE SOUS LE PORCHE.

ÉGLISE DE FONTAINE (CHARENTE-INFÉRIEURE).
PORTAIL OCCIDENTAL.

ÉGLISE DE SAINT-FORT-SUR-GIRONDE (CHARENTE-INFÉRIEURE).

DÉTAIL DU PORTAIL OCCIDENTAL.

CHAPITEAUX DES ÉGLISES
DE COLOMBIER (CHARENTE-INFÉRIEURE), DE HAIMPS (CHARENTE-INFÉRIEURE)
ET DU MUSÉE DE SAINTES.

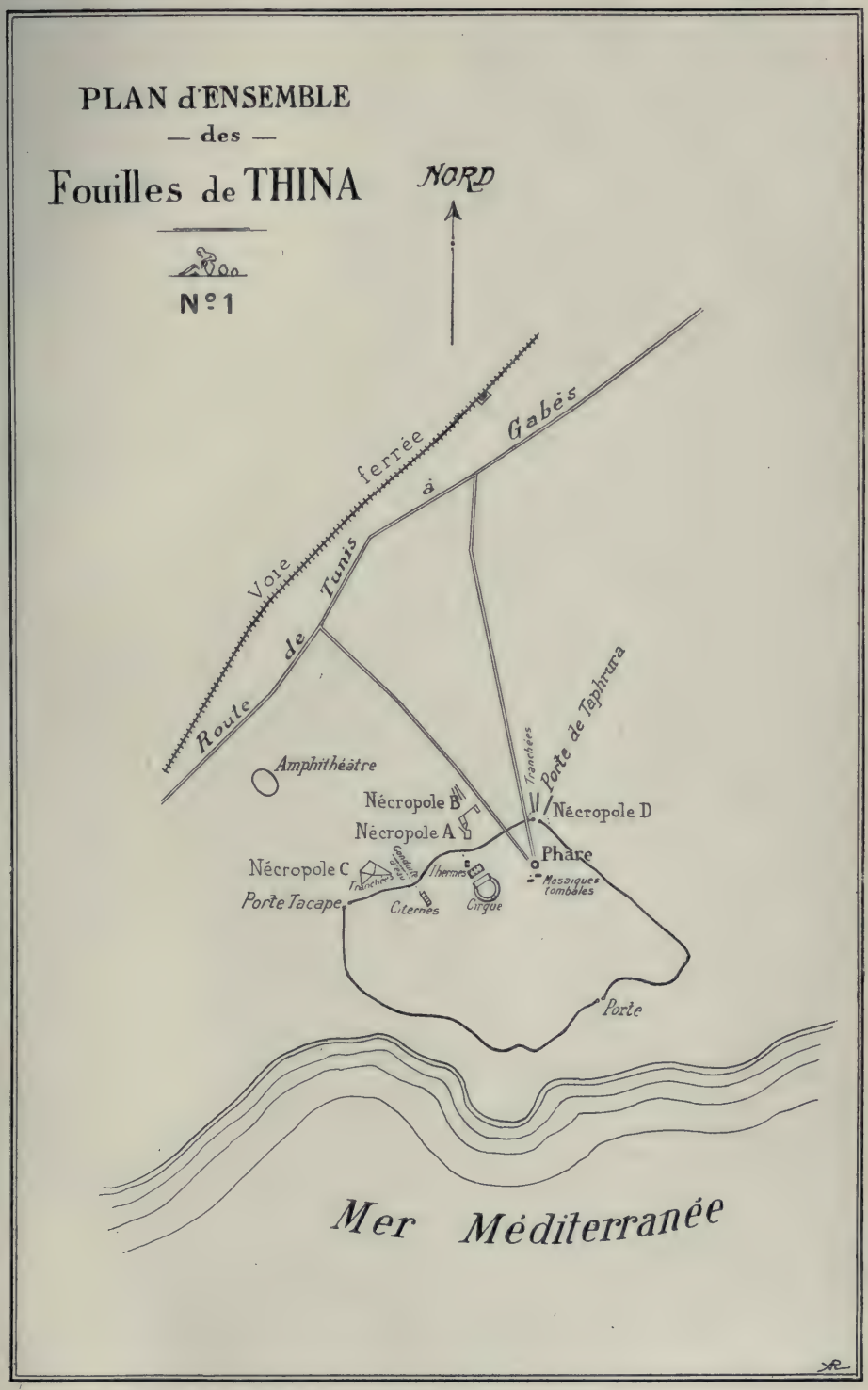

FOUILLES DE THINA (TUNISIE).

PLAN D'ENSEMBLE.

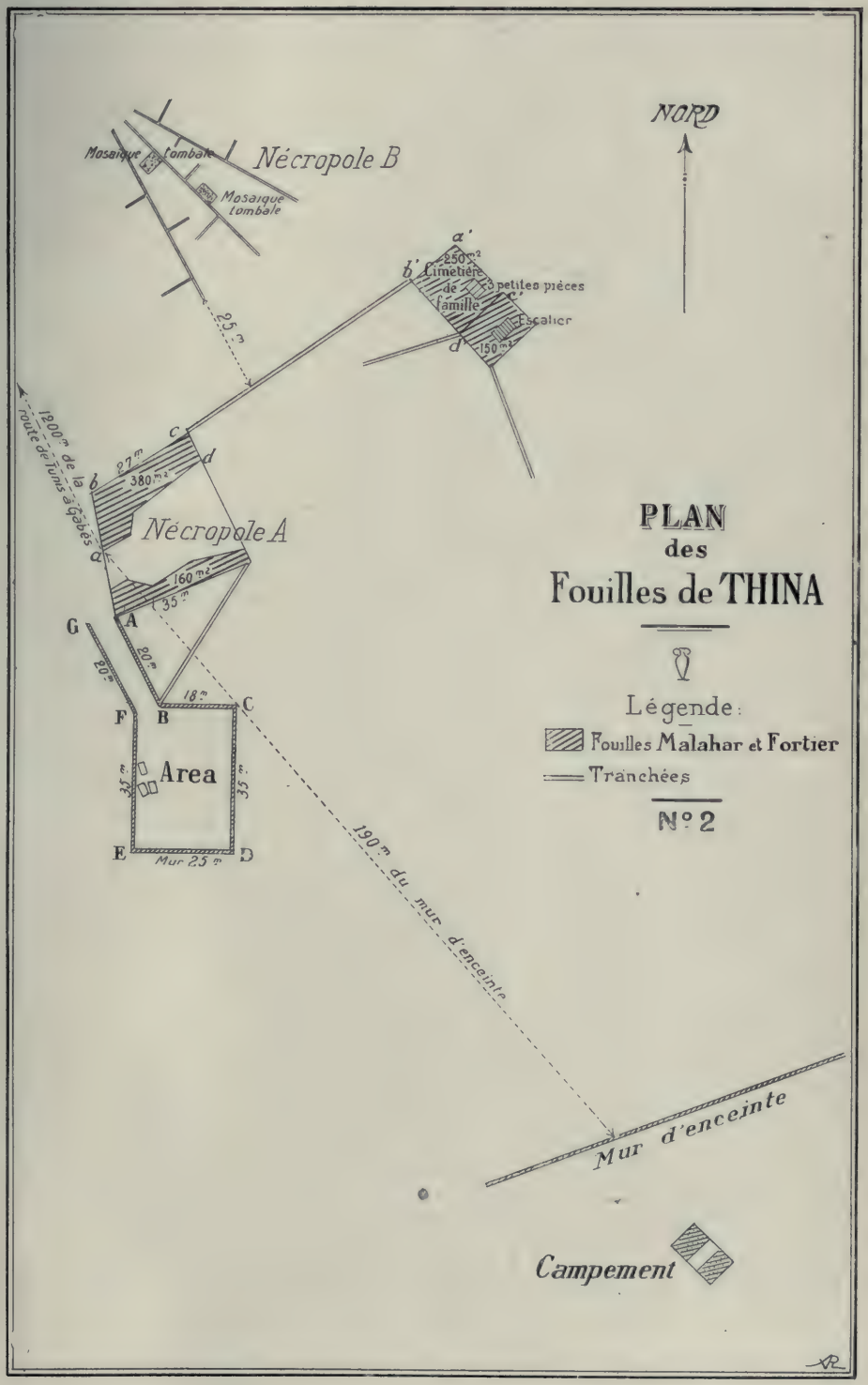

NÉCROPOLE DE THINA (TUNISIE).

PLAN DES FOUILLES DE 1908-1909.

NECROPOLE DE THINA (TUNISIE).

PARTIE DÉCOUVERTE EN FÉVRIER 1909.

NÉCROPOLE DE THINA (TUNISIE).

MOSAÏQUE FUNÉRAIRE D'*AMIANTHUS*.

NECROPOLE DE THINA (TUNISIE).

MOSAÏQUES FUNÉRAIRES.

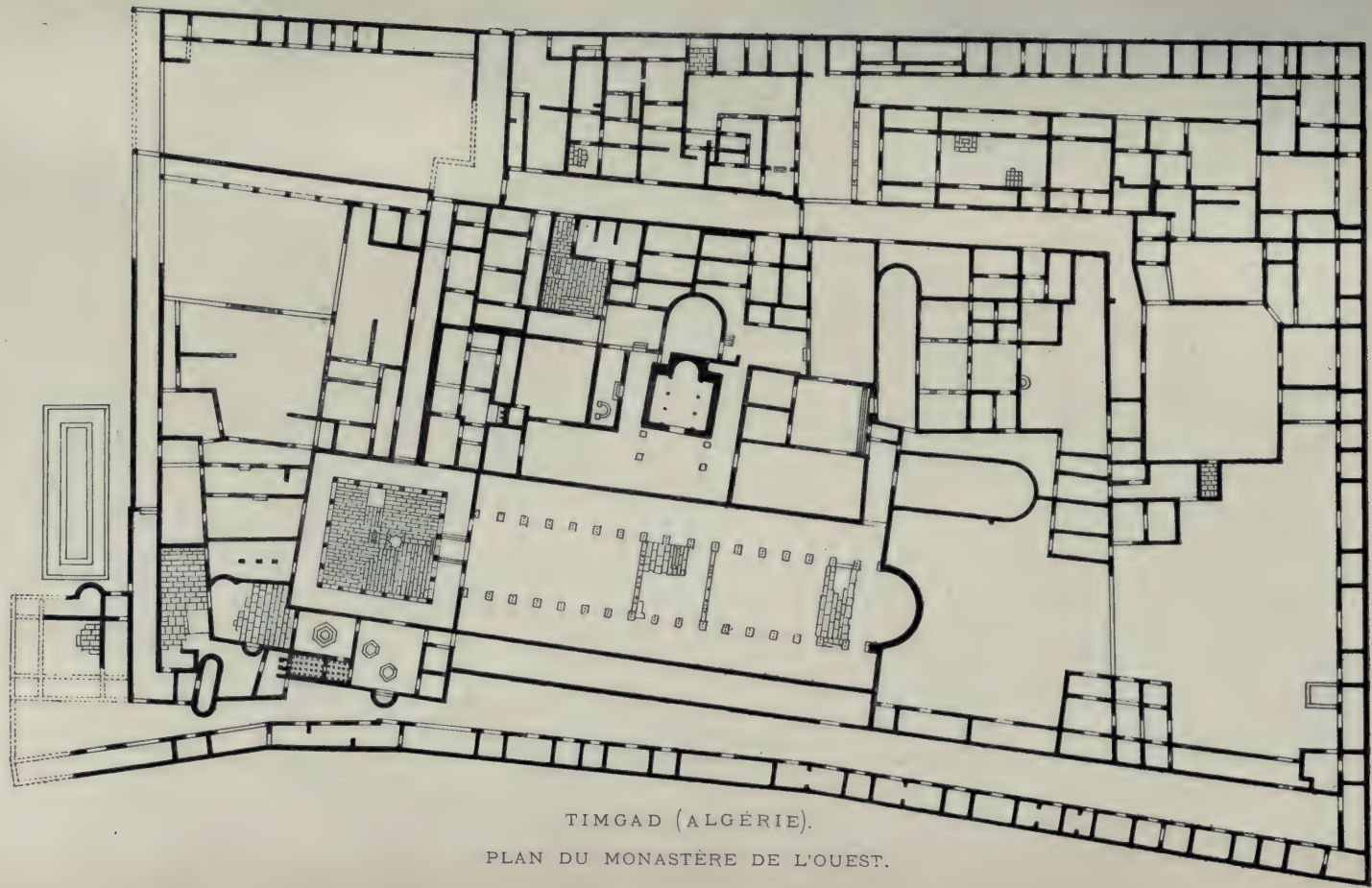

TIMGAD (ALGÉRIE).

PLAN DU MONASTÈRE DE L'OUEST.

1

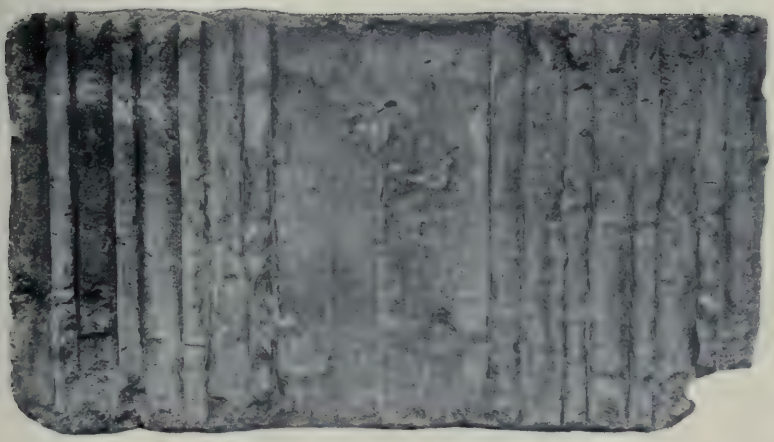

2

SENS (YONNE).

PIERRES SCULPTÉES TIRÉES DU MUR ROMAIN.

1. Pierre n° 573 du Musée, face B. – 2. Pierre n° 572, face A.

1

2

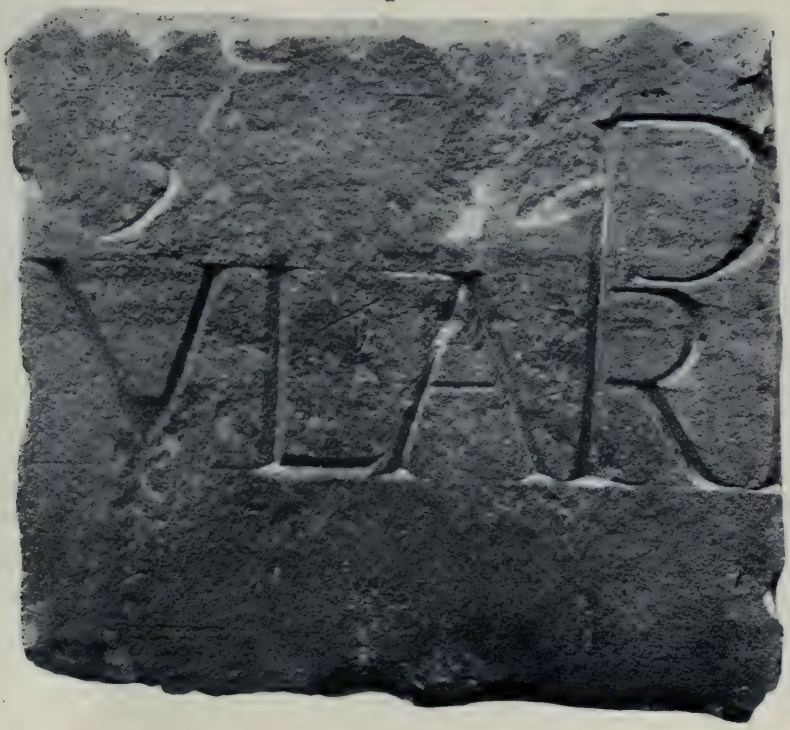

SENS (YONNE).

PIERRES SCULPTÉES TIRÉES DU MUR ROMAIN.

1. Pierre n° 575 du Musée, faces B et D. - 2. Pierre n° 584.

1

2

SENS (YONNE).

PIERRES SCULPTÉES TIRÉES DU MUR ROMAIN.

Pierre n° 1176 du Musée :

1. Faces C et B. — 2. Faces C et A.

SENS (YONNE).
PIERRES SCULPTÉES TIRÉES DU MUR ROMAIN.
Nos 570 et 580 du Musée.

TABELLA DEFIXIONIS
TROUVÉE A HAMMAM-LIF (TUNISIE)

Phototypie Berthaud, Paris

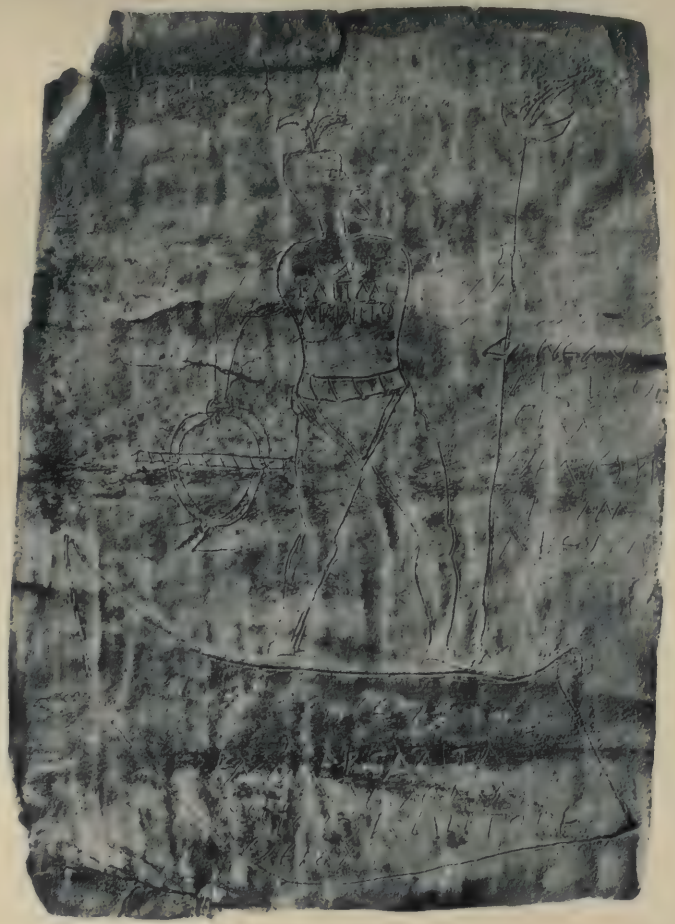

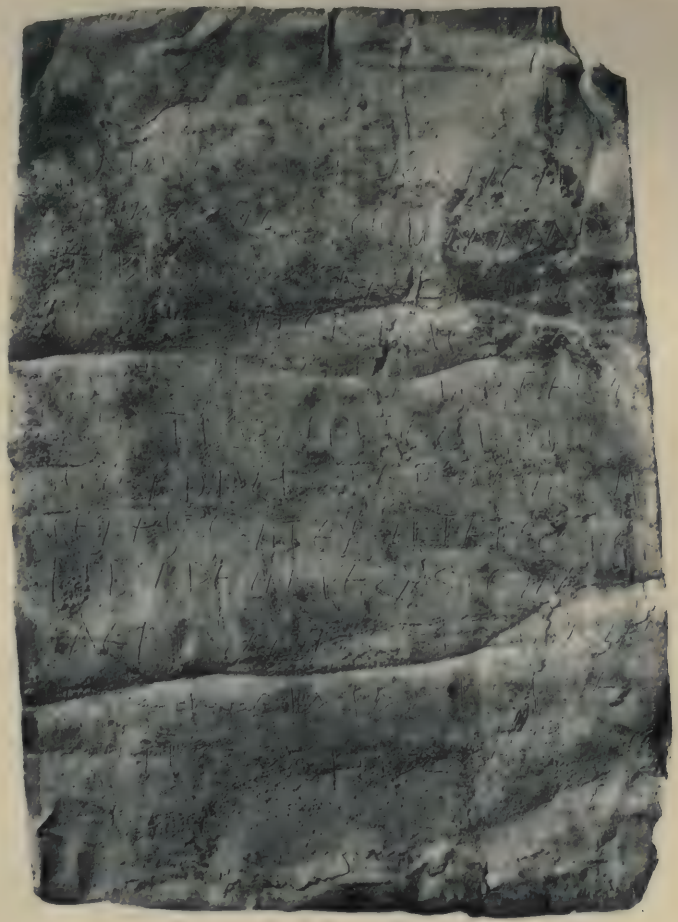

TABELLA DEFIXIONIS, TROUVÉE A SOUSSE (Tunisie)

1

2

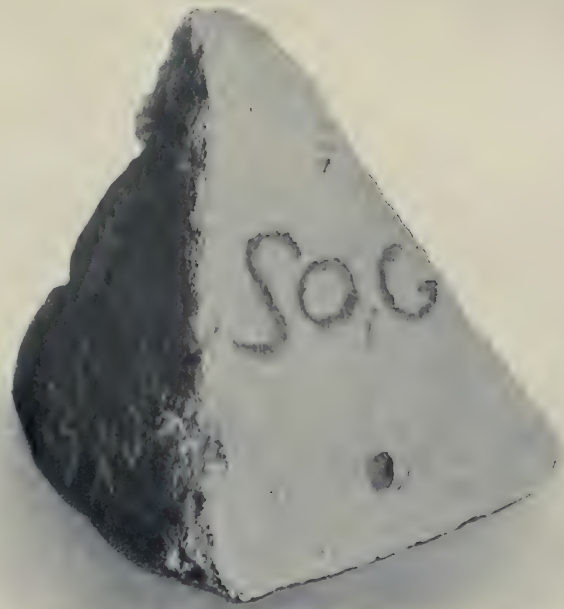

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

COUVERCLES DE TOMBES À INCINÉRATION.

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

COUVERCLE DE TOMBE À INCINÉRATION.

1

2

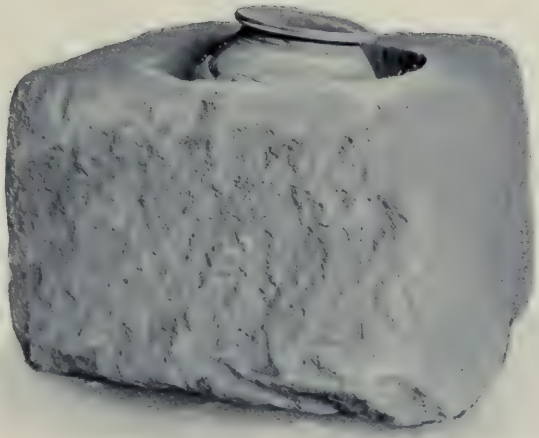

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

TOMBES À INCINÉRATION.

1

2

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

COUVERCLE D'UNE TOMBE À INCINÉRATION.

1

2

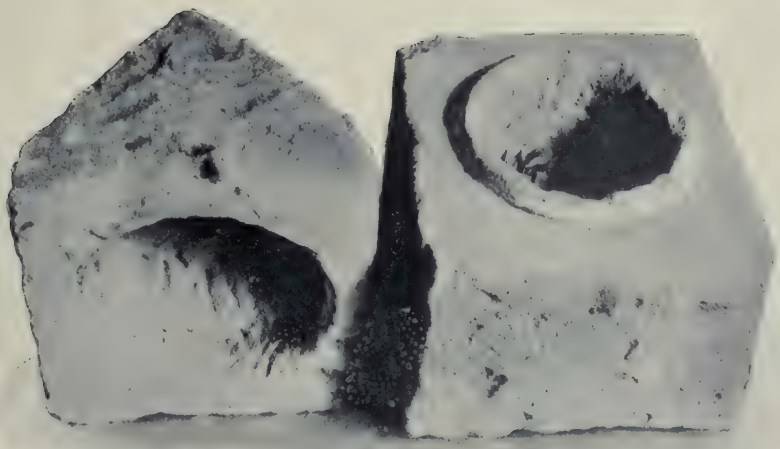

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

TOMBE À INCINÉRATION TROUVÉE AUX SALINS.

1

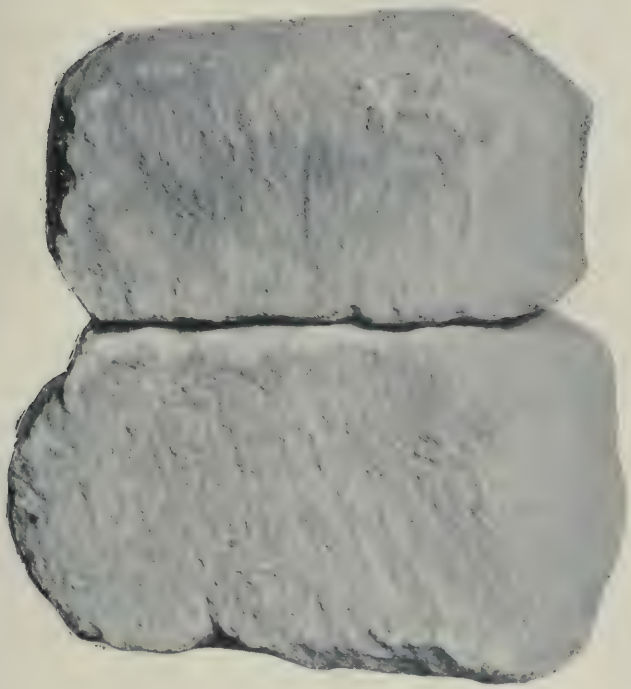

2

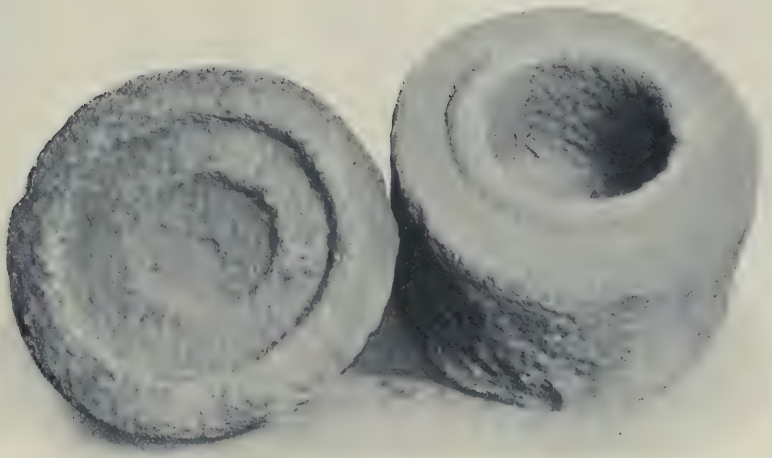

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

TOMBES À INCINÉRATION.

1

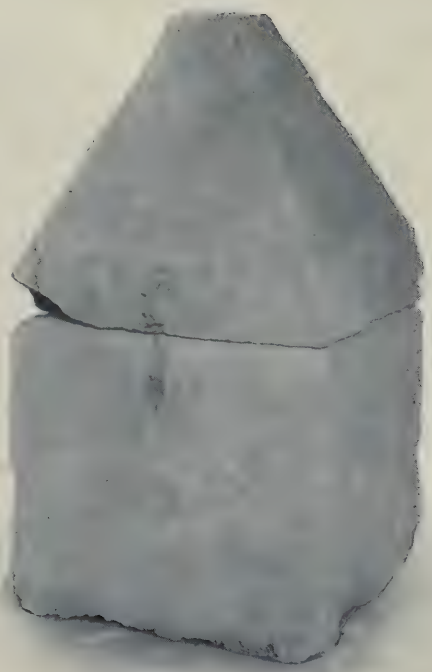

2

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

TOMBES À INCINÉRATION.

1

2

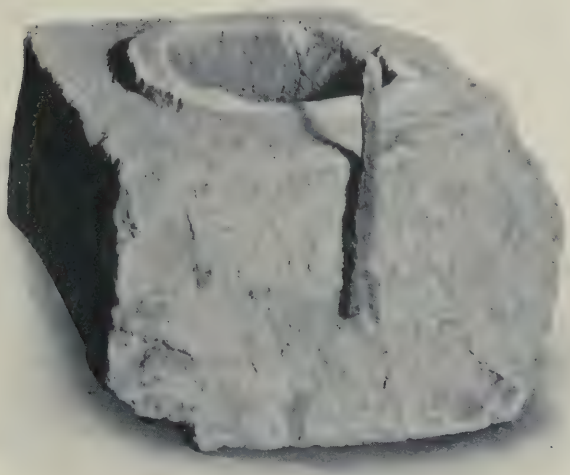

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

TOMBES À INCINÉRATION.

1

2

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

TOMBE À INCINÉRATION TROUVÉE À CHARBONNIER (PUY-DE-DÔME).

MUSÉE DE CLERMONT-FERRAND.

URNE FUNÉRAIRE ET OBJETS DIVERS PROVENANT DE CHARBONNIER (PUY-DE-DÔME).

OUDJDA (MAROC).

PORTE SIDI-ABD-EL-OUAHAB.

OUDJDA (MAROC).

ZAOUÏA DES DERKAOUA. MOSAÏQUE FUNÉRAIRE.

OUDJDA (MAROC).

GRANDE MOSQUÉE. ARC DEVANT LE MIHRAB.

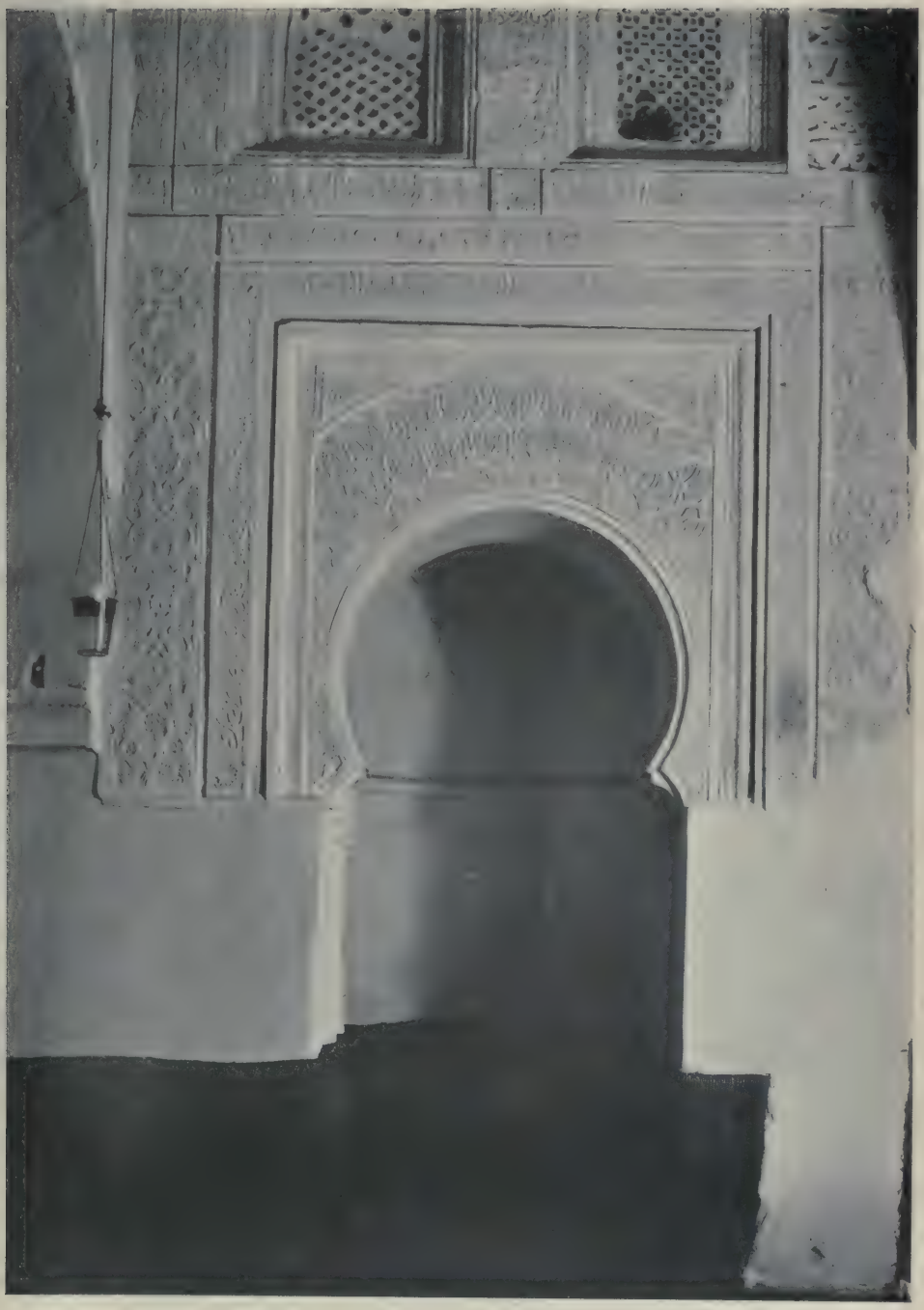

OUDJDA (MAROC).

GRANDE MOSQUÉE. ARC DU MIHRAB.

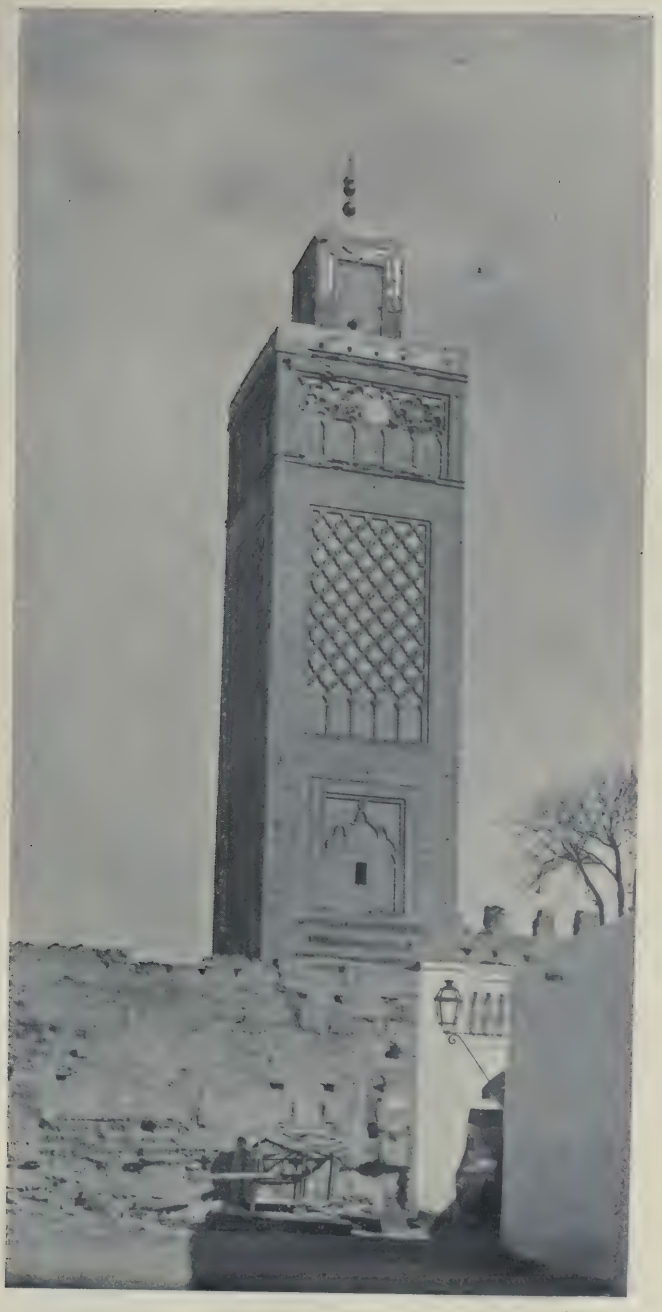

OUDJDA (MAROC).

MINARET DE LA GRANDE MOSQUÉE.

FACE AU NORD-EST.

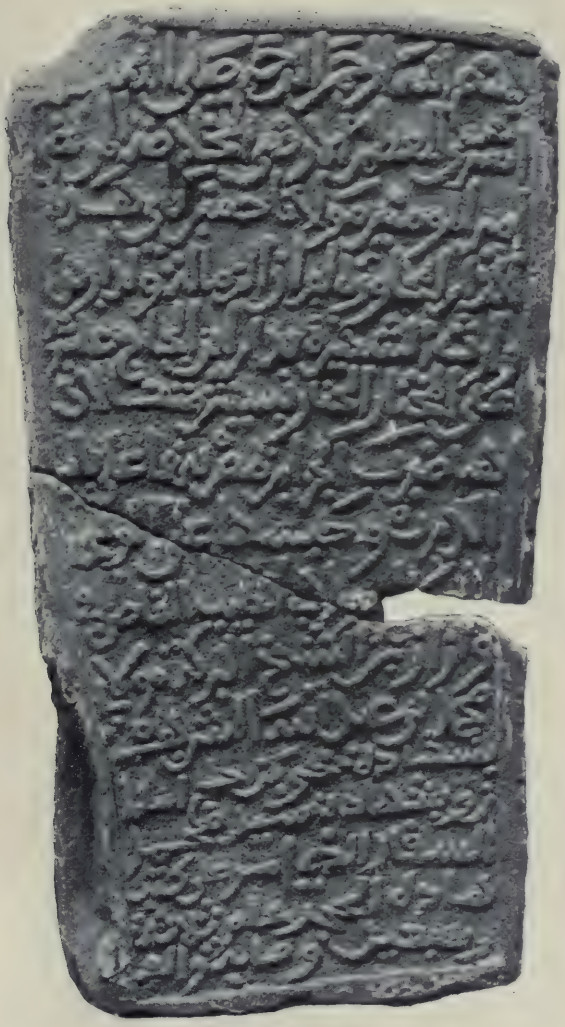

MUSÉE DE TLEMCEN (ALGÉRIE).

INSCRIPTION DE HABOUS.

BRACELETS ET FAUCILLE DE BRONZE
TROUVÉS À TREFFORT (AIN).

PLAN DES FOUILLES D'ALISE.

(CROIX-SAINT-CHARLES, 1909.)

FOUILLES D'ALISE. — TEMPLE RECTANGULAIRE AVEC PISCINE.

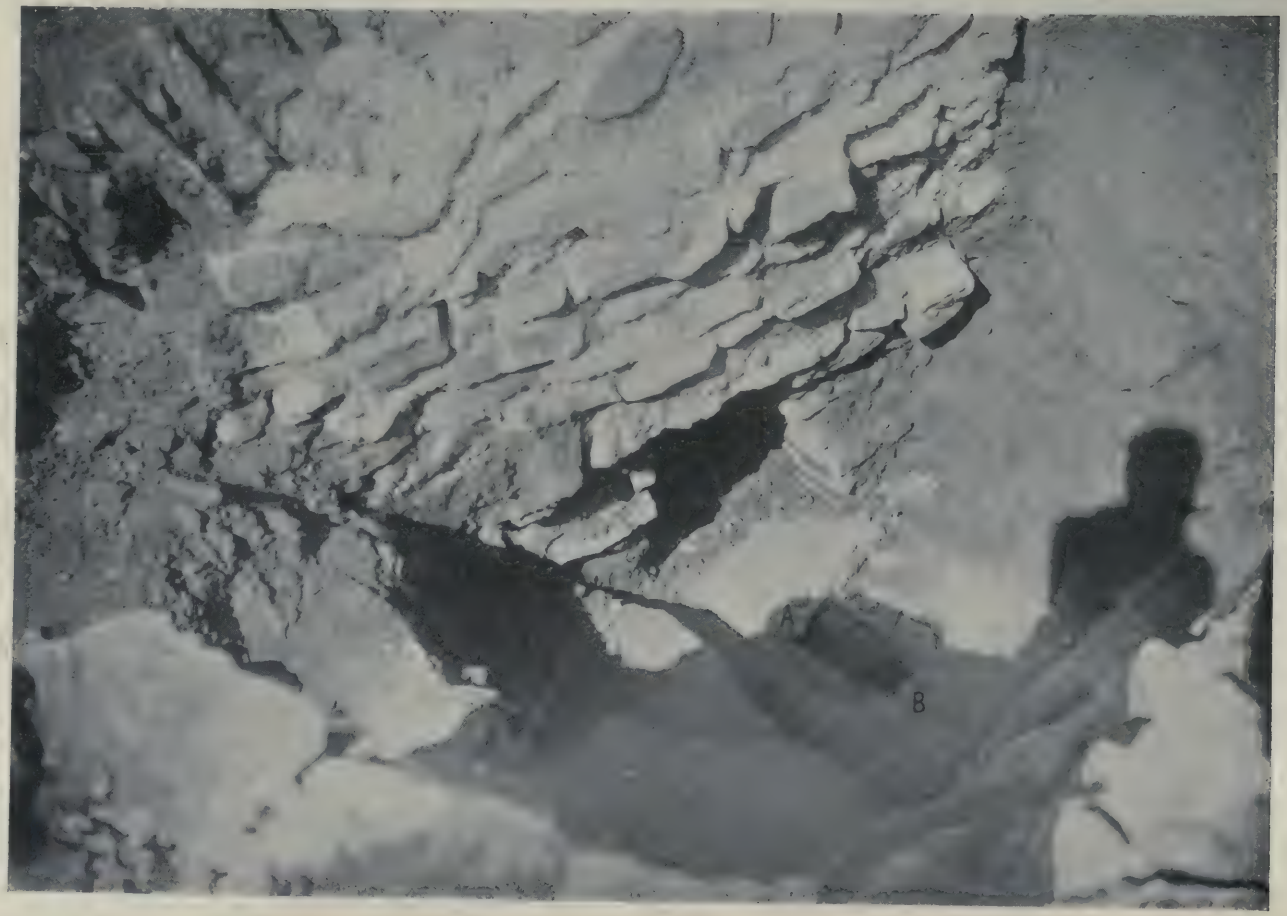

FOUILLES D'ALISE. — CANALISATION DU TEMPLE OCTOGONAL.

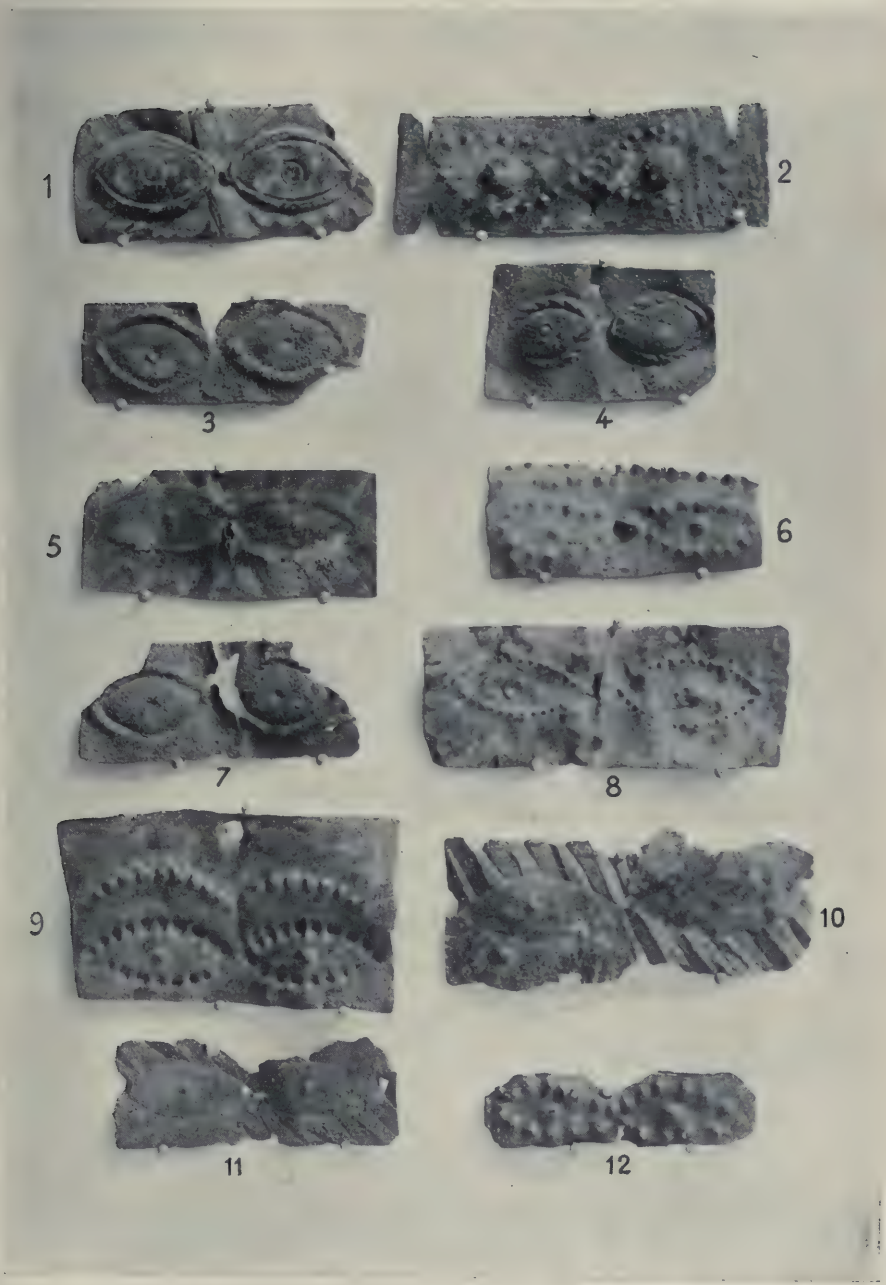

FOUILLES D'ALISE.

EX-VOTO DE BRONZE.

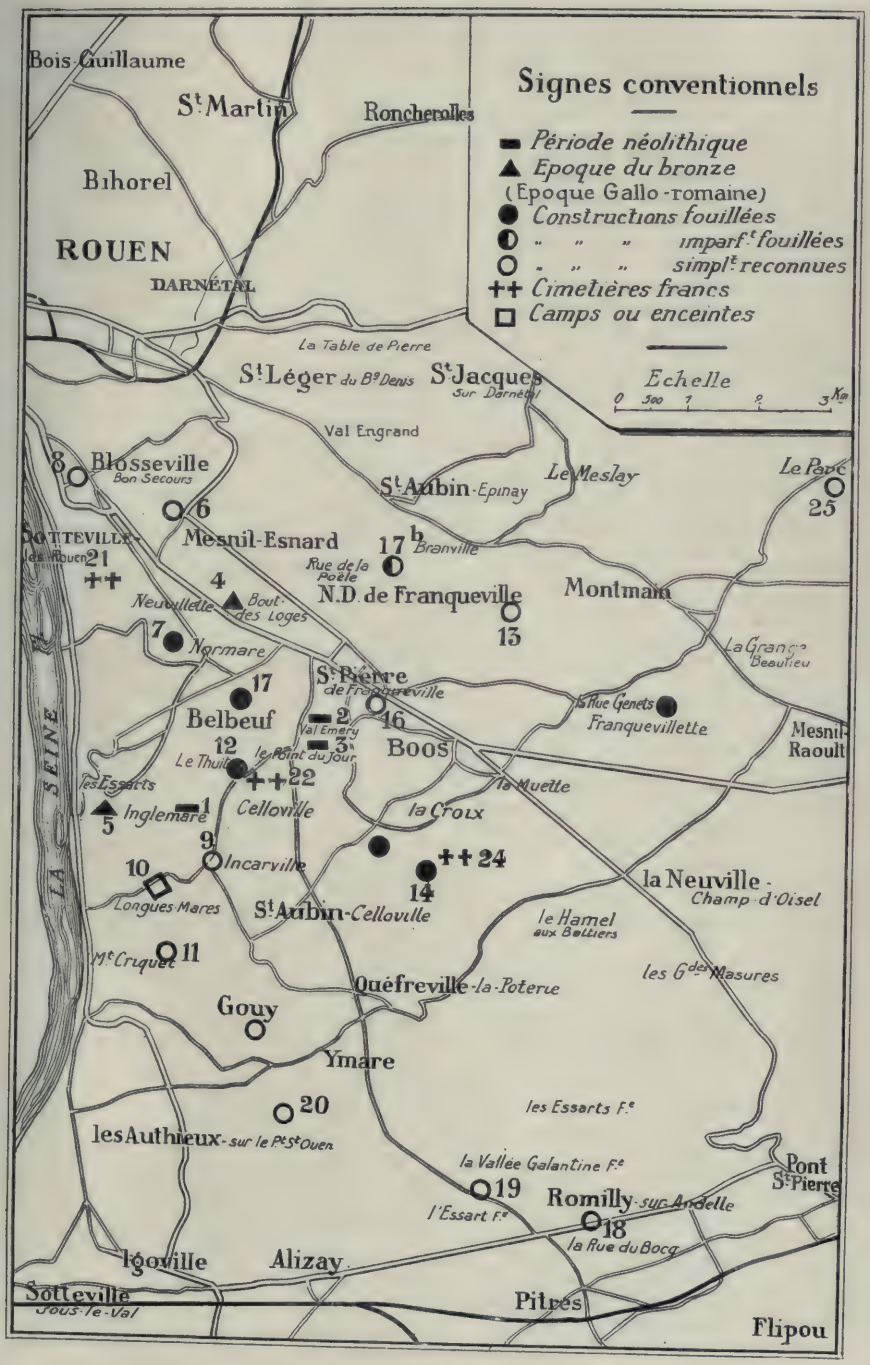

PLATEAU DE BOOS (SEINE-INFÉRIEURE).

CARTE ARCHÉOLOGIQUE.

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

RUINES DE L'ABSIDE.

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

ABSIDE ET TRANSEPT.

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

PORTAIL OCCIDENTAL.

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

MOSAÏQUE DE L'ABSIDE.

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

MOSAÏQUE DE L'ABSIDE À GAUCHE.

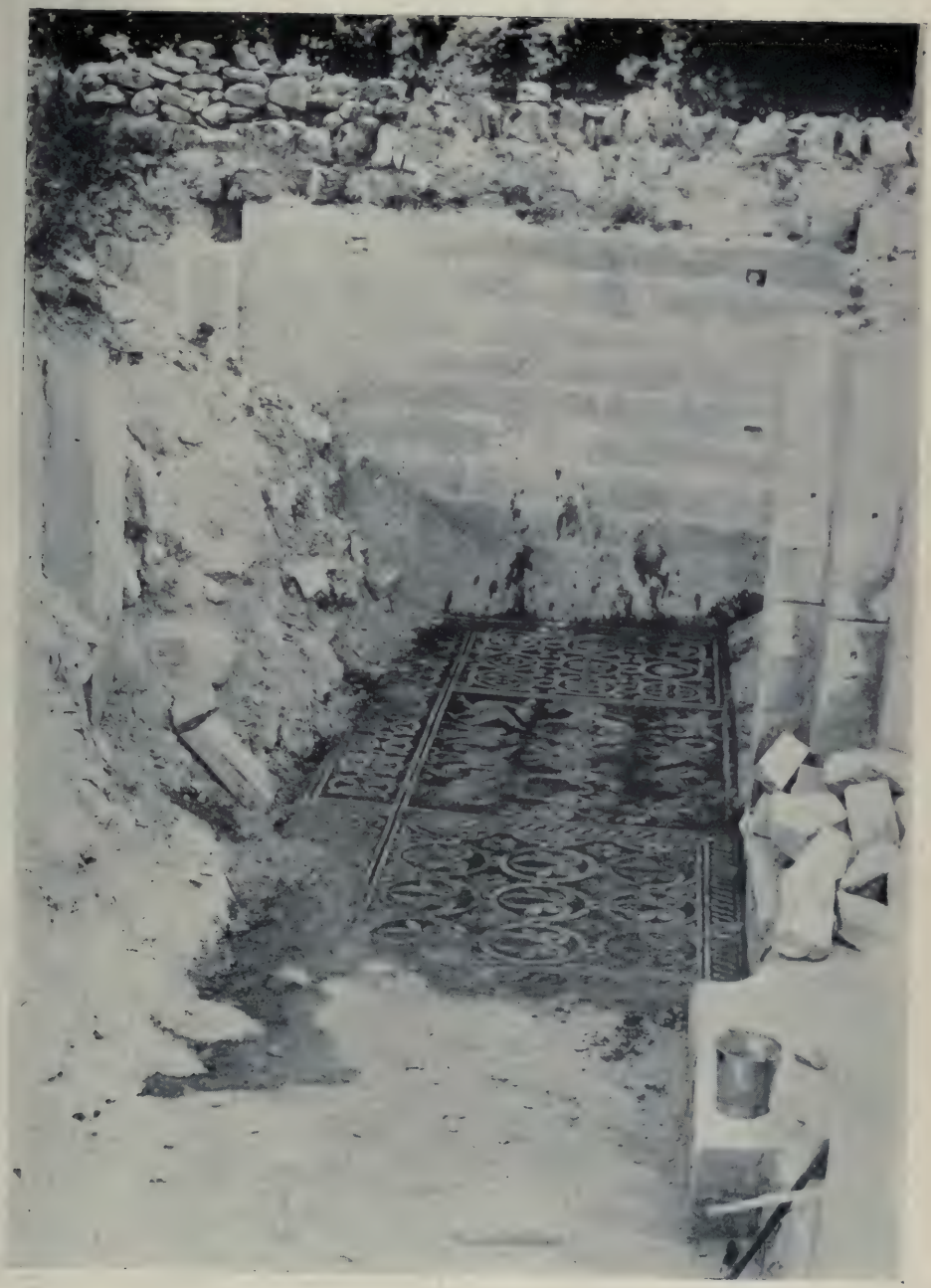

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

MOSAÏQUE DU TRANSEPT.

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

MOSAÏQUE DU TRANSEPT.

ÉGLISE DE GANAGOBIE (BASSES-ALPES).

CLOÎTRE.

É. Laurain del.

SAINT-GERVAIS DE PONTPOINT (OISE).

PIERRE TOMBALE D'ISABEAU DU CREUS (1316).

E. Laurain del.

SAINT-GERVAIS DE PONTPOINT (OISE).

PIERRE TOMBALE DE JEANNE DU CREUS (1326).

SAINT-GERVAIS DE PONTPOINT (OISE).

PIERRE TOMBALE (1327).

SAINT-GERVAIS DE PONTPOINT (OISE).

PIERRE TOMBALE D'OUDART DU CREUS (1330).

E. Laurain del.

SAINT-GERVAIS DE PONTPOINT (OISE).

PIERRE TOMBALE DE JEAN LE VENNIER (1366).

MUSÉE DU LOUVRE.

STATUE DE MARBRE TROUVÉE À CYRÈNE.

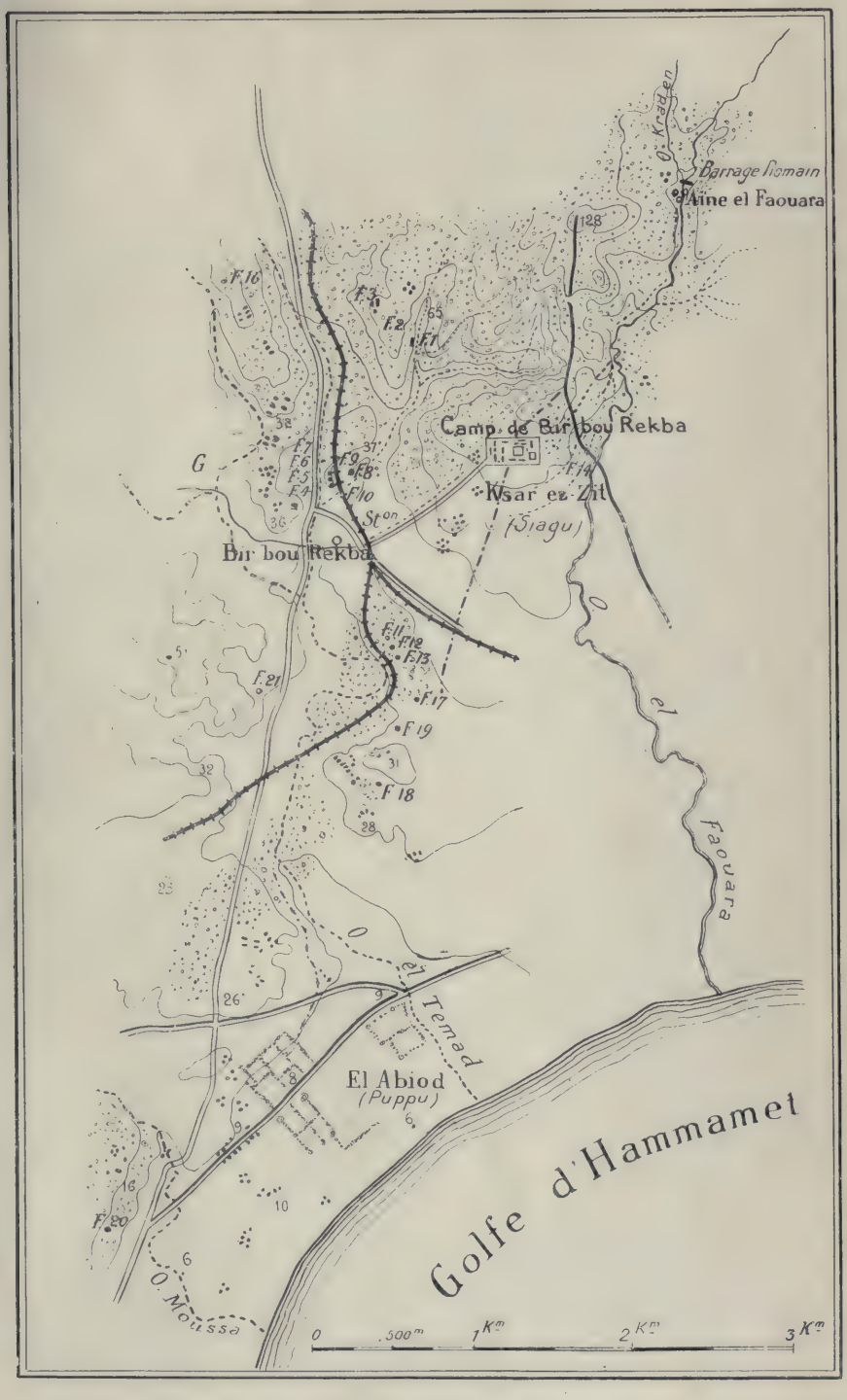

ENVIRONS DE BIR-BOU-REKBA (TUNISIE).

CARTE ARCHEOLOGIQUE.

BIR-BOU-REKBA (TUNISIE).

STATUETTE DE TERRE CUITE.

LA BARBINIÈRE, COMMUNE DE MOULINS (DEUX-SÈVRES).

BALNÉAIRE ROMAIN. PORTIQUE.

LA BARBINIÈRE, COMMUNE DE MOULINS (DEUX-SÈVRES).
BALNÉAIRE ROMAIN. HYPOCAUSTE.

SBEITLA (TUNISIE).

MOSAÏQUE DES SAISONS.

DC
2
F82
1910

France. Comité des travaux
historiques et scientifiques
Bulletin archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY